



HAL
open science

Les paysans polonais à l'épreuve de la PAC - Une analyse multi-disciplinaire d'un référentiel professionnel pour un dialogue de normes

Catherine Darrot

► **To cite this version:**

Catherine Darrot. Les paysans polonais à l'épreuve de la PAC - Une analyse multi-disciplinaire d'un référentiel professionnel pour un dialogue de normes. Sociologie. Agrocampus - Ecole nationale supérieure d'agronomie de rennes, 2008. Français. NNT : . tel-00452538

HAL Id: tel-00452538

<https://theses.hal.science/tel-00452538>

Submitted on 2 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° ordre : 2008-18
N° Série : E-27

THESE / AGROCAMPUS OUEST

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne
pour obtenir le diplôme de :

**DOCTEUR DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES,
AGRO-ALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE**

Spécialité : Economie de l'agriculture et des productions

Ecole Doctorale : « Vie-Agro-Santé »

présentée par :

« Catherine DARROT »

LES PAYSANS POLONAIS A L'EPREUVE DE LA PAC

***Une analyse multi-disciplinaire d'un référentiel professionnel
pour un dialogue de normes***

soutenue le 4 septembre 2008 devant la commission d'Examen

Composition du jury :	Président :	M. Pierre MULLER
	Rapporteurs :	M. Jean-Paul BILLAUD M. Gérard VERSCHOOR
	Directeur de thèse	M. Christian MOUCHET
	Co-Directeur :	M. Gilles BAZIN
	Membres	Mme Marie HALAMSKA M. Jean-Paul DELEAGE



« Les paysans polonais à l'épreuve de la PAC
Une analyse multidisciplinaire d'un référentiel professionnel pour un dialogue de normes »

RÉSUMÉ

Catherine Darrot – 4 septembre 2008 – Thèse de doctorat Agrocampus Ouest (Rennes)

La Pologne est entrée dans le processus officiel de préadhésion à l'Union en 1998, puis l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. Selon les analyses ex ante coordonnées par la Commission Européenne, le secteur agricole polonais était caractérisé au cours de cette période par une sur-représentation de la main-d'œuvre agricole dans la population active, une faible productivité par unité de travail, accompagnée d'un niveau d'équipement matériel globalement limitant. L'Europe, en accord avec le Ministère polonais de l'Agriculture, soutient par conséquent l'accroissement de la taille des exploitations, en organisant la libération des terres par des exploitations évaluées comme « difficilement viables », l'accroissement du niveau d'équipement technique et de contribution au marché des exploitations restantes. Ce projet repose sur une perception polarisée du panorama des structures agricoles nationales : d'un côté, un grand nombre de petites et moyennes exploitations familiales produisant avant tout pour satisfaire les besoins de la famille, et contribuant faiblement ou moyennement seulement aux besoins du marché ; de l'autre côté, une minorité d'exploitations plus actives et plus grandes que la moyenne officielle nationale en cours d'évolution vers des modèles spécialisés, technicisés et liés au marché, évalués comme plus productifs.

Cette thèse s'est fondée au contraire sur l'hypothèse de l'existence d'une masse centrale d'exploitations ni en repli sur des stratégies strictement vivrières, ni tournées vers la voie radicale de la « modernisation ». Cette catégorie, si elle existait, était susceptible de présenter des « performances » convenables, non selon un référentiel technico-économique exogène inspiré par une perspective industrielle générant une évaluation sévère, mais selon des objectifs endogènes propres à leurs propriétaires. Ce projet de recherche vise à porter le débat sur le terrain des chiffres et des indicateurs, appréhendés comme un langage de médiation entre des normes distinctes, en générant des indicateurs propres à refléter les logiques socio-économiques et techniques de la catégorie d'exploitants recherchée.

Une quarantaine de monographies conduites dans quatre communes situées dans des régions aux caractéristiques socio-économiques et historiques aussi différentes que possible (voïvodies de Podlasie, Malopolska, Mazovie et Wielkopolska) ont nettement montré l'existence de cette catégorie centrale « ni-ni » d'exploitations. A partir du modèle des sociétés paysannes proposé par le sociologue rural français Henri Mendras, et grâce à une approche compréhensive inspirée par la perspective weberienne, cette thèse montre que ces familles développent une référence implicite commune à un modèle d'exploitation induit par la trajectoire politico-économique spécifique du secteur agricole polonais depuis un siècle : foncier comme socle non-négociable de l'assise socio-économique familiale, partition de l'exploitation en quatre espaces stables (*ager, saltus, sylva et hortus*), rotations culturales et forte complémentarité entre élevage et cultures, autonomie comme principe fondateur de l'ensemble des décisions, transmission intra-familiale des savoir-faire, complexité et hétérogénéité des sources de revenu basée sur la solidarité entre les générations cohabitant sur l'exploitation, forment les composantes d'un *système idéal-typique de résilience* qui a permis à ces familles et ces exploitations de traverser, au prix d'adaptations permanentes sur fond de modèle stable, la période socialiste, la crise économique de transition puis les premières étapes de l'adhésion européenne. Cette référence commune n'exclut pas des trajectoires de différenciations : deux de nos catégories typologiques montrent des voies de sortie du modèle, l'une par le ralentissement productif, l'autre par l'évolution vers un modèle à l'occidentale. Les trois autres catégories représentent des déclinaisons de ce modèle de référence : exploitations de semi-subsistance très productives, voie paysanne intensifiée, voie de la diversification des activités rurales.

Le recours à la perspective proposée par l'analyse cognitive des politiques publiques, développée notamment par Jobert, Muller puis Fouilleux, a permis parallèlement de mettre en évidence deux référentiels de politique publique dans les textes-cadres européens fixant la nouvelle PAC en Pologne. En appréhendant ce système idéal-typique paysan comme la composante normative d'un référentiel professionnel, la thèse en propose une confrontation avec la composante normative de chacun des deux référentiels véhiculés par les textes européens. La confrontation avec le référentiel de marché révèle la violence du choc entre deux projets agricoles radicalement opposés, la puissance inédite des mesures mises en œuvre, les mécanismes fins d'adaptation, de distorsion propre au modèle de résilience paysan décrit ici. Rien ne permet réellement d'anticiper quelle dynamique dominera sur l'autre, chacune témoignant d'espaces spécifiques d'efficacité.

La confrontation avec le référentiel de la multifonctionnalité-durabilité repose sur le recours à une batterie d'une cinquantaine d'indicateurs dans les domaines agro-écologique, socio-territorial et économiques, inspirés librement de la méthode française IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles). Les scores obtenus montrent des « performances » variables, en termes de durabilité, de la vaste catégorie d'exploitations étudiées : leurs performances dans le domaine agro-écologique sont globalement excellentes, offrant l'image d'un vivier méconnu de pratiques reflétant le meilleur de l'acquis agronomique de l'Europe tempérée froide du moyen-âge à la révolution technique du 20^{ème} siècle. En revanche, dans le domaine socio-territorial, ces indicateurs montrent qu'alors que l'Union assignerait à ces exploitations l'objectif de répondre des demandes urbains dans les domaines de la qualité des produits, d'accès à l'espace et de services ruraux, ces exploitants consacrent plus volontiers leur énergie à la satisfaction de demandes de produits et de services dans la sphère locale d'interconnaissance et grâce à des réseaux d'économie informelle qui masquent ces activités à l'approche économique classique. Dans le domaine économique enfin, ces familles parviennent à hisser leur niveau de vie à parité avec la moyenne nationale, dès lors que l'on cesse de considérer le seul revenu agricole pour prendre en compte simultanément ce type de bénéfices productifs, les salaires complémentaires des membres de la famille pluri-actifs, les pensions de retraite des aînés vivant sur l'exploitation, et les nouvelles aides européennes. Si le revenu monétaire des ces familles est faible, et leur mode de vie souvent assez frugal en regard de l'occidentalisation progressive des modes de consommation, leurs besoins matériels de base n'en sont pas moins assez bien satisfaits : cette situation justifie à elle seule leur volonté de résistance dans un contexte politico-économique que ces familles appréhendent encore comme instable et souvent hostile. Ainsi, le projet européen, tout en mettant à rude épreuve un mode de vie fortement représenté démographiquement mais masqué par les catégories d'analyses dominantes institutionnellement, offre aussi des espaces de re-légitimation du modèle de résilience décrit ici, qui interdit sa relégation au rang d'archaïsme pour le ramener, au contraire, au premier plan d'une réflexion sur la modernité.

Cette recherche a été possible avant tout grâce à l'appui matériel et financier du laboratoire de Développement Rural (UMR SMART-INRA) de l'Agrocampus de Rennes.

A partir de 2006, le travail de recherche quotidien a été conduit au laboratoire Ladys-CNRS de l'Université Paris X Nanterre, grâce au statut de chercheur associé qu'il m'a accordé.

Cette recherche a également bénéficié d'une aide financière de l'UFR Agriculture Comparée et Développement Agricole de l'Agroparistech.

Elle est redevable enfin de l'accueil de l'IRWIR-PAN à Varsovie lors des déplacements en Pologne, dont les services ont grandement facilité l'accès aux statistiques nationales et à une part de la bibliographie.

En 2006, cette recherche a été l'une des cinq lauréates d'un concours proposé par le réseau IMPACT¹ visant à récompenser des thèses en cours par l'attribution d'une bourse (mille euros en l'occurrence) et par diverses formes de collaboration institutionnelle.

Que ces cinq institutions soient vivement remerciées de leur soutien.

Le cadre institutionnel ne serait rien sans les personnes qui le bâtissent quotidiennement en lui impulsant leur propre volonté de faire progresser l'enseignement et la recherche.

Je remercie le Pr Christian Mouchet pour sa confiance, son énergie et sa bienveillance sans faille, les Pr Gilles Bazin et Maria Halamska pour leur disponibilité et leur appui, ainsi que le Pr Marie-Claude Maurel pour les documents de travail qu'elle a bien voulu me transmettre.

Je remercie le Pr Jean-Paul Deléage qui a impulsé le choix de ce sujet de recherche et, en l'assignant à une ambition exigeante de résultat, a permis de maintenir vif le feu sacré du travail jusqu'à l'achèvement de cette thèse.

Que le Pr Hugues Lamarche soit aussi vivement remercié pour m'avoir consacré du temps à l'amorce de cette thèse, au cours de plusieurs échanges qui ont permis d'éclairer de manière personnalisée ses recherches en Pologne et de mieux définir les questions centrales qui ont guidé mes propres travaux de terrain.

Je remercie le Pr Jean-Charles Szurek pour l'intérêt qu'il a témoigné à l'égard des résultats de cette recherche et pour son aimable commentaire du chapitre III, ainsi que le Pr Guy Durand et son épouse pour leur relecture du chapitre VIII avant sa mise en page.

Enfin, que le Pr Jean-Paul Billaud soit remercié pour les commentaires brefs mais extrêmement stimulants qu'il a bien voulu apporter en cours de route à cette recherche. Qu'à travers son nom

¹ Le Réseau IMPACT est un réseau à vocation internationale d'appui aux politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités. Il rassemble **chercheurs et universitaires, opérateurs de terrain, professionnels du développement et responsables politico-administratifs**, issus en particulier de la Coopération française. Il travaille en collaboration avec différents partenaires de pays du Sud dans leurs diverses initiatives et politiques en matière de réduction des inégalités. Le Réseau IMPACT a pour objet de mettre en débat et en valeur des connaissances et des expériences, mais aussi d'aider à effectuer des choix de nature politique, en suscitant des synergies disciplinaires et professionnelles. Sa composition permet de rapprocher savoir-faire empiriques, recherches scientifiques et décision politique. www.reseau-impact.org

soit remerciée toute l'équipe du Ladyss-CNRS, pour l'amitié quotidienne qu'elle m'a témoignée et pour sa (communicative) conviction collective lorsqu'il s'agit de transmettre et nourrir l'héritage d'une recherche publique indépendante et ambitieuse dans le domaine des sciences sociales.

Je remercie par ailleurs les personnes et les institutions qui ont permis de conduire ces recherches de terrain : Krzysztof Wolfram (ZPP Bialystok) pour son enthousiasme à l'égard de ce travail « pionnier », son accueil, son réseau de contact, ses conseils réguliers et les trois entretiens très utiles que nous avons eu ; Messieurs les Maires de Knyszyn, Zator et Szeszew, et les équipes des antennes ODR de Knyszyn, Zator et Drobin qui se sont montrées particulièrement serviables et disponibles.

Il me faut surtout remercier chaque famille d'agriculteurs de Knyszyn, Zator, Drobin et Szeszew qui ont accepté de nous ouvrir la porte de leur maison et de livrer une part de leur histoire. Ces informations sont d'autant plus précieuses qu'offertes sans guère de contrepartie hormis un intérêt sincère. L'anonymat des entretiens interdit paradoxalement de citer le nom de chacun dans ce document qui les porte pourtant au premier plan. Chacune de ces rencontres reste un souvenir vivant et unique. Je souhaite que le nouvel avenir européen de ces familles leur soit propice.

Nos entretiens n'auraient pu avoir lieu sans l'intermédiaire d'interprètes. Hania, dont le travail sans relâche a amplement dépassé la stricte fonction de traduction pour fonder progressivement une aventure intellectuelle et matérielle commune au fil de cette recherche. Que la France te soit aujourd'hui clémente. Joanna, fraternellement. Veronika et Alicja.

Enfin, une thèse se construit dans un investissement de longue haleine auquel sont inmanquablement conviés amis et parents. (« *C'est ça tu vois d'avoir une famille : quoiqu'il arrive il sont obligés de nous reprendre !* »). C'est avec joie que j'adresse lors de la présentation de ce travail mes pensées à ceux qui m'entourent, me supportent et m'aiment, et qui, surtout, aiment inlassablement s'émerveiller de ce monde et faire présent de cet élan :

Philippe, mon stimulant et prodigue alter ego, Louis-Marie, Rose, Mathias et Alice, à la puissante joie de vivre et à la tendre patience envers leur studieuse maman.

Anne, Paskale, Françoise, Jean-François ; Maud et Jean-Pierre

Ceux de la première heure : Christine, Itto, Babette, Kat, Claire, Marie, Véro, Flo ; Françoise et Olivier, Jean-Louis et Marie-Agnès ; et ceux des heures suivantes : Marie, Paul, Virginie, Robert.

Parmi eux, je remercie tout particulièrement Anne pour son aide à la mise en page de cette thèse, ainsi que ceux qui ont pris le temps de traquer les fautes dans ce document avant son impression.

Enfin, j'adresse ma tendresse à ma famille et tout particulièrement à mes parents, dont la générosité et l'intelligence sont sans mesure.

² Barbara Kingsolver, *l'arbre aux haricots*, 1995, Ed. Rivages, 3eme édition

« Nous tenterons de répondre à la question que posèrent jadis les paysans à S. Witkiewicz (l'écrivain). Lors d'une causerie nocturne à laquelle ils étaient venus, l'un d'eux demanda : « *Monsieur, dites-nous, que faut-il faire pour devenir un homme civilisé et rester cependant un paysan polonais ?* » C'est de cela qu'il s'agit»

[Entretien réalisé par Wieslaw Kecik, représentant du K.O.R. au sein du futur N.S.Z.Z.R.I. (Syndicat indépendant et autonome des agriculteurs individuels « solidarité ») et paru dans le bulletin de Solidarité Rurale *Solidarność Wiejska* n°5, pp19 :25 [23]]

Cité par Szurek, J.C., « *Résurgence de l'agrarianisme en Pologne, 1980-1981* », in *Paysans et nations d'Europe centrale et balkanique*, co-dir., éd. Maisonneuve et Larose, 1985, 283 p., p. 241-257

PREMIERE PARTIE

Perspectives historiques, Confluences théoriques

DEUXIEME PARTIE

Le modèle paysan polonais et ses trajectoires

TROISIEME PARTIE

Union européenne, paysans polonais : confrontation de normes

A - La Pologne agricole dans l'Union élargie : contexte de cette recherche

A.1 - Panorama de l'élargissement européen

Les premiers moments du XXI^{ème} siècle ont marqué l'Union européenne d'un événement majeur de son histoire, à travers l'ambition d'inviter en son sein dix pays de l'ancien bloc de l'Est. Le caractère solennel, incontestable, de ce projet sur le plan géopolitique quelques années à peine après les changements politiques survenus dans cette vaste zone du continent européen au début des années 90, a encouragé l'ensemble des partenaires à accepter de prendre à bras le corps des problèmes économiques et structurels inédits.

La première phase de cet élargissement, qui a concerné en 2004 huit pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) sur les dix pays nouvellement adhérents à l'Union, élargissait le territoire européen de 25 %, la population européenne de 20 %. Mais parallèlement ces dix nouveaux pays membres n'allaient contribuer qu'à 3 % du PIB de l'Union (prospective 1997 ; 5 % en 2004). Cette situation caractérisait la période dite « de préadhésion », au cours de laquelle se sont amorcées des négociations précises sur des scénarii de politique économique et structurelle européenne à l'égard de ces nouveaux pays membres [Lhomel, 1997]. Selon une étude publiée cette fois en 2002 par Eurostat, c'est en Pologne que l'on trouvait le PIB par habitant le plus faible (31,9 % de la moyenne européenne en parité de pouvoir d'achat) dans la région de Lubelskie alors que le centre de Londres atteignait par exemple 315 % de la moyenne européenne. Les cinq euro-régions montrant le plus faible PIB par habitant se trouvaient toutes en Pologne.

L'activité agricole marquait nettement le profil économique des PECO, portant les négociations en matière d'agriculture au premier plan des questions soulevées par cet élargissement. L'UE15 allait en effet accroître sa surface agricole et ses productions d'un tiers. Alors que les emplois agricoles occupaient 5,1 % de la population active des quinze, 22,5 % de la population active des 10 PECO était concernée, avec par conséquent une surface exploitée par unité de main-d'oeuvre trois fois plus faible que dans l'Europe des quinze [Pouliquen, 2001].

A.2 - La Pologne, géant agricole (aux pieds d'argile ?)

Dans ce panorama, la Pologne fait figure à la fois de géant agricole, et de cas particulier en matière de structures d'exploitations. Lhomel [1997 ; 1999] a rédigé des synthèses éclairantes sur des questions posées à l'Ouest par l'état du secteur agricole de ce pays : au sortir de la période socialiste, les structures polonaises restaient caractérisées par une forte représentation des exploitations familiales, au contraire des pays voisins dont l'agriculture avait été marquée par une collectivisation généralisée des structures agricoles. En 1990, le secteur agricole privé concernait 70,3 % des structures nationales (le reste se répartissant entre entreprises d'Etat et coopératives), et 89,8 % dès 1995 [D'après Lhomel, 1997 : 45]. Cette situation structurelle a épargné en Pologne l'étape de décollectivisation majeure affrontée par la plupart des pays voisins au début des années 90. Elle n'en a pas moins soulevé rapidement des questions importantes dans la perspective de l'adhésion à l'Union, autour de ce qui fut et demeure qualifié de « question paysanne » dans ce pays. L'agriculture occupait 26,7 % de la population active polonaise en 1997. Ce que l'Europe va évaluer rapidement comme un phénomène de « suremploi agricole » se doublait d'une forte représentation des micro-exploitations : plus de 50 % des exploitations du pays disposaient de moins de 5 ha, avec un profil faiblement spécialisé de polyculture-polyélevage, un foncier particulièrement morcelé, et le plus souvent des revenus composites.

A.3 - Le projet de politique agricole et structurelle européen pour les PECO et la Pologne

Le projet européen a d'emblée consisté à appuyer une évolution du secteur agricole polonais vers un profil plus semblable à celui des exploitations de l'Ouest. La situation structurelle polonaise a plus précisément inspiré à Bruxelles un projet modernisateur calqué sur la trajectoire agricole de pays tels que l'Allemagne ou la France à partir des années 50, fondé sur une puissante sélection des exploitations par l'accès au capital, assortie d'aides publiques orientées vers des structures très liées au marché : concentration du foncier, technicisation des méthodes de production, réorientation de la main-d'œuvre libérée vers les secteurs secondaires et tertiaires de l'économie.

En 1998, un épais rapport européen tentait de prendre la mesure des éléments séparant le milieu rural polonais, et plus particulièrement son agriculture, du rattrapage de l'acquis communautaire [Commission européenne, 1998]. Cet acquis portait notamment sur la protection des consommateurs, la santé publique ainsi que la santé des animaux et des plantes, sur la mise en place de contrôles vétérinaires et sanitaires, phytosanitaires et de l'alimentation animale. Ces mesures d'adaptation ont été d'abord perçues par la population polonaise comme une gifle infligée à son secteur agricole : les produits nationaux étaient présumés peu sains en raison des modes de production moins technicisés qu'à l'Ouest ; en raison des contraintes sanitaires désormais imposées aux producteurs et aux industries de transformation d'aval, le marché européen se trouvait momentanément fermé à nombre de produits polonais, alors que, dans le même temps, les produits agricoles occidentaux très subventionnés déferlaient en Pologne ; enfin, les coûts de mise aux normes ne se trouvaient que partiellement couverts par les aides européennes, dont le dispositif imposait d'abord l'avance des fonds nécessaires par les intéressés avant un remboursement à terme.

Ce projet global s'est trouvé d'emblée entravé par plusieurs contraintes, au premier rang desquelles figurait la capacité d'investissement très limitée des exploitations petites et moyennes, qui représentaient la grande majorité des structures agricoles du pays. Par ailleurs le plein emploi en Pologne était loin d'être assuré, interdisant à court terme d'envisager un report de la main-d'œuvre agricole vers des secteurs secondaires et tertiaires en pleine expansion, comme cela avait

pu être le cas au cours des Trente Glorieuses à l'Ouest. Le chômage était en nette et constante progression au cours de la période de préadhésion, particulièrement en milieu rural. Alors que le taux de chômage dans la population active des 15 oscillait entre 9,8 % (1997) et 7,9 % (2003), celui-ci passait en Pologne de 10,9 % en 1997 à 18,2 % en 2001 et 19,6 % en 2003³, à la veille de l'adhésion. Enfin, les moyens financiers mobilisables par l'Union pour cet élargissement, quoique conséquents, demeuraient (trop) limités, imposant une politique plus ciblée qu'à l'Ouest :

« Si, en effet, l'on tenait compte de l'importance de la population active dans l'agriculture en Pologne (soit 27 % du total), la transposition d'une PAC inchangée aurait absorbé près d'un tiers des crédits budgétaires mobilisés dans ce cadre ! Une étude conduite par l'Espagne – un des états membres les plus réticents à l'intégration des PECO dans l'UE – annonçait encore en 1998 que l'entrée des 10 pays candidats et de Chypre coûterait, pour le volet agricole, près de 14 milliards d'Ecus [...] soit une somme impossible à dégager tant que le plafond de la contribution budgétaire de chacun des membres resterait fixée à 1,27 % du PIB » [Lhomel, 1999 : 7]

Sans doute en partie sous la contrainte d'élaborer en hâte une politique agricole et rurale pour ce pays, le projet modernisateur européen n'en est pas moins resté centré sur ses objectifs initiaux, calqués sur le scénario modernisateur des Trente Glorieuses à l'Ouest, plutôt que vers l'élaboration de solutions réellement inédites, inspirées spécifiquement par la situation polonaise contemporaine. Compte-tenu des fortes contraintes économiques et sociales liées à la spécificité des structures agricoles polonaises, l'Union s'est néanmoins trouvée dans l'obligation, parallèlement, de « considérer [la] notion de politique de développement rural autrement que comme un simple gadget, créateur, à tout le moins, de quelques centaines d'emplois dans un secteur comme le tourisme rural » [Lhomel, 1997 : 49] : le développement d'activités rurales locales, liées ou non aux exploitations agricoles, afin de satisfaire des besoins évidents d'amélioration des services ruraux dans tous les domaines, s'est imposé d'emblée comme une voie incontournable pour compléter le revenu des agriculteurs et des ruraux dans le contexte de chômage national élevé. Outre ce volet social, certaines publications soulignaient l'intérêt agri-environnemental d'exploitations qualifiées d'« extensives », « traditionnelles » en Pologne [Pouliquen, 2001 ; FDPA, 2002 ; Fiuk-Cisowski, Wolfram, 2001] : fort taux d'emploi agricole, faible usage d'intrants chimiques et de combustibles fossiles, biodiversité élevée...

Le scénario de politique agricole et rurale européen pour la Pologne a dès lors donné le sentiment de s'organiser selon deux directions qui, pour être complémentaires, n'en semblaient pas moins relativement contradictoires. En 2003, à la veille de l'adhésion de la Pologne à l'Union, les aides européennes semblaient devoir se répartir entre un soutien prioritaire aux exploitations capables de mobiliser rapidement des capitaux nécessaires au co-financement de la modernisation de leurs outils de production sous l'impulsion du soutien européen, et l'appui à des micro-activités rurales garantissant une fonction de « tampon social » à l'égard des effets de cette politique sélective dans un contexte de fort chômage. L'Union optait en résumé pour le renforcement d'un système « dual, « bi-modal », comme le qualifie l'OCDE, composé d'une part d'exploitations visant en priorité le développement de leurs productions sur les critères de rentabilité et privilégiant de fait une logique économique, d'autres part de micro-unités pratiquant une agriculture essentiellement vivrière, dotées par conséquent d'une fonction autant économique que sociale » [Lhomel, 1997 : 43], ainsi qu'agri-environnementale, ajouterons nous pour être complets.

³ Ce taux est retombé en-dessous de 10 % en 2007, sous l'effet de plusieurs facteurs liés à l'entrée du pays dans l'Union : opportunités d'émigration accrues, accroissement du PIB, effet statistique (lié à l'intérêt de se déclarer retraité ou actif plutôt que sans emploi pour percevoir les aides structurelles, notamment en milieu rural). Nous détaillerons dans le texte la part relative de ces facteurs

B - Questions de recherche

B.1 - Que souhaitent et que font les agriculteurs polonais ?

Qu'en pensaient les agriculteurs polonais, premiers intéressés par le résultat de ces débats, et plus particulièrement qu'en pensaient les propriétaires d'exploitations relevant de la seconde catégorie, ou d'une catégorie intermédiaire dont le sort demeurerait manifestement incertain ? Souhaitaient-ils demeurer agriculteurs, auquel cas l'entrée en application de ce projet européen risquait d'évoluer vers des tensions sociales fortes en milieu rural ? Et s'ils le souhaitaient, quels étaient leurs arguments pour maintenir un mode de vie appréhendé comme peu confortable par les observateurs occidentaux ? Quelles seraient leurs diverses stratégies pour maintenir leurs exploitations dans ce nouveau contexte ?

Plus largement, à la rencontre de quelles populations la politique agricole et rurale européenne s'aventurerait-elle en Pologne ? Sur quels registres, et selon quelles modalités, cette rencontre allait-elle se jouer dans le théâtre intime de chaque exploitation ?

La puissante capacité de résistance de la population agricole polonaise aux projets du pouvoir à son égard figurait en effet en bonne place sur sa carte de visite historique. Des ouvrages fondateurs, disponibles en français, en faisaient amplement état [Szurek, 1982 ; Maurel, 1989], légitimant l'hypothèse contemporaine d'une résistance au moins passive d'une partie des agriculteurs au principe de restructuration édicté par l'Union européenne.

B.2 - Le pari du dialogue de normes

Les arguments socio-économiques européens justifiant ce projet étaient-ils suffisants et finalement assez démontrés pour imposer à une population d'agriculteurs une trajectoire qu'elle ne souhaitait peut-être pas, ou pas sous cette forme ? Parallèlement, quels espaces de légitimation semblait devoir ouvrir la politique européenne de développement rural (présumée sociale et agri-environnementale par les observateurs avant même la publication de ses textes-cadres) pour les exploitations laissées pour compte d'une modernisation accélérée à l'occidentale ? Que pouvait-on attendre de ce second volet de la politique européenne, et à nouveau, qu'en percevaient les premiers intéressés en Pologne ?

En contre-point de la logique planificatrice propre à l'échelon politique, ces questions nous paraissaient pouvoir justifier une exploration de la réalité à l'échelle des individus, des faits sociaux et techniques fondant leur quotidien, des inflexions imposées à l'échelle de ces faits par un contexte politico-économique démesurément plus vaste qu'il convenait aussi de mieux appréhender. Les questions fondatrices de cette thèse nous encourageaient donc à confronter deux échelles analytiques sans proportions communes, entreprise dont le caractère stimulant nous a fait au départ (sans doute naïvement), ignorer le péril méthodologique.

Offrons nous un point d'orgue dans cette entrée en matière : l'ensemble de notre thèse repose à la fois sur ce pari, et sur l'inconfort conceptuel inhérent à ce pari. Toute notre démarche

méthodologique consistera à négocier une approche de cette interface entre faits quotidiens dans les familles d'agriculteurs et expression du contexte politico-économique européen en évitant l'écueil de la « satellisation » (échouer à réduire la distance entre ces deux univers), celui du « prophétisme » (survoler les faits monographiques pour en tirer un objet conceptuel au service d'une pensée politique, rejoignant ainsi l'échelon d'une réflexion européenne au prix de l'abandon de la dimension empirique du quotidien agricole), celui de « l'immanence » (appréhender la politique agricole comme un donné guère négociable au même titre que la météorologie, ramenant l'interprétation des situations individuelles à celle de strictes stratégies d'adaptation, dans le meilleur des cas, ou de fatalisme). Notre démarche visera sans cesse à maintenir un fil continu entre l'analyse des faits locaux et quotidiens et l'échelle de l'analyse politique. La notion de « norme » (prise tant dans son sens sociologique que politique) apparaîtra progressivement comme un espace de médiation entre ces deux dimensions analytiques : elle va occuper le centre de notre analyse.

B.3 - Trois limites de l'analyse classique occidentale, trois axes pour approcher la réalité des exploitations polonaises

C'est avec en tête ces vastes questions, assez mal délimitées, que s'est amorcée cette recherche. Au cours de l'été 2003, nous avons mené, dans le cadre de la préparation de notre mémoire de DEA, des enquêtes exploratoires à travers la Pologne, afin d'affiner notre connaissance du terrain et de dégager une problématique de recherche pour la thèse. Nous avons conduit en six semaines une dizaine d'entretiens institutionnels, et des visites de une à trois heures dans 40 exploitations réparties dans trois voïvodies (Wielkopolska, Podlachie, Malopolska).

Au terme de cette première étude, et des recherches bibliographiques qui l'ont accompagnée, les arguments mobilisés pour fonder le projet de restructuration du secteur agricole polonais nous semblaient présenter trois points de fragilité au moins, dont chacun ouvrait des espaces permettant de structurer nos futures investigations.

- **Premier point**, les représentations politiques européennes semblaient menacées, de manière sous-jacente, par l'hypothèse dite « du congélateur » (reprise par Bafoil [2006] qui la présente pour mieux s'en démarquer) selon laquelle la période communiste aurait en quelque sorte gelé les structures paysanne polonaises dans leur état d'avant-guerre : elles seraient donc au stade de l'agriculture du début des années 50 à l'Ouest. Selon une perspective évolutionniste (que nous ne cesserons de mettre en question), il conviendrait de reprendre en Pologne l'histoire des techniques agricoles là où elle s'est arrêtée, pour poursuivre et appuyer une évolution parallèle, quoiqu'en décalé, à celle des aînés de l'Ouest. Cette vision paternaliste, que nous présentons volontairement de manière caricaturale tant elle semble abusive, gomme 40 ans d'une histoire nationale (agricole) qui, si elle a été peu accessible aux observateurs occidentaux, n'en aura sans aucun doute pas moins généré une trajectoire agricole active qu'il convient d'abord de mieux connaître. Selon l'analyse synthétisée par Lamarche [1994 : 164] à partir d'une étude menée dans cinq pays⁴, « entre le processus identitaire dit « de tradition » et celui de « l'assimilation », on passe d'une conception du métier au marquage idéologique fort (sociabilité d'interconnaissance / épargne / lien étroit avec le groupe d'appartenance, etc.) à une perception plus banale, moins démarquée par rapport aux valeurs de la société globale. Ce faisant, on se situe sur un *continuum*

⁴ Brésil, Tunisie, Canada, France, Pologne

[...] On voit bien pourtant que le cas tunisien ou le cas polonais ne sont pas exactement des stades intermédiaires d'un processus qui mènerait inéluctablement d'un point à un autre. ».

Cette première observation encourageait à se pencher sur la spécificité des trajectoires des exploitations familiales polonaises depuis 50 ans et sur les éléments qui les distingueraient vraisemblablement de leurs homologues de l'Ouest du début de Trente Glorieuses. Quels étaient les aspects inédits de cette trajectoire paysanne polonaise ?

- **Deuxième point**, cette analyse ne semblait pas envisager d'espace intermédiaire entre les exploitations « en voie de modernisation » et les exploitations « à vocation sociale » repliées sur une gestion semi-autarcique de l'exploitation. L'hypothèse d'un continuum structurel centré sur une masse intermédiaire, ni en pleine phase d'investissement et d'accroissement ni qualifiable de micro-exploitation de semi-subsistance en repli, nous paraissait pourtant plus plausible. Il nous semblait en effet avoir observé un grand nombre d'exploitations partiellement marchandes (à des degrés très variables justifiant l'idée du continuum), et que l'on ne pouvait identifier ni à une posture pessimiste de ralentissement progressif de l'activité, ni à l'évolution vers un changement de modèle en faveur de systèmes spécialisés/technicisés plus exigeants en capital qu'en main-d'œuvre.

Nous nous proposons donc d'explorer soigneusement l'hypothèse de l'existence d'une telle masse intermédiaire, et, si nous pouvions en trouver la trace, d'en aborder la description.

- **Troisième point**, l'analyse économique qui sous-tend l'argumentaire européen prend pour postulat qu'une exploitation agricole doit être évaluée à l'aune de sa rentabilité propre, au même titre que toute entreprise. La discussion de la perspective économique qui dissocie rentabilité de l'exploitation et organisation du budget familial global a pourtant traversé au cours du 20ème siècle les analyses politiques, sociologiques et économiques de l'agriculture en Europe. Cette perspective n'a néanmoins guère été mise en question lors de la rédaction des textes-cadres européens préparant l'adhésion de la Pologne à l'Union. Elle a conduit à annoncer une « décrue » rapide du nombre de micro-exploitations polonaises sous l'effet de leur mise en compétition sur le marché avec des structures évaluées comme plus rentables. Lhomel, à nouveau, nous offre une synthèse de cette posture inspirée de l'économie néo-classique : « Assurer la rémunération du capital et du travail, dans des exploitations dont un grand nombre n'est pas économiquement rentable, représente également à plus ou moins long terme un facteur d'écrémage [...] du nombre d'unités, ou du moins un présage d'une nouvelle évolution de leur profil. » [Lhomel, 1997 : 46]. Pourtant, cette évolution ne s'opère que très lentement, bien plus lentement que prévu, indiquant que quelque chose dans cette hypothèse ne correspond pas à la réalité. La diminution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2002 a correspondu « à une baisse annuelle de 0,7 %. Bien que ce taux d'évolution soit beaucoup plus rapide qu'au cours de la période communiste, il demeure plus lent que les changements survenus pour l'agriculture de l'Ouest au cours des années de modernisation forcée » [Halamska, 2004], malgré un contexte économique libéral peu assorti de mesures protectrices⁵.

⁵ Le soutien à l'agriculture, calculé par l'OCDE en Equivalent Subvention à la Production, étaient de 25 (cet indicateur ne comporte pas d'unité) en 1999 en Pologne contre 49 dans les pays de l'OCDE [D'après Pouliquen

Il nous paraissait cohérent avec les observations accumulées par les recherches en sciences sociales de ne pas dissocier artificiellement comptabilité de l'exploitation et comptabilité familiale : c'est à la stratégie familiale pour maintenir son niveau de vie que nous nous sommes intéressé, celle-ci mobilisant au premier plan les ressources de l'exploitation, mais sans doute pas seulement. Les emplois salariés, les transferts sociaux, les activités rurales auto-générées (que ce soit dans la sphère formelle ou informelle de l'économie), constituaient manifestement d'autres sources de revenu non seulement nécessaires à la famille, mais dont l'interaction avec l'activité agricole devait être étudiée, tant socialement qu'économiquement.

B.4 - « La performance obtenue dépend du référentiel adopté pour son évaluation » : une perspective fondatrice

Notre travail s'est peu à peu organisé autour d'un projet d'évaluation de ces « performances » familiales spécifiques, dans les trois registres économique, technique et social, en précisant les normes justifiant le cadre et le résultat de cette évaluation.

Nos premières observations de terrain nous invitaient plutôt à situer le centre de la logique économique non dans l'exploitation, mais dans la famille qui la détient, et qui articule plusieurs sources de revenu (entre elles, et pour maintenir son niveau de vie) de manière indissociable. A la veille de l'entrée du pays dans l'Union début 2004, ces observations invitaient à réexaminer l'efficacité des exploitations familiales polonaises (et plus globalement des stratégies socio-économiques familiales) non selon des critères exogènes inspirés de l'économie de l'entreprise, mais selon des critères bâtis à partir des logiques productives et sociales énoncées par les agriculteurs eux-mêmes.

Nous voulions d'une part chercher comment, selon leur propre logique, ces familles parvenaient (ou ne parvenaient pas) à réaliser l'adéquation entre leurs fins et leurs moyens. **Il s'agissait en définitive d'explorer pourquoi ces petites et moyennes exploitations parvenaient pour beaucoup d'entre elles à se maintenir**, témoignant ainsi de « performances » sans doute assez satisfaisantes en fonction des objectifs de leurs propriétaires, tout en étant condamnées par l'analyse économique classique.

D'autre part, **nous voulions expliciter le fait que l'évaluation de ces performances dépend du cadre (du référentiel) mobilisé pour réaliser cette évaluation** : là où l'Union voyait une exploitation potentiellement performante et « viable », et/ou des performances agri-environnementales intéressantes à soutenir et développer, et/ou une exploitation à vocation sociale, les agriculteurs polonais percevaient sans doute leur exploitation tout autrement, ce que nous voulions préciser. Il nous fallait dorénavant progresser sur la piste du dialogue de normes, du point de vue méthodologique, pour explorer les espaces de confrontation, mais aussi de recouvrement, de convergence entre ces diverses évaluations d'un même objet (les exploitations paysannes polonaises). Au-delà de l'enjeu intellectuel, c'est à l'évaluation du statut et de l'avenir de ces paysans dans l'Union élargie que nous voulions contribuer.

A ce stade des hypothèses, apparaît un second point d'orgue : notre arrière-plan professionnel nous avait jusque là surtout conduits à cotoyer les mouvements agricoles contestataires de l'Ouest, notamment en France. La notion « d'alternative » (à un modèle productif dominant par trop monolithique et sélectif) se cristallisait surtout dans notre esprit sur

ce que l'on qualifiait d'agriculture « durable ». Les militants de ce type de modèle lui attribuaient, entre autres qualités, le fait d'être « économe, autonome » et plus employeur de main-d'œuvre que de capital. Ces qualités semblaient devoir les rapprocher des exploitations polonaises petites et moyennes, qualifiables de « paysannes ». Non sans candeur politique, nous avons d'emblée formulé l'hypothèse que si un noyau intermédiaire d'exploitations polonaises existait bel et bien (ni en nette évolution vers un modèle dit « modernisé », ni en phase de repli, voire de déprise productive), une part au moins des agriculteurs concernés s'étaient sans doute saisis d'un discours politique revendiquant, de *manière positive*, les qualités sociales, agri-environnementales et économiques de leur modèle. Quelques mouvements sociaux régionaux ou nationaux en témoigneraient sans doute, sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour amorcer notre recherche. Mais de mouvements significatifs (politiques, syndicaux ou associatifs), point, pas plus au cours de nos deux premières années de terrain en 2003 et 2004 qu'au cours des années qui suivirent et jusqu'à présent (quête que nous devons reconnaître n'avoir jamais tout à fait cessée, ne serait-ce que pour soutenir nos amis agriculteurs « durables » de l'Ouest souhaitant établir des jumelages avec des mouvements analogues en Pologne). Faute de mouvements nationaux, nous avons alors espéré trouver trace, individuellement chez certains de nos interlocuteurs en Pologne, d'arguments comparables à ceux que nous avons coutume d'entendre en France à l'égard de la durabilité des systèmes paysans. Cette espérance n'a pas été davantage satisfaite.

C'est par conséquent de manière très rafraîchie (tant au sens de « découragée » que de « rénovée »), et pour tout dire assez désorientée, que nous avons entrepris la phase active de nos enquêtes de terrain. Cette phase de notre recherche nous offre aujourd'hui l'occasion de sourire. Elle nous a permis d'examiner d'un œil tout à fait neuf des exploitations dont nous ne percevions pas l'identité, faute de grille de lecture. C'est cette grille de lecture spécifique qu'il nous a fallu bâtir (une grille de lecture rendant compte de l'appréhension occidentale de cette agriculture polonaise, véritable outil de médiation), épreuve laborieuse que nous percevons a posteriori comme une véritable aubaine scientifique. Notre lacune conceptuelle nous aura peut-être permis de mettre au jour quelques caractéristiques peu évoquées de l'agriculture paysanne polonaise. Surtout, cette étape a constitué une miniature de l'expérience politique ouest-européenne qui, faute de cadre interprétatif adéquat, mène à tenter d'importer coûte que coûte en Pologne des cadres analytiques ayant fait leurs preuves à l'Ouest.

Cette expérience personnelle inquiétante du vide conceptuel nous a sans aucun doute offert l'occasion de rendre compte de la nécessité pressante du dialogue de normes.

C - Précédents scientifiques : sociologie et économie rurale

Chercher des réponses à nos questions de recherche impliquait d'abord de parvenir à établir une articulation assez fine entre les stratégies socio-économiques d'ensemble des agriculteurs, les choix opérés pour la conduite technique de l'exploitation, l'équilibre économique obtenu, les modalités de son maintien (ou de sa fragilisation...). Ces questions n'étaient guère nouvelles dans le paysage de la recherche socio-économique en Pologne. De nombreuses études en témoignaient, en particulier (pour les chercheurs francophones) les études menées dans le temps long par Halamska, Maurel et Lamarche [Maurel, 1989 ; Lamarche (dir.), 1991 et 1994 ; Maurel, Halamska, Lamarche, 1993 ; Halamska, 1994]. Les synthèses proposées dans le registre économique par Pouliquen [2001], dans le registre sociologique par Gorchach [2001 et 2003], dans

le registre politico-économique par Bafoil [2001a, 2003] représentaient aussi des sources précieuses.

Les travaux de synthèse bâtis progressivement par Mendras pour décrire les sociétés paysannes européennes [Mendras, 1995, 2000] à partir de travaux fondateurs en agro-économie et en sociologie rurale [notamment Tchayanov, 1926 ; Malassis, 1958 ; Tepicht, 1973 ; Servolin, 1972 ; Jollivet, 1974 ; Lamarche, 1991, 1994] ont paru particulièrement adéquats. Les travaux de Tchayanov, de Malassis, avaient en commun d'être fondés sur de grandes enquêtes statistiques. Ils ont permis de mettre en évidence de manière inédite les mécanismes socio-économiques caractéristiques de l'économie paysanne : composition des revenus, articulation entre foncier, main-d'œuvre et organisation du travail (agricole et non-agricole). Tepicht a montré le rôle spécifique de ce qu'il qualifie de main-d'œuvre marginale pour l'équilibre du travail et de la composition du revenu. Servolin, Jollivet, ont insisté sur la nature des interactions économiques et sociales entre les sociétés paysannes et la « société englobante », dont les intérêts sont partiellement contradictoires lorsqu'il s'agit de s'approprier les bénéfices du travail et de la production agricole. Mendras lui-même a synthétisé de vastes travaux monographiques permettant de décrire la nature de l'organisation sociale et de son évolution à l'échelle de villages ruraux français avant et pendant la période de modernisation accélérée initiée dans les années 50-60.

La vaste synthèse de ces travaux bâtie progressivement par Mendras a fédéré ces résultats sous forme d'un modèle global des sociétés paysannes d'Europe de l'Ouest, en cinq points :

« Autonomie relative de la collectivité locale à l'égard d'une société englobante qui la domine et respecte son originalité ; groupe domestique qui structure la vie économique et la vie sociale laissant peu d'importance à la parentèle ; autarcie économique orientée vers la consommation familiale qui ne distingue pas consommation et production : les surplus sont prélevés par l'autorité englobante et vendus sur le marché, le travail familial n'est pas comptabilisé ; rapports d'interconnaissance : au sein de la collectivité chacun connaît tout le monde [...] ; rôle de médiation des notables qui assurent tous les rapports [...] avec la société englobante».[Mendras, 2000]

Ce support analytique extrêmement étayé et rassurant permettait d'aborder deux questions :

- A-t-on affaire en Pologne, dans les exploitations non spécialisées et actives que nous avons cherché à voir, à un modèle paysan relativement conforme à la définition proposée par Mendras ?
- Dans ces exploitations, comment s'articulent les composantes économiques et sociales de l'organisation familiale avec les choix productifs et techniques opérés sur l'exploitation ?

Ce second point a été peu exploré par les grandes recherches ruralistes du 20ème siècle mobilisées par Mendras. Si les faits techniques sont par séquences minutieusement décrits par l'auteur, ils demeurent curieusement comme juxtaposés à l'analyse socio-économique, sans vraiment contribuer à l'édifice explicatif complexe qu'il élabore par ailleurs. Ce fait paraît insolite à l'agronome, qui perçoit avant tout le fait technique lorsqu'il examine des stratégies agricoles et rurales. Expliquer les choix techniques des paysans par le social, perspective sociologique, nous paraissait risquer d'occulter un pan des interactions étroites liant ces deux registres. Certains aspects, tels que la qualité du sol, le climat, le relief, mais aussi l'assise foncière de l'exploitation héritée de la génération précédente, nous semblaient influencer en retour assez fortement une partie du registre social, tel que l'organisation du travail, l'orientation et le volume des productions, et par conséquent le revenu que l'on pouvait en espérer, induisant ou non le recours à des emplois complémentaires, etc. Les aspects techniques et sociaux nous semblent, dans ces

exploitations, intimement liés, répétons le. Aussi, choisir d'expliquer l'un par l'autre ou l'autre par l'un nous semble relever d'une décision délicate et de toute façon quelque peu arbitraire.

Ce qui nous paraissait en revanche plus assuré, c'est que l'essentiel des études disponibles n'entraîne pas suffisamment dans le détail de l'organisation productive fine des exploitations pour élucider la contribution du fait technique à l'ensemble de la situation sociale et économique des familles paysannes. Nous avons par conséquent replacé cette question au centre de notre recherche, afin de compléter le panorama déjà très riche des analyses ruralistes en Pologne. Le centre de gravité de notre analyse de l'organisation sociale et économique familiale s'est situé sur le point fixe de cette organisation technique que représente le foncier, son occupation, sa valeur autant comme ressource que comme support de lien social (en Pologne plus qu'ailleurs, nous aurons l'occasion de le souligner). La gestion des productions, l'organisation du travail familial, la composition du revenu et du capital d'exploitation, la trajectoire des exploitations sur plusieurs générations, les formes de l'organisation sociale, les constructions identitaires, seront progressivement emboîtées et articulées autour de cet élément fondateur. Les apports de l'agronomie systémique [Brossier et *ali*, 1990 ; Mazoyer, 2002] offriront un support utile pour poursuivre l'analyse de l'articulation entre organisation socio-économique et faits techniques seulement évoquée par Mendras.

L'entreprise demeure expérimentale : rendre compte d'une logique globale d'articulation des faits techniques, sociaux, économiques, explicitant l'interrelation constante entre ces aspects (un changement dans des registres conditionnant aussitôt l'évolution des autres), expose à un double risque : perdre le centre du raisonnement, dissout en une énumération circulaire sans fin ; et manquer de méthode, le rapprochement du technique et du social relevant encore de postures scientifiques exploratoires. C'est par conséquent avec prudence que nous nous aventurons sur ce terrain extrêmement riche.

C.2 - Dialogue de normes : Est-il possible de confronter un projet politique et des pratiques agricoles sur un terrain conceptuel commun ?

L'autre pan de notre recherche porte sur l'exploration des modalités de la confrontation entre normes occidentales et normes paysannes endogènes, à l'échelle des exploitations. Cette réflexion a imposé un double mouvement : d'une part tenter de mettre en lumière les prolongements empiriques de l'expression du projet (des projets) agricole et rural européen pour la Pologne jusque dans chaque exploitation visitée. D'autre part, et comme en retour, explorer l'hypothèse selon laquelle un certain effet de masse (produit par les exploitations « *ni-ni* » (ni en repli, en déprise, ni en phase de modernisation avérée) propose (voire oppose) ses propres modes de fonctionnements en réaction à l'injonction européenne, générant finalement un effet normatif que l'on pourrait confronter au projet normatif européen pour l'agriculture nationale.

Ce projet d'ensemble ne résolvait pas pour autant une question méthodologique importante : comment comparer le projet de politique structurelle traduit dans les textes-cadres fixant les modalités d'application de la nouvelle politique agricole européenne en Pologne (et par conséquent les objectifs qu'ils assignent aux exploitations) et les pratiques et représentations paysannes sur un terrain conceptuel commun ?

L'approche proposée par le courant français de l'analyse cognitive des politiques publiques paraît pouvoir être transposée au cadre de notre analyse. L'intérêt de cette approche, présentée en France notamment par Jobert [1992], Muller [2000, 2005], et par Fouilleux [2000] plus particulièrement pour la PAC, consiste à renoncer à appréhender le contenu des politiques publiques comme issu d'un processus rationnel de délibération démocratique. Au contraire, ces

auteurs présentent la construction de politiques publiques comme le fruit d'un processus à la fois diffus et tendu entre des groupes « d'acteurs », ou forums, touchés de près ou de loin par ce processus. En ce qui concerne la PAC, Fouilleux isole notamment le forum des économistes scientifiques, le forum de la scène politique, le forum professionnel.

Chacun des forums mobilisés véhicule, lorsque l'on aborde la question de politiques sectorielles telles que la politique agricole, un référentiel fondateur du modèle qu'il souhaite plébisciter, caractérisé par trois composantes : une composante cognitive (« cadre d'explication du monde »), une composante normative (ce qu'il faut faire pour maintenir ou améliorer la situation, et pourquoi), auxquelles Jobert propose d'ajouter une dimension instrumentale (traduction pratique de la dimension normative : les modalités de mise en service et de financement des mesures de la PAC pour chaque exploitation dans le cas qui nous intéresse).

Selon cette perspective, il apparaît intéressant de tenter d'explicitier la traduction d'un ou plusieurs référentiels de politique publique dans les textes fondateurs de la politique agricole et rurale européenne en Pologne (autrement dit premier et second pilier de la Politique Agricole Commune), à partir des arguments mobilisés pour expliquer la politique adoptée et des modalités d'attribution de chaque catégorie d'aides.

Parallèlement, on pourra rechercher les composantes éventuelles d'un référentiel professionnel véhiculé par des représentations partagées par la population agricole étudiée, autrement dit l'aspect cognitif d'un tel professionnel, et à une partie au moins de sa composante normative.

Au prix de ce petit « bricolage » conceptuel (pour reprendre le terme de Levi-Strauss) à notre avis indispensable au dialogue de normes que nous nous proposons, il devient envisageable de progresser dans cette confrontation entre le modèle paysan polonais très particulier, fruit d'une trajectoire historique unique en Europe, et les cadres normatifs importés avec la PAC dans ce pays.

D - Démarche pour cette thèse

D.1 - Une démarche monographique

Dès la phase de pré-enquêtes de DEA, nous avons pressenti l'existence de constantes reliant les systèmes techniques pratiqués dans la plupart des exploitations « traditionnelles et actives » que nous avons pu visiter. Une approche monographique nous a semblé adaptée pour poursuivre l'exploration de cette hypothèse, avec pour objectif l'élaboration d'un « idéaltype » des exploitations moyennes, poly-productives et actives polonaises (ou « type idéal », qui n'a rien à voir avec la notion de perfection : c'est une construction utopique, heuristique), et d'une typologie des trajectoires d'exploitations à partir de cet idéaltype, conformément à une démarche apparentée à la sociologie compréhensive [Weber, 1992].

Les longues enquêtes menées par Halamska, Maurel et Lamarche, permettent de profiter d'un recul historique sans égal, régulièrement remis à jour, sur trois communes soigneusement choisies dans le paysage statistique national par Halamska et d'autres chercheurs polonais au début des années 80 : Zator (Małopolska), Drobin (Mazovie), Stęszew (Wielkopolska). Pour

notre part (et à une échelle infiniment plus modeste !), nous avons amorcé en 2003 des enquêtes plus fouillées dans les environs de Białystok (Podlasie), dans une zone où les interactions entre activités agricoles et enjeux environnementaux étaient particulièrement illustrées, où un bassin d'emploi assez peu actif poussait les agriculteurs à faire preuve d'une créativité et d'un dynamisme particulier pour maintenir leurs exploitations, où les systèmes de polyculture-élevage cohabitaient avec des espaces de forêt paysanne absents ailleurs dans beaucoup d'autres régions : autrement dit une zone où le panorama des problématiques agricoles semblait particulièrement complet. Dans cette zone, nous avons choisi la commune de Knyszyn pour amorcer la constitution de monographies d'exploitations. D'autres ont suivi, dans les trois communes où le recul offert par les données collectées par Halamska, Maurel et Lamarche garantissait une mise en perspective utile des premiers résultats mis en forme à Knyszyn.

Grâce à l'appui offert par les institutions locales, nous avons pris contact de manière spécifique avec des exploitations identifiées (consensuellement) comme « traditionnelles et actives » : c'est la stratégie et la trajectoire de ces exploitations « *ni-ni* » que nous voulions caractériser. Plus précisément, nous voulions approcher les formes de créativité développées par ces familles pour maintenir leurs exploitations, et plus globalement leur mode de vie rural, dans un contexte politico-économique évalué comme plutôt défavorable par la majorité des observateurs.

Nous rendrons compte des arguments permettant d'étayer l'hypothèse de constantes suffisantes au sein des exploitations visitées pour les organiser en idéaltype. Les stratégies des exploitants pour la production des exploitations seront progressivement décrites : du point de vue de l'organisation des productions, du travail dans et hors l'exploitation, de la composition du revenu... Cette élaboration progressive permettra finalement de déboucher sur une estimation du niveau de vie global de ces familles (en laissant de côté la notion de rentabilité économique de l'exploitation au sens strict), et de le situer par rapport au niveau de vie polonais moyen, et à la notion de pauvreté rurale...

Nous pourrions alors revenir sur l'une de nos questions initiales : la notion de paysannerie synthétisée par Mendras convient-elle complètement pour rendre compte de la réalité polonaise contemporaine ? Comment les trajectoires d'exploitation et leurs déterminants permettent-elles d'anticiper certaines stratégies adaptatives dans le nouveau contexte généré par la Politique Agricole Commune ?

L'approche typologique permet-elle d'estimer « l'aire d'extension » de ce modèle ? Ce modèle est-il suffisamment complet et explicitement approprié par ceux qui le mettent en œuvre pour être assimilable à un référentiel de politique publique ? Nous exposerons les raisons de défendre ce point de vue.

D.2 - Pas de temps pour les monographies, corpus de textes-cadres européens

Ces enquêtes monographiques ont encadré étroitement la date de l'adhésion de la Pologne à l'Union. Amorcées en 2004 (et même en 2003, si l'on ajoute les visites exploratoires menées dans le cadre de notre DEA), et poursuivies en 2005 et 2006, elles ont permis d'aborder la question de l'adhésion et de la PAC de manière particulièrement active avec nos interlocuteurs. Une description assez détaillée du système de production, de l'organisation du travail, des sources de revenu a été entreprise dans chaque exploitation, avec pour référence l'année agricole en cours.

Toutefois, le pas de temps couvert par ces enquêtes ne doit pas être résumé à cette période de bascule historique marquée en Pologne par l'adhésion à l'Union en mai 2004. Avec tous nos

interlocuteurs, la trajectoire de l'exploitation sur deux à trois générations a été abordée, en cherchant à mettre en lumière les déterminants de chaque étape marquant l'évolution de l'exploitation : capitalisation/décapitalisation, évolutions structurelles et productives... Des déterminants d'ordre familial et privé, d'ordre communautaire et local, d'ordre politique, d'ordre économique et commercial, ont été soulignés tour à tour. Ces explications ont constitué le point de départ de notre analyse de l'impact du nouveau contexte européen dans ces exploitations, et des stratégies développées en réponse. Nous avons aussi abordé l'avenir envisagé tant pour l'exploitation que pour l'organisation familiale plus globalement.

Parallèlement, nous avons rassemblé un corpus de textes-cadres européens (ou rédigés en Pologne sous l'impulsion de l'Union), publiés entre 1998 et 2005. Ces textes ont progressivement fixé les objectifs puis les modalités de la politique agricole et rurale européenne pour la Pologne. Nous y avons cherché l'expression des composantes cognitives et normatives d'un ou plusieurs référentiels de politiques publiques, de manière à les circonscrire, les nommer, les caractériser. En anticipant sur ces résultats pour la lisibilité de cette présentation, deux référentiels ont été mis en évidence, que nous avons intitulés référentiel « de marché » (d'après une analyse proposée par Muller [2000]), et un référentiel plus diffus que nous avons été contraints d'intituler de manière floue « de la multifonctionnalité/durabilité » (MFA/DD), en raison des lacunes de définition dont souffrent les textes.

D.3 - Dialogue de normes : sur le terrain des opérations !

On pourra alors s'aventurer sur la piste du dialogue de normes, en confrontant le référentiel paysan dont les composantes auront été mises au jour, et les deux référentiels véhiculés par les textes-cadres européens.

La confrontation entre le référentiel paysan et le référentiel de marché se jouera globalement sur le mode de la confrontation et de la résistance. A partir d'éléments directement extraits des monographies, nous isolerons un à un les registres les plus aigus sur lesquels il se joue : organisation des marchés agricoles, mises aux normes sanitaires, évolutions du marché de l'emploi, nouvelles modalités du départ en retraites ou d'installation des agriculteurs, accès au foncier... La confrontation entre des données aussi précises que possible sur l'évolution de ce contexte (en partie sous l'effet direct des mesures européennes, en partie sous l'effet du contexte qu'elles génèrent et encouragent), et des stratégies paysannes archétypales synthétisées à partir des monographies, permettra de prendre la mesure de ce rapport de force. Revenons-y un instant : les intérêts paysans et européens sont ici contradictoires.

La confrontation entre le référentiel paysan et le référentiel de la MAF/DD se jouera plutôt sur le mode de l'appariement, avec des espaces de convergence assez nombreux, et des espaces de divergence qu'il conviendra aussi de circonscrire. Cette étape contribuera à déconstruire le discours dualiste selon lequel les exploitations polonaises sont soit « performantes », soit « multifonctionnelles et durables » (soit en phase de déprise, mais alors c'est la question sociale qui est soulevée, non plus la question productive). L'aspect monolithique de cette perspective la rendant à l'évidence suspecte, nous chercherons les moyens de mieux circonscrire les espaces précis de recouvrement entre le référentiel paysan polonais et le référentiel européen de la MFA/DD.

Pour ce faire, nous aurons recours à des indicateurs chiffrés, sorte de « langage de médiation » [Darrot, Mouchet, 2005] : nous rendrons compte de notre élaboration d'indicateurs spécifiques, visant à la fois à rendre compte des « performances » des exploitations paysannes polonaises relativement aux objectifs européens de la MFA/DD (ainsi que d'objectifs plus larges et détaillés en matière de durabilité des exploitations), et des « performances » des ces mêmes

exploitations dans leur propre référentiel professionnel. Cette méthode permettra de préciser sur quels objectifs se rejoignent ces deux projets, et sur quels points ils divergent (les exploitations pouvant se montrer performantes dans l'un des référentiels et peu performantes dans l'autre, ceci dans le même temps et pour un même fait technique).

Il convient sans doute de préciser que ces indicateurs « spécial Pologne » ont été inspirés de la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles), choisie pour des raisons pragmatiques : élaborée par un groupe de chercheurs grâce à un travail de longue haleine, bien développée dans la bibliographie francophone, testée et enrichie depuis plus d'une décennie auprès de groupes d'agriculteurs français, bénéficiant même d'extensions méthodologiques récentes pour tenter d'appréhender globalement la durabilité de différents systèmes d'exploitation à travers les statistiques nationales (méthode IDERICA), elle nous a semblé offrir des garanties suffisantes pour embrasser de manière assez large la notion de durabilité en agriculture. En effet, compte tenu à la fois du recours à ces notions de multifonctionnalité/durabilité dans les textes européens, et de l'absence de définition claire de ces notions dans ces mêmes textes, nous avons été contrainte de nous aventurer au-delà du contenu des textes pour proposer une analyse dont la valeur est finalement prospective.

La question de la confrontation entre référentiels, mais aussi de formes d'appariement entre eux, ramène au premier plan la question de la représentation politique du groupe de paysans que nous tentons de circonscrire, et avec elle l'évolution de son modèle productif vers une fonction de référentiel de politique publique porté par un groupe social à l'échelle européenne. Nous chercherons les indices d'une telle évolution. Toutefois, la rencontre frontale entre ces paysans et la politique agricole européenne est si récente que l'on ne peut guère s'attendre qu'à pressentir des frémissements : de recompositions identitaires, de modalités de représentations politiques renouvelées...

E. Structure du document

Dans une **première partie**, nous détaillerons les sources et les justifications de ce sujet de recherche, et les perspectives théoriques autour desquelles il s'est progressivement élaboré.

Une **seconde partie** conduira à diminuer progressivement l'échelle d'analyse jusqu'à l'appréhension du détail monographique dans notre échantillon d'exploitations : nous chercherons d'abord dans l'histoire polonaise les traces de la naissance et de la revendication d'un modèle paysan un tant soit peu homogène, et de sa trajectoire au cours de la période communiste ; puis nous montrerons comment nous avons progressivement élaboré l'idéaltype d'exploitation paysanne polonaise que nous proposons, et la typologie des trajectoires d'exploitations à partir de ce modèle, grâce à l'analyse de nos données monographiques ; cette étape nous permettra de décrire l'articulation entre production et organisation sociale dans ces exploitations, et d'évaluer le niveau de vie obtenu (nous préférons ce terme à celui de revenu, à notre avis inadéquat) ; enfin, nous chercherons à qualifier les stratégies de survie de ces exploitations. Nous tenterons aussi de situer cet idéaltype à l'égard de la définition proposée par Mendras pour une paysannerie.

Dans une **troisième partie**, l'exploration des textes-cadres européens permettra de mettre en évidence l'expression de deux référentiels de politique publique ; nous décrirons sur quels registres se joue la confrontation du modèle paysan avec chacun de ces deux référentiels. Nous tenterons alors une prospective prudente sur les modes de recomposition des représentations

identitaire et politique induits chez les paysans polonais actifs par le nouveau contexte normatif européen.

«Le pluralisme théorique et métaphysique, important d'un point de vue méthodologique, l'est aussi d'un point de vue humaniste. Les deux points de vue, en fait, se rejoignent. Il faut, selon le philosophe, gommer la frontière tracée entre la science et l'art, et permettre aux chercheurs de développer à nouveau l'imagination fertile dont les prive aujourd'hui l'éducation scientifique : " On peut retenir ce qu'on appellera la liberté de création artistique, et s'en servir au maximum, non pas seulement en tant qu'échappatoire, mais comme moyen indispensable à la découverte, et peut-être même à la transformation des caractères du monde dans lequel nous vivons. Cette coïncidence entre une partie (l'homme en tant qu'individu) et l'ensemble (le monde dans lequel nous vivons), entre le subjectif pur, l'arbitraire, et l'objectif, le légal, constitue l'un des arguments les plus forts en faveur d'une méthodologie pluraliste " »

(P. Feyerabendt, *Contre la méthode*, Seuil, 1979, p.54).

Première partie

Perspective historique, confluences théoriques

I.A. – La Pologne au seuil de l'Union européenne : enjeux

I.A.1. – Un pays historiquement européen

Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne a officialisé l'élargissement de ses frontières le plus ambitieux de son histoire. Du simple point de vue géographique et démographique, il s'est agi, en passant de 10 à 25 pays membres, d'accroître la population européenne de 21 %, le territoire européen de 25 %, sa surface agricole de 31 %. Avec un territoire de 312 685 km², la Pologne est le plus grand des 10 pays entrés dans l'Union en 2004. 38 millions de personnes peuplent le pays, ce qui place le pays au cinquième rang européen, derrière l'Allemagne, le Royaume uni, l'Italie, la France et l'Espagne⁶.

La Pologne détient à elle seule 18,2 millions d'hectares de SAU, soit 10 % de l'ensemble des terres arables de l'Europe des 27 ou 35 % des terres arables des 10 nouveaux Etats membres de 2004, ce qui la classe parmi eux au premier rang en matière d'agriculture⁷.

Mi-oriental mi-occidental, tantôt extérieur tantôt fraternellement liée au destin de l'Europe de l'Ouest, la Pologne, qui a subi une trajectoire plus qu'ailleurs faite de violence, revendique aujourd'hui son identité incontestablement européenne à travers son adhésion à l'Union. L'Histoire de la Pologne est on ne peut plus chaotique. Notre objet n'est pas de retracer en détails les étapes saisissantes de cette saga nationale, cependant, jalonner d'emblée notre développement de points de repères historiques majeurs paraît indispensable à la lisibilité de la situation politique et agricole polonaise. Il s'agit de comprendre la situation de zone frontière sous tension qu'a occupé la Pologne dans le panorama européen.

Au cours des trois derniers siècles [Dydyński, 2002], le pays a peu à peu glissé d'un destin d'empire étendu à celui d'une nation écrasée, jusqu'à la disparition complète de ses frontières au cours de certaines périodes. C'est autour de 1650 que le territoire polonais s'est révélé le plus vaste, couvrant, plus à l'est que les frontières contemporaines, environ 2/3 de la surface actuelle du pays, augmentée des actuels territoires de la Lituanie, de la Biélorussie, de la moitié de la Lettonie et de l'Ukraine. Puis ce territoire très oriental s'est trouvé la proie de batailles répétées, faisant front de toutes parts contre les Ukrainiens, les Turcs, les Tatars, les Cosaques, les Suédois. C'est au cours de cette période qu'ont eu lieu les premières partitions du pays : la rébellion anti-

⁶ Source : Commission européenne, Direction générale de l'Agriculture, « *Agricultural situation in the candidate countries, Country report on Poland, 2002* », p.5

⁷ Source : *Ibid.* p.6

russe amène d'abord la Russie, l'Autriche et la Prusse à annexer à elles trois plus de 30 % du territoire.

La nation polonaise, ayant pourtant retrouvé un certain souffle social et économique, développe audacieusement une constitution (qui inspirera rapidement les modèles français et américains) et devient un très encombrant voisin pour la Russie dirigée par Catherine II. La moitié du territoire polonais restant est alors annexé par la Russie et la Prusse en 1793. La rébellion polonaise qui fait suite à ces événements est défaite et les trois pays occupants décident de rayer de la carte ce trop remuant voisin, se partageant le reste de son territoire en 1795. Au cours du siècle qui suivra, la Pologne n'existera que dans l'esprit de son peuple, en tant que communauté spirituelle et culturelle. Les diverses tentatives de soulèvement, tour à tour encouragées ou bridées par les campagnes napoléoniennes, ne porteront que peu de fruits en matière de reconnaissance du territoire national. La Russie et la Prusse mènent alors une politique d'écrasement culturel, à travers notamment l'interdiction de la langue polonaise. 4 millions de polonais sur une population totale de 20 à 25 millions émigrent vers les Etats-Unis au cours de cette période.

Au cours de la première guerre mondiale, la guerre civile russe de 1917 entrave considérablement la politique d'occupation de la Pologne. L'effondrement de l'empire autrichien en 1918 et le retrait de l'armée allemande de Varsovie offrent à la Pologne l'occasion de recouvrer sa souveraineté et un pouvoir autonome, avec toutefois pour seul héritage une économie ruinée pour aborder la période d'entre-deux guerres. Les frontières gardent une définition floue jusqu'en 1923, pour finalement fixer un territoire comparable au territoire contemporain mais 200 km plus à l'est. Un régime dictatorial est en place jusqu'à la seconde guerre mondiale, aux premiers jours desquels la Pologne est à nouveau totalement annexée, pour partie par les nazis, pour partie par l'armée rouge (malgré le pacte de non agression signé avec ces deux voisins dans les années trente), avant que les nazis eux-mêmes ne repoussent les russes au-delà de l'ancienne frontière. Le gouvernement s'exile en France, face au projet ostensible d'Hitler d'exterminer la nation polonaise et au développement des camps de concentration en Pologne. Après la défaite des nazis à Stalingrad en 1943 et la proposition d'association faite par Staline au gouvernement en exil, se met en place un gouvernement provisoire, communiste. L'armée d'Hitler quitte le territoire, non sans raser complètement Varsovie, sous l'œil passif de l'armée rouge qui saisit l'occasion de cueillir ainsi une capitale et un pays exsangues, qu'elle traverse et annexe jusqu'à atteindre Berlin. Lors de la conférence de Yalta, les pays participants décident de maintenir la Pologne sous contrôle soviétique. La deuxième guerre mondiale aura privé le pays de 20 % de sa population et conduit à l'extermination de près de trois millions de juifs sur une population de 3 500 000 avant la guerre.

En 1947, malgré un vote à 80 % favorable au représentant du gouvernement en exil, les soviétiques russes s'attribueront la faveur du résultat, installant le dirigeant de leur choix à la tête du pays : c'est le début de la période communiste de la Pologne.

« La mémoire paysanne garde le souvenir du climat de terreur dans lequel se sont déroulées les élections truquées de 1947, pour évincer le parti paysan et son leader Mikolajczyk, qui proposait une alternative au pouvoir communiste. Quelques années plus tard, les parodies électorales staliniennes (...) ont convaincu les paysans qu'ils étaient dépourvus d'influence politique, comme elles ont privé la société du sens du civisme en lui imposant une grande leçon sociale d'obéissance » [Halamska, Maurel, 1993]

Ces incessantes traversées du pays par les conquérantes nations voisines s'expliquent pour une part par l'absence de frontières naturelles, mises à part les chaînes des Carpates et des Tatras au sud, le long des actuelles frontières tchèques et slovaques, nations par ailleurs peu agressives. Par cette situation, la Pologne a historiquement joué le rôle de zone de contact entre orient et

occident, laissant son peuple hésitant sur l'appartenance qu'il convient d'adopter dans ce domaine. Plusieurs théories ont été développées par les polonais eux-mêmes [Dwernicki, 2000]. La théorie « originaliste » souligne la particularité du modèle polonais face au reste de l'Europe, tout en lui conférant une mission civilisatrice à l'est, en tant que nation représentante du monde chrétien. La théorie « occidentaliste » s'intéresse davantage aux convergences entre l'histoire polonaise et celle de l'Europe de l'ouest. D'autres points de vue, datant du 18ème siècle, placent la Pologne dans le monde oriental tout en lui attribuant la mission de « l'européaniser », certains historiens du 20ème siècle tentent une synthèse en défendant la thèse du dualisme de leur pays, alors chargé de réussir le lien entre racines occidentales et orientales. Les craintes liées aux rapports de voisinage, historiquement perpétuellement tendus et la question du rattachement géographique à l'orient ou l'occident ont à nouveau interrogé le peuple polonais à la veille de son adhésion à l'Union Européenne.

L'histoire semble s'apaiser pour la Pologne, le plus grand des dix pays ayant adhéré à l'Union en 2004. Si l'on considère une longue période historique, l'idée d'appartenance polonaise à l'Europe de l'Ouest s'impose d'évidence. A la veille de l'adhésion, alors que l'Euroscpticisme restait actif dans le pays, on pouvait avancer que, tout comme la France et l'Allemagne après la seconde guerre mondiale, la Pologne n'avait aujourd'hui d'autre alternative que l'adhésion à l'Union Européenne, faisant raisonnablement table rase de conflits territoriaux d'une autre époque. Ce point de vue fut clairement reflété par les résultats du référendum de juin 2003 sur la question de l'adhésion, qui a remporté 81,7 % de oui avec un taux de participation proche de 60 %. Toutefois, la Chute du Mur n'avait pas complètement éteint ce sentiment de méfiance vis-à-vis de l'Europe, entretenu à la veille de l'adhésion par les partis populistes dont l'électorat se recrutait en grande partie dans le milieu de la petite agriculture (Samoobrona⁸ et dans une moindre mesure la Ligue des Familles Polonaises, qui entretient l'idée du lien entre l'Eglise catholique et l'Etat). En milieu rural, l'entrée en vigueur des aides européennes a récemment remodelé les points de vue.

I.A.2. - Une trajectoire agricole qualifiée d'exception polonaise

Le projet d'élargissement était à vrai dire plus ambitieux politiquement et économiquement que géographiquement : en faisant entrer dans son territoire trois anciennes républiques soviétiques (Estonie, Lettonie, Lituanie), quatre ex-satellites de l'URSS (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie) et une ancienne république yougoslave (Slovénie), l'Union européenne a invité sur son territoire des pays dont les modes de fonctionnement sociaux et institutionnels ont été puissamment marqués par l'héritage socialiste, en dépit d'une période de transition de quinze ans dont on se souviendra surtout comme d'une phase de crise économique ouverte. Cette période s'est notamment caractérisée par l'adoption brutale des règles du libéralisme économique sans guère de régulations institutionnelles, en dehors de la période de préadhésion. Au terme de ce processus, cet élargissement a fait entrer dans l'Union 10 pays dont le PIB cumulé demeure très inférieur à celui de l'Union. En 2006, le PIB polonais n'atteignait que 52,4 % du PIB moyen des pays de l'Europe à 27 [Source Eurostat mai 2007]

Au cours de la période socialiste en Pologne, la priorité est donnée au développement de l'industrie lourde, les entreprises de plus de 50 salariés sont nationalisées. En revanche, les efforts en matière de collectivisation de l'agriculture sont vite abandonnés, face à la réticence ostensible des petits paysans, qui peuvent se permettre de paralyser le marché des produits agricoles tout en préservant leur propre situation à travers l'auto-consommation [Szurek, 1982]. Seule 18,5%

⁸ « Autodéfense ». Cette organisation est présentée de manière plus détaillée au chapitre 10

[Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 10] de la surface agricole du pays relevait du secteur étatique en 1989, à la veille du changement politique : exception au sein du bloc de l'Est, l'agriculture polonaise est restée le fait de petites structures familiales. Elles n'ont cessé de représenter une niche de propriété privée surprenante dans le contexte politique national, quoique très encadrée par un secteur d'Etat planifiant les activités d'amont et d'aval. [Maurel, 1988]. L'agriculture polonaise est restée, à cette période aussi, caractérisée par la petite propriété individuelle et par la figure du paysan-ouvrier (que ce soit dans l'industrie ou dans les exploitations collectives) [Riparbelli, 1980], situation foncière et socio-économique qui fonde ce qu'il est coutume de nommer « l'exception polonaise » en matière d'agriculture.

Il n'y a par conséquent pas eu de phénomène de décollectivisation massif en Pologne au cours des années 90, comparable aux mesures mises en œuvre dans les pays voisins de l'ancien bloc socialiste. La répartition des structures d'exploitations polonaises reste aujourd'hui très fortement marqué par l'héritage de cette période : les exploitations de moins de 10 ha représentaient 82,6 % de l'ensemble des exploitations nationales en 1990 et (on serait tenté de dire, en épousant le propos dominant, « *et toujours* » mais la réalité, tout comme le sens de notre propos dans cette thèse, interdisent d'envisager la restructuration de cette agriculture comme un inévitable mouvement) 80,4 % en 2002.

I.A.3. – Emergence d'un objet de recherche : les exploitations familiales petites et moyennes en Pologne au moment de l'entrée du pays dans l'Union

I.A.1.a - Données structurelles

Les contours de l'objet de recherche et de la problématique qui lui sont associés ont pu se définir à la lumière de la confrontation de données chiffrées brutes concernant l'agriculture polonaise contemporaine.

Lorsque Bruxelles met en œuvre, dans le domaine de l'agriculture, les programmes de préadhésion destinés aux 10 pays postulant à l'entrée dans l'Union européenne et lorsque la Commission Européenne publie en 1998 le premier document d'étape « Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries » destiné à évaluer ce qui sépare ces pays du rattrapage de l'Acquis communautaire, la petite propriété familiale domine toujours le secteur agricole du pays. Le GUS⁹ donne 7,9 ha en 1996 pour valeur moyenne de la taille des exploitations du pays, l'agriculture occupe 22,1 % de la population active du pays et les fermes de moins de 10 ha représentent 81 % des exploitations polonaises (tout en n'exploitant que 47 % de la SAU nationale).

En seconde partie de la période de préadhésion, la situation a relativement peu évolué : la population active agricole donne des signes de fléchissement mais 18,8 % des actifs le restent dans le domaine de l'agriculture. L'écart s'est creusé entre les très petites exploitations et les exploitations moyennes. Contre toute attente si l'on adhère à l'idée que les plus petites exploitations ne peuvent se maintenir, la taille moyenne des exploitations polonaises a diminué ou en tout état de cause n'a sans aucun doute pas augmenté (le maniement des statistiques doit rester prudent) : le GUS annonce une taille moyenne des exploitations nationales de 7,2 ha selon les données de 2001. C'est l'augmentation du nombre d'exploitations de plus petite taille qui a généré cette évolution : certes, le nombre d'exploitations de plus de 15 ha, peu nombreuses en valeur absolue, a augmenté de 20 % mais le nombre d'exploitations de 1 à 2 ha, plus nombreuses, a

⁹ *Główny Urząd Statystyczny* (Bureau National des Statistiques)

augmenté de 20 % entre 1990 et 2000, alors que le nombre d'exploitations de 5 à 10 ha a diminué de 20 % au cours de la même période.

Catégorie	1990 en nombre	1990 en %	2000 en nombre	2000 en %	Variation entre 1990 et 2000
1 à 2 ha	378,3	17,7%	448,2	23,8%	18,5%
2 à 5 ha	750,8	35,1%	613,6	32,6%	-18,3%
5 à 10 ha	636,3	29,8%	447,7	23,8%	-29,6%
10 à 15 ha	242	11,3%	185,7	9,9%	-23,3%
15 ha et plus	130,1	6,1%	185,7	9,9%	42,7%

Tableau 1 : Evolution de la répartition des structures d'exploitations en fonction de leur taille entre 1990 et 2000, d'après : Rocznik Statystyczny Rolnictwa 2001 et 2002, GUS, Varsovie

Ce tableau suscite trois commentaires :

- 1 - On observe une forme de résistance, voire de développement des très petites exploitations. La nature en apparence pléthorique de ces très petites exploitations en Pologne par rapport à la réalité de l'Europe de l'Ouest, doit être approchée avec prudence et nécessite absolument de critiquer la nature de ce que l'on compare : lorsqu'en Pologne, toute propriété foncière de plus de 1 ha, exploitée pour la production alimentaire, est comptabilisée parmi les exploitations du pays, le RICA (Réseau d'Informations Comptables Agricoles) par exemple, a opté pour un mode de calcul qu'il qualifie de « pragmatique », n'agrégeant ses données que pour les exploitations « professionnelles ».

«Le Réseau d'Information Comptable Agricole est un instrument permettant d'évaluer le revenu des exploitations agricoles et l'impact de la politique agricole commune. Le RICA représente les exploitations agricoles professionnelles de l'Union. L'enquête ne couvre toutefois pas l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union mais uniquement celles ayant une dimension suffisante pour pouvoir être considérées comme professionnelles. La Commission européenne est le principal utilisateur des analyses fondées sur des données du RICA¹⁰ »

Pour le RICA, les exploitations prises en compte sont celles qui dégagent au moins la moitié du revenu des actifs qui s'y consacrent. Ce mode de calcul du RICA occulte toutes les petites exploitations, qu'elles soient par exemple vivrières (pour les besoins de la famille exploitante) ou dites « de loisir ». Le renforcement de ces petites exploitations polonaises mériterait d'être comparé avec les dynamiques à l'œuvre pour les mêmes catégories d'exploitations dans le reste de l'Union.

- 2 - Pour les exploitations qualifiables non de « très petites exploitations » mais « d'exploitations petites et moyennes », le phénomène de restructuration semble à l'œuvre : d'après ces statistiques, les exploitations de 2 à 15 ha semblent céder leurs terres à des exploitations de plus de 15 ha, ou, au contraire, se morceler lors des transmissions au point de tomber en-dessous de 2 ha.
- 3 - Toutefois, ce phénomène de restructurations est lent, plus lent que ne l'auraient imaginé les experts de l'Union rédigeant les documents que nous mobilisons, qui mentionnent, sans doute déroutés :

¹⁰ Source : <http://ec.europa.eu/agriculture/rica/2003>

« Le processus de privatisations est avancé et a permis la restructuration de nombreux secteurs [...] Le climat commercial génère d'une manière générale des créations d'entreprises et des investissements [...] même si [...] la restructuration de secteurs clés comme l'agriculture ou l'industrie lourde demeure un enjeu important » [Commission européenne, 2002a, p.35]

Dès 1998, cet objectif était pourtant déjà explicitement espéré et soutenu par les experts rédigeant, pour les questions agricoles, les documents préparatoires à l'adhésion de la Pologne à l'Union :

«L'agriculture est la source la plus importante d'emploi rural et représente 44 % de l'emploi total dans les régions à prédominance rurale et 22 % dans les voïvodies comportant un part rurale significative. Le proportion de population employée dans l'industrie et les services y est beaucoup plus faible que dans les zones urbaines. Ce niveau extrêmement élevé d'activité agricole (26 % de la population active pour l'ensemble du pays) représente l'un des enjeux les plus importants qu'affronte la Pologne, car il nécessite de moderniser et restructurer le secteur agricole sans détruire les communautés rurales» [Commission européenne, 1998 : 76]

A l'étape des hypothèses, le document rédigé pour la commission européenne en 1998 [op.cit.] proposait d'autres données agrégées offrant une synthèse utile pour achever de broser les contours d'un sujet de recherche traitant de l'agriculture familiale polonaise.

« L'exploitation agricole polonaise moyenne », définie d'après des données statistiques, y apparaît fondée sur une très grande variété de productions, plutôt que sur un projet de spécialisation et d'accumulation de moyens de production complexes..

Productions végétales	Productions animales
4-5 ha de céréales	4-5 têtes de bétail dont 2-3
1-2 ha de tête de rotation sarclée (pomme de terre, betterave à sucres, raves...)	vaches laitières
2 ha de fourrage (foin et pâtures)	10 à 12 porcs
	20 poules environ

Tableau 2 : Structure de la ferme polonaise moyenne en 1996
D'après : Commission européenne, DGI 1998 [Commission européenne, 1998, p.56]

Il convient alors de se ré-interroger sur les objectifs sociaux puis économiques à l'oeuvre dans les exploitations familiales polonaises et mesurer autant que faire se peut si leurs fins et leurs moyens ont pu, notamment dans la période de préadhésion qui nous intéresse, trouver un relatif équilibre.

1.A.1.b. Une posture normative tenue à distance : prémice

On trouve là une adaptation à cet objet de la posture de recherche adoptée par Marshall Sahlins à propos des peuples chasseurs-cueilleurs, qui annonce l'approche compréhensive que nous avons adoptée. Quoique portant sur une toute autre catégorie de population, en apparence bien peu comparable, il nous a tout de même paru fécond de tirer inspiration de sa posture. Elle vise à tenir à distance une norme économique fondée sur les principes de propriété privée et d'accumulation de bien donnés comme indispensables à l'amélioration du bien-être. Non sans humour, l'auteur invite ses lecteurs à renoncer à plaquer une approche normative centrée sur la notion de propriété privée et d'accumulation pour comprendre la logique économique et sociale de peuples ayant opté pour une autre voie.

Marshall Sahlins décrit les peuples observés comme volontairement opposés à l'accumulation (de biens matériels, de nourriture), qui serait une entrave au mode de vie nomade sur lequel se fonde un accès à des ressources alimentaires facilement accessibles en minimisant la quantité de travail nécessaire à ce collectage (plus on s'installe, plus il faut collecter loin et longtemps par épuisement des ressources). L'objectif central de l'organisation du travail, des

déplacements, des fonctions de chacun, vise non à maximiser les ressources et les biens mais à minimiser l'effort de collecte, autrement dit à minimiser le travail. La conséquence en est non la pauvreté – les besoins de base sont satisfaits – mais la rigueur spartiate du mode de vie. Selon l'auteur, cette situation doit se comprendre comme un mode de vie assumé, qui nécessite pour nous non d'œuvrer à soutenir son amélioration, mais, simplement de le comprendre en abandonnant nos propres représentations.

« C'est à ce paradoxe que je voulais en venir. Les chasseurs-collecteurs ont, par la force des choses, un niveau de vie objectivement bas. Mais si tel est leur objectif et s'ils disposent de moyens de production suffisants, leurs besoins matériels peuvent généralement être satisfaits sans peine. [Sahlins, 1972 : 40]

Lapidaire, l'auteur s'autorise une caustique remise en question des perspectives de recherche adoptées par une partie de ses prédécesseurs :

« Ayant attribué au chasseur des motivations bourgeoises et l'ayant muni d'outils paléolithiques, nous décrétons par avance que sa situation est désespérée ». [Sahlins, 1972 :41]

➤ *Reconsidérer le référentiel mobilisé pour l'évaluation de la « question agraire » en Pologne*

Nous avons voulu remonter à la source des arguments mobilisés pour justifier l'apparente nécessité de la modernisation et de la restructuration du secteur agricole polonais, en nous interrogeant sur l'articulation entre la nature de cette norme, les acteurs qui en sont la source, les normes économiques alternatives, notamment celle qui préside au raisonnement économique et technique des paysans polonais eux-mêmes et sur « les effets de structure qui contraignent les acteurs et la liberté dont bénéficient ces derniers [...] dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre des politiques » [Muller, 2005, p.187], politiques agricoles européennes dans notre cas.

Il s'agira d'opérer un changement de référentiel pour évaluer les performances des exploitations étudiées, en s'affranchissant de l'approche libérale normative qui attribue une valeur positive aux comportements d'investissement et d'accumulation : une approche sociologique doit permettre dans notre étude de comprendre quels sont les objectifs des familles rencontrées, comment s'ordonnent leurs priorités en matière de composition des ressources et d'organisation du quotidien, puis d'examiner comment la conduite de l'exploitation s'articule avec ces objectifs, tantôt en s'y subordonnant, tantôt en les conditionnant.

Cette posture comporte l'**hypothèse** que les familles rencontrées ont développé pour leur exploitation une rationalité agronomique et économique propre au contexte spécifique de transition (entre 1989 et 2004), particulièrement intéressant à étudier en l'absence de soutiens publics significatifs à leur activité : cette période de presque une génération aura, peut-être, permis le développement d'une logique de production et de reproduction des exploitations moins soumise à des déterminismes institutionnels directs, témoignant par conséquent plus directement des stratégies propres des familles concernées.

Dans le contexte national de chômage important et de faibles ressources financières, cette recherche émerge d'une **seconde hypothèse** selon laquelle certaines familles sont susceptibles d'avoir développé des formes variées de créativité (technique, socio-économique). Ces perspectives tendraient à maintenir leur activité dans ce contexte difficile et seraient fondées sur des logiques agronomiques d'autonomie, de modestie de moyens. Elles peuvent alors se révéler riches d'enseignement pour élaborer des modèles alternatifs au modèle productiviste européen et aux impasses relatives (écologiques et sociales, tout autant que budgétaires à l'échelle européenne) qu'il génère.

I.B. - Le paysan polonais et la PAC : cadre pour cette recherche

C'est sur la base de ces premières informations que nous avons positionnée cette recherche au point triple de l'analyse des politiques publiques, de la sociologie rurale et de l'approche agronomique et économique de l'exploitation agricole, suivant en cela, intuitivement d'abord, puis délibérément, la voie ouverte en France pour la sociologie rurale par Marcel Jollivet. Celui-ci écrivait en 2003 :

« Je n'ai jamais pu séparer l'analyse économique, ni celle de science politique, de l'analyse sociologique. Je ne comprends pas comment ces trois analyses peuvent être menées de façon distincte. À mon sens, si tel est le cas, ces analyses sont nécessairement réductrices et aboutissent à des artefacts. On est alors amené à mettre en avant les dimensions que l'on choisit, parce qu'on est sociologue ; mais ce n'est pas parce qu'on est sociologue que l'on doit mettre en avant tel ou tel aspect de ce que l'on étudie : il faut mettre en avant ce qui explique ce qu'on veut expliquer, d'où que cela vienne. C'est pourquoi je me suis toujours demandé si j'étais un vrai sociologue. Je me suis aussi dit que, peut-être, c'était cet assemblage de connaissances, provenant de plusieurs disciplines, qui permettait d'expliquer le social, c'est-à-dire d'être vraiment sociologue ; mais c'est peut-être trop prétentieux. » [Jollivet, 2003]

Ce travail cherche à appréhender comment une catégorie d'exploitations familiales polonaises n'ayant ni adopté délibérément un modèle productiviste et spécialisé consacré prioritairement au marché, ni renoncé à des pratiques actives de production, interagit avec le contexte de la politique agricole européenne spécifique de la période de bascule dans l'Union européenne (fin de la période de préadhésion et deux premières années).

L'ensemble de la thèse est bâti autour de l'exploration des modalités du dialogue entre la (ou les) norme(s) produites par les institutions européennes et les exploitations polonaises petites et moyennes :

- Exploration, d'abord, du modèle qui sous-tend les petites exploitations polonaises
- Exploration, ensuite, des textes européens et de l'analyse des faits et du projet d'action qu'ils énoncent
- Exploration, enfin, des modalités de rencontre entre ces deux modèles : distorsions subies par le modèle paysan polonais depuis l'amorce du processus d'élargissement ; discours d'adhésion/résistance au modèle normatif européen chez les paysans rencontrés ; rôle des acteurs institutionnels (administrations agricoles nationales, partis politiques et syndicats, mouvements syndicaux et ONG)

d'Europe de l'Ouest, Eglise...) à l'égard d'un discours historique sur « l'exception agricole polonaise »

L'approche n'est ni centrée sur les acteurs paysans, ni sur les textes mais s'approprie la perspective de l'analyse cognitive des politiques publiques telle qu'énoncée par Pierre Muller. Nous avons en effet choisi de nous inspirer étroitement, pour l'analyse de la situation polonaise, du développement proposé par cet auteur dans un article daté de 2000 intitulé « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique » [Muller, 2000 : 189-208]. S'adosser à l'approche théorique proposée dans cet article nous a permis, au moment de structurer notre argumentation, de fonder définitivement la légitimité des questions empiriques qui amorçaient cette recherche. Nous allons tenter de rendre compte dans les lignes qui suivent du va-et-vient fécond entre les propos de l'auteur et notre propre approche.

I.B.1. – Dans quelles circonstances un référentiel s'impose aux acteurs alors qu'il implique pour eux un changement difficile ?

Notre question – sans réponse claire à l'origine de ce travail – était fort simple : pourquoi la restructuration de l'agriculture polonaise était-elle donnée comme incontournable dans les textes européens ? Quelle dynamique politique conduisait à mettre en jeu un pan entier de la société polonaise ? Quels étaient exactement les arguments mobilisés ?

Fondées sur une réaction personnelle à la lecture des premiers textes européens dont nous disposons, datés de 1998 à 2003, ces questions ont trouvé un écho immédiat chez Pierre Muller, qui, lui, écrit :

La question qui se pose est de savoir pourquoi, dans certaines circonstances, un référentiel va « s'imposer » aux acteurs alors même que son acceptation implique pour eux des changements difficiles, voire, dans les cas extrêmes, leur disparition en tant qu'acteur collectif. L'auteur ajoute même à titre d'illustration : « *Pourquoi, à un moment donné, il devient « évident » que les paysans doivent se moderniser (et donc pour beaucoup d'entre eux quitter la terre) ?* » [Muller, 2000 :196]

Répondre à cette question nécessite de détailler le contenu des textes. Pierre Muller, pour caractériser les notions dont cette politique publique est porteuse, décrit d'abord l'apparition d'un *référentiel modernisateur* puis d'un *référentiel de marché*.

« Le noyau dur du référentiel de marché comprend à la fois une vision de l'économie structurée autour de la liberté d'entreprise, de la valorisation des effets bénéfiques de la concurrence et de l'abaissement des barrières aux frontières, une vision du rôle de l'Etat fondée sur la limitation de son intervention et sur l'efficacité supérieure du marché sur les services publics, mais aussi une vision de la société fondée sur l'exaltation de la liberté, de la responsabilité individuelle et de la démocratie. Il est facile de montrer que ces deux dimensions sont à la fois articulées (à travers des notions comme celle de liberté et de responsabilité individuelle) et contradictoires (peut-il y avoir un marché sans Etat ? Qu'est-ce que la liberté sans protection ?) » [Müller, 2005 :178]

Cette mise en sens du monde à travers un référentiel donné passe par un niveau *d'interprétation causale* (pourquoi) et un niveau *d'interprétation normative* (ce qu'il faut faire).

Détaillant cette approche, nous avons mobilisé dans le première partie de la thèse un corpus de textes produits par la Direction Générale de l'Agriculture (DGVI) de la Commission européenne, par le Ministère polonais de l'agriculture, entre 1998 (premier texte de synthèse au cours de la période de préadhésion) et 2004 (parution du Plan de Développement Rural pour la Pologne, qui achève de tracer les contours de la première étape des politiques agricoles européennes dans le pays). A travers cet ensemble de textes, nous avons constitué et commenté trois catégories d'extraits :

- 1 Les arguments présidant au projet de restructuration de l'agriculture du pays : chiffres, données structurelles, enchaînements d'idées constituant un raisonnement.
- 2 Les éléments finalement caractéristiques de la norme – ou des normes – justifiant le contenu des textes : termes et notions récurrents, explicitation de leur sens d'après les textes.
- 3 Les projets d'action envisagés, fondés sur les éléments qui précèdent et pour chaque catégorie de normes (explicitement, en ce qui concerne la *norme du marché*, puis la norme du *développement durable* ou de la *multifonctionnalité de l'agriculture*, partiellement synonymes seulement).

Cette première question en appelait d'autres, par effet de perspective.

I.B.2. – Quelles conséquences pour les paysans, acteurs « cibles » du référentiel « de marché » européen ?

On était en droit de se demander comment ce projet politique entrainait en résonance avec la situation des propriétaires d'exploitations petites et moyennes situation, comment ils percevaient ce projet européen et comment ils se percevaient eux-mêmes au seuil de l'entrée de leur pays dans l'Union.

On pouvait tenter de préciser, dans une perspective plus anthropologique, quel ensemble de techniques, de savoirs, quels modes de vie, quelles formes d'organisations familiales et sociales, étaient mis en jeu en Pologne, au seuil de l'entrée du pays dans l'Union, lors de ce projet de suppression massive d'exploitations familiales « traditionnelles ».

Enfin, on pouvait chercher à mettre en évidence les points de friction entre le modèle soutenu par l'Union et le modèle paysan polonais, à travers les nouvelles modalités d'organisation du marché et les « conditions de rattrapage de l'Acquis » et s'interroger sur les limites, dans ce nouveau contexte, de la capacité historique de résistance de cette paysannerie.

Par ces questions, posées à l'échelle individuelle, pragmatique, de chaque exploitation visitée, nous donnions corps à cette observation tendue de Pierre Muller :

« Le processus d'émergence, puis de montée en puissance d'un référentiel (c'est-à-dire une nouvelle vision d'un problème, d'un secteur ou de la société) est très loin de prendre la forme d'un « débat d'idées » consensuel. Au contraire, ce processus se caractérise souvent par des formes de violence économique, sociale, voire physique. Cela tient au fait que le processus de formulation et d'imposition des cadres d'interprétation du monde (les référentiels) ne se fait jamais sans toucher plus ou moins brutalement aux identités collectives des acteurs impliqués : cheminots, infirmières, paysans, militaires, retraités ou fonctionnaires jouent souvent les formes de leur existence sociale dans ce processus » [Muller, 2000 :196]

Dans cet article, l'auteur glisse rapidement sur les modalités pratiques de ce processus à l'échelle des groupes sociaux concernés, s'attachant immédiatement à rechercher plutôt les causes de cette situation, sans pour autant renoncer à en souligner la violence.

Comment entrent en contact le référentiel paysan, le référentiel de marché européen et le référentiel de la « multifonctionnalité de l'agriculture » dans les exploitations ? Cet examen, à ce moment particulier de l'Histoire que constitue l'entrée du pays dans l'Union, pourrait n'avoir après tout que valeur d'inventaire, ce qui ne serait pas sans intérêt. De surcroît, il nous a semblé nécessaire de procéder en détail à cette analyse pour accéder avec plus de précision à l'étape suivante proposée par Pierre Muller. Il s'agit de chercher les causes de la domination d'un

référentiel, fut-ce au prix de changements majeurs, voire de la disparition, de certaines catégories d'acteurs auxquelles il s'impose. Il sera indispensable de pouvoir mesurer dans quelle mesure ces acteurs menacés sont capables soit de résister, soit de se réorganiser dans le contexte de ce nouveau référentiel, soit de mettre en œuvre des stratégies hybrides.

I.B.3. – De la société paysanne à la société-monde : enjeux et jeux d'acteurs

Il était intéressant de chercher s'il existait des arguments contradictoires, contestant ce projet de restructuration du secteur agricole dans le pays, parmi les paysans polonais, dans d'autres « forums¹¹ » de production d'idées et de représentations ou dans une partie des textes européens et polonais eux-mêmes.. Quelles étaient alors les représentations et les propositions alternatives ? Quels étaient les rapports de force ? Quelles étaient, surtout, les modalités de positionnement par rapport aux normes alternatives – ces normes alternatives fussent-elles, elles aussi, peu à peu incorporées à des approches de politique européenne complexifiées – ou de recomposition de normes inédites ? Quel était en cela le rôle des porte-paroles nationaux, des organisations internationales, des institutions agricoles du pays ?

A travers une lecture structurée des textes européens traitant de politique agricole pour la Pologne au cours de la période de préadhésion, nous allons mettre en évidence l'existence d'un référentiel dominant (le référentiel dit « de marché »). Ce référentiel cohabite avec un référentiel aux contours plus flous (« de la multifonctionnalité de l'agriculture » ou « de la durabilité » aux définitions fluctuantes) mais plus proche du référentiel paysan.

Il convient dans notre dernière partie de thèse, toujours accompagnés de Pierre Muller, de s'interroger sur la trajectoire de ce projet politique dans son interaction avec les acteurs qu'il concerne en Pologne :

« C'est ici que le recours au « global » s'impose, non sans difficulté de méthode. L'hypothèse que l'on veut défendre est que le référentiel d'une politique publique « doit » se transformer lorsque apparaît une dissonance (cognitive) dans le « rapport global-sectoriel » (RGS), un décalage avec le cadre d'interprétation global d'une société (le référentiel global). Pourquoi ce décalage est-il perçu comme « insupportable » ? Parce que la matrice cognitive et normative qui structure le sens de la politique et l'action des acteurs concernés n'exprime plus ou mal, la place, le rôle et le statut des groupes concernés par le domaine en changement : le référentiel n'est plus « vrai » parce qu'il ne permet plus aux acteurs de comprendre leur rapport au monde et d'agir sur lui : le réel est privé de sens. » [Muller, 2000 :196]

En sommes nous là en Pologne lorsqu'il s'agit de décrire la situation de la masse significative de ruraux pratiquant une agriculture « paysanne » face à la PAC ? Il est assez flagrant que le référentiel dominant dans l'Union européenne pour bâtir la politique agricole de cette zone du monde percute de plein fouet les logiques paysannes. Nous avons tout de même jugé intéressant d'approfondir les modalités de cette confrontation à l'échelle de quelques exploitations.

La question se formule d'une autre manière lorsqu'il s'agit d'évaluer ce projet dominant de politique agricole européenne en regard des enjeux de société. Les intérêts paysans – autrement dit l'avenir même de leur existence sociale – rencontrent-ils des éléments de débat qui traversent la société européenne dans son ensemble, voire « la société-monde » à l'échelle de la biosphère ? Quoique posée ici non sans apparente démesure, cette question nous a paru recouvrir une réalité

¹¹ Le terme tels que nous l'emploierons est défini par Eve Fouilleux [2000] d'après Bruno JOBERT, *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994

concrète lorsqu'il s'agit de la vie quotidienne présente et à venir des agriculteurs rencontrés. Dès lors, nous n'avons pas souhaité en faire l'économie.

Nous avons voulu résoudre les « difficultés méthodologiques » légitimement soulevées par Pierre Muller en préservant soigneusement le centre de notre développement, bâti autour des données tirées des exploitations visitées. Le recours à des auteurs de référence ayant commenté les effets de la politique de développement agricole depuis 40 ans en Europe et dans l'ensemble des pays industrialisés de l'hémisphère nord nous permettra de tracer quelques lignes de forces dans un débat contradictoire. Les indicateurs que nous avons bâtis permettront de discuter la parenté des pratiques – agricoles, économiques, sociales – en vigueur dans ces exploitations avec la notion de développement durable appliquée à l'agriculture, comme alternative au « modèle du marché ».

Que les agriculteurs qui organisent quotidiennement ces pratiques les perçoivent comme « paysannes », « traditionnelles » (voire comme inéluctablement condamnées) et non comme un potentiel inédit en matière de modèle alternatif dans le futur paysage agricole européen demeure une intuition que nous devons confirmer ou infirmer d'après nos entretiens. Il n'en reste pas moins que des groupes d'acteurs ont commencé à identifier ce potentiel très particulier propre à « l'exception polonaise ». La question est alors de savoir si le potentiel de cette rencontre de représentations alternatives au modèle de marché (l'une issue de la tradition paysanne polonaise, l'autre issue de mouvements contestataires « réflexifs/prospectifs » d'Europe de l'Ouest [Beck, Grande, 2007]) peut éventuellement déboucher sur une impulsion convergente propre à infléchir le modèle agricole européen tel qu'il s'applique en Pologne. Pour reprendre les termes de Pierre Muller cités plus haut, si le « référentiel de cette politique publique *« doit se transformer »* en raison d'une discordance croissante avec des questions globales posées de façon aiguë à l'échelle de la société européenne. Nous tenterons de saisir les mouvements de tension et de convergence à l'œuvre en Pologne, à travers un inventaire des principales catégories d'acteurs à l'œuvre dans ce débat et de leurs positions respectives.

I.C. – Précisions de définition et articulations méthodologiques

I.C.1. -Définition de la notion de référentiel de politique publique

Bruno Jobert puis Pierre Muller ont proposé des explorations convergentes de la notion de *référentiel des politiques publiques*. Sans employer le terme, Bruno Jobert fixe la fonction d'un référentiel valide pour une catégorie d'acteurs :

« Les variations de l'environnement ne deviennent des faits significatifs que dans la mesure où elles peuvent être nommées ou interprétées. Toute action sociale implique donc une opération de définition sociale de la réalité, qui est à la fois constitutive de l'acteur social et prédétermine largement sa ligne de conduite. » [Jobert, 1992 :219-220]

L'auteur précise immédiatement la définition de ce terme, que nous adopterons :

« **Les référentiels des politiques publiques comprennent trois dimensions** qui, combinées, les rapprochent et les différencient des autres types de représentation :

- Une dimension *cognitive* : les référentiels donnent les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre.

- Une dimension *normative* : ils définissent les valeurs dont il faudrait assumer le respect pour le traitement de ces problèmes
- Une dimension *instrumentale* : les référentiels définissent les principes d'action qui doivent orienter l'action en fonction de ce savoir et de ces valeurs [Ibid : 220 – 2201]

Pierre Muller emploie, lui, l'expression de « processus de mise en sens du réel », ou, quelques lignes plus loin, de « mise en sens du monde » [Muller, 2000 :195]. Quelques années plus tard, précisant son approche en lui adjoignant à la fois l'idée de compromis et une articulation entre structures et acteurs, il ajoute :

« Les cadres cognitifs et normatifs qui constituent le cœur de l'action publique – les référentiels – sont à la fois l'expression des contraintes structurelles et le résultat du travail sur le sens effectué par les acteurs » [Muller, 2005 : 158]

Ces deux auteurs, pour mieux circonscrire et justifier ce concept de référentiel, procèdent par élimination. Tous deux le confrontent d'abord au concept de paradigme, « que beaucoup considèrent comme synonyme » [Muller, 2005 :173]. Citant Kuhn à titre d'auteur de référence, Bruno Jobert propose la définition suivante pour le terme de paradigme :

« D'une part, il représente tout l'ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné. D'autre part, il dénote un élément isolé de cet ensemble : les solutions concrètes qui, remployées comme modèle ou comme exemple, peuvent remplacer des règles explicites en tant que base » [Kuhn, 1983 :338, cité par Jobert 1992 :221], « L'analogie avec notre notion de référentiel est frappante. Au premier niveau ici aussi, le référentiel constitue un ensemble de croyances, de valeurs et de techniques qui structurent la scène des politiques publiques. Au second niveau, le référentiel apparaît comme un ensemble de recettes éprouvées qui sont censés répondre aux problèmes jusqu'ici irrésolus » [Jobert, 1992 :221]

Toutefois, le recours à cette notion de paradigme « accroît le risque de surévaluer le caractère « scientifique » de l'action publique. » [Muller, 2005 : 173]. Le paradigme fait en effet appel à une procédure « scientifique » dans les modalités de son invalidation, qui le distinguent d'un référentiel. Dans les deux cas, la controverse qui porte sur le référentiel dominant lui-même (et éventuellement la révolution, scientifique ou politique qu'elle entraîne) nécessite, pour être résolue, une remise en question « des cadres de référence dans lesquels des faits, des valeurs, des théories sont intégrés » [Martin Rein cité par Jobert, 1992 :221]. Toutefois, invalider un paradigme implique l'adoption d'un protocole expérimental, ce ne peut être le cas dans le domaine de la production de sens par des acteurs sociaux.

A l'inverse, on ne peut non plus comprendre le concept de référentiel comme synonyme d'idéologie, parce que ce « n'est pas une vision du monde en général mais une vision de ce que doit être le contenu de l'action publique, le « pilotage » de la société. Ainsi, le « référentiel de marché », dont on considère qu'il constitue aujourd'hui le référentiel global en fonction duquel les politiques sectorielles doivent s'ajuster, ne s'identifie pas simplement à une forme d'idéologie néolibérale mais constitue, en quelque sorte, une forme de traduction de cette vision du monde du point de vue du contenu et des formes d'action publique. » [Muller, 2005 : 173].

On pourrait être tenté de renoncer à générer ce nouveau concept de référentiel dans le domaine des politiques publiques en faisant appel à la notion de *doxa* déjà proposée par Bourdieu. Cet auteur la définit comme « le point de vue des dominants qui se présente et s'impose comme le point de vue de l'universel ; le point de vue de ceux qui dominent en dominant l'Etat et qui ont constitué leur point de vue universel en faisant l'Etat » [Bourdieu, 1994 : 128]. Cette notion est, elle aussi, proche de celle de référentiel, « du fait qu'elle est l'aboutissement d'un processus qui l'institue à la fois dans les structures sociales et dans les structures mentales adaptées à ces structures. » [Muller, 2005 :173]. Mais « la relation entre référentiel et domination n'a pas cette dimension un peu mécanique qu'on trouve chez Bourdieu [...] » [Ibid.] : la reconnaissance du

référentiel comme vrai par le groupe dominant génère certes une domination, « mais cette relation de domination n'épuise pas la totalité de l'action publique dans le secteur ou la société. » [Ibid.]

I.C.2. – La mobilisation de la notion de référentiel dans cette thèse permet le dialogue de normes

C'est chez Eve Fouilleux que l'on trouve l'articulation la plus adéquate *pour notre propos* des notions de référentiel, de modèle, de norme, d'idéal-type, que nous mobiliserons tour à tour. Dans un article daté de 2000, l'auteur restitue ses travaux de thèse sur les processus ayant conduit à la réforme en profondeur de la PAC en 1992. Assimilant les mesures de politique publique à des institutions, l'auteur se propose « [d']expliquer le changement des institutions endogènes de la PAC à partir de la variable des idées, c'est-à-dire comme un changement d'idées institutionnalisées, dont il s'agira de retracer le processus progressif d'émergence, de sélection et d'institutionnalisation » [Fouilleux, 2000 :278].

Faisant appel à une notion opérationnalisée par la sociologie de la traduction, elle situe la production et l'institutionnalisation d'idées au sein de « forums », définis dans le cadre de son travail « comme des scènes plus ou moins institutionnalisées, régies par des règles et des dynamiques spécifiques, au sein desquelles des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin à la politique publique que l'on étudie [...] Nous supposons qu'il existe une circulation d'idées des forums de production d'idées vers le forum des communautés de politique publique, dont il s'agit de saisir les étapes successives et les modalités » [Ibid : 278-279]

C'est ici qu'apparaissent des notions mobilisées par Eve Fouilleux qui nous paraissent éclairantes et transposables dans le contexte de notre propre travail. L'auteur qualifie de « référent central », notion que nous considérerons ici comme synonyme de « référentiel » dans la perspective que nous venons de détailler, l'ensemble d'idées et de représentations spécifiques mobilisées par un forum donné. Elle propose alors une double typologie, d'une part celle des forums mobilisés pour la production d'une politique agricole, d'autre part celle des « référents centraux » (i.e. référentiel propre à un forum donné). Croisant ces deux typologies, elle propose une lecture affinée du référentiel spécifique mobilisé par chaque forum lorsqu'il s'agit de politique agricole. Elle avertit :

« Résultant de constructions sociales différentes, les référents centraux de chaque type de forum ne peuvent être considérés comme étant de nature équivalente sur le plan analytique. » [Fouilleux, 2000 : 280]

Ainsi [D'après *Ibid.*]:

- 1 Le forum des économistes scientifiques, guidé par l'impératif de rigueur du raisonnement à l'intérieur du référentiel dominant mobilisé par la science économique dans son application au domaine agricole, s'est bâti un référent central de type paradigmatique.
- 2 Le forum de la scène de la rhétorique politique, dont l'enjeu central est l'obtention du pouvoir, cherche à convaincre (des électeurs, des lobbies...) et bâtit ses programmes et discours autour d'un référentiel de type idéologique ou doctrinaire.
- 3 Le forum professionnel (les agriculteurs), est un lieu de « production d'idées sur la politique agricole à partir de la défense de modèles spécifiques (idéaux) de pratique de l'agriculture, [...] porteurs d'une identité agricole spécifique. »

[*Ibid.* : 279-280]. Il mobilise pour cela un « modèle » d'agriculture, « modèle professionnel spécifique mais [qui] comprend également un rapport plus explicite au territoire, à la nature et au type de techniques agricoles mobilisé » [*Ibid.* : 280]

Cette proposition de typologie semble revenir sur les définitions élaborées par les deux auteurs précédents, parce qu'elle segmente des catégories de référentiel. Toutefois, la convergence est réelle au sein de ce trio d'auteurs qui se citent en référence de manière circulaire. Elle réside dans l'idée centrale de compromis qui fonde leur définition commune (même si elle est implicite dans l'article d'Eve Fouilleux que nous mobilisons) du référentiel central, celui qui préside à l'établissement de la politique publique considérée (la PAC dans le cas d'étude qui nous rassemble). Eve Fouilleux propose elle-même une résolution de cette contradiction. Si chaque forum élabore, en son sein, un référentiel de nature spécifique, celui de la politique publique qui en résulte implique nécessairement un compromis, qui lui procure sa nature spécifique :

« Le « référent central » de la politique publique est défini comme le résultat d'une controverse qui emprunte et réutilise les idées issues des débats encadrés par des référents de nature différente, « paradigme scientifique », « modèle professionnel » (identité et techniques), « doctrine » (« idéologie », « philosophie politique ») notamment. L'utilisation d'un de ces derniers termes occulterait ses autres dimensions originelles et ôterait à l'analyse les moyens de saisir le caractère fondamentalement hybride qui le caractérise [...] Plutôt que de supposer a priori une improbable cohérence à la politique, notre approche du référentiel comme ensemble d'idées institutionnalisées provenant de différents forums de production d'idées permet au contraire d'avancer vers l'explication de l'hétérogénéité et des contradictions internes susceptibles de s'y trouver, tout en rendant « lisible » (car « déconstructible ») cette complexité » [*Ibid.* : 289-290]

Notre travail s'insère dans cette perspective mais s'est focalisé – ou s'est décentré – sur une catégorie particulière d'acteurs (conservons le terme de forum) impliquée en Pologne dans l'interaction avec Politique Agricole Commune, celle des propriétaires de petites et moyennes exploitations familiales non spécialisées. Nous avons voulu préciser :

- Le référentiel spécifique produit par ce « forum » des paysans polonais, dans la forme de compromis implicite mais puissant qu'il revêt d'après nos résultats d'enquête de terrain. C'est un « référent central, c'est-à-dire qu'il est reconnu comme tel par la majorité des acteurs du forum » [Fouilleux, 2000 : 281]
- Le référentiel de politique publique (aussi complexe soit-il) dans lequel il s'inscrit, future de manière discordante. Nous l'avons approché par une lecture des textes de politique agricole européenne (PAC) et de certains textes produits par le Ministère de l'agriculture polonais.
- Les modalités de son interaction avec l'expression de ces référentiels européens (à travers la mise en œuvre de la PAC en Pologne)
- Les propositions de mesures de politique agricole qu'il génère ou auxquelles il s'apparente
- Les modalités de sa représentation – ou non représentation - publique et de l'évolution récente et à venir de cette représentation ; Celle-ci passe par la capacité de ce forum à faire progresser – ou non – la reconnaissance de son modèle de référence du point de vue institutionnel (à l'échelle nationale) et politique (à l'échelle nationale mais surtout européenne).

Achevons alors de préciser ces questions de définition et de méthode par une série de remarques opérationnelles :

- Ce recours à la notion de référentiel telle que l'explicite Eve Fouilleux autorise un rapprochement *a priori* risqué du point de vue méthodologique : celui du cadre idéologique qui sous-tend la PAC et celui qui préside à l'identité paysanne polonaise, « dont découle une définition de « l'intérêt agricole à défendre » [Fouilleux, 2000 : 280]
- La nature du « modèle professionnel », plus encore que tout autre type de référentiel valide pour un forum donné, peut s'apparenter à une construction idéal-typique. A ce sujet, Eve Fouilleux parle de « défense de modèles spécifiques (idéaux) de pratiques de l'agriculture » [Ibid : 280], Bruno Jobert propose l'idée de « sélection de schéma d'interprétation », impliquant notamment la « sélection de faits significatifs et l'occultation simultanée d'autres phénomènes considérés comme résiduels, marginaux. » [1992 :220]. Dans sa spécificité, qui sous-entend un modèle assez global d'organisation sociale, le modèle paysan s'apparente plus que d'autres référentiels à la notion de *Weltanschauung* mobilisée par Muller d'après Weber : ce « référentiel global renvoie à la fois à un monde perçu (à travers un mode d'interprétation du monde) et à un monde souhaité (avec la définition de règles d'actions sur le monde) » [Muller 2005 : 177]. Pour définir le modèle paysan, le recours à la définition et aux méthodes de construction d'un idéal-type (à la Weber) semble adéquat, voire presque incontournable. Nous détaillerons donc cette approche au chapitre II.

Pierre Muller nous propose à cette étape une distinction déjà évoquée :

« Le référentiel d'une politique publique peut prendre deux formes, qui se superposent plus ou moins selon les cas. La première correspond à ce que l'on appellera un référentiel d'action publique. Il s'agit du cadre cognitif et normatif à partir duquel un problème social (la pollution, la délinquance, le chômage, les retraites...) est formulé. La seconde dimension, que l'on appellera référentiel d'action collective, exprime la façon dont un groupe social (une profession par exemple) en fonction de ses stratégies identitaires et de ses stratégies de pouvoir, entend définir les conditions de l'action publique dans un domaine donné. » [Muller, 2005 : 174]

Dans le cas de l'analyse du (ou des) référentiel(s) sous-jacents dans les documents publiés par la DGVI pour définir le cadre de la politique publique agricole en Pologne, ces deux catégories d'informations sont relativement explicites, « lisibles » écrivait Eve Fouilleux. Il en va autrement lorsqu'il s'agit d'évoquer le référentiel paysan en Pologne. Certes, il est possible de mettre en évidence, techniquement, socialement, économiquement « une dimension identitaire [qui] contribue à définir l'existence sociale [de cet] acteur collectif » [Muller, 2005 : 174]. Cela constitue le premier volet de l'existence et de la reconnaissance possible d'un référentiel.

En revanche, la prise de parole politique afin de définir des propositions d'action publique en fonction de cette stratégie identitaire ne se situe pas directement dans le forum paysan en Pologne. C'est ailleurs, autrement, dans d'autres forums ou parmi des « *acteurs sociaux ingénieux* » [Neil Fligstein, 2001, cité par Muller 2005 :167] que s'initie actuellement ce processus. Nous avons cherché les traces de ces acteurs, leurs lignes ténues de convergences avec des mouvements paysans (pris en tant que forum) structurés ailleurs en Europe. Parallèlement, nous avons trouvé des éléments apparentés au modèle paysan présents dans le référentiel de la « multifonctionnalité » en agriculture (issu des textes européens).

C'est au prix d'une triple exploration que nous pourrions circonscrire le sujet que nous nous sommes proposé : celle des référentiels mobilisés par les textes européens, dans leur double dimension cognitive et normative de l'action publique ; celle de la valeur cognitive du référentiel paysan en tant que support identitaire, que vecteur d'une « mise en sens du monde », pour reprendre Pierre Muller ; celle du potentiel (ou absence de potentiel) normatif de ce

référentiel paysan dans le débat entre forum qui préside à la construction consensuelle (quoique tendue) de la PAC.

I.C.3. - La grille de lecture proposée par Chambers et Conway

Jobert, Fouilleux et surtout Muller fournissent un cadre analytique propre à guider la démarche d'ensemble de cette thèse. La poursuite de l'analyse du référentiel paysan, non du point de vue idéal-typique mais du point de vue des stratégies adaptatives et créatives qui l'accompagnent, nous incite à recourir à un cadre analytique complémentaire. Il permettra de fouiller plus avant la description de cette réalité paysanne et les modalités de sa confrontation avec les deux référentiels européens de politique agricole et rurale.

Nous aurons recours à la notion de « Sustainable Rural Livelihood » (SRL) synthétisée par Chambers et Conway dans un article fondateur publié en 1991. Le terme de *livelihood* se traduit selon les dictionnaires par « gagne-pain », « vie » ou par « mode de vie », voire « mode de subsistance ». L'idée de « gagner sa vie » recouvre partiellement la conception des auteurs, en cela qu'elle évoque une pluralité potentielle de stratégies et de moyens. L'expression « mode de subsistance », que nous privilégierons, renforce cette perspective. L'appropriation de l'expression des auteurs, que nous traduirons (sans élégance) par « mode de subsistance rural durable », nécessite de préciser la définition de chaque terme et l'usage analytique qu'en proposent les auteurs.

La notion d'ensemble de « mode de subsistance rural durable » est subordonnée par les auteurs à trois notions qui traversent la bibliographie et que l'on peut appréhender « à la fois comme des fins et des moyens » [Chambers, Conway, 1991 : 5] :

- La notion de **Capacité** (« *capability* ») : les auteurs attribuent la paternité de cette notion au prix Nobel d'économie indien Amartya Sen [1984]. Cette « capacité » s'illustre par le fait de « pouvoir être nourri adéquatement, vêtu confortablement, éviter les maladies évitables et prévenir la mortalité, mener une vie sans honte, pouvoir rendre visite à des amis et se divertir, rester informé de ce qui se passe et de ce dont les autres parlent » [Chambers, Conway, 1991 : 4] : la qualité de vie est perçue en terme d'activités valorisées et de la capacité à mener à bien ces activités. Elle inclut la notion de démocratie.

Les auteurs y adjoignent la capacité à faire face à des stress et des chocs et être capable de créer et tirer partie des opportunités de mode de vie.

- La notion de **Durabilité** (« *sustainability* ») : il a paru utile aux auteurs de la mobiliser, quoiqu'ils soulignent son côté désormais orthodoxe (au moins dans le propos, à défaut de se retrouver dans les actes). Elle est par eux sobrement définie de manière ciblée : il s'agira des moyens de maintenir et améliorer le mode de subsistance tout en maintenant ou améliorant les ressources et les capacités dont il dépend.

- La notion d'**Équité** : examiner un mode de subsistance donné du point de vue de la notion d'équité revient à examiner la distribution relative des ressources ; à examiner si ce mode de subsistance induit une distribution la moins inégale possible des revenus, des capacités et des opportunités accessibles à chacun et une amélioration de la situation pour ceux qui en sont le plus privés. Tenter d'améliorer le principe d'équité portera ainsi sur l'arrêt des discriminations à l'égard des femmes, des minorités, la fin de la pauvreté rurale...

« Un mode de subsistance comprend les capacités, les produits (stocks, ressources, droits et accès) et activités nécessaires en tant que moyens pour vivre. Un mode de subsistance est soutenable s'il peut faire face et se rétablir après un choc, se maintenir et améliorer ses capacités et produits et fournir des opportunités de mode de subsistance soutenable pour les générations suivantes. Et s'il contribue à un bénéfice net pour les autres modes de subsistance au niveau local et global à court et long terme » [*Ibid* : 8] :

Les deux auteurs n'examinent la **durabilité** que sous deux angles, environnemental et social, en incorporant implicitement la durabilité économique (troisième volet habituel d'évaluation de la durabilité) dans les composantes de ces deux premières dimensions.

- **La durabilité environnementale** s'évalue selon eux à deux échelles. L'une, locale et à court terme, porte essentiellement sur la manière dont un mode de subsistance rural donné met en jeu les ressources naturelles (fertilité des sols, désertification déforestation, salinisation, ressources en eaux douce...). L'autre, globale et à long terme, porte sur la contribution positive nette de ce mode de subsistance à la durabilité environnementale d'ensemble pour la planète.

- La **durabilité sociale** d'un mode de subsistance donné porte sur l'évaluation de la capacité des personnes et des familles à obtenir puis maintenir un mode de subsistance décent.

Cette durabilité sociale peut s'évaluer selon deux axes :

- Une dimension de la durabilité qualifiée de « négative » ou « réactive » par les deux auteurs : il s'agit d'examiner comment les populations concernées sont capables de résister aux stress et aux chocs¹²
- Une autre dimension de la durabilité, qualifiée de « positive », « proactive » ou « dynamique » : il s'agit de la capacité à percevoir, prédire, s'adapter et exploiter les changements de l'environnement physique, social et économique. Les paysans expérimentent, se développent s'organisent pour optimiser leurs liens avec l'économie englobante. Cette conscience et cette adaptabilité contribuent, dans des conditions incertaines de changement, à améliorer la durabilité de certains systèmes familiaux.

« Un élément clé fourni par cette définition [d'un SRL¹³] est la reconnaissance d'un éventail holistique de ressources et d'activités, avec et sans bénéfice monétaire direct, qui sont importants pour maintenir le mode de subsistance » [Small, 2003 : 47]

Nous adopterons une démarche semblable à celle de Lee-Ann Small¹⁴, qui précise, lorsqu'elle mobilise cette notion de SRL pour observer avec un regard renouvelé les évolutions structurelles en Bulgarie et Russie au début des années 2000 :

« Pour mémoire, l'analyse des processus de changement dans les pays d'Europe Centrale et Orientale était liée aux perspectives économiques de l'Ouest, agissant en tandem avec l'objectif d'intégrer les agricultures post-socialistes dans le processus de marché. L'approche Mode de vie Rural Soutenable (SRL) offre un cadre de travail conceptuel holiste et non directif pour l'analyse des changements de système. [Nous avons] choisi l'approche SRL comme un moyen pour entrer dans la discussion des facteurs globaux et complexes ayant un impact sur les changements de systèmes dans les PECO. Selon [ma] perspective, les changements structurels en agriculture sont orientés vers la survie de la famille plutôt que vers la productivité et, par conséquent, focaliser l'analyse sur le mode de subsistance plutôt que sur la production devrait mieux éclairer la situation. » [Small, 2003 : 46]

¹² « Une importante littérature, quoique dispersée, montre la ténacité d'une partie des pauvres pour protéger et conserver leurs moyens de production au cours des périodes difficiles » [*Ibid* : 11]

¹³ Sustainable Rural Livelihood

¹⁴ Qui publie depuis 2006 sous le nom de Lee-Ann Sutherland

Anticipons un instant sur l'un des principaux résultats présenté dans notre seconde partie. Le revenu monétaire et plus encore le revenu strictement agricole, des exploitations de notre échantillon est parfois faible, même très faible. Mais le calcul de ce que nous avons intitulé leur « niveau de vie » se révèle égal ou supérieur à la moyenne nationale des revenus, dès lors que l'on prend en compte un équivalent chiffré des bénéfiques non monétaires tirés du mode de vie rural de ces familles. Nous avons bien conduit, à travers ce calcul, une tentative d'estimation chiffrée de l'efficacité du « mode de subsistance » paysan que nous cherchons à mieux circonscrire.

Pourtant, le maintien de ce mode de subsistance au cours de la période transition, puis de préadhésion et lors de l'entrée du pays dans l'Union, ne va pas de soi : il n'est assuré qu'au prix de distorsions techniques et sociales et de tentatives d'adaptation à des contraintes structurelles, politiques et sociales puissantes et changeantes. La nature et la fragilité de ces stratégies méritent d'être décrites.

La grille de lecture fournie par le SRL va inspirer assez souplement et librement notre développement. Tout en conservant la perspective d'ensemble fournie par Jobert, Muller et Fouilleux afin de guider notre « dialogue de normes », nous nous appuyerons sur cette grille de lecture pour explorer comment les paysans polonais assurent (ou non) la durabilité de leur « mode de subsistance » dans l'Union. Cette grille de lecture proposée par Chambers et Conway permet d'aborder les problèmes affrontés par la population étudiée avec un point de vue aussi proche que possible de sa rationalité.

Cette tentative pour rendre compte de cette rationalité spécifique n'est pas exempte de suspicions. Chambers et Conway soulignent le risque presque inévitable d'une posture paternaliste, à laquelle ils opposent un devoir de vigilance redoublé de la part du chercheur :

« Capabilité, soutenabilité et équité sont « nos » concepts, pas les « leurs ». Ils sont justifiés seulement comme une étape dans une lutte constante faite de questionnements, de doutes, de dialogue et d'auto-critique, à travers laquelle nous essayons de voir ce qui est juste et praticable et ce qui convient à « leurs » conditions et priorités et à celles de l'humanité dans son ensemble » [Ibid : 3]

C'est de manière solidaire avec ce point de vue inquiet et critique¹⁵ de Chambers et Conway que nous abordons la construction du développement qui suit.

Quels nouveaux facteurs de fragilisation et quelles opportunités ont été introduits par la période de préadhésion puis par l'entrée dans l'Union européenne pour le mode de subsistance paysan en Pologne ? La notion de « capacité » de Chambers et Conway guidera discrètement cet examen, lorsque nous chercherons en quoi cette « capacité » paysanne se trouve tantôt renforcée, tantôt poussée dans ses limites par ce nouveau contexte. Nous tenterons de décrire, selon différents registres, les stratégies adaptatives mises en œuvre par les familles rencontrées pour maintenir leur mode de vie dans ce contexte de changements.

La description de trajectoires « types » permettra de cerner la variabilité des stratégies familiales et les limites du système paysan : certaines familles le quittent pour adopter un autre modèle.

Nous tenterons une description de ces modalités de résistance : la notion de « système de résilience » permettra d'établir un parallèle avec la dimension « négative », « réactive » de la durabilité d'un mode de subsistance (rural ou non) selon Chambers et Conway, lorsqu'il s'agit de décrire la capacité de résistance aux stress et aux chocs.

Nous tenterons parallèlement de synthétiser les stratégies adaptatives « positives », « pro-actives », « dynamiques » observées empiriquement.

Notre description de ce système paysan polonais s'achèvera sur cette synthèse.

¹⁵ Inquiétude qui traverse toutes les recherches portant sur les notions de développement socio-économique

La troisième partie de ce développement sera guidée par les notions de « durabilité » et « d'équité » développées par Chambers et Conway.

Nous nous essaierons à l'exercice du dialogue de normes, en cherchant à évaluer les performances de ce système paysan dans le référentiel de « la modernisation » ou « du marché », selon le terme proposé par Muller. Nous montrerons comment le projet qui sous-tend ce référentiel met en jeu la durabilité de ce mode de subsistance (tant du point de vue endogène de sa survie que du point de vue exogène de ses retombées d'ensemble pour la société).

Nous tenterons ensuite un second dialogue de normes, en cherchant à établir une évaluation de la durabilité de ce système paysan du point de vue du référentiel de la « durabilité/multifonctionnalité » mobilisés par le SOP « Restructuration du secteur agro-alimentaire polonais » et par le « Plan de développement Rural 2004-2006 ». Ce rapprochement permettra de mettre en évidence des points de convergence et des zones de divergence entre ces deux référentiels et d'aborder sous un angle critique la rhétorique de la « durabilité/multifonctionnalité » appliquée à ce mode de vie paysan.

On trouvera enfin une approche de la notion d'équité à travers notre questionnement sur les enjeux et les modalités de la représentation (ou non représentation) politique de cette catégorie de population en Pologne. Cette question constitue en effet un passage obligé et un point critique de l'avenir de ce système paysan en Pologne (ou de la durabilité de ce mode de subsistance rural, pour adopter la terminologie finalement parente de Chambers et Conway).

I.D. - Corpus et pas de temps

La période de préadhésion et l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne ont placé les agriculteurs de ce pays à un carrefour de leur histoire. La période socialiste était marquée par l'encadrement de la propriété privée en agriculture par les secteurs administrés d'amont et d'aval [Maurel, 1988]. Puis la période de transition (1989-2004) a signé l'adoption d'un modèle libéral assorti de peu de régulations dans le domaine agricole. L'adhésion à l'Union européenne et l'entrée en application de la PAC en Pologne ouvrent une page nouvelle dans la trajectoire agricole du pays : celle d'une agriculture de marché soutenue politiquement et économiquement, selon la formule paradoxale qui caractérise la PAC avec un libéralisme administré et subventionné parfois à l'extrême.

1 - Cette thèse est centrée sur le **pas de temps** bref et intense ouvert par la période officielle de préadhésion et clos un an après l'entrée en application des aides du second pilier de la PAC (volet développement rural).

- Dans le domaine agricole, la période de préadhésion polonaise peut se définir par l'ouverture officielle des négociations avec Bruxelles le 31 mars 1998. Pour notre matériau de recherche, cette période s'ouvre par la publication en juin du document de travail intitulé « Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries » par la direction générale de l'agriculture (DG VI, Commission européenne).
- L'entrée en application du second pilier de la PAC, à travers les modalités de mise en œuvre du règlement de développement rural (« Rural Development Plan for Poland 2004 – 2006 »), s'est échelonné selon les

mesures de fin 2005 à fin 2006, soit deux ans environ après l'entrée officielle du pays dans l'Union.

2 – Ces observations sont englobées dans un pas de temps plus large, afin d'appréhender la trajectoire des exploitations sur deux à trois générations et les déterminants de ces trajectoires.

I.D.1. Premier corpus

Notre corpus de textes est constitué par les principaux textes rédigés par la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture polonais afin de préparer l'adhésion polonaise à l'Union dans le domaine de l'agriculture et par les textes-cadres de la réglementation agricole parus immédiatement après l'adhésion. D'autres documents corollaires sont venus les compléter, en particulier des études commanditées par la DGVI à des chercheurs spécialistes de l'agriculture.

Ce corpus est constitué des documents suivants, dans lesquels les objectifs du projet européen pour l'agriculture polonaise et les arguments qui les fondent ont été inventoriés et catégorisés :

- *Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries* (Working document), Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), juin 1998, 151 pages
- *Regular report on Poland's progress towards accession, octobre 2002, Bruxelles*, Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), 162 pages
- *Agricultural situation in the candidate countries, country report on Poland*, Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), juillet 2002, 34 p.
- *Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004 – 2006 – National Development Plan for 2004 – 2006, Poland – Sectoral Operational Programme – Ministry of Agriculture and Rural Development, Varsovie, 2004, 104 p.*
- *Rural Development plan for Poland 2004 – 2006*, Ministry of agriculture and rural development, Varsovie, décembre 2005, 206 p.

Des documents officiels complémentaires, à dimension européenne, ont été consultés, afin d'offrir un contrepoint et des éléments d'analyse chiffrés apportant un éclairage utile à la lecture des documents précédents. Pour mémoire :

- Pouliquen, A., *Compétitivités et revenus agricoles dans les secteurs agro-alimentaires des PECO, implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE*, Etude remise à la Direction Générale de l'Agriculture de la commission européenne, octobre 2001, 91 p.
- *La mutation structurelle des zones rurales en Pologne*, document de travail rédigé par le Conseil Economique et Social européen, Comité consultatif mixte EU-Pologne, 2001

- *Final report on ex ante evaluation of documents submitted on the account of structural funds*, Phare, Twinning between Poland (Ministry of Economy) and France (DATAR), François Bafail (Expert), November 2002¹⁶
- *Key developments in the agri-food chain and on restructuring and privatisation in the CEE candidate countries*, Network of independent agricultural experts in the CEE candidate countries, European commission (directorate general for agriculture), Edition IAMO (Institut für agrarentwicklung in mittel- und osteuropa, Halle, Germany), février 2003
- *The future of rural areas in the CEE new members states*, Network of independent agricultural experts in the CEE candidate countries, European commission (directorate general for agriculture), Edition IAMO (Institut für agrarentwicklung in mittel- und osteuropa, Halle, Germany), janvier 2004

I.D.2. Second corpus

Des entretiens de deux à six heures ont été menés dans 41 exploitations réparties dans 4 zones géographiques choisies de la manière suivante (figure 1) :

I.D.2.a. Une commune (gmina) « de référence »

Une commune de référence a été choisie dans l'Est du pays, dans l'ancienne zone de partage russe, à 25 km à l'est de la ville de Bialystok dans la voïvodie de Podlasie, la **commune de Knyszyn**. Il s'agissait, dans cette commune, de tester à l'échelle d'une localité la validité des hypothèses adoptées pour cette recherche et de les ajuster. Il fallait donc définir un terrain à même de refléter au plus près les hypothèses de recherche adoptées et de témoigner éventuellement de la présence d'exploitations familiales petites et moyennes, dans lesquelles les familles auraient mis en œuvre des stratégies actives (et créatives...) de maintien de leur activité paysanne.

Le choix d'un terrain se détermine bien entendu en partie par jeux d'opportunités et de rencontres, toutefois les éléments objectifs suivants ont contribué au choix spécifique de cette commune :

1 - La commune est située dans la vaste zone des Poumons Verts, qui regroupe des parcs naturels et des zones d'intérêts écologiques dans le quart nord-est de la Pologne et s'étend assez largement au-delà des frontières polonaises. Knyszyn est plus particulièrement située à la fois en bordure de parc national (Parc de Biebrza) et d'une « vieille forêt », dite « de Knyszyn » (*Puszcza Knyszyńska*, forêt dense, non primaire mais constituée d'arbres très âgés, essentiellement des pins noirs dans ce cas), partiellement classée elle aussi en parc national. Cette situation devait permettre d'étudier de manière plus ciblée les interactions agriculture traditionnelle – milieu naturel dans un contexte favorable.

¹⁶ Les résultats de ce rapport sont pour une part énoncés dans le document officiel qui lui a fait suite et que nous mobilisons dans le corpus principal : *Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004 – 2006 – National Development Plan for 2004 – 2006, Poland – Sectoral Operational Programme – Ministry of Agriculture and Rural Development, Varsovie, 104 p.*

2 - Les environs de Bialystok ne constituent pas un bassin d'emploi très actif, comme nous le préciserons lors de la description du contexte local de chaque commune. Le profil de paysan pluri-actif (très représenté dans la commune de Zator étudiée par ailleurs pour cette raison) y est peu représenté par rapport à l'ensemble de la situation nationale. On se trouve dans un bassin de production laitière assez développée (la production porcine ne disparaît jamais complètement des productions familiales afin d'assurer les besoins conséquents d'auto-consommation de la famille). On pouvait par conséquent espérer rencontrer dans cette zone des exploitations familiales représentatives d'un système paysan « complet » de polyculture-élevage avec productions laitières et porcines, centrés avant tout sur l'exploitation familiale, avec des familles ayant développé (à défaut de meilleures opportunités d'emploi dans d'autres secteurs), des stratégies actives et variées de maintien de leur activité agricole.

Figure 1 : Localisation de nos quatre terrain sur la carte de Pologne

3 - Lors de transects effectués dans cette zone au cours de repérages de terrain menés pendant l'année de DEA sur le sujet de cette thèse, nous avons remarqué à l'heure de la traite le transport de nombreux bidons de lait, de chaque ferme vers un petit tank à lait collectif de hameau (à la main, à bicyclette), ce que nous n'avons pas observé dans d'autres régions. Les modalités de cette collecte laitière communautaire ont paru un objet d'étude intéressant, afin d'en mieux connaître les conditions de mise en place administratives et d'en évaluer l'impact sur la trajectoire des exploitations locales.

4 - La commune de Knyszyn est membre d'une association de 25 communes (Association des communes de Haute Narew) s'étant donné pour but de définir des stratégies et des projets de développement en commun et d'en rechercher les moyens. Cette originalité a semblé constituer un autre contexte favorable à l'émergence de stratégies innovantes de maintien de fermes petites et moyennes, spécifiquement recherchées dans le cadre des hypothèses et questions de recherche définies pour cette thèse.

5 - Parmi ces 25 communes, Knyszyn présente la particularité, malgré sa petite taille, d'avoir été un lieu de villégiature royale lors du règne de Sigmund August (1520-1572), et, grâce à l'intérêt historique suscité depuis sans se démentir par cette bourgade, dispose d'archives un peu plus fournies qu'ailleurs sur l'histoire locale des systèmes agraires et de la propriété foncière.

1.D.2.b. Trois communes « de transfert »

Trois communes appelées « **communes de transfert** » ont accueilli la suite de nos travaux de terrain. Les hypothèses validées à Knyszyn, commune de référence, y ont été nuancées et enrichies dans le but de construire un panorama qui ne peut certes être qualifié d'exhaustif mais a pour ambition de s'approcher davantage d'observations valides à l'échelle nationale. **Des entretiens de deux à trois heures ont été menés dans 8 exploitations à Zator, 8 exploitations à Drobin et 10 exploitations à Stęszew.** La méthodologie d'enquête adoptée dans la commune de référence et dans les trois communes de transfert sera décrite plus bas, dans le paragraphe consacré à cette question. Il appartient tout d'abord de justifier ce choix géographique.

Ces trois communes ont été choisies par Maria Halamska (IRWIR-Pan¹⁷, Varsovie), Hugues Lamarche (CNRS-Ladyss¹⁸, Paris) et Marie-Claude Maurel (EHES¹⁹, Paris) pour y conduire, entre 1988 et 2000, plusieurs séquences de recherche dont les résultats ont été publiés pour partie en commun [Maurel, 1988 ; Lamarche (Dir.), 1994 ; Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 ; Maurel, Halamska, 2006].

La fonction des entretiens conduits dans ces trois communes était de fournir des éclairages complémentaires aux résultats obtenus à Knyszyn. Il apparaissait alors judicieux de rassembler autant d'éléments de contexte que possible sur la situation passée et présente de ces trois communes et non d'y ré-entreprendre des recherches fouillées. La méthodologie adoptée par ces trois auteurs, décrite plus bas, pour choisir ces communes et surtout la quantité très importante de données, statistiques et bibliographiques, disponibles pour partie en français, concernant ces trois communes, a paru constituer un support précieux pour proposer des éléments d'analyse complémentaire sans ré-entreprendre l'ensemble de la collecte de données. Un tel projet n'aurait d'ailleurs été qu'en partie réalisable, la mise en perspective historique de la trajectoire agricole de ces trois communes réalisée par ces trois auteurs représente plus de vingt années de travail érudit.

¹⁷ Institut pour le développement rural et agricole, Académie polonaise des sciences, Varsovie

¹⁸ Centre national de recherche scientifique, Laboratoire des dynamiques sociales et recomposition des espaces

¹⁹ Ecole des hautes études en sciences sociales

Cette thèse ne peut être le lieu d'une telle ambition. C'est avec l'aval et le soutien de ces trois auteurs que nous avons entrepris, sur la base d'une partie de leurs données statistiques, cette nouvelle séquence de recherches à Zator, Drobin et Stęszew.

Le choix initial de ces trois communes revient à Maria Halamska et Marie-Claude Maurel. Dès 1980, Maria Halamska avait entrepris avec Olek Lutik et Jerszy Diatłowicki une enquête intitulée « Les agriculteurs et l'agriculture », qui visait à montrer la posture favorable des agriculteurs vis-à-vis des syndicats, notamment de Solidarność alors en pleine effervescence. Les résultats de cette recherche ont été cités en France par Placide Rambaud [Rambaud, 1982]. Afin de mener à bien ces travaux, ces trois chercheurs avaient mobilisé une base de données créée pour les chercheurs de l'IRWIR-PAN et portant sur 34 communes polonaises choisies par des experts (démographes, agriculteurs, géographes, historiens, sociologues). Parmi ces 34 communes, Zator, Drobin et Stęszew ont été choisies pour cette recherche sur les syndicats parce qu'elles étaient aussi différentes que possible les unes des autres et qualifiables (statistiquement parlant) de caractéristiques des trois grandes régions historiques du pays. Au terme de cette première recherche dans ces trois communes, les données disponibles s'étaient étoffées, venant compléter l'actualisation régulière de la banque de données, des contacts personnels s'étaient noués entre Maria Halamska et des habitants de ces communes (sołtys²⁰, jeune agricultrice devenue aujourd'hui présidente du conseil municipal...). Ces circonstances ont favorisé la poursuite des recherches dans ces quatre communes, en partenariat avec Marie-Claude Maurel dès 1981, qui souhaitait, à l'origine, se « rendre, pourquoi pas, dans des campagnes qui avaient refusé la collectivisation. L'expérience aurait pu en rester là. C'était sans compter avec le choc ressenti face à cette réalité paysanne étonnante, déconcertante même. Dans l'itinéraire d'un chercheur en sciences sociales, il y a des temps forts, des coups de cœur parfois. Septembre 1981 en Pologne a été pour moi l'un de ceux là. Dans une situation économique catastrophique, une tension permanente entretenue par les autorités, la société polonaise donnait la preuve de sa détermination, à la mesure de ses espoirs » [Maurel, 1988, p.10]. L'auteur entreprend alors des voyages répétés en Pologne au cours des années 80 et restitue, au terme de presque une décennie de recherches menées en étroite partenariat avec Maria Halamska, des travaux, d'ampleur nationale sur la situation socio-économique de la paysannerie polonaise au cours de cette période, menés malgré les conditions matérielles très difficiles de l'époque, « le rationnement d'essence, de nourriture. Nous avons logé chez l'habitant qui nous a nourries, nous arrivions de Varsovie » où le rationnement était extrême [Maurel, *comm. pers.*].

Dans « *Les paysans contre l'Etat, le rapport de force polonais* » [Maurel, 1988], l'auteur, en se basant sur une exploitation visuelle originale, sous forme de tableaux plus ou moins ombrés, de données statistiques à l'échelle des 49 voïvodies²¹ polonaises, propose une **typologie en 5 groupes des formes d'agriculture dominante dans chaque catégorie, à partir de trois critères** : structure des exploitations (formes de la production, taille) et vocations de la main-d'œuvre familiale, rapport terre-travail, degré d'ouverture des exploitations aux échanges marchands. Les groupes 1, 2 et 3 disposent de « niveaux d'équipement et de modernité bas » [Maurel, 1988, p.34], les groupes 4 et 5 sont « caractérisés par de meilleures performances » [Ibid.].

Le **groupe 1** se caractérisait à la fin des années 80 par des exploitations relativement grandes (>10 ha), une charge en main-d'œuvre par unité de surface la plus faible du pays, la prépondérance d'actifs agricoles à titre principal, une agriculture caractéristique de l'économie paysanne, avec de faibles recours à la mécanisation et aux intrants chimiques, une productivité

²⁰ Maire local

²¹ Premier échelon du découpage administratif polonais, à l'intérieur des frontières de l'Etat. Les voïvodies sont découpées en Powiat (districts), eux-mêmes découpés en gminy (communes). Une réforme administrative intervenue en 1999 a ramené le nombre de voïvodies polonaises à 16.

assez faible. Knyszyn est situé dans cette première zone définie par l'auteur, qui couvre un grand quart nord-est du pays.

Le **second groupe** de voïvodies se caractérisait par une quantité de main-d'œuvre/100 ha plus élevée, avec, là aussi, la prédominance d'actifs à titre principal et une intensification de l'activité globalement plus élevée que dans le premier groupe. L'auteur distingue la catégorie 2A, avec des exploitations d'un peu plus grande taille (5-7 ha) et un peu plus marchandes que dans la catégorie 2B (exploitations globalement <5 ha, niveaux d'équipement plus faible avec une productivité qui reste élevée). Drobin (aujourd'hui en Mazovie) était située dans la voïvodie de Plock appartenant au groupe 2A, qui couvre le centre du pays. Le groupe 2B est représenté majoritairement dans le centre-est.

Le **troisième groupe** couvre l'extrême sud, où se situe la commune de Zator (aujourd'hui en Petite Pologne) et le sud-est du pays. Le modèle d'agriculture dominant se caractérisait, grâce aux opportunités d'emploi locales, par la pluri-activité de la main-d'œuvre avec le profil d'ouvrier-paysan, sur des micro-exploitations.

Le **quatrième groupe**, caractéristique des zones péri-urbaines des grands bassins d'emploi de Lodz, Varsovie, Katowice et Cracovie, se caractérisait aussi par la prépondérance de petites structures aux niveaux d'équipement et de productivité plus élevés que dans les voïvodies du groupe 3, une agriculture plus spécialisée et intensive caractéristique des zones péri-urbaines, qui permettent la pluri-activité de la plupart des actifs agricoles.

Les exploitations dominantes dans le **cinquième groupe** de voïvodies défini par l'auteur combinent des dimensions variables mais avec des niveaux d'équipement et de productivité toujours relativement élevés, caractéristiques d'une agriculture paysanne intensifiée, modernisée, ouverte aux échanges marchands. La catégorie 5A, regroupant les voïvodies de Basse Silésie et de Grande Pologne et dans laquelle se situe la commune de Stęszew (aujourd'hui en Grande Pologne), était définie à la fin des années 80 comme plus acquise au progrès technique (mécanisation, usage des engrais), avec une agriculture « bipolaire », faite pour partie de micro-exploitations détenues par des pluri-actifs ou des retraités, pour partie par des exploitations de plus de 10 ha caractéristiques d'une agriculture paysanne relativement intensifiée. Des conditions de milieu moins favorables justifiaient une catégorie 5B caractérisée par une agriculture comparable quoiqu'un peu moins productive, située essentiellement dans les voïvodies de la zone nord-ouest et de la frontière allemande.

Les quatre communes étudiées dans cette thèse se situent dans quatre des cinq zones géographiques définies à l'origine par Marie-Claude Maurel d'après leurs caractéristiques agricoles dominantes. Le groupe 4, caractérisé par l'agriculture péri-urbaine, au destin spécifique, a été écarté.

Le principal élément de justification avancé par les auteurs en 1988 pour le choix de ces communes était leur situation respective dans les trois zones de partage historique de la Pologne, qui ont caractérisé le pays entre la fin du XVIIe siècle et 1918. Stęszew est située dans l'ancienne zone d'occupation allemande, Zator dans l'ancienne zone autrichienne, Drobin dans l'ancienne zone russe, tout comme Knyszyn.

Le propos de l'ouvrage « *Démocratie et gouvernement local en Pologne* » [Maurel, Halamska, 2006] se fonde en partie sur un commentaire approfondi des modes de domination. Cet héritage de la période des partages se traduit aujourd'hui dans des comportements politiques et sociaux et dans les relations à la technique dans le domaine agricole, deux domaines forgés de manière différenciée [Halamska, Maurel, 1993]. Dès 1988, ces deux auteurs ont pris acte de l'impact de ce facteur géo-politique sur les systèmes agraires contemporains.

I.D.2.c. Le choix d'un zonage de type administratif, ici la commune, peut se discuter

La manière de délimiter les terrains d'étude dans chacune des quatre régions choisies aurait pu être tout autre, compte-tenu des objectifs adoptés dans cette recherche. Puisqu'il s'agit de comprendre comment s'exerce le rôle des éléments de contexte administratifs, économiques, géo-morphologiques et pédo-climatiques, la composition d'un zonage spécifique dans plusieurs parties du pays aurait pu s'argumenter aisément. Une méthode intéressante aurait pu être de définir les zones d'étude par superposition de cartes : relief et sols, pluviométrie, principales voies de communication, statistiques de la production agricole (productions dominantes), données commerciales (par exemple les secteurs de collecte des laiteries locales, apparus comme déterminants au cours des repérages menés en DEA), classement du territoire (parcs, découpages administratifs local, classement européen du territoire...). Ce type de superposition de données aurait permis, en sélectionnant les plus pertinentes, de définir dans chaque zone du pays étudiée, un territoire relativement homogène pour y chercher les déterminants des trajectoires paysannes.

Par opposition, la décision de borner l'enquête de terrain au sein de limites communales peut paraître fade.

En 1988, Marie-Claude Maurel a argumenté cette décision de la manière suivante :

« Notre recherche repose sur un travail d'observation au niveau local, au contact des exploitations agricoles et des structures chargées de l'encadrement de l'agriculture paysanne. Cela implique de pouvoir enquêter directement auprès d'agriculteurs représentatifs des diverses couches de la paysannerie mais aussi auprès des leaders professionnels et des responsables des principales institutions économiques et sociales. Pour tenter d'appréhender concrètement le fonctionnement des relations entre l'administration d'Etat et les paysans, le cadre de la « gmina », échelon de base de l'administration territoriale, se révèle approprié. » [Maurel, 1988, op. cit., p.37].

Elle soulignera plus tard que « *par son fondement territorial et institutionnel, la maille communale impose sa réalité au chercheur* » [Maurel, Halamska, 2006, p.26].

L'auteur mentionne ailleurs dans son ouvrage de 1988 la difficulté, avant le changement de régime politique, de nouer des relations suffisamment confiantes avec les catégories d'interlocuteurs rencontrés. Cette condition est nécessaire pour mener à bien des entretiens suffisamment étoffés, voire pour obtenir simplement leur accord pour un entretien. Le choix d'un terrain à cheval sur plusieurs communes aurait multiplié ces difficultés, loin d'être négligeables aujourd'hui et réelles bien davantage encore au moment de ces premières enquêtes des années 80. Une part trop importante du temps de terrain aurait été compromise dans des tracasseries administratives.

Dans le cas de cette thèse, l'argument en faveur du choix de l'échelle communale était double : Tout d'abord, bénéficiant du recul bibliographique et de terrain des trois auteurs choisis comme référence constituait un enrichissement inestimable. Par conséquent, choisir d'autres communes d'étude aurait introduit un biais dans l'interprétation de nos données de terrain à partir de cette bibliographie et nécessité des ajustements que le choix des trois communes d'origine épargnait. Obtenir des entretiens, avec des agriculteurs comme avec des administrations, demeure une opération délicate : le poids de la méfiance à l'égard de questions trop personnelles est palpable, à la fois hérité de la période socialiste et des modalités de contrôle qu'elle avait institué et fondé, de manière plus contemporaine, sur la contribution non négligeable de transactions économiques clandestines à l'équilibre financier des familles (marché noir, travail non déclaré...). Pour cette thèse, selon les communes et malgré les intermédiaires

systématiquement mobilisés pour prendre contact avec les familles²², un agriculteur sur quatre à un agriculteur sur deux a refusé le principe de l'entretien. Travailler dans des communes où d'autres chercheurs dans des disciplines proches se sont présentés et au sein du même groupe d'exploitations, a pourtant sans doute permis de lever partiellement cette difficulté.

Avec un point de vue convergent à celui qu'expose Marie-Claude Maurel, le choix de travailler au sein de limites communales limite à la fois le nombre d'interlocuteurs homologues et facilite grandement les recherches statistiques.

C'est finalement, nécessité faisant loi, autant afin d'épouser le choix, très étayé, des auteurs dont nous avons choisi d'emboîter le pas sur le terrain polonais, que par convenance personnelle que nous avons finalement opté pour un zonage à l'échelle de la commune, malgré les arguments scientifiques favorables à la construction d'un zonage particulier.

1.D.2.d. Modalité de choix des exploitations étudiées

Le choix des exploitations s'est opéré de manière différente dans la commune de transfert et dans les communes de référence.

➤ *A Knyszyn, commune de référence*

Pour mémoire, il s'agissait à Knyszyn de tester les principales hypothèses de cette recherche, notamment l'existence d'exploitations qualifiables de « paysannes », mobilisées autour de stratégies actives permettant la poursuite de l'activité agricole dans un contexte politico-économique en transition et difficile. Deux difficultés successives ont caractérisé cette phase de repérage des exploitations. A la suite de Marie-Claude Maurel, que nous avons citée ci-dessus sur ce point, plusieurs chercheurs polonais ont souligné au début de cette recherche la nécessité d'être « présentée » aux familles rencontrées : les règles de convenance sociales et les réticences probables de la plupart des familles à répondre d'emblée aux questions d'une personne étrangère (à la communauté locale, à la Pologne) et de son interprète, exigeaient de chercher un ou plusieurs intermédiaires locaux aussi reconnus que possible pour faire les présentations. L'exposé direct, sans intermédiaire, de ce projet de recherche aurait interdit l'organisation sereine de ce terrain : notre projet était toujours potentiellement suspect d'être un alibi de façade pour justifier un contrôle administratif de la situation économique et sociale des familles. Il fallait aussi parvenir à repérer des familles d'exploitants susceptibles de correspondre au profil défini dans l'hypothèse de cette thèse.

La prise de contact avec des représentants d'administrations locales susceptibles d'organiser le contact avec des familles d'exploitants a par conséquent constitué l'étape préalable, indispensable, à la phase de terrain. Le contact avec les dix premières exploitations de Knyszyn s'est fait en 2004 grâce à l'intervention directe du maire de la commune, qui a bien voulu s'intéresser à cette recherche, s'approprier son hypothèse principale et a cherché à contacter des exploitations susceptibles d'en être illustrative. Un contact similaire a été établi l'année suivante avec un conseiller de l'antenne ODR²³ de Knyszyn, équivalent de nos chambres d'agriculture en termes de services de conseil technique, économique et administratif.

²² A Knyszyn, la maire puis un technicien de l'antenne locale de la chambre d'agriculture (ODR) ; à Zator, une technicienne de l'antenne ODR nouvellement en poste ; à Drobin, une technicienne de l'antenne ODR en poste depuis plus de quinze ans ; à Stęszew, un élu municipal

²³ *Ośrodek Doradztwa Rolniczego*, littéralement « Centre de Conseil à l'Agriculture »

Pour ce faire, il a fallu, au cours de deux entretiens d'une heure chacun, s'accorder sur un pré-diagnostic de la situation agricole locale, et, surtout, sur une définition du profil des exploitations recherchées. Partant, la notion d'agriculture « familiale traditionnelle » a émergé comme une notion à la fois floue et consensuelle, recouvrant manifestement pour les interlocuteurs institutionnels mobilisés une réalité claire. Sans faire l'économie d'une définition précise de cette notion dans le cadre de la thèse, l'expression a néanmoins permis d'amorcer le contact avec les familles. Elle a permis aussi de renforcer les arguments en faveur d'un modèle paysan de référence que nous développerons plus loin. La nature des exploitations recherchées a donc été résumée ainsi avec les deux interlocuteurs mobilisés : il s'est finalement agi de repérer et contacter « *des exploitations dans lesquelles est pratiquée l'agriculture familiale traditionnelle, connues pour souhaiter poursuivre cette activité et mobilisées activement pour y parvenir* ». La commande était à la fois claire et ample : le maire de Knyszyn et le conseiller de l'antenne ODR ont manifestement fait preuve, en outre, du souci personnel d'orienter les entretiens vers un éventail relativement varié d'exploitations : taille, organisation de l'activité. Intuitivement, ces deux interlocuteurs ont opéré une classification de l'activité paysanne locale tout à fait intéressante en termes de démarche intellectuelle. Dans la construction de la typologie présentée dans la partie « résultats » de ce travail, nous avons pris acte de ces classifications empiriques. Elles représentent une base pour une réflexion fondée sur des représentations valides pour les interlocuteurs locaux.

Au terme de cette étape préparatoire, **quinze entretiens de six heures (deux fois trois heures, à quelques jours d'intervalle) ont été menés dans des exploitations de cette commune.**

➤ **A Zator, Drobin et Stęszew, communes de transfert**

Le travail mené à Knyszyn a permis de rassembler une première série d'arguments en faveur de la définition d'un modèle de référence pour l'agriculture familiale polonaise et de jeter les bases d'une typologie des trajectoires récentes de cette catégorie d'exploitations.

Dans ces trois communes de transfert, il s'agissait de continuer de vérifier l'existence d'un modèle paysan et de stratégies paysannes correspondant à notre définition et d'en préciser les contours, les aspects stables ou variables lorsque l'on change de régions et de données de contexte local. Il s'agissait aussi de préciser les limites de validité des trajectoires-types dont nous avons amorcé la définition. Enfin, il s'agissait d'achever de rassembler des données chiffrées sur les caractéristiques techniques et économiques de chaque exploitation, afin d'étayer nos réflexions sur leurs performances globales.

Le choix des exploitations dans les trois communes de transfert s'est donc opéré différemment. Bénéficiant d'un éventail riche de données chiffrées collectées entre 1998 et 2000 par Maria Halamska, Marie-Claude Maurel et Hugues Lamarche dans 50 exploitations de chacune de ces communes, soient 150 exploitations, nous avons pu repérer des exploitations dans lesquelles le système de production semblait s'approcher autant que possible du modèle paysan dont nous avons commencé d'établir la validité pour Knyszyn. Nous décrirons bien entendu plus bas les éléments constitutifs de ce modèle mais pour la compréhension de la démarche, on peut, par anticipation des résultats que nous présenterons, énoncer les éléments de choix que nous avons mobilisés d'après les enquêtes de Knyszyn : des exploitations présentant à la fois des activités de production céréalières et animales, ont été privilégiées, avec de préférence la cohabitation d'au moins deux ateliers d'élevage, garantie à la fois d'une probable interdépendance entre élevage et cultures et d'un objectif de diversification des sources de revenus caractéristiques du modèle sur le quel nous avons pris appui. Les exploitations présentant un rapport nombre d'actifs/surface de l'exploitation trop faible ont été écartées, dans la mesure où le recours accru à

la mécanisation témoignait d'une stratégie d'investissement active peu conforme aux logiques paysannes d'autonomie de financement et de recours à la main-d'œuvre plutôt qu'à l'accroissement du capital matériel.

Afin de préciser encore le choix, nous avons utilisé les réponses à certaines questions posées dans la partie sociologique de la précédente enquête et fournissant des indices sur la volonté de poursuivre activement l'activité agricole. Notre choix s'est donc arrêté, autant que possible selon les profils disponibles d'une commune à l'autre, sur des fermes où le chef d'exploitation était récemment installé ou sur des exploitations annonçant l'existence d'un repreneur dans le cas d'un chef d'exploitation âgé ; et sur des personnes ayant évalué, au cours de la précédente enquête, leur situation professionnelle comme relativement satisfaisante sur une échelle de 1 à 10 (par rapport à d'autres agriculteurs, à d'autres professions, au reste de la société prise dans son ensemble) ; sur des personnes témoignant de préférence d'une logique paysanne, privilégiant la diversification des productions, des sources de revenu, plutôt que sur les investissements perçus comme un passage obligé pour la survie de leur exploitation.

Ces modalités de choix orientent délibérément les profils d'exploitations rencontrées, mettant à l'écart les personnes semblant ne pas correspondre aux hypothèses et aux premiers éléments de résultats rassemblés dans les phases précédentes de cette recherche.

L'adoption d'un tel protocole reste fidèle à la perspective weberienne que nous avons adoptée, qui encourage, rappelons le, le chercheur à prendre acte consciemment du système de valeurs qui sous-tend sa recherche, à énoncer les hypothèses, qui en découlent, forcément subjectives et limitées dans leur domaine de validité. Loin d'invalider les résultats présentés, cette posture leur confère la garantie d'un contrôle scientifique et leur valeur heuristique : la limitation du champ de validité des résultats, des concepts produits, au cadre des hypothèses qui les sous-tendent explicitent leur vocation inspiratrice pour la pensée scientifique et politique, tout en les mettant à l'abri du risques de réification.

Pour cette raison, il nous paraît nécessaire d'insister à nouveau sur la perspective que nous avons adoptée : non pas parcourir l'éventail des possibles en matière d'agriculture familiale dans la Pologne contemporaine mais prouver l'existence, fut-elle marginale, de stratégies paysannes créatives, s'écartant autant d'un repli sur des modalités reléguées au rang de références historiques peu à peu délaissées que d'une intensification/spécialisation productiviste en rupture avec la logique paysanne initiale. Le cas échéant, il s'agira alors de circonscrire au plus près cette catégorie précise d'exploitations, du triple point de vue technique, social et économique.

Le retour sur ces exploitations cinq ans après cette précédente enquête de Maurel, Halamska et Lamarche, permettait plus spécifiquement d'aborder les effets de contexte sur les trajectoires techniques et économiques de ces exploitations. Nous bénéficions ainsi d'un recul que nous n'aurions pu escompter dans le strict cadre du pas de temps disponible pour un terrain de thèse. La stabilité/fragilité du modèle paysan que nous tentions de cerner a pu être examinée à la lumière particulière de ce retour sur des exploitations déjà étudiées sous un angle comparable (cumulant des données techniques chiffrées, une appréciation de la situation des personnes fondée sur une approche sociologique et quelques données plus économiques que nous avons développées).

A partir des données chiffrées fournies par Maria Halamska pour la cohorte d'exploitations qui avait été questionnée en 1998, nous avons choisi une quinzaine d'exploitations dans chaque commune, que nous avons classées par ordre de priorité en fonction de leur degré de conformité avec notre hypothèse. Cette liste d'exploitations a été confiée à Zator et à Drobin à la conseillère locale de l'antenne ODR et à Sześzew à un conseiller municipal. Après accord de leur responsable

(la direction de l'antenne régionale de l'ODR dans les deux premiers cas, avec l'appui préalable du maire à Zator, le maire à Stęszew), les trois personnes mandatées ont pris contact avec les agriculteurs, qu'elles connaissaient dans la plupart des cas, afin de solliciter un entretien. Dans une exploitation sur deux à une exploitation sur trois, les familles ont donné leur accord. Les motifs de refus des autres familles étaient variés : décès du chef d'exploitation depuis la précédente enquête sans reprise par un jeune, arrêt de l'activité agricole, méfiance à l'égard des objectifs réels de l'entretien, urgence de travaux agricoles spécifiques.

Les deux premières catégories de refus ont constitué environ deux cas sur trois. Ces personnes avaient pourtant formulé, lors de la précédente enquête, une évaluation relativement optimiste de leur situation et une volonté de poursuivre leur activité, avec un repreneur identifié le cas échéant. L'évolution de leur situation témoignait d'ores et déjà d'une dégradation probable et rapide de la perception par ces exploitants du contexte économique et politique. Nous y reviendrons bien entendu.

Au bilan, cette période de test des hypothèses validées à Knyszyn dans ces trois communes que nous continuerons à appeler « de transfert » s'est concrétisée par 26 entretiens de deux à trois heures chacun (huit à Zator ainsi qu'à Drobin, dix à Stęszew).

Chapitre II. **Les paysans en tant qu'acteurs spécifiques : méthodes d'approche**

En cherchant à circonscrire les définitions d'un référentiel et d'un idéal-type, nous avons bâti l'hypothèse **qu'une part des agriculteurs polonais était peut-être porteuse d'un référentiel professionnel commun, traduit à travers l'ensemble techniques - organisation familiale - équilibre économique de la famille qu'ils mettent en œuvre**. La réalité de ces exploitations agricoles pourrait être alors systématisée, « racontée » à la manière d'un idéal-type. Les modalités de la représentation politique de ce référentiel professionnel pourraient ensuite être examinées..

Cette construction idéal-typique pourrait être inspirée des éléments tirés des entretiens avec les agriculteurs rencontrés et (si l'on revient à la notion de référentiel telle que nous l'avons définie) être considérée comme un référentiel professionnel « paysan ». Cette perspective autoriserait la confrontation avec les référentiels rencontrés dans les textes européens, à travers des modalités de lecture communes. **Il deviendrait possible d'examiner comment ces référentiels cohabitent, se dominant respectivement, résistent les uns aux autres, à travers les faits technico-économiques observables dans les exploitations et les propos des agriculteurs.**

Pour ce faire, il est indispensable de procéder par étapes. Il nous faudra d'abord justifier le recours à cette notion d'idéal-type. Il faudra ensuite cerner aussi soigneusement que possible les contours d'un éventuel idéal-type paysan en Pologne. Les faits cristallisant la confrontation de référentiels dans le quotidien de ces agriculteurs seront recherchés. Enfin, quittant ce domaine de la micro-analyse, nous chercherons à décrire les positions dominantes à l'échelle des institutions du pays, les jeux d'alliance passés, en cours et possibles, qui forment l'environnement direct dans lesquels évoluent les exploitations. Dans les conclusions de ce travail, nous pourrons ainsi dégager quelques considérations prospectives sur l'avenir de ce référentiel « paysan » dans sa nouvelle trajectoire européenne.

Il nous faut préciser la méthode qui nous a permis d'approcher un groupe choisi d'exploitations polonaises, à la fois « paysannes » et en pleine activité : ni en déclin explicite, ni en transition évidente vers le modèle de l'agriculture productiviste/spécialisée. Ce chapitre est consacré à ces précisions.

II.A. - Agriculture paysanne : fait social total, fait moderne

II.A.1 – Un objet complexe

Nous envisageons l'équilibre de l'exploitation familiale de manière circulaire. Nous serons amenés à nous pencher tour à tour sur la composition de la famille, l'organisation technique des productions en fonction des conditions locales – pédo-climatiques autant que commerciales - sur l'organisation du travail des différents membres de la famille au sein de l'exploitation comme en dehors de celle-ci et sur la composition des revenus qui en découlent. Nous considérons qu'il n'existe pas vraiment de **hiérarchie** entre ces différents aspects : une telle hiérarchie serait commode, la connaissance des aspects principaux qui déterminent les autres permettrait de déduire, comprendre et expliquer le reste de l'organisation de l'exploitation. Il n'en est rien. Chacun des éléments inventoriés interagit avec chacun des autres. La démarche intellectuelle permettant d'expliquer la forme et le fonctionnement de l'exploitation doit mobiliser plusieurs approches disciplinaires et les mettre en relation.

Si la construction d'une telle approche globale reste une gageure scientifique, son objet est au demeurant incontestable : l'agriculture familiale européenne et polonaise en particulier, est un fait aux contours établis avec passablement de précision, socialement comme historiquement. Les théories de la paysannerie à notre disposition restent en revanche teintées par leur approche disciplinaire d'origine : sociologique, économique, agronomique.

Il serait confortable de s'en tenir à une description de ces interrelations disciplinaires, en se satisfaisant de la description soignée de chaque domaine. Mais chaque donnée phénoménologique – sociale, économique, agronomique – agit sur les autres et transforme l'exploitation dans un mouvement perpétuellement adaptatif. La notion de « complexité » proposée par Morin traite de ce type d'approche :

« Il faut, d'une part, compléter la pensée qui sépare par une pensée qui relie. Complexus signifie «ce qui est tissé ensemble». La pensée complexe est une pensée qui cherche à la fois à distinguer - mais sans disjoindre - et à relier. » [Morin, 2003]

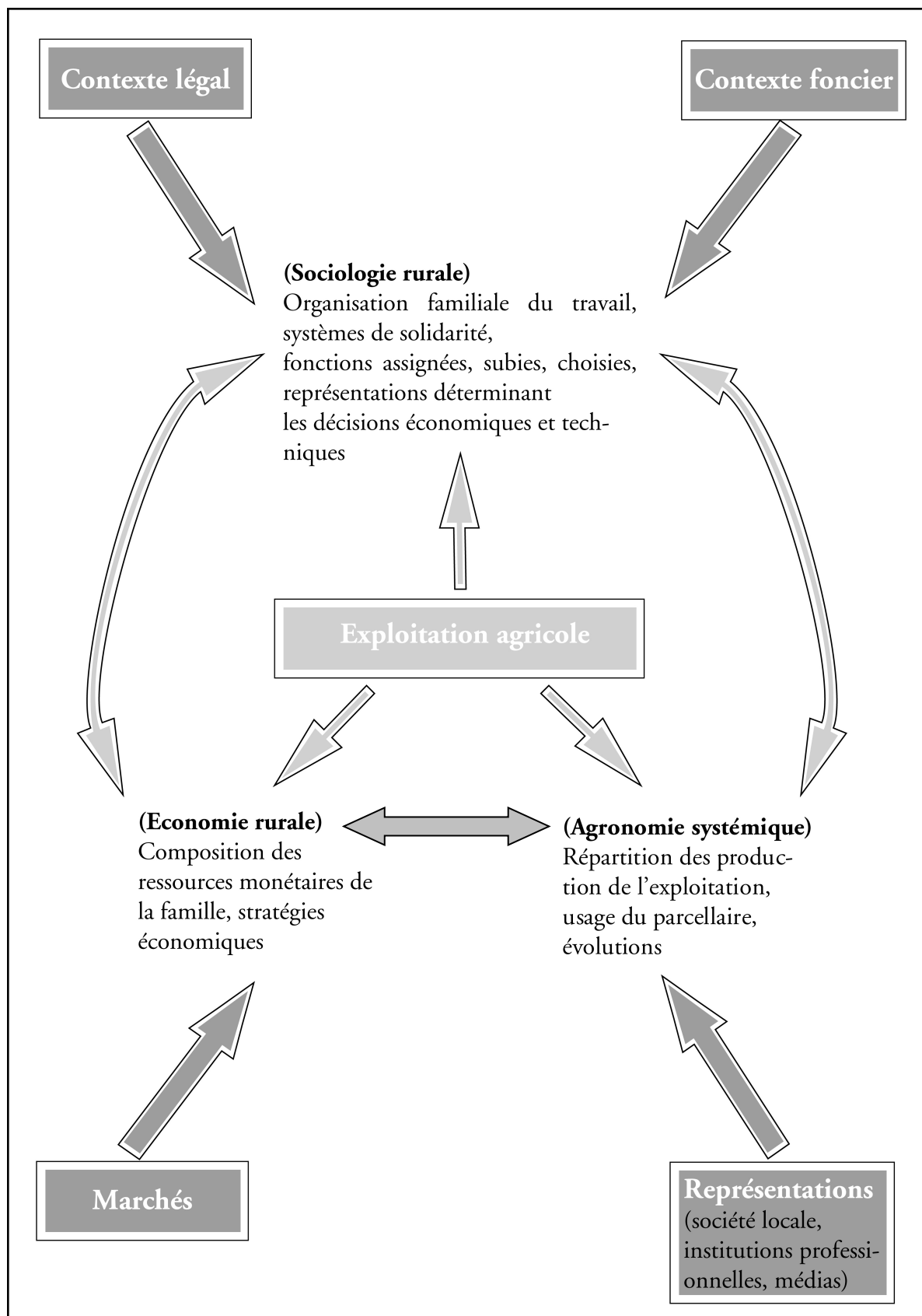
Afin de définir la notion de pensée complexe, Morin fait appel à trois théories dont la théorie des systèmes qui nous paraît utile à notre approche systémique :

« La théorie des systèmes jette les bases d'une pensée de l'organisation. La première leçon systémique est que 'le tout est plus que la somme des parties'. Cela signifie qu'il existe des qualités émergentes, c'est-à-dire qui naissent de l'organisation d'un tout et qui peuvent rétroagir sur les parties. » [Ibid]

Morin propose de préciser encore son concept de pensée complexe en mobilisant trois principes, dont le principe de récursion organisationnelle, auquel correspond notre perspective, qui comporte la notion d'évolution permanente, de création :

« Le principe de récursion organisationnelle va au-delà du principe de la rétroaction (feed-back) ; il dépasse la notion de régulation pour celle d'autoproduction et d'auto-organisation. C'est une boucle génératrice dans laquelle les produits et les effets sont eux-mêmes producteurs et causateurs de ce qui les produit. » [Ibid]

Figure 2 : Schématisation de l'approche interdisciplinaire de l'organisation du système agricole et familial adoptée dans cette thèse



L'existence d'un d'équilibre, instable justifie cette représentation. Il s'agit de chercher à rendre compte de l'effet produit par les principales impulsions extérieures – venues du marché, de nouvelles données sociales ou politiques, de circonstances foncières ou techniques...

II.A.2 – Un fait social total

Cette perspective revient initialement à Marcel Mauss et à l'ambition, inépuisable dont il fit preuve pour circonscrire la notion de « fait social total ». Les références à cette notion s'affermirent et se multiplièrent depuis l'invention du terme par son auteur. Dans l'essai sur le don en 1923, Mauss la définit ainsi, non sans une communicative exaltation :

Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut - mais nous aimons moins le mot -généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch, clans affrontés, tribus se visitant etc.) et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus.

Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux et même esthétiques, morphologiques etc. [...] Ce sont des « tous », des systèmes sociaux entiers dont nous avons essayé de décrire le fonctionnement. Nous avons vu des sociétés à l'état dynamique ou physiologique. Nous ne les avons pas étudiées comme si elles étaient figées, dans un état statique ou plutôt cadavérique et encore moins les avons-nous décomposées et disséquées en règles de droit, en mythes, en valeurs et en prix. C'est en considérant le tout ensemble que nous avons pu percevoir l'essentiel, le mouvement du tout, l'aspect vivant, l'instant fugitif où la société prend, où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui. Il y a, dans cette observation concrète de la vie sociale, le moyen de trouver des faits nouveaux que nous commençons seulement à entrevoir. Rien à notre avis n'est plus urgent ni fructueux que cette étude des faits sociaux.» [Mauss, 1923 : 275-276]

Envisagée à l'origine par l'auteur pour décrire les processus de dons soumis à obligation sociale d'après des observations rassemblées notamment en Mélanésie, en Polynésie ou en Amérique du Nord, la notion de fait social total est peu à peu extrapolée au principe général qui consiste à construire une compréhension globale de la réalité. Nous nous inspirons de Mauss lorsqu'il s'agit d'envisager simultanément la dimension sociologique des faits (synchronique), leur dimension historique (diachronique) et leur dimension physique et psychologique, projet qui fait toute la particularité de l'approche de Mauss.

Pour nous, les modalités du domaine social ont pris une réalité à travers la mobilisation d'informations juridiques, d'économie générale (mesures de politique agricole à travers l'histoire polonaise, de règlements fonciers ou l'état des marchés, eux aussi en évolution). Ces facteurs déterminent une part des choix des agriculteurs rencontrés. Ces éléments de contexte interagissent avec des facteurs plus individuels, tels que les histoires familiales, les règles présidant à la transmission de l'exploitation lors des mariages ou des successions... Il aurait encore fallu suivre Mauss sur les voies délicates de la description des formes d'expression du fait paysan en Pologne, qu'elles soient physiques (liées au corps) ou psychiques (inconscientes ou conscientes). Nous avons effleuré ces domaines lors de descriptions de pratiques agronomiques, de choix d'une technique ou d'une autre mais aussi et surtout lorsque nous nous sommes risqués à rassembler puis ordonner des propos d'agriculteurs commentant leur propre situation, évoquant les éléments subjectifs, sensibles, présidant à leur trajectoire professionnelle et familiale. Les modalités physiques et psychologiques de l'éducation, le regard d'autrui, la contrainte sociale, la représentation de soi, concourent au déterminisme des comportements techniques, économiques et sociaux, Mauss sait le rappeler.

Précurseur, Mauss gomme les frontières entre anthropologie et sociologie. Bourdieu martèlera par la suite cette phrase souvent reprise :

« La distinction entre ethnologie et sociologie est typiquement une fausse frontière [...] C'est un pur produit de l'histoire (coloniale) qui n'a aucune espèce de justification logique » [Bourdieu, 1980 : 30]

Avec le souci de rendre compte de l'interrelation entre les faits, nous avons emprunté, tantôt à l'anthropologie tantôt à la sociologie des auteurs de référence ou des méthodes.

Ce travail se situe finalement dans la perspective contemporaine de l'approche socio-anthropologique, telle que l'a mobilisée par exemple Estelle Deléage [2004]. Sa recherche a porté sur des associations d'agriculteurs de l'Ouest de la France ayant renoncé aux orientations productivistes pour explorer d'autres voies. L'auteur choisit de gommer les frontières entre vestiges du passé et développement contemporain, entre compréhension de l'individu et structures de la société, symptomatiques du clivage qui éloigna un temps l'anthropologie de la sociologie. Dans une perspective qui s'apparente directement à celle de Mauss, il s'agit en définitive d'appréhender « ces paysans comme des membres à part entière du monde moderne [...] C'est [...] en procédant à la critique radicale du cœur du sociologisme, à savoir l'opposition parfaitement stérile entre Tradition et Modernité, puis en mettant en évidence que les sociétés (et la plupart des sociologies) reposent toujours sur des psychologies et des anthropologies plus ou moins implicites, que l'analyse socio-anthropologique a pris corps » [Deléage, E., 2004 : 15, 16]

Citoyens européens, les paysans polonais ne peuvent être envisagés que comme partie prenante active d'une société contemporaine avec laquelle ils interagissent et qui ne peut se permettre de les reléguer purement et simplement à la fonction, au mieux, de pittoresques archaïsmes. Plus, leur situation peut être interprétée comme exceptionnelle en tant qu'objets historiques : ils sont d'une part perçus comme des représentants d'un continuum historique qualifiable de « **tradition** », ayant connu relativement peu de ruptures et fait de représentations sociales, d'une appartenance géographique et culturelle, d'un héritage technique.

D'autre part, les techniques agricoles mobilisées, l'organisation sociale des groupes familiaux et au-delà des communautés locales, nous paraissent receler des éléments de solutions intéressantes à des problèmes de société contemporains et passablement graves, en matière d'environnement, de lutte contre l'exclusion, de solidarité et globalement de survie à moyen terme dans une biosphère finie : arguments en faveur de leur « **modernité** » (*i.e.* en prise directe avec des questions majeures de la société européenne qui les héberge) qui nous paraissent solides.

S'il fallait encore chercher à invalider le clivage entre tradition et modernité, au demeurant fort controversé, les paysans polonais nous paraissent constituer un objet particulièrement riche d'enseignements.

II.B. – Confluences théoriques

II.B.1 – Bricolage et interdisciplinarité : deux nécessités méthodologiques

La référence à la notion de bricolage proposée par Lévi-Strauss nous paraît éclairante pour décrire comment ont été rassemblés ici des éléments théoriques à la fois pertinents et maniables pour progresser sur la voie de l'explication des faits décrits. Quoique cette définition, qui qualifie la pensée mythique qui traverse temps et sociétés, n'ait pas eu pour vocation de décrire la construction d'une démarche scientifique, nous reconnaissons pourtant notre propre démarche dans son énoncé :

« Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'entre elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos et la règle de son jeu est toujours de s'arranger avec les « moyens du bord », c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier mais le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou enrichir le stock ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures (...) les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que ça peut toujours servir » [Lévi-Strauss, 1962 : 27]

Nous n'avons su, à travers nos recherches dans la bibliographie francophone et anglophone, trouver la trace d'une théorie globale²⁴ de la paysannerie et de ses trajectoires, ni de méthodologies permettant de rendre compte de ses dynamiques évolutives. Dès lors, il ne nous a pas été possible de nous rattacher à un courant théorique unique. Au fil des mois et des lectures, nous avons, au sein des trois principaux champs disciplinaires mobilisés – outre les apports de l'histoire, de la géographie et de l'anthropologie, lorsqu'ils nous ont été nécessaires pour éclairer un point – cherché la trace de convergences. Ces convergences résident dans le souci des auteurs de rendre compte de la complexité de l'objet « agriculture paysanne » et des relations possibles entre disciplines. A travers cette démarche, nous avons suivi les traces de chercheurs ayant entrepris d'établir des passerelles entre agronomie et sociologie rurale [Bazin et al, 1983] ou entre sociologie et économie rurale [Fioravanti-Molinié, Lamarche, 1978] ; ceci au cours de programmes de recherche expérimentaux qualifiés « d'historiques » par Jollivet [1992 : 527 et note 21].

Nous avons cherché à donner corps à l'invitation ambitieuse, utopique, de l'auteur, énoncée 15 ans après l'important ouvrage qu'il a dirigé, consacré aux approches interdisciplinaires liées aux questions environnementales [Jollivet, 1992] :

« L'interdisciplinarité, c'est le moment où, ayant intégré l'approche de l'autre, on transforme son propre objet. C'est là que le véritable travail intellectuel se fait. Il faut que cela crée des itinéraires nouveaux de recherche pour chacun. Il y a transfert quand

²⁴ Sans éluder les approches déjà très complètes proposées par exemple par Tchayanov, Mendras, Mazoyer, auxquelles nous aurons bien entendu recours

il y a changement de regard traduit dans la pratique de recherche. »²⁵ Marcel Jollivet, prudent, ajoutait aussitôt : « *Qui a jamais fait cela ?* »

Par cette intervention, Jollivet entendait souligner la nécessaire distinction entre pluridisciplinarité, dans laquelle plusieurs sciences collaborent en conservant leur spécificité et l'interdisciplinarité, qui implique non seulement l'échange de méthodes et de points de vue mais encore et surtout une définition commune d'un objet.

Autrement dit, chaque référence disciplinaire mobilisée doit pouvoir être formulée dans des termes accessibles aux autres disciplines, condition indispensable à un dialogue qui permet de poser, de manière inédite, des questions inédites et, partant, engagées, sur un objet désormais commun. C'est ainsi que nous comprenons les objectifs, tour à tour périlleux et exaltants pour chaque discipline, de l'approche interdisciplinaire tels que les énonce Pagès :

« Extraire un concept du contexte dans lequel il a pris naissance, l'articuler à d'autres provenant d'autres terrains, n'est pas une opération innocente » [Pagès, 1990]

Nous ne prétendons pas ici avoir produit une synthèse théorique que l'on pourrait ériger en modèle transversal, issu de l'inspiration féconde et réciproque de la sociologie rurale, de l'économie de l'exploitation et de l'approche systémique en agronomie. Tout au plus aurons nous fait acte d'un souci de rapprochement, d'éclairage mutuel : rendre compte du tout demeure sans nul doute une ligne d'horizon indépassable.

II.B.2 – Apport épistémologique de la prudence Weberienne, intérêt heuristique de l'idéal-type

Pour aborder les modalités du récit des faits sociaux (au sens « total » du terme tel que nous l'avons puisé chez Mauss), c'est dans la perspective générale de l'école « compréhensive » de la sociologie que nous avons trouvé inspiration.

La paternité implicite de cette notion d'approche compréhensive revient sans doute à l'historien Wilhelm Dilthey qui, dans un ouvrage de 1883, distingue les méthodes propres aux sciences « de la nature » (que nous reconnaissons aujourd'hui comme sciences dites « dures ») et les méthodes propres aux sciences « de l'esprit » (nos contemporaines « sciences humaines »).

Ces dernières « ont pour originalité d'être signifiantes pour ceux qui les vivent. L'*explication* – qui revient toujours à les objectiver en recherchant leurs causes – n'est donc pas décisive : il faut s'efforcer de les *comprendre*, c'est-à-dire de retrouver, de façon intuitive, la situation de l'acteur, par un travail d'intériorisation des comportements qui emprunte beaucoup à la psychologie » [Cuin, Gresle, 1996 : 47].

Selon Dilthey, si le fait technique s'analyse, le fait social se comprend. Dès lors qu'il entreprend de comprendre, le chercheur n'est plus neutre, il entre en interaction avec son objet à travers son positionnement sensible vis-à-vis des faits humains qu'il explore. Revenons un instant à Mauss, commenté par Lévi-Strauss qui souligne « que le fait social soit total ne signifie pas seulement que tout ce qui est observé fait partie de l'observation ; mais aussi et surtout, que dans une science où l'observateur est de même nature que son objet, l'observateur est lui-même une partie de son observation. » [Lévi-Strauss, 1968]

Peut-être extrapolation lointaine, aux sciences sociales, des découvertes d'alors de la physique quantique, ce point de vue de Lévi-Strauss sur le travail de Mauss, qui converge sur ce point avec celui de Weber, appelle à relativiser les résultats de l'observation en fonction de la sensibilité même de l'observateur. Inévitablement, celui-ci mobilise des valeurs personnelles, opère des choix parmi celles-ci lorsqu'il se met en devoir de comprendre une réalité humaine.

²⁵ Jollivet, Marcel, intervention au séminaire « *Retour sur la sociologie rurale, genèse, controverses et mutations* » – Paris, 14 mars 2007 – INRA – Ladyss – CIHEAM - ARF

Selon Weber, seul ce recours objectif aux valeurs permet de générer un résultat dans le domaine des sciences sociales : il permet au chercheur d'ordonner ses observations du monde empirique.

« La réalité empirique est culture à nos yeux parce que et en tant que nous la rapportons à des idées de valeur, elle embrasse des éléments de la réalité et *exclusivement* cette sorte d'éléments qui acquiert une *signification* pour nous par ce rapport aux valeurs. Une infime partie de la réalité singulière que l'on examine parfois se laisse colorer par notre intérêt déterminé par ces idées de valeurs ; seule cette partie acquiert une signification pour nous et elle en a une parce qu'elle révèle des relations qui sont *importantes* par suite de leur liaison avec des idées de valeur » [Weber, 1904 : 54]

Ce préalable n'interdit pas la rigueur de l'observation et ne disqualifie pas la validité des résultats, loin s'en faut. Au contraire, Weber invite le chercheur à agir avec d'autant plus de conscience, en fouillant en lui-même afin de fournir à son lecteur des informations aussi précises que possible sur son positionnement – sensible – de départ, les tenants de sa problématique et le système d'hypothèses – forcément personnelles – que celui-ci a généré.

Pratiquant ainsi, le chercheur assure davantage de validité à ses résultats car il limite ses conclusions au champ des hypothèses de départ.

Pour Weber, « tout objet empirique est nécessairement construit en fonction d'un point de vue mais cette caractéristique, qui est propre à tout objet de connaissance, ne saurait affecter le caractère objectif du discours tenu sur cet objet dès lors que ce discours est élaboré en respectant les canons de la démarche scientifique » [Cuin, 2000 : 112]

Notre travail est né de ce propos : divers points de vue gouvernent l'appréhension de la paysannerie polonaise. Le mode d'évaluation de ses « performances » est très variable selon le point de vue adopté. Chacune des méthodes d'évaluation n'en reste pas moins honnête scientifiquement, même si les résultats obtenus sont potentiellement contradictoires. Simplement, le résultat de l'évaluation de ces performances paysannes doit être énoncé en rappelant systématiquement le point de vue qui l'a justifié (c'est malheureusement loin d'être toujours le cas...). Aucun résultat n'est « vrai » ou « faux » ou plutôt, tous sont sans doute « vrais » dans la perspective adoptée par leur auteur.

Le débat portant sur la validité de chaque point de vue semble alors stérile, il évoque trivialement un dialogue de sourds faute de langage commun. C'est à la source qu'il faut remonter, à la confrontation des points de vue justifiant les diverses évaluations (contradictoire) des faits.

Notre projet de « dialogue de normes » est né de cette perspective weberienne. Elle est finalement rassurante parce qu'elle barre la route aux controverses stériles et ouvre le débat à l'infini des points de vue. Elle crée la possibilité d'une médiation politique entre divers points de vue sur un même objet.

La production *d'idéaux-types* est caractéristique de cet aspect de la méthode weberienne. Sélectionnant les faits qui lui paraissent significatifs, le chercheur en sciences sociales les agrège non en modèles stables – comment le social, fait historique, en mouvement, pourrait-il être stable et reproductible dans les conditions de l'expérience ? – mais sous forme d'un récit ordonné, conceptuel ; Ce récit s'attache à mettre en exergue les caractères les plus significatifs de l'activité sociale étudiée et les effets de cette activité.

Weber propose cette définition des idéaux-types :

« Ils présentent une série d'événements construits par la pensée qu'on retrouve très rarement avec leur pureté idéale dans la réalité empirique et souvent pas du tout mais qui d'un autre côté, parce

que leurs éléments sont pris à l'expérience et seulement accentués par la pensée jusqu'au rationnel, servent aussi bien de moyens heuristiques à l'analyse que de moyens constructifs à l'exposé de la diversité empirique » [Weber, 1951 : 396-397]

Construire un idéal-type consiste à relever des traits, des phénomènes, puis à les présenter en y mettant de la cohérence. La fécondité du choix des faits soulevés, de leur capacité à faire découvrir des choses inaperçues jusque là, guident la construction du chercheur. L'idéal-type ne prétend pas restituer les faits dans leur vérité : sa valeur est heuristique, il donne à penser, il permet de *comprendre* (par l'appropriation sensible des faits), il permet d'*expliquer* (en mettant en lumière des causalités, dans les limites de validité axiologique soigneusement définies par l'observateur au moment initial de sa recherche). Remarquons que Weber permet de dépasser le dualisme de l'approche de Dilthey et de caractériser la démarche à la fois compréhensive et explicative qui distingue les sciences sociales des sciences de la nature comme de celles de l'esprit.

Il est utile de s'arrêter un instant sur les notions respectives d'idéal-type et de modèle professionnel (agricole) : toutes deux relèvent d'une construction intellectuelle, d'une forme de modélisation de la réalité qui ne peut être confondue avec la réalité elle-même mais qui propose un récit organisé de cette réalité. La distinction qui s'établit est peut-être avant tout disciplinaire, la première notion étant initiée et appropriée surtout par les sociologues, la seconde par les agronomes, économistes et sans doute par le domaine politique. Quelques distinctions plus subtiles peuvent en outre marquer une frontière relative : le modèle professionnel serait fondé davantage sur des données techniques, l'idéal-type sur une articulation en récit d'un ensemble de faits appréhendés comme avant tout sociaux. L'usage de l'un ou l'autre terme fait référence à leur mode d'élaboration : l'idéal-type renvoie à la méthode weberienne fondée sur l'approche compréhensive des faits, elle insiste sur le rôle du chercheur comme vecteur du récit. La modélisation d'une réalité agricole (paysanne ici) conduirait le chercheur à s'effacer davantage devant les faits qu'il tente d'agrèger.

Dans la construction que nous nous apprêtons à exposer, le recours à l'agrégation de données chiffrées et au récit des faits techniques, occupe une place centrale qui aurait pu justifier le recours à la seule notion de modèle agricole. Toutefois, le fait de se pencher sur les interactions entre ces faits techniques et l'organisation sociale et le fait de tenter de proposer un récit organisé de l'ensemble auquel nous avons pris part de manière « sensible », « compréhensive » et relativement distanciée invite à maintenir le choix du terme d'idéal-type.

C'est plus loin dans la démarche d'exploitation des résultats que, toujours selon Weber, réside le principal péril de cette posture épistémologique. La valeur de l'idéal-type est conceptuelle, heuristique et ne doit en aucun cas être confondue avec le vrai, en opérant une réification du modèle : glisser vers la personnification de la notion de classe sociale, en l'érigant en entité sociale vraie, comme Weber accuse Marx de l'avoir fait, par exemple, ne constitue pas seulement un danger théorique. C'est et nous pensons que le danger est réel, politiquement que l'effet de tels glissements peut être dévastateur : une entreprise politique peut à tout moment être tentée de se légitimer en prenant pour « vrais » - au sens d' uniques, d'indiscutables - des résultats proposés par les sciences sociales pourtant conçus dans le cadre de valeurs et d'hypothèses précises (et ne reflétant forcément que très partiellement l'incommensurabilité de la réalité empirique) ouvrant ainsi la porte aux dérives totalitaristes. Cuin donne pour mémoire l'ouvrage de Karl Popper, *Misère de l'historicisme* [1944]²⁶, dédié, illustration terrible de ce propos, à la

²⁶ Popper, Karl, *Misère de l'historicisme* [1944-45], Paris, Plon, 1998

mémoire de ceux « qui succombèrent, victimes de la croyance fasciste et communiste en des lois inexorables de la destinée historique » [Cuin, 2000 : 113]

C'est là que se situe la valeur de cet apport de Weber qui nous conduit à privilégier son approche :

« La démarche de « rapport aux valeurs » (Wertbeziehung) proposée par Weber a justement pour but de permettre au sociologue, dans un même mouvement, de mettre au jour et d'explicitier les tenants axiologiques de son entreprise et ainsi, au lieu de tenter vainement de les annihiler, d'en *contrôler* les effets sur la connaissance produite – c'est-à-dire de ne jamais oublier de considérer que cette connaissance, toute objective qu'elle soit, est connaissance partielle et abstraite d'un phénomène construit en fonction d'une perspective particulière parmi bien d'autres (en fait : une infinité) possibles » [Cuin, 2000 : 114]

C'est parce que, loin d'ériger les observations en « vérités », cette approche autorise au contraire un dialogue infini entre approches scientifiques elles aussi inépuisables et, autorisons nous le mot, le dialogue entre normes (au sens des « valeurs » de Weber) que cette manière de procéder nous paraît la seule légitime dans une perspective démocratique²⁷. Reprenons à notre compte, pour conclure provisoirement cette perspective, cet engagement emblématique du positionnement de Weber dans la période historique qui marqua ses travaux :

« Une science empirique ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il *doit* faire mais seulement ce qu'il *peut* et – le cas échéant – ce qu'il *veut* faire. » [Weber, 1904 : p.124]

II.C. - Héritages de la sociologie rurale et de l'économie rurale, agronomie systémique

II.C.1 – Le recours théorique à la sociologie rurale française (en tant qu'ensemble)

Nous voulons montrer qu'on observe en Pologne un référentiel dans le domaine de l'agriculture qualifiable de référentiel paysan, dont nous allons chercher à montrer l'existence, puis à décrire la nature et la dynamique. Nous chercherons à décrire les éléments déterminants des trajectoires idéal-typiques d'exploitations. Ce sera l'objet de l'ensemble de notre seconde partie.

Dans la troisième partie de ce document, nous mettrons en évidence les deux référentiels de politiques publiques qui nous paraissent opérants pour la conception et la mise en œuvre de la politique agricole commune et pour sa traduction concrète en Pologne.

La question de la confrontation entre référentiels – référentiel paysan et référentiels de politique publique européenne – apparaîtra déterminante pour comprendre comment se joue l'avenir de cette forme d'agriculture.

Nous explorerons par conséquent les rapports de force nationaux et européens au sein desquels évoluent ces exploitations paysannes et les représentations contradictoires développées par les forces en présence pour décrire et penser la vocation de cette agriculture paysanne.

La sociologie rurale et l'économie rurale, telles qu'elles ont été développées en France et en Pologne (et en Russie, en ce qui concerne le travail précieux d'A. Tchayanov), fournissent un

²⁷ Perspective qui forme justement l'un des socles des valeurs qui sous-tendent cette recherche

cadre d'analyse, qualifiable d'historique pour comprendre les sociétés paysannes européennes. Ce cadre nous servira de guide pour décrire les exploitations familiales petites et moyennes en Pologne au moment de leur entrée dans l'Union européenne. Nous conclurons à leur proche parenté avec les principes paysans décrits par les auteurs de référence que nous aurons mobilisés, tout en soulignant certains éléments divergents. Le recours à ces références bibliographiques est sans aucun doute confortable pour le chercheur français, qui y trouve repères culturels et facilité d'approche linguistique. Il se justifie aussi, nous voulons le croire, historiquement. Nous reprenons à notre compte ce propos synthétique justifiant de l'extrapolation de la sociologie française à un objet européen :

« Dans les pages qui suivent, le référent sera souvent hexagonal. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas seulement de sociologie rurale française. Simplement, notre pays se trouve être, à bien des égards, un microcosme de la ruralité occidentale et, peut-être par voie de conséquence, un lieu privilégié de la sociologie rurale » [Robert, 1986 : 8]

Une longue dialectique traverse la sociologie rurale française, quant à la nature et à la validité de son objet [Jollivet, 1997] : s'agit-il davantage d'une sociologie de l'agriculture ou d'une sociologie de la ruralité au-delà des appartenances professionnelles ? Est-il justifié de développer une sociologie spécifique ou la sociologie des professions, de la famille, des organisations, de l'environnement, la sociologie politique ont-elles par exemple développé des outils conceptuels à même de rendre compte des problématiques soulevées, dépassant un clivage rural-urbain qui ne cesse de soulever des questions quant à sa réelle justification ? Quand bien même on s'en tiendrait à une sociologie des agriculteurs, le courant de la sociologie qui en a traité historiquement en France (intitulé alors inadéquatement « sociologie rurale ») peut-il continuer à justifier son existence dans un contexte démographique qui semble signer la quasi-disparition de son objet dans toute l'Europe occidentale ?

Ces questions témoignent du perpétuel besoin de justification affronté par le courant français de la sociologie intitulé « sociologie rurale ». C'est assez de constater qu'aujourd'hui, malgré le foisonnement des courants et des groupes, malgré les nombreuses références bibliographiques produites par ces sociologues « ruraux » depuis la fin des années 50, la sociologie rurale n'est pas représentée en tant que telle, sous forme d'un des 43 réseaux thématiques de l'Association Française de Sociologie. Les « sociologues ruraux », pour ceux qui s'autorisent encore cette inconfortable identité, rejoignent de préférence l'Association des Ruralistes Français, dont ni l'intitulé ni les statuts n'offrent de référence explicite à la sociologie.

Nos référents théoriques prennent alors un aspect tragi-comique paradoxal : puisés avant tout dans la sociologie développée, grâce à un débat contradictoire et fécond, conjointement par Henri Mendras et Marcel Jollivet, puis par Hugues Lamarche, qui ont su articuler leurs propres analyses avec le recours aux travaux d'économistes, de géographes, d'ethnologues, d'historiens, plus rarement d'agronomes, les travaux que nous mobilisons se révèlent à la fois indispensables et pourtant gommés des modalités de capitalisation des savoirs mises en œuvre aujourd'hui par la communauté des sociologues français. Un séminaire conduit à Paris en 2006-2007²⁸ a tenté de retracer l'histoire de ces questionnements, d'ouvrir des perspectives pour les recherches à venir et une meilleure définition de leur statut comme de leur objet. A l'heure de la rédaction de cette thèse, les travaux de ce groupe, auquel nous assistons, se poursuivent, il est par conséquent prématuré d'en tirer un bilan scientifique et institutionnel.

Nous avons pour notre part, peut-être à tort mais sans véritable inconfort, abordé ce problème identitaire avec une certaine désinvolture sans doute rendue possible par notre

²⁸ Séminaire « Retour sur la sociologie rurale, Génèse, controverses et mutations », Paris, novembre 2006 à juin 2007, INRA-CIHEAM-LADYSS

formation initiale en agronomie : cette discipline nous a accoutumé dès l'origine à mobiliser d'autres approches relevant de la diversité des sciences sociales pour rendre compte des phénomènes complexes auxquels nos travaux de terrain nous ont confrontée. La spécificité de cette discipline agronomique nous procure en revanche à la fois une identité forte, une certitude sur l'objet – définitivement agricole – sur lequel nous nous centrons et une lecture des faits sociaux teintée d'un contre-point technique qui, nous voulons le croire, peut procurer des clés explicatives inédites à la complexité des phénomènes embrassés. Non sans candeur, nous nous sommes initialement tournés, en matière de sociologie comme d'économie et de sciences politiques, vers les théoriciens des questions agricoles et plus spécifiquement des questions « paysannes » (nous allons revenir amplement sur le choix de ce terme), sans le moindre souci de leur dénomination. C'est tardivement dans ce travail que nous avons pris conscience de cette dialectique identitaire entre « sociologie rurale » et la notion, muette en France et toujours en quête de justification mais assumée en Allemagne par exemple, d'une sociologie des questions agricoles, plus spécifiquement. Nous ne pouvons plus aujourd'hui esquiver complètement ce débat, ne serait-ce qu'à titre de positionnement personnel. Là encore, notre statut d'agronome fournit une posture marginale et peut-être féconde : nous ne pensons pas pouvoir considérer les questions agricoles, prises du point de vue sociologique, au même titre que n'importe quel aspect de la sociologie des professions. La « professionnalisation » des agricultures occidentales plaiderait dans ce sens. Il n'en reste pas moins que la dépendance vivrière demeure et demeurera au centre des préoccupations humaines, situant, pour la sociologie, la question agricole au carrefour de la sociologie des professions, de la sociologie de la famille, de la sociologie politique, de la sociologie de la consommation et de la sociologie de l'environnement, sans pour autant relever complètement de l'une des cinq.

Nous continuons de penser que cette *question vivrière*, unique en son genre pour les sociétés humaines, mérite de poursuivre les recherches épistémologiques pour rendre compte des problématiques qu'elle soulève. Le caractère vital et unique de la question vivrière explique l'émergence de modèles montrant les rouages qui lient les communautés de producteurs et la société (« englobante ») qui dépend d'eux.

Nous attribuons le fait que la « sociologie rurale » française n'ait pas assumé la dénomination de « sociologie de l'agriculture » ou de « sociologie de la production vivrière » au contexte historique de son émergence au cours des Trente Glorieuses : cette période a correspondu en France à la « modernisation » du secteur productif primaire et vivrier. Intituler un courant sociologique « sociologie de l'agriculture » ou « sociologie des productions vivrières », aurait sans doute paru à la fois trop spécifique et surtout à rebours de l'Histoire. Mieux valait s'intéresser alors aux questions de modernisation du secteur agricole, de modèle politique (marxiste ? capitaliste ?), de diffusion de l'innovation, puis plus tard d'environnement, de cadre de vie et d'occupation de l'espace, du risque (écologique notamment), toutes plus conformes au propos sociétal du moment... C'est ce que fit notre sociologie « rurale ».

Sous l'impulsion de mouvements sociaux émergents à l'échelle trans-nationale et de la complexification des questions alimentaires, la *sociologie des questions vivrières* (identité, production et échanges, trois soucis qui dépassent amplement l'approche sectorielle) reprend le caractère primordial et complexe qui ne l'a malgré tout jamais quitté en France. L'intitulé de cette sociologie reste sans doute à redéfinir ; à définir. Qu'importe en définitive, si les questions afférentes sont assumées. Notre posture dans ce débat est alors double : elle est celle d'agronomes pressant la sociologie de produire des outils conceptuels à même d'embrasser la spécificité et la complexité de l'objet agricole qu'ils abordent ; et celle de « ruralistes », agronomes d'origine mais définitivement versés dans l'approche sociale, interdisciplinaire, de leur objet, se

reconnaissant finalement dans une identité de « sociologues ruraux », chèrement acquise scientifiquement et qu'ils aimeraient assumer plus confortablement et délibérément parmi leurs pairs chercheurs.

Les questions théoriques sont innombrables et propres aux remaniements sociaux et politiques ouverts par la Chute du Mur de Berlin et la mondialisation des échanges. Que devient le mode de fonctionnement des sociétés paysannes traditionnelles dans ce nouveau contexte ? Quel est leur mode d'interaction avec la société locale qui les héberge ? Et avec le reste du monde, désormais accessible tant dans le domaine de l'information, des représentations, que des marchés ? Quelles sont les interactions entre « professionnels » chargés de la production vivrière, dans les pays où l'agriculture s'est industrialisée et la société à laquelle ils s'adressent ? Où s'arrête d'ailleurs, géographiquement et politiquement, cette société ? Quelles nouvelles problématiques, globales comme locales, viennent questionner le secteur productif agricole, transformer la perception et les pratiques des agriculteurs ? Quels sont les vecteurs – sociaux, institutionnels... - de ces nouveaux questionnements et comment agissent-ils ? Quelle part respective prennent les agriculteurs des quatre coins du monde à la construction de ces nouvelles questions de société et comment leur identité s'en trouve-t-elle transformée ?

Notre travail de recherche sur l'agriculture familiale polonaise est traversé par ces catégories de questionnement sans évidemment les épuiser.

Nous prolongerons cette réflexion sur les aspects renouvelés de ces recherches sociologiques en Europe comme au-delà dans la conclusion de cette thèse.

II.C.2 – Le modèle idéal-typique des sociétés paysannes européennes proposé par Mendras

L'appui le plus sûr est procuré dans ce domaine par l'article-testament rédigé par le sociologue français Henri Mendras en 2001. Dans cet article, intitulé *L'invention de la paysannerie*, Mendras explicite à la fois brièvement et magistralement comment des travaux et des rencontres de sociologues, de géographes, d'historiens, d'économistes, tous penchés sur la question paysanne en Europe, lui ont permis de converger progressivement, au cours d'une longue partie de sa carrière consacrée à l'agriculture, vers un modèle théorique des sociétés paysannes, européennes pour le moins²⁹. Plus encore que la validité de ce modèle lui-même, c'est ce souci de convergence et de synthèse bibliographique qui nous paraît constituer une contribution historique à la compréhension des sociétés paysannes. Nous reviendrons brièvement, en fin de développement, sur la validité et les limites que nous pensons entrevoir, d'après cette expérience en Pologne, pour ce modèle de Mendras dans le nouveau contexte global ouvert à la fin du vingtième siècle. Dans l'immédiat, nous avons choisi de nous appuyer sur l'acquis incontestable que constitue ce modèle pour amorcer notre travail, quitte à le compléter avec des approches complémentaires proposées par d'autres auteurs et à le nuancer en tenant compte des critiques qu'il a suscitées.

Outre d'importants recours bibliographiques, Mendras a mobilisé pour construire son modèle ses propres travaux monographiques menés en France entre 1955 et 1970, à l'échelle

²⁹ La question de l'extension de ce modèle à d'autres zones géographiques fait toujours question aujourd'hui. Les systèmes hérités de sociétés tribales, fondées sur le pastoralisme notamment, échapperaient au moins partiellement à ce modèle [Gana, 1991 : 264]. Ne revendiquant sa validité que pour l'Europe, Mendras a tardivement proposé de poursuivre l'exploration de sa validité pour les sociétés paysannes [Mendras, 1995 : 37] « qui s'affermissent et se multiplient dans le reste du monde » [Mendras, 2000 : 550]

d'exploitations d'abord. Ces recherches monographiques se sont ensuite poursuivies à l'échelle de villages (représentatifs selon leur secteur géographique en France de diverses modalités de ce qu'il qualifie de « société locale ») dans le contexte de la « modernisation » du secteur agricole français. Notre travail s'apparente à celui de Mendras à travers la double perspective de l'anthropologie sociale qui justifie l'adoption de méthodes monographiques d'une part et du recours à la construction d'idéaux-types propre à l'approche weberienne d'autre part [Jollivet, 2003].

Ce modèle est énoncé en cinq points par Mendras, s'inspirant en cela, ouvertement, du modèle alors récemment énoncé en 1955 par Raymond Aron pour rendre compte d'un type-idéal de société industrielle, modèle lui aussi exposé en cinq points [Aron, 1962, cité par Mendras, 2000 : 549]. Il est globalement organisé autour de l'idée d'une société paysanne partiellement autonome au sein d'une société plus large (« englobante », l'auteur attribue la paternité de ce terme, qu'il s'est amplement approprié, à Jollivet [Mendras, 2000 : 541]) : il s'agit alors de décrire la logique interne, économique et sociale, de cette société paysanne et ses articulations avec la société qui l'héberge. C'est l'approche de ce second point qui donnera lieu à l'essentiel des critiques adressées à ce modèle.

II.C.2.a – « Autonomie relative de la société paysanne au sein de la société englobante »

Le modèle d'Henri Mendras, inspiré à son origine par des travaux monographiques menés d'abord à l'échelle d'exploitations puis d'une quinzaine de villages entre 1962 et 1972 [Jollivet, 2003], s'organise autour de la notion de collectivité locale, de nature paysanne. Celle-ci « est inclus[e] de façon structuro-fonctionnelle dans une 'société englobante', l'ensemble formant la société globale » [Robert, 1986 : 100]

Cette perspective permet de distinguer une société paysanne d'une société où chacun des membres participe à la production vivrière : cette catégorie est qualifiée de « sauvage » par Redfield, à qui Mendras attribue l'inspiration de ce premier point du modèle. Cette posture a pu être perçue comme périlleuse, donnant le sentiment d'un schéma évolutionniste : Jollivet la résume pour mieux la contester :

« Les paysans étant en quelque sorte des 'sauvages' en voie d'intégration dans une société globale (dont l'unité s'exprime en général dans un Etat alors que les sociétés 'sauvages' l'ignorent) et les 'agriculteurs' représentant ce qu'il advient d'eux lorsque le processus d'intégration dans une société « moderne » s'achève » [Jollivet, 2003].

Cette idée est peut-être présente chez Redfield, « qui ordonne les sociétés de la plus isolée à la plus urbanisée » [Redfield, 1956 : 16] mais Mendras s'en tient vigoureusement à l'écart. Redfield distingue les paysans des sauvages à travers le fait que les premiers évoluent dans une société qui ne dispose que d'une autonomie alimentaire partielle alors que les seconds, forment un « isolat primitif, une communauté qui est un tout en elle-même » [Redfield, 1956 : 8] ; il ne s'est pas penché sur la notion d' « agriculteurs » mobilisée par Mendras. Ce dernier affirme, précisant sa posture :

« Je n'ai conçu la trilogie sauvage/paysan/agriculteur que comme un moyen pédagogique pour faire comprendre ce qu'est une paysannerie. Et je n'ai jamais relié ces trois termes par une quelconque forme d'évolution. [...] Je comprends qu'en me lisant, on puisse penser que j'avais des intentions plus [...] doctrinales [...] Mais, dans ce cas particulier, je crois que la seule chose qui m'intéressait, c'étaient les paysans. Si, en introduction, j'établis cette trilogie, c'est bien pour définir mon objet et c'est mon objet seul qui m'intéresse. » [Mendras, cité par Jollivet, 2000, note 8]

La dynamique de l'interaction entre société englobante et société paysanne locale (le village, de manière archétypale) serait, selon le modèle idéal-typique de Mendras, la suivante :

« Une sorte d'équilibre des forces s'établit ainsi, dont les composantes sont la masse relative de la collectivité prise pour centre, son réseau de relations avec les collectivités environnantes, ses liens avec la société englobante et la capacité de pénétration de celle-ci. L'équilibre dynamique s'établit selon une variété de modèles [...] Dans tous les cas, l'autarcie locale n'en est pas moins assurée sur tous les plans. La collectivité doit s'organiser pour résister à l'intrusion de la société englobante. Les migrants vont à l'extérieur chercher des ressources locales et contribuent ainsi à renforcer l'autarcie économique » [Mendras, 1995 : 113]

II.C.2.b – Le groupe domestique

Celui-ci « structure la vie économique et la vie sociale laissant peu d'importance à la parentèle » [Mendras, 2000].

Dans son article de synthèse daté de 2000, Mendras oppose ce second point de son modèle à la division entre famille et entreprise du modèle Weber-Aron consacré aux sociétés industrielles. Pour rendre compte de la structure des sociétés paysannes, Mendras explique qu'il « ne sera plus question ici de famille mais seulement du groupe domestique, c'est-à-dire du groupe constitué par les gens qui vivent selon les expressions anciennes au même pot et au même feu [...] » [Mendras, 1995 : 65]. L'auteur ajoute que la parenté, qui joue un rôle important dans les sociétés lignagères, peut être, dans cette perspective, considérée comme accessoire dans les sociétés paysannes. Seul importe le fait que le groupe domestique est le lieu de l'essentiel des activités économiques assurant la production, alimentaire ou non, échangée selon diverses modalités (monétaires ou sous forme de service) avec d'autres groupes domestiques. Mendras argumente le choix de renoncer au terme de famille en faveur du terme groupe domestique selon le fait que ce dernier terme « évoque à la fois l'économie domestique qui répond au besoin du groupe et le domaine qui le fait vivre » [Ibid : 66].

A l'inverse, la société industrielle organise généralement le travail à l'extérieur de la famille.

II.C.2.c – L'économie paysanne semi- autarcique et ses relations avec le marché

Les sociétés paysannes se caractérisent par une « autarcie économique orientée vers la consommation familiale qui ne distingue pas consommation et production : les surplus sont prélevés par l'autorité englobante et vendus sur le marché, le travail familial n'est pas comptabilisé » [Mendras, 2000].

Ce point est directement pris aux travaux de Tchayanov et Tepicht et s'oppose aussi au modèle du travail salarié dans les sociétés industrielles. L'origine de cette perspective revient à Tchayanov, qui a fondé son propos sur d'amples travaux statistiques menés dans les campagnes russes dans les années 1920. Tepicht a par la suite transposé et enrichi l'analyse à partir d'observations menées en Pologne, particulièrement utiles à notre travail.

➤ La valeur du travail dans les sociétés paysannes européennes

Tchayanov a eu le courage, qui lui coûta un temps liberté et diffusion de ses travaux, de mettre en évidence l'existence d'une logique économique propre aux exploitations paysannes. Il montre que « les lois du capitalisme ne s'appliquent pas à la production agricole, ce qui n'est pas une surprise pour nous » [Robert, 1986 : 114] mais constitua à l'époque une petite révolution.

La manière d'appréhender et de comptabiliser le travail propre à l'économie paysanne ne peut être mieux exposée que par Tchayanov lui-même, lorsqu'il s'agit de décrire la logique d'auto-exploitation du travail du groupe familial paysan, en l'absence de toute notion de salaire :

« Nous savons que le travail du paysan, dans une exploitation à main-d'œuvre familiale, se distingue de toute autre activité en ce que la quantité de valeur qui revient à l'homme propriétaire de l'exploitation correspond à la quantité de travail physique qu'il a fournie. Or les dépenses en énergie physique sont loin d'être illimitées pour un organisme humain. Après une dépense relativement faible, indispensable à l'organisme et accompagnée d'un sentiment de plaisir, les dépenses ultérieures d'énergie exigent un effort de volonté et, plus le volume de travail fourni par l'homme à un moment donné est considérable, plus sont pénibles pour lui les dernières unités (les unités marginales) du travail dépensé. Par ailleurs, l'appréciation subjective de la valeur obtenue par ce travail marginal va dépendre de l'utilité marginale de cette valeur pour la famille exploitante. Et, comme l'utilité marginale décroît au fur et à mesure que croît la somme globale des valeurs qui entrent en possession du sujet tenant l'exploitation, à un certain point de la croissance du revenu provenant du travail, la pénibilité des unités de travail marginales dépensées sera égale à l'appréciation subjective des unités marginales de la somme obtenue par ce travail. [...] Ainsi, toute exploitation à main-d'œuvre familiale possède une limite naturelle à sa production, limite qui est déterminée par l'équilibre entre l'intensité du travail annuel de la famille et le degré de satisfaction de ses besoins. » [Tchayanov, 1990 : 87-88]

L'auteur désamorce plus loin les risques d'interprétation hâtives de décisions de paysans en apparence dénuées de bon sens et pourtant explicables dès lors que l'on comprend leur stratégie :

« La même rémunération, en valeur objective, d'une unité de travail sera considérée tantôt comme avantageuse et tantôt comme non avantageuse par la famille paysanne en fonction essentiellement du point d'équilibre fondamental entre le degré de satisfaction des besoins et le degré de pénibilité du travail. Si l'équilibre fondamental n'est pas atteint dans les comptes prévisionnels, si l'acuité des besoins insatisfaits est encore grande, la famille exploitante est fortement stimulée pour élargir son travail et pour lui trouver d'autres emplois, en se résignant à une faible rémunération. 'Dans le besoins', le paysan se lance dans les entreprises les moins avantageuses à première vue » [Ibid : 94]

Tepicht, s'appropriant l'approche de Tchayanov pour la commenter et l'enrichir, explique à son tour : « Rejetant la division symbolique du revenu agricole en « rémunération des facteurs » respectifs, Tchayanov lui oppose la notion du revenu indivisible qui est d'après lui une rémunération du travail de la famille paysanne et rien d'autre » [Tepicht, 1973 : 31] : produit net, rente et intérêt du capital, catégories inséparables maniées par l'approche capitaliste, sont inadéquates pour rendre compte de la logique du système de production paysan [Ibid : 31]. Il ajoute, non sans une dose de cynisme :

« Ceux des économistes qui [...] font le compte des 'charges calculées', à savoir la fameuse rémunération des facteurs, obtiennent parfois comme 'salaire' pour le paysan un déficit net, comme si le paysan, en s'occupant de ses bêtes, s'entêtait à défier la rationalité économique. Exemple instructif, non de la sottise ou de la philanthropie paysanne mais de l'erreur qui consiste à croire qu'il n'y a qu'une seule rationalité économique dans le temps et dans l'espace » [Ibid : 36]

Relevons la validité de cette comparaison, trente ans après sa rédaction lorsqu'il s'agit de mettre progressivement en évidence en Pologne la rude confrontation entre le référentiel de marché (organisé autour des valeurs et indicateurs propres au projet capitaliste, nous y reviendrons en troisième partie), dominant en terme de référentiel de politique publique et le référentiel paysan.

Poussant le raisonnement à l'extrême, l'économiste Georgescu-Roegen mettra en correspondance le maintien d'une main-d'œuvre agricole surabondante dans les zones rurales où la pression foncière est importante et l'existence même de cette économie paysanne. Dans ces conditions selon lui, la productivité marginale du travail devient nulle. Le mécanisme consiste alors en ce qu'il appelle *splitting the job* : « plusieurs personnes sont employées à une tâche qui, techniquement, n'en demande qu'une seule mais, craignant de se voir mettre en question, chacun insiste pour être considéré comme employé à plein temps » [Georgescu-Roegen, 1967, cité par Tepicht, 1973 : 35].

Cette observation, dont l'origine est au demeurant plus sociologique qu'économique, se montre elle aussi valide pour expliquer les comportements au travail dans nombre d'exploitations polonaises. Elle justifie et explique le maintien de ce qu'il est aujourd'hui (selon une logique capitaliste) coutume d'appeler « chômage caché dans le secteur agricole ». Selon la perspective adoptée, cette caractéristique paysanne peut être appréhendée positivement ou négativement. En tout état de cause, ces trois auteurs offrent les clés de compréhension du maintien de cette situation.

Afin de compléter cette description de la valeur du travail dans le modèle paysan, il nous paraît indispensable de souligner un apport original de Tepicht, peu repris par la suite en tant qu'élément fondamental dans la littérature française consacrée au sujet : Mendras notamment n'a pas jugé utile de mettre en avant cette dernière caractéristique de l'organisation paysanne du travail. Nous la jugeons pourtant centrale pour achever de cerner la gestion familiale du travail. Les lignes qui suivent sont déterminantes pour comprendre non seulement l'organisation sociale mais aussi les clés de l'équilibre économique propre aux exploitations paysannes contemporaines en Pologne :

« Dans la plupart des fermes paysannes d'Europe, l'essentiel des travaux des champs est assuré par le chef de famille et par les membres de la famille en pleine force. Par contre, le service des étables, des porcheries et de la basse-cour est assuré par le travail à mi-temps des femmes, enfants, vieillards, plus les marges de temps disponibles du chef de famille, en somme par les 'forces marginales' de la ferme. On pourrait aussi les appeler non transférables puisque la même famille, dès qu'elle quitte son exploitation agricole, n'a plus recours à ces forces pour assurer sa subsistance. » [Tepicht, 1973 : 38]

Ces membres de la famille ne procureraient aucun revenu dans un autre contexte que celui de l'exploitation familiale et seraient dépendants des membres actifs du groupe familial et/ou des aides de l'Etat. En demeurant sur l'exploitation, actifs à leur rythme, ils procurent non seulement ce que Tepicht qualifie de *revenu marginal* à la famille, certes insuffisant mais bien utile mais aussi la quasi-totalité de l'auto-consommation alimentaire du groupe familial, qu'il convient d'ajouter au bénéfice global de la maisonnée.

Selon une logique où la rémunération du travail serait la norme, cette situation peut être appréhendée comme une situation d'exploité :

« Le « pater familias » se comporte [...] en chef d'entreprise qui ne paierait pas ses travailleurs. L'exploitation familiale est-elle aussi l'exploitation de la famille, au sens marxiste du terme ? [...] Certes, l'agriculteur a intérêt à faire travailler sa femme et ses enfants [et ses parents âgés]. *Mais eux aussi.* Car bien que travaillant sans salaire, en numéraire, ils ne sont en rien des prolétaires : ils ne font que mettre en valeur le patrimoine familial pour avoir la jouissance du résultat » [Robert, 1986 : 31]

La mise en commun des biens entre trois générations et la mutualisation de l'effort rend supportable, équitable, cette répartition des tâches au sein des membres de la famille qui, au demeurant, parcourent au fil de leur vie l'ensemble des statuts : jeune prêtant main-forte, décideur et force de travail (aux champs ou dans la maisonnée selon le sexe), vieillard partiellement dépendant mais auréolé par sa contribution passée au patrimoine familial.

L'économie paysanne se montre irréductible à l'analyse marxiste comme aux critères du capitalisme.

Tepicht fournit des observations qui nous permettent de mieux cerner les risques économiques liés au projet politique qui viserait à évacuer la main-d'œuvre en surnombre des exploitations polonaises, afin de les « rentabiliser », dans une logique (capitaliste) de rentabilité accrue des facteurs de production, travail compris : une fois ce projet mené à bien, « ce qu'il était possible de produire à l'aide des forces marginales, pour un gain marginal, requiert une toute autre estimation par la société (le marché), *vu* le caractère de la force de travail nécessaire

désormais pour ce genre de production. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, sur le plan des produits d'élevage, le paysan reste encore dans la plupart des cas compétitif par rapport à la grande ferme³⁰. » [Ibid : 38]

Tchayanov et Tepicht divergent partiellement sur ce point : le premier, qui a bâti son propos de manière théorique à partir d'agrégats fournis par de grandes enquêtes statistiques, conçoit le surtravail comme un continuum de l'effort du même paysan à partir de son travail productif de base, effort entrepris ou limité selon les besoins de la maisonnée. Tepicht, plus empirique, propose une approche dualiste du travail productif et de la notion de surtravail argumentée grâce à la notion de main-d'œuvre marginale, qui demeure rentable du fait de « sa situation *objective* face à une économie englobante qui profite de sa faible mobilité professionnelle. » [Ibid : 40]

Dans la synthèse que constitue son modèle idéal-typique, Mendras glisse à notre avis trop vite sur cet aspect de la répartition intra-familiale du travail paysan : s'il décrit une division fixe au sein de la famille, ce n'est que pour mieux nous renseigner sur sa structure hiérarchique. Il n'établit pas de lien direct entre l'économie de l'exploitation et cette répartition du travail. Nos observations de terrain nous amènent à porter une attention plus importante à cet aspect : en l'absence physique d'une catégorie de main-d'œuvre (homme dans la force de l'âge employé aux grandes cultures, épouse et/ou retraités consacrés au soin aux animaux dans la cour de ferme, femmes, qui assument l'entière responsabilité du jardin vivrier), la fonction de la personne manquante n'est pas ou très partiellement seulement, assumée par les autres membres de la famille. Cette fixité de la répartition des tâches et *son caractère non substituable*, est telle que sa répercussion sur la construction de l'équilibre économique de l'exploitation et sur sa trajectoire productive ne peut être laissée à l'écart. **Ainsi, nous compléterons notre recours au modèle général de Mendras par les observations de Tepicht sur le rôle économique de la main-d'œuvre marginale, sans lesquelles il est difficile d'expliquer certaines trajectoires d'exploitations.**

➤ *Insertion de l'économie paysanne dans l'économie englobante*

Rappelons le principe fondateur de la définition d'une société paysanne proposée par Mendras d'après Redfield : il s'agit d'une société qui produit avant tout pour elle-même des denrées alimentaires, mais, contrairement aux sociétés décrites par Redfield ou par Sahlins [1972], une partie de la société (« globale ») qui l'héberge et ne produit pas de nourriture, dépend de la production paysanne pour satisfaire ses besoins alimentaires.

Dès lors, selon Mendras, il est indispensable à cette société englobante d'organiser le « prélèvement » d'une part de la production alimentaire paysanne. L'approche contemporaine de l'agriculteur-entrepreneur tend à donner le sentiment que celui-ci produit, de son plein gré, pour les besoins d'un marché auxquels il se consacre de son mieux. Il est passionnant d'explorer les écrits des analystes marxistes d'une part, non marxistes d'autre part, lorsqu'ils tentent de rendre compte des relations des exploitations paysannes avec la société englobante (parfois ramenée à la simple notion de « marché ») qui dépend d'eux.

Venons au fait : Mendras, honnête, propose la synthèse suivante, à travers laquelle il résume une évolution du processus de prélèvement aux conséquences semblables (les moyens politiques fussent-ils différents) dans toutes les sociétés industrialisées, capitalistes comme socialistes. Il

³⁰ Pour Tepicht, la « grande ferme » n'était toutefois pas familiale mais collective, conformément au modèle communiste polonais

coupe ainsi court à une part de la dialectique qui l'opposa aux sociologues et économistes marxistes :

« L'industrie est arrivée à son plein développement en réduisant à néant l'autonomie de l'économie paysanne, en industrialisant certaines productions agricoles et en agençant les autres, demeurées paysannes, dans le système socialiste ou capitaliste » [Mendras, 1995 : 130]

L'auteur parvient ainsi à une conclusion comparable à l'analyse proposée par le syndicat agrarien polonais Solidarité Rurale, d'importance historique. L'obtention par celui-ci en 1972 de la protection de l'Etat pour les paysans était fondée sur la revendication de la valeur spécifique (politique, économique et technique) de l'agriculture familiale, par opposition à la collectivisation des structures. Il s'agissait d'une révolution conceptuelle dans le contexte polonais d'alors, puisque « l'argument essentiel avancé par le mouvement paysan pour justifier la forme familiale de l'exploitation était que, tout comme dans le capitalisme, l'exploitation était la seule garante du bon fonctionnement de l'agriculture et qu'elle était compatible avec le système socialiste » [Szurek, 1985 : 253]. Il s'agissait de revendiquer la validité du système de production paysan dans la société du moment, point de vue mu par l'intérêt paysan bien pesé, qui vise à maintenir coûte que coûte un statut privé et autonome. Les sociologues ruraux ont expliqué le maintien, pour les paysans, d'une image positive et autonome d'eux-mêmes, par une représentation de leur pratique proche du statut d'entrepreneur indépendant, libre de ses décisions et guidé par le principe d'optimisation de ses résultats, qu'ils soient techniques ou économiques, masquant de cette manière la situation réelle de prélèvement permanent qui caractérise leur activité : c'est le recours à cette représentation positive qui justifie la posture de Solidarité Rurale et permet de consolider une revendication idéologico-politique identitaire qui est le réel moteur de son rôle politique [Szurek, 1985 : 250].

Ce qui nous intéresse ici n'est pas cette discordance entre le mouvement agrarien et l'analyse du sociologue mais leur convergence lorsqu'il s'agit de reconnaître la spécificité paysanne. Celle-ci demeure inchangée et valide, économiquement surtout, quelque soit le contexte politique, capitaliste ou socialiste. Ce constat, cette cohérence de point de vue, nous paraissent particulièrement puissants pour comprendre l'histoire paysanne polonaise.

Nous avons suivi Mendras dans ce propos, qui nous paraît adéquat pour rendre compte, selon un référentiel endogène, des trajectoires d'exploitations paysannes polonaises ayant traversé successivement une période socialiste, puis une entrée fulgurante dans un système capitaliste : tenter de pénétrer la logique propre développée par les familles paysannes à travers ces aléas politiques nous a permis de conclure, anticipons un instant sur la présentation de nos résultats, à l'existence d'une stratégie de résilience semblable quelque soit le contexte politique. Elle vise à préserver en toute circonstance la capacité productive permettant de garantir l'auto-consommation familiale et par conséquent une logique productive diversifiée utile au pays. L'incorporation dans un contexte politique ou un autre n'a pas altéré une logique paysanne solide centrée sur la préservation de la capacité d'autonomie familiale. Ce phénomène corrobore le modèle de Mendras.

« Le paysan travaille la terre pour se nourrir : toute théorie de l'économie paysanne n'est que le commentaire de cette formule lapidaire » [Mendras : 38]

« Dans 'la première société d'abondance'³¹, à quoi bon produire plus que ce qui est requis pour les besoins tels qu'ils sont traditionnellement définis, par le genre de vie imposé par la coutume ? Seule une incitation externe conduit à produire plus que ce que le système de production traditionnel fournit ou à adjoindre à ce système telle ou telle production supplémentaire que réclame le pouvoir englobant. Ainsi, celui-ci agit d'une part en poussant à l'intensification du système traditionnel et, d'autre part, en suscitant l'introduction de techniques et de productions nouvelles. » [Ibid : 123]

³¹ Si tant est qu'elle ait jamais existé...

Entre les pays socialistes ayant maintenu une paysannerie (Pologne d'avant 1989, Chine...) et les pays capitalistes, seuls diffèrent dans cette perspective les moyens mobilisés par l'Etat pour inciter à ces évolutions. Aujourd'hui dans l'Union, étudier les évolutions à l'œuvre dans un secteur agricole polonais dominé par des petites exploitations qui maintiennent majoritairement une logique paysanne de préservation de la capacité d'autonomie technique et alimentaire, revient finalement à illustrer la violence sous-jacente à ce propos de Mendras. Qui se penche, à travers un référentiel endogène, sur la situation des exploitations paysannes, ne peut que l'éprouver.

En effet, pour le paysan, l'agencement des productions est déterminé d'une part par les potentialités agronomiques de son exploitation, par sa taille et par son niveau de capitalisation, d'autre part par les besoins de la famille. Le marché, lui, en impulse d'autres et l'insertion progressive de la production agricole dans le marché, au fur et à mesure qu'elle quitte la stratégie paysanne pour épouser celle de la maximisation des échanges, conduit souvent à une réorganisation partielle ou totale des productions.

Mendras glisse à notre avis aussi trop rapidement sur la nature et les effets de cette question technique de la répartition des productions, de ses déterminants et de son impact sur l'économie familiale et sur le milieu, tout comme il glisse trop vite sur les réorganisations de la production en fonction de la présence et de l'affectation de la main-d'œuvre familiale.

➤ **Valeur d'usage, profit : conséquences dans l'interaction avec la société englobante**

Le système paysan est fondé sur la valeur d'usage des biens (produits ou échangés). L'argent est un moyen détourné, provisoire, d'échanger une marchandise produite sur l'exploitation contre une autre marchandise nécessaire à la famille, différente et de valeur ni supérieure ni inférieure à la précédente car elles ne sont en principe pas substituables. La notion de profit est absente.

« Par essence, une exploitation paysanne ne peut être 'rentable' au sens capitaliste du terme. Si elle l'est, c'est par hasard, car tel n'est pas le problème de l'exploitant » [Robert, 1986 : 33]

Dans le système capitaliste en revanche, les facteurs de production sont un détour matériel nécessaire pour passer d'une valeur en capital à une autre valeur en capital, supérieure si la transaction est réussie : la recherche du profit guide le processus.

La logique paysanne des transactions avec l'extérieur est fondée sur la confusion entre budget familial et budget de l'exploitation, un des éléments les plus frappants du système paysan.

Cette situation « a fortement contrarié les théoriciens du développement du capitalisme en agriculture et donné plus d'une insomnie à maint ministre de l'Agriculture prêchant pour la « modernisation » des exploitations agricoles [...] Aujourd'hui encore la politique de développement de l'agriculture est largement sous-tendue par ce fantasme : faire entrer l'agriculture dans la logique du système, la plier aux lois du capitalisme. Il n'est guère de conseiller agricole qui, au fond des campagnes, ne tente d'inculquer aux masses paysannes les vertus du profit. [...] C'est vrai : à force de leur parler d'investissements, [les agriculteurs] finissent par employer le terme ; mais ce n'est qu'un plaquage de façade qui cache une absence d'assimilation de la logique qui sous-tend de tels concepts. Le danger est grand pour le sociologue qui retrouvera dans le discours du paysan ses propres catégories de pensées, de se demander sans méfiance, si cet énorme congélateur est à considérer comme un investissement de l'entreprise ou comme un bien de consommation familial. Ce faisant, il s'interdira de comprendre quoi que ce soit aux sociétés paysannes. » [Robert, 1986 : 35]

Approcher la comptabilité de la famille paysanne, afin de se donner une idée chiffrée, malgré tout, de sa situation économique, demande de rebâtir les catégories mobilisées pour le calcul. En effet, le paysan n'établit pas et pour cause, cette comptabilité de l'exploitation séparée des comptes familiaux. Quoiqu'elle soit encouragée par les centres de gestion, elle ne représente pour lui qu'une abstraction, une construction artificielle.

Nous exposerons dans la deuxième partie comment nous avons tenté de bâtir ces catégories. Notre stratégie a été non pas de refléter au plus près une virtuelle comptabilité qui n'a jamais existé ni dans les faits ni dans la logique des paysans mais des modalités de calcul

intermédiaires, à même d'établir une médiation entre cette logique paysanne et la logique comptable. Notre but était de faire état des réelles performances des stratégies paysannes en rendant compte de leur propre logique économique mais dans un langage et avec des grandeurs compréhensibles selon la logique comptable dominante. L'exercice relèvera forcément du compromis : le recours final, tous calculs aboutis, à la notion de « revenu familial disponible» (que nous redéfinirons par rapport à la notion de salaire) ne pourra par exemple guère être évité.

II.C.2.d – La société paysanne en tant que société d'interconnaissance

Ce caractère est à nouveau une conséquence du premier élément du modèle synthétisé par Mendras. Il en attribue aussi l'origine à Redfield, qui s'emploie à décrire la structure interne de ce type de société dans *The little community* [1956]. Il la caractérise tour à tour comme « un tout, un système écologique, une structure sociale, une biographie exemplaire, un type de personnalité, une vision du monde, une histoire, une collectivité parmi d'autres collectivités, une combinaison de contraires, un tout et ses éléments » [Mendras, 1995 : 94].

Redfield ne fait pas référence à une communauté de résidence (liée au sol), ni à des modalités précises de vie communautaire. Mendras, adhérant à ce propos, se refuse à généraliser l'emploi du terme de communauté rurale. En revanche, il défend l'idée d'interconnaissance, distincte de la précédente :

« Ainsi, un village ou une collectivité peut être caractérisé par une organisation plus ou moins individualiste, plus ou moins communautaire, mais, dans tous les cas, la dimension du groupe social et le type de relations qui y règnent se caractérisent par le terme d'interconnaissance, qui signale une forme particulière d'organisation de la sociabilité [...] *Primo* : chacun est lié à chacun par une relation bilatérale de connaissance globale et a conscience d'être connu de la même façon ; *secundo*, l'ensemble de ces relations forme un groupe ou une collectivité d'interconnaissance.» [Ibid : 96 et 98]

Mendras en tire plusieurs observations : la grande stabilité des rôles des uns et des autres, une grande prévisibilité des comportements, des modalités de régulation collective, un respect en contre-partie de l'intimité d'autrui comme phénomène de protection réciproque qui génère et justifie des comportements individualistes, une homogénéité culturelle qui permet le recours à des valeurs communes pour bâtir le jugement collectif mais qui n'implique nullement une homogénéité sociale.

Ce quatrième point du modèle de Mendras permettra en outre de montrer que ces échanges de services intra-communautaires sont soumis à des normes fixes, propres au groupe, régissant les notions de devoir d'une part, de dette morale d'autre part, deux moteurs importants fixant l'équilibre des échanges parallèlement à la notion d'équité économique.

II.C.2.e – Les fonctions des médiateurs entre collectivités locales et société englobante

Ce point est une conséquence nécessaire des précédents : l'isolement partiel de la collectivité paysanne vis-à-vis de la société englobante, assorti de l'impérative nécessité pour cette société d'organiser le prélèvement de nourriture produite par les paysans, impose le recours à des médiateurs capables d'appuyer, voire d'orchestrer partiellement les rapports économiques, culturels ou politiques.

Ces médiateurs peuvent être désignés par la collectivité paysanne elle-même dans certaines sociétés particulièrement égalitaires. Le plus souvent néanmoins, selon Mendras, les médiateurs présentent – sans surprise – une double appartenance à la société paysanne et à la société englobante. Néanmoins, déclinant les divers statuts occupés par ces médiateurs, le degré et la forme de leur implication dans chacune des deux sociétés qu'ils mettent en lien, Mendras emploie les termes d'en-groupe, d'hors-groupe et de marginalité.

« Toutes ces positions sociales, aussi diverses soient-elles dans des contextes sociaux et historiques très différents, sont des positions marginales, à la jointure de deux sociétés » [Mendras, 1995 : 143].

Cette notion ouvre le champ à la notion de pouvoir : obtention, reconnaissance, conservation et rivalité dans son exercice forment le corps de la suite du commentaire de Mendras. Il ouvre aussi (et surtout, de notre point de vue) la question de la nature et de la forme de la représentation paysanne au sein de la société englobante et des modalités de pénétration des règles de celle-ci dans la société paysanne.

Marx a ouvert cette réflexion en refusant de considérer les paysans comme une classe à part entière notamment parce que ceux-ci se montraient selon-lui incapables d'organiser les modalités d'une représentation efficace de leurs intérêts dans la société englobante, autrement dit de générer une élite acquise à leur cause. C'est le sens du propos développé dans *Le 18 Brumaire*, passionnément controversé, sans doute moins du fait du propos lui-même que de sa forme :

« Les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation mais sans être unis les uns aux autres par des rapports variés. Leur mode de production les isole les uns des autres, au lieu de les amener à des relations réciproques. Cet isolement est encore aggravé par le mauvais état des moyens de communication en France et par la pauvreté des paysans. L'exploitation de la parcelle ne permet aucune division du travail, aucune utilisation des méthodes scientifiques, par conséquent, aucune diversité de développement, aucune variété de talents, aucune richesse de rapports sociaux. Chacune des familles paysannes se suffit presque complètement à elle-même, produit directement elle-même la plus grande partie de ce qu'elle consomme et se procure ainsi ses moyens de subsistance bien plus par un échange avec la nature que par un échange avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. Un certain nombre de ces familles forment un village et un certain nombre de villages un département. Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre. Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elles constituent une classe. Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. C'est pourquoi ils sont incapables de défendre leurs intérêts de classe en leur propre nom, soit par l'intermédiaire d'un Parlement, soit par l'intermédiaire d'une Assemblée. Ils ne peuvent se représenter eux-mêmes, ils doivent être représentés. Leurs représentants doivent en même temps leur apparaître comme leurs maîtres, comme une autorité supérieure, comme une puissance gouvernementale absolue, qui les protège contre les autres classes et leur envoie d'en haut la pluie et le beau temps. L'influence politique des paysans parcellaires trouve, par conséquent, son ultime expression dans la subordination de la société au pouvoir exécutif. » [Marx, 1852]

La question reste soulevée dans la nouvelle Pologne intégrée à l'Union : comment le très grand nombre de petites exploitations familiales parvient-il – ou échoue-t-il à faire valoir ses intérêts dans l'Union ? Ce propos de Marx a suscité de quasi unanimes appels à la nuance. C'est dans cette perspective partagée que nous traiterons cette question, certaines observations illustrant le propos de Marx, d'autres le contredisant (« heureusement », ajouterions nous par sympathie envers notre objet).

II.C.3 – Éléments de discussion de ce modèle et compléments

Proposé de manière presque complète dès la première édition de l'ouvrage *Les sociétés paysannes* en 1976, le modèle bâti par Henri Mendras a suscité d'une part un accueil enthousiaste, justifié par l'utilité de la synthèse, d'autre part une controverse de longue haleine notamment avec les sociologues marxistes. Sans entrer dans le détail de l'historique et des justifications de ce débat, il est fécond, pour enrichir cette exploration des modèles théoriques rendant compte des logiques paysannes, d'en inventorier quelques points utiles à notre approche monographique.

II.C.3.a. Débat avec les sociologues marxistes

Rédigée en 2003 par Marcel Jollivet comme une réponse à l'article de synthèse publié par Mendras en 2000, cette « controverse » se fonde avant tout sur la nature même de la construction du modèle, « au-delà des divergences, résultant du recours à des références théoriques différentes (l'anthropologie sociale et culturelle anglo-saxonne et Max Weber d'un côté ; Emile Durkheim et Karl Marx, de l'autre) » [Jollivet, 2003]

Le mode de construction « idéal-typique » du modèle de Mendras le rend « descriptif et statique, non seulement il ne donne pas accès aux mécanismes de changement de la société mais encore il les met hors du champ de l'analyse. » [Ibid]. Ce sont justement ces mécanismes qui intéressent les penseurs marxistes. En France, Servolin [1972] notamment développe un point de vue complémentaire à celui de Mendras : tout en adoptant une approche convergente sur le principe d'englobement des sociétés paysannes dans une société – porteuse de modalités économiques spécifiques – plus large, Servolin met ce modèle en mouvement et théorise les conditions de l'échange et les évolutions que cela implique pour l'économie paysanne.

➤ **Le recours au modèle de la petite production marchande**

Il décrit ainsi l'agriculture comme un mode de production spécifique, la petite production marchande (PPM).

Il la définit « par deux présupposés principaux : le travailleur direct est propriétaire de tous les moyens de production. Le procès de production est organisé par lui, en fonction de lui-même et de son 'métier'. Le produit de son travail lui appartient en totalité ; le but de la production n'est pas la mise en valeur d'un capital et de l'obtention d'un profit mais la subsistance du travailleur et de sa famille et la reproduction des moyens nécessaires pour l'assurer. » [Servolin, 1972]

Sa définition s'apparente ici à celle de Mendras. Toutefois, Servolin explicite les rapports qui déterminent l'intégration de cette société paysanne dans le contexte capitaliste, il met en perspective l'évolution historique du modèle et des enjeux qui l'entourent : le paysan, mu par l'idée d'améliorer ses conditions de vie, produit au maximum sans compter son temps de travail et sans s'attribuer de salaire. Cette caractéristique sert les intérêts des industries agro-alimentaires d'aval, qui puisent auprès des paysans une matière première moins coûteuse que si elle avait été produite dans les conditions du salariat. Toutefois, cette dynamique productive encouragée par l'aval de la filière a conduit progressivement à une surproduction agricole en France. Il y a crise dans les rapports régissant la société paysanne et la société qui l'englobe : les plans Mansholt et les lois Pisani témoignent de la solution qui s'élabore : « au lieu de cohabiter côte à côte, le plus fort des deux modes de production phagocyte le second tout entier en lui laissant ses structures qui sont la garantie de la production à moindre coût [...] » [Robert, 1986 : 110].

Servolin résout ainsi une des énigmes affrontées par les penseurs marxistes, qui consistait à chercher pourquoi, contre toute attente, le secteur agricole n'avait pas évolué vers une forme de prolétarianisation des producteurs, conformément à la dynamique globale des sociétés capitalistes.

➤ **Production paysanne et petite production marchande : deux modèles distincts ?**

Cette interprétation de la spécificité paysanne rejoint, dans le temps et dans l'analyse, un point de vue publié par Tepicht [1973]. Toutefois, Tepicht se refuse pour sa part à assimiler activité paysanne et PPM comme le propose Servolin : « la production du paysan n'est qu'en partie commercialisable, tandis que celle de l'artisan n'a jamais d'autre fin que le marché » [Tepicht, 1973: 18]. La trajectoire historique de l'économie paysanne n'est pas réductible à une dissolution progressive dans le système capitaliste :

« Dans la logique du *Capital*, conçue dans ses grandes lignes comme la logique de l'histoire elle-même, la simple production marchande n'est que le germe de la production capitaliste. Or il est depuis longtemps impossible de réduire l'économie paysanne à ce rôle, comme d'y voir une simple séquelle du passé précapitaliste, ne serait-ce que parce que l'apogée de son développement se situe après la victoire du capitalisme sur le féodalisme » [Ibid : 18].

Des travaux d'économistes permettent de trancher ce débat. Le recours à des arguments historiques aurait pu paraître d'un secours aisé, puisque Mendras a bâti son modèle avant tout d'après l'analyse (historique comme empirique) de sociétés paysannes insérées soit dans un système assimilable au féodalisme, soit dans un système marchand pré-capitaliste. En revanche, les analyses des sociologues ruraux marxistes, développées dix à quinze ans plus tard, portaient sur des exploitations certes toujours qualifiables de paysannes mais insérées dans un système capitaliste actif et ayant par conséquent développé des modes d'interaction spécifiques, notamment en accroissant la commercialisation de leurs produits [Jollivet, 1974 : 245] : la différence de contexte aurait pu suffire à expliquer la divergence d'analyse. Toutefois, c'est justement la vertu des ruralistes marxistes d'avoir cherché à questionner le mode d'évolution historique de la paysannerie et ses déterminismes : leur point de départ historique est en définitive identique à celui qu'analyse Mendras.

En revanche du point de vue économique les objets observés justifiant de l'une ou l'autre posture différent : Tchayanov comme Malassis bâtissent deux catégories d'exploitations et deux logiques productives, selon leur degré d'intégration au marché. Tchayanov [1990 : 133] distingue ainsi, d'après deux monographies, « l'exploitation paysanne quasi naturelle [qui] constitue un appareil économique isolé, peu lié socialement et économiquement avec le monde extérieur » de « l'exploitation paysanne [...] déjà intégrée dans la circulation de l'économie mondiale. » La première satisfait l'essentiel des besoins de la famille grâce à l'auto-consommation de 32 produits différents, 87 % du revenu total est consommé en nature. La seconde n'auto-consomme que 10 produits différents et achète les autres, 60,4 % de la production est vendue, seul le reste est auto-consommé (ce qui reste encore considérable). D'autres monographies rassemblées par l'auteur montrent des situations intermédiaires. Dans la première exploitation, les produits ne sont pas interchangeables, la question de savoir lequel est le plus rentable ne se pose pas : seule compte la satisfaction optimale des besoins de la famille. Dans la seconde exploitation, l'activité productive perd son caractère qualitatif, la quantité devient prioritaire.

Malassis [1958], dans son ouvrage qualifié « d'excellent » par Duby [1977 : 221], distingue lui aussi trois grands secteurs de l'agriculture capitaliste [1958] : subsistance, artisanal ou paysan, capitaliste. Le premier se caractérise par la satisfaction directe des besoins et l'utilisation des disponibilités monétaires pour les besoins immédiats de la famille comme de l'exploitation, la seconde par l'objectif d'obtention de monnaie et la satisfaction directe de certains besoins et par une expansion de l'exploitation par auto-financement. (selon Malassis le secteur capitaliste est fondé sur un plus grand gain monétaire basé sur le calcul économique et sur une expansion de l'exploitation par recours au crédit).

Le modèle de Mendras, du fait du principe d'autonomie qu'il met en avant, évoque surtout la première catégorie d'exploitations ou une catégorie d'exploitations évoluant partiellement seulement vers le second système. Le modèle de la petite production marchande de Servolin évoque un extrême de la seconde catégorie, où l'auto-consommation a presque complètement cédé la place à la commercialisation des produits.

II.C.3.b. Synthèse et complément : la notion d'interdépendance économique

Les exploitations Polonaises que nous décrivons représentent, selon les cas, l'ensemble de l'éventail composé par Malassis ou Tchayanov. Chacun de ces modèles nous sera donc utile pour resituer la situation de l'exploitation grâce à ces références théoriques et pour comparer leurs logiques. Comme nous l'avons souligné, ces deux approches sont loin d'être systématiquement divergentes mais nous partageons le point de vue de Michel Robert :

« La sociologie rurale empirique (libérale) reprend à son compte certaines notions marxistes [...] à peine transformées : celle du 'prélèvement' par exemple. Quel que soit l'angle théorique par lequel on aborde le sujet, on arrive donc à des conclusions similaires : la domination de l'agriculture par la nature et/ou par une instance économique supérieure est unanimement reconnue. [...] L'extrême importance théorique de cette optique, qui ne fait que traduire l'ampleur du consensus entre les différentes écoles de pensées, finit par la rendre suspecte. La soumission du monde rural est-elle la prémisse de base, univoque et incontestable, que l'on s'accordait à imaginer jusqu'ici ? N'est-ce pas une vision dysfonctionnelle donc non viable – et par là même fautive – de la réalité rurale ? Ici ou là, le débat s'ouvre – difficilement. » [Robert, 1986 : 39]

Nous préférons adopter l'idée d'une interdépendance partielle entre deux catégories de sociétés en partie étanches l'une à l'autre mais cohabitant et liées. Au moins deux espaces de recouvrement et d'interdépendance entre société paysanne et société englobante nous paraissent indispensables à explorer :

- 1 - Le recours au salariat d'une partie des membres de la famille comme complément de revenu permanent ou occasionnel et comme source de stabilité économique de l'exploitation. Développé assez clairement par Tchayanov sous le terme de *promysly* [1990 : 63 ; 1990 : 114:118] mais curieusement jamais incorporé clairement dans les modèles (Mendras, Servolin), alors que selon nous c'est un volant indispensable d'adaptation et de survie de nombreuses exploitations. L'équilibre économique de l'exploitation ne peut se penser en dehors de ce recours au salariat et/ou à l'incorporation d'argent public sous diverses formes. Loin d'être propre aux exploitations paysannes polonaises (ou russes, décrites en son temps par Tchayanov), cet élément nous semble au contraire traverser l'ensemble des exploitations familiales européennes : seules les modalités d'importation de fonds extérieurs dans l'exploitation varient.
- 2 - L'espace du marché : les exploitations produisent avant tout pour nourrir le groupe familial mais ont recours au marché pour vendre l'excédent et la société a besoin de ces denrées : espace de relatif consensus entre Mendras et Servolin, au contraire du précédent qui représentait un point aveugle.

Ces deux points sont liés et nous rejoignons en cela l'analyse de Servolin, en la complexifiant : le « ciseau des prix³² », toujours plus ouvert dans une économie de marché du fait des marges prélevées par le secteur industriel d'amont et d'aval, impose, pour maintenir le niveau

³² Ecart entre le prix de vente des denrées agricoles et le prix d'achat par l'agriculteur de produits industriels, tant pour la famille que pour l'exploitation.

de vie de l'agriculteur, non seulement l'intensification toujours accrue de son travail mais aussi le recours à des fonds extérieurs, qu'ils soient procurés par les salaires d'une partie des membres de la famille ou par des fonds publics.

A l'exemple de l'agronome Claude Reboul, nous considérons l'économie paysanne polonaise *contemporaine* comme « le résultat d'une interférence, dans l'organisation interne des exploitations et dans les mentalités paysannes, du mode de production capitaliste et du mode de production précapitaliste [...] De la petite exploitation familiale quasi autarcique à la grande exploitation à salariés, on peut observer dans les agricultures des pays capitalistes tout le spectre des interférences entre l'économie capitaliste et l'économie paysanne et non leur juxtaposition. Cette différence de conception est fondamentale pour l'analyse économique des phénomènes de différenciation interne d'une agriculture et plus généralement d'une société capitaliste » [Reboul, 1986 : 155]

Notre lecture de la situation paysanne est bâtie d'après une intégration critique des deux approches, structuro-fonctionnaliste avec Mendras, marxiste avec Servolin et Jollivet. Le recul historique, permis de manière spécifique et particulièrement riche par l'examen de la trajectoire de la paysannerie polonaise, permet de suivre Tepicht lorsqu'il défend l'hypothèse d'une trajectoire autonome de l'économie paysanne au sein de l'économie qui l'englobe, socialiste ou capitaliste :

« Son mode d'insertion dans le capitalisme est particulier : incluse dans son système de circulation sanguine, le marché, elle continue de mûrir, puis de vieillir comme un être à part, avec ses propres principes d'existence, qu'elle transporte même au sein des économies socialistes, telles qu'elles se présentent au moins jusqu'ici. Elle forme au sein de ces économies un secteur économique « pas comme les autres » [Tepicht, 1973 : 18]

Grâce au recul historique disponible aujourd'hui lorsque l'on observe la trajectoire d'exploitations paysannes polonaises, nous avons poursuivi le développement de cette perspective. Elle nous a permis de renforcer le point de vue selon lequel la société paysanne polonaise a poursuivi une stratégie économique relativement continue, si on l'examine « de l'intérieur » dans une société englobante tour à tour socialiste et capitaliste. Nous avons cherché à mieux qualifier cette stratégie, que nous avons interprétée comme une stratégie « de résilience ». Loin de constituer une forme d'immobilisme, elle fait au contraire une large part à une créativité technique et sociale sans cesse renouvelée et à des qualités de souplesse et d'adaptation.

A travers cette approche, il nous semble avoir intégré l'approche idéal-typique propre à Mendras (et taxée de rigidité par les sociologues marxistes) lorsqu'il s'agit de restituer les stratégies de cette paysannerie, ainsi que la mise en perspective historique encouragée par l'approche marxiste, lorsque nous cherchons à cerner les déterminismes de trajectoires familiales ayant traversé successivement la période socialiste, l'ouverture des marchés puis l'entrée dans l'Union. L'agriculture familiale polonaise, consolidée relativement récemment par une réforme agraire abolissant le système nobiliaire, laissée assez intacte dans ses structures par la période socialiste survenue très rapidement ensuite, relativement peu modifiée par la période de transition et d'entrée dans le marché depuis 1989 et amorçant ses premiers pas dans le contexte de la politique agricole européenne, constitue un objet d'étude unique en son genre. Il justifie à notre avis le rapprochement de ces deux perspectives du fait de cette trajectoire historique surprenante, qui permet d'étudier, grâce aux monographies familiales, les constantes des stratégies paysannes dans un contexte politique et économique mouvant.

II.C.3.c. Articulation entre les points 3 et 4 du modèle de Mendras

On peut regretter que Mendras n'ait pas articulé davantage l'idée d'une organisation semi-autarcique de l'économie du groupe familial et celle d'une société paysanne locale fondée sur l'interconnaissance : il nous semble, d'après nos observations de terrain, qu'une telle tentative n'aurait pas manqué d'intérêt. La présentation de nos résultats ouvrira des pistes dans ce sens : si la famille paysanne œuvre à satisfaire par elle-même ses propres besoins de consommation, il

nous semble que, jusqu'à un certain point, cette observation est aussi valide pour la collectivité paysanne prise globalement. Notre observation des modalités d'échange de services d'une part, de diversification des activités artisanales et de service de la famille, outre les activités productives au sens strict, d'autre part, permettent de conclure à l'existence de stratégie d'auto-satisfaction des besoins de la collectivité paysanne, avant tout recours à des services identiques marchands fournis par des tiers extérieurs à la communauté. Ces échanges au sein de la communauté (de la sphère d'interconnaissance directe) se situent souvent en marge des échanges marchands visant à dégager un profit. Nous le développerons lors de la présentation de nos travaux de terrain et concluons à l'existence d'un « entre-soi paysan » en matière de stratégie de diversification et d'échanges d'activités et de services, permis par la connaissance fine des compétences et disponibilités de chacun ; autrement dit par les rapports d'interconnaissance décrits par Mendras et par le recours à l'argent (éventuel seulement, le troc étant aussi de mise) comme moyen commode d'échange de biens et services de valeur comparable, sans perspective de profit dans cette transaction entre pairs.

II.C.3.d. Notables et autres intermédiaires sociaux

Le modèle de Mendras souligne l'existence d'intermédiaire entre la société paysanne et le reste de la société, qui organisent notamment les échanges marchands. Il a fondé la description de ces intermédiaires sur divers profils de notables ruraux. A l'évidence, cette proposition utile mais datée doit être enrichie si l'on veut rendre compte de la nature de ces interrelations.

En respectant la perspective ouverte dans notre première partie, nous tenterons de décrire les modalités de diffusion des deux modèles de politique agricole dominant dans l'Union et quelles sont les personnes et les institutions, qui en sont vectrices. La pesanteur et la complexité du contexte institutionnel dans lequel évolue l'agriculture européenne imposent de ne pas contourner cet aspect. L'analyse de l'évolution des systèmes de valeurs, véhiculés notamment par les notables, cède aujourd'hui la place à une approche plus complexe et macroscopique du lien entre contextes politiques et économiques, inextricablement imbriqués.

« [Il s'agira] de décoder le discours social de l'État et des partis politiques mais aussi des organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs eux-mêmes. Cette intégration de l'analyse économique, plus exactement d'une certaine analyse économique, dans l'analyse sociologique me paraît toujours nécessaire pour rendre compte du changement social et pour l'expliquer sans le paraphraser, ce que l'on fait, à mon avis, quand on se limite à analyser les changements de comportements, de représentations et de systèmes de valeurs. » [Jollivet, 2003 : 51]

Nous prolongerons cette analyse en incorporant le propos marxiste portant sur le représentation – ou non représentation - des paysans polonais en tant que groupe social (ou que classe, le terme convient dans cette perspective), tant par des personnes que par des groupes ou des institutions et tant à l'échelle nationale qu'europpéenne.

II.C.3.e. Modalités d'approche du revenu familial

Nous citons ici ce point pour mémoire, car notre approche a sans doute déjà été passablement clarifiée. Rappelons que les modalités actuelles d'appréhension comptable de l'exploitation, telles qu'elles sont pratiquées par exemple par les centres de gestion, reposent sur des catégories pensées pour « l'entreprise agricole », dont la vocation est de dégager du profit et dont l'équilibre comptable doit être envisagé sans lien direct avec l'équilibre du budget familial.

Nous proposons de nous approprier comme une synthèse les lignes qui suivent, dont l'efficacité dispense de commentaires superflus :

« Le revenu de l'exploitation (accru des apports extra-agricoles) doit permettre de faire vivre la cellule familiale, indépendamment de son taux d'activité agricole ou domestique, en couvrant à la fois les dépenses d'entretien et de reproduction de la force de travail familiale et ce qu'il est convenu d'appeler, de façon restrictive, les dépenses d'exploitation.

De ce point de vue, la comptabilité d'exploitation, telle qu'elle est pratiquée, se montre pour le moins fantaisiste. [...] Adaptée à l'exploitation familiale, elle témoigne cependant du souci de considérer celle-ci comme une entreprise en état ou en devenir. Ainsi, certains comptes anticipent sur une intégration plus poussée dans l'économie marchande : l'auto-consommation, chiffrée monétairement, est comptée dans le produit brut ; la main-d'œuvre familiale est rémunérée selon les conventions salariales [...] ou ce qui paraît quand même plus judicieux, tout simplement ignorée, comme dans le réseau d'Information Comptable Agricole. On a abandonné aussi dans ce réseau des pratiques illusoire telles que la rémunération du « capital d'exploitation » en propriété au taux d'intérêt courant des emprunts ou de la propriété foncière à sa valeur locative. Par contre, le compte du ménage (dépenses et consommation et revenus extra-agricoles) est séparé du compte d'exploitation et ne fait très généralement l'objet d'aucun relevé.

Il est évident que de telles conventions n'ont rien à voir avec les problèmes financiers qui se posent réellement à l'agriculteur. La séparation comptable de l'exploitation et du ménage n'est pas concevable pour le calcul économique. Celui-ci doit prendre nécessairement en compte l'ensemble des mouvements monétaires de l'exploitation, apports privés compris.» [Reboul, 1986 : 148]

Notre approche des comptes familiaux vise à évaluer le résultat économique de l'exploitation selon des critères reflétant au plus près la stratégie économique de la famille. Nous avons par conséquent élaboré une méthode de calcul, inspirée des travaux de Malassis et de ce propos de Reboul, tentant d'incorporer non seulement bien entendu les revenus agricoles mais aussi l'auto-consommation et l'ensemble des revenus extérieurs (salaires, pensions, aides publiques). Nous avons ensuite déduit simultanément les charges liées à la production agricole et certaines charges fixes de la famille afin d'évaluer quel était en fin d'année le capital disponible pour la famille : libre à elle ensuite, selon ses priorités, d'affecter les dépenses à des achats familiaux, aux études des enfants ou aux dépenses de santé, à l'amélioration de la maison... ou aux charges et investissements liés à la ferme. Une partie de nos entretiens a porté sur l'organisation de ces priorités au sein des familles³³.

II.C.4 - La prise en compte du fait technique : apports de l'agronomie systémique

Repartons à nouveau de la synthèse proposée par Mendras. Curieusement, s'il prête une attention assez minutieuse à l'inventaire des aspects techniques auxquels s'intéresse le paysan et qui déterminent la base de son activité – le sol, la répartition du parcellaire, le climat, le temps [Mendras, 1984 : 75-117] – il articule peu ces éléments avec l'organisation de l'exploitation : son approche n'est pas systémique. La réflexion aurait pu porter entre autre sur le lien entre les productions, l'affectation de la main-d'œuvre à l'une ou l'autre tâche, la justification technique et économique du choix ou de l'abandon d'une production, les justifications de l'agrandissement foncier et de l'investissement dans de nouvelles machines...

Pourtant, Tchayanov, mobilisé généreusement par Mendras, fonde ses conclusions économiques sur l'analyse de faits techniques : se penchant sur les modalités de répartition intra-familiale du travail au cours de l'année et au fil des générations, il s'appuie sur une description assez fine des systèmes agraires russes permettant d'établir le décompte des journées de travail nécessaire à la production en fonction de l'outillage disponible. Tchayanov, agronome il est vrai, nous procure ainsi des informations précises sur la logique de composition des rotations en

³³ Par souci de lisibilité, nous exposerons le détail de ces modalités de calcul lors de la présentation des résultats.

fonction non seulement des prix du marché pour les céréales, mais aussi des besoins fourragers de l'exploitation et des exigences de répartition optimale du travail familial sur l'année ; sur l'organisation des productions de l'exploitation autour d'une production principale, souvent principal objet des ventes ; sur les catégories de modes d'élevage laitier établies selon des critères techniques et leur contribution à l'équilibre technique (fertilité) et économique (fonction de capital vif) global de l'exploitation ; sur l'impact de la structure du parcellaire sur la trajectoire productive de l'exploitation et sur le maintien ou l'abandon de certaines productions ; sur le lien entre les normes sociales en vigueur dans la communauté locale et le suréquipement apparent de certaines exploitations... La liste pourrait se prolonger.

Malassis, agronome lui aussi, publiait par exemple dès 1958 des données fines sur le lien entre la prospérité de l'exploitation et le recours à l'auto-consommation ou entre la satisfaction des besoins élémentaires du groupe familial et la valeur de l'indice de diversification des productions. Nous pensons, sans doute parce que notre formation initiale d'agronome nous y a préparé, que l'origine des choix économiques dans l'exploitation, de l'organisation sociale de la famille, peut-être rendue particulièrement lisible en amorçant le raisonnement autour de ce qui fédère l'activité familiale : l'existence physique de l'exploitation, l'obligation d'en organiser et d'en justifier le fonctionnement technique. L'organisation familiale, économique comme sociale, se structure dans ces familles paysannes polonaises autour du fait technique qui enracine historiquement la famille et fédère non seulement ses activités mais l'ensemble de sa géographie dans l'espace et le temps.

Nos entretiens avec chaque famille d'exploitant ont par conséquent été amorcés par une description technique de l'exploitation, manière rapide d'entrer dans le vif du sujet. Ajoutons par parenthèse que cette modalité d'enquête permettait de gagner rapidement la confiance des interlocuteurs, d'une part en portant d'abord la conversation sur des sujets concrets, en prise sur une réalité empirique vive pour les familles, d'autre part en démontrant notre degré de compétence technique : une femme, présentée comme doctorante (donc urbaine), accompagnée d'une autre femme interprète³⁴, n'était pas a priori perçue comme très informée des détails techniques en matière de conduite d'exploitation. Ces premiers moments de l'entretien étaient par conséquent déterminants pour pouvoir aborder plus en confiance dans la suite du propos les questions économiques et sociologiques. Ils permettaient en outre à l'interprète de prouver aussi sa maîtrise du vocabulaire technique. Plus encore qu'à d'autres moments de l'entretien, le partenariat amical avec l'interprète se devait d'être sans faille. Son rôle de médiation, tant pour la qualité du vocabulaire mobilisé que pour l'intérêt montré sur ces sujets (aiguisé en même temps que le notre au fil des entretiens, pour l'interprète avec laquelle nous avons conduit l'essentiel des enquêtes) se montre décisif.

Il nous paraît fidèle à notre démarche d'amorcer la présentation de nos résultats par une mise en ordre de nos observations des faits techniques dans l'exploitation. Notre logique d'ensemble demeure systémique, autrement dit circulaire. Il s'agit, comme nous l'avons exposé, de tenter de rendre compte du lien entre fait technique, situation sociale et situation économique de la famille, conçues comme en interaction permanente. Il faut bien « entrer dans ce cercle » logique, nous avons choisi de le faire par la technique.

³⁴ Lors de ces entretiens de thèse. Lors des entretiens de DEA, la traduction a parfois été assurée par un homme, donnant lieu à d'autres modalités dans la relation avec l'interlocuteur chef d'exploitation, l'interprète permettant non seulement la discussion mais jouant aussi le rôle de médiateur pour cet entretien entre une femme enquêtrice et son interlocuteur paysan.

Ainsi, nous n'avons pas réellement pu arbitrer notre posture entre celle du sociologue, celle de l'agronome et celle de l'économiste, puisque nous percevons des effets de rétroaction de chaque catégorie de faits sur les deux autres.

La posture du sociologue, qui subordonne la gestion technique à la situation sociale de la famille, est exposée ainsi par Jean-Paul Billaud [1992 : 184] :

« Pour [les sociologues ruraux], on ne pouvait donc saisir la dynamique économique de l'exploitation agricole si on ne comprenait pas en quoi elle est tributaire de la logique familiale et patrimoniale du paysan ; d'où la réflexion théorique sur le lien osmotique de la famille et de l'exploitation. On ne pouvait comprendre les pratiques agronomiques et les choix techniques de l'agriculteur si on n'en restituait pas l'épaisseur sociale »

L'analyse de l'agro-économiste Marcel Mazoyer n'est au demeurant pas fondamentalement opposée à ce point de vue. Mazoyer propose et cela nous intéresse parce que nous épousons partiellement sa démarche, un raisonnement apparenté à la construction idéal-typique de Weber. Il distingue en effet « l'agriculture telle qu'elle est effectivement pratiquée [...] qui constitue un *objet réel de connaissance* et d'un autre côté ce que l'observateur pense de cet objet réel, ce qu'il en dit, qui constitue un ensemble de connaissances abstraites, qui peuvent être méthodiquement élaborées pour construire un véritable objet conçu *objet théorique de connaissance* et de réflexion.» [Ibid : 64]

La description systémique, implicitement définie dans l'ouvrage que nous explorons, consisterait dans un premier temps à recouper des faits inventoriés d'après des observations ou des archives, puis, dans un second temps, à en bâtir une représentation idéalisée, « lisible », qui fixe finalement les contours du « système » décrit.

Toutefois, si l'auteur établit un lien direct entre techniques de production et système social et économique dans la mise en œuvre de cette démarche intellectuelle, aucune hiérarchie entre ces trois catégories de faits n'émerge réellement :

« Analyser et concevoir en terme de système agraire l'agriculture pratiquée à un moment et un lieu donné consiste à la décomposer en deux sous systèmes principaux, *l'écosystème cultivé* et le *système social productif*, à étudier *l'organisation* et le *fonctionnement* de chacun de ces sous-systèmes et à étudier leurs *interrelations*. » [Mazoyer, 2002 : 66]

L'écosystème cultivé [Ibid : 66] est divisé en sous-systèmes (jardins, terres labourées, prés de fauches et pâtures, forêts). Il fournit le support du système d'élevage composé de troupeaux de diverses espèces ; il fait l'objet de diverses modalités de fonctionnement (défrichement, techniques de renouvellement de la fertilité, conduite des cultures et des troupeaux...). Ces fonctions sont fondées sur une circulation interne dans l'écosystème cultivé, complétée de liens avec d'autres écosystèmes éloignés ou non (transferts d'eau, de fourrages, de fertilisants, d'espèces sauvages ou domestiques...)

Le système social productif est composé des moyens humains (force de travail, savoir et savoir-faire), des moyens internes (instruments et équipements productifs) et des moyens vivants (plantes cultivées et animaux domestiques) mobilisés pour la production, « le système de production d'une exploitation agricole se définit par la nature de la combinaison (la nature et les proportions) de ses activités productives et de ses moyens de production » [Ibid : 67 :68]

Cette définition du système social productif, sans être inadéquate, nous paraît trop limitée pour rendre compte des réels déterminants présidant à la trajectoire du système pris dans son ensemble. Nous privilégions par conséquent la proposition plus complète fournie par Mazoyer lui-même un peu plus avant dans l'ouvrage, plus proche de la posture du sociologue :

« Un système agraire ne peut [...] pas être analysé indépendamment des activités d'amont qui lui fournissent des moyens de production ; il ne peut pas non plus être analysé indépendamment de l'utilisation qui est faite de ses produits par les activités d'aval et par les consommateurs, ni indépendamment des autres systèmes agraires qui concourent, eux aussi, à la satisfaction des besoins de la société. » [Ibid : 71]

La notion nette de lien entre données techniques et sociales sur l'exploitation, ainsi que la reconnaissance du rôle joué par le contexte économique et social dans la trajectoire d'un système

donné, permettent heureusement de rapprocher la posture du sociologue et celle de l'agronome. La question qui demeure est moins d'ordre conceptuel que méthodologique, puisqu'il s'agit finalement de choisir le mode d'entrée dans le raisonnement qui formera le support de la description d'ensemble du système. Nous avons choisi d'entrer dans la construction de ce modèle idéal-typique du système paysan polonais par la description des données agronomiques, à l'exemple de Mazoyer : manière sans doute de reconnaître la valeur de son enseignement à l'origine de notre formation d'agronome et la trace qu'il a laissé dans notre construction scientifique.

II.D. - Synthèse

A titre de point d'orgue dans ce document avant d'entrer de plein pied dans la présentation de nos travaux de terrain et de leurs résultats, il nous paraît bienvenu de revenir un moment sur la perspective d'ensemble de notre développement : exercice destiné à faciliter tant notre rédaction que la lecture de ce document.

Le bref état des lieux de la situation structurelle de l'agriculture polonaise proposé en introduction de cette thèse permettra de présenter en troisième partie les principaux arguments mobilisés par la Commission européenne et par le Ministère polonais de l'Agriculture pour justifier d'un projet d'ensemble de restructuration de ce secteur dans le pays. Une lecture critique des principaux textes cadres édités par l'Union au cours de la période de préadhésion mettra en évidence la mobilisation simultanée mais hiérarchisée, de deux référentiels de politique publique (celui du marché et celui de la multifonctionnalité de l'agriculture) selon la définition de Muller, qui compose cette notion autour de deux aspects complémentaires : un cadre cohérent d'interprétation du monde et des modalités d'action concrètes, actions de politique publique financées dans le cas qui nous occupe.

La lecture attentive des modalités de mise en œuvre des premier et second pilier de la PAC en Pologne, ainsi que nos résultats de terrain, montrent que l'application de la PAC dans ce pays met probablement en jeu la survie d'une partie des exploitations familiales petites et moyennes, en favorisant assez radicalement l'accumulation de capital et les investissements au sein des plus grosses structures. Ce processus creuse les écarts structurels préexistants.

La question qui guide notre développement, consiste à évaluer si l'agriculture familiale petite et moyenne en Pologne peut être le vecteur d'un référentiel de politique publique plus à même de la représenter.

Suivant Muller dans la construction de cette notion de référentiel, nous devons à présent, pour répondre à cette question, examiner si cette forme d'agriculture présente des caractères d'homogénéité et d'originalité suffisants pour constituer un cadre d'interprétation du monde spécifique. Il nous a fallu pour cela adopter une méthode de travail fondée sur la constitution de monographies d'exploitations et sur une méthode théorique d'approche globale du secteur paysan dont nous venons d'achever la présentation. En résumé, nous avons opté pour une approche systémique, nécessairement interdisciplinaire, fondée à la fois sur le modèle général bâti en cinq points par Mendras et sur les apports spécifiques de la micro-économie agricole et de l'agronomie systémique.

Nous nous apprêtons à exposer les résultats de cette étape du développement : non seulement nous avons pu mettre en évidence un cadre de pensée commun aux exploitations visitées, dont nous décrirons les caractéristiques mais ce cadre nous a semblé, d'après des

recherches bibliographiques complémentaires, solidement inscrit historiquement. En outre, il est conçu par les paysans comme une sorte de système théorique permettant de garantir, jusqu'à un certain point, la pérennité de l'exploitation et de ses caractéristiques en dépit des aléas politico-économiques.

Cette présentation nous paraît insuffisante pour deux raisons : elle rend peu compte des données recueillies au cours des entretiens, portant sur les facteurs d'évolution, d'adaptation de chaque exploitation au sein de ce modèle général qui lui sert de référence. Elle ne tient en outre pas compte de l'apport des penseurs marxistes de la ruralité, qui invitent eux aussi à étoffer le modèle de Mendras en comprenant comment les déterminants du contexte politico-historique et social expliquent l'évolution de la situation paysanne au cours du temps. Nous avons par conséquent complété notre description de ce système idéal-typique par une mise en mouvement de ce modèle. Nous avons tenté de dégager des trajectoires idéal-typiques, en regroupant les exploitations visitées selon des stratégies semblables. Il nous a en effet semblé utile de compléter le panorama des typologies existantes pour l'agriculture polonaise de cet apport dans la mesure où cela nous permet de mettre en évidence non des caractéristiques économiques ou sociales des exploitations, prises d'un point de vue plutôt passif mais des catégories de pensée et de dynamique adaptative.

Cette étape, qui permet de cerner les contours de l'aspect cognitif du référentiel paysan en Pologne, autorise une confrontation avec les deux référentiels mobilisés dans les textes européens.

Nous avons inventorié des éléments internes à la famille et des éléments externes propres au contexte politico-économique, expression du référentiel de marché dominant qui nous semble peser particulièrement sur les trajectoires des exploitations et nous avons tenté d'en commenter les effets.

Pour appréhender la confrontation avec le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité (que nous définirons), le recours à des indicateurs, en tant que supports relativement objectifs de médiation entre représentations contradictoires d'une même réalité, nous a paru utile. La confrontation avec le référentiel de marché est difficile, faute de catégories au moins partiellement communes. En revanche, la confrontation avec le référentiel de la multifonctionnalité se révèle possible et intéressante et nous avons pu bâtir des indicateurs communs, susceptibles de rendre compte dans le même temps du potentiel multifonctionnel des exploitations étudiées et de leur logique paysanne spécifique. Ces référentiels ne se recouvrent que partiellement. Cette comparaison présente l'intérêt de mesurer, d'une certaine façon, de degré d'adéquation des pratiques paysannes avec une partie du cadre fondant le projet de politique agricole européenne.

Deux questions guideront alors la fin de notre développement : Quels sont les modes de représentation politique et de mise en œuvre pratique des politiques agricoles publiques, qui tiennent à l'écart les intérêts paysans en Pologne ? Quels sont les enjeux et les modalités d'une meilleure prise en compte des aspects cognitifs du référentiel paysan en matière de politique publique, au-delà de l'argument démocratique lié à la simple donnée démographique ?

La suite de la question soulevée en fin de première partie (qui consiste, rappelons le, à évaluer si l'agriculture familiale petite et moyenne en Pologne peut être le vecteur d'un référentiel de politique publique plus à même de la représenter) nécessite de se pencher sur le second aspect de la notion de référentiel de politique publique proposée par Muller, en cherchant si les paysans polonais, pris en tant que groupe social (et définis en fonction du fait qu'ils se reconnaissent dans le système idéal-typique que nous avons décrit) sont en mesure de proposer des modalités

d'action politique reflétant leur conception du monde. Cela permettrait d'argumenter en faveur de la présence ou de l'émergence d'un référentiel de politique publique paysan actif en Pologne et en Europe. Ce second aspect de l'hypothèse rejoint le propos d'Eve Fouilleux [2000, 280], lorsqu'elle décrit le référentiel propre aux agriculteurs (par opposition à ceux que mobilisent la classe politique ou les économistes scientifiques, notamment) comme fondé sur un modèle idéal de pratiques agricoles et sur des propositions politiques d'ordre corporatistes et sectorielles. Il s'agira par conséquent de se pencher sur les modalités de représentation politique des intérêts de cette catégorie d'agriculteurs européens que constituent les paysans polonais. Nous examinerons d'abord comment, à l'échelle européenne, des questions sociétales d'ampleur internationale génèrent une critique radicale du modèle d'agriculture productiviste. Parallèlement, nous constaterons pourtant l'existence en Pologne de mouvements politiques convergents, discréditant les pratiques paysannes et leur image publique. Puis nous discuterons l'hypothèse de l'émergence parallèle de mouvements hâtés dans leur maturation par l'entrée du pays dans l'Union, fondés sur une réinterprétation de l'agriculture paysanne en tant que composante « durable » de la modernité³⁵.

³⁵ « Moderne » contenant à la fois le sens de « progrès » et l'idée que cette paysannerie se trouve simplement être contemporaine des problèmes de société qu'elle permet en partie de résoudre : pollution des milieux, sécurité alimentaire, consommations énergétiques, prise en charge sociale et économique des personnes non productives...

Chapitre III. **Mise en évidence d'un idéal-type de l'exploitation paysanne polonaise**

A l'amorce de nos premiers entretiens avec des agriculteurs polonais, nous projetions d'établir des catégories de trajectoires d'exploitations paysannes au cours de la période de transition (depuis le début des années 90) et plus particulièrement au cours de la période de préadhésion à l'Union, depuis 1998. Nous souhaitions mieux comprendre, de l'intérieur, les stratégies socio-économiques des familles et mettre en lumière comment ces stratégies conditionnent la gestion technique de l'exploitation. Il s'agissait finalement de reconsidérer l'évaluation de la performance du travail global de la famille, au regard de ses propres objectifs et non au regard d'un référentiel économique exogène, construit plutôt pour analyser des activités industrielles.

Nous pensions dans un premier temps chercher à mettre en évidence ces catégories de trajectoires, puis, dans un second temps, essayer d'élaborer des indicateurs adéquats pour refléter les performances – sociales, techniques, économiques – des familles rencontrées au regard de leurs propres objectifs. Les entretiens étaient bâtis pour permettre un va-et-vient entre une approche sociologique, visant à comprendre les déterminants des décisions des familles rencontrées, au fil de l'histoire de l'exploitation racontée sur une à trois générations selon les entretiens et une approche chiffrée conçue pour rassembler des données objectives, sur les résultats de l'exploitation et la situation économique de la famille ; le premier champ d'analyse devant éclairer le second.

La mise en œuvre de cette méthode a permis d'atteindre les objectifs fixés, les résultats en seront présentés au chapitre IV.

Mais surtout, la double accumulation d'éléments de discours réflexifs sur la conduite de l'exploitation et sur la perception qu'avaient les paysans de leur situation et d'éléments d'observation agronomiques et sociaux (organisation du travail, relations familiales...) ont généré un résultat complémentaire inattendu : progressivement, au fil de ces entretiens, se sont dessinés les contours d'un « système d'exploitation type », présent dans tous les esprits sans jamais être observable dans sa forme complète dans les exploitations visitées. Nous avons donc ajouté ici et là dans les entretiens suivants des questions permettant de mieux cerner ce « système type » et ses facteurs d'explication.

Parallèlement, nous avons orienté une partie de notre bibliographie vers des textes proposant une interprétation convergente avec cette notion « d'organisation type de l'exploitation » et permettant d'étayer notre construction.

Ce paragraphe est consacré au récit de l'émergence, dans notre recherche, des contours de ce « système type » et à sa description. Adoptons dès à présent la terminologie que nous argumenterons au fil du texte : il s'agit de l'idéal type de l'exploitation paysanne polonaise, dans l'acception weberienne du terme. Lorsqu'il s'est agi de nommer cet idéal-type, de le qualifier aussi finement que possible, la lecture d'un article récent consacré aux petites agricultures familiales russes et bulgares [Small, 2003] et nos propres observations nous ont amenés à adopter

l'expression de « **système idéal-typique de résilience** ». Nous consacrerons plus bas un paragraphe à l'explication de ce terme, dont nous nous autorisons tout de même l'usage dès à présent pour la lisibilité du texte.

III.A - Une anecdote déterminante

Les observations rassemblées dans ce paragraphe sont nées d'un concours de circonstance à l'origine désagréable, de difficultés passagères bien communes lors de ces recherches de terrain. Elles illustrent finalement la notion de relativité des référentiels d'évaluation lorsque l'on s'intéresse à un objet social, quel qu'il soit, l'agriculture paysanne polonaise ici.

Au cours d'entretiens exploratoires menés en 2003 pendant l'année de DEA à travers la Pologne, nous avons notamment rencontré une dizaine de familles propriétaires de très petites exploitations dans les piémonts des Carpates dans la voïvodie de Petite Pologne (Malopolska). Lors de l'un de ces entretiens, nous cherchions à nous faire expliquer par le couple d'exploitants quelles cultures constituaient l'assolement au moment même où nous échangeons et comment s'organisait la rotation des cultures d'une année sur l'autre. L'entretien était extrêmement laborieux : l'étudiant mobilisé pour la traduction polonais/anglais ce jour là étudiait les possibilités de diversification des petites exploitations grâce à l'agro-tourisme. Sans aucun doute compétent sur son sujet, ce jeune homme était plus en difficulté lorsqu'il s'agissait d'agronomie. Il nous fallait, avant d'envisager tout échange de propos avec les agriculteurs eux-mêmes, lui expliquer la différence entre assolement et rotation, la différence entre fumier et engrais chimique, définir ce qu'était un engrais vert, une tête de rotation, un semis sous couvert, ce qui alourdissait désagréablement la conversation. Le recours à la langue anglaise, qui n'était la langue maternelle d'aucun de nous, appauvrisait le vocabulaire mobilisé. Tout ceci rendait l'échange avec les deux agriculteurs quasiment impossible. Était-ce la difficulté de la traduction ou un réel désintérêt ? Le jeune homme s'obstinait à ne traduire qu'en une ou deux phrases certains longs développements de nos interlocuteurs, ponctuant son bref résumé de la rituelle phrase suivante : « le reste n'était pas intéressant pour vous ».

Nous avons alors entrepris de dessiner les rotations culturales, année par année, et, utilisant le vocabulaire technique accumulé au cours de ce mois de terrain, nous sommes risquée à questionner nous-mêmes l'exploitante, alors que son époux et le jeune interprète entamaient une discussion personnelle.

L'exploitante, dès que nous eûmes directement recours au polonais, comprit rapidement notre question, qui semblait avoir du sens pour elle et se passionna à décrire son exploitation. Prenant le crayon, elle dessina elle-même les rotations culturales et agrémenta son croquis du commentaire suivant :

« Ce sont de très vieilles rotations, mon grand-père faisait la même chose, son père aussi. Cette ferme est un bon exemple d'une ferme très traditionnelle »

Notre confiance dans nos rudiments de polonais, ainsi que le contenu de cette recherche, connurent au cours de ces quelques minutes un progrès décisif.

Les entretiens de thèse furent ensuite amorcés avec cet indice d'une référence populaire à un « système traditionnel », à des archétypes techniques que l'on pouvait

peut-être mettre en évidence région par région, voire selon des règles valides à l'échelle nationale.

Au fil des entretiens, des éléments de discours d'agriculteurs s'accumulèrent en faveur de cette perspective. Quelque soit le système d'exploitation réellement pratiqué, on retrouvait dans les récits l'idée de similitude des pratiques. Peu importait qu'elle fut réelle ou imaginée : sa valeur méritait être considérée en tant que représentation présente dans les propos.

III.B - Une notion de système de référence qui traverse nos quatre terrains

L'idée d'un système « traditionnel », homogène, a pu être mise en évidence lors d'entretiens menés dans chacune des quatre communes où nous avons travaillé. La suite du travail a permis de mettre en évidence comment ce système idéal-typique varie d'une région à l'autre, au sein d'un système de règles valides à l'échelle nationale.

Nous avons rassemblé dans les lignes qui suivent des extraits d'entretiens convergents. Nous avons conservé le mode de classification des entretiens utilisé pendant les recherches de terrain : la majuscule indique la commune dans laquelle s'est déroulé l'entretien (K : Knyszyn, Z : Zator, D ; Drobin, S : Sęszew), le chiffre indique l'ordre d'apparition de l'entretien. [K3] sera ainsi tout simplement le troisième entretien conduit à Knyszyn.

Après des tâtonnements pour définir comment rendre compte, dans ce document, des éléments d'enquête qui nous ont permis de conclure à l'existence de ce système de référence, nous avons choisi de restituer comment, par accumulation d'observations, cette sensation d'une référence commune perle de l'ensemble des entretiens. Relevons que cette démarche empirique illustre la construction d'un idéal-type selon la méthode décrite par Weber, à partir de l'agrégation de faits qui font sens pour le chercheur et d'une explication structurée de ceux-ci, progressivement. Il existe bien entendu des variants. Toutefois, à ce stade de l'exposé, nous nous intéressons plutôt aux constantes qui traversent ces exploitations.

L'idéal-type qui émerge de ces entretiens nous paraît présenter **trois caractéristiques** :

III.B.1 - Notion de permanence

Il existe un « avant », semblable au présent et associé à l'idée d'une permanence dans l'avenir. Cette référence est commune, ne prête ni à discussion au sein de la famille, ni à explications, c'est un accord tacite hérité non par le propos mais par la pratique commune. Cette **perception homogène des structures d'exploitations** est héritée, au sein de chaque région, du processus de réforme agraire. Cette fixité de représentation prévaut sur les changements politico-économiques : la solidité de ce système de référence est fondée sur l'autonomie technique et économique, sur de faibles prises de risques économiques, sur la petite taille des exploitations, sur la pluralité des activités familiales, quatre caractéristiques qui doivent mettre les familles paysannes relativement à l'abri de l'impact des fluctuations politico-économiques.

[K2] (exploitation de 2,5 ha, 2 truies-mères) Le conjoint parle de l'organisation du travail entre sa femme et lui : « Ici, tout est pareil chez tout le monde en ce qui concerne les méthodes... Nous sommes toujours d'accord entre nous sur la manière de faire, il n'y a pas d'usages très différents. Les choses doivent être faites comme ça »

La grand-mère très âgée, compare le présent avec les conditions de travail qu'elle a connu avec son mari : « La situation actuelle est pareille à celle que nous avons connue, ni meilleure ni pire. Dès le début, il fallait avoir quelque chose à côté car cette exploitation ne suffit pas. Personne n'avait beaucoup de terres. »

[K4] « On fait normalement, tout est pareil ». Lorsque l'enquêteur demande s'il pratique bien comme ceci ou cela, en présumant ce que le système de référence qui émerge des entretiens pourrait le conduire à faire, il répond agacé « évidemment ! Je fais normalement ! »

[K6] « Les rotations se font de génération en génération. »

[D3] « Nos rotations sont traditionnelles, elles viennent de l'époque des parents, elles étaient similaires, il y avait moins de terres sinon c'était comparable. »

[K8] Sa fierté, qui vient justement comme une entorse à ce système, est de cultiver du blé d'hiver, lorsque ses voisins ne cultivent que du blé de printemps : « c'est un savoir-faire particulier » : il y a norme et écart par rapport à la norme.

[D7] « Mon père s'est installé en 1924, il avait 7 à 9 ha, 5 vaches, 2 chevaux, des porcs. Mes parents semaient du trèfle comme fourrage et faisaient du foin pour le cheval. Tout était écologique, sans fertilisants chimiques. »

[K3] (17,47 ha, 10 vaches laitières, 2 truies mères) « La ferme vient de mes parents. La surface de leur exploitation était la même qu'aujourd'hui, seul le nombre de vaches a varié. Mes parents ont eu cette surface dès le début de leur activité. Notre ferme va survivre de toute façon. Nous avons toujours travaillé ici. Nous n'avons pas réfléchi à faire évoluer la surface de l'exploitation. »

[D5] « Il y a de 25 ans toutes les fermes étaient identiques, 10 à 15 ha, avec moitié porcs moitié vaches laitières. Puis certains ont accumulé d'autres non. La réforme agraire avait donné la même surface à tous. »

[K12] « Aujourd'hui il y a l'Union mais demain ? Rien n'est sûr, l'Union n'est pas éternelle comme le communisme n'a pas été éternel. Pour cela, cela n'est pas prudent d'abattre la forêt pour requalifier les terres en terre arables (cela prend 5 ans légalement) afin de toucher les aides européennes (le capital sur pied représenté par la forêt est plus sûr que les aides européennes, qui priment les terres agricoles mais excluent de l'aide les terres boisées) »

III.B.2 - Plasticité de circonstance

Cette référence relativement fixe, présente pour tous au moins à titre de mémoire et éventuellement à titre de constante théorique, admet une **plasticité de circonstance** en fonction de la situation familiale et du contexte économique du moment. C'est une déformation relative : accélération, intensification ou ralentissement, simplification, par rapport au système de référence, prennent place au sein d'une idée inchangée du modèle « complet » de l'activité paysanne qui reste la référence par rapport à laquelle les changements sont pensés : il reste à tout moment possible de rétablir le système « originel » complet sans trop d'effort. Aucun changement n'est entrepris s'il met l'exploitation trop à distance de ce modèle de référence, s'il compromet la possibilité (vitale, en terme de survie familiale) d'un mouvement vers ce système « complet » si les circonstances s'y prêtent.

L'intensification se fait sans changement par rapport au référentiel d'origine : les investissements sont minimes et réversibles : location des terres, aménagement du garage en porcherie, maintien du savoir-faire laitier, même a minima, maintien des rotations quelque soit la taille de l'exploitation, mobilisation des salaires et savoir-faire familiaux pour garantir l'autonomie économique de l'exploitation (main-d'œuvre, emprunts...)

[Z6] « Mon mari est malade au lit depuis des années et moi j'ai un emploi à plein temps de magasinière : nous avons donné nos terres, 15 ha, en location. Mais maintenant mon fils a fini l'armée, il a 25 ans et va s'installer sur la ferme, sinon il serait au chômage : il va relancer la production de porcs, il a fait trois ans d'école agricole. Nous avons toujours utilisé les mêmes rotations, donc nous n'allons pas changer : pommes de terre, blé, maïs. Nous trions nous même les semences, c'est facile. Sur ces trois ha, il est possible d'élever 80 porcs/an, c'est prévu dès l'an prochain : nous achetons les porcelets et nous les engraissons, nous avons

toujours fait cela. Nous allons aussi replanter des arbres pour le bois sur la zone humide le long de la rivière, l'accès y est difficile, nous voulons une forêt, là. Nous avons gardé les machines, tout est disponible sauf la moissonneuse-batteuse. Nous avons aussi assez de bâtiments. Par contre une famille ne peut pas en vivre, il faut un emploi à côté, une double activité. Tout le monde ici a un revenu complémentaire. Les gens ne vendent pas leurs terres parce qu'ils y sont vraiment attachés, nous nous voyons plutôt comme des salariés qui ont un bout de terre, pas vraiment comme des paysans. Rien ne va vraiment changer pour les petites fermes, qui sont si petites qu'elles ne seront pas affectées par l'entrée dans l'Union, les financements n'ont pas de conséquences. »

Le fils : *« Avant, je pensais qu'il fallait laisser tomber la ferme mais d'un autre côté je pense que ce serait regrettable : je m'y suis mis. On aimerait agrandir la ferme mais il n'y a pas de surfaces à vendre par ici »*

[D6] *« Il y a 25 ans j'avais un poste de manager, un super travail mais j'ai arrêté quand mes beaux-parents ont donné l'exploitation à ma femme. Nous avions deux truies-mères et jusqu'à 8 vaches sur nos 8,54 ha, avec plus de pâtures, 1/4 de la surface environ. Puis ma femme est morte et je n'ai gardé que deux vaches, sinon c'était trop de travail, ma fille était en France elle ne pouvait pas travailler sur la ferme. A présent ma fille est revenue s'installer ici avec son mari qui a un emploi salarié et leurs deux jeunes enfants. Moi je suis retraité, la retraite structurelle, c'est très récent. Je traite les vaches, je donne la nourriture, je conduis le tracteur. Nous travaillons ensemble avec ma fille. Elle va élever des truies, elle en prévoit 10, je ne pense pas qu'elle va garder les vaches car le quota est trop faible, il a été établi avant son retour sur la ferme, pour deux vaches à peine. Elle fait aussi des volailles pour la famille, poulets et canards. Elle a fait le dossier pour l'aide Jeune Agriculteur de l'Union mais je n'y crois pas trop c'est très bureaucratique, l'étable doit être mise aux normes, le dossier est bloqué depuis deux ans. Cela va rester une ferme familiale transmise de génération en génération. J'ai aussi une autre fille en ville, à Bielsk, qui ne vivra pas ici mais elle et son mari viennent aider quand il y a besoin d'aide, pour les pommes de terre, les betteraves... Ils prennent tout ici : le lait, la crème, les œufs, les volailles, les légumes... »*

[Z4] *« Malgré l'Union, les conditions en Pologne ne sont pas réunies pour que domine l'agriculture intensive. La situation reste dominée par les fermes traditionnelles, petites, avec un parcellaire dispersé. La situation est toujours incertaine, les fluctuations de prix sont énormes »*. Dans le cadre du projet de passage de 5 à 12 truies-mères entre 2000 et 2005, des bâtiments neufs pour les porcs ont été construits par des ouvriers embauchés « à l'amiable » ou bénévolement par le frère aîné du jeune chef d'exploitation, un garage inutile doit aussi être adapté pour cet élevage. *« Je suis conscient des risques de fluctuation de revenu dues aux fortes variations de prix du porc mais nos charges de production sont très faibles : nous ne prenons donc pas trop de risque. C'est pour cela que nous faisons les changements graduellement, sans prendre trop de crédits »* L'auto-suffisance alimentaire de la famille est soigneusement maintenue par le travail de la mère et de sa belle-fille.

[S1] L'exploitation de 11 ha doit être transmise par la mère à son fils, *« avec des documents officiels. Les deux autres enfants auront une terre près du lac, pour faire leur maison, pour éviter qu'ils se sentent lésés. Rien ne va changer : cela va rester une ferme fonctionnelle aussi longtemps que possible. Je suis la troisième génération dont je me souviens sur la ferme. Nous ne faisons que des porcs, j'ai arrêté le lait à la mort de mon mari car c'était trop de travail et le tank local a été supprimé par la laiterie en 1997. Les prix du lait étaient en baisse et l'Union annonçait des amendes en cas de dépassement de quota. Dans les environs il n'y a plus qu'un éleveur laitier. La future femme de mon fils a un très bon travail en ville, qu'elle gardera probablement, elle se déplacera. La multiactivité économique permet de vivre. Je ne connais pas de paysan qui ne vive que de sa ferme, même avec 10 ha il faut un travail complémentaire. »*

[S6] *« La terre est héritée de génération en génération, depuis que je me suis mariée la surface n'a pas changé. Avant, il y avait 7 vaches mais nous avons arrêté le lait il y a 15 ans, cela ne valait pas la peine, le prix du lait avait diminué et quelques fois le lait était trop acide. Mon mari a transformé l'étable en porcherie. A ce moment tout était moins cher et le porc demandait moins de travail que les vaches, pour plus d'argent. Avant notre mariage, mon mari n'était pas agriculteur mais l'homme est capable de tout apprendre, il a appris progressivement. Quand il est arrivé, mon père s'occupait encore de tout, mon mari a appris avec lui. Je m'occupe surtout des porcs, mon mari travaille dans une entreprise de boulangerie, il travaille de 4h30 à midi et fait le travail des champs quand il rentre. »*

Ces processus n'excluent pourtant pas les différenciations structurelles. Elles sont de deux ordres.

Au sein des agriculteurs opérant cette référence mentale à un système idéal-typique de type paysan, les processus de capitalisation sont variables. Mais leur organisation du travail et des productions sur l'exploitation ne change que peu, la référence au modèle d'origine demeure. Un autre processus de différenciation amène certains agriculteurs à quitter cette référence au modèle idéal-typique pour entrer dans ce que l'on qualifie en général de processus de modernisation : leur modèle de référence change.

Le chapitre V est consacré à la description de ces deux processus. Nous avons d'abord choisi de nous pencher sur ce qui fédère la première de ces deux catégories d'agriculteurs. Cette précaution prise dans la définition de notre perspective, poursuivons.

III.B.3 - Traits communs

Des **traits communs** émergent alors intuitivement de l'agrégation des propos, dans le registre social, technique, économique : utilité de la diversification des activités familiales, partage relativement fixe des tâches au sein de la famille, lien entre les productions et entre les activités de chaque membre de la famille, modalités de transmission de l'exploitation, des savoirs, de l'identité collective... Certaines exploitations peuvent alors être perçues comme plus illustratives de ce modèle de référence, plus proches de cette relative fixité de la norme, d'autres s'en éloignant par simplification sans pour autant la contredire.

[Z5] (Exploitation de 5,12 ha pour un couple et huit enfants de 5 à 23 ans, une vache laitière, 6 truies-mères pour 100 porcelets vendus/an, 200 volailles élevées/an pour la consommation familiale), hormis le complément pour les porcs l'exploitation est autonome pour les rations animales. Trois salaires très faibles (le père et les deux fils aînés, qui dépensent leur salaire de leur côté avec des contributions ponctuelles au budget familial : 650 euros/mois chacun pour 45 heures hebdomadaires de 17 h à 2 h du matin chaque jour), le travail sur l'exploitation est conduit par monsieur jusqu'à 16 h et par madame à temps plein. *« J'essaie de ne pas avoir la même culture deux années de suite sur une même surface, nous avons deux rotations selon la qualité des terres, l'une sur trois ans avec des pommes de terre, du blé et du mélange céréalière, l'autre sur deux avec seulement de l'orge et du seigle. Mon père m'a appris ces rotations, à part l'usage de la moutarde comme engrais vert que nous avons lu récemment dans Topagra (revue professionnelle, ndr). Nous utilisons beaucoup moins de fertilisants et traitements qu'à l'Ouest, 1000 €/an (soit 75 euros/ha au total pour les fertilisants et les traitements). Les céréales vont aux porcs, aux volailles, à la vache, nous faisons de la farine de blé et de seigle pour le pain, aucune céréale n'est vendue. La laiterie locale a disparu, elle n'était pas rentable. Nous ne faisons le lait que pour nous depuis. Avant il y avait 20 vaches dans ce village, maintenant 4. Nous avons pas vraiment de bois sur l'exploitation mais les saules le long de la rivière donnent du bois pour le four à pain. Nous avons un chauffe-eau à bois, nous achetons les déchets de bois à l'entreprise de menuiserie qui m'emploie. Nous sommes habitués à cette vie et assez satisfaits, nous ne voudrions pas vivre en ville. Ce qui serait idéal serait de ne travailler que sur la ferme et de ne pas travailler la nuit. Ma femme n'a jamais pensé à arrêter la ferme et à chercher du travail, elle aime cette ferme, elle y est habituée. Personne dans cette région ne voudrait vendre ses terres et sa ferme. Cela vient aussi de la situation du marché du travail : cela fait un revenu d'avoir une ferme. Ici les paysans à plein temps sont une minorité. Ces terres vont survivre. S'il y a des problèmes, ce sera pour les plus grosses exploitations, à cause des changements sur les taxes et les prix du pétrole. »*

[D8] *« La ferme vient de ma grand-mère, puis de ma mère. J'ai eu la ferme en 1994. J'ai toujours vécu ici. Mon mari travaille ailleurs toute la semaine, il rentre le week-end, mes enfants m'aident, mon fils a 18 ans, il conduit le tracteur. Nous avons pris un crédit seulement pour la maison mais pour construire les bâtiments nous vendions de tout, à l'époque, quand nous nous sommes mariés en 1961, on pouvait payer plus de choses avec les ventes. A l'époque de mes grand-parents, il y avait du grain, des betteraves, des porcs, des vaches, la ferme avait à peu près la même taille. Je veux rester ici aussi longtemps que je pourrai. »* Aujourd'hui, les productions principales de cette exploitation sont les betteraves, le lait, deux à trois truies-mères pour 20 porcs charcutiers vendus/an. Les rations animales sont auto-produites, hormis le concentré pour les porcs. L'exploitation évolue lentement vers la vente de porcs, car le quota attribué (9800 l/an) est très inférieur à la production réelle (14 500 l en 2004).

[S9] Exploitation de 30 ha, 21 vaches allaitantes, 4 vaches laitières, 25 truies-mères (500 porcs charcutiers/an), betteraves, céréales pour les rations animales. Cinq adultes vivent sur l'exploitation. *« Tout est lié et utilisé efficacement dans l'exploitation. Mes parents avaient déjà des vaches à viande, cela valorise bien les feuilles de betterave, en ensilage, sinon tout ce produit est perdu. Chacun a sa tâche, chacun sait ce qu'il doit faire et ce que fait l'autre, personne ne dit à l'autre ce qu'il doit faire. Les femmes s'occupent de la maison et du jardin et de la traite, du beurre et du fromage, les hommes sont dans les champs, enlèvent le fumier aux cochons, nourrissent les vaches. Mes grand-parents ont acheté 10 ha : à cette époque, si on avait plus de 10 ha, on était « koutak » et si on avait plus, on risquait d'être incorporé à la ferme collective, au PGR. »*

Alors que la perception de ce modèle de référence se confirmait au fil des entretiens, nous nous sommes attelée à inventorier et caractériser ces traits communs et leurs facteurs de variation, dont nous abordons l'exposé

III.C - Un système « paysan » progressivement consolidé au cours du XX^{ème} siècle

III.C.1 - Principe général

La longue recherche coordonnée par Hugues Lamarche, avec pour but de comparer des agricultures familiales dans plusieurs pays répartis sur trois continents³⁶ en dégagant leurs spécificités et leurs traits communs, fournit des arguments en faveur de notre point de vue. Malgré l'insertion respective de ces exploitations dans différentes réalités sociales et économiques, Hugues Lamarche expose, dès l'introduction du premier tome rendant compte de cette recherche, l'une des observations qui structurent l'ensemble de son propos de synthèse : quelque soient les zones géographiques, tous les exploitants ont en tête une référence à un patrimoine socio-culturel commun pour une région donnée, transmis par leurs aïeux. Bien que l'état de conservation de ce patrimoine puisse varier considérablement d'une société à l'autre ou d'une exploitation à l'autre, l'auteur invite à « reconnaître le rôle fondamental dans le mode de fonctionnement de l'exploitation familiale d'un modèle antérieur auquel tout exploitant, plus ou moins consciemment, se réfère nécessairement. Appelons le « *Modèle Originel* » [...] Tout exploitant projette dans l'avenir une certaine image de son exploitation ; il organise ses stratégies et prend ses décisions selon une orientation qui tend toujours, plus ou moins, vers cette situation espérée. Appelons ce modèle de référence pour le futur « *Modèle Idéal* » [Lamarche, 1991 : 13]

La valeur du « modèle idéal » paraît discutable en Pologne, la situation espérée pour l'exploitation doit être, pour chaque famille, démembrée selon trois composantes : le degré d'adhésion au modèle « originel » de Lamarche (notre « système idéal de résilience ») en tant non qu'origine du système mais de stratégie de maintien pour l'avenir ; la nature de la représentation familiale du modèle de l'exploitation intensifiée consacrée au marché, qui peut être librement adoptée en tant qu'objectif ou perçue de façon fataliste, comme objectif imposé auquel il faut bien, au moins partiellement, se conformer ; et, en effet, la diversité des contraintes (propres à l'exploitation comme issues du contexte) qui pèsent sur la trajectoire de l'exploitation induisant une recomposition des objectifs familiaux qui contribue finalement pleinement à la représentation « idéale » de l'exploitation, c'est-à-dire à sa forme pensée. L'idéal, la ligne d'horizon, pour une exploitation donnée, est issu d'une étroite composition entre ces trois déterminants. Nous tenterons d'expliquer les trajectoires d'exploitations, à partir du système originel, selon ces trois pistes. « L'ambition » pour l'exploitation, en tant qu'idéal et que déterminant de la stratégie de la famille, nous paraît difficile à mettre en évidence : nous préférons parler de trajectoires d'adaptation, qui seront décrites dans la deuxième partie de la thèse.

Small [2003 : 55] distingue pour les paysanneries des pays de l'Est les stratégies visant à « faire face » (*to cope*) provisoirement à une situation, par un changement temporaire, adopté avec l'espoir de revenir à la stratégie initiale lorsque le moment de tension sera terminé et les stratégies « adaptatives », qui représentent un changement à long terme et impliquent des innovations. La perspective de Lamarche, fondée sur une vision relativement linéaire des changements en agriculture, relève du principe d'évolution d'un modèle originel vers un modèle idéal et implique des transformations durables. Nous défendons pour la Pologne l'hypothèse de la permanence du

³⁶ Saskatchewan, France, Brésil, Pologne, Tunisie

modèle originel comme modèle de résilience, qui représente le retour à un état d'équilibre certes probablement virtuel mais pensé comme idéal, puisqu'il permet de « faire face » à une large palette de situations. Les deux catégories de stratégies cohabitent à notre avis et donnent lieu à des trajectoires différentes. Toutefois, relevons que Small [Ibid : 57] se refuse à employer les concepts « faire face » ou « s'adapter » comme des éléments de paradigmes du changement en agriculture : trop peu développés, ils ne peuvent fournir un support suffisant pour expliquer le passé ou permettre la prospective et constituent au plus une manière lisible de décrire la situation du moment.

La notion de « Modèle Originel » de Lamarche paraît en revanche adéquate pour rendre compte de nos propres résultats de terrain. Nous lui avons accordé une place décisive dans la synthèse des éléments d'observation rassemblés dans les exploitations visitées et dans la compréhension de leurs trajectoires. Soulignons à nouveau qu'il s'agit, à ce stade, d'une construction idéal-typique fondée sur des convergences d'observation. Pour chacune des composantes de ce « système idéal de résilience », nous exposerons d'abord le principe qui paraît émerger et ses modulations dans la réalité. Puis nous chercherons à valider et commenter chacune de ces composantes de ce système à partir de la bibliographie historique, sociologique ou économique.

III.C.2 - L'action homogénéisante des différentes vagues de réforme agraire sur les structures

A l'heure actuelle, les structures d'exploitations polonaises présentent des tailles échelonnées de moins de un ha à plusieurs centaines, voire milliers d'hectares. Toutefois, les exploitations petites et moyennes dominent nettement. Cette situation est le fruit de plusieurs vagues de réformes agraires conduites avec plus ou moins de frustrations selon les périodes depuis le début du XX^{ème} siècle. Ce nivellement des structures, quoique bien entendu inachevé, a tout de même conduit à l'émergence d'un noyau d'exploitations petites à moyennes qui demeure stable. Le système de production de polyculture-élevage adopté initialement dans ces exploitations conformément à une logique paysanne de diversification des sources des productions, des sources d'autoconsommation et de revenus, a ensuite été « gelé » durant la période socialiste : dans un contexte de fortes tensions entre Etat et paysans, une double dynamique de contraintes politiques visant à limiter les stratégies d'accumulation (après des tentatives infructueuses pour collectiviser le secteur agricole à l'image des autres secteurs économiques) et de cantonnement des exploitants dans des stratégies assurant la sécurité de base de la famille (autonomie maximale afin d'offrir peu de prises aux aléas économiques et politiques) a stabilisé les structures agricoles générées par les réformes agraires.

En 1998, près de dix ans après l'amorce de la période de transformation politico-économique et au moment de la mise en œuvre de la période de pré-adhésion à l'Union, le profil structurel du secteur agricole polonais ne s'était pas radicalement modifié.

Nous présentons dans les paragraphes suivants les principaux éléments qui ont concouru, au cours de XX^{ème} siècle, à l'émergence puis à la consolidation de petites et moyennes exploitations orientées vers un système de polyculture-élevage. C'est ce modèle qui continue de fonder aujourd'hui l'idéal-type d'exploitation que nous mettrons ensuite en évidence.

III.C.2.a - 1920

La réforme « agrarienne » de 1919-1920, préconisée par le parti rural paysan de Witos, est fondée sur l'idée que la Pologne repose sur les paysans. Cette réforme fixe dans l'ouest du pays la surface maximale des exploitations à 180 ha (ou 60 hectares dans les faubourgs, 400 hectares dans les « confins » du nord-ouest et du sud-ouest). Les propriétaires sont partiellement indemnisés. Le rachat des terres par les « sans terres » ou par les propriétaires « d'exploitations naines » (moins de 2 hectares) est financé par des prêts de quarante et un ans accordés notamment par la Banque agricole d'Etat. Les exploitations obtenues n'excèdent pas 15 hectares. [Ancel, 1937 :570]

III.C.2.b - 1925

La réforme dite « nationale » de 1925 marque le second acte des réformes agraires couvrant l'ensemble du territoire, guidé par les protestations soulevée par les premières réformes, autant de la part des grands propriétaires fonciers que de la part des ouvriers agricoles privés d'emploi par le démantèlement des domaines. « Elle décide l'expropriation des seuls domaines de plus de 300 ha, qui appartenaient à l'Etat, à l'Eglise, aux institutions publiques. Ce n'est qu'ensuite que devaient être saisis les biens des grands propriétaires, des individus possédant plus de 180 hectares [...] Les exploitations nouvelles devaient s'étendre sur 35 hectares au maximum, 20 hectares en Pologne centrale » [Ancel, 1937 :571]

Le rythme de la réforme est extrêmement lent et ne touche qu'une faible part de la surface agricole polonaise totale

Cette phase de la réforme vise à prévenir le désordre social venant de trop grandes inégalités foncières, qui compromettrait l'effet d'écran joué dans les confins du sud-est par la paysannerie, d'autant plus susceptibles d'accepter l'infiltration soviétique que sa situation serait économiquement et socialement difficile.

« Cependant, Ukrainien ou polonais, le petit paysan n'assouvit pas sa « faim de terre » pour la simple raison que la réforme agraire n'a pas été conçue par les conservateurs, contrairement aux attentes des partis dominants, pour bouleverser la hiérarchie foncière » [Conte, 1995 :71]

« De 1919 à 1937, en dépit de la pénurie de crédit agricole, 2,5 millions d'hectares – soit un dixième de la surface arable de la Pologne – sont vendus à 700 000 familles. En outre, 5 millions d'hectares sont réaffectés par remembrement : 770 000 cultivateurs profitent de cette mesure. Une moitié des terres remembrées est attribuée à des colonies agraires de peuplement, l'autre venant agrandir les microfundia. Malgré son apparente ampleur, la réforme ne parvient nullement à résoudre la question agraire. Certes la quantité des exploitations de moins de deux hectares est réduite d'un tiers, passant de 1,1 million à 740 000, tandis que celle des propriétés de plus de 50 hectares diminue de 30 000 à 14 700. Cependant, le nombre de fermes de 2 à 5 hectares ne progresse que marginalement (de 1 million à 1,14). En termes statistiques, on observe un sensible nivellement aux extrêmes mais la prééminence de la grande propriété, consolidée plus que réduite, n'est pas entamée. » [Conte, 1995 :68]

Après plus de dix ans de tentatives de répression, le « Parti paysan » reflète la situation de paysans polonais qui, représentant 70 % de la population nationale, vivent très mal la crise économique. Malgré les promesses d'une réforme agraire plus complète avancées par le gouvernement, le Parti paysan « ne se laisse pas séduire. [...] A l'été 1937, sont-ce les prodromes d'une révolution « pour la terre » ? Le 15 août, anniversaire de la victoire de Varsovie sur l'armée rouge, des manifestations monstres se déroulent avec un million et demi de participants. Toujours le même programme : anticommunisme, antifascisme, régime démocratique, réforme électorale, amnistie » [Ancel, 1937 :577]. Les grèves paysannes qui bloquent l'approvisionnement des villes sont réprimées dans le sang.

« La question se pose de savoir si en Pologne, où l'idée de l'Etat a précédé l'idée de Nation – forte surtout durant les partages, quand il n'y avait pas d'Etat -, l'idée de la Nation ne s'efface pas – comme ailleurs – devant l'idée de classe ; les grands propriétaires, polonais ou allemands d'un côté et, de l'autre, la masse paysanne. [...] Et il n'est pas sûr que les revendications coloniales de la Pologne permettent d'enterrer la réforme agraire » [Ancel, 1937 :577]

La seconde guerre mondiale interrompt la dynamique politique en cours : la Pologne « subit l'épreuve renouvelée du partage et celle d'une occupation qui dépasse en violence et en atrocités toutes les occupations précédentes. » [Maurel, 1988 : 142]. Le pacte germano-soviétique réserve les zones de l'ouest au Reich, les territoires orientaux sont dans un premier temps annexés par l'Union soviétique avant d'être eux aussi envahis par les allemands. Les régions du centre sont soumises à des livraisons forcées de proportions importantes de la production agricole. Le Parti paysan, mené par son leader Mikolajczyk, met sur pied une armée de résistance qui rejoint progressivement l'armée intérieure et se fait représenter dans le gouvernement en exil, où il soutient un programme de réformes sociales pour l'après-guerre. La paysannerie organise aussi la résistance civile : diffusion clandestine de la langue et de la culture polonaise auprès des jeunes générations, diffusion de journaux, protection de l'appareil coopératif...

« A côté de l'héroïsme des combattants, que symbolisent les bataillons paysans, on retrouve dans les réactions de la paysannerie une tradition de résistance passive qui lui est aussi spécifique » [Maurel, 1988 : 143]

III.C.2.c - 1944

Le 6 septembre 1944, quelques semaines après la libération des territoires orientaux de la Pologne, dans un pays « ravagé et ruiné » [Maurel, 1988 :144], le décret de la réforme foncière est promulgué par un gouvernement tentant d'obtenir le soutien du mouvement paysan en satisfaisant l'une de ses exigences fondamentales. Le décret limite à 50 hectares la taille des exploitations des voïvodies du sud de la Pologne, du centre et des régions orientales et à 100 ha celle des exploitations du nord et de l'ouest du pays, sans aucune compensation. Les fermes créées n'excèdent pas 5 ha, le décret interdit de les subdiviser, de les vendre ou de les louer [Kocik , 1995 : 133]. La réforme bénéficie à 440 000 familles, non sans violence et abus. Toutefois, le nombre d'exploitations de moins de deux hectares diminue considérablement, les disparités sociales se réduisent.

Le bilan de ce remaniement progressif des structures en Pologne annonce la situation contemporaine :

« Les terres confisquées en 1944 ont constitué un Fond foncier d'Etat qui a servi de base à la redistribution au profit des paysans d'une part, à l'établissement d'exploitations agricoles d'autre part. Quelque 6 100 000 hectares, soit un peu moins de 50 % des terres reprises, ont été redistribués. La superficie des exploitations créées ou agrandies ne devait pas excéder cinq hectares, mais, tandis que sur le territoire de l'ancienne Pologne la réforme agraire créait des dizaines de milliers de petites exploitations de taille inférieure à cinq hectares, en Pologne occidentale chaque famille recevait entre sept et quinze hectares, de manière à favoriser dans ces territoires repris aux allemands un système d'exploitation plus stables [...] La réforme agraire a ainsi directement pérennisé les différenciations régionales héritées. Au recensement de 1950, plus de la moitié des exploitations avaient moins de cinq hectares [...], 13 % seulement cultivaient plus de dix hectares.» [Maurel, 1988 : 146]

Si les différences de traitement régional ont effectivement instauré des disparités de tailles d'exploitations d'une région à l'autre, le modèle de la petite exploitation paysanne s'est globalement répandu dans le pays.

Ces redistributions foncières sont récentes dans la trajectoire nationale et fondent l'identité des familles : au cours de nos entretiens, la grande majorité de nos interlocuteurs s'est montrée capable de retracer l'histoire de l'exploitation depuis la réforme agraire. Ainsi, la surface obtenue

par les aïeux lors de la réforme agraire (quelque soit sa date, entre 1921 et 1944, qui, curieusement, est, elle gommée la plupart du temps et doit être retrouvée par recoupements) est connue, ainsi que les jeux de division par transmission d'une génération à l'autre et de recomposition par les mariages. Dans certaines familles, le souvenir des remembrements des années 1910-1920 a été transmis aux jeunes générations.

III.C.3 - Le « gel des structures » au cours de la période socialiste

III.C.3.a - 1948 - 1956

La période socialiste se caractérise par la mise sous contrôle des exploitations paysannes par l'Etat. Les premiers mouvements de collectivisation se sont en effet heurtés à de fortes résistances paysannes « passives mais opiniâtres » [Maurel et alii, 2003 : 49], traduites notamment par des réductions d'approvisionnement alimentaire dans l'ensemble du pays. Elles ont aussi été entravées par l'existence de divergences au sein de la sphère dirigeante, qui expliqueraient l'attitude pragmatique de Gomulka : hypothèse plus rarement avancée et qui mériterait d'être fouillée par des travaux d'historiens [Maurel et alii, 2003 : 50]. A partir de 1956, année marquée par les révoltes ouvrières les plus violentes, le mouvement de collectivisation connaît un rapide repli :

« En 1956, 10 510 fermes collectives, employant 220 000 familles, ont été créées. On pense alors qu'une nouvelle classe sociale est née dans les zones rurales, celle des « agriculteurs collectifs ». Cependant, en 1957, beaucoup de ces fermes vont être subitement dissoutes. Seules 1800 d'entre elles (regroupant quelques 21 000 familles) subsistent. De 1957 à la chute du régime communiste, le nombre des coopératives ne dépassera jamais 2500. » [Kocik, 1995 :134]

Les modalités de contrôle de la production et plus globalement de l'activité paysanne sont multiples : majoration significative des impôts au-delà d'une taille d'exploitation variable d'une région à l'autre mais faible (chasse aux *koulak* jusqu'en 1954) limitation du nombre et du montant des crédits aux investissements, prix à la production fixés par l'Etat, fournitures d'intrants contrôlés et globalement, « attribution contingente des moyens de production » [Maurel, 1988 : 172].

« Les paysans privant les fournisseurs de denrées alimentaires sont traités comme des acheteurs de second ordre et défavorisés par rapport aux autres sur le marché étatique des moyens de production. K. Gorlach souligne qu'ils sont particulièrement sensibles au fait qu'on les traite en « citoyens de seconde zone », dont on peut tout exiger mais auxquels on ne concède rien en retour [Gorlach, 1993] » [Kocik, 1995 :136]

L'ensemble du processus a suscité l'expression de « tolérance répressive », proposé par Gorlach d'après le philosophe Herbert Marcuse [Maurel et alii, 2003 : 51], reprise par Kocik [1995] et suscitant globalement l'unanimité chez les sociologues polonais penchés aujourd'hui sur cette période de l'histoire nationale.

En retour, la population paysanne réagit selon un mode... paysan. L'aptitude de cette population au repli autarcique sur les exploitations familiales fait partie non seulement de ses caractéristiques fondatrices [Mendras, 1995] mais aussi de ses armes : la résistance passive se traduit notamment par la réduction des volumes de denrées alimentaires livrées à l'Etat, avec pour conséquences un jeu d'affrontements/adaptations entre Etat et secteur agricole :

« La politique du pouvoir à l'égard du secteur privé de l'agriculture n'a cessé d'hésiter entre répression et tolérance. Aux périodes de redressement de la production agricole, obtenu par un desserrement des contraintes administratives pesant sur les exploitations paysannes, faisait bientôt suite un nouveau durcissement de la politique agricole restreignant le développement de ce secteur et entraînant, tôt ou tard, le retour des pénuries alimentaires et la montée des tensions sociales [...]. L'alternance entre les phases de

tolérance à l'égard de l'agriculture paysanne et des phases plus coercitives formerait ainsi le registre sur lequel s'exprimeraient les relations entre l'Etat et les paysans. » [Maurel et alii, 2003 : 51]

Les éléments d'explication de la capacité de résistance paysanne, qui caractérise la période socialiste, sont multiples. Ils ne peuvent être exposés et compris que grâce au détail des alternances de crispation et de détente qui ont caractérisé les relations entre paysannerie et Etat socialiste en 1948 et 1989. L'Etat contre les paysans ou « les paysans contre l'Etat », titre de l'ouvrage rédigé par Marie-Claude Maurel en 1988 avec l'appui, sans possibilité de faire figurer son nom, de Maria Halamska en Pologne, fonde ici l'essentiel du récit de cette période : la nature mouvante mais sans cesse renouvelée de cet affrontement au cours de la période socialiste explique le phénomène de pétrification des structures paysannes dans le pays.

Entre 1948, amorce de la mise en œuvre de la collectivisation et 1956, tournant politique marqué par le retour de Gomulka au pouvoir, la « chasse aux *koulaks*³⁷ » entreprise par le gouvernement représente le facteur initial le plus manifeste de « pétrification » des structures. Elle prend la forme d'une pression fiscale croissante en fonction de la taille des exploitations.

Complété du processus de livraisons obligatoires, ce mouvement initial de collectivisation rompt brutalement « le consensus né de la réforme agraire » [Maurel, 1988 : 149]

L'exploitation familiale est discréditée de deux façons : jugée moins performante techniquement et économiquement que l'exploitation collective et notamment moins capable d'accroître la reproduction du capital, elle est aussi paradoxalement suspecte de représenter une niche d'accumulation privée du capital. « C'est le problème de l'ambiguïté de la paysannerie en tant que classe, de la présence en son sein de pôles sociaux antagonistes, une bourgeoisie rurale (paysans riches ou « koulaks »), un prolétariat rural (paysans pauvres ou « biedniaks ») [...] Le refoulement des koulaks est le prétexte saisi pour étendre les violences au plus grand nombre » [Maurel, 1988 : 149-150], à travers une politique anti-paysanne marquée par des contrôles et contraintes. Ce processus témoigne d'une traduction politique un peu au premier degré du projet léniniste. Szurek souligne d'ailleurs l'interprétation trop conceptuelle et approximative que propose Lénine lorsqu'il aborde la lutte des classes en agriculture. Décrivant l'approche de Lénine, Szurek explique :

« Il s'agit d'une analyse de stratification sociale fondée, non pas sur l'extraction de la plus-value récupérée par le capitaliste et à laquelle s'oppose le travailleur mais sur une distinction de patrimoine. Il n'y avait guère, certes, de gros revenus à l'époque de la paysannerie russe, dont la misère était profonde. Avoir deux chevaux de plus que le voisin, dans une situation de pénurie et de rareté, pouvait certes attiser des jalousies, des rivalités. Mais de là à dresser un « fossé de classe » ? Lénine ne mentionne en tout cas aucun fait pouvant attester l'existence d'un tel conflit. [...] Quant à ces classes « pauvres », « moyennes » et « riches » énumérées par Lénine, elles ne sont rien d'autre qu'une transposition des critères statistiques, tout empiriques, relevés par l'auteur dans les recensements de l'administration tsariste » [Szurek, 1982 : 35]

Dans un contexte national marqué par la récente réforme agraire, qui a nivelé les tailles des structures, le projet de limitation des stratégies d'accumulation privée des terres prend un aspect dérisoire et suspect politiquement : « N'y a-t-il donc pas assez de « gros paysans » pour justifier la lutte des classes ? Ou faut-il de nouveau, à défaut de « spoliateurs du prolétariat », en créer ? » interroge Edouard Conte [1995 : 81]. Il propose alors de mettre « en relief les facteurs qui président à la « construction » du koulak, ennemi de classe dont on considère l'existence indispensable pour légitimer la collectivisation face à la résistance passive des paysans [...] La différenciation matérielle des ménages de Galicie occidentale est sans doute plus faible que jamais. En 1944, seules 2600 exploitations de la voïvodie de Lwów excèdent en superficie 10 hectares, lesquels vont d'ailleurs être amputés dans les plus brefs délais aux profit de nécessaires. » [Conte, 1995 : 80]

³⁷ Gros paysan

Fautif virtuel, le koulaks peine à trouver sa définition, du fait même de la spécificité des logiques paysannes, auxquelles cette logique socialiste d'origine demeure hermétique. Se fier à la taille des exploitations paraît d'autant plus dérisoire que les exploitations de plus de 14 ha représentent désormais, après les réformes agraires, moins de 4 % en nombre à l'échelle nationale ; l'emploi de salariés, qui signalerait une catégorie d'exploiteurs, demeure rare et il est délicat de faire entrer dans cette catégorie les échanges de services et de main-d'œuvre caractéristiques du mode d'organisation des communautés rurales ; [Maurel, 1988 : 150] le refus de mettre à disposition de la coopérative l'unique cheptel de trait de l'exploitation suffit-il réellement à confirmer l'identité du koulaks ? [Conte, 1995 : 80] Ces difficultés de catégorisation des paysans riches, moyens et pauvres, qui caractérisent les contorsions conceptuelles propre à cette période face à « l'objet » paysan, génèrent successivement décisions arbitraires, réactions violentes et résistance passive des paysans, sous forme d'une chute massive de la productivité agricole nationale.

En tout état de cause, l'impact sur les structures est important : au cours de la décennie cinquante, « la superficie moyenne de l'exploitation individuelle tombe de 7 à 5,5 hectares, le nombre d'exploitations de plus de 15 hectares régresse [de...] 20 %, au profit des petites exploitations de moins de deux hectares (+33 %) et des exploitations de 2 à 5 hectares (+ 10 %). [Maurel, 1988 : 152].

Sur d'aussi petites structures, les paysans activent un premier levier de résistance caractéristique [Tchayanov, 1990 :101], sous forme de recours à la pluri-activité d'une partie des membres de la famille. Dans les bassins industriels du sud notamment, particulièrement propres à offrir des emplois complémentaires à l'activité agricole, le profil d'ouvrier-paysan se généralise.

Les familles paysannes préservent par ailleurs pour elles-mêmes le fruit de leur travail et la production alimentaire et opèrent un repli autarcique caractéristique du mode de réaction paysan aux périodes de crise. Ce second levier de résistance, unique en son genre du point de vue des catégories sociales, est puissant :

«Durant les années de collectivisation, si le pouvoir est parvenu à renforcer sensiblement son contrôle sur les moyens techniques de production, c'est au prix d'une grave crise d'approvisionnement. En revanche, il a échoué dans sa tentative pour faire progresser significativement et durablement la socialisation du sol [...] La politique agraire formulée en 1957 renonce à la collectivisation rapide et adopte une série de mesures qui atténuent sensiblement les pressions économiques et administratives sur les paysans. Dans une atmosphère assainie, la production se redresse. » [Maurel, 1988 : 153]

Amorçant d'une dynamique de résistance qui traversera les décennies, ces années staliniennes, de 1948 à 1956, voient l'exploitation familiale sortir victorieuse, quoique affaiblie, de l'imaginaire lutte des classes entreprise par les dirigeants. «Le retour de Gomulka au pouvoir en 1956 signifia une politique agricole nouvelle qui accordait à l'exploitation familiale un avenir certain. » [Szurek, 1985 : 246]

III.C.3.b - 1956 - 1970

Au terme de cette première crise, le retour de Gomulka au pouvoir se caractérise pendant deux ans par un relatif assouplissement des conditions de socialisation de l'agriculture qui prévalent au cours de cette longue période. Les livraisons obligatoires sont maintenues mais leurs volumes sont restreints, les prix des produits perçus lors de ces livraisons sont relevés. La

possibilité de dissoudre les coopératives afin de reconstituer les exploitations familiales démantelées est ouverte. La possibilité d'achats de produits sous forme de contrat avec l'Etat vient compléter les livraisons obligatoires, tout en ouvrant des facilités d'accès aux engrais, au fourrage, à l'achat de charbon... Les impôts fonciers, ainsi que leur caractère progressif en fonction de la surface de l'exploitation, sont allégés. Toutefois, quoique assoupli, le processus de mise sous contrainte de l'agriculture familiale demeure intact.

A partir de 1959, le processus de socialisation se retend à travers l'instauration de nouvelles mesures, visant à restructurer les exploitations et à encourager des formes d'organisation collective du travail. Ainsi, la vente de tracteurs aux exploitations individuelles est interdite, afin d'encourager le recours aux machines détenues par les cercles agricoles mis en place par l'Etat. Préférant renoncer partiellement à la mécanisation ou se tournant vers le recours à l'entraide en sollicitant les rares propriétaires privés de tracteurs, les agriculteurs vident ces cercles de leur activité, perçus comme une source de contrôle supplémentaire de leur activité et comme une forme de « socialisation par le tracteur ».

Une série de mesures vise à alimenter un Fond foncier d'Etat. Il centralise des terres destinées ensuite soit aux grandes exploitations dont la gestion est centralisée, soit à organiser une restructuration des exploitations en favorisant le rachat ou la location des terres. Il s'agit de constituer des exploitations de plus de huit hectares. Le premier de ces projets domine progressivement sur le second.

Une loi sur les retraites permet d'obtenir une pension sous réserve de mise à disposition des terres libérées en faveur du Fond d'Etat. Seuls les exploitant cédant plus de cinq hectares peuvent en disposer, ils perçoivent alors une pension qui n'atteint qu'1/5ème du salaire ouvrier moyen.

Deux lois entrent en application, l'une portant sur le rachat forcé des terres mal cultivées, l'autre sur le remembrement appliqué aux propriétés d'Etat afin de former de grandes exploitations d'un seul tenant. Enfin, une loi visant à freiner le morcellement des structures n'autorise la transmission d'exploitations de moins de huit hectares que si elles restent indivises ou viennent agrandir une exploitation voisine.

Le nombre d'exploitations diminue par conséquent, le nombre d'exploitations de plus de dix hectares augmente alors que s'amenuise le nombre de très petites exploitations. Pourtant, les exploitations de moins de cinq hectares restent prépondérantes dans le pays. « A la fin de la période Gomulka, l'apparente apathie des exploitations paysannes révèle l'usure de la politique économique en matière agricole. » [Maurel, 1988 : 157]

III.C.3.c - 1970 - 1980

Les émeutes sanglantes de 1970 ramènent Gierek au pouvoir. La période 1970-1980 représente « une période d'ambiguïté et de paradoxes » [Ibid : 159]. Elle voit l'alternance de soutiens et limites aux dynamiques paysannes. Elle permet aussi paradoxalement la résistance de ces structures agricoles à travers les mesures mêmes qui devaient accroître leur degré de socialisation.

Sous Gierek, « d'un côté on renforçait l'agriculture d'Etat, alors que de l'autre on donnait aux exploitants familiaux l'espoir – et certains moyens – de l'essor économique. Il est encore impossible de comprendre à quoi obéit cette double stratégie : peur d'une collectivisation intégrale ? D'une privatisation exclusive de l'agriculture ? Les deux raisons sont peut-être cumulées. Quoi qu'il en soit, les accélérations et décélérations en faveur de l'un ou l'autre secteur entre 1956 et 1980 semblent indiquer que chaque option avait ses partisans au niveau le plus élevé. » [Szurek, 1985 : 246]

De même qu'immédiatement après la crise de 1956, cette nouvelle période politique s'ouvre avec d'importantes concessions consenties au secteur privé de l'agriculture. En 1972, les livraisons obligatoires sont supprimées, les prix agricoles relevés, la possibilité d'achat privé de machine est ré-ouverte, une assistance médicale gratuite est mise en œuvre pour les paysans.

Dès 1974 néanmoins, un nouveau mouvement de durcissement s'amorce, confirmant l'orientation d'ensemble de la politique socialiste polonaise en faveur d'un renforcement du contrôle des formes paysannes de production et d'une forme d'élimination, sélective au moins.

« La politique agricole esquissée au début des années soixante-dix s'inscrit dans une stratégie de développement orientée vers une amélioration de la consommation répondant aux besoins sociaux. [...] Loin d'être un but stratégique dont on différerait la réalisation, [la socialisation de l'agriculture] est présentée comme la solution logique aux problèmes structurels » [Maurel, 1988 : 160].

Le renforcement du contrôle s'établit en imposant non plus des livraisons obligatoires mais la vente sous contrat d'au moins 4/5ème de la production agricole, ainsi que l'achat obligatoire de quotas d'engrais par chaque exploitation, mesure perçue immédiatement comme une forme détournée de taxation.

Les restructurations amorcées au cours de la période précédente sont relancées, à nouveau grâce aux politiques de retraites et à la mobilisation du fond foncier d'Etat. A partir de 1974, puis en 1977, deux lois sur les préretraites étendent l'application de ces pensions aux propriétaires d'exploitations de plus de deux hectares et à ceux qui, n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, cèdent leur exploitation au Fond d'Etat. En 1977, la retraite est accessible à tous dès lors que l'exploitation est transmise à un successeur et que l'agriculteur a livré une production valant au moins 15 000 zł à l'Etat au cours des 25 ans précédents (20 ans pour une femme). Ainsi, le repli sur des stratégies d'auto-provisionnement doit-il, selon la logique de la loi, être dissuadé.

De nouvelles formes de coopération sont encouragées, sous forme de regroupement d'un nombre éventuellement restreint de familles, chacun restant propriétaire de sa terre, la coopérative faisant l'objet d'un contrat collectif avec un secteur d'Etat qui apporte alors un soutien technique et financier spécifique. Par ailleurs et c'est nouveau dans ce processus politique d'ensemble, le développement d'exploitations plus grandes, plus intensives et plus spécialisées est encouragé, à travers un soutien sélectif. Les productions animales mobilisant des fourrages concentrés produits hors de l'exploitation, voire importées, constituent un pilier de ce nouveau modèle. Sous contrat, les exploitations adoptant ce type d'orientations bénéficient alors d'avantages importants en matière d'approvisionnement, de moyens techniques et d'accès au crédit.

Le résultat est paradoxal : le procédé favorise moins l'émergence de la catégorie d'exploitations attendue que l'hostilité de la grande majorité des paysans, tenus à l'écart de ces mesures perçues comme discriminatoires. [Maurel, 1988 : 163]. Il en va globalement ainsi de l'ensemble des mesures de socialisation prises depuis 1948 et particulièrement de l'ensemble des mesures de restructurations mises en œuvre depuis 1974.

« La politique de socialisation des terres semble avoir eu un impact opposé aux objectifs de restructuration. La menace qu'elle représentait a joué un effet dissuasif sur les investissements à long terme et les projets d'installation des jeunes sans laisser place à une réelle amélioration des structures. D'une manière générale, la rupture du consensus [ouvert par les trois premières années du gouvernement Gierek] a eu des répercussions négatives sur la productivité des exploitations paysannes. » [Maurel, 1988 : 171]

Selon Maurel, les diverses modalités bridant les investissements agricoles (verrouillage de l'accès au crédit et aux biens de production d'origine industrielle, restriction des mécanismes de marché, attribution sélective des investissements et des machines) « freinent la modernisation de l'agriculture paysanne et limitent son efficacité. C'est moins le dispositif de contrôle qui se révèle préjudiciable au développement de la production agricole que les actions en retour qu'il

déclenche. [...] C'est dans sa capacité de défense, face à ce que les paysans considèrent comme de véritables agressions que le système puise sa stabilité relative.» [1988 : 171-172]

Au bilan, la capacité de résistance collective (quoique à travers une somme de stratégies individuelles) des paysans se révèle une fois encore plus puissante que la volonté d'Etat : la consolidation du modèle de la petite exploitation de poly-culture-élevage, autonome grâce à l'auto-production, l'auto-consommation et la pluriactivité familiale, se poursuit.

Les exploitations paysannes s'organisent autour de stratégies de repli caractéristiques. Le recours à des emplois à temps partiels constitue, comme nous l'avons mentionné plus haut, le premier levier d'adaptation mobilisé par les familles paysannes et permet la poursuite des activités des plus petites structures sans recours majeur au marché, grâce à l'autonomie économique procurée. Par ailleurs, la terre, considérée comme l'ultime recours en terme de sécurité familiale (sociale autant qu'alimentaire), ne se vend guère, contrairement au projet de socialisation et de restructuration. Le second levier demeure le recours maximum à l'autofourniture, notamment en matière de fourrages : si les contrats avec l'Etat incitent à un recours accru au marché et à l'intensification des productions, les restrictions, voire les ruptures d'approvisionnement, tant en matière d'intrants que de biens d'équipements ou de productions intermédiaires (céréales et concentrés des rations animales par exemple), dissuadent les paysans de parier trop amplement sur ces contrats et favorisent les systèmes autonomes : plus extensifs, ils sont aussi plus sûrs.

Les fonctions de gestion, de décision et d'exécution, cumulées par le paysan-propriétaire à l'échelle de sa propre exploitation, permettent l'adoption de ces stratégies. Les espaces d'autonomie ouverts malgré tout par la gestion socialiste permettent de mettre en œuvre une organisation qui permet la poursuite des activités de l'exploitation. Cette insertion partiellement autonome dans un environnement politique globalement difficile mais avec lequel les interactions sont inévitables, a inspiré à Maria Halamska l'expression « d'unités symbiotiques de l'économie collectivisée ».

« Si le principe de rationalité du contrôle limite la liberté d'action de l'exploitant, il ne s'applique jamais totalement mais demeure partiel et définit un espace économique mobile, c'est-à-dire une marge de manœuvre possible mise à profit par les producteurs familiaux pour accroître leur autonomie de fonctionnement » [Maurel et alii, 2003 : 53].

A ces stratégies paysannes s'ajoute un phénomène passif : au cours de cette période, les exploitations restent faiblement différenciées, se caractérisant par un profil de polyculture-élevage qui limite la concurrence au sein du secteur. L'ensemble concourt à la relative stabilité des structures au cours de la période socialiste. Au bilan, au terme de la période Gierek, la taille moyenne des exploitations demeure proche de cinq hectares mais les structures d'exploitation se sont polarisées : l'attribution préférentielle des moyens de politique agricole mis à disposition par l'Etat a favorisé le développement des exploitations de plus de quinze hectares. Par ailleurs, le recours à la pluri-activité, d'autant plus aisé à cumuler avec l'activité agricole que la taille de l'exploitation est restreinte, a consolidé l'existence des exploitations de moins de deux hectares, notamment dans le sud du pays. En revanche, la catégorie intermédiaire d'exploitations a vu son effectif s'amenuiser.

III.C.3.d - 1980 – 1981

La période s'achève sur la violente crise économique et sociale qui débouchera sur les accords de Gdańsk en 1980. Les va-et-vient de la politique agricole, les problèmes d'approvisionnement, ne peuvent être considérés comme étrangers à ces événements.

Cette situation ouvre la voie de la consolidation, en 1980, du mouvement syndical Solidarité Rurale, porteur de puissantes revendications réformistes, fortement représenté démographiquement et fondé sur la convergence historique de la continuité des mouvements agrariens du début du siècle, qui portaient un « projet de République agraire originale, distincte du libéralisme et du socialisme » [Szurek, 1985 : 241] et du ressentiment paysan peu à peu consolidé depuis 1948. Ce mouvement, qui constitue le parallèle rural du syndicat ouvrier *Solidarność*, à l'origine des accords de Gdańsk, n'a pas joué un rôle moindre dans la structuration des événements polonais du début des années 80.

Autorisons nous un propos personnel : 1981, alors que nous étions âgée de 13 ans, marque la date de nos premiers souvenirs « polonais ». La projection en France des deux films d'A. Wajda « L'homme de marbre », puis « L'homme de fer », qui restituent les événements de cette période et dans lesquels L.Wałęsa, alors leader du syndicat *Solidarność*, jouait son propre rôle, nous ont laissé le souvenir d'une brutale ouverture sur un pays jusque là retranché et sur la violence de sa réalité. L'annonce, en décembre 1981, quelques jours à peine après que nous ayons visionné le premier de ces deux films, de l'instauration de la loi martiale en Pologne, avait déclenché une émotion d'autant moins feinte que notre attention venait d'être crûment aiguillée par le réalisateur. Au cours des mois suivant, comme ce fut à nouveau le cas immédiatement après la chute du Mur, nous avons suivi, le souffle suspendu, la lutte chaotique d'une population, soudain voisine, pour sa démocratie. Dès lors, la suite du récit n'appartient plus pour nous à l'Histoire mais à notre propre expérience du monde. Sans doute notre propos ne peut-il que s'en trouver teinté.

Cette précision nous paraît conforme à la posture weberienne adoptée pour notre développement : il n'est ni possible, ni finalement souhaitable, que le chercheur soit indemne d'une relation personnelle avec son sujet, relation fondée sur des valeurs et plus globalement sur des expériences personnelles. Il garde en revanche le devoir de l'aborder avec autant de rigueur que possible. Pour notre part, nous énonçons - à nouveau - que la « valeur » démocratique, au sens weberien, génère explicitement notre perspective de recherche.

Jean-Charles Szurek situe ainsi le mouvement syndical rural consolidé en 1980, au sein du paysage politique et historique polonais :

« Parallèlement à l'explosion du syndicalisme ouvrier symbolisé par Solidarité, un puissant mouvement paysan est né, résultat direct de trente ans de politique agricole inconséquente, dont l'idéologie exprimée traduit autant un agrarianisme moderne que celui du passé auquel il se réfère constamment. Solidarité Rurale - c'est sous ce nom que le syndicalisme paysan a été connu - fut-il le dépositaire nostalgique d'un ancêtre prestigieux ou a-t-il au contraire forgé les armes nécessaires à la défense moderne d'un syndicat d'exploitants familiaux en système socialiste ? Le mouvement paysan a peut-être inconsciemment combiné toutes ces idéologies, y compris les projections modernistes de l'Etat polonais destinées à créer, à côté du secteur agricole étatique, une couche minoritaire et efficace de « farmers » [Szurek, 1985 : 242]

Le second paradoxe du mouvement de 1980-1981 a été d'être porté, à l'échelon local, par « des représentants de l'élite, des agriculteurs aisés, des spécialistes, [des hommes qui] se percevaient très certainement comme des agriculteurs et non comme des paysans » [Ibid : 249].

Pourtant, malgré sa connotation péjorative, le terme de paysan réapparaît brutalement, porteur de représentations idéologiques et identitaires. Cette apparence de paradoxe s'explique sans doute par le fait que les élites, pour mener à bien leurs revendications, ont eu à ce moment besoin de représenter l'ensemble des intérêts des agriculteurs : le terme de paysan, mobilisé selon sa connotation agrarienne, historique, permettait de fédérer les revendications. Dès lors, les brochures, déclarations et textes du syndicat paysan unifié Solidarité expriment « une double préoccupation idéologico-politique : celle de l'historicité du paysan dans ce pays, celle de sa responsabilité en tant que citoyen et acteur économique du système socialiste. » [Ibid : 250]

La « lecture » de la trajectoire paysanne du pays trouve à cette période clé des éléments d'élucidation. La reconnaissance du syndicat paysan à Gdańsk en mai 1981 s'est accompagné de déclarations solennelles replaçant le mouvement dans la continuité de « l'idéologie insurrectionnaliste qui, en Pologne, constitue l'épopée de référence de la nation, le patrimoine émotionnel commun » [Ibid : 251]. Par exemple : « Nous ressemblons aux défenseurs de Septembre 1939 et aux barricades de l'Insurrection de Varsovie de 1944. Soyons donc leurs dignes successeurs » [Ibid]

En février 1981, les accords de Rzeszów, équivalents dans le domaine agricole des accords de Gdańsk pour le secteur ouvrier, ouvrent la voie de l'unification des mouvements syndicaux régionaux, notamment des mouvements « Solidarité paysanne » et « Solidarité rurale ».

La période trouve son point d'orgue lors de ces accords, conclus entre le gouvernement et les paysans et ouvrent la voie d'une reconnaissance de l'agriculture individuelle au premier plan de la politique publique :

- a) Garantie de l'existence de l'exploitation familiale et du caractère durable, égal aux autres secteurs, de l'agriculture individuelle.
- b) Libération du marché foncier (jusqu'à concurrence de 100 hectares, ainsi que le prévoit la loi polonaise)
- c) Egalité de traitement (dotations et crédits) entre tous les secteurs agricoles, y compris les spécialistes
- d) Programme d'aide à l'agriculture individuelle
- e) Répartition par l'assemblée villageoise du Fond de développement de l'Agriculture
- f) Alignement progressif des droits sociaux des agriculteurs sur ceux des autres catégories socio-professionnelles, notamment celui de la retraite sur le minimum social ³⁸»

III.C.3.e - 1982 - 1989

L'illusion de ce nouvel espace de liberté ne dure que quelques mois : en décembre 1981, l'instauration de la loi martiale coupe court au mouvement. La reprise en main des administrations locales, véritable militarisation des institutions pendant quelques mois, ouvre la voie d'un retour à la gestion socialiste. Dans les campagnes, les dirigeants sont arrêtés, le couvre-feu instauré, les déplacements interdits, le téléphone coupé, la censure renforcée.

Parallèlement à cette phase radicale de reprise en main des instances de gestion locale, aucun des points acquis lors des accords de Rzeszów n'est remis en cause, afin de regagner la confiance des paysans et de prévenir les risques de pénurie.

En 1982, le code civil même est modifié et garantit désormais « la propriété et la protection des exploitations agricoles individuelles, constituant un élément stable et égal en droit du régime social et économique de la RPP. » Parmi les mesures prises au cours de la période 70-80, celles qui portent sur les remboursements ou les modalités de transmission de l'exploitation lors des retraites sont assouplies, afin de favoriser la transmission intra-familiale. La reprise des terres des exploitations collectives pour agrandir les exploitations individuelles est rendue possible. Les prestations sociales versées aux paysans sont améliorées.

Pourtant selon Maurel, « le recul est d'ordre tactique et s'applique au domaine de la politique agraire, non à la doctrine de l'Etat socialiste qui demeure inchangée » [1988 : 215]

³⁸ In Protokół porozumienia w sprawie związków zawodowych rolników indywidualnych (protocole d'accord concernant les syndicats d'agriculteurs individuels)

Ces mesures rencontrent un scepticisme général dans les campagnes, d'autant plus que, parallèlement, la gestion et l'attribution des moyens de production (machinisme, intrants, matériaux de construction) relèvent à nouveau des chefs de commune. « L'aggravation des pénuries allonge la liste des produits déficitaires, outre les machines dont le nombre a toujours été insuffisant, les engrais chimiques, les aliments pour le bétail, les produits phytosanitaires, les combustibles, les matériaux de construction font défaut. » [Maurel, 1988 : 219]

Les critères de rationnement induisent rapidement des comportements techniquement irrationnels mais bien explicables, tels que le stockage sans nécessité spécifique, de tout bien dès lors qu'il se trouve disponible. Le marché noir de produits agricoles et l'ensemble des circuits parallèles, sont la conséquence rapide du retour à la gestion administrée. Rapidement, les charges sociales et cotisations et les coûts des charges d'exploitations (combustibles...) augmentent et dégradent la situation économique des exploitations.

III.C.3.f - Conclusion

Dans ce double contexte de répression idéologique par la purge des leaders syndicaux locaux et de reprise en main technique par la gestion socialiste, les paysans de réfugient dans une attitude d'apathie et de repli caractéristique des périodes de crise.

« Après la levée de la loi martiale en 1983, le retour à une situation « normale » s'est accompli de manière progressive. Avec le temps la lassitude se mue en apathie. Les signes d'un mieux être relatif apparaissent et la contrainte peut se relâcher, sans que sur le fond, rien, pourtant, n'ait été réglé. Après une phase de crise aigüe de l'agriculture, en large partie due aux erreurs de la politique agraire, l'Etat socialiste accorde à nouveau des concessions pour relancer l'activité productive. Sans être l'exacte répétition des cyclés précédents, ce nouveau balancement en est le prolongement logique, dernière version d'un compromis sujet à des révisions périodiques. Rien de radicalement nouveau n'est venu modifier l'équation de l'agriculture polonaise » [Maurel, 1988 : 225]

La période 1980-1981 n'a pas suffi à impulser une dynamique structurelle, malgré l'embellie de ces deux années qui a parfois impulsé de nettes trajectoires de développement pour certaines exploitations.

En cela, malgré les va-et-vient tendus qui caractérisent les relations paysans-Etat socialiste en Pologne et qui signent la spécificité de la trajectoire agricole nationale au sein du bloc de l'Est, **la stabilité structurelle des exploitations familiales constitue un des éléments de bilan marquant de ces quarante années, de 1948 à 1989.**

Au-delà de la notion de taille et de niveau d'équipement des structures, cette longue période consolide, à travers diverses phases de mise à l'épreuve, le système social, économique et technique permettant aux paysans de préserver leur patrimoine, leur mode de vie et la sécurité de base de leur famille quelque soit l'hostilité politique du contexte national, voire international. La transmission de ce modèle à la génération suivante, active aujourd'hui, constitue un patrimoine cognitif fondateur pour cette catégorie de population et une référence identitaire commune rendue extrêmement solide par les aléas historiques qui l'ont progressivement générée.

C'est dans cette perspective que nous aborderons la présentation de l'idéal-type d'exploitation qui traverse et caractérise les exploitations paysannes polonaises. La taille de la structure d'exploitation n'est à cet égard guère déterminante : des éléments identitaires, d'ordre techniques, sociaux ou économiques demeurent communs aux exploitations petites comme moyennes du pays du fait de cette origine historique semblable.

III.C.4 - Une énigme apparente : la poursuite relative du « gel des structures » dans le contexte libéral de transition

Le propos libéral soutient que, dès lors que s'exerce une situation de concurrence et d'accès libre aux marchés (des produits, des intrants et du travail), les structures les plus compétitives dominant rapidement le paysage économique, après abandon de la production par les structures les moins solides économiquement. Selon cette logique, en mobilisant les indicateurs classiques de la performance économique de la pensée libérale, tels que la durée de retour sur investissement ou le bénéfice net dégagé par l'activité évaluée, les petites exploitations familiales polonaises n'avaient guère de chance de survie dès lors que s'instaurait en Pologne une économie libérale.

Nombre de publications, au cours des premières années suivant les changements politiques de 1989, annonçaient des changements structurels rapides dans le pays, une « fin des paysans » ouvrant la voie des grandes exploitations intensifiées et spécialisées caractéristiques des sociétés

industrialisées. Avant même ces changements politiques, Maurel semblait annoncer le caractère inéluctable de ce mouvement, évoquant « l'évolution amorcée vers une lente mais inexorable dépayssannisation » [1988 : 233]

Pourtant, quinze ans plus tard, Maurel, Halamska et Lamarche publient « Le repli paysan, trajectoire de l'après communisme en Pologne », ouvrage mettant en évidence notamment la stabilité des plus petites structures au cours de ces quinze années. La réalité prend à revers les éléments de discours libéraux selon lesquels ces petites exploitations, peu technicisées et peu spécialisées, doivent disparaître rapidement conformément aux lois du marché qui favorisent les exploitations les plus « compétitives ». La situation polonaise impose de repenser ce registre d'analyse pour comprendre la trajectoire structurelle de l'agriculture du pays.

En effet, au cours de la période 1989-2003, close par l'entrée du pays dans l'Union européenne, les petites exploitations familiales se sont globalement maintenues au-delà de toute attente dans le pays, les plus petites catégories de tailles d'exploitation accroissant même leur effectif (tableau 3).

D'après les auteurs, si les plus petites exploitations se sont retirées du marché, elles n'ont pas pour autant renoncé à leur activité de production. Ainsi, chaque catégorie de taille d'exploitation reste relativement stable, malgré un repli en effectif des exploitations de taille intermédiaire (2 à 10 ha), en faveur des très petites exploitations et des exploitations de plus de dix hectares. Les premières conservent ainsi une vocation au moins patrimoniale et éventuellement vivrière pour leurs propriétaires, qui complètent leur revenu par des activités salariées d'une partie des membres de la famille ou par des revenus sociaux. Les secondes relèvent éventuellement de stratégies de survie similaires, ou, selon la taille de la famille et le profil productif de l'exploitation, parviennent à procurer l'ensemble du revenu familial.

Nous reviendrons en détail dans notre deuxième partie sur les motivations, sociales, économiques, identitaires, de ces familles pour préserver coûte que coûte leur activité productive sur ces exploitations et plus finement sur les stratégies économiques qu'elles mettent en œuvre.

Années	Nombre d'exploitations	1 à 1,99 ha en %	2 à 4,99 ha en %	5 à 9,99 ha en %	10 à 14,99 ha en %	15 ha et + en %
1990	2 138 000	17,7	35,1	29,8	11,3	6,1
1995	2 048 000	21,0	33,7	26,6	10,7	8,0
2000	1 881 000	23,8	32,6	23,8	9,9	9,9
Evolution en 10 ans	- 25 000 (- 12 %)	+ 6,1	- 2,5	- 6 %	- 1,4	+ 3,8
Années	SAU en ha	1 à 1,99 ha en %	2 à 4,99 ha en %	5 à 9,99 ha en %	10 à 14,99 ha en %	15 ha et + en %
1990	13 399 800	4,2	18,7	34,5	22,4	20,2
1995	13 819 900	4,7	17,1	28,1	19,1	31,0
2000	13 510 300	4,8	14,7	23,6	16,6	40,3
Evolution en 10 ans	+ 110 500 (+ 0,8 %)	+ 0,6 %	- 4 %	- 10,9	- 5,8	+ 20,1

Tableau 3 : Les exploitations agricoles individuelles selon la taille en % (1990 – 2000)
Source : Rolnik statisticzny rolnictwa 2001, GUS, 2002 p. 27, d'après Maurel et ali., 2003 : 61

Dans l'immédiat, force est de constater la stabilité incomparable de ces structures d'exploitations familiales depuis leur mise en place au cours des deux grands processus de réforme agraire du pays, au cours des aléas politiques de la période de socialiste, puis au cours de la période de transition marqué par un contexte libéral assez peu régulé en matière d'agriculture. Parler de résistance gomme à notre avis la capacité d'adaptation, de déformation/recomposition de ces exploitations en fonction du contexte. C'est pourquoi nous avons adopté le terme de résilience. L'Histoire offre une première possibilité d'argumentation dans ce sens, qui converge avec les dynamiques pressenties aux cours de nos entretiens.

Les paragraphes qui suivent dans notre développement proposent de poursuivre l'exploration des mécanismes techniques et micro-économiques qui, à l'échelle de chaque exploitation, permettent, au fil du temps et des contextes politiques mouvants, de pérenniser ces petites ou moyennes structures familiales.

La convergence entre les propos collectés récemment sur le terrain et la trajectoire structurelle homogène, fondée sur un propos identitaire fortement inscrit historiquement dans les luttes politiques, permettent de conclure avec une relative certitude à l'existence en Pologne d'un référentiel commun de ce que peut et doit être l'agriculture paysanne dans le pays. Que ce référentiel soit flou ou précis, fluctuant ou fixe, réel ou fantasmé importe peu : la puissance et la transversalité de son évocation, d'une région à l'autre, d'une époque à l'autre, justifie de pousser plus avant sa description. Nous avons cherché à le faire à l'échelle d'une exploitation, telle qu'elle peut se penser théoriquement lorsqu'il est fait référence à ce modèle consensuel. Précisons à nouveau la valeur de cet idéal-type : il ne s'agit en rien de l'exploitation-type, figée mais de règles consensuelles déterminant des dynamiques d'organisation et d'ajustement. Ces règles sont valides à l'échelle nationale. Leur contenu peut sans aucun doute être complété.

La mise en ordre des observations qui suivent s'est organisée en trois étapes. Dans un premier temps, nous avons accumulé des observations aussi nombreuses et précises que possible, au cours du premier tiers de nos entretiens approximativement. Afin d'être tout à fait honnête, il importe de préciser ici que l'intuition de ce modèle s'est amorcé au cours de la quarantaine d'entretiens exploratoires menés dans les quatre voïvodies choisies pour les terrains de thèse. Ainsi, les observations réellement accumulées pour bâtir ce modèle ont essentiellement porté sur les quarante entretiens de DEA et sur les quinze premières monographies de thèse réalisées à Knyszyn, soient cinquante-cinq exploitations.

Ces premières informations ont laissé émerger des constantes, que les entretiens suivants ont permis, dans un second temps, soit de confirmer, soit de préciser : Les vingt-six monographies suivantes bâties en cours de thèse ont constitué la phase de précision du modèle. Ces entretiens dans les trois autres voïvodies explorées ont permis de mettre en évidence certains variants, qui n'ont pas vraiment infirmé le modèle en cours de construction mais ont explicité certains de ses facteurs de variation (sociaux, régionaux...). En cela, ce modèle idéal-typique est à la fois **constant et plastique**. Au cours des derniers entretiens, nous avons surtout cherché à confirmer la validité du modèle bâti et particulièrement à mieux cerner les facteurs susceptibles de le faire varier. En particulier, nous nous sommes risqués à énoncer certaines constantes de fonctionnement que nous pensions avoir comprises, afin d'obtenir le commentaire de notre interlocuteur paysan.

La construction intuitive de ce modèle laisse bien des pistes ouvertes en terme de recherches, qu'elles soient conduites avec la même approche monographique afin de préciser certains aspects, soit grâce à une approche statistique permettant de mettre en évidence par exemple des corrélations entre les éléments du modèle, afin de le confirmer ou de le reprendre.

Il nous fallut d'abord, pour entrer dans cette ville, payer l'impôt du visage.
Henri Michaud, *Ecuador*, 1929

« Car il y a deux voies possibles qui procurent l'abondance : on peut « aisément satisfaire » des besoins en produisant beaucoup ou bien en désirant peu. La conception qui nous est familière, celle de Galbraith, est fondée sur des hypothèses plus particulièrement adaptées à l'économie de marché : les besoins de l'homme sont immenses, voire infinis, alors que les moyens sont limités, quoique perfectibles : on peut réduire l'écart entre fins et moyens par la productivité industrielle, au moins jusqu'à ce que les « besoins urgents » soient pleinement satisfaits. Mais il y a aussi une voie « Zen » qui mène à l'abondance, à partir de principes quelque peu différents des nôtres : les besoins matériels de l'homme sont finis et peu nombreux et les moyens techniques invariables, bien que, pour l'essentiel, appropriés à ces besoins. En adoptant une stratégie de type Zen, un peuple peut jouir d'une abondance matérielle sans égale – avec un bas niveau de vie. »

Marshall Sahlins, *Age de pierre, âge d'abondance*, 1972 :38

Deuxième partie

Le modèle paysan polonais et ses trajectoire

Chapitre IV. **Le système idéal-typique bâti d'après les entretiens de terrain**

Au moment d'aborder les huit éléments qui nous paraissent adéquats pour présenter cet idéal-type, nous avons du résoudre une difficulté : quel ordre adopter pour l'exposé de ces différents points ? Cette question est moins rhétorique que pratique, les éléments du système nous paraissent nécessaires les uns aux autres, l'exposé idéal devrait par conséquent en être circulaire, chaque paragraphe renvoyant à presque chacun des autres pour compléter l'explication conformément à l'approche systémique adoptée.

Afin de trancher ce problème, nous avons pris le parti d'une linéarité qui nous paraît fidèle à la fois aux modalités de déroulement de nos entretiens, fidèle aussi à la forme de pensée de nos interlocuteurs. Par conséquent, nous amorcerons l'exposé par l'élément « donné », peu négociable tant dans sa forme que dans sa qualité que constitue le foncier.

IV.A. – Caractère 1 : Le foncier : un socle non-négociable

IV.A.1 - Composantes de l'idéal-type

Les récits distinguent, de manière assez constante, trois catégories de surfaces foncières :

- La surface transmise au sein de la famille, que ce soit par héritage ou par mariage, chacun apportant alors les surfaces transmises par la génération précédente.
- Les parcelles acquises en cours de carrière par la génération active et constituant un nouvel élément de patrimoine
- Les surfaces louées, dans la très grande majorité des cas sous forme de baux précaires renouvelés oralement chaque année.

L'exploitation-type dispose ainsi de surfaces en **propriété** transmises par héritage et dont on peut de mémoire retracer la trajectoire de division/ reconstitution au sein de la famille depuis leur obtention – de toute façon historiquement assez récente – lors de l'une des vagues de réforme agraire. Jusqu'à la génération précédente, ces surfaces étaient transmises de manière égalitaire entre les fratries. A présent, à la fois du fait du morcellement progressif des structures depuis la réforme agraire, notamment à Zator et du fait globalement du plus faible nombre de candidats à la reprise de l'exploitation parmi les enfants, la transmission sans division est favorisée, avec indemnisation des collatéraux sous diverses formes.

Elle dispose aussi le plus souvent de quelques parcelles en **fermage précaire**, plus fluctuantes au cours d'une carrière.

L'existence complémentaire de **surfaces achetées en cours de carrière** ne peut être étudiée indépendamment de la trajectoire globale de capitalisation de la famille, liée elle-même le

plus souvent à l'accès familial à au moins un emploi rémunéré de longue durée, en Pologne ou, mieux (du point de vue de la capacité de capitalisation), à l'étranger.

IV.A.2 - Déclinaisons et aspects concrets

IV.A.2.a - Baux précaires

Lorsqu'on les invite à présenter leur exploitation, les paysans omettent en général de mentionner les surfaces dont ils bénéficient par l'intermédiaire de ces baux informels : ce comportement peut s'expliquer soit par le réflexe de discrétion qui permet de protéger propriétaire comme locataire de contrôles fiscaux gênants, soit par une vision patrimoniale qui privilégie la présentation de la propriété réelle, assurée, de la famille lorsqu'un visiteur s'enquiert de la structure de l'exploitation.

La nature précaire de ces contrats de fermage, « baux en gueule » selon une expression recueillie lors d'un entretien exploratoire en Podlasie en 2003, s'explique par la valeur patrimoniale de la terre agricole en Pologne, martelée lors des entretiens : à tout moment, il faut pouvoir reprendre les terres en cas de disette, de chômage, de crise politique... ou de désaccord.

[K1] L'entrepreneur vient quelques heures par an avec la moissonneuse-batteuse : c'est un troc, je lui prête 1,5 ha de pré en échange. L'exploitation vient de mes parents. Ils avaient 8 à 10 têtes de bétail. J'ai toujours leurs 14 ha en propriété. Quand ma femme est partie travailler à Bruxelles, je voulais d'abord garder la ferme pour mes enfants mais c'est devenu difficile, mon fils préfère un autre métier. Je prendrai la préretraite dans 3 ans et je laisserai la ferme. J'ai donc laissé 7 ha en location à un voisin qui exploite déjà 30 ha. Il n'y a pas de location officielle : c'est un accord amiable. Il me verse 1000 zł par an (250 euros). Maintenant la terre est devenue très précieuse car il va y avoir l'aide unique à l'exploitation versée par l'Union Européenne. Ceux qui produisent mieux prennent en location les terres des plus petites fermes.

[S8] J'ai 24 hectares en propriété, 15 hectares loués au parc régional de Wielkopolska et 11 hectares loués au voisin. Les gens âgés se séparent des terres en grand nombre car les jeunes ne sont pas intéressés. Les vieux vendent la terre et gardent la maison. Moi je n'ai pas eu de mal à trouver cette terre à louer, car mon propriétaire attend une opportunité de vente pour cette surface. Mon propriétaire reçoit les aides européennes et moi je paye seulement les impôts fonciers et j'exploite la terre. Je suis assez content parce que l'aide ne représentait que 500 zł/ha la première année, cela reste équivalent avec le prix du fermage. Il n'y a pas de bail écrit, donc on peut le revoir plus tard éventuellement si l'aide européenne augmente.

Ainsi, non seulement la terre ne se vend qu'en ultime recours mais encore les baux ne se fixent qu'à l'année, afin de permettre un retour rapide sur l'exploitation de la famille du propriétaire le cas échéant.

L'échantillon (certes purement indicatif mais à notre sens assez convainquant) constitué par nos entretiens procure les résultats empiriques suivants (tableau 4, tableau 5) :

Références des entretiens	Surface en propriété	Surface réellement exploitée	Différentiel
K1	14	11	- 3
Z1	1,28	1,28	0
Z3	5,35	5,35	0
Z6	3,2	1	- 2,2
K2	5,65	3,15	- 2,5
K13	9,83	11,83	2
D6	8,54	8,54	0
D7	11	11	0
S3	6	2,25	-3,75
S5	3	3	0
S7	3,5	2,5	-1
Moyennes	6.5	5.5	- 1

Tableau 4 : Exploitations sans activité productive ou avec une activité productive quasi-limitée à l'autoconsommation familiale

Référence des entretiens	Surface en propriété	Surface réellement exploitée	Différentiel
K3	17,47	20,47	3
K4	10,5	15,5	5
K8	15	20	5
K12	25,2	25,2	0
K14	11	11	0
Z5	5,12	5,12	0
K11	18	22	4
K15	15	20	5
Z4	5	20	15
D4	8,9	8,9	0
D8	7,9	7,9	0
S2	5,27	24,27	19
S4	11	11	0
K5	34	43	9
K6	21,93	22,42	0,49
K9	15	15	0
Z2	4,2	4,2	0
S6	12	12	0
S1	11,2	11,2	0
K7	22	27	5
K10	9,5	17,5	8
Z7	3	15	12
Z8	6	6	0
D2	34	50	16
S8	39	50	11
S9	21	30	9
S10	37	40	3
Moyennes	15,4	20,4	4,9

Tableau 5 : Exploitations disposant d'une activité productive plus importante

En anticipant sur la suite de cette seconde partie, au cours de laquelle nous proposerons et analyserons des catégories de trajectoires d'exploitations, il est possible de comparer deux sous-catégories d'exploitations : d'une part les exploitations présentant une stratégie productive relativement intensive en travail et/ou en capital ; d'autre part les exploitations présentant une moindre activité, soit parce qu'elles opèrent un repli temporaire, la main d'œuvre familiale se tournant vers d'autres activités qui l'occupent davantage, soit parce qu'elles ont opté pour des stratégies de production visant surtout à satisfaire les besoins alimentaires de la famille (« exploitations de semi-subsistance »). **Au cours de ces entretiens, nous n'avons cherché à rencontrer que des exploitants déclarant ouvertement vouloir poursuivre leur activité agricole : même dans la première catégorie, constituée par les exploitations « patrimoniales », qui se tiennent en retrait de l'activité productive, cette situation doit être interprétée comme provisoire, au moins dans le souhait des familles.**

Le tableau 5 montre que 16 exploitations de cette catégorie « plus productives » sur 27 disposent de surfaces cédées en bail précaire, annuel, par des exploitations voisines, soient plus de la moitié d'entre elles. Sans accorder à ce résultat de valeur statistique à l'échelle nationale, on peut tout de même noter que les exploitations les plus actives ont accru en moyenne de plus de 20 % leur SAU officielle. Autrement dit la SAU publiée dans les registres statistiques nationaux sous-estimerait, selon ce résultat très partiel, de plus de 20 % la surface réellement exploitée par les structures paysannes les plus actives lorsque l'on ignore les surfaces obtenues grâce aux baux précaires

[Z7] Nous avons 15 hectares de terres arables, nous ne sommes propriétaires que de 3 hectares. Le reste est loué. Nous avons 5 propriétaires. Les propriétaires ont un travail : usine, mine de charbon à 30 ou 40 km d'ici, conducteur de bus, retraité... Nous sommes seulement trois paysans avec ce genre de surface dans le village, les autres ont de toutes petites surfaces.

[D1] Nous louons 10 hectares. Les impôts ont baissé. Nous payons le fermage en grain. Le propriétaire était paysan, maintenant il est retraité. Quelques fois, il ne veut pas de grain, nous lui donnons de l'argent. Je ne sais pas ce qu'il fait du grain. En ce moment, il vaut mieux vendre des porcs que du grain mais le prix du grain est plus stable que celui du porc. Nous payons 2 quintaux de blé/hectare pour le fermage. Cela dépend du prix du grain. Les gens ne veulent pas vendre leur terre, elle est chère. C'est difficile aussi de louer.

[S7] Nous avons 3,5 hectares en propriété et 2,5 hectares en location depuis 19 ans. Le propriétaire est mort. Nous ne payons que la taxe foncière pour ces terres. Personne ne réclame les terres car il n'y a pas de papier d'héritage et on ne sait pas qui est le propriétaire. Il n'y a pas de problème pour les aides européennes, on peut les avoir à condition que le propriétaire ne les demande pas. Ces 2,5 hectares sont une partie de la surface de ces gens qui sont morts. Il y a d'autres « locataires ».

En revanche, parmi les exploitations les moins productives au moment de l'entretien, cinq exploitations sur 12 n'exploitent pas la totalité de la surface agricole dont elles sont propriétaires. Encore n'avons-nous pas consacré nos entretiens à la catégorie d'exploitations se déclarant explicitement en cessation d'activité mais qui maintiennent leur existence juridique, le plus souvent pour des raisons patrimoniales : nous pensons que cette dernière catégorie d'exploitation constitue le vivier le plus important de transfert informel de terres à travers le phénomène des baux précaires, sans que le phénomène ne soit apparent dans les statistiques nationales qui ne prennent en compte que les surfaces en propriété ou faisant l'objet d'un bail formalisé.

Ces observations contre-disent partiellement le point de vue selon lequel la situation agricole polonaise se caractériserait par une très grande inertie foncière. Cette observation est juste si l'on s'intéresse aux ventes de foncier, restreintes dans le pays. La mobilité foncière est au contraire importante grâce au recours aux baux informels, qui procurent une grande souplesse structurelle à l'échelle micro-locale.

Nous en tirons deux conclusions :

- Les données statistiques basées sur la déclaration des surfaces en propriété ou en bail formel gonflent à notre avis les catégories de très petites exploitations (inférieures à 5 ha). Certaines d'entre elles ne sont que partiellement actives, avec un foncier exploité dans la réalité par des exploitations voisines, elles-mêmes plus actives, grâce à ces baux provisoires. **D'une certaine manière, par l'intermédiaire de ces transactions informelles, les restructurations attendues lors de l'entrée dans l'économie de marché ont bel et bien eu lieu ou sont en cours, quoique de manière discrète et sous une forme inattendue.**

- Ce premier élément de conclusion doit immédiatement être modéré par le second : s'il y a bien transfert de terres et avec elles transfert de capacité productive et d'une certaine façon restructurations, ces transferts sont provisoires, réversibles. Parmi les exploitations que nous avons classées « moins productives », plusieurs ont le projet de relancer la production lors de l'installation d'un descendant. D'autre part et surtout, parmi les exploitations les plus « productives » (tableau 5), plusieurs ont récemment connu des phases de repli, puis de relance, au moment de l'installation d'un descendant.

Ces baux précaires se situent par conséquent au cœur de la dynamique de survie de ces exploitations : supports de déformation adaptative des exploitations en ralentissement (provisoire), ils permettent aussi la relance de la production en moins d'un an ou deux lorsque les circonstances familiales sont plus favorables (retour volontaire d'un jeune pour reprendre l'exploitation familiale après une phase consacrée à d'autres activités par exemple) ou que le contexte économique l'impose (chômage d'un jeune par exemple).

Il est courant d'évoquer, d'après les statistiques du GUS, les très nombreuses micro-exploitations polonaises supposées presque uniquement consacrées à l'auto-consommation familiale. Une part d'entre elles n'a sans doute d'existence que statistique du fait des modalités de déclaration fiscale et de calcul mais seraient en pratique données en fermage afin d'agrandir des exploitations voisines. Il est dommage qu'à l'échelle nationale, l'ampleur du phénomène des baux précaires ne puisse être évalué statistiquement.

Les surfaces données en fermage ne correspondent pas toujours à un renoncement à la production de la part des propriétaires : le recours aux baux précaires ne doit en cela pas être assimilé à un phénomène de pure et simple restructuration foncière. Si, dans certains récits familiaux, il paraît clair que le propriétaire ne reprendra pas son activité productive, la question se pose lors de l'entrée dans la vie active de la génération suivante : l'attachement patrimonial, une situation de chômage, la volonté des parents de bénéficier de la nouvelle mesure européenne de préretraites (ce qui impose la transmission de l'exploitation), peuvent ramener un des enfants sur les terres familiales, entraînant la rupture du bail. Pour cette raison, si la terre se loue en Pologne, elle ne se vend qu'en dernier recours.

En ce qui concerne les surfaces louées, il semblait nécessaire de formaliser officiellement le bail afin de percevoir les aides européennes pour cette partie de l'exploitation, selon les règles

énoncées lors de la première année de constitution des dossiers. En pratique, cette règle semble avoir été assouplie ou en tous cas détournée, sans doute compte tenu des difficultés administratives créées : si une certaine confusion régnait lors de la première année de mise en œuvre des aides, un consensus semblait s'être établi par la suite. Les paysans avaient adopté pour *modus vivendi* de veiller à ne pas déclarer en double les surfaces louées pour percevoir les aides européennes, à la fois de la part du propriétaire et du locataire : soit le propriétaire foncier voulait percevoir les aides européennes pour les surfaces cédées en location, il n'exigeait alors pas de fermage et le locataire se contentait de s'acquitter des impôts fonciers. Soit le locataire-exploitant percevait des aides qui lui semblaient légitimes compte-tenu de son travail productif, il s'acquittait alors du fermage et des impôts fonciers, que le bail soit ou non officiellement formalisé.

[K12] *L'usage de ce pré est source d'entraide avec un copain. Mon copain utilise le pré (0,75 hectares), il ne me paye pas mais moi je touche les aides européennes pour ce pré. S'il y a un contrôle il n'y aura pas de problème car ce copain n'a pas demandé les aides pour cette parcelle. Nous vivons en bonne entente en tant que voisins donc il n'y aura pas de source de bizarrerie qui pourrait occasionner un contrôle européen. Un tel contrôle serait fâcheux car moi, propriétaire, je n'ai pas de vaches, cela paraîtrait bizarre que je touche des aides pour ce pré. Par contre, quand nous nous rendons service en plus, nous payons : par exemple, quand il vient me faire les round-baller³⁹, je le paye 5 zł/round-baller parce que les bons comptes font les bons amis.*

IV.A.2.b. Propriété foncière, vente et achat

Historiquement, la Pologne se caractérise par une « faim de terre ». A l'évidence ; même lorsqu'elle n'est pas directement exploitée, la terre ne se vend qu'en ultime recours : en l'absence d'indemnisation significative des chômeurs et dans le contexte de sous emploi national qui reste très important, les stratégies de sécurité familiales fondées sur le filet de sécurité multidimensionnel constitué par l'exploitation agricole demeurent très actives, au moins pour la génération ayant amorcé son activité dans l'exploitation. Le recours aux baux informels permet d'éviter la rigidité structurelle que cette situation pourrait susciter.

Dès lors en revanche, les rares ventes de foncier donnent lieu à des luttes tendues pour l'accès aux terres, d'où les plus dotés sortent à l'évidence victorieux, creusant les écarts structurels, selon un processus classique de capitalisation. Rappelons qu'en Pologne, les écarts structurels sont d'autant moins marqués que l'accès privé à la propriété foncière est récent dans l'Histoire nationale.

Le récit pourrait se satisfaire de cette constatation : si les transactions foncières ont été volontairement bridées par la politique socialiste, la libération de la possibilité d'acheter ou vendre des terres devrait à présent laisser libre cours à la constitution d'exploitations de plus grande taille. Si ce phénomène a lieu, il est aussi extrêmement ralenti par les stratégies patrimoniales en matière foncière : le fait que la terre ne se vende que très peu est un *leitmotiv* de nos entretiens, quelque soit la région.

A Knyszyn, zone dépourvue de centre urbain de taille importante jouant le rôle de bassin d'emploi et à l'écart de toute activité industrielle significative hormis l'agro-alimentaire, il est d'autant plus courant d'entendre parler de terres à l'abandon que les sols, souvent sableux, sont globalement de piètre qualité. Le phénomène est permis par l'existence d'exploitations de plus grande taille, établies avec cet écart structurel dès la réforme agraire de 1925 afin de lutter contre une éventuelle invasion bolchévique par l'Est grâce à une paysannerie solide et, satisfaite, moins susceptible de s'en remettre à un autre pouvoir.

[K10] *Depuis mes arrière-arrière grand-parents, la surface de l'exploitation est la même. Il y a un an nous avons acheté un pré d'un hectare. Nous aimerions avoir plus de terres mais il n'y a rien à acheter. Le terre est très chère et il y en a peu à vendre. Si les gens veulent vendre, ils vendent toute la ferme, il faudrait trop d'argent. Par exemple quelqu'un d'ici voulait vendre sa ferme*

³⁹ Ici foin pressé en bottes rondes.

de 11 hectares et ses bâtiments pour 100 000 zł (25 000 euros). Nous ne voulons pas de bâtiment et de maison, nous voudrions juste des terres. Nous lui avons tout de même acheté un hectare de pré proche de chez nous. Les autres voisins n'ont pas les moyens d'acheter des parcelles de terre. Un voisin proche rafle toutes les terres, il a des relations à Varsovie. Alors qu'un autre voisin a fini l'école agricole, moi aussi, nous aurions eu priorité pour acheter. Nous voulions nous partager huit hectares de cette ferme à vendre, quatre hectares chacun mais l'autre voisin a versé un pot-de-vin et il a tout acheté. J'ai déposé une réclamation auprès d'un avocat de Varsovie mais l'autre monsieur s'est payé un avocat et il a gagné. Le versement de pot-de-vin et les relations permettent aussi d'accéder plus facilement aux locations.

A Zator en revanche, le paysage est d'autant plus entretenu que les exploitations, historiquement petites, valorisent plus volontiers la moindre parcelle.

[Z3] La ferme était aux parents de mon mari, qui lui ont cédé 3,80 hectares. Il a ensuite racheté 1,5 hectares, dont une partie à un prêtre, des prairies. C'est la quatrième génération sur cette ferme. Nous avons aussi acheté 15 ares près de la maison. Les gens ne vendent pas la terre, elle vaut 5000 zł/ha (1250 euros).

[Z6] Pourquoi les gens ne vendent pas leurs terres ? Les gens y sont vraiment attachés, personne ne vend dès lors qu'il fait quelque chose de cette terre. Génération après génération, les surfaces diminuent, sont divisées, les enfants construisent leur maison... Il n'y a que deux personnes dans le village qui vivent exclusivement de leur ferme.

A Stęszew, la proximité de Poznań, situé à 24 km, crée une situation particulière de pression foncière pour la construction périurbaine, concurrente des activités agricoles, quoique portant sur des parcelles de taille modérée.

[S5] Il faut ajouter de l'argent dans la ferme mais elle procure une sécurité. Beaucoup de terres peuvent être vendues ou louées et deviennent récréatives ou constructibles. Cela procure beaucoup d'argent, la terre est un bon capital ici. Nous avons déjà vendu des terres, autour du lac, 3,5 hectares. C'était il y a 15 ans, pour faire notre maison. Nous avons vendu cette surface en 10 parcelles, dans les champs en lanière au bord du lac. La ferme fait encore trois hectares, nous produisons seulement pour nos besoins.

[S8]. Il y a une forte demande de terres, pour l'agriculture et pour construire des maisons pour les jeunes. Dans ce village par exemple, il y a dix ans il n'y avait que des champs. 30 hectares ont été vendus par des paysans pour faire des maisons, de très nombreuses maisons ont été construites, même de petits immeubles. Beaucoup de monde vit ici. C'était supposé être le vieux village mais maintenant l'extension fait que c'est inclus dans Stęszew. Sur ces 30 hectares, pour chaque tranche de six hectares, on a fait 50 parcelles constructibles. Quand les parcelles sont proches des villes et viabilisables, le permis de construire est facile à obtenir. Stęszew devient la cité dortoir de Poznań. Les gens vendent leurs terres pour les enfants mais aussi pour des inconnus. 3 paysans ici ont vendu chacun 8 hectares, cela a accéléré le processus. On se fait plus d'argent si on vend pour la construction que pour l'agriculture : 20 000 zł/ha pour l'agriculture, 200 000 zł/ha si on vend à un promoteur.

Le secteur de Drobin, sans grand centre urbain à proximité, est marquée par un maillage de villes de taille moyenne, par la relative proximité de Varsovie, située à une centaine de kilomètres et par une activité agricole qui reste dominante, entretenant la pression foncière. Le cumul entre la pluriactivité, qui reste relativement possible et la dominante agricole de la région, autorise plus qu'ailleurs les phénomènes de capitalisation en cas de disponibilité des terres : la situation est comparable à celle de Knyszyn, avec toutefois globalement davantage de moyens financiers mais aussi davantage de pression foncière maintenue par des exploitations moyennes.

[D8] La ferme fait 7,9 hectares, elle vient de ma grand-mère. Mes parents ont fait les bâtiments, j'ai eu la ferme en 1994. J'ai toujours vécu ici. Je ne fais pas de projet. C'est difficile d'acheter de la terre. Je veux rester ici aussi longtemps que je pourrai. Je ne veux pas augmenter la taille de l'exploitation. Tout le monde garde sa terre. En général, les gens donnent la terre à leurs enfants et parfois les enfants vendent la terre et vont en ville. Un paysan d'à côté a acheté des terres comme ça, 5 hectares.

[D3] Mon fermage vaut 500 kg de blé / hectare ; plus les impôts. Le prix du blé a baissé de moitié depuis 2004. Je loue 10 hectares. Nous avons hérité de 19 hectares des parents de ma femme il y a 20 ans. Avant je travaillais ailleurs mais j'étais aussi paysan. Nous avons acheté 8 hectares il y a 10 ans, 6 hectares il y a 8 ans, puis 7 hectares encore. Ces gens liquidait leurs fermes : l'un a pris sa retraite, l'autre partait en ville, le troisième a fait faillite. C'étaient des terres voisines et je les ai achetées.

Si des disparités régionales sont perceptibles, le principe dominant demeure le maintien des terres dans la famille tant qu'un repreneur de la génération suivante peut être trouvé. Les stratégies des jeunes sont alors variables, selon d'une part leur attachement au principe de la propriété familiale et à l'activité agricole, d'autre part la possibilité pour eux d'entreprendre une autre carrière ou au contraire leur situation de chômage. S'il n'existe pas de loi générale dans ce domaine, les réflexes patrimoniaux nous paraissent encore passablement actifs, pour cette

nouvelle génération aussi : ils pérennisent alors les stratégies de résistance familiale. Nous y reviendrons dans les chapitres V et VI.

➤ **Transmission du foncier**

Historiquement, l'habitude paysanne est incontestablement la transmission égalitaire, avec division de l'exploitation entre descendants. Les récits des exploitants de plus de 45 ans environ sont extrêmement cohérents sur ce point. Ce principe se complétait alors de l'habitude de fournir de la terre en dot non seulement aux filles lors de leur mariage mais aussi d'anticiper sur un héritage lors du mariage des garçons, en lui confiant de la terre ou des machines. Généralement, l'un des jeunes mariés reprenait une partie de l'exploitation parentale et s'y installait avec son conjoint, le second jeune marié recevant alors, par principe paritaire, une parcelle de la part de ses propres parents à l'occasion de son mariage.

[K11] La colonie héritée du côté de mon premier grand-père était une longue bande de terre avec des petites cultures bout-à-bout, à l'ancienne. Une « colonie » est une de ces bandes de terre. Nous avons eu cette colonie après la deuxième guerre mondiale, c'est mon grand-père paternel qui l'a eue, 8 ha. Là-dessus, 3,7 ha ont été transmis à mon père (le reste pour ses frères et sœurs). Mon grand-père maternel avait un autre endroit plus loin, de 12 ha. Ma mère a hérité de 4 hectares. Avant on partageait les terres pour les donner aux enfants. L'un des grand-pères a eu 8 ha, l'autre 12, parce que la colonie du premier était située sur des sols de meilleure qualité je pense.

[K13] Jusque dans les années 30, mon grand-père, qui avait quatre enfants, avait plus de vingt hectares. Puis il a partagé sa ferme, 9 hectares pour chacun de ses deux fils et un hectare en dot pour chacune de ses deux filles. L'une des deux a vendu sa parcelle, l'autre a sa fille qui s'en occupe. Les garçons avaient la même surface et voulaient y rester. Les filles ont choisi des maris venant d'autres régions et ont voulu partir. Ensuite j'ai hérité de la terre de mon père. Nous étions trois sœurs, je suis la plus jeune. Quand mon père est mort après dix ans de maladie, j'avais dix ans mais je me souviens de tout ce que faisaient mes parents à la main, c'était très dur, ils avaient mal au dos. Mon mari vient d'une ferme du village d'à côté, Jaskra. Il avait un frère. Il n'a pas eu les terres mais un tracteur et d'autres machines. Ça a permis de soulager beaucoup le travail à la main au moment de notre mariage, tout a commencé à bouger dans la ferme. Nous avons acheté d'autres machines au fur et à mesure.

[Z7] A la génération précédente la ferme était un peu plus grande, environ 4 hectares. Mais 0,5 hectares ont été donnés en dot à la sœur de mon mari.

Nous n'avons pu mettre en évidence de règle préférentielle de transmission de l'exploitation au fils ou à la fille, que ce soit dans le passé ou actuellement. A Drobin, nous avons observé, sans pouvoir pour autant généraliser le propos, que les filles ont plutôt été héritière de l'exploitation parentale, avec installation de leur mari avec elles. A l'heure actuelle, le repreneur est surtout celui des enfants qui le veut bien.

[D6] Ce n'est pas généralisable de donner la ferme à sa fille, on la donne aussi au fils, ça dépend qui reste à la maison, à la ferme.

[D4] La ferme fait neuf hectares. Elle a été divisée une fois entre mon grand-père et son frère, puis mon grand-père l'a donné à mon père. Mon mari et moi avons eu cette surface de mon père. Mon grand-père avait 18 hectares.

[D7] La ferme vient de ma mère et de mon oncle. La ferme était à leur mère, c'est une maison de famille. J'ai eu 7 hectares de mes parents, la ferme a été divisée en deux entre ma mère et mon oncle, elle était plus grande.

[K15] J'ai un très bon contact avec la famille de ma femme. Son frère est resté alors elle n'a pas eu de terres. En général, les filles héritent des terres quand il n'y a pas de garçon.

En revanche, pour les exploitants installés plus récemment et a fortiori pour les transmissions en cours actuellement, ce principe égalitaire a été abandonné en faveur d'une indivision de l'exploitation, avec diverses modalités d'indemnisation des collatéraux. D'après nos entretiens, nous avons relevé plusieurs facteurs d'explications à cette évolution.

D'une part évidemment, les volontaires pour endosser la carrière agricole sont plus rares dans les fratries : l'ouverture du pays a permis d'envisager des départs à l'étranger pour les jeunes, permettant, en cas de situation de chômage pour eux en Pologne, d'envisager un emploi malgré tout en quittant le pays. La carrière agricole a perdu une part de sa nécessité sociale en terme de filet de sécurité contre le chômage.

Par ailleurs, les exploitations constituées au cours de la réforme agraire ont dans certains cas, selon les configurations familiales, souffert de morcellements successifs, une nouvelle division égalitaire après trois générations fragiliserait trop la structure pour demeurer acceptable par la fratrie nouvellement installée.

Enfin, corollaire inversé de la proposition précédente, les parents encouragent une certaine forme de capitalisation par leurs enfants lors de leur projet de reprise de l'exploitation et tiennent alors à lui céder une exploitation aussi importante que possible d'emblée : dans ce cas, la stratégie patrimoniale de la famille n'est non seulement pas mise en question mais renforcée. Celui qui reprend l'exploitation se fait un devoir de faire profiter le reste de la fratrie du capital que représente l'exploitation, par divers bénéfices en nature. **Cette stratégie, assez répandue, nous paraît représenter une adaptation cohérente du comportement de résilience paysanne adapté au nouveau contexte polonais. Elle constitue le déterminant le plus actif pour expliquer le glissement de transmissions égalitaires vers le système de transmission sans division.**

[K15] *Mon grand-père avait six fils dont quatre étaient vieux garçons. L'exploitation a été partagée, mon père a eu quatre hectares. Un des fils a renoncé et son père lui a payé sa partie. Puis mon père a acheté des terres petit à petit, par deux fois. Puis en 1974 il m'a donné l'exploitation, la surface était de 7 – 8 hectares. J'ai acheté quatre fois de la terre, le dernier achat était en 1999. Je voulais rester ici donc il fallait acheter des terres. Des personnes âgées vendaient, le frère de mon père m'a aussi vendu une partie des terres.*

[K12] *Cette ferme était à ma grand-mère. D'après ce que je sais, elle a toujours appartenu à ma famille, même avant ma grand-mère. En 1933, la lande a été restructurée, mes arrière grand-parents ont eu à la place le bout de champ à l'ouest de la commune. Mon arrière grand-père avait deux frères, dont un marié : ce bout de champs a été divisé en trois. Mon grand-père avait trois filles dont ma mère. Quand ma mère a rencontré mon père, elle a déménagé là-bas, près de Poznań. Les deux autres filles ne voulaient pas des terres. Je suis le plus âgé des petits fils et j'ai repris l'exploitation de mon grand-père.*

[Z4] *Lors de l'héritage, chacun a eu sa part. Moi j'ai eu la ferme, mes frères ont eu des terres constructibles, c'était équitable. La ferme n'a pas été divisée parce que les autres frères n'en voulaient pas. Moi j'ai toujours été intéressé, c'était mon but, j'ai grandi ici. On ne peut pas mener une ferme si on n'aime pas.*

[Z1] *C'est la troisième génération avec ces 1,28 hectares. Mes arrière-grand-parents ont divisé leurs 5 hectares entre leurs 5 enfants. C'est un problème en Pologne, ça n'a pas de sens de diviser les terres comme ça maintenant.*

[S8] *Cette ferme date de 1970, elle a été achetée par mon père. Mon grand-père lui avait donné une ferme, mon père l'a vendue et a acheté celle-ci. La première était beaucoup plus petite et dispersée, elle a même été encore divisée car mes tantes en ont eu une partie. En fait, une de mes tantes avait aussi une ferme héritée par son mari et elle demandé une part d'héritage équitable avec moi, c'est pourquoi la ferme de mon grand-père a été divisée en deux. L'autre tante vivait à Poznań et n'a rien demandé.*

Après cette division, mon père a eu 10 hectares, il voulait une ferme plus grosse. Il a vendu les dix hectares et en a acheté 24, le propriétaire lui a fait crédit sur 5 ans pour l'argent manquant, mon père a remboursé sur les bénéfices de la ferme. C'était en 1970. Moi j'ai eu ces 24 hectares en direct. J'ai une sœur mais avant qu'on me donne la terre, mes parents lui ont payé sa voiture et sa maison à Stęszew et ils ont équipé la maison. Elle n'était pas intéressée par la ferme. C'était en 1981-82, il n'y avait pas de problèmes de travail. Si ma sœur et son mari avaient voulu la ferme, je serais parti. On n'aurait pas divisé la ferme car elle n'était pas très grande. J'aurais trouvé du travail. Mais mon père m'avait préparé depuis tout petit à reprendre la ferme.

[S6] *Je suis propriétaire de la ferme depuis 15 ans, c'est mon beau-père qui me l'a donnée, après mon mariage avec sa fille. Je travaillais encore à Poznań et la situation entre mon beau-père et moi était agréable car je travaillais à temps-plein et en même temps sur la ferme. Ma femme a deux sœurs, qui sont allées vivre à Poznań, elles ont une maison là-bas, pas une ferme. Mes beaux-parents ont financé la rénovation de leurs maisons, les beaux-parents des filles avaient donné les murs.*

[S1] *(Propos de la mère) Je vais donner l'exploitation à mon fils, avec les documents officiels. Il n'y a pas d'échange d'argent, on ne paye que les taxes de bureau. Seulement à mon fils. Les deux autres enfants auront des terres près du lac, constructibles, pour éviter qu'ils se sentent lésés. Je vais arranger quelque chose.*

[S4] J'ai transmis l'exploitation à un de mes trois fils. J'ai essayé de donner autant que je peux aux deux autres fils mais ils demandent toujours plus. La ferme ne devait pas être divisée. L'un est électronicien, il s'est formé tout seul et supplante ceux qui ont un diplôme. Il travaille en Hollande. L'autre est cuisinier et travaille aussi à l'abattoir, il n'est pas très responsable, il boit, il est souvent au chômage.

Une constante demeure, qu'il s'agisse de transmissions égalitaires ou sans division : la transmission de l'exploitation est un don, aucun de nos entretiens, qu'il s'agisse de la thèse ou des entretiens exploratoires de DEA, n'a montré de transmission par rachat de la part de la nouvelle génération, comme c'est l'usage en France. Patrimoine familial, l'exploitation s'occupe, se maintient, se partage, se transmet comme un bien commun, par glissement progressif d'une génération qui forme son ou ses successeurs, les épaula lors de leurs premiers pas, puis cède peu à peu ses responsabilités tout en demeurant en général sur place. Ceci n'empêche nullement la cession officielle, au demeurant rendue obligatoire par l'Union mais déjà d'usage dans le pays. Afin d'obtenir des aides à l'installation ou à une date symbolique, telle qu'un mariage ou la déclaration administrative de la situation de retraité ou à un moment où le jeune est considéré comme autonome dans ses décisions sur l'exploitation, les « documents » sont établis, la propriété change de main. Dans les faits, rien n'a changé, le patrimoine familial et la vie communautaire demeurent.

Lors de nos premiers entretiens, lorsque nous demandions si la transmission de l'exploitation prêtait à indemnité, la question faisait rire et frappait sans doute, déclenchant une certaine indignation. Les parents verraient dans le procédé une entrave majeure à la carrière d'un fils ou d'une fille qu'ils soutiennent et encouragent au contraire, lors de l'installation. Les enfants y verraient, outre une charge financière impossible à assumer, une négation de la responsabilité qu'ils endossent vis-à-vis du groupe familial en prenant la tête de l'exploitation.

[S2] La ferme des parents de ma femme a été transmise à ma femme en 1996, un an avant notre mariage. Ma belle-sœur vit aussi sur la ferme avec son mari et leur enfant. Ils ont un autre travail, ceux qui travaillent à l'extérieur gardent leur argent. Ma femme et moi payons toutes les factures. Ma belle-sœur et son mari profitent aussi de l'auto-consommation, la nourriture produite à la ferme, tout le monde y a accès. Le pain est acheté mais nous produisons les œufs, les légumes, le lait, la viande de porc. Ma belle-sœur et son mari veulent construire une maison, ils économisent pour construire leur maison. C'est important pour tout le monde qu'ils y arrivent.

IV.A.3 – Compléments

Une part importante de l'ouvrage de référence de Tchayanov mentionne, dès les années vingt dans les provinces russes, la plasticité des tailles d'exploitations en fonction de l'évolution de la taille de la famille. S'intéressant au recours à la location de terres pour ajuster la taille de l'exploitation en fonction de l'évolution de la taille de la famille (naissance des enfants, présence de grands adolescents, mariages, décès...), l'ouvrage met en évidence « comment l'exploitation paysanne s'efforce au moyen de cette location d'obtenir un rapport optimal entre la surface de son exploitation agricole et les dimensions de la famille [en montrant] l'influence de la composition de la famille sur la surface des terres louées, le fond de terres propres restant constant. » [Tchayanov, 1990 : 119]

On ne saurait mieux résumer les stratégies polonaises à l'égard du recours aux locations de terres grâce aux baux précaires, maintenus ou suspendus en fonction de la main-d'œuvre et des équipements de mécanisation disponibles. Le recours à la location de terres ne peut évidemment être appréhendé comme linéairement corrélé à la taille de la famille, compte tenu de la difficulté d'accès au foncier. Là encore, les observations de Tchayanov restent transposables :

« Mais bien sûr, la densité générale de la population dans la région considérée, les conditions de l'octroi initial des lots de terres, etc., forment des obstacles insurmontables au désir d'élargir des terres jusqu'à la superficie optimale. L'élargissement des terres rencontre des difficultés encore plus grandes dans les pays où se pratique

le système de l'héritier unique ainsi que dans ceux qui connaissent un système agricole intensif de type capitaliste, où chaque exploitation forme un appareil de production dont les différents composants sont étroitement liés entre eux, appareil qui est peu sujet à l'expansion ou au resserrement. » [Tchayanov, 1990 : 120].

Les éléments de modulation de ces baux sont tout de même dans l'ensemble d'ordre familiaux : une exploitation en pleine activité, hébergeant trois générations, exerce une recherche de terre active, alors qu'un couple retraité ou salarié laissera ses terres en location à des tiers. Le retour d'un descendant sur l'exploitation relancera l'activité productive éventuellement, mettant fin au bail.

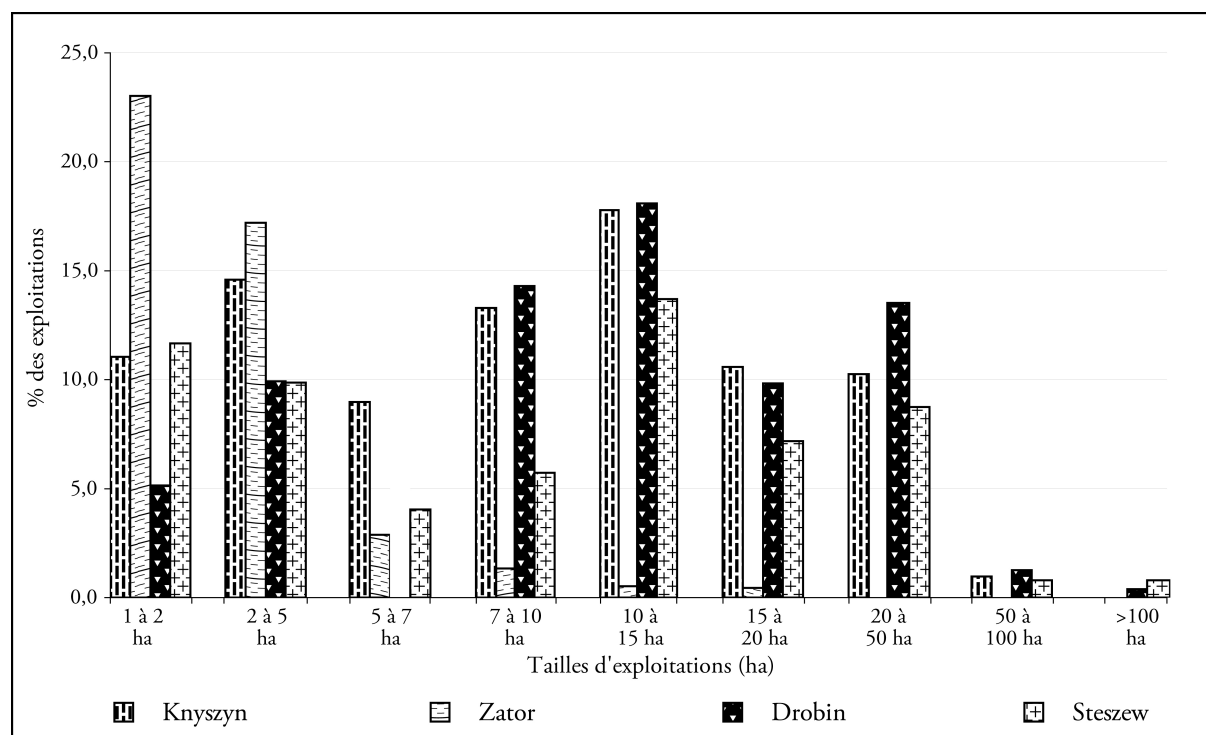


Figure 3 : Taille d'exploitations en 2002 dans les 4 communes étudiées, Source : GUS 2002

Ainsi, sans que nos observations monographiques aient de valeurs statistiques, on constate tout de même qu'environ 10 % des exploitations que nous avons enquêtées à Zator ont recours à la location de terres, dans cette commune où la pression foncière est très forte : la prédominance d'exploitations de moins de cinq hectares signe la volonté de préserver – et souvent d'exploiter – la moindre parcelle, laissant ainsi peu de terres disponibles pour d'éventuelles locations (figure 3).

En revanche à Knyszyn, où le bilan démographique est négatif et l'ambiance plutôt à la déprise foncière, les exploitations demeurant actives trouvent plus facilement à améliorer leur surface grâce au fermage : ainsi, à Knyszyn, plus de 60 % des exploitations enquêtées lors de cette thèse disposaient de terres louées auprès des tiers.

A Drobin, 50 % des exploitations que nous avons enquêtées bénéficiaient de terres louées. Dans un contexte de moindre chômage rural, les plus petites exploitations cèdent plus volontiers leurs terres en fermage. Le profil d'exploitation dominant s'est stabilisé autour de structures paysannes assez intensifiées et marchandes et une bonne représentation des actifs à titre principal.

A Steszew, 15 % environ des exploitations enquêtées seulement avaient recours au fermage. Selon le profil communal, nous pensons que ce pourcentage est sans doute un peu plus élevé dans la réalité. La répartition des exploitations dans la commune est bipolaire, avec un groupe d'exploitations de moins de 5 ha et un autre autour de 10 – 15 ha. Les exploitations

combinent donc des dimensions variables mais avec des niveaux d'équipement et de productivité relativement élevées, caractéristiques d'une agriculture paysanne intensifiée et relativement marchande. Le caractère bipolaire des exploitations accroît sans doute la « faim de terre » locale, les plus petites exploitations limitant sans doute leurs mouvements fonciers et la proposition de terres à la location.

Conte [1995 : 64 et 68] présente cette « faim de terre » polonaise comme une caractéristique nationale fondatrice de l'agriculture paysanne : elle est en effet accentuée par la tradition de partage égalitaire des terres dans les exploitations paysannes, contrairement au principe du droit d'aînesse masculin, « vieil usage nobiliaire. » [Ibid : 68]. L'effet en est « l'émiettement du paysage agraire polonais » après 1937 : bien peu de petits et moyens paysans peuvent assurer leur subsistance grâce au seul produit des champs [Ibid : 69].

A nouveau, soulignons que le recours aux baux informels, quoique peu mesurable statistiquement, permet à notre avis de contourner en partie ce problème, en permettant malgré tout une certaine plasticité des tailles d'exploitations et de leur degré d'activité en fonction des circonstances familiales du moment.

IV.B. – Caractère 2 : Une tétrapartition de l'espace remarquablement stable

IV.B.1. Composantes de l'idéal-type

IV.B.1.a - L'exploitation polonaise idéal-typique comporte quatre espaces distincts et stables

- Un jardin vivrier
- Des surfaces labourées et semées
- Des surfaces en prairie permanentes, fauchées et/ou pâturées
- Une parcelle de forêt dite « paysanne », privée

IV.B.1.b - Dans le principe, il est très rare qu'une parcelle change de catégorie. Celle-ci est avant tout déterminée par la qualité des terres.

Les forêts sont établies sur les plus mauvaises terres, classées en catégorie V ou VI (c'est-à-dire les deux catégories les plus faibles) par la classification pédologique établie au début du siècle dans le pays. En pratique, il s'agit des sols sableux ou peu profonds du grand arc nord-est/sud-est du pays : Seule la commune de Knyszyn se situe dans cette zone en ce qui concerne nos terrains. L'implantation de ces forêts a été encouragée par plusieurs vagues d'aides au boisement des plus mauvaises terres.

Les pâtures et prairies sont établies sur les terres de catégories moyennes, ainsi que sur les parcelles inondables qui ne sont pas portantes au moment des semis mais seulement à partir de juin. Le jardin vivrier est implanté à proximité de la maison.

IV.B.1.c - La conduite de ces quatre espaces admet des variants régionaux et structurels, eux-mêmes inclus dans l'idéal-type.

Les forêts sont absentes des régions où les plus mauvais sols sont au moins de catégorie IV. Cela ne signifie pas que dans ces régions, les paysans se passent nécessairement de bois. Il n'est pas rare qu'une plantation de saule soit implantée en bordure de cours d'eau ou en bord de zone humide. Il est aussi relativement fréquent que les prairies présentent, dans leurs parties humides, des recrus arborés âgés de plusieurs dizaines d'années finalement assimilables à une zone boisée. Toutefois dans notre enquête, seules les exploitations de Knyszyn disposent de surfaces boisées significatives.

Les prairies disparaissent à leur tour lorsque les terres sont suffisamment bonnes pour céder la place aux cultures, qui occupent alors toute la surface de l'exploitation.

Les rotations adoptées pour les surfaces labourées varient selon la qualité des sols, liée à la région : la tête de rotation est la betterave dans les meilleures terres, la pomme de terre ailleurs. La rotation ne comporte de blé que lorsque le climat et le sol le permettent. Ailleurs, le triticale, le seigle, les mélanges céréaliers le remplacent.

Le jardin, lui, est une surface particulièrement fixe, de 0,3 à 0,5 hectares, situé par commodité à proximité de la maison. S'il arrive qu'il soit déplacé afin d'assurer le renouvellement de sa fertilité, c'est toujours dans le périmètre restreint des environs immédiats de la cour de ferme.

IV.B.1.d - La conduite de ces quatre espaces relève elle aussi d'un traitement idéal-typique.

Les forêts paysannes sont essentiellement composées de conifères, plantés, avec une dominante de pins noirs. Elles fournissent avant tout du bois de **chauffage**, ainsi que du bois de **construction** mobilisé pour la restauration de l'exploitation et plus rarement de la maison d'habitation. Les arbres sont plantés et coupés en général autour de 50 – 80 ans, contournant là une des indications importantes des forestiers, qui rappellent régulièrement la loi nationale qui interdit les coupes avant 80 ans. Les arbres « secs » (i.e. morts de chlorose) collectés en forêt sont généralement suffisants pour couvrir les besoins familiaux de chauffage ; les arbres adultes sains sont préservés soit pour la vente, soit pour les besoins de bois de construction de la famille. Les replantations sont alors assez soigneusement et régulièrement assurées.

Plus marginalement (en terme d'équivalent financier mais de manière importante culturellement), elles fournissent aussi des produits de **cueillette** dont les volumes peuvent être importants : champignons (jusqu'à 8 espèces et 250 kg/an/famille récoltés), myrtilles et framboises, essentiellement. Ces produits de cueillette peuvent occasionnellement être vendus pour compléter le revenu.

En revanche, le prélèvement en forêt de matières premières artisanale a pu exister historiquement mais a disparu. Selon les personnes interrogées, ces pratiques concernaient d'ailleurs plutôt de populations marginalisées trouvant là un petit moyen de subsistance.

De même, la cueillette de plantes médicinales existe en forêt, de manière assez répandue. Elle est très encouragée par l'existence en Pologne de la grosse entreprise Herbapol, qui collecte ce genre de produits secs. Si cette pratique de cueillette est assez fréquente, elle demeure d'une rentabilité marginale et relève plutôt d'une collecte facile « d'argent de poche » à l'adolescence ou lors d'un congé de maternité, par exemple.

Des pratiques de pâturage collectif en forêt, publique ou privée, ont existé dans le passé lors des périodes de plus forte pression foncière mais ont totalement disparu.

Ces forêts paysannes doivent bien sûr être appréhendées avant tout comme une manière de valoriser des terres qui, agronomiquement, sont perçues comme de faible rapport. Source d'**autonomie** matérielle, notamment pour le bois de chauffage, elles constituent aussi et surtout un **capital sur pied** précieux pour la famille, ce qui compense la mauvaise qualité des sols par ailleurs. En cas de difficultés financières, les familles gardent la possibilité de vendre du bois en quantité : le rapport est alors intéressant, un ha de forêt paysanne produit, en moyenne nationale, 123 m³ de bois, et, à raison de 130 zł/m³, peut permettre d'espérer 19 500 zł/ha (4 875 euros/ha environ).

La forêt est enfin considérée comme un espace de **loisir** pour la famille mais aussi, très consciemment, comme une part essentielle de la **culture locale** et du **patrimoine environnemental** de la région.

La présence de **prairies** sur l'exploitation est liée à la présence de bovins. Si, pour des raisons économiques ou organisationnelles, l'élevage bovin disparaît, les surfaces en herbe sont données en location à des tiers ou mises en culture si la qualité des parcelles est jugée suffisante pour cet usage. En revanche, la présence de zones humides ou accidentées, laissées par conséquent en herbe, encouragent le maintien de l'élevage bovin sur l'exploitation, même en l'absence d'activité de vente faute de débouchés locaux (nous consacrerons un paragraphe à cette question en troisième partie).

Selon leur proximité avec le siège d'exploitation et leur portance en fin de printemps, les surfaces en herbe sont **pâturées ou fauchées**. Nous n'avons relevé la présence de prairies semées que dans deux exploitations de Stęszew. Ailleurs et notamment dans toutes les exploitations de Knyszyn (et plus largement de Podlasie lors des entretiens exploratoires de DEA), les surfaces en herbe sont qualifiées de « vieilles prairies », **prairies permanentes** dont l'âge est évaluée à au moins trente ou quarante ans.

La **productivité** de ces prairies permanentes est estimée comme **constante** par les éleveurs et maintenue annuellement par des **apports modérés d'engrais chimiques NPK** sous diverses formes une à deux fois par an selon les moyens financiers de l'exploitation.

La **diversité floristique** de ces prairies est non seulement élevée mais recherchée par les éleveurs, pour qui cette diversité est un indicateur de qualité fourragère. Le fauchage des refus est pratiqué deux fois par an si la pâture n'est pas préalablement fanée.

L'adduction d'**eau** est rarement nécessaire, car les prairies exondées en bordures de cours d'eau sont souvent celles qui sont réservées au pâturage.

De petites **zones de boisement spontanées** sont observables dans les bas-fonds humides des pâturages permanents, constituées de feuillus tels que des aulnes, des bouleaux et des saules : ces zones boisées ne portent pas de nom spécifique et ne sont pas distinguées des pâtures elles-mêmes par le langage courant. La taille moyenne de ces zones de boisement spontanées, lorsqu'elles sont présentes, est de 0,5 ha par exploitation. Leur fonction est triple :

Production de bois de chauffage, en particulier lorsque aucune parcelle de forêt de conifères plantée n'est présente sur l'exploitation. La qualité des arbres n'y permet en général pas le prélèvement de bois d'œuvre.

Protection du bétail : ombrage en été, protection contre les intempéries

Production de fourrage : ces zones ne sont en général pas considérées comme très productives de ce point de vue. Toutefois, leur rôle se révèle utile pendant la période sèche, lorsque la croissance de l'herbe sur pâtures est limitée : ces zones de bas fonds humides sous couvert des arbres demeurent alors capables de fournir un fourrage frais au bétail, ainsi que fréquemment une ressource en eau préservée.

Parmi les exploitations disposant de pâtures, une sur deux présente ce type de zones boisées sur prairies. Leur mode d'implantation et leur usage évoquent alors la notion d'agroforesterie développée récemment en Europe de l'ouest, positivement évaluée en matière d'environnement.

Ces zones boisées ne portent pas de nom en polonais : au cours d'un entretien, un paysan interrogé a finalement proposé le terme de « forêt-pâturage » et a clairement expliqué que ces bosquets sont partie intégrante de la notion de pâture, leur présence est d'une certaine manière incluse dans l'usage de ce terme.

Les **surfaces labourées** occupent les terres de catégorie I à IV sur l'exploitation. Typiquement, une rotation triennale est adoptée. Le choix des cultures dans cette rotation varie selon la qualité des terres et le climat hivernal (le printemps est plus tardif à l'est du pays). Dans certaines exploitations, deux rotations distinctes sont pratiquées, l'une sur les plus mauvaises terres, l'autre sur les meilleures terres. Les rotations sont aussi d'autant plus longues et complexes que l'exploitation est de grande taille.

La rotation démarre en revanche typiquement par une **tête de rotation sarclée et fumée** : pomme de terre en général, betterave sucrière dans les exploitations disposant de sols de qualité I, II ou éventuellement IIIa. Dans de rares exploitations, le maïs joue ce rôle mais cette pratique reste considérée comme expérimentale par ceux qui la mettent en oeuvre. Le point commun de ces têtes de rotation est de recevoir la majeure partie des fertilisants organiques disponibles sur l'exploitation, sous forme de fumier paillieux composté au champ progressivement depuis l'année précédente. La tête de rotation est suivie d'une céréale exigeante (blé, typiquement), puis d'une céréale moins exigeante (actuellement mélange céréalier en général). Les semences céréalières sont produites à la ferme deux années sur trois et renouvelées avec des semences certifiées (ou parfois par échange entre voisins) la troisième année. Il arrive qu'un engrais vert soit implanté (moutarde ou trèfle, dont la fonction agronomique n'est pas identique), rendant possible une quatrième année de rotation avant une nouvelle fumure. Cette pratique est toutefois récente, elle est le fruit de conseils agronomiques diffusés notamment par la presse spécialisée.

Le recours aux engrais NPK est général mais avec des volumes modérés. Nous avons calculé notamment que la charge en azote minérale des surfaces fertilisées avoisine en moyenne 70 kg d'azote/ha, ce qui situe la Pologne très en deçà des moyennes de l'Europe des 15. Ramenée à l'ensemble de la SAU de l'exploitation (car toutes les surfaces ne sont pas fertilisées), la charge en azote minérale/ha SAU est d'environ 60 KG d'azote/ha en moyenne pour notre échantillon d'exploitations. Le minimum est de 0,5 kgN/ha traité ([K4] et [K8]) et le maximum de 156 kgN/ha traité ([D5]).

De même en matière de traitements phytosanitaires, toutes molécules confondues, la moyenne est de 1,38 passage⁴⁰/an/ha SAU pour notre échantillon d'exploitations, avec un minimum nul (aucun traitement phytosanitaire pratiqué dans les exploitations Z1 et Z2) et un maximum de 5,6 passages/ha/an pour l'exploitation D3, très au-dessus de l'ensemble des autres exploitations enquêtées : la suivante dans l'échantillon est l'exploitation D4, avec 2,59 passages/an/ha de SAU.

⁴⁰ Nous avons compté un passage dès lors qu'une molécule était employée une fois : il arrive que deux molécules soient mélangées lors d'un seul passage de machine, nous avons alors compté deux passages. Si une molécule donnée est employée plusieurs fois dans une saison pour une surface donnée, nous avons compté autant de passages.



Le **jardin vivrier** est implanté à proximité de la maison et reçoit de fortes doses de **fumure organique**, annuellement, sans fumure minérale ni pesticides : la fonction directement alimentaire des productions conduit les paysans à privilégier des méthodes identifiées comme « naturelles ». La variété culturale est relativement élevée : **10 à 20 cultures** différentes selon les jardins. Il est typiquement pris en charge par les femmes de la maisonnée et procure **75 % à 100 % de la consommation** annuelle de légume de la famille, conservée selon les familles et selon les produits en cave, au congélateur ou sous forme de conserves. Nous détaillerons plus bas les caractéristiques de cette autoconsommation.

IV.B.2 - Déclinaisons et aspects concrets

IV.B.2.a - Surfaces forestières

Les espaces forestiers représentent 29 % du territoire polonais, 17 % de ces espaces sont constitués par des forêts privées, détenues essentiellement par des exploitants agricoles. Ces forêts paysannes représentent une des caractéristiques de l'agriculture du Nord-Est de la Pologne, telle qu'elle peut être observées par exemple autour de la ville de Białystok, dans la haute vallée de la Narew, en limite du parc national de Biebrza ou dans le parc paysager de la forêt de Knyszyn.. Cette zone se caractérise en particulier par la *puszcza* (qui traduit l'idée de « grande forêt » ou « vieille forêt » respectable), dont la composition est estimée Proche de l'Etat Naturel. Cette situation encourage à prêter une attention particulière aux méthodes adoptées localement pour l'agriculture, en particulier dans l'environnement immédiat des parcs.



Dans la zone de Białystok, nous avons mené nos entretiens de thèse à Knyszyn (2004-2005) et des entretiens exploratoires de DEA (2003) dans un rayon de 35 km autour de la ville. La synthèse des surfaces de forêt paysanne disponibles sur les exploitations est la suivante (tableau 6) :

Les surfaces forestières disponibles dans les exploitations sont inversement liées à la qualité moyenne des sols (tableau 7). Dès lors que les sols de qualité V ou VI disparaissent, aucune surface de forêt paysanne n'est implantée : les petites surfaces boisées correspondent alors aux feuillus sur pâtures humides ou en bordure de cours d'eau (avec une prédominance de *wierzby*, saules).

Ref. Exploit	Surface exploitation (Ppté + location en ha)	Pâturage sur prairies (en ha)	Surface forêt (en ha)	% Forêt (en ha)
K1	18		4	22%
K2	5,65		0	0%
K3	20,47		0	0%
K4	15,5		0,5	3%
K5	43		18	42%
K6	22,42	0,5	10,5	47%
K7	27	0,5	0	0%
K8	20	0,5	1	5%
K9	15		2	13%
K10	17,5	0,21	0	0%
K11	22		6	27%
K12	25,5		8,7	34%
K13	12		1	8%
K14	11		0	0%
K15	20		1	5%
DEA B1	14,6		0	0%
DEA B2	9,3		1,3	14%
DEA B3	5		1	20%
DEA B4	5		2	40%
DEAB5	45		9	20%
DEA B7	27		1	4%
DEA B10	17		7	41%
Moyenne	19		3,36	18%

Tableau 6 : Part de forêt dans les exploitations de Knyszyn et les exploitations de Podlasie vues en DEA

	Qualité sols	SAU disponible	Forêt et bois	
D1	III	14,5	0	
D2	II à V	50	0,5	Zone humide (zh)
D3	III (qq V)	50	0,5	Forêt spontanée éloignée
D4	III à V	8,9	0	
D5	II ou III	50	0	
D6	II et III	8,54	0,17	Petite zone boisée
D7	III	11	0	
D8	III	7,9	0,13	Bois (pas forêt)
K1	V – VI	11	4	Forêt paysanne mixte
K10	IV à VI	17,5	0,21	Forêt paysanne mixte
K11	IV à VI	22	6	Forêt paysanne mixte
K12	III à VI	25,2	8,7	Forêt paysanne mixte
K13	IV et V	11,83	0,93	Forêt paysanne mixte
K14	IV et V	11	0,5	Forêt paysanne mixte
K15	IV et V	20	1	Forêt paysanne mixte
K2	V	3,15	0	
K3	IV à VI	20,47	0	
K4	III (?)	15,5	0,5	Forêt paysanne mixte
K5	IV et V	43	18	Forêt paysanne mixte
K6	IV et V	22,42	3,09	Forêt paysanne mixte
K7	V et VI	27	5	Forêt paysanne mixte
K8	II à V	20	1	Forêt paysanne mixte
K9	IV	15	2	Forêt paysanne mixte
S1	II majoritaire	11,2	0	
S2	II majoritaire	24,27	0	
S3	II majoritaire	2,25	0	
S4	II majoritaire	11	NR	
S5	II majoritaire	3	0	
S6	II majoritaire	12	0	
S7	II majoritaire	2,5	0	
S8	II majoritaire	46	0	
S9	II majoritaire	30	0	
S10	II majoritaire	40	0	
Z1	II à III	1,28	0	
Z2	II à III	4,2	0	
Z3	II à III	5,35	NR	
Z4	II à IV	20	0	
Z5	III	5,12	0,11	Saules en zh
Z6	Bon sauf pt	1	0,3	zh en bordure cours d'eau
Z7	NR	15	0	
Z8	II à III	6	0,5	zh en bordure cours d'eau
Moyenne		18	1	

Tableau 7 : lien entre qualité des sols et présence de parcelles forestières dans les exploitations de l'échantillon

Les surfaces forestières plantées à Knyszyn sont conduites selon un mode propre aux forêts paysannes :

[K1] La forêt (qui fournit le bois) doit être renouvelée après 50 ans, sinon elle devient toute sèche

Cette forêt a été implantée sur d'anciens champs. Pour qu'elle soit bonne, il faut faire deux coupes (d'éclaircissement ?) avant que la troisième coupe soit vraiment intéressante. La forêt n'est vraiment intéressante qu'au bout de 150 ans, lorsqu'elle est ainsi plantée sur des champs labourés.

Le forestier de la zone, interrogé, rappelle pour sa part la loi qui interdit théoriquement les coupes d'exploitations avant 80 ans, quelque soit le mode de propriété de la forêt. Il souligne par ailleurs que les forêts paysannes sont conduites selon des modes empiriques qui diminuent leur productivité moyenne à l'hectare par rapport aux forêts d'Etat.

[K4] Nous prenons du bois de chauffage et du bois de construction dans la forêt. Par exemple, nous avons construit la grange, le garage. J'ai apporté le bois à la scierie, à un spécialiste. Pour cela, j'ai du chêne, du pin, du sapin. En automne (octobre), on abat les arbres, c'est mieux pour les utiliser. Il n'y a pas de taille spéciale, la taille se fait après la coupe. On ne fait pas attention au vent, à la lune, pour les abattages. On ne regarde que l'âge de l'arbre 50 ans, c'est bien. J'ai laissé pousser ma forêt, maintenant j'ai abattu : il faudra replanter. Notre forêt a 50-60 ans. Mes grand-parents ont abattu des arbres et replanté de nouveaux. Il n'y a pas eu de gros changements dans la surface forestière, pas de vente ou de don de bois.

[K6] On peut abattre seulement les arbres secs ou les malades, sinon il faut attendre qu'ils aient 80 ans. Pour les forêts privées, on fait comme on veut. Les gens ne respectent pas cette loi, on ne leur dit rien, car on sait bien que les agriculteurs doivent abattre des arbres s'ils ont besoin d'argent. Ensuite ils replantent des pins (comme avant), nous avons surtout de la forêt de pins.

[K15] Je ne connais pas cette loi. Elle ne s'applique pas ici.

Dans la majorité des cas (exception [K6]), aucun projet d'exploitation commerciale n'est lié à ces surfaces forestières : dans le cas de [K12], les compétences pour évaluer volume et qualité faisaient d'ailleurs défaut, de l'avis même de l'exploitant, ainsi que la volonté : la vente de bois est assimilée à la fonction de forestier, pas à celle de paysan. Il n'en reste pas moins que ces forêts paysannes procurent nombre d'avantages à leurs propriétaires et forment une composante importante du système idéal-typique national pour valoriser les terres de faible valeur agronomique. L'utilité, l'attachement culturel, se mêlent aux aspects utilitaires.

[K4] Nous prenons du bois de chauffage et du bois de construction dans la forêt. Par exemple, nous avons construit la grange, le garage (c'est lui qui l'a autoconstruit). J'ai apporté le bois à la scierie, à un spécialiste.

Nous cueillons des champignons (bolets, cèpes, armillaires, girolles), des myrtilles. Nous nous y promenons tous les jours, elle est à 3 km. Nous ramassons peu de ces produits, il y en a peu, nous ne faisons pas de conserves. Nous avons appris à reconnaître les champignons à l'école, dans les livres...

Les gens aiment la forêt ici.

[K3] Nous ramassons beaucoup de champignons. L'an dernier a donné une récolte record, l'année précédente la cueillette était interdite à cause de la sécheresse. Nous ramassons 3 sortes de champignons : bolets, cèpes, lactaires. Nous ne ramassons pas les framboises mais les tiges (infusions contre rhumes)

[K2] la dernière fois que nous avons ramassé des champignons par exemple, nous avons ramené 6 grands paniers. Nous avons trié les champignons pendant trois jours. (Citent au moins 15 espèces prélevées). J'ai appris à reconnaître les champignons avec le voisin quand j'étais enfant.

[K1] Dans ma forêt, les gens viennent cueillir des champignons et des framboises, l'accès est libre. Je n'ai pas prélevé de bois de construction depuis 10 ans : ce n'est pas du bon bois, juste pour le chauffage. Quand j'avais des pâturages, on allait chercher des piquets de clôture en forêt.

4 ha de forêt pour le bois de chauffage suffisent. Il en faut beaucoup pour moi, puis pour mon gendre qui a pris 30 m³ cette année.

Je ne prête pas attention au chauffage : on abat les arbres secs et encore pas tous. Finalement je garde cette forêt parce que je l'aime bien, j'aime m'y asseoir. Après ma retraite, à la longue, je ne sais pas ce qu'elle deviendra. Peut-être est-il possible de la transmettre à mon fils mais il faudrait qu'il ait des compétences agricoles, c'est la loi. Si elle devient la propriété d'un tiers, je n'aurai même plus la possibilité d'y entrer.

Les gens en général ont de la forêt car il n'y a pas d'autre possibilité d'usage de ces sols de mauvaise qualité. Quand mes parents étaient jeunes, ils ont essayé de fertiliser ces terres, en apportant du fumier, en plantant du lupin, des mélanges céréaliers... Mais cela n'a rien donné. La seule chose possible sur ces surfaces est la forêt.

[K6] Nous laissons la cueillette des champignons (girolles) et des myrtilles en libre accès pour ceux qui veulent. Pour le bois, des gens se servent peut-être en cachette, il n'y a aucun accord officiel (mais il est établi que des gens viennent chercher du bois !!) Cela nous embête car c'est du vol. Il faudrait surveiller mais nous ne pouvons pas vraiment le faire. Nous ne prenons pas nos propres arbres pour la construction car ils ne sont pas très bons. Nous vendons notre propre bois et nous prenons des arbres des forêts d'état pour nos constructions.

Nous avons tout de même fait un chantier de reconstruction à partir de notre bois.

[K9] Cette forêt est un mélange de conifères et feuillus. Sapins, pins chênes, charme. Comment nous décidons de couper ? Quand il fait froid on va en forêt et on coupe ! On ne vend pas de bois. On coupe les arbres secs, pas droits, les beaux arbres sont gardés comme bois d'œuvre. (escaliers, bancs et tables pour la cour, planches...). Nous avons utilisé ce bois pour cacher les trous dans la charpente, améliorer l'étable et la grange.

[K12] Avant je vendais du bois mais les gens ne sont jamais contents, il y avait toujours trop ou pas assez de bois. Je prends mon bois de chauffage ici et dans d'autres forêts, mon bois de rénovation vient d'ici. Mon grand-père s'est occupé de planter la forêt, sur des sols de catégorie V et VI. D'ailleurs la famille s'est battue pour que la forêt ne soit pas implantée ici car il y a une petite bout de terre de catégorie III. La loi communiste a fait que les sols les plus pauvres devaient être plantés en forêt. Avant ici il y avait moins de forêt.

[K15] Le bois de construction est toujours le notre, il n'est jamais acheté. Je ne vends pas non plus de bois car chacun a une petite forêt. Pour l'entretien, je coupe les arbres secs et je laisse pousser les jeunes arbres. Je n'ai pas vraiment de contact avec le forestier, si j'ai besoin d'une autorisation il fait le document en disant que la forêt m'appartient.

IV.B.2.b - Surfaces en herbe

La présence des surfaces en herbes est, elle aussi, partiellement liée à la qualité des terres (tableau 8).

Ce tableau 8 montre que les surfaces en herbe sont globalement plus importantes dans les exploitations de Knyszyn, où les sols sont de moins bonne qualité. Ces surfaces représentent, pour l'ensemble des exploitations que nous avons enquêtées au cours de la thèse, 23 % de la surface cultivée en moyenne (terres en propriété et en location cumulées). Si l'on ne s'en tient qu'aux exploitations présentant effectivement des surfaces en herbe dans leur parcellaire, cette moyenne est un peu plus élevée, 27 %.

A l'échelle nationale en 2005, les surfaces en herbe représentaient en moyenne 17 % de la SAU selon Eurostat [2006].

Selon une autre source européenne et quelques années plus tôt (ce qui selon nous n'est pas significatif), dans la répartition des terres agricoles, les prairies et pâturages, qui constituent des habitats très intéressants en matière de biodiversité, occupent presque 21,9 % des terres agricoles. » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005 : 38]

Ref. Expl.	Qualité sols (ha)	SAU disponible (ha)	Pâtures
D1	III	14,5	10
D2	II à V	50	10,5
D3	III (qq V)	50	6,5
D4	III à V	8,9	0,2
D5	II ou III	50	12
D6	II et III	8,54	1,36
D7	III	11	3
D8	III	7,9	2,8
K1	V – VI	11	1,5
K10	IV à VI	17,5	9
K11	IV à VI	22	0,75
K12	III à VI	25,2	2,5
K13	IV et V	11,83	4,79
K14	IV et V	11	3,8
K15	IV et V	20	9
K2	V	3,15	1,5
K3	IV à VI	20,47	6
K4	III (?)	15,5	6
K5	IV et V	43	11
K6	IV et V	22,42	8
K7	V et VI	27	12
K8	II à V	20	9
K9	IV	15	5
S1	II majoritaire	11,2	0
S2	II majoritaire	24,27	3,5
S3	II majoritaire	2,25	
S4	II majoritaire	11	NR
S5	II majoritaire	3	0
S6	II majoritaire	12	0
S7	II majoritaire	2,5	0
S8	II majoritaire	46	
S9	II majoritaire	30	
S10	II majoritaire	40	
Z1	II à III	1,28	0
Z2	II à III	4,2	0
Z3	II à III	5,35	1,75
Z4	II à IV	20	0
Z5	III	5,12	1,12
Z6	Bon sauf pt	1	0,5
Z7	NR	15	0
Z8	II à III	6	0,5

Tableau 8 : Lien entre qualité des sols et présence de pâtures dans les exploitations de l'échantillon

Cet écart s'explique de deux manières : d'une part, nous nous sommes intéressés particulièrement à des exploitations paysannes, plus tournées vers le système de polyculture-élevage, qui comporte typiquement des surfaces en herbe dans son parcellaire. D'autre part, les exploitations de Knyszyn sont sur-représentées dans notre petit échantillon, compte-tenu des modalités de notre enquête et du choix de cette commune en tant que référence, puisqu'elle présente justement une agriculture très proche du système idéal-typique « complet », qui permet d'expliquer les trajectoires évolutives des autres régions et des exploitations plus spécialisées. Les exploitations de Knyszyn comportent plus de surfaces en herbe dans leur parcellaire que la moyenne des exploitations nationales.

Ces surfaces en herbe présentent deux caractères spécifiques : ce sont essentiellement des prairies permanentes et elles sont partiellement boisées.

L'Union européenne a reconnu à partir de 2005 l'intérêt spécifique de ces prairies anciennes : l'éleveur peut bénéficier d'une majoration de l'aide unique pour les surfaces en prairies permanentes présentes sur son exploitation, sous réserve de s'engager à les maintenir sur une longue durée.

Le caractère boisé de ces prairies pose en revanche question : les surfaces boisées ne doivent pas être déclarées dans le cadre de l'aide unique mais cette logique entre en collision avec celle de l'éleveur, pour qui les pâtures boisées se déclarent au même titre que les surfaces en herbe, parce qu'elles représentent un élément constitutif de sa gestion du pâturage et s'y trouvent intégrées. [K7] Une partie de ces arbres sur prairie est dispersée, une autre se présente par petits groupes de 30 à 50 ares. « On ne peut appeler ça une forêt, ce n'est ni une forêt ni une pâture : les arbres n'ont été plantés par personne, la forêt a gagné spontanément à cet endroit. Les terrains qui n'ont pas été labourés ont permis la pousse d'arbustes dont personne ne s'est occupé. Les sols à cet endroit sont de faible qualité et c'est une zone humide : les arbres ont pu continuer à pousser. Les vaches vont pâturer dans cette zone : les plantes sont nulles là-bas mais c'est un bon abri pour les vaches. Puisque ce sont des sols mouillés, pas accessibles, pas cultivables, des sols faibles, il n'y a pas de possibilité de cultures à cet endroit.

Les prairies sont systématiquement fertilisées, quelque soit la taille de l'exploitation. En revanche, les volumes d'engrais mobilisés dépendent des moyens financiers disponibles.

[K4] L'usage de l'engrais est la base, pas seulement pour les cultures mais pour l'herbe aussi. Nous achetons des engrais chimiques dans les usines, pour le pâturage des vaches. Seules les pommes de terre reçoivent de l'engrais organique sous forme de fumier.



[K6] Mon grand-père avait la même ferme mais beaucoup plus de forêt. Il a défriché ces deux pâturages. Au milieu, il reste cette « forêt-pâturage ». Les vaches y vont pâturer, je fauche les espaces dégagés à la faucheuse après leur passage. Je fauche à la main sous les arbres. J'y exploite le bois «sec»

Photographie 5 : Prairie boisée
Photo Catherine Darrot 2004



Bois provenant de forêt d'Etat et obtenu par échange de services (fauchage des bords de chemins avec le matériel agricole). Au fond leur pâture et la forêt du voisin. La zone boisée au fond de la pâture de [Z3] est constituée par une recruc arborée en zone humide, pâturée

[K3] Il y a 0,5 hectares d'arbres dans cette pâture. Cela ne s'appelle pas forêt, il y a trop peu d'arbres. Les vaches y vont en même temps que dans la pâture, nous la comptabilisons dans la surface de pâture.

Photographie 6 : Bois issu des forêts d'Etat
Photo Catherine Darrot, 2004

IV.B.2.c - Surfaces arables

On observe classiquement une rotation triennale ou quadriennale, avec une tête de rotation sarclée constituée de pomme de terre ou de betteraves sucrières dans les sols de qualité II ou IIIa, suivie d'une culture de blé, puis d'une ou deux années de céréale fourragère moins exigeante, avec éventuellement un engrais vert intercalé entre la troisième et la quatrième année.

Toutefois, ces rotations se complexifient dans les meilleures terres et dans les plus grandes exploitations, se simplifient lorsque les surfaces sont restreintes ou le temps disponible limité par la pluri-activité.

D'une manière générale, le nombre d'années dans la rotation pratiquée dans les exploitations de notre échantillon était le suivant, en lien avec la qualité des sols et la taille des exploitations (tableau 9).

Un élément de modération doit immédiatement être apporté à cet exposé : si la tête de rotation sarclée-fumée est bien un élément fondateur de ces rotations idéal-typiques, sa part dans la sole est très généralement plus faible que 25 ou 30 % dans les régions où la pomme de terre occupait cette fonction. Nous consacrerons un paragraphe en troisième partie aux raisons *complexes* de l'amenuisement récent de cette culture, qui n'a que très peu à voir avec la supposée évolution des habitudes de consommations familiales polonaises, qui restent fixes et élevées. De même, le binage des betteraves tend à être remplacé par des passages d'herbicides, d'autant plus fréquemment que l'exploitation est grande et dispose de moyens financiers pour la mécanisation et l'achat des produits phytosanitaires. L'extrait suivant illustre le passage du modèle idéal-typique, présent dans les esprits, au modèle intensifié mécanisé de l'ouest qui sert de référence technique aux plus grandes exploitations, qui ont substitué les machines à la main-d'œuvre.

[S9, 30 hectares] Il arrive que l'on bine les betteraves mais je préfère les produits chimiques car la main-d'œuvre manque pour le binage. Il y a dix ans les familles faisaient ça en grands chantiers, manuels. Maintenant ici tout est fait comme à l'ouest. A deux on ne pourrait pas.

Ref. Expl.	Qualité sols (ha)	SAU dispon (ha)	Nombre d'années dans la rotation	% de la tête de rotation Sarclée.-fumée /surf. Arable
D1	III	14,5	4	Bett sucr maïs 9%
D2	II à V	50	6 (4x bett + 2)	bett sucr maïs 54%
D3	III (qq V)	50	8 (4x bett + 4)	bett sucr maïs pdt 37%
D4	III à V	8,9	3	0%
D5	II ou III	50	4	bett sucr maïs pdt 16%
D6	II et III	8,54	3	4%
D7	III	11	NR	bett sucr pdt31%
D8	III	7,9	3	bett sucr pdt 33%
K1	V - VI	11	3	Maïs 23%
K10	IV à VI	17,5	3	Pdt 13%
K11	IV à VI	22	3	0%
K12	III à VI	25,2	2	0%
K13	IV et V	11,83	2	0%
K14	IV et V	11	3	Pdt 8%
K15	IV et V	20	NR	Pdt 11%
K2	V	3,15	2	0%
K3	IV à VI	20,47	3	Pdt 5%
K4	III (?)	15,5	4	Pdt 17%
K5	IV et V	43	4	NR
K6	IV et V	22,42	3	Pdt 4%
K7	V et VI	27	3	Pdt maïs 30%
K8	II à V	20	4	Pdt maïs 33%
K9	IV	15	2 ou 3	Pdt 13%
S1	II majoritaire	11,2	3	Pdt 18%
S2	II majoritaire	24,27	4	Bett sucr pdt 20%
S3	II majoritaire	2,25	NR	Pdt 11%
S4	II majoritaire	11	NR	
S5	II majoritaire	3	3	NR
S6	II majoritaire	12	3	Pdt 2%
S7	II majoritaire	2,5	3 ou 4	Bett fourr pdt 17%
S8	II majoritaire	46	4	Bett sucr 11%
S9	II majoritaire	30	5	Bett sucr 20%
S10	II majoritaire	40	4 ou 5	Bett sucr 17%
Z1	II à III	1,28	0	0%
Z2	II à III	4,2	1 ou 2	0%
Z3	II à III	5,35	3	Pdt 11%
Z4	II à IV	20	variée complexe	Pdt maïs 21%
Z5	III	5,12	2 ou 3	Pdt 13%
Z6	Globalt bons	1	3	pdt + maïs 30%
Z7	NR	15	NR	Pdt 3%
Z8	II à III	6	4	Pdt bett sucr maïs 14%

Tableau 9 : Récapitulatif des rotations dans les exploitations de l'échantillon

Force est de constater (et sans doute de regretter, du point de vue agronomique) le remplacement partiel de la pomme de terre en tête de rotation par une céréale exigeante, elle aussi fumée avec l'essentiel de la fumure organique compostée présente sur l'exploitation mais nécessitant moins d'interventions sur le sol que la pomme de terre. Les multiples opérations liées à la mise en terre, au sarclage, au buttage, puis à la récolte des pommes de terres (ou des betteraves cultivées « traditionnellement ») permettent l'incorporation du compost et une forte réduction des adventices. La pomme de terre ou la betterave procurent un double effet bénéfique dans les rotations : elles « nourrissent » par la quantité d'amendement organique dont elles bénéficient, ce que procure aussi, finalement, la céréale implantée désormais en tête de rotation. Mais elles « nettoient » aussi, les multiples interventions nécessaires permettant la limitation de la flore adventice. Ce bénéfice s'étale les trois ou quatre années de rotations. L'alternance entre monocotylédones et dicotylédones interrompt les cycles biologiques des parasites des céréales.

Cette tête de rotation sarclée-fumée permet de limiter considérablement le recours aux fertilisants chimiques d'une part, grâce à son effet d'amendement de fond et d'autre part le recours aux pesticides, grâce à l'alternance céréale/plante sarclée qui limite les cycles de reproduction des parasites et à la réduction du développement de la flore adventice.

On peut d'un autre côté se féliciter du développement récent du recours aux engrais verts en fin de rotations, qui joue un rôle fertilisant et prophylactique comparable à celui de la tête de rotation sarclée-fumée, alors que la part de celle-ci diminue dans la sole. Encouragé par les revues spécialisées, l'usage de la moutarde ou du trèfle en dérobée entre la troisième et la quatrième année de rotation vient désormais compléter la mise en culture traditionnelle de fourragère sarclée-compostée (rave) en culture dérobée après la seconde céréale, qui jouait un rôle comparable à celui de la pomme de terre.

Le recours à ces **rotations**, dans leur principe idéal-typique (tête de rotation sarclée-fumée (compost) / céréale exigeante/céréale « pauvre », éventuellement en quatrième année engrais vert ou fourragère sarclée-fumée (compost) en interculture (type rave)/céréale), **permet d'obtenir une productivité voisine des pratiques « conventionnelles » (70 à 80 % du rendement espéré), avec un bilan organique sur l'état du sol très positif et un recours faible ou nul aux fertilisants et traitements chimiques.** Outre le bénéfice écologique, les charges productives sont nettement diminuées, le coût unitaire de production aussi.

La diminution de cette tête de rotation impose d'accroître notamment le recours aux pesticides et sans doute le recours aux fertilisants minéraux en deuxième et troisième année de rotation.

A titre de synthèse, on se reportera au tableau 9, qui présente, outre le nombre d'années dans la rotation, la part de la tête de rotations sarclée-fumée, en pourcentage de la surface arable. On attendrait le chiffre de 30 % de la SAU en cas de rotation triennale, 25 % en cas de rotation quadriennale : on est en général très en-dessous de ces chiffres. Les quelques cas de pourcentage plus élevé s'expliquent par la mise en culture de maïs ensilage, que nous avons classé non en céréales mais en tête de rotation sarclée fumée en raison du sarclage mécanique dont il peut faire l'objet, de manière alternative aux herbicides. Cette culture ne concerne que quelques exploitations, signalées dans le tableau 9 : le climat polonais n'est guère propice. La bonne qualité des sols de l'exploitation (catégorie II ou III) permet parfois une culture de betterave sucrière durant trois ou quatre années avant d'intercaler finalement une à trois années de céréales. La rotation s'éloigne alors du modèle idéal-typique, très dominant compte-tenu de la nature moyenne des sols polonais dans la plupart des régions. Remarquons mais nous y reviendrons, que la betterave sucrière contribue néanmoins dans ce cas au maintien du système paysan autonome,

fondé sur une forte complémentarité élevage-cultures : si les betteraves sucrières exigent beaucoup de fumure organique, elles contribuent aussi à l’approvisionnement fourrager de l’exploitation, au même titre que les céréales qu’elles remplacent partiellement dans ces rotations longues : les feuilles de betteraves sont ensilées et forment la base des rations bovines.

Nous avons choisi de traiter ici la question de l’**autonomie protéique** de l’exploitation pour l’élevage animal, parce qu’elle est directement liée à la nature des rotations culturales. En pratique, les exploitations ont développée une grande autonomie dans tous les domaines : technique, avec une autoproduction quasi complète des rations animales et des recours restreints aux intrants chimiques grâce aux rotations culturales, économique avec une recherche permanente d’autosuffisance alimentaire ou de faible recours aux emprunts... On s’attendrait à ce que l’autonomie protéique soit elle aussi assurée par les choix culturaux en ce qui concerne les rations animales : ainsi, les légumineuses telles que le trèfle ou des oléo-protéagineux tels que le lupin ou les pois, pourraient logiquement être intégrés aux rotations. **Il n’en est rien et ce fait est surprenant, sans cohérence avec le reste de la logique paysanne selon laquelle toutes les composantes de l’exploitation sont liées. Les exploitations sont toutes dépendantes à 100 % en matière de complément protéique de la ration animale.**

Il n’en a pourtant pas toujours été ainsi. Le trèfle et le lupin sont mentionnés comme des cultures ayant fait partie des rotations pratiquées avant les années 60.

A l’échelle nationale en 2005, la Pologne ne produisait pas de soja industriel [source Eurostat 2006], une autre source mentionnait, toujours pour 2005, une faible production (non industrielle), de 12 000 tonnes [source : Agriinfo 13 mars 2006]. Pourtant, les compléments protéiques distribués aux porcs (sous diverses formes selon leur âge et leur poids) dans les petites exploitations en contiennent systématiquement. Ajoutons que ces compléments protéiques sont eux aussi systématiquement achetés par ces exploitations, aucune ne s’en passe, fut-ce la plus petite d’entre elles. Chaque porc élevé bénéficie de ces compléments, qui contiennent, outre le soja, des acides aminés et des facteurs de croissance type antibiotiques : discordance considérable, répétons-le, dans la logique d’ensemble des exploitations.

L’adoption de cultures améliorant la ration protéique est pourtant possible et historiquement présente, notamment pour amender et valoriser les plus mauvaises terres : la culture de lupin est encore représentée ici et là, notamment à Knyszyn. Les causes de leur abandon sont non seulement d’ordre économique, compte-tenu du faible prix des compléments industriels importés (par conséquent issus de cultures très subventionnées dans leurs pays d’origine) en regard des cultures oléoprotéagineuses locales mais aussi technique : les rendements espérés localement ne peuvent permettre d’atteindre un chargement animal équivalent à celui que l’on obtient en ayant recours aux compléments importés.

[K11] J’ai une rotation triennale avec trois années de céréales dans les bonnes terres (orge ou blé de printemps / mélange / avoine ou seigle). Je fais différentes cultures fourragères [de céréales] car sur certaines terres on ne peut pas faire de mélange. J’ai aussi une rotation en deux ans seigle/lupin, car en fait certaines terres seraient seulement bonnes pour la forêt. La rotation avec le lupin permet la culture, avec un peu d’engrais l’avoine peut y pousser ensuite.

[K10] Le choix des céréales dans la rotation dépend beaucoup de la terre. Ici à côté de la maison, la terre est de catégorie IV. On peut y faire du blé ou du mélange (pomme de terre et fumier / blé / mélange céréalier). Sur les terres louées, qui sont de catégorie V ou VI, on fait du lupin et du seigle (lupin / seigle / (fumier) mélange céréalier). Il vaut mieux mettre du fumier avant le mélange. Après le lupin par contre, il n’y a besoin de rien. Le lupin est surtout pour les animaux mais il apporte aussi de l’azote au sol. A la place de l’engrais. Avant, beaucoup de gens faisaient du lupin mais il y a eu une maladie. Le lupin poussait normalement mais il séchait quand il se mettait à fleurir. Cette maladie était il y a sept ans environ. Les gens ont laissé tomber, pourtant maintenant il existe une variété résistante. Je l’ai su par les voisins.

[S3] Nous ne produisons pas de lupin ou de pois, nous ne jouons pas avec ça, il y a peu de terres : nous achetons. Avant dans les fermes moyennes, il y avait du lupin et du pois.

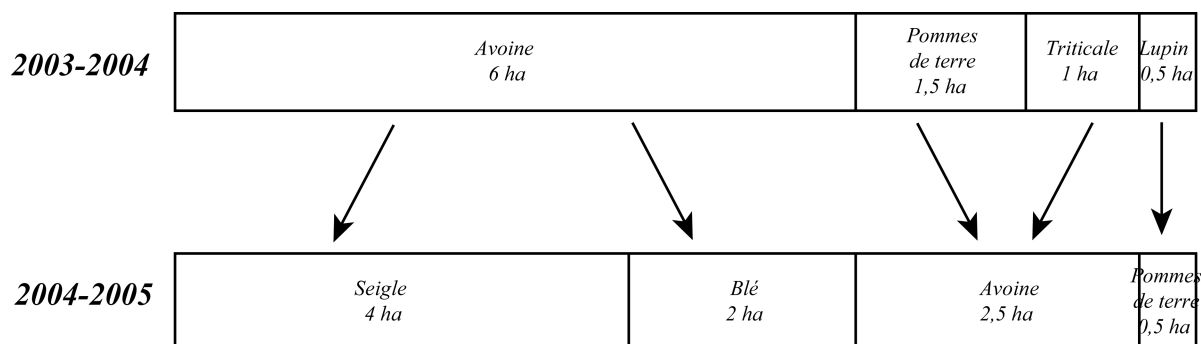
Nous proposons ci-dessous plusieurs exemples de rotations et des commentaires qui les argumentent. Il s'agit de rotations idéal-typique, présentées comme telles par les personnes interrogées elles-mêmes. Dans la pratique, les successions culturales sont complexes, fruit de compromis renouvelés chaque année entre les contraintes du parcellaire (émiettement, qualité des sols), les besoins fourragers, le prix de chaque catégorie de céréale à la vente en début de saison (qui peut orienter les cultures afin de tirer un plus grand bénéfice de la vente des quantités éventuellement excédentaires une fois les animaux d'élevage nourris), et, à présent, des aides européennes. Nos interlocuteurs exposent clairement ces contraintes et la complexité des déterminants de leurs décisions lorsqu'il s'agit de répartir les cultures annuelles sur la sole. Parallèlement pourtant, à la suite de cet exposé, ils se montrent capables de répondre sans hésitation à la question : « quelle est la succession de cultures que vous pratiquez sur une parcelle donnée ? ». Il y a manifestement compromis entre une succession culturale idéal-typique qui sert de règle et de référence, transmise par le savoir familial en fonction des conditions locales et les conditions toujours renouvelées de la réalité.

L'exemple de l'entretien conduit dans l'exploitation [K4] est illustratif à cet égard :

« Le nombre de truies présentes dépend du prix de la nourriture du cochon. Cette année il n'y a qu'une seule truie, quoique le prix de la nourriture soit raisonnable : il est en baisse. Il faut aussi voir le prix du blé. »

On observe dans cette exploitation une grande variabilité de productions d'une année sur l'autre.

Par exemple transition entre 2003-2004 et 2004-2005 :



« L'an dernier il y avait moins de nourriture à cause de la sécheresse, les vaches ont reçu du lupin et du seigle. Cette année pour le moment (juillet) elles reçoivent de l'herbe, puis la nouvelle récolte viendra compléter la ration. »

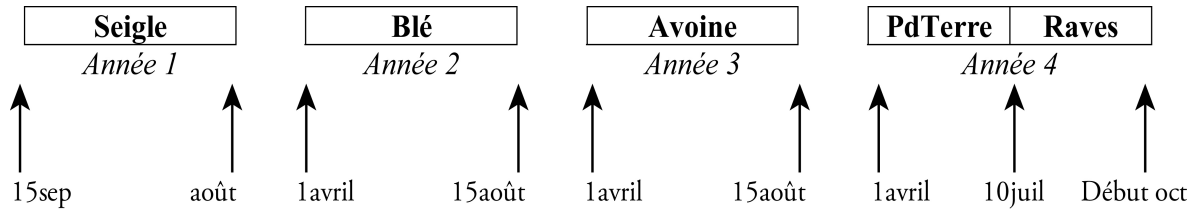
« Il n'y a pas vraiment de rotation logique, tout dépend du temps. Ce qui est planté change tous les 3 ou 4 ans. La rotation se fait toujours sur nos 9 ha mais les prix changent. Par exemple il faut traiter le triticale et le lupin contre les mauvaises herbes cela rend ces cultures toujours plus chères. Seul le seigle n'est pas traité. »

« Nous avons 8 parcelles sur ces 9 ha, certaines sont petites, elles font 30 à 60 ares, la partie qui appartient au prêtre a des parcelles un peu plus grandes.. Nous varions chaque année les cultures. Chaque semence a son prix, nous choisissons les plus avantageuses. Lorsque l'on introduit des changements dans la rotation, il y a des règles : par exemple s'il y a eu du triticale on ne peut pas mettre du blé (le triticale vient à la place du blé dans la rotation). Le lupin vient avant les patatesou alors on fait du seigle puis un apport de fumier puis du lupin. »

Un bruit a couru en 2004, partiellement fondé, sur l'absence d'aides européennes aux pommes de terre. En réalité, cette aide, ainsi que le seigle, existe mais est dotée d'un montant plus faible à l'hectare que l'ensemble des autres cultures.

« Il n'y a pas d'aide UE pour les patates, il vaut mieux planter du blé. Nous avons planté un ha de patates de moins que l'an dernier : l'an dernier, les patates ont peu donné, alors que cela demande beaucoup de travail et que les prix sont peu élevés. C'est pourquoi nous avons diminué la surface. »

Néanmoins, en réponse à la question « pouvez-vous décrire votre rotation « classique », la réponse suivante a été proposée :



[K4] ne fait pas d'engrais vert mais plante des raves immédiatement après la récolte de pommes de terre nouvelles (d'autres sont laissées en place plus longtemps). « Elles servent à nourrir les vaches. Elles n'améliorent ni ne dégradent la terre mais cela permet d'avoir deux récoltes cette année là. »

« Le blé est stocké dans un bâtiment en bois. J'apporte tout au marché en voiture, à Knyszyn. Les gens qui ont plus de bétail que nous achètent ce blé directement. Mais j'achète aussi du mélange quand j'en ai besoin. Pour fixer les prix, on négocie !! Mais il n'y a pas de grosse différence entre l'offre et la demande. Plus on achète, plus on peut négocier. »

▪ L'exemple de K3 : une triennale « classique » sur sols pauvres, les pommes de terre en régression

L'exploitation K3 dispose de 20,47 ha, dont 11 ha de terres arables, 9 ha de prairies et pâturages, 0,6 ha de vergers et pâturages. 10 vaches laitières et 17 porcs à l'engrais sont présents en moyenne sur l'exploitation.

Rotation « moyenne » pratiquée sur l'exploitation

Pommes de terre				
	Raves ⁴¹			
Seigle	Avoine	Avoine	Seigle	Moutarde (engrais vert)
Beaucoup de fumier		<i>Qté moyenne de fumier</i>	Reste de fumier	
Année 1		Année 2	Année 3	

« Cette rotation sur trois ans est idéale ». En ce moment, nous diminuons les pommes de terre. Sur l'espace libéré en tête de rotation, nous semons du seigle ou de l'avoine. Par conséquent, cela nous oblige à semer seigle sur seigle ou avoine sur avoine. La proportion de pommes de terre dans la rotation dépend des possibilités de vente mais aussi du temps dont nous disposons : il faut plus de temps pour cultiver les pommes de terre.

Cette année nous avons mis de l'orge, c'est une bonne année. Mais ceux qui ont mis du maïs l'ont perdu car il a gelé. Dans l'ensemble, nous essayons de garder des semences d'une année sur l'autre. Si nous en manquons après une mauvaise année, nous en achetons. »

▪ L'exemple de [Z8] : une rotation quadriennale courante sur petite surface

5 ha SAU, 7 truies mères, 1 vache laitière

En 2005, la sole était occupée de la manière suivante :

Maïs	0,7 ha	Blé	0,6 ha
Pommes de terre	0,25 ha	Triticale	0,9 ha

⁴¹ Les raves interviennent sur 1/5ème de la surface de pommes de terre, après les pommes de terre précoces

Betteraves 0,25 ha Mélange céréalié 0,7 ha
 Trèfle 0,3 ha

La rotation est la suivante :

Pommes de terre	Blé	Céréale	Mélange céréalié		Céréale éventuellement	
ou betteraves	ou orge	(variable)		Trèfle	Trèfle	Trèfle
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5 éventuelle		

« Nous donnons moins de concentré aux porcs que normalement parce que nous mettons des pommes de terre dans la ration. Ça change les besoins en concentré. Cela prend beaucoup de temps et d'argent de préparer ces pommes de terre mais nous en avons trop. Maintenant nous en avons 0,25 ha mais avant nous en mettions 0,8 ha. C'est encore trop. Nous faisons les pommes de terre pour les besoins domestiques, elles sont maintenues car c'est notre base. Avant les gens nous en achetaient mais nous n'avons plus de contrat et mon mari travaille, les pommes de terre c'est du travail, je ne vais pas prendre le tracteur et aller les vendre au marché. C'est possible de faire ce genre de vente directe mais il faut être bon commerçant, avoir le temps et le financement pour le transport.

C'est difficile de maintenir la rotation idéale car nous avons peu de pommes de terre. Dans l'idéal il faudrait un engrais vert après les récoltes, surtout du lupin. Nous faisons aussi du lupin mais c'est cher. Nous utilisons plutôt du trèfle après les céréales. Nous faisons trois coupes en tout avant de remettre les pommes de terre ou les betteraves, le trèfle reste 18 mois. C'est surtout pour les vaches et un peu de verdure pour les truies. »

NB : de manière assez comparable, on peut ajouter l'exemple de [S2] sur 5 ha environ, tout aussi illustratif :

Betterave	Orge	Triticale	Triticale	Moutarde
			Seigle	
			Mélange	
			Fumier	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	

▪ **L'exemple de K5 : une rotation quadriennale... idéalisée**

Les parcelles sont réparties en 4 zones, avec les cultures suivantes en 2004 :

10 ha au premier endroit	4 ha de triticale
	4 ha de seigle
	2 ha d'avoine
2eme parcelle	1 ha d'avoine
4eme parcelle	1,25 ha de seigle
3eme parcelle	1,25 ha de seigle

Dans chacune des parcelles, la rotation serait la suivante, selon les déclarations de [K5] :

En pratique, on observe pas de pommes de terre dans les quatre parcelles décrites pour 2004 : si la rotation annoncée était respectée, elles seraient représentées à raison d'1/4 de la sole environ, soient un peu plus de 3 ha. En réalité, les pommes de terre sur l'exploitation ne sont plus guère cultivées que pour les besoins familiaux, soit 0,5 ha environ : la rotation annoncée est en réalité la rotation « idéal-typique » que [K5] garde en tête sans plus la pratiquer.

« Tous les 5 ans, les semences sont achetées en totalité. Les 4 autres années, ce sont les semences de la ferme qui sont utilisées. La variété génétique disponible se développe sur 4 ans.

En général la quatrième année, le rendement est plus faible. Par exemple pour le seigle, l'épi est parfois vide. Pour le triticales, la variété évolue vers le seigle. Cela dépend de la météo.

Les semences ne sont pas achetées chaque année par mesure d'économie : le prix des semences est trois fois plus élevé que celui du grain normal. Si on achète des semences et que la sécheresse arrive, l'investissement est perdu. »

▪ **L'exemple de K6 : une situation comparable... mais énoncée plus objectivement**

La sole est la suivante en 2004 :

Triticales :	2 ha
Seigle :	3 ha
Mélange avoine – orge :	3 ha + 1,5 ha
Pommes de terre :	0,5 ha

La rotation annoncée est la suivante, assortie d'une précision : « Une partie des terres, les plus mauvaises, reçoit le mélange et le triticales (rotation biennale). Les autres terres ont une rotation sur trois ans. »

Pourtant, malgré ces ajustements, [K6] ne renonce pas à la référence idéal-typique, pourtant transformée dans son exploitation :

« Les rotations se font de génération en génération. »

▪ **L'exemple de K8 : Le recours au maïs rétablit l'équilibre des proportions dans la rotation mais nécessite de très bonnes terres**

La sole est occupée de la manière suivante en 2004 :

Seigle :	3 ha
Pommes de terre	1 ha
Maïs	2 ha
Triticales	1,5 ha

Mélange avoine-blé-orge	2 ha
Blé d'hiver	2 ha

« La terre est fertile mais je la fertilise aussi. Nous seuls ici faisons du blé d'hiver car il faut vraiment de la très bonne terre. J'ai de la chance car j'ai la meilleure terre. Tout le monde ne déciderait pas d'implanter cette culture car elle exige beaucoup de travail, il faut s'en occuper. Les rotations sont assez régulières : »

Pommes de terre	Blé d'hiver	Mélange ou Triticale ou Seigle	Maïs
Année 1	Année 2	Année 3	(Année 4 facultative)

L'ensemble pommes de terres et maïs occupe environ 1/4 de la sole, conformément au projet de rotation quadriennale. Toutefois, les conditions pédo-climatiques permettent rarement le choix de cette culture.

▪ **L'exemple de [D3] : une rotation longue et complexe fondée sur la culture de betteraves**

C'est une grande exploitation de 50 ha, avec des sols majoritairement de catégorie III. Le complémentarité entre élevage et cultures est fondée sur la culture de betterave et de maïs ensilage, les feuilles de betteraves sont ensilées, l'élevage est centré sur une troupeau de 32 vaches laitières.

En 2004, les cultures étaient les suivantes :

Betteraves	6 ha	Maïs ensilage	7 ha
Blé de printemps	6 ha	Triticale	2 ha
Blé d'hiver	4 ha	Orge	3 ha
Mélange orge/blé/avoine	8 ha	Pommes de terre	0,5 ha

Le maïs est parfois conduit en monoculture. Les pommes de terre n'occupent que 0,5 ha sont essentiellement destinées à couvrir les besoins familiaux. La rotation typique est par ailleurs décrite comme suit :

Le « reste » du fumier est épandu sur les pommes de terre à raison de 30 tonnes/ha et sur le maïs.

« Nous faisons de la moutarde après la récolte de céréales avant les betteraves, nous l'enfouissons à l'automne en même temps que le fumier. C'est une expérience depuis 4 ans, c'est bien car cela détruit les parasites et améliore le sol. Les rotations à l'époque des parents étaient similaires mais il y avait moins de terres. Sinon c'était comparable. »

▪ **L'exemple de [Z5] : Une double rotation, classiquement observée dans les petites exploitations dotées de terres moyennes.**

Les cultures annoncées en 2005 étaient

Pommes de terre	0,5 ha
-----------------	--------

Seigle	0,5 ha
Blé	1 ha
Mélange orge blé	2 ha

Les rotations, triennales ou biennales, étaient les suivantes, selon les parcelles :

Pommes de terre Année 1	Blé Année 2	Mélange Année 3
Seigle Année 1	Orge Année 2	

« Il y a cette répartition des cultures parce qu'il faut une rotation. Tous les ans la culture est différente sur chaque surface, sauf parfois le mélange. On peut mettre le fumier sur le seigle ou sur les pommes de terre. Nous utilisons ces rotations depuis longtemps. Quelques fois nous mettons de la moutarde, si nous avons trop peu de fumier, ce qui est rare. Mon père m'a appris ces rotations. Par contre l'usage de la moutarde je l'ai appris dans la revue Topagra il y a environ 10 ans. »

IV.B.2.d - Le jardin vivrier

Nous ne consacrerons que peu de lignes au jardin vivrier, non que le sujet soit pauvre ou dénué d'intérêt, au contraire mais parce que les données sont d'une remarquable stabilité, quelque soit par ailleurs la structure de l'exploitation.

Le jardin vivrier est situé à proximité de la maison et occupe 25 à 60 ares, abondamment fumés. Les pommes de terre n'y sont en général pas incorporées : quoiqu'elles soient désormais cultivées elles aussi surtout pour couvrir les besoins familiaux, elles restent conduites comme un élément des rotations et incorporées à la sole organisée sur les terres arables.

Les semences potagères sont très généralement acquises, les pratiques d'auto-production sont exceptionnelles. Leur coût peut d'ailleurs limiter partiellement la variété des cultures dans certaines familles très modestes.

Les légumes implantées correspondent aux possibilités offertes par le climat et aux habitudes de consommation familiale.

Les jardins les plus simples comportent en général de grandes quantités de betteraves, d'oignons, d'aneth, de laitues, de carottes, de concombre et cornichons

Les plus complexes et soignés présentent plus d'une vingtaine de variétés de légumes : Céleri, poireau, carotte, persil, choux divers, haricots verts et secs, salades, oignons, betteraves, concombres et cornichons, radis, fraises, ail, tomates, poivrons, melons, fleurs...

Cette variabilité est partiellement déterminée par le goût familial pour le jardinage, plus que par les moyens financiers disponibles mais surtout par la disponibilité de la main-d'œuvre féminine, à qui revient quasiment exclusivement la prise en charge du jardin comme de la basse-cour, de la transformation et du stockage des produits obtenus. La plus grande disponibilité des femmes dans la maisonnée améliore généralement la variété des légumes produits, ainsi que la productivité de la basse-cour.



Photographie 7 : [K6], jardin vivrier, Photo Catherine Darrot

Il nous semble que les cultures fruitières sont dans certaines exploitations remarquablement absentes de ces quatre espaces : hormis les cueillettes en forêt et de rares cultures de petits fruits à proximité du jardin (groseilles, fraises par exemple), les fruitiers sont peu représentés, situation inattendue dans l'organisation d'ensemble qui vise à couvrir les besoins familiaux.

L'explication est peut-être fournie par le statut spécifique des fruitiers dans le parcellaire, dont la culture et le renouvellement ont été mis à mal par la privatisation des terres au moment des réformes agraires et par la désorganisation partielle de la question de la propriété foncière lors des grands aléas historiques traversés par le pays. Les zones de gestion collective, dont les arbres fruitiers, auraient fait les frais de ces tensions spatiales.

[S3] Je me demande bien aussi pourquoi aucun paysan ne produit de fruits. Ils achètent des fruits donc ce n'est pas la tradition de ne pas en manger. Je me souviens que quand j'étais enfant il y avait des chemins dans les champs et sur les deux côtés il y avait de très nombreux fruitiers : des cerises, des pommes... Je ne sais pas si ce sont les polonais ou les allemands qui les ont plantés. Ils ont disparu après la guerre et n'ont pas été replantés. La route et les arbres étaient plus ou moins sans propriété, on n'a pas été capable d'entretenir ce bien, dommage. On n'a pas le droit de couper des arbres mais cela se fait quand même quand ils sont âgés.

[K12] Tous ces champs étaient en vergers puis mon grand-père les a abattus, cela se faisait pas à pas. Les vergers exigent beaucoup de travail, c'est le premier facteur. Puis il y a eu la guerre et ils ont été un peu négligés. Avant il fallait la faux pour cultiver ça, pour passer entre les arbres. Quand il y a eu les machines, les pommiers gênaient.

Le remplacement de ces arbres relève de l'initiative collective. Mentionnons tout de même que lors de nos entretiens exploratoires de DEA, les très petites exploitations d'une commune de Malopolska étaient en cours d'organisation pour vendre collectivement les pommes issues des vieux pommiers répartis ici et là, produites sans le moindre travail ni investissement hormis leur récolte et constituant une source de revenu d'appoint en cours de réhabilitation. Nous pensons que dans ce domaine, l'effet d'entraînement local et la petite taille des exploitations favorisent doublement cette dynamique. En pratique, la part de l'initiative personnelle est importante.

[S1] Nous n'avons pas d'arbres fruitiers : ils sont vieux ou pas renouvelés.

[D6] (La jeune femme qui prend en charge les replantations est en cours d'installation sur l'exploitation, à la suite de son père et tient sans doute à impulser une dynamique à moyen terme). Il y avait de vieux vergers mais je les ai enlevés. Ma fille enlève les vieux arbres et replante 8 à 10 pommiers, des cerisiers, des pruniers, des poiriers, des noyers, des cassis, des groseilles. Nous n'achetons pas les fruits.

IV.B.3 - Compléments

IV.B.3.a – *Perspective historique*

Cette tétrapartition de l'espace est mentionnée par Tchayanov pour les exploitations russes, qu'il décompose en champs (cultivés), prairie, forêt et potager et précise même, ce qui pourrait tout à fait décrire la Pologne : « dans les régions du Nord, nous avons un plus fort pourcentage pour la forêt et la prairie mais nous ne possédons pas à ce sujet de données précises » [Tchayanov, 1990 : 167]

Ce mode stable d'occupation de l'espace peut être appréhendé comme un héritage relativement direct de l'organisation de la grande sole féodale exploitée communautairement et divisée en *sylva* (forêt), *saltus* (zone de prés et de friches basses pâturées), *ager* (champs défrichés et cultivés autour du village), *hortus* (jardin).

Ces quatre espaces caractérisent les structures agraires des régions tempérées anciennement boisées dès l'antiquité [Mazoyer 2002] retrace l'évolution du système antique à culture attelée légère, puis médiéval à culture attelée lourde des régions tempérées froides, puis vers les systèmes sans jachère correspondant à la première révolution agricole des temps modernes. Seule la mécanisation de la seconde moitié du vingtième siècle viendra bouleverser cette occupation de l'espace dans les pays industrialisés d'Europe de l'ouest. En Pologne, la seconde révolution agricole des temps modernes (pour reprendre la terminologie proposée par Mazoyer) s'est opérée sans remaniement majeur de la division de l'espace agricole en *sylva*, *saltus*, *ager* et *hortus*.

Mazoyer explique que « les systèmes à jachère et culture attelée légère des régions tempérées sont issus des systèmes de cultures temporaires sur abattis-brûlis qui occupaient les milieux boisés de ces régions depuis l'époque néolithique. [Ibid : 287] » et date leur émergence des premières déforestations selon les zones entre 2500 avant Jésus-Christ et les premiers siècles de l'ère chrétienne. Fondés sur la culture pluviale de céréales et l'élevage pastoral, ces systèmes comportent [Ibid : 288], un *ager*, espace constitué par les terres les plus fertiles, labourées et accueillant les cultures de céréales ; un *saltus*, constitué des pâturages périphériques relativement étendus où va paître le bétail productif et de trait ; d'une *sylva*, zone boisée non défrichée au-delà du *saltus* ; et des jardins (*hortus*) incorporés au village central.

« L'*ager* a pour fonction essentielle de produire des céréales qui fournissent plus des trois quarts de la ration calorique de la population. [Mazoyer, 2002 : 303] » Il est constitué de champs défrichés et désouchés afin d'être labourables. Le *saltus* est en général constitué d'une « formation secondaire à dominante herbuse résultant du déboisement progressif de la forêt primitive. [...] Il ne se perpétue en tant qu'herbage que dans la mesure où il est constamment exploité et entretenu par le pâturage d'un bétail assez nombreux pour empêcher le retour en force de la végétation ligneuse » : c'est le rôle des bovins de nos exploitations paysannes polonaises, quand les porcins valorisent les céréales aujourd'hui produites en quantité sur l'*ager*. Le *saltus* est situé à une certaine distance en bordure de l'*ager*, typiquement en auréole autour de celui-ci et lui-même entouré, au-delà, par les futaies. Le paquage de nuit du bétail sur les jachères justifie la proximité de l'*ager*, lorsque le *saltus*, pâturé en journée ou fauché à distance, est plus éloigné du village.

Toutefois, au contraire des zones méditerranéennes et tempérées chaudes, où l'araire est resté l'outil de travail des champs cultivés, les zones tempérées froides de l'Europe ont constitué dès le début de l'ère chrétienne la zone d'extension de la charrue.

« L'ancienne Europe a connu deux instruments de labour : l'araire qui se caractérise par ceci qu'il est dépourvu de roues et la charrue proprement dite, montée sur roues. L'araire est très certainement le plus ancien des deux [...] Puis à un moment donné – Pline semble avoir considéré l'innovation comme relativement récente – on a vu s'introduire dans les plaines du Nord, l'instrument à roues. Nous l'appelons en français « charrue ». Le nom est d'origine gauloise. [...] Il y a là une invention qui s'est faite dans les plaines du Nord de l'Europe, où la technique de la roue a été de bonne heure portée à un très haut point : on a eu l'idée d'adjoindre des roues à l'instrument de labour et cette invention a rayonné mais elle n'a pas atteint en France l'ensemble de la région méridionale » [Bloch, 1999 : 121]

Si Mazoyer propose une description savante de cette innovation [Mazoyer, 2002 : 350], il souligne surtout la difficulté liée au climat septentrional, qui a conditionné l'usage et les interrelations des quatre espaces agricoles dans ce contexte d'usage de la charrue : la faiblesse des disponibilités fourragères durant la morte saison, limitant la taille des élevages et exigeant des étendues fourragères plus importantes et générant des pertes de fertilité (sous forme de déjection sur les chemins) importantes lors des pacages estivaux. L'interaction entre le *saltus* et l'*ager* s'établit alors de manière particulière dans la zone d'extension de la charrue. L'apparition progressive de la faux permet d'accroître les stocks de foin, transportés grâce au char à roue nouvellement développé, les quantités de fumier s'accroissent d'autant. Celui-ci est collecté grâce aux parquages de nuit et hivernaux à proximité des champs cultivés : le fumier récolté, épandu sur les jachères, constitue un transfert de fertilité du *saltus* vers l'*ager* [Ibid : 345-346] : il en est toujours ainsi en Pologne dans les exploitations paysannes, où le foin collecté dans les prairies permanentes éloignées de l'exploitation (correspondant à la définition du *saltus* médiéval), vient constituer un fumier précieux épandu sur l'*ager*, les surfaces labourées.

La charrue permet une meilleure incorporation, sur l'étendue des jachères, de ces « dizaines de tonnes » [Ibid : 347] de fumier : le système ayant permis le développement des zones tempérées froides est en place. La rotation triennale remplace la rotation biennale grâce à l'amélioration de la fertilité : grande jachère⁴² de 15 mois fumée, céréale d'hiver, petite jachère de huit mois (correspondant à l'absence hivernale de cultures), céréale de printemps.

Le recours à la charrue impose des champs allongés, en lanières, afin de limiter les manœuvres en bout de champs avec l'encombrant attelage de la charrue : paysage médiéval peu remanié par les réformes agraires en Pologne.

Les jardins (*l'hortus*) s'agrandissent grâce à la fumure : légumineuses alimentaires, légumes, plantes aromatiques, médicinales, ornementales y voisinent avec la vigne ici et là, les fruitiers partout.

« La forêt occupait généralement les terrains les moins propices à la culture et à l'élevage » [Ibid : 363], cela demeure le cas dans les exploitations visitées en Pologne lorsqu'elles disposent de telles parcelles boisées. Elle reste constituée soit de reliques résiduelles plus ou moins dégradées de la forêt originelle (les *puszcza* polonaises ou « vieilles forêts », aujourd'hui propriété de l'Etat, évoquent cet aspect : épaisses, très anciennes, voire « primaires », c'est-à-dire Proches de l'Etat Naturel, telles que la Puszca Knyszyńska, qui s'étend en partie sur le territoire communal de Knyszyn et incluse dans un parc national ou la forêt de Białowieża, de l'autre côté de la ville de

⁴² La jachère est « l'état d'une terre de culture en rotation, nonensemencées durant plusieurs mois, soumise au pâturage des animaux domestiques et par définition, jachérisée, c'est-à-dire labourée. Il est donc impropre, soit dit en passant, d'employer le terme de jachère pour désigner une friche boisée de moyenne ou de longue durée défrichée par abattis-brûlis ou pour parler d'un pâturage naturel en rotation non encore labouré » [Mazoyer, 2002 : 307]

Bialystok, désormais classée en réserve de biosphère) ; soit de boisements secondaires spontanément ou artificiellement reconstitués sur des terrains anciennement défrichés pour les besoins de la culture et de l'élevage [*Ibid*] : c'est le cas des forêts paysannes observées dans une partie des exploitations visitées, essentiellement autour de Knyszyn.

Dans les zones où la pression démographique et la meilleure qualité des terres accroissent les besoins de bois et de terres labourables, la déforestation est très importante, dès le 12^{ème} siècle pour les premières zones concernées. L'exploitation du bois devient rationnelle et réglementée, le renouvellement forestier est désormais planifié.

Cette pression démographique et foncière conduit bientôt d'une part aux disettes et troubles de l'an mille, d'autre part aux grands défrichements du moyen-âge, qui privent de forêt certains territoires. C'est à ce moment qu'ont lieu les conquêtes des plaines du Nord-est de l'Europe, sous couvert d'évangélisation et que s'y implante ce système de culture attelée lourde après défriche forestière. Le bassin de la Baltique permet, grâce au réseau fluvial qui y débouche, d'organiser le commerce et de drainer ces productions vers les bassins européens de l'Ouest.

Le métier de marchand émerge, le capitalisme prend naissance, par l'appropriation des grands domaines fonciers.

La révolution agricole des temps modernes donne naissance aux systèmes agraires sans jachère. « Par cette transformation, les jachères qui occupaient encore une très large place dans les anciennes rotations triennales [...] furent remplacées soit par des prairies artificielles de graminée comme le ray-grassou de légumineuse fourragère comme le sainfoin ou le trèfle, soit par des plantes sarclées fourragères comme le navet [Mazoyer, 2002 : 411] » En Pologne, les pommes de terre et les betteraves fourragères jouent désormais ce rôle de tête de rotation à la place de la jachère et sont toutes deux consacrées aux rations animales : « dans les nouvelles rotations, les fourrages alternent presque sans discontinuer avec les céréales, de sorte que les terres labourables produisent désormais autant de fourrage que les pâturages et les prés de fauche réunis. [*Ibid* : 412] » : le double élevage bovin et porcine se développe d'autant, les quantités de fumier, puis la fertilité des sols, aussi, par conséquent, ainsi que les rendements. Cela permet même d'introduire « dans les rotations d'autres cultures exigeantes en fertilité. Ainsi, au fur et à mesure de leur développement, les nouvelles rotations s'enrichissent de plantes sarclées alimentaires comme le navet, le chou, la pomme de terre et le maïs ou de plantes industrielles comme le lin, le chanvre, la betterave à sucre, etc [*Ibid*] »

Remarquons au passage que le maïs se situe bien parmi les cultures occupant la place d'une tête de rotation sarclée nettoyante et abondamment fumée. Sa place parmi les plantes comptabilisées en tête de rotation dans notre présentation des rotations paysannes en Pologne est ainsi justifiée.

Dans les régions les plus fertiles, l'*ager* gagne sur le *saltus* et sur la *sylva* : non seulement la déforestation y est complète mais les pâturages permanents fauchés cèdent la place aux cultures fourragères, plus productives. « On le voit, les nouvelles rotations, aussi variées soient-elles, comportent toujours les cultures fourragères qui permettent de développer l'élevage et la production de fumier : parfois même, elles fournissent une quantité de fourrage si importante que cela permet de réduire les herbages naturels pour les convertir en terres labourables. Certes, cette extension des terres labourables n'est pas possible partout : les pâturages situés sur les terres mouilleuses, trop difficiles à drainer, se prêtent mal à la mise en culture. » [Mazoyer, 2002 : 428]

Le propos historique de Mazoyer et les arguments avancés par nos interlocuteurs polonais pour expliquer le maintien des pâtures permanentes sur les plus mauvaises terres et en particulier dans les zones humides de la commune de Knyszyn, convergent. En revanche, les trois autres communes, disposant globalement de terres plus fertiles, n'ont maintenu les pâtures que sur de rares espaces humides (à Zator notamment, sur les berges de la Skawa). Dans les trois communes

de Zator, Drobin et Stęszew, on peut sans doute lier l'achèvement de la déforestation à l'intensification justifiée par à la première révolution agricole des temps modernes, qui remplaça la jachère par une tête de rotation fertilisante.

Mazoyer situe cette révolution technique entre le XVIème et le XIXème siècle selon les zones. La pénétration de ces innovations paraît assez tardives en Pologne, en tous cas dans l'Est du pays, du fait du maintien tardif du système nobiliaire médiéval fondé sur le servage : « Au total, à l'issue de cette vaste transformation, avec un chargement de bétail et de fumier à peu près doublé, les nouveaux systèmes produisent au bas mot deux fois plus que les anciens et ils permettent de nourrir beaucoup mieux que dans le passé, une population totale fortement accrue. [...] On peut donc se demander pourquoi, dans une Europe où l'on mourrait de faim, de froid et de maladie depuis plusieurs siècles, ces systèmes ont mis aussi longtemps à se propager. [...] En fait, tant que les obstacles juridiques, comme le droit de vaine pâture sur les jachères et l'assolement obligatoire n'ont pas été écartés par l'instauration du droit de propriété exclusif et du droit d'user librement des terres cultivées, la mise en culture des jachères n'a guère été possible. [Mazoyer, 2002 : 413].

La diversité de la diffusion et de l'implantation spatiale de cette révolution technique en Pologne et les modalités technique de ses déclinaisons régionales en terme de rotations, constitueraient à notre avis un sujet de recherche historique d'autant plus passionnant qu'il éclaire très directement les systèmes d'exploitation à l'œuvre aujourd'hui dans le pays.

Faute d'avoir rassemblé des éléments plus précis, nous ne pouvons pousser plus avant le propos. En nous en tenant au principe général, force est de souligner l'origine médiévale de l'occupation stable de l'espace constatée dans notre idéal-type, sous forme de *sylva*, *saltus*, *ager* et *hortus* ; puis de comprendre ensuite que les rotations à l'œuvre sont issues de la révolution technique qui remplaça la jachère par des têtes de rotations remplissant la triple fonction fourragère, nettoiyante et fertilisante.

Ce quadruple ensemble est présent de manière préservée dans les exploitations de Knyszyn. Dans les trois autres régions, la *sylva* et en partie le *saltus*, ont cédé la place à un *ager* étendu. Toutefois, celui-ci continue d'assurer une fonction fourragère qui satisfait entièrement les besoins d'élevage de l'exploitation, restant en cela fidèle à la logique du système sans jachère, issu lui-même du système médiéval.

« Les structures agraires des grands défrichements [du moyen-âge] marquent le paysage des campagnes jusqu'à nos jours et les comportements semi-féodaux suivront longtemps » [Malassis, 2004 : 113]

L'essor, au cours du XIXème siècle, des premiers éléments de mécanisation ne modifie qu'assez peu ce système en Europe de l'Ouest, au moins du point de vue technique. La traction de ces nouveaux engins reste une traction animale lourde. L'avantage porte surtout sur le gain de temps, qui permet de libérer une part de la main-d'œuvre agricole et d'alimenter, grâce à un exode rural accru, les activités industrielles urbaines. Avec la machine à vapeur, la révolution des transports permet, toujours au cours du XIXème siècle en Europe, d'amener dans les campagnes des fertilisants chimiques : azote, phosphore, potassium surtout. Les transports permettent aussi d'emporter au loin les produits agricoles et ouvrent de nouveau marché : les régions se spécialisent dans les productions pour lesquelles elles disposent d'avantages particulier. Progressivement la polyproduction cède la place, au moins dans une partie de l'Europe de l'Ouest, à l'intensification et à la spécialisation des structures agricoles.

La seconde révolution agricole des temps modernes parachève, au cours du XX^{ème} siècle, le paysage agricole tel que nous pouvons l'observer dans la majeure partie de l'Europe de l'Ouest, grâce à la motorisation, à la grande mécanisation et à la chimisation, ainsi que sur la sélection des variétés de plantes et des races d'animaux [Mazoyer, 2002 : 494]. L'amélioration des transports permet de poursuivre l'intensification des échanges d'amont et d'aval pour la production agricole : davantage d'intrants, de machines, de carburants, entrent dans les exploitations, davantage de produits en sortent pour approvisionner un marché toujours plus large. L'intensification et la spécialisation des exploitations agricoles devient dominante :

« Libérée de la nécessité de se fournir elle-même en biens de consommation variés et en biens de production essentiels (force de traction, fourrage, fumure, semences, animaux reproducteurs, outils, etc), les exploitations agricoles se sont spécialisées : elles ont abandonné la polyproduction végétale et animale pour se consacrer presque exclusivement à quelques productions destinées à la vente, les plus avantageuses pour elles compte tenu aussi des moyens et des conditions de production particulières propres à chaque exploitations. Ainsi s'est constitué un vaste système agraire multirégional, composé de sous systèmes régionaux spécialisés complémentaires (régions de grandes cultures, régions d'herbages et d'élevage à lait ou à viande, régions viticoles, régions légumières, fuitières, etc). Ce système s'intercale entre un ensemble d'industries extractives, mécaniques et chimiques situées en amont de la production agricole et qui lui fournissent ses moyens de production et un ensemble d'industries et d'activités d'aval qui stockent, transforment et commercialisent ses produits. » [Mazoyer, 2002 : 494]

Cette évolution n'a pas eu lieu en Pologne, au moins dans la majorité des exploitations, constituée par l'agriculture de polyculture élevage sur des structures petites et moyennes.



Photographie 8 : [K6] 2004 – Charrue simple, traction à cheval



Photographie 9 : [K6] 2004 – Moissonneuse-javeleuse, à l'arrière plan, herse, traction à cheval



Photographie 10 : [K6] 2004 – Moissonneuse-javeleuse, traction à cheval -

[K6] Je garde tout le matériel mécanique à traction à cheval, ainsi que le matériel d'attelage et la battense fixe (battense à manège, NDR), parce qu'on ne sait jamais. Ça peut servir un jour, tout est en bon état. Le cuir de l'attelage du cheval, tout est en bon état, tout est là

Photos Catherine Darrot, 2004

IV.B.3.b - Rotations

Nous reviendrons encore à l'apport de Tchayanov : en ce qui concerne l'occupation de l'espace et plus particulièrement la mise en place des rotations paysannes, la source constituée par ses enquêtes russes des années vingt représente une précieuse référence, non sans convergences avec notre propre objet.

Son plaidoyer, dès les années 20, en faveur de l'intérêt agronomique des rotations rencontre les propos recueillis sur le terrain polonais :

« Telles sont les conditions dont doit tenir compte notre exploitation, en fonction du climat, du sol, du marché, dans le choix des cultures qui seront plus avantageuses pour elle. Pour les entreprendre il faut les soumettre à une analyse agronomique et les placer dans un système de rotation des cultures et de fertilisation des sols. Il serait naïf de notre part de prétendre donner dans ces quelques pages les lois fondamentales de l'agronomie moderne. Il nous suffira d'indiquer ici qu'à l'exception de quelques cas très rares, la culture répétée d'année en année, à un même endroit, de la même plante est impossible car elle « fatigue » le sol, c'est-à-dire qu'elle épuise les éléments nutritifs dont a besoin précisément cette plante, qu'elle intoxique le sol (elle dégage des substances dangereuses pour son existence), etc. C'est pourquoi il est parfaitement indispensable, d'un point de vue agronomique, d'alterner les cultures. De nombreuses expériences ont permis d'établir la rotation des cultures la plus favorable. [...] Toutes ces observations et règles scientifiques conduisent à adopter des rotations connues qui garantissent le rendement et un haut degré de fertilité des sols. » [Tchayanov, 1990, 151]

En pratique, les recherches sur cette question ne se sont guère étoffées, l'intensification et la spécialisation de l'agriculture ayant conduit, au cours des cinquante dernières années, à négliger cette problématique en la contournant grâce à un recours accru aux fertilisants et traitements chimiques. L'impasse soulevée écologiquement et économiquement par ces pratiques (en matière de vitalité des sols, de pollution des eaux, de coût par unité produite, de perte massive de biodiversité dans les espaces consacrés aux grandes cultures intensives), ramène l'importance agronomique des rotations culturales sur le devant de la scène.

Dans ces conditions, l'appel de Tchayanov, rédigé en 1924, enthousiasme et prête à sourire, tout à la fois :

« Dans les limites des systèmes de cultures que nous avons examinés, différentes sortes d'assolement et de rotations sont possibles. Leur diversité est si grande que le chercheur minutieux pourrait écrire à leur sujet un ouvrage de plusieurs volumes. Malheureusement, ce travail a été fait en son temps par Ermolov seulement à propos des terres seigneuriales. Les rotations des cultures, elles, attendent toujours leur chercheur et, bien évidemment, une telle somme ne peut être l'objet du présent ouvrage » [Tchayanov, 1990 : 156]

Nous rejoignons l'auteur dans sa volonté d'agronome de souligner l'importance de cette question et la nécessité d'y consacrer bien davantage de recherches, de manière contemporaine.

Les connaissances détenues et transmises par les paysans polonais pour valoriser au mieux leurs terres en fonction des conditions pédo-climatiques, techniques et économiques représentent un foisonnement empirique et un patrimoine collectif en partie perdu dans les régions d'agriculture où domine la céréaliculture intensifiée. Ce vivier de savoirs et de pratiques polonais revêt une valeur patrimoniale et moderne au-delà des frontières nationales.

L'auteur rapporte six catégories de rotations, de durée et de composition variables mais comportant toutes une tête de rotation sarclée et fumée. Le système intitulé « rotation irrégulière de Perm », permet sans doute de mieux comprendre la très grande variété des cultures observées d'une année sur l'autre dans certaines exploitations que nous avons visitées en Pologne, sans qu'une rotation de référence puisse être vraiment identifiée pour l'ensemble de l'exploitation.

Tchayanov explique que dans le cas de cette rotation irrégulière, chaque parcelle suit sa rotation de façon indépendante, il n'y a plus de système spatial mais seulement un système temporel. L'émiettement de certaines exploitations et la variété des qualités de sols, peuvent expliquer l'adoption de stratégies de cet ordre.

Quelques clés permettant d'expliquer la plasticité des rotations convergent par exemple avec les propos de nos interlocuteurs polonais :

« Il arrive souvent qu'une culture qui donnait auparavant de bons profits soit exclue totalement de la rotation des cultures car elle est devenue non rentable. [Tchayanov, 1990 : 150].

IV.C. – Caractère 3 : Une complémentarité agronomique entre cultures et élevage

IV.C.1 - Composantes de l'idéal-type

Les composantes végétales et animales du système sont les suivantes :

- Du point de vue végétal, deux à quatre espaces sont présents sur l'exploitation : des champs labourés et cultivés (*ager*), un jardin vivrier (*bortus*) et facultativement selon les exploitations, des prairies pâturées et/ou de fauche (*saltus*) et une ou plusieurs parcelles boisées (*sylva*)
- Du point de vue animal, trois catégories d'élevage cohabitent dans l'exploitation, de manière idéale-typique : un élevage de vaches laitières, un élevage porcin et une basse-cour assez fournie, procurant des œufs, des poulets et des canards pour la viande, à raison d'environ 100 à 200 volailles/an/famille.

L'ensemble de ces productions vise à satisfaire prioritairement les besoins familiaux par une assez grande variété alimentaire. Les excédents seuls sont vendus, qu'ils soient limités ou importants.

L'ensemble cultures/élevages fonctionnent à la manière d'un cycle.

Les cultures entreprises ont surtout une vocation fourragère : blé, triticales, seigle, orge, maïs mais aussi pommes de terre, navet fourrager et betteraves (sucrières avec les feuilles ensilées ou a fortiori fourragères), procurent la ration animale de base : seuls des compléments, permettant d'accélérer la croissance animale, sont aujourd'hui achetés en principe dans les exploitations visitées.

Les bovins pâturent en outre les prairies permanentes et sont affouragés à l'hiver à l'étable grâce au foin récolté sur les prairies plus lointaines ou trop humides pour être pâturées.

Les porcins sont élevés invariablement sur paille, à l'année et procurent un fumier abondant. Historiquement et de rares entretiens ont semblé le confirmer, les porcs étaient alimentés avec le petit lait une fois le beurre préparé sur l'exploitation. Cette pratique n'est que peu présente dans les mémoires. Depuis au moins deux, voire trois générations, le lien entre élevage laitier et porcin a disparu, les porcs sont élevés pour eux-mêmes, non comme une manière de valoriser un sous-produit laitier. De même, la ration porcine était aussi, cette fois

jusqu'aux années 1990, constituée majoritairement de pommes de terre, ce qui permettait de valoriser les produits issus de la tête de rotation sarclée.

L'ensemble élevage laitier/élevage porcin procure une grande quantité de fumier pailleux, qui vient à son tour fertiliser la tête de rotation sarclée principalement, puis, éventuellement, partiellement les céréales les plus exigeantes cultivées l'année suivante dans la rotation. En outre, il faut garder en tête que, malgré sa taille restreinte, le jardin vivrier familial demeure sans aucun doute la surface la plus fumée de l'exploitation, d'autant plus que le recours aux intrants chimiques est évité sur ces cultures vivrières et que le jardin n'est que rarement déplacé d'une année sur l'autre, ce qui permettrait d'en renouveler la fertilité.

Remarquons qu'il y a transfert de fertilité des pâtures vers les espaces cultivés de l'*ager* et de l'*hortus*, par l'intermédiaire du fumier bovin. Le tout fonctionne à la manière d'un cycle, puisque les céréales et racines fourragères procurent à leur tour les rations animales.

Ce cycle connaît inévitablement des pertes : énergie dépensée par les animaux pour leur métabolisme et leur activité, récoltes et produits animaux vendus hors de l'exploitation, constituent les principales portes de sortie de matière organique hors de l'exploitation. Ces pertes doivent être compensées. Deux solutions sont possibles : importer de la « fertilité » (sous forme de compost, de fourrage...) d'espaces naturels proches, type *sylva* ; ou importer des fertilisants minéraux dans l'exploitation. La seconde solution est évidemment majoritaire dans les exploitations : toutefois, comme nous l'avons montré au paragraphe précédent, ces importations sont **aussi limitées que possible**. L'intérêt de ce cycle, lié à cette forme d'occupation de l'espace, est de permettre un maintien élevé de la fertilité, de la « propreté » et de la vitalité bactérienne des sols avec des importations d'intrants chimiques restreintes.

IV.C.2 - Déclinaisons et aspects concrets

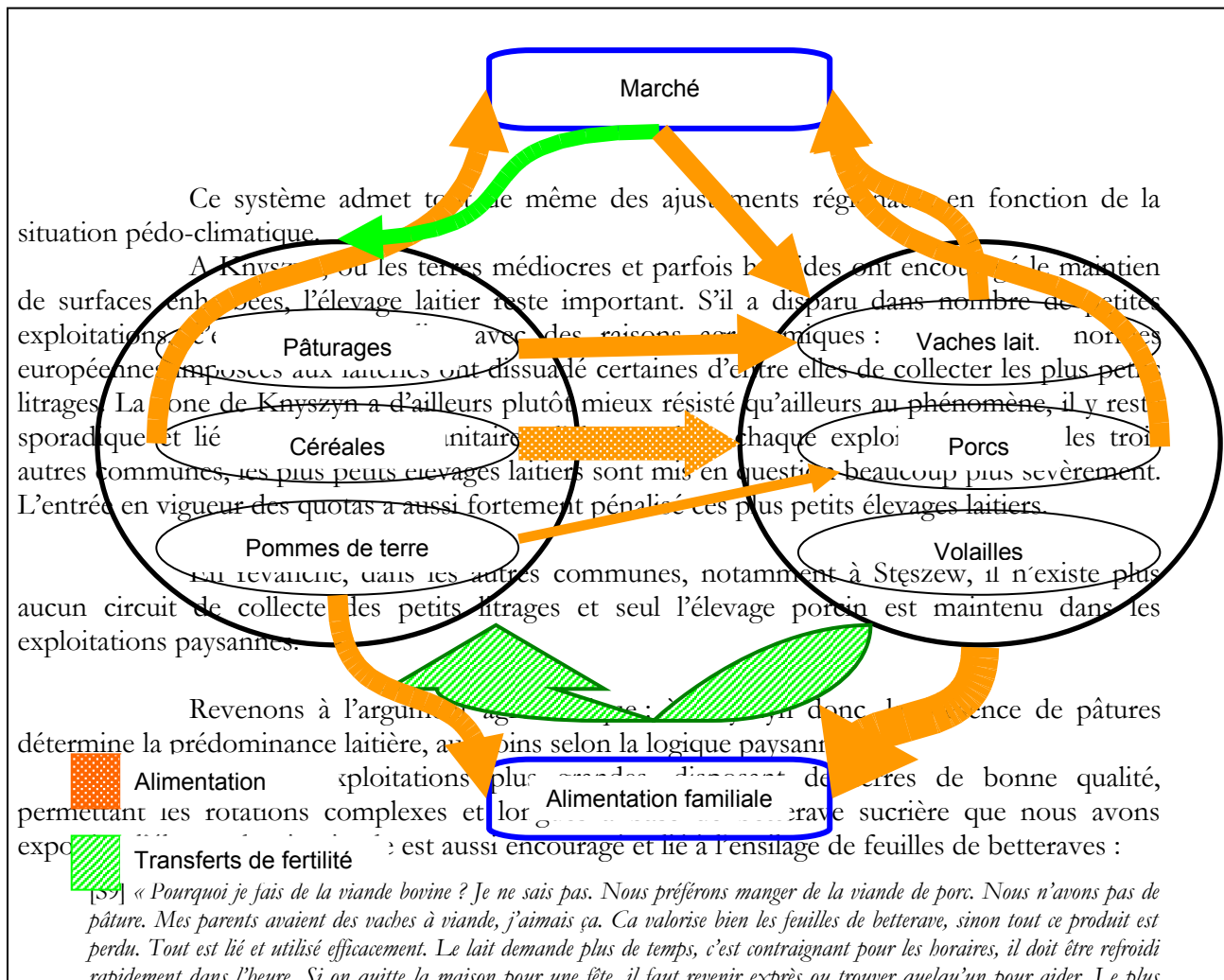
IV.C.2.a - Catégories d'élevage présentes sur l'exploitation

La nature des élevages présents sur l'exploitation est, logiquement, liée aux cultures possibles selon les conditions pédo-climatiques.

Idéalement, répétons le, l'élevage est diversifié : l'élevage laitier et porcin ne procurent pas le même bénéfice aux familles et ne valorisent pas les mêmes cultures : les bovins profitent des espaces enherbés et des céréales prioritairement, les porcins ont pu profiter du petit lait, profitent toujours partiellement des pommes de terre, ainsi que des céréales.

[D5] *Avant, il y avait moitié lait et moitié porcs. A cause des limites de l'Union, nous avons arrêté le lait il y a deux ans.*

[K9] *Avant nous donnions le petit lait aux cochons, nous avions toutes sortes de sous-produits de la transformation du lait selon qu'on avait fait du fromage blanc, du beurre, de la crème (lait écrémé fermenté acide...). Nous en achetions même, ça ne coûtait rien.*



Ce système admet tout de même des ajustements régionaux en fonction de la situation pédo-climatique.

A Knyszyn, où les terres médiocres et parfois mauvaises ont encouragé le maintien de surfaces enherbées, l'élevage laitier reste important. S'il a disparu dans nombre de petites exploitations (et avec des raisons économiques : Vaches lait, normes européennes imposées aux laitières ont dissuadé certaines d'entre elles de collecter les plus petits litrages). La zone de Knyszyn a d'ailleurs plutôt mieux résisté qu'ailleurs au phénomène, il y reste sporadique et lié à chaque exploitation. Porcs, les trois autres communes, les plus petits élevages laitiers sont mis en question beaucoup plus sévèrement. L'entrée en vigueur des quotas a aussi fortement pénalisé ces plus petits élevages laitiers.

En revanche, dans les autres communes, notamment à Steszew, il n'existe plus aucun circuit de collecte des petits litrages et seul l'élevage porcin est maintenu dans les exploitations paysannes.

Revenons à l'argument des pâtures : la présence de pâtures détermine la prédominance laitière, au moins selon la logique paysanne.

Alimentation : exploitations plus grandes disposent de terres de bonne qualité, permettant des rotations complexes et l'alimentation familiale. Transferts de fertilité : est aussi encouragé et lie à l'ensilage de feuilles de betteraves :

[57] « Pourquoi je fais de la viande bovine ? Je ne sais pas. Nous préférons manger de la viande de porc. Nous n'avons pas de pâture. Mes parents avaient des vaches à viande, j'aimais ça. Ça valorise bien les feuilles de betterave, sinon tout ce produit est perdu. Tout est lié et utilisé efficacement. Le lait demande plus de temps, c'est contraignant pour les horaires, il doit être refroidi rapidement dans l'heure. Si on quitte la maison pour une fête, il faut revenir exprès ou trouver quelqu'un pour aider. Le plus important pour les vaches est d'avoir une pâture pas trop loin. Si les vaches sont à la pâture, on apporte juste de l'eau et de la brisure de grain comme complément. » En réalité, cette exploitation de 30 ha dispose aussi de 4 vaches laitières, traites à la main par la femme de notre interlocuteur deux fois par jour : ce propos illustre alors le changement de responsabilité de la traite lorsqu'elle devient mécanisée. Manuelle, elle est du domaine de la cour de ferme et de la femme. Mécanisée et constituant l'essentiel de la production de vente, elle est du domaine de l'homme. Sans doute sa femme s'organise-t-elle de son côté pour les jours de fête afin que la traite manuelle soit assurée...

Les données présentées dans le tableau 10 permettent d'établir des liens :

- Entre surface pâturée et nombre de vaches laitières présentes sur l'exploitation
- Entre surface en terres arables et chargement animal

Ces données montrent la part importante des terres arables entrant dans la Surface Fourragère Principale, non dans la catégorie des cultures de vente, ainsi que le chargement animal moyen demeurant relativement faible dans les exploitations visitées.

IV.C.2.b - Maintien agronomique de la fertilité

Des recours accrus aux légumineuses fauchées, type trèfle, permettraient de limiter encore les importations d'intrants chimiques tout en améliorant la fertilité des sols grâce à l'azote fixé par ces plantes. Des souvenirs anciens, collectés au cours de certains entretiens, ont montré que, au

moins ici et là, le trèfle a pu occuper une place dans les rotations, parfois en tant que culture, parfois sous forme de semis sous couvert après une céréale et une occupation du sol en fin d'automne.

[D7] Mon père avait 5 vaches, 2 chevaux, des porcs. Ils semaient du trèfle comme fourrage et gardaient le foin pour les chevaux. Tout était écologique, sans fertilisants.

Nous pensons que ces pratiques ont été dissuadées par les ventes d'intrants chimiques à volumes fixes programmées par le pouvoir communiste et par l'intérêt plus important porté à la culture de pommes de terre en tant que culture alimentaire de base pour l'ensemble de la population polonaise : la garantie à tout prix de cette ration de base justifiait sans doute de privilégier cette culture sur des plantes plus intéressantes agronomiquement mais moins sûres pour l'autonomie alimentaire familiale comme nationale.

	SAUE ¹	Pâtures ²	Ager ³	SFP ⁴	%AgerFour ⁵	VL ⁶	TM ⁷	UGB ⁸	UGB/SFP ⁹
D1	14,5	10	4,7	12	43%	1	2	4,4	0,37
D2	50	10,5	39	31	53%	50	0	78,0	2,52
D3	50	6,5	36,5	27	56%	32	0	41,9	1,55
D4	8,9	0,2	8,7	8,5	95%	0	5	9,2	1,08
D5	50	12	38	35,7	62%	30	0	51,3	1,44
D6	8,54	1,36	7,35	8,54	98%	2	0	4,2	0,49
D7	11	3	8	10,5	94%	6	2	19,8	1,88
D8	7,9	2,43	5,34	6,43	75%	4	3	9,4	1,46
K1	11	1,5	9,3	8,3	73%	0	3	2,8	0,34
K10	17,5	9	8,5	17	94%	9-12 + 6VB	3	24,4	1,44
K11	22	0,75	16	16,75	100%	0	2 à 3	5,9	0,35
K12	25,2	2,5	14	4	11%	0	12	5,1	1,28
K13	11,83	4,79	5,3	9,79	94%	6	1	10,7	1,09
K14	11	3,8	6,5	6,2	37%	4	2	6,4	1,03
K15	20	9	9	18	100%	8	2	17,1	0,95
K2	3,15	1,5	2	3,15	83%	0	2	4,3	1,36
K3	20,47	6	NR	NR	NR	10	3	16,2	NR
K4	15,5	6	9	13,8	87%	4	2	7,7	0,56
K5	43	11	13,5	17	44%	7	1	18,0	1,06
K6	22,42	8	10	15	70%	6	2	9,3	0,62
K7	30	14	13	27	100%	20	0	24,0	0,89
K8	20	9	11,5	20,5	100%	10	10	27,5	1,34
K9	15	5	8	NR	NR	0	1	4,0	NR
S1	11,2	0	11,2	9,2	82%	1 + 4JBM	5	13,3	1,45
S2	24,27	3,5	17,6	15,35	67%	8 + 16 JBV	6	49,1	3,20
S3	2,25	0	2,25	2,1	93%	0	3	5,6	2,67
S5	3	0	3	2,75	92%	0	2	2,4	0,88
S6	12	0	12	11,75	98%	0	5	18,4	1,57
S7	2,5	0	6,25	6	96%	1	5	4,8	0,80
S8	6,26	0	6,26	6,26	100%	1	5	5,5	0,87
S9	30	0	30	27	90%	4 VL + 21 VA	26	71,0	2,63
S10	40	10	30	20	67%	40 JB + 1 VL	2	24,2	1,21
Z1	1,28	0	0	0	0%	0	0	0,8	0,00
Z2	4,2	0	4,2	0	0%	0	0	0,0	0,00
Z3	5,35	1,75	3,6	4,55	78%	1	2	5,2	1,15
Z4	20	0	19,5	17,3	89%	1	11	19,6	1,13
Z5	5,12	1,12	4	4,12	75%	1	6	6,4	1,55
Z6	1	0	1	0,75	75%	0	0	1,1	1,40
Z7	15	0	15	10	67%	0	10	9,6	0,96
Z8	6	0,5	3,7	4,2	100%	1	7	6,3	1,49

Tableau 10 : Occupation de la SAU, cheptel bovin et porcin, chargement animal dans les exploitations de l'échantillon

- ¹ SAUE : Surface agricole utile totale de l'exploitation
- ² Pâtures : Surface totale en pâturages et prairies de l'exploitation
- ³ Ager : Surface arable totale
- ⁴ SFP : Surface fourragère principale de l'exploitation
- ⁵ % Ager Four : Pourcentage des terres arables consacré à des cultures fourragères (et non à des cultures de vente)
- ⁶ VL : Nombre de vaches laitières présentes sur l'exploitation au moment de l'entretien
- ⁷ TM : nombre de truies-mères présentes sur l'exploitation au moment de l'entretien
- ⁸ UGB : Unités de gros bovins présentes sur l'exploitation
- ⁹ UGB/SFP : Chargement de l'exploitation, i.e. nombre d'UGB par hectare de surface fourragère principale

Nous avons aussi fait l'hypothèse qu'historiquement aient aussi pu exister de tels transferts de fertilité de l'espace « *sylva* » vers l'espace « *ager* », soit sous forme de produits forestiers compostés (au moins sous forme de cendres incorporées au compost) soit sous forme de compost après utilisation de produits forestiers comme fourrages.

Nous avons brièvement enquêté à Knyszyn sur le souvenir ou les vestiges de pâturages en forêt, qui existent en effet et correspondent d'après nos interlocuteurs à des périodes à la fois de surpopulation rurale et de disette :

[K13] *Avant il y avait des vaches là-bas en forêt, ma mère se souvient que ça a eu lieu. Maintenant tout le monde a ses pâturages. Nous ne faisons le lait que pour nous.*

[K6] *Là où il y a des prés maintenant, il y avait encore des forêts en 1960. Ensuite elles ont été abattues, les prés ont été maintenus jusqu'à maintenant.*

Les gens n'avaient pas d'endroit où faucher de l'herbe, pas de pâturages, ils ne pouvaient pas envoyer les vaches brouter dans la forêt. A la campagne à l'époque, il n'y avait pas plus de 18 animaux dans tout le village. Ils envoyaient les vaches pâturer entre les arbres. Après, ils ont commencé à faire la queue avec les vaches pour brouter dans la forêt. Puis on a créé ce pré.

Aucun transfert de matière organique de la forêt vers les terres arables et les pâtures, sous forme ligneuse, sous forme de cendres ou sous forme compostée (quelque soit la matière première d'origine forestière mobilisée) n'a pu être mis en évidence de façon significative, ni à Knyszyn ni a fortiori ailleurs. Les espaces boisés sur pâture ne semblent pas non plus procurer de fourrage significatif sous forme de feuillage aux périodes sèches, par exemple : cette opération reste sans doute marginale, quoique possible.

En revanche, une pratique courante dans les plus petites exploitations demeure la valorisation des espaces enherbés en « bordure » (de champs cultivés, de chemins de routes), grâce à une ou plusieurs têtes de bétail déplacées plusieurs fois par jour et maintenues au piquet. Outre cette manière de valoriser la moindre ressource herbagère sur les plus petites fermes, cette forme de pâturage constitue un utile transfert de fertilité, sous forme de fumier, de ces espaces dérobés vers les pâtures et les cultures : les animaux sont enfermés la nuit, le fumier pailleux est récolté et composté.

IV.C.3 - Brefs commentaires

Cette complémentarité entre l'espace agricole, subdivisé en *sylva*, *saltus*, *ager* et *hortus* et la nature des élevages qui y sont pratiqués, complète l'héritage pré-moderne de ces exploitations. La relative complexité du cycle agronomique observable sur ces exploitations correspond à l'archétype du système intensifié sans jachère qui caractérisait l'agriculture européenne juste avant la première révolution industrielle des temps modernes.

En résumé dans ce système archétypal pré-moderne, l'élevage bovin permet un premier transfert de fertilité du *saltus*, voire de la *sylva*, vers l'*ager*, sous forme de fumier pailleux composté. Le beurre produit à partir du lait génère du petit lait, qui formait la base de la ration porcine. Les porcs, considérables comme un élevage subordonné à la présence des vaches laitières, fournissaient eux aussi une quantité importante de fumier pailleux composté.

Le fumier disponible était épandu sur l'*ager*, en lieu et place de l'ancienne grande jachère, autrement dit prioritairement avant ou après les cultures constituant la tête de rotation. Si celles-ci ont pu être (et c'était le plus intéressant agronomiquement), constituées par des légumineuses fourragères, elles sont aujourd'hui constituées en Pologne par des plantes sarclées et fumées, à vocation fourragère ou non. Cette tête de rotation est suivie par des céréales, remplissant autrefois la double vocation d'alimentation humaine et animale, aujourd'hui très majoritairement

fourragères, qui fournissent d'une part un complément indispensable aux rations animales, d'autre part des pailles incorporées au fumier. La boucle est bouclée.

Historiquement, les pertes de fertilité du système étaient compensées d'une part par la culture de légumineuses, permettant de réincorporer de l'azote et du carbone atmosphérique dans le cycle, d'autre part par des importations plus importantes venant de la *sylva* et du *saltus*, grâce à une proportion (*sylva*+*saltus*)/surface totale plus élevée.

Il est alors intéressant de tenter de situer l'idéal-type de l'exploitation paysanne polonaise contemporaine par rapport à ce système originel et après que, peu ou prou, les deux révolutions agricoles du vingtième siècle l'aient traversé. Cette forme d'agriculture n'a pas évolué vers des systèmes spécialisés et intensifiés comme en Europe de l'Ouest, loin s'en faut. Toutefois, elle a incorporé des éléments tirés de cette révolution, sous réserve qu'ils ne mettent pas en péril la logique d'ensemble du système initial : améliorations de confort mais pas transformation radicale, autrement dit pas de révolution. C'est en cela que cette agriculture constitue un objet unique qui ne laisse pas de déconcerter, faute de pouvoir la faire entrer dans une catégorie éprouvée ailleurs : paysanne pré-moderne ou agriculture modernisée.

Penchons nous sur les caractéristiques des élevages des exploitations enquêtées qui évoquent le système pré-industriel sans jachère et sur ses évolutions originales dans ces exploitations contemporaines :

- La présence de pâtures reste conditionnée, comme ce fut le cas historiquement, par la moindre qualité des terres : Drobin et Knyszyn présentent davantage de surfaces enherbées, pour des qualités de sol globalement plus faibles que dans les exploitations de Zator et Stęszew ; qui disposent toutes, pour au moins une part de leur surface arable, de sols de qualité II. L'élevage laitier est globalement et logiquement, plus développé dans ces exploitations disposant de pâtures.
- La forte complémentarité entre cultures et élevage s'exprime notamment par la proportion élevée de la SAU et particulièrement des terres arables (*ager*) consacrée aux productions fourragères : les données que nous avons présentées montrent que près des trois quarts de ces surfaces arables sont en moyenne consacrées aux productions fourragères auto-produites pour les besoins de l'élevage.
- Le chargement animal témoigne lui aussi d'un système paysan productif, relativement intensifié, dans les limites permises par de faibles recours aux intrants chimiques et aux achats de fourrages et de concentrés : le chargement moyen des exploitations est de 1,20 UGB⁴³/ha SFP⁴⁴ environ. A titre indicatif, nous considérons qu'en deçà de 1 UGB/ha, les systèmes d'élevage sont considérables comme très extensifs et qu'au-delà de 1,4 UGB/ha, on entre dans des systèmes assez intensifiés, nécessitant le plus souvent des achats fourragers. Dans le respect du principe d'autonomie technique et économique qui caractérise le système paysan idéal-typique, ce chargement moyen de 1,20 UGB/ha correspond à notre avis à un approximatif optimum, c'est-à-dire à la capacité productive maximale des exploitations sans trop de recours aux achats. **Le propos qui circule sur la faible productivité de ces exploitations est par là infirmé : cette productivité est optimum en fonction des ressources locales disponibles. Accroître le chargement nécessiterait d'importer soit des fourrages dans l'exploitation, soit des fertilisants**

⁴³ Unité de Gros Bovin

⁴⁴ Surface Fourragère Principale

chimiques (pour accroître les productions fourragères) et le gain de productivité obtenu ne correspondrait après tout qu'à **une importation, pas à une amélioration** de la valorisation des ressources de l'exploitation elle-même.

Le témoignage livré dans l'exploitation S1, qui dispose de 11 ha, est à cet égard très illustratif de la logique que nous décrivons :

[S1] Nous avons 5 truies-mères, une vache laitière et quatre jeunes bovins mâles que nous vendons au bout de 24 mois. Nous élevons aussi quelque fois des femelles mais nous ne les gardons alors que 18 mois car le prix est moins bon et le poids demandé est plus faible. Nous vendons aussi 60 porcs charcutiers/an, à 120 kg environ. Nous ne pouvons pas augmenter la production animale (faute de surface, NDR), alors le fumier est insuffisant. Nous avons mis le fumier dans les champs de pomme de terre et de triticale, puis le reste ira à l'automne sur la troisième parcelle pour préparer l'année suivante. Tout est lié. (la rotation est pomme de terre 2 ha, mélange 4,5 ha, triticale 4,5 ha, NDR). Nous achetons 3 à 4 tonnes d'engrais chimiques (la charge azotée alors calculée pour ces terres arables est d'environ 85 kg d'azote minéral/ha traité, NDR) Nous n'avons jamais fait d'engrais vert mais nous pensons à nourrir le sol de cette façon car nous n'avons pas assez de fumier. Nous pensons à du colza utilisé en vert mais il a de trop longues racines ou à de la moutarde. Nous achetons aussi des feuilles de betteraves et une partie du foin pour les bovins. Il n'y a pas de terres à louer dans ce but, il y a plus de demandes que d'offres. Il n'y a même pas de pots de vins parce qu'il n'y a pas de terres à échanger, tout le monde la garde. Ici, c'est une des meilleures terres du pays.

Dans quelques exploitations, qui représentent des extrêmes, ce chargement est très faible et correspond à la quasi disparition de l'élevage (Z1, Z2, Z6, K12, notamment). Les terres arables sont alors majoritairement consacrées aux cultures de vente.

L'exploitation Z1 dispose d'à peine plus d'un hectare, encore ces surfaces sont-elles mises en danger par un projet de gravière portant sur les berges de la Skawa, où elles sont situées. Le propriétaire hésite d'autant plus à les mettre en valeur qu'il est d'une part âgé et que d'autre part ses efforts risquent à brève échéance d'être détruits par une préemption en faveur de la gravière, comme cela a été le cas pour la majorité des terres voisines récemment. En revanche, son fils et sa belle-fille envisagent de revaloriser la surface restante (60 ares...) avec un projet de production de fleurs.

L'exploitation Z2 manque de main-d'œuvre : le propriétaire est gravement malade, sa femme fait tourner seule l'exploitation, en l'absence de son fils parti à l'armée et de ses filles mariées (dont l'une, veuve et mère de famille, ne peut guère se mobiliser en dehors de sa propre maisonnée et sollicite plutôt l'aide de sa mère). La production animale a été abandonnée en faveur des cultures, plus faciles à conduire par la mère avec un peu d'aide du voisinage. Elle compense le manque à gagner avec une petite industrie rurale de transformation des céréales.

L'exploitation Z6 est en cours de relance : au moment de l'entretien, le père est invalide, la mère est salariée à plein temps et le fils de 26 ans revient tout juste de l'armée. La mère avait cessé la production animale et donné les terres en location provisoire au voisin, le fils les reprend progressivement : un hectare sur les 15 ont été mis en culture l'année de l'entretien et une dizaine de porcelets ont été achetés, engraisés et revendus. L'année suivante, toute l'exploitation doit être réappropriée par le fils, les terres arables mises en cultures fourragères afin de permettre l'engraissement de 80 porcs annuellement, charge par expérience connue comme adaptée à cette exploitation d'après la mère.

L'exploitation K12 est complexe : elle dispose de deux sièges, l'un dans le bourg, l'autre « en campagne ». L'exploitation située dans le bourg, héritée des parents, supporte avec ses quelques terres arables le petit élevage de porcs, selon les modalités de chargement « classiques » du système paysan. Le jeune propriétaire, salarié à l'ODR (chambre d'agriculture), la maintient en l'état pour faire plaisir à ses parents. Le reste des cultures arables n'est pour le moment pas vraiment lié à l'élevage car le jeune couple dispose de deux emplois salariés : le travail agricole est minimisé et consacré aux cultures de ventes. Toutefois, le jeune propriétaire travaille à un projet d'élevage de porc important, grâce aux aides SAPARD. Le faible chargement de l'exploitation parentale, qui n'a d'existence que statistique, est transitoire.

A l'inverse, plusieurs exploitations présentent un chargement beaucoup plus élevé que la moyenne de ce petit échantillon. Ces exploitations achètent beaucoup de fourrage et se sont toutes, d'une manière ou d'une autre, spécialisées dans une forme d'élevage intensif. Selon notre perspective, elles sont « sorties » du système idéal de résilience en optant pour une plus forte hétéronomie et en renonçant partiellement à la complémentarité entre cultures et élevage garantissant l'autonomie paysanne. Dans ces exploitations, la « révolution » a eu lieu, en terme de modèle productif elle est en cours.

Certaines exploitations élèvent une vache laitière sans mentionner de pâturage dans leur SAU. Cette vache unique pâture les bords de chemins et de champs, les abords de la maison, au piquet et procure le lait de la maisonnée. Elle représente dans la majorité des cas un vestige du petit élevage de vente passé. Les contraintes sanitaires fixées aux petits élevages par l'Union, l'entrée en vigueur des quotas laitiers et la baisse relative du prix du lait, ont signé la disparition de ces petits élevages, souvent au cours de ces cinq dernières années. **Les élevages de porcs charcutiers sont présents sur toutes les exploitations, car moins de contraintes légales pèsent actuellement sur eux. Ils permettent donc, souvent à eux seuls, le maintien de cette complémentarité paysanne entre élevage et cultures. Cet élevage porcin n'a par conséquent guère de points communs avec l'élevage intensif hors-sol de l'Ouest. Il est conduit sur paille, produit du fumier et présente un très fort lien avec la capacité de production fourragère de l'exploitation.**

La quasi disparition de l'élevage laitier, avec le maintien d'une vache laitière pour les besoins d'auto-consommation, représente **une forme d'adaptation de ce système aux contraintes extérieures, qui illustre et explique comment s'organise la remarquable capacité de résistance de ces exploitations polonaises et sa rémanence à travers les aléas de l'histoire et les contraintes politiques. En maintenant l'élevage porcin, le principe général de ce système de production, économe en intrants et passablement productif, est maintenu. Nous voyons par conséquent, pour le moment, dans cet exemple de distorsion sans modification profonde (quasi disparition des laitières, maintien des porcs, à ce moment de l'histoire des exploitations concernées), un des indicateurs les plus importants de la capacité de résilience⁴⁵ de ces exploitations. Nous faisons l'hypothèse, compte tenu des dynamiques que nous avons observées sur le terrain, que si les contraintes laitières sont partiellement levées ou contournées dans un bref délai⁴⁶, une part importante de ces petites structures rétablirait un chargement bovin en amoindrissant la production porcine, afin de rapprocher ces deux élevage de leur complémentarité idéal-typique : garantie technique de l'équilibre de la fertilité comme garantie économique grâce à la diversification des sources de revenus.**

Ces exploitations sont pourtant éminemment **fragiles**, surtout actuellement, puisque l'entrée dans l'Union leur fait subir une nouvelle phase de déformation, inédite : les récentes contraintes légales ont fait disparaître le petit élevage laitier de vente pour le moment, dans une partie de la Pologne au moins. Que l'on contraigne à présent trop fortement l'élevage porcin (de

⁴⁵ Déformation en cours de contrainte, reformation presque à l'identique après contrainte, malgré la mémoire de la déformation maintenue dans la structure : la définition de ce principe est présentée en détail à la fin de cette seconde partie.

⁴⁶ Par un accroissement de la référence nationale pour les quotas laitiers, avec des modalités de régulation empêchant les plus gros élevage de drainer les droits à produire ; et/ou par l'instauration ou le rétablissement des tanks collectifs de hameaux qui permettent la collecte groupée, supportable par les laiteries et évite aux petits élevages les impossibles frais d'investissement dans un tank réfrigéré. Ces deux solutions nous paraissent tout à fait à l'ordre du jour, puisque à l'heure actuelle, non seulement l'Europe mais le monde, manque de lait pour satisfaire la demande (Le Monde, 8 août 2001) et qu'il est question de relever le volume des quotas européens.

manière légale à l'égard d'arguments sanitaires, par exemple) et c'en est fini de la capacité de résilience, qui fonde l'agriculture paysanne polonaise : la complémentarité élevage-cultures qui la fonde et permet sa survie à la fois technique et économique serait brisée par une déformation trop poussée.

IV.D. - Caractère 4 : Fixité de la répartition intra-familiale des tâches, liens de solidarité

IV.D.1 - Composantes de l'idéal-type

Deux à trois générations cohabitent en général dans la même maisonnée. Les modalités de répartition des travaux de la ferme et de la maison sont alors d'une remarquable fixité, entre genres et entre générations.

IV.D.1.a - Répartition du travail entre genres

Tout comme la comptabilité paysanne ne distingue pas consommations de l'exploitation et consommations de la maisonnée, produit de l'exploitation et produit de la maisonnée (matériel comme financier), le travail n'est pas pensé de manière étanche entre exploitation et maisonnée.

D'une famille à l'autre, on entendra indifféremment : « je travaille à la maison » (si c'est une femme qui parle) ou « je travaille à plein temps dans la ferme » (propos de sa voisine...) : en pratique, leurs attributions sont semblables. La notion de « maison » incorpore la cour de ferme et le jardin, toutes les tâches de production et de transformation relatives, ainsi qu'une bonne part des tâches manuelles de l'exploitation. Cette cour de ferme est pensée comme un élément de l'exploitation, tout comme d'ailleurs la maisonnée elle-même : là encore, tout est lié. Aucun discrédit n'est porté sur la fonction productive d'une femme qui est « à la maison » : qu'elle soit occupée auprès de jeunes enfants, des animaux à nourrir (porcelets, veaux, basse-cour), du jardin, des conserves de légumes ou de charcuterie, du linge à étendre ou du repas du soir, sa journée correspond à une activité à temps plein, reconnue comme telle par tous les membres de la famille.

En pratique, les hommes sont occupés aux tâches mécanisées et aux tâches « lointaines », exigeant de se déplacer. Les travaux aux champs, globalement mécanisés, leur reviennent par conséquent dans leur majorité, le transport des marchandises, les achats pour l'exploitation (intrants...), la négociation avec les voisins (échanges de services, transactions foncières...).

Les femmes prennent en charge, outre les tâches ménagères elles-mêmes, les travaux relatifs à la cour de ferme (basse-cour, porcelets et veaux) et au jardin, ainsi que certaines tâches manuelles relatives aux cultures. Par ces fonctions, elles sont amenées à assumer l'essentiel des tâches de transformation et de stockage des produits de la ferme consacrés à l'auto-consommation familiale : conserves de légumes sous diverses formes, transformation de la charcuterie, gestion des pondeuses, abattage des volailles, vécus, d'une certaine manière, comme des prolongements de la cuisine. Le ramassage manuel des pommes de terre ou des betteraves mobilisent en général les femmes de la maisonnée aux champs, ainsi que le chantiers de foin, qui regroupe toute la main d'œuvre de l'exploitation plus une partie de la famille élargie : pommes de

terre (pour le ramassage, la mise en sac et le stockage) et foin (pour le fanage et le ratissage, d'autant moins mécanisés que l'exploitation est petite et pour le stockage après passage de la botteuse) exigent un travail manuel important et dans un bref pas de temps afin de s'assurer de conditions météorologiques favorables pendant toute l'opération, sous peine de perdre la récolte.. De même, la traite manuelle revient le plus souvent aux femmes de la maisonnée.

Une partie des tâches productives n'est pas fixement répartie parce qu'elles se situent à l'interface entre les fonctions masculines et féminines : traite mécanique, nourrissage des porcs charcutiers, en particulier. Cette catégorie de tâches est alors assumée ensemble ou prise en charge par l'un ou l'autre en fonction de la charge de travail respective ou du goût de chacun.

Les décisions relatives à la gestion d'ensemble de l'exploitation sont discutées et prises ensemble. A de nombreuses reprises, nous avons conduit l'entretien soit avec des hommes seuls, soit avec des femmes seules, chacun se montrant capable rendre compte de l'état et du fonctionnement de l'ensemble de l'exploitation, au chiffre près. Deux zones d'opacité mutuelle demeurent toutefois de manière assez nette :

- Les hommes ne savent que peu des volumes familiaux auto-consommés, en particulier pour la basse-cour et les légumes (pommes de terre et viande porcine constituent des quantités plus visibles, par conséquent mieux connues des hommes).
- Les femmes sont rarement bien renseignées sur les volumes et la nature des intrants chimiques mobilisés (domaine du « lointain » et du mécanisé s'il en est, par conséquent masculin).
- Elles sont bien informées en revanche des rations animales, bovines et surtout porcines, y compris lorsqu'il s'agit des volumes et de la nature des compléments achetés et distribués. La fonction alimentaire relève nettement des attributions féminines.

IV.D.1.b - Main-d'œuvre marginale

La ***main-d'œuvre marginale*** telle que la définit Tepicht est constituée de personnes âgées et des adolescents de la famille et d'une manière générale de toutes les personnes qui se trouveraient sans activité si elles vivaient dans tout autre contexte que celui de l'exploitation. Chacun est mobilisé selon sa force physique et son genre : les hommes âgés et les jeunes gens constituent une main-d'œuvre d'appoint dans la réalisation des tâches masculines, qui fournissent l'occasion de conseils de la part de l'aîné et d'apprentissage pour le jeune homme. Les grand-mères veillent à la maison sur les enfants si la mère prend en charge une partie des travaux agricoles ou un emploi salarié à temps ou au contraire, prennent en charge les tâches relatives au jardin et à la cour de ferme une partie du temps afin de libérer une jeune mère occupée par ses enfants. Peu de cas de conflits intergénérationnel ont été rapportés dans l'organisation de ce travail.

IV.D.2 - Déclinaisons et aspects concrets

IV.D.2.a - Variabilité de la quantité de main-d'œuvre familiale disponible selon les périodes de travail et notion de solidarité familiale

Nous avons distingué au cours de nos entretiens les périodes de travail régulier et les périodes de chantier exigeant plus de main-d'œuvre : pommes de terre ou betteraves et foin,

principalement. Nous avons comparé la quantité de main-d'œuvre mobilisée, en période courante et au maximum des périodes de charge (tableau 11).

La main-d'œuvre occasionnelle est bien entendu en partie constituée de la main-d'œuvre marginale de l'exploitation mais aussi, lorsque cette possibilité existe, des membres de la famille vivant dans les environs et constituant ce que nous appelons « la famille élargie ». Les liens de solidarité avec ce second cercle familial, lié à l'exploitation mais n'y résidant pas, sont de quatre ordres :

- Rôle de main-d'œuvre d'appoint, en période de pics de travail lors d'urgences (pannes de machinisme, maladie, etc)
- Bénéfice d'une partie des produits alimentaires destinés à l'auto-consommation et produits sur la ferme.
- Dans certains cas, contribution financière à l'exploitation, notamment lorsqu'un membre de la famille élargie bénéficie d'un contrat de travail à l'étranger.
- Retour possible sur l'exploitation dans le futur, soit faute d'emploi ailleurs, soit en cas de changement de situation familiale.

Remarquons d'ores et déjà que cette interdépendance multiforme au sein de la famille élargie constitue l'un des piliers garantissant la solidité de l'organisation paysanne. Les rapports de solidarité avec le voisinage hors famille restent limités à des échanges ponctuels et en général monétarisés.

Nous avons fait l'hypothèse que ces échanges familiaux étaient régis par une comptabilité non écrite relativement rigide, monnayant un service contre un autre. Après ces entretiens, nous avons dû renoncer à ce point de vue pour en adopter un autre : si le volume des services mutuels rendus n'est pas directement quantifié ni à court, ni à moyen terme (on peut alors avoir le sentiment que ce sont « toujours les mêmes qui donnent » et les entretiens corroborent parfois ce point de vue provisoire), **un élément de comptabilité majeur demeure : l'exploitation en elle-même joue ce rôle.** En pratique, la monnaie d'échange serait la **disponibilité**, qui demeure perpétuellement mutuelle. Les membres qui ne résident pas sur la ferme mais qui souhaitent (ou doivent, compte-tenu d'une filiation directe avec les propriétaires) y rester liés se doivent de rester disponibles selon les besoins : pics de travail, chantiers variés, aide en urgence ou contribution financière aux projets d'investissements (que ce soit pour l'entretien ou le développement de l'activité productive, voire de la maison d'habitation elle-même). En retour, les membres de la famille résidant sur l'exploitation leur fournissent divers services : produits alimentaires, lieu de villégiature... mais surtout lieu d'accueil et de repli sécuritaire, que ce soit lors de moments tendus de la vie (naissance, deuils, divorce, chômage...) ou lors d'éventuelles crises politiques mettant en péril des modes de vie plus hétéronomes que celui de l'exploitation.

Tableau 11 :
Composition du ménage et de la main-d'œuvre de l'exploitation

Légende :

SAUE :

Surface totale exploitée par l'exploitation (propriété + baux informels éventuels)

MEN :

Nombre total d'habitants sur l'exploitation, tous âges confondus

MOC :

Main-d'œuvre active sur l'exploitation en période courante (estimée en équivalents temps-plein)

MOP : Main-d'œuvre totale mobilisée au cours des pics de travail, exprimée en nombre de personnes présentes (chacun état alors mobilisé à temps-plein au cours de ces courtes périodes)

	SAUE	MEN	MOC	MOP
D1	14,5	3	1	2
D2	50	6	3	10
D3	50	6	2	4
D4	8,9	4	2	4,5
D5	50	5	2	6
D6	8,54	6	2	3
D7	11	5	2	4
D8	7,9	3,5	2	5
K1	11	1	1	1
K10	17,5	6	2	4
K11	22	5	2	3
K12	25,2	3	2	2
K13	11,83	7	2,5	2,5
K14	11	7	2	3
K15	20	3	3	3
K2	3,15	6	1	2
K3	20,47	5	2	4
K4	15,5	4	2,5	4
K5	43	4	2	4
K6	22,42	5	2	3
K7	30	3	2	3
K8	20	6	2,5	3,5
K9	15	6	1	4
S1	11,2	5	2	4
S2	24,27	12	2,5	7
S3	2,25	3	3	3
S4	11	4	2	4
S5	3	2	2	4
S6	12	6	2	4
S7	2,5	4	1,5	4
Z1	1,28	3	0	2,5
Z2	4,2	6	2	4
Z3	5,35	4	1,5	3
Z4	20	3	3	5
Z5	5,12	10	2	6
Z6	1	5	1,5	4
Z7	15	3	1,5	5
Z8	6	5	2	2
Moyennes	<i>16,1</i>	<i>4,9</i>	<i>1,9</i>	<i>3,8</i>

Le lien matériel de la famille élargie avec l'exploitation est sous-tendu par un puissant lien psychologique et symbolique, sous forme de garantie de la sécurité de base des individus.

Selon les données présentées au tableau 11, une part des personnes résidant sur l'exploitation n'est jamais mobilisée : évidemment jeunes enfants et personnes très âgées ou malades.

Deux à trois personnes en moyenne viennent prêter main-forte à la main-d'œuvre habituelle lors des chantiers : membres de la famille salariés résidant sur l'exploitation et peu actifs pour la production le reste du temps, membres voisins de la famille résidant à proximité.

IV.D.2.b - Lien entre la disponibilité de la main-d'œuvre et les productions maintenues sur l'exploitation

La fixité de la répartition des tâches sur l'exploitation est telle que lorsqu'une catégorie de main-d'œuvre est durablement absente, les tâches qu'elle aurait assumées ne sont que partiellement prises en charge par le reste de la main-d'œuvre disponible.

Sans bien entendu pouvoir en faire une règle absolue, on peut affirmer que l'absence d'une catégorie de main-d'œuvre met en jeu certains éléments de l'idéal-type.

○ Absence de femme

[D6] Nous avons deux vaches. Nous en avons eu jusqu'à 6-7, ainsi que 2 truies et 30 à 40 porcs quand ma femme était vivante. Puis j'ai diminué le nombre de vaches quand ma femme est morte car c'était trop de travail. Ma fille ne voulait pas travailler sur l'exploitation car elle était en France puis elle avait des enfants petits. (L'exploitation est à présent en cours de transmission à sa fille et la production animale est en cours de relance) Ma fille va élever des truies, elle en prévoit 10. Elle ne veut pas de vaches car le quota est trop faible, cela ne rapporterait pas assez. Maintenant je prends la retraite structurelle mais je travaille encore sur la ferme car je sais bien faire.

Ce petit récit illustre la fixité des tâches : c'est manifestement moins faute de temps ou faute de forces, que **l'interlocuteur a renoncé à l'élevage, que parce que ces travaux dans la cour de ferme relevaient pour lui de l'attribution et du savoir-faire des femmes** : sa fille, pourtant bien occupée par deux jeunes enfants (4 et 2 ans), s'en débrouille à temps partiel. Précisons que notre interlocuteur n'avait pas d'autre occupation (salariée...) avant le retour de sa fille sur l'exploitation. Si les cultures sur 9 ha, alors consacrées à la vente, ont suffi pour le faire vivre, elles ne l'ont certainement pas occupé à temps plein, de même que l'élevage n'occupera pas totalement sa fille.

Cette élasticité des productions et cette fixité de la répartition des tâches illustrent les observations accumulées par Tchayanov puis par Tepicht quant à l'organisation du travail paysan.

Il est rare qu'aucune femme ne soit présente sur l'exploitation, au moins partiellement. C'était tout de même le cas lors de notre passage dans les exploitations K1 et D1. Nous avons relevé dans les autres exploitations la prise en charge absolue du jardin vivrier par les femmes, en ce qui concerne la culture des légumes pour la famille. Dans l'exploitation D1, où cohabitent un père, une mère malade depuis longtemps et alitée et un fils, **le jardin vivrier a disparu**, les légumes sont achetés en totalité. **Le lait pour la vente a aussi été supprimé** et seule une truie-mère demeure sur l'exploitation. Quoique les arguments avancés pour expliquer la quasi

disparition de l'élevage soient tout autres (problèmes sanitaires avec l'élevage laitier, réduction progressive du nombre de truies-mères sans explication de leur part. Aucun argument n'est avancé pour expliquer l'absence de jardin : « il y en avait un il y a très longtemps »), nous pensons pouvoir établir une relation entre ces divers éléments de la situation de l'exploitation, compte-tenu des constantes observées lors de l'ensemble de nos entretiens.

L'exploitation K1 est la propriété d'un ancien militant engagé dans Solidarité paysan au cours des années 80, aujourd'hui solty (maire de hameau), qui vit seul désormais sur sa ferme :

[K1, 2004] Dans les années 80, on prenait des risques. Un copain m'a proposé 10 % des investissements pour faire une étable, heureusement j'ai refusé, car sinon cela encouragerait mes enfants à rester sur l'exploitations.

Après, quand la démocratie est venue, ma femme est partie travailler à Bruxelles. Avant de travailler à Bruxelles comme cuisinière, ma femme faisait du pain ici, dans le fourneau. Elle préparait aussi des gâteaux lorsqu'il y avait une fête ou des funérailles dans le village, c'était très bien. Nous avons pris la décision de son départ ensemble il y a 5 ou 6 ans, afin de nous aider financièrement. Elle a appris le flamand, elle travaille beaucoup.

Voici pourquoi nous avons décidé que ma femme quitte l'exploitation : notre revenu n'était pas très élevé, nous ne voulions pas que les enfants continuent ici et mon père était très malade. Cela faisait aussi partie de la mentalité du moment (nb : un peu après le changement politique) de travailler à l'étranger. Nous avons pensé que cela procurerait une aide financière pour soigner mon père. Ma mère aurait pu partir travailler, elle mais mon père avait besoin de sa femme. Donc c'est ma femme qui a décidé de partir.

L'exploitation vient de mes parents. Ils avaient 8 à 10 têtes de bétail. Quand ma femme est partie travailler à Bruxelles, je voulais d'abord garder la ferme pour mes enfants mais c'est devenu difficile. J'ai donc laissé 7 ha en location à un voisin qui exploite déjà 30 ha.

Maintenant les prix sont un peu plus élevés mais après l'adhésion ils vont sans doute revenir à la norme.

J'avais des vaches allaitantes que je vendais, jusqu'en mai de cette année (2004). Les prix ne valent plus la peine d'élever des vaches. Il me reste des poules, des porcs, des lapins.

Cet entretien n'a pas permis de collecter d'information sur le jardin vivrier globalement mais nous savons que K1 cultive des petits fruits et les transforme pour sa consommation et celle de ses proches (confitures, jus, coulis...). Dans ce cas, l'absence de l'épouse se traduit plutôt par l'arrêt de l'élevage, malgré une surface d'exploitation de 18 ha (très extensifiée). En comparant avec des exploitations semblables où demeure un couple, on peut juger que l'absence de repreneur parmi les enfants n'est pas directement en cause : si le couple résidait toujours sur l'exploitation, il aurait maintenu l'élevage jusqu'à son grand âge. Ici l'absence de l'épouse et le fait qu'elle procure un revenu, encouragent l'époux à cesser non pas la production de cultures de ventes mais l'élevage, **faute de prise en charge des tâches féminines de soin aux animaux.**

○ Absence d'homme

Les exploitations conduites par des femmes seules ou quasi seules, existent aussi. C'est le cas de l'exploitation Z2, dont la conduite est aussi particulière.

[Z2, 2004] « Je suis née ici, j'y ai passé ma vie. Nous avons 6 hectares mais c'était assez pour nourrir la famille il y a 35 ans. Maintenant j'ai un business. Je produis du blé, j'en achète aussi beaucoup et je fabrique des biscuits apéritifs et de la farine de blé et de blé noir (sarrasin). Maintenant j'ai 4,20 hectares car un peu de terre a été donné aux enfants. Mon mari a 126 € / mois de pensions du ZUS, il est malade de l'asthme et attend une opération. Il respire avec une machine portable. Il y a aussi ma mère de 92 ans qui vit avec nous. Quand nous avons eu la ferme en 1974, il y avait 7 vaches, nous vendions un peu de tout, c'était très diversifié. Nous avions aussi des vaches à viande, des porcs, des poules pour les œufs. La ferme a changé vers 1990 car le lait se vendait plus. J'ai commencé. Nous ne produisons que des céréales et des œufs pour la famille. Nous avons des porcs pour la famille jusqu'à l'an dernier mais maintenant tout le monde est au régime alimentaire alors il n'y a même plus de porc. Il n'y a plus de compost. Nous laissons au moins les pailles et nous achetons de l'engrais. Nous n'achetons pas de pesticides, il n'y en a pas besoin. 50 q/ha de moyenne pour le blé, c'est bien. Toute la récolte sert à faire de la farine. Puis la farine sert à faire biscuits apéritifs et à être vendue. Nous avons un local pour faire la farine, un moulin. Nous pensons à faire de l'orge pour la rotation, pour la vente : les pommes de terre ou les betteraves ne se vendraient pas ». Son fils vient ponctuellement faire les travaux d'implantation et de traitement des cultures et notre interlocutrice prend en charge les achats de blé complémentaires, toute la transformation et la commercialisation. L'installation est un

moulin à eau hérité de son grand-père et attaché à l'exploitation, la commercialisation se fait dans les épiceries de détail des environs.

Cette dame, principale personne active sur l'exploitation, a renoncé à l'élevage et a opté pour une intensification de sa fonction de transformation des productions produites sur l'exploitation, pour passer de l'auto-consommation stricte à la vente. Elle a bien, par cette démarche, maintenu la répartition des tâches par genre. Les cultures sont maintenues et prises en charge par les hommes mais *a minima*, c'est-à-dire presque en monoculture afin de minimiser le temps de travail et la diversité des tâches. Cette dame fait appel à des **forces de travail marginales masculines** pour les cultures : fils présent quelques jours par an, aide des voisins. La nécessité de cette organisation fournit la principale justification de ces choix productifs : on ne voit pas en effet pourquoi les pommes de terre ou les betteraves, auxquelles elle a renoncé en avançant le prétexte du marché, ne se vendraient pas, alors que ces productions sont écoulées sans problème par les autres familles.

IV.D.2.c - Salariat féminin, salariat masculin et organisation du travail sur l'exploitation

L'accès des femmes à l'emploi salarié complémentaire est une nouveauté par rapport au référentiel paysan « historique » : cette fonction était prise en charge très majoritairement par les hommes selon les observations menées par Tchayanov au début du siècle, par exemple. Ce changement social, impulsé au cours de la période socialiste, n'a guère d'impact sur la répartition des travaux agricoles par genre. La charge de travail féminin excédentaire est compensée en général par la mise à contribution des aïeules pour les tâches domestiques quotidiennes et par l'aménagement des tâches agricoles en conséquence.

Il en va d'ailleurs de même pour le salariat masculin : en cas de salariat prolongé, le temps de travail quotidien est allongé d'une part, d'autre part les tâches agricoles sont souvent simplifiées par une extensification du système.

Ainsi, on ne peut établir de comparaison entre la situation décrite au paragraphe précédent, où l'une des catégories de main-d'œuvre est physiquement et durablement absente et le fait que l'une des catégories de main-d'œuvre de l'exploitation dispose d'un emploi salarié. Cette seconde situation est un élément constitutif de l'organisation paysanne qui ne suscite pas de réel déséquilibre. Ce propos est étayé par l'analyse du système de production pratiqué dans les exploitations où l'une des catégories de main-d'œuvre active dispose parallèlement d'un emploi salarié. 16 exploitations de notre échantillon sur 41 devaient s'organiser autour du fait que l'un des membres du couple chef d'exploitation⁴⁷ travaille à temps plein (soit 39 % de notre petit échantillon).

[Annexe 1 : Répartition de la main-d'œuvre familiale en fonction du temps de travail sur l'exploitation, du genre et de la génération]

Malgré le temps de salariat de l'une ou l'autre catégorie de main-d'œuvre principale, la répartition globale des tâches entre genres n'est pas modifiée. Elle s'organise selon trois types de stratégies en fonction de la structure familiale et des horaires de l'emploi salarié :

⁴⁷ Dans deux cas, il s'agit d'un tandem mère-fils ou père-fille, car le parent actif et propriétaire officiel de l'exploitation est veuf.

- Lorsque la ferme n'est pas trop grande, la personne salariée assume ses tâches « traditionnelles » sur l'exploitations par un surtravail, par une « double journée », ainsi que par l'organisation des congés annuels autour du calendrier agricole : labours, foins et moissons pour les hommes, transformation charcutière, foin et pomme de terre pour les femmes (récolte manuelle, tri et stockage). L'enquêteur est saisi par la lourdeur des tâches et d'autant plus surpris de l'évaluation positive qu'en proposent les intéressés. La satisfaction de maintenir le patrimoine familial tout en procurant un revenu fixe à la famille, le sentiment d'avoir la chance de bénéficier d'un emploi dans le contexte de fort chômage rural, expliquent ces propos homogènes. Notre échantillon comporte plusieurs cas d'exploitations que nous avons intitulées « exploitation féminine vivrière », prises en charge principalement par des femmes, alors que la main-d'œuvre masculine est salariée et ne fait que l'épauler pour les tâches quotidiennes, avec une prise en charge des travaux mécanisés aux champs ponctuellement au cours de l'année (cf annexe 1 « Répartition de la main-d'œuvre familiale en fonction du temps de travail sur l'exploitation, du genre et de la génération »). Ces exploitations, qui procurent surtout l'auto-consommation familiale, sont décrite comme une activité féminine à part entière par leur conjoint qui reconnaît « aider » seulement.
- Lorsque la ferme est plus grande ou les horaires d'emploi masculin peu cumulables avec la possibilité de mener les travaux des champs de jour, le système est extensifié et simplifié afin de faciliter les tâches masculines. Nous n'avons pas observé d'effet similaire en cas de salariat féminin : d'une part les tâches féminines sont menées dans la cour de ferme pour leur majorité, ce qui permet de les entreprendre tôt le matin ou tard le soir, contrairement aux travaux mécanisés aux champs, masculins, qui nécessitent des plages horaires plus longues. D'autre part une partie des tâches féminines est parfois reportée sur le ou les hommes actifs dans l'exploitation en cas de salariat féminin : alimentation des porcins et bovins, traite, principalement (jardin, basse-cour, transformation vivrière, sarclage et récoltes manuelles, demeurent exclusivement féminins)
- Lorsque deux générations actives cohabitent dans l'exploitation (parents pas trop âgés ou grands adolescents), les problèmes posés par le salariat sont gommés : le parent actif ou l'enfant actif du même sexe que la personne salariée compense son absence par la prise en charge des tâches « de genre » qui lui reviennent, la personne salariée l'épaulant de son mieux lors de son temps de présence sur l'exploitation.

IV.D.3 - Commentaire

IV.D.3.a - Notion polonaise de partenariat

La volonté de reconnaissance des tâches féminines face à des normes sous-jacentes de nature patriarcales justifie en général la problématique de genre.

Nous avons souligné le lien entre genre et attribution des tâches sur l'exploitation : les tâches agricoles sont non seulement sexuées mais peu modifiées par l'accès de l'un ou l'autre des conjoints au salariat : le conjoint demeurant sur l'exploitation intensifie ses propres fonctions et assume éventuellement une part des tâches de celui qui est salarié. Mais la personne salariée s'organise surtout en dehors de ses heures de travail pour continuer à assumer ses fonctions sur l'exploitation. Cette fixité de la répartition des tâches selon le genre peut être interprétée comme

un point de tension entre une perception patriarcale et une perception plus égalitaire, partenariale, de l'organisation paysanne.

Cette polarisation des tâches par genre justifierait au premier abord des arguments en faveur de la forte connotation patriarcale de l'organisation familiale polonaise : depuis la généralisation de la mécanisation des tâches liées aux cultures (fin des années 80), la femme est effectivement plus souvent cantonnée à la cour de ferme (basse-cour, jardin, nourrissage quotidien des porcs et bovins, accueil des visiteurs) et à la domesticité (transformation alimentaire des produits de l'exploitation, soin aux enfants, repas et ménage), fonctions contradictoires avec la notion féministe d'émancipation et d'indépendance, qu'il y ait parallèlement salariat ou non. L'épouse demeure cantonnée dans la sphère spécifique de la domesticité et de la production apparentée à cette domesticité.

Pourtant, la reconnaissance de la contribution féminine à l'ensemble du système paysan permettait paradoxalement et justement à cause de cette situation, à Lamarche de parler de partenariat entre genres plutôt que de domination masculine dans son commentaire du modèle polonais, son propos n'omettant toutefois pas de questionner l'équité de la répartition des tâches. D'après les enquêtes menées en 1988 à Zator, Drobin et Stęszew, l'auteur proposait l'analyse suivante :

« Dans 58 % des exploitations enquêtées (72 % à Zator), les femmes réalisent entre le quart et la moitié des travaux des champs. Si l'on exclut de ces travaux ceux qui sont typiquement réservés aux hommes, c'est-à-dire ceux liés aux travaux de la terre ou à la récolte mécanique des produits⁴⁸, l'appréciation du travail des femmes sera plus précise [...] 17 % des femmes effectuent environ 50 % des travaux. Ainsi, la division sexuelle du travail ne s'opère pas, comme dans bien des cas ailleurs, en fonction des travaux liés aux productions végétales ou animales. Ce qui revient à dire que cette organisation est un genre de partenariat [...] Dans presque 60 % des exploitations, tous les travaux relatifs à l'alimentation de la famille sont du domaine exclusif des femmes. Les autres travaux domestiques ne sont réalisés exclusivement par les femmes que dans 70 % des exploitations polonaises, ce qui est un taux très élevé. On peut seulement constater qu'il est préférable, en Pologne, d'être homme que femme.

L'écoulement des produits et la gestion de l'exploitation⁴⁹ sont du ressort essentiel des hommes. Dans 44 % des exploitations, les femmes ne participent pas du tout à ces activités ; une exploitation sur dix indique que la femme s'occupe de l'écoulement des produits.

Ce modèle de division du travail fondé sur le « partenariat » entre personnes des deux sexes, tel qu'il existe en Pologne, concerne également la gestion de l'exploitation et la comptabilité de celle-ci. Le domaine des femmes dans l'exploitation agricole familiale est non seulement la maison, la cour et le potager mais aussi l'ensemble des travaux de l'exploitation. On pourrait dire que l'exploitation familiale polonaise s'appuie essentiellement sur la femme. Mais il faut également attirer l'attention sur la conséquence de cette réalité, le surmenage, car aux travaux de l'exploitation s'ajoutent les travaux domestiques, qui demeurent traditionnellement féminins. » [Lamarche, 1991 : 245 – 246]

Faisant référence au modèle paysan précédent l'adoption du modèle professionnel dans les années 60-70 en France, Rieu [2004 : 122] propose une analyse comparable, lorsqu'elle souligne que « la répartition des tâches sur les exploitations correspond généralement à une division sexuelle classique du travail : aux hommes incombe la responsabilité des travaux mécanisés de l'extérieurs (les femmes intervenant à la demande) ; aux femmes les travaux de soins aux petits animaux, de garde du troupeaux, de récolte des fruits ou de gavage des oies et des canards ».

Toutefois, son commentaire critique de cette organisation reflète la nature des luttes féministes qui ont traversé le secteur agricole comme l'ensemble de la société française à l'occasion de l'accès généralisé des femmes au salariat : « Autrefois, la division sexuelle du travail

⁴⁸ L'auteur introduit ici un biais, en excluant les tâches du *mécanique* et du *lointain*, domaine masculin. Il reste alors les tâches assumées dans l'espace *proche de la cour de ferme et liées aux élevages*, domaines beaucoup plus féminins. Le résultat de son analyse en est déséquilibré.

⁴⁹ Domaine *mécanique et lointain*

était plus marquée et entraînait une forte dépendance des femmes vis-à-vis des conjoints [Elles] intervenaient peu dans la conduite et la prise de décision des exploitations agricoles» [Ibid]

Cette question de l'accès aux décisions représente un point de divergence entre les trajectoires françaises et polonaises du statut des femmes dans l'exploitation : alors qu'en France, la question de la reconnaissance égalitaire du travail des femmes vis-à-vis de celui des hommes est devenu un enjeu central de la question de genre dans le secteur agricole à la faveur de l'adoption du modèle professionnel, la trajectoire paysanne du système polonais contemporain procure aux femmes un statut paradoxal, à la fois marqué par la disparité des tâches et relativement égalitaire en terme de reconnaissance (accès aux décisions, reconnaissance des fonctions économiques). Ce statut spécifique ne s'institue pourtant à l'heure actuelle qu'au prix de l'autonomie économique des femmes, qui demeurent, dans le secteur agricole, dépendantes de l'ensemble des transferts financiers intra-familiaux, en particulier de l'activité économique de leur conjoint.

On peut alors s'interroger, en terme de confrontation de normes, sur la situation créée pour les agricultrices polonaises par l'émergence du modèle professionnel qui tente, avec l'entrée dans l'Union, de s'imposer dans le secteur agricole du pays.

IV.D.3.b - Evolution du statut professionnel des femmes dans le modèle agricole professionnel

Le développement du modèle professionnel d'exploitation en Europe de l'Ouest est fondé soit sur la notion de chef d'exploitation (plus fréquemment masculin) soit sur la notion de couple actif en agriculture. Pour être conforme à ce modèle, l'exploitation doit procurer plus de la moitié du revenu des actifs principaux. La consolidation de ce modèle s'accompagne d'une évolution de la situation professionnelle des femmes :

« Au cours de la période 1988-1993, le nombre d'exploitations de 40 UDE (unités de dimension économique) a diminué fortement (moins 38 %), alors que celui des exploitations de plus de cent UDE a progressé de 35 % (INSEE, INRA, 1998). De façon générale, les grosses exploitations sont gérées par un seul exploitant, souvent l'homme, les épouses exerçant de plus en plus souvent une profession non agricole⁵⁰ [...] Les résultats du dernier recensement confirment que le nombre de conjointes d'exploitants diminue : 380 000 en 2000, contre 713 700 en 1988, leur effectif diminuant au rythme annuel moyen de 5,1 % . De plus en plus de « conjointes », notamment les jeunes femmes, se détournent de l'activité agricole : quatre sur dix travaillent sur l'exploitation en 2000, contre six sur dix en 1988 » [Rieu, 2004 :117]

En terme d'approche de genre, la notion d'exploitation professionnelle a conduit à une reconnaissance juridique et économique du statut de la conjointe qui, épaulant son époux sur l'exploitation, peut désormais bénéficier d'un statut et d'une pension de retraite à son nom, ce qui constitue un progrès social indiscutable. La situation française comme polonaise demeure toutefois inégalitaire : la pension de retraite des épouses reste inférieure à celle du chef d'exploitation lorsqu'elles ont été considérées comme « conjointes », signant là la nature patriarcale du modèle et de son application : 85 % des personnes bénéficiant du statut de « conjoint collaborateur » en France sont actuellement des femmes [Agreste Midi-Pyrénées Données n°36, octobre 2006 p. 1].

Le statut juridique d'agricultrice procure en revanche aux femmes actives sur les exploitations une reconnaissance professionnelle et sociale perçue comme plus importante :

«De plus en plus de femmes obtiennent des statuts autonomes au sein de la profession agricole, grâce à l'acquisition de compétences professionnelles. Par ailleurs, l'essor des activités de services dans le monde rural

⁵⁰ 60 % des épouses de jeunes agriculteurs ont un métier hors de l'agriculture

(tourisme, accueil, insertion) leur permet de consolider une identité sociale individuelle, qui a toujours été difficile à trouver dans un mode de construction agricole fondé sur la famille et le couple. » [Rieu, 2004 : 115]

Même si ces femmes s'attèlent fréquemment dans le cadre de leur pratique agricole professionnelle à des activités qui demeurent marquées par leur genre (agro-tourisme, transformation des produits fermiers, par exemple, interprétables comme des formes de prolongements de l'activité domestique traditionnelle [Guillemot, 2000]), le projet d'amélioration de leur reconnaissance professionnelle est énoncé comme égalitaire : « Par leurs exigences en termes de retraite, de protection sociale et de reconnaissance de leur travail, les femmes interpellent fortement leurs conjoints et la profession agricole, pour jeter les bases d'une égalité des sexes. » [Rieu, 2004 : 116].

IV.D.3.c - Modèle professionnel, modèle patriarcal ?

Le modèle occidental de l'exploitation professionnelle à deux actifs s'accompagne d'une dissociation administrative des comptabilités professionnelles et familiale. L'épouse d'agriculteur disposant d'un salaire extérieur donne dans ces circonstances le sentiment de contribuer à l'économie familiale mais de n'être aucunement impliquée dans la comptabilité de l'exploitation. Perçue comme une meilleure reconnaissance de leur capacité d'indépendance et d'activité économique par les femmes elles-mêmes, cette situation nous paraît pourtant porteuse d'un rapport de domination d'autant plus pervers et silencieux qu'il est profondément inscrit dans les normes [Bourdieu, 1998]. Dans la pratique en effet, ce salaire féminin est intimement lié au fonctionnement de l'exploitation de plusieurs manières :

- Il permet éventuellement de limiter les prélèvements financiers de l'époux actifs sur l'exploitation, masquant ainsi une situation économique fragile et permettant de la pérenniser
- Il permet d'obtenir plus facilement des prêts bancaires par sa fonction de caution, autorisant ainsi le maintien voire le développement des facteurs de production sur l'exploitation et mettant dans le même temps en péril « l'émancipation » apparente des femmes salariées finalement assujetties aux dettes de l'exploitation.
- Il gomme enfin la contribution féminine aux tâches liées à l'ensemble maisonnée/exploitation en dehors de son temps salarié : basse-cour, jardin vivrier, enfants et domesticité, accueil des visiteurs professionnels et non professionnels, repas des ouvriers occasionnels, appui bénévole à la comptabilité de l'exploitation, attributions féminines fréquentes, n'existent plus dans l'inventaire des tâches productives sur les exploitations. L'épouse « libérée » de l'exploitation « professionnelle » par son emploi extérieur y est en réalité non seulement liée mais elle permet d'en pérenniser le modèle.

Cette situation est mise en évidence en France par le travail monographique de Céline Bessière, lorsqu'elle analyse l'évolution des rapports sociaux de sexe et de la représentation des tâches dans une famille de la région de Cognac où cohabitent, dans la même cour de ferme, le couple des parents, leur fils Eric (qui a repris l'exploitation) et sa jeune épouse Patricia, salariée dans une maison de retraite :

« On commence à mesurer l'ambiguïté de l'émancipation des femmes d'agriculteurs par le travail à l'extérieur. Alors que Patricia est sensible à l'indépendance, notamment financière, que lui procure son travail, si l'on écoute Eric – qui l'encourage vivement à travailler à l'extérieur – on comprend que ce choix est envisagé dans une stratégie collective qui est celle de l'exploitation familiale dans son ensemble :

Vaut mieux qu'elle continue de travailler à l'extérieur. Elle est sûre d'avoir un revenu. Parce que, il y en a beaucoup [d'agriculteurs] leur femme travaille à l'extérieur et c'est elle qui fait marcher la maison. [...]

L'emploi de Patricia ne doit pas être interprété seulement en termes d'indépendance financière ou d'émancipation féminine mais comme partie prenante de stratégies de l'exploitation familiale. [...] Le salaire de Patricia, même s'il lui est versé directement et à titre personnel, induit des effets sur la gestion financière de l'exploitation dans son ensemble ; du point de vue d'Eric

C'est toujours ça en moins à verser du compte professionnel au compte personnel.

On mesure ici le paradoxe du travail à l'extérieur des femmes d'agriculteurs. Il participe au relâchement de l'emprise de la maisonnée (en diminuant la production commune), transforme l'accès des femmes d'agriculteurs à l'argent et leur confère un statut professionnel reconnu par leur conjoint (contrairement à celui de l'aide familiale). Mais il s'appuie sur les ressources de la maisonnée (pour la garde des enfants [ici par la mère d'Eric] notamment) et constitue une manière différente, dans un autre contexte, de participer au maintien de l'exploitation familiale» [Bessière, 2004 : 111 - 112]

Si la situation de Patricia présente en cela des parentés avec la situation des épouses salariées de paysans polonais, cette contribution à l'équilibre de l'exploitation d'une part, la pérennité de la charge domestique d'autre part, semblent désormais moins explicitement reconnues pour cette conjointe d'exploitant « professionnel » que pour ses homologues polonaises. L'étanchéité entre compte professionnel agricole et salaire féminin n'est par exemple qu'apparente dans le cas de Patricia.

Les historiennes Joan Scott et Louise Tilly dressent un constat semblable d'après leur analyse en France et en Angleterre du processus d'industrialisation au XIX^{ème} siècle : « l'entrée des femmes sur le marché du travail n'était souvent qu'une stratégie familiale, une manière pour elles d'assurer leur part habituelle de responsabilité familiale » [Scott, Tilly, 1987 : 13]

Ce travail domestique féminin est repoussé par la professionnalisation de l'activité agricole (et plus globalement par l'accès féminin à la professionnalisation) hors de la sphère des activités sociales reconnues comme productives. La situation se révèle pénalisante, le progrès social que constitue cette évolution ne peut être que relativisé :

« Comme dans d'autres milieux sociaux, certaines tâches à « dominante féminine » (cuisine, ménage, linge, etc) sont du ressort quasi exclusif des femmes qui se trouvent peu secondées, hormis pour les soins et l'éducation des enfants, alors que les exploitantes agricoles passent également du temps pour les tâches qui sont à dominante masculine dans d'autres milieux. [...] Si les difficultés de professionnalisation des agricultrices sont bien connues du point de vue juridique (problème récurrent du statut) et des mentalités (notamment en ce qui concerne la succession), le silence est souvent fait quant au partage du travail domestique. Ce dernier constitue pourtant un obstacle à la professionnalisation des femmes sur les exploitations puisqu'il n'est pas comptabilisé dans le temps de travail, alors que les espaces professionnels et familiaux restent encore largement entremêlés » [Rieu, 2004 : 125]

Le modèle professionnel en agriculture est au demeurant fondé sur une survalorisation de certaines compétences, marquées par le genre :

« Ce n'est pas la faiblesse physique des femmes en soi qui était responsable de la grande différence de pouvoir entre les hommes et les femmes et de l'inégalité sociale qui s'en suivait mais la structure d'une société dans laquelle la force du muscle et les habiletés de combattant remplissaient la fonction sociale la plus importante » [Elias, 2000]

Cet argument justifie encore, quoique de manière sous-jacente et dissimulée derrière un discours égalitaire, la nature fortement patriarcale du modèle professionnel en agriculture, lorsqu'on l'analyse dans la globalité de l'organisation sexuée qu'il induit.

L'évolution vers le modèle professionnel peut être interprété comme une révolution inachevée, qui, si elle améliore la reconnaissance statutaire du travail des femmes, n'a pas permis de remodeler jusqu'ici la notion globale de partage des tâches, professionnelles comme domestiques, dans la maisonnée. En l'état actuel des choses, **la situation des femmes sur les exploitations « professionnelles » s'interprète comme une étape intermédiaire faite aussi de régressions** : reconnaissance (sociale et juridique) peu explicite de leur contribution à

l'équilibre de l'exploitation en cas de salariat à l'extérieur, accompagnée en revanche d'une perte partielle ou totale de l'accès aux décisions prises sur l'exploitation, perte de reconnaissance de la contribution des tâches domestiques à l'ensemble des activités productives et/ou reproductives de la maisonnée.

Dépendance à l'égard des aides publiques et appui sur le salariat des épouses constituent deux points de faiblesse à l'aune desquels la « rentabilité » et la validité du modèle professionnel devraient être reconsidérée. Si des travaux récents ont cherché à discriminer la contribution des aides publiques du reste du rendement économique de l'exploitation, trop peu de publications concernent la contribution des épouses de chefs d'exploitation au maintien de ce modèle. Le sujet demeure à notre avis extrêmement polémique.

IV.D.3.d - Evolution récente de la situation des agricultrices polonaises

La perception des familles polonaises que nous avons rencontrées ne nous paraît globalement pas rencontrer pour le moment cette catégorie de l'exploitation professionnelle : indépendamment de la notion administrative de propriété, inextricablement liée en Pologne aux modalités de transmission intra-familiale que nous avons décrites, le « chef d'exploitation » est, dans les récits, toujours celui qui passe l'essentiel de son temps sur l'exploitation, homme ou femme. Les cas de couple doublement salariés demeurant parallèlement actifs sur leur exploitation étant très rares, les catégories de « chef actif » et de « conjoint(e) actif(ve) » nous semblent caduques.

Dans l'évolution récente des modalités de transmission de l'exploitation (autrement dit depuis que l'ouverture des frontières donne aux jeunes l'occasion d'élargir leurs projets professionnels, que le chômage accru pousse époux comme épouses vers les opportunités d'emploi locales si elles se présentent et que la transmission de l'exploitation aux descendants, qui demeure vitale, s'est par conséquent étendue plus facilement aux filles alors qu'elle concernait prioritairement les garçons à la génération précédente), la reconnaissance des femmes dans le partenariat entre sexes, spécifique du modèle paysan, prend progressivement un aspect nouveau.

D'une part si l'époux est salarié, l'épouse est considérée par lui (et par elle) comme le chef effectif de l'exploitation, l'orientation productive fut-elle partiellement ou complètement destinée à l'auto-consommation, c'est-à-dire sans forte visibilité économique sur le marché.

[Z5, 2005] (Famille de huit enfants de 5 à 23 ans ; 5,12 ha, céréales intégralement destinées à l'auto-fourriture et au pain pour la famille, 1 vache laitière, 6 truies-mères, une centaine de porcs charcutiers élevés et vendus par an, auto-suffisance pour l'alimentation familiale en volailles, œufs, pain, légumes, viande porcine, lait) « *Je travaille 9 heures par jour devant une machine, je ponce du bois pour 5 zł/heure. Mes fils font la même chose pour le même salaire. Je travaille le soir de 17 h à 2 heures du matin. Ce n'est pas difficile d'organiser le travail : c'est surtout ma femme qui travaille à la ferme, moi je l'aide. Je travaille de 9 h à 15 h sur la ferme. Ma femme n'a jamais pensé à arrêter la ferme et à chercher du travail. Elle aime cette ferme, nous y sommes habitués, nous ne voudrions pas vivre en ville. Cela fait un revenu d'avoir une ferme. Ici les paysans à plein temps sont une minorité.* »

D'autre part la contribution de l'épouse salariée à l'équilibre de l'exploitation est explicite, parce que les comptabilités de l'exploitation et de la famille ne font qu'un, conformément à la logique paysanne (par opposition au modèle « professionnel ») :

[K9] En pratique elle dit que son mari travaille seul sur l'exploitation. La mère de son mari est jeune et aide beaucoup à la maison. Cela permet à D. de travailler à l'extérieur : elle a toujours travaillé à l'extérieur et n'a pas souhaité arrêter. Elle-même vient d'une grande ferme de 60 ha à 1 km d'ici mais elle a préféré faire autre chose. Toutefois, elle aide à la ferme, c'est pourquoi elle la connaît bien et peut répondre à mes questions.

Même si D. ne travaille pas ici, ils décident ensemble de l'orientation de la ferme, des productions, de la gestion de celle-ci en général : « on vit ensemble à la ferme, on décide ensemble. C'est normal, non ? »

[K14] (Cinq enfants à charge ; 11 ha, 2 truies mères, 4 vaches laitières) « Ma femme est salariée à mi-temps, elle fait le ménage à l'école. Moi je ne compte pas mon travail à la ferme. J'ai acheté 3000 zł de matériel, pas cher et bien fait. Autofinancé. Sans un travail complémentaire ce serait très difficile. Nous ne voulons pas nous endetter, cela n'aurait pas de sens. »

C'est là à notre avis le paradoxe polonais en matière de question de genre. Quelque soit la forme de sa contribution à l'ensemble exploitation/famille et justement parce que cet ensemble est lié, la paysanne polonaise se trouve à la fois impliquée dans une représentation patriarcale qui la maintient dans des tâches « de genre » explicitement et dans le même temps, fortement valorisée dans l'ensemble de ses fonctions spécifiques : domestiques, productives, économiques. En cela, l'épouse polonaise qui vit sur l'exploitation familiale nous paraît paradoxalement moins victime du modèle patriarcal que la conjointe d'exploitant professionnel ou l'agricultrice occidentale.

L'approche intuitive donne pour « progressiste » le modèle professionnel avec une épouse salariée, « libérée » par sa prise d'autonomie sociale et financière. Cette dernière se révèle pourtant moins bien reconnue (quoique aussi surchargée) que son homologue polonaise dans sa contribution effective au projet d'exploitation comme dans la globalité de ses tâches quotidiennes (domestique, salariée, contributrice à l'exploitation économiquement ou par son surtravail). Il en va de même pour l'agricultrice « professionnelle », dont les fonctions domestiques, gommées de son temps de travail, ne sont plus évaluées comme des contribution productive.

IV.E. - Caractère 5 : Autonomie des exploitations : déclinaisons

IV.E.1 - Composantes de l'idéal-type

Les décisions relatives à la conduite technique et à la gestion économique de l'exploitation sont sous-tendues par le principe général de maintien de l'autonomie.

Du point de vue de l'exploitation, les consommations intermédiaires sont couvertes autant que possible par les productions de l'exploitation :

- Les fourrages sont auto-produits et le volume de l'élevage ajusté en fonction de la capacité productives des terres arables et pâtures pour le fourrage.
- Les achats d'intrants chimiques sont minimisés grâce aux rotations culturales et à l'usage de fumier pailleux comme fertilisant organique.
- Les machines sont utilisées aussi longtemps que possible et leur remplacement ou l'achat de nouveau matériel est le plus souvent auto-financé.
- D'une manière générale, le recours au crédit est évité, tant pour couvrir les besoins de l'exploitation que dans la sphère familiale.

A l'échelle familiale, les produits alimentaires bruts sont globalement fournis par l'exploitation : lait, porc, légumes, œufs volailles, plus aléatoirement fruits et lapins, pommes de

terre.

Deux domaines néanmoins échappent à cette règle d'ensemble de manière d'autant plus frappante que le principe d'autonomie est globalement puissant sur les exploitations :

- L'autonomie protéique pour les rations animales a disparu. Selon nos entretiens avec des personnes âgées, cette autonomie protéique existait il y a deux générations environ, grâce à des cultures de trèfle et de lupin principalement mais aussi grâce à d'autres légumineuses fourragères (vesce...) ou oléoprotéagineux (pois, féverolle...) plus rares. Nous avons commenté ce point plus haut.
- L'autonomie en matière de produits alimentaires transformés est très variable d'une famille à l'autre : fromages, pain, produits à base de fruits, sont plus rarement produits dans les exploitations. Leur production dépend du savoir-faire féminin mais aussi de la disponibilité des femmes de la famille. Elle dépend aussi et peut-être surtout, du prix de ces produits de première nécessité sur le marché local : leur prix relativement modique dissuade souvent de les produire, compte-tenu du temps de travail et du savoir-faire importants qu'il faudrait mobiliser. Il n'en va pas de même pour la charcuterie : onéreuse dans le commerce, la charcuterie fait par ailleurs l'objet d'un savoir-faire familial soutenu par le goût prononcé pour ces produits. La production de charcuterie fermière pour la consommation familiale est un fait général, au contraire du fromage (et des autres catégories de produits laitiers transformés) et du pain.

IV.E.2 - Déclinaisons et aspects concrets

Distinguer le principe d'autonomie tel qu'il s'applique dans la sphère productive de l'exploitation d'une part, dans la sphère de la reproduction domestique d'autre part, nous a paru faciliter la présentation des observations qui suivent. Nous présenterons d'abord les données chiffrées relatives à l'autofourniture des intrants, puis des exemples illustrant les pratiques d'auto-consommation familiale à partir des ressources de l'exploitation.

IV.E.2.a – Autofourniture des intrants

A partir des données monographiques dont nous disposons, nous avons cherché à reconstituer une estimation chiffrée de la valeur des consommations intermédiaires autofournies par l'exploitation : fourrages (céréales, foin), fumure organique (figure 4).

Présenter ces résultats impose de fastidieuses mais indispensables précisions de méthode relatives à ces modalités de calcul.

- Les céréales non vendues ont été considérées comme entièrement dévolues à l'auto-production. Le volume de céréales auto-consommées par le bétail a été obtenu en multipliant la surface concernée par le rendement moyen annoncé par l'agriculteur lors de l'entretien. La valeur financière de cette production a enfin été obtenue en multipliant ce volume par le prix moyen des ventes de céréales sur le marché local (40 zł, moyenne empiriquement obtenue d'après les prix annoncés par les agriculteurs lors de l'ensemble de nos entretiens entre 2004 et 2006) : le choix de ce prix moyen est justifié par la volonté d'obtenir des *valeurs indicatives* comparables d'une exploitation à l'autre et d'une commune à l'autre.

- Nous ne disposons pas de données agronomiques sur la productivité des prairies permanentes des régions étudiées. Compte-tenu des données pédo-climatiques des régions concernées et du profil phytologique des prairies, nous avons établi cette productivité à 5,5 quintaux de matière sèche/hectare/an par analogie avec des conditions similaires évaluées en Lorraine⁵¹. La valeur économique du foin a aussi été évaluée de manière empirique, d'après le prix moyen à la tonne proposé lors de ventes directes de foin polonais sur internet en 2007 (11 annonces, avec des valeurs échelonnées de 250 à 350 zł/t pour du foin de production non biologique)
 - Compte-tenu du rendement céréalier et de l'absence d'usage de raccourcisseur, le rendement en paille a été estimé uniformément à 35 q/ha
 - Nous avons de même adopté, faute de données systématiquement collectées lors des entretiens, une donnée uniforme pour la production de fumier pailleux, estimée à 6 tonnes/UGB, avec une valeur fertilisante de 6 unités d'azote/tonne.
- Nous avons ensuite estimé la valeur économique de ce fumier selon le calcul suivant : d'après les 7 engrais azotés minéraux les plus couramment utilisés et leur prix (relevé en 2007), nous avons établi un prix moyen de l'unité d'azote minéral en Pologne. Cette méthode a permis d'associer un prix en zloty à l'unité d'azote organique (2,50 zlotys/UN), par analogie (indépendamment de considérations agronomiques sur le caractère plus ou moins assimilable de ces diverses formes d'azote par les cultures, qui nous auraient conduit trop loin...)

Compte-tenu des estimations auxquelles nous avons recours pour ces calculs, les résultats qui suivent doivent être maniés avec précaution et utilisés de manière indicative.

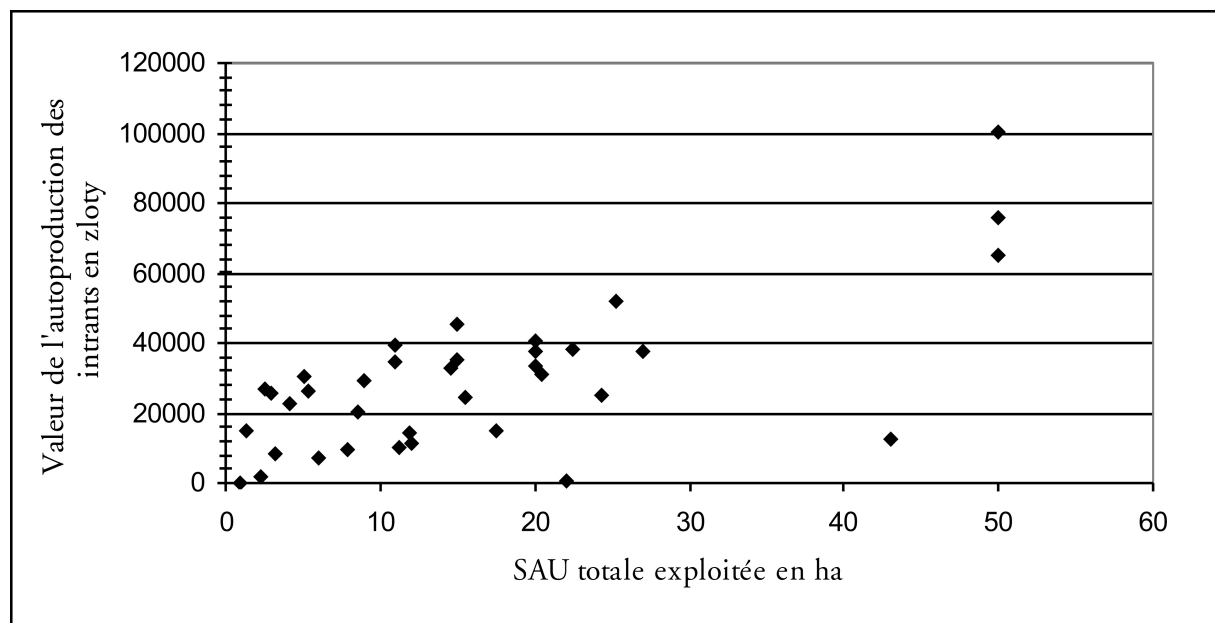


Figure 4 : Valeur de l'auto-production des intrants en zloty en fonction de la surface de l'exploitation (4 zł = 1 euro)

⁵¹ D'après les travaux et conseils personnalisés de M. Sylvain Plantureux, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche INPL(ENSAIA)-INRA Agronomie et Environnement Nancy-Colmar

Ce premier graphique montre, sans surprise, une assez bonne corrélation entre la valeur de l'autoproduction et la surface globale exploitée dans chaque exploitation. Quelque soit leur taille, les exploitations de notre échantillon mettent en œuvre les moyens nécessaires pour garantir une relative autonomie en matière de production fourragère et en matière de fertilisants organiques.

La taille de l'exploitation ne joue que peu sur cette logique paysanne d'autonomie agronomique, ce qui constitue une information importante quant à la stratégie des plus grandes exploitations de notre échantillon, qui demeure sur ce point conforme au modèle paysan d'autonomie.

Entrons dans le détail de ce résultat selon le système d'élevage. Le graphique suivant présente la valeur de l'autoproduction/UGB (en zl/UGB) selon la proportion de l'élevage porcin dans l'ensemble de l'élevage (figure 5).

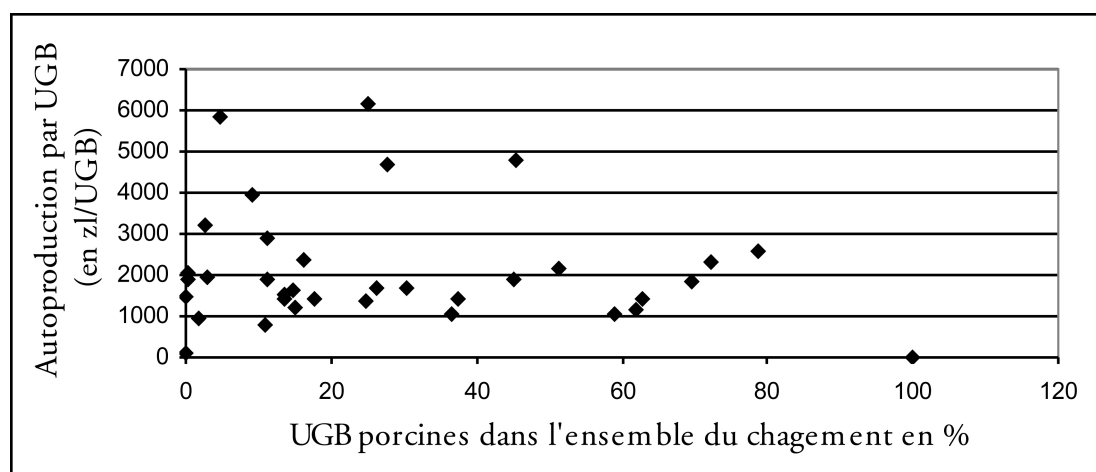


Figure 5 : Valeur de l'autoproduction d'intrants par UGB selon la proportion d'élevage porcin dans l'ensemble de l'élevage

Le graphique montre que lorsque cette proportion est faible, c'est-à-dire dans le cas d'une dominante de l'élevage laitier, les valeurs de l'autoproduction sont assez variables, avec des valeurs parfois assez élevées. Au contraire, lorsque cette proportion est forte, en cas de dominante nette de l'élevage porcin, la valeur de l'autoproduction tend à diminuer : plus l'élevage est nettement spécialisé dans le domaine porcin, plus les éleveurs peinent à autoproduire les rations et doivent avoir recours à des achats complémentaires de céréales. En revanche, dans le cas de l'élevage laitier ou d'élevage mixte, les stratégies sont très variables et devront être discriminées plus finement en fonction de la nature et de la stratégie productive d'ensemble de l'exploitation.

NB : Quatre points se situent nettement au-dessus de la courbe et constituent d'une certaine manière un artefact. Ils correspondent à quatre exploitations ayant pour point commun de se trouver dans une situation de transition, au cours de laquelle la capacité productive en matière d'élevage est très en-dessous du potentiel offert par la surface disponible. Par conséquent, la capacité à autoproduire la quasi-totalité des rations de ces élevages momentanément très peu intensifs, est très élevée. Les exploitations D6, K6 et K11 sont en cours de cession (père-fils dans deux cas, père-fille dans un cas) : après une phase de quasi-abandon de la production par le père âgé dans l'attente de l'installation d'un des enfants, le jeune repreneur est en cours d'organisation et s'appête à relancer la production porcine (dans deux de ces trois cas, le repreneur aurait

préférée relancer aussi et surtout une production laitière mais l'entrée en vigueur des quotas laitiers européens au moment où le père avait limité cet élevage a « gelé » ce droit à produire sans espoir d'amélioration à court terme. Dans l'attente, c'est la production porcine qui prend la relève). Le quatrième point correspond à une exploitation père-fils sans femme (la mère souffre de la maladie d'Alzheimer, le fils n'est pas marié) : l'élevage est globalement très limité, la laiterie a cessé de collecter le lait (volume faible, qualité sanitaire insuffisante). Toutefois un projet de substitution par l'élevage porcin était en cours au moment de l'entretien.

- Même dans le cas d'une spécialisation importante en porc, les résultats recueillis lors de notre enquête montrent que le recours à l'autoproduction des rations animales et des fertilisants organiques est loin d'être nul et se stabilise dans la plupart des cas entre 1000 et 2000 zl/UGB (250 à 500 euros/UGB environ). Ceci distingue radicalement ces élevages du mode d'élevage porcin hors-sol pratiqué de manière intensive, tel qu'on l'observe dans le Benelux, au Danemark ou dans l'Ouest de la France. Dans ces systèmes polonais, le lien entre élevage et cultures demeure fort, même en cas de spécialisation porcine, comme nous l'avons déjà exposé. Ces systèmes plus spécialisés représentent une dérive adaptative du système paysan mixte à base d'élevage laitier et porcin, non une voie de spécialisation/intensification porcine caractérisée par une forte hétéronomie économique. Nous restons ici dans le domaine de l'étude de ce système paysan archétypal et de ses variantes.
- Au contraire, lorsque l'élevage laitier est fortement représenté dans l'exploitation, les cas de figure sont plus variables : certaines exploitations ont peu recours à l'autoproduction, avec soit des achats importants d'aliments (dans le cas des plus gros élevages), soit une extensification du système (dans le cas des élevages de moindre taille). Dans ce second cas, notre mode de calcul, qui accorde une plus forte valeur économique aux céréales qu'aux produits issus du pâturage (moins bien valorisés dans la sphère marchande), tend à minimiser une autoproduction qui reste réelle. En outre, nos calculs ne prennent en compte que les parcelles effectives de pâturage : les très petits élevages valorisent les espaces dérobés tels que les bords de chemins ou de champs, les vergers et bordures de jardin, sans doute sous-représentés dans notre estimation de la Surface Fourragère Principale (SFP) des plus petites exploitations. Enfin, nous avons rencontré des difficultés lors de l'enquête pour rassembler des éléments chiffrés sur la valeur économique et le volume de certains éléments de rations bovines parfois très composites (feuilles de betteraves ensilées, pommes de terre, navets fourragers cultivés de manière dérobée...). La valeur économique des rations autoproduites en cas de dominante laitière est par conséquent sous-estimée dans nos calculs.

La valeur économique de l'autoproduction/UGB est globalement plus importante en cas d'élevage laitier ou mixte, car ces exploitations valorisent mieux l'ensemble des espaces et des productions disponibles sur l'exploitation (sous-produits des cultures, cultures dérobées, espaces enherbés dérobés). Toutefois, les exploitations plus orientées vers l'élevage porcin maintiennent une activité non négligeable d'autoproduction des rations et du fumier pailleux et demeurent, de ce point de vue, conformes à la logique paysanne idéal-typique.

Cette autoproduction d'intrants contribue incontestablement à l'autonomie de l'exploitation. Son estimation économique demeure toutefois délicate, dans la mesure où ces

productions intermédiaires interagissent elles-mêmes avec les données économiques constituant le bilan économique final de l'exploitation, sans qu'il soit possible de les discriminer dans ce bilan.

Comparer par exemple la valeur de cette autoproduction avec la valeur des rations animales et des engrais minéraux achetés à l'extérieur nous renseignerait peu sur le bilan économique global de l'exploitation : les céréales autoproduites représentent un gain pour les ateliers d'élevage mais une perte en terme de ventes.

Les productions céréalières consommées par les ateliers animaux ont-elles-mêmes nécessité des intrants, certains autoproduits (fumier, une partie des semences), d'autres acquis : les premiers sont eux-mêmes inclus dans l'estimation globale de l'autoproduction, les seconds dans le résultat économique direct de l'exploitation, le rapprochement entre ces deux catégories de données présente par conséquent un biais délicat à surmonter.

Nous avons opté pour une comparaison entre la valeur brute de l'autoproduction des intrants et l'ensemble des charges effectives de l'exploitation. Une telle comparaison ne se fonde pas sur un lien direct entre ces deux catégories de valeurs : une part des charges (machinisme, semences, intrants chimiques) devrait elle-même être déduite de la valeur brute des intrants autoproduits, ce qui nous aurait poussé trop loin à la fois dans les modalités d'entretiens et dans le calcul. Par conséquent, cette comparaison ne doit être abordée qu'à titre indicatif, afin de confronter l'ordre de grandeur de la valeur de l'autoproduction à une donnée économique apparentée (figure 6).

Nous avons défini les charges de la manière suivante [Malassis, 1958 : 164]

Charges = intrants chimiques + semences + carburants + heures de machinisme louées + eau + électricité + fermages + charges sociales + impôts fonciers

(Nous avons ignoré les intérêts d'emprunts, l'amortissement du matériel et les frais vétérinaires, tous trois nuls ou très restreints dans la majorité des exploitations de l'échantillon).

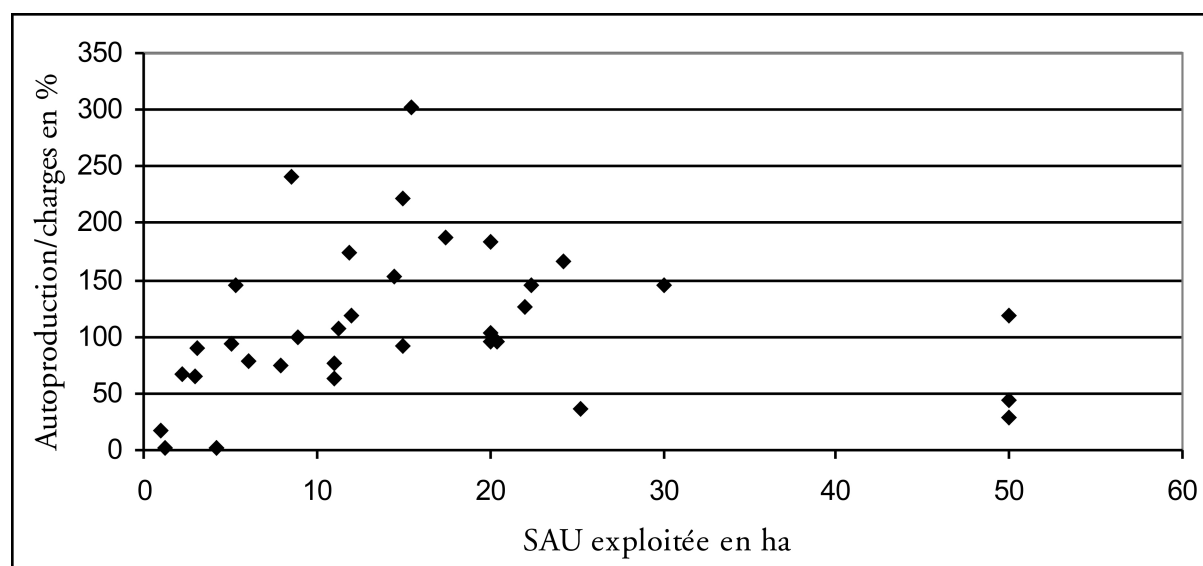


Figure 6 : Valeur de l'autoproduction en % des charges effectives de l'exploitation

Ce graphique offre l'aspect d'une courbe en cloche :

- Les plus petites exploitations (moins de 7 hectares exploités) disposent d'une surface insuffisante pour atteindre une autonomie fourragère complète et doivent avoir recours à

des achats complémentaires d'aliments du bétail, avec pour conséquence un accroissement des charges d'exploitation.

- Au contraire, une partie des exploitations de taille intermédiaire (7 à 20 hectares exploités) atteignent des valeurs de l'autoproduction importantes relativement aux charges : ces exploitations témoignent d'une stratégie paysanne poussée relativement loin, l'objectif d'autonomie fourragère et de lien cultures/élevage (fourrage et matière organique fertilisante) étant poussée aussi loin que possible pour réduire les dépenses intermédiaires liées à la production.
- Enfin, les plus grandes exploitations de notre échantillon (25 à 50 ha exploités) tendent à abandonner une part de cette stratégie d'autonomie, l'accroissement des flux financiers dans l'exploitation grâce aux ventes permettant le recours à des consommations intermédiaires plus importantes : intensification de l'élevage et hétéronomie économique vont de paire, dans une logique progressivement moins paysanne que marchande lorsque la taille de l'exploitation s'accroît. Le « point de bascule » entre la seconde catégorie d'exploitations maximisant l'auto-production et les exploitations amorçant une stratégie plus dépendante du marché, semble se situer autour de 16-17 ha exploités selon les données de notre échantillon présentées sur le précédent graphique.

Nos résultats montrent une moyenne de 16 hectares exploités dans notre échantillon, pour une valeur moyenne de l'autoproduction équivalent à 110 % des charges engagées. Soulignons à nouveau l'absence de lien entre valeur de l'auto-production et montant des charges : les charges incluent des intrants qui devraient être déduits de l'estimation de l'autoproduction puisqu'ils y contribuent (engrais minéraux, traitement phytosanitaires, semences, heures de machinisme, cotisations sociales, ont contribué par exemple à la production des céréales non vendues car consommées par le bétail). En terme de bilan net, le chiffre de 110 % est par conséquent surestimé : **il indique néanmoins la nette priorité donnée par les exploitants à ces production intermédiaires dans l'organisation globale des flux matériels et financiers de leur exploitation.**

S'il apparaît délicat de bâtir un bilan économique net rendant compte de la contribution de l'autoproduction au revenu de l'exploitation, l'importance de cette contribution demeure indiscutable. Ces observations rendent compte, en tout état de cause, de la puissance de la stratégie d'autonomie technique et économique mise en œuvre dans ces exploitations paysannes.

IV.E.2.b - Autoconsommation

En matière de nature des aliments auto-produits sur l'exploitation comme d'habitudes de consommation, les observations menées dans notre échantillon sont d'une remarquable homogénéité dès lors qu'une ou plusieurs femmes sont présentes sur l'exploitation et se consacrent à cette activité.

Deux éléments d'analyse ont retenu notre attention : d'une part, nous avons cherché à caractériser qualitativement l'autoconsommation. Une présentation monographique de ces observations nous a paru illustrative, nous y viendrons dans quelques lignes. D'autre part, nous avons cherché à évaluer comment cette activité d'autoproduction pour les besoins alimentaires familiaux et plus largement pour l'ensemble des besoins matériels, contribue à l'équilibre économique de la maisonnée, nous présenterons les modalités et le résultat de ces calculs.

L'autonomie en légumes est assurée pour 75 % de la consommation annuelle, les mois de fin d'hiver nécessitant en général de recourir aux achats. La consommation de pommes de terre

est couverte par l'exploitation à 100 %, ainsi que les besoins en œufs, viande de volaille et viande porcine. Le bois n'est autoproduit que sur les exploitations disposant d'une parcelle de forêt paysanne (la plupart des exploitations de Knyszyn), de pâturage ou de berges de cours d'eau partiellement boisé : la moitié de notre échantillon d'exploitations dispose d'une autonomie en bois de chauffage.

Nous présentons ci-joint le détail des consommations de l'exploitation K15 (tableau 12).

Les prix affectés aux produits correspondent aux prix de détail affichés sur le marché local au printemps 2005. Nous affecté à la charcuterie transformée un prix moyen au kg, évalué d'après le prix moyen d'un éventail de produits charcutiers sur le marché.

La famille se compose de 3 personnes (adultes). Cette autoconsommation équivaut à une économie d'achat alimentaire de 4 299 zł/personne/an, soit l'équivalent de 0,7 salaire minimum⁵² par personne ou l'équivalent de 2 salaires minimum dégagés pour l'ensemble de la famille.

⁵² Les indications collectées lors des entretiens et dans la bibliographie donnent, de manière très homogène, un salaire minimum mensuel de 500 zł/mois, soient 125 euros/mois environ dans cette région, considérée comme une des plus pauvres du pays.

		Prix achat au détail en zł	Quantité	Prix/an
Ail	Kg	0,9	10	9
Aneth bouquet	Kg	0,8	60	48
Betteraves	Kg	1,5	60	90
Carottes	Kg	1,85	60	111
Chou	kg	2,5	10	25
Concombre	kg	1,2	35	42
Courgettes	kg	1	20	20
Fraises kg	kg	8	15	120
Haricots verts	kg	3,5	10	35
Oignons	kg	2	50	100
Pommes	kg	4	100	400
Prunes	kg	5	5	25
Radis	kg	1	10	10
Salade	kg	1,8	100	180
Tomates	kg	2	25	50
Pommes de terre	kg	1	702	702
Cèpes	kg	30	5	150
Charcuterie cuisinée	4 porcs/an	1430 zł/porc	4	5720
Œufs	/unités	0,3	1800	540
Volailles	/unités	22	50	1100
Lait	l	2	1460	2920
Bois chauffage	m3/an	5	100	500
Total autoconsommation				12 897 zł/an

Tableau 12 : Evaluation de l'autoconsommation dans l'exploitation K15 d'après les prix de vente au détail

Poursuivons cette évaluation financière des avantages matériels procurés à la famille par l'exploitation, avec un extrait de la monographie de l'exploitation K4 :

[Knyszyn, entretien 4, 2004] L'exploitation dispose de 10,5 hectares, 4 vaches laitières et une truie-mère. 9 hectares sont consacrés aux cultures avec une rotation quadriennale, complétée de raves en culture dérobée. La fumure organique obtenue grâce à l'élevage sur paille est complétée de faibles quantités d'engrais minéraux, les traitements phytosanitaires sont restreints (0,5 passage/ha/an en moyenne sur l'ensemble de l'exploitation). Le chargement animal est faible (0,51 UGB/ha de surface fourragère) mais les rendements céréaliers sont relativement élevés pour la région (40 q/ha en moyenne pour le blé et le triticale). Les espaces présentant un intérêt environnemental particulier (prairies permanentes et forêt paysanne) occupent 42 % de la surface totale de l'exploitation.

Les charges intermédiaires représentent 43 % du produit brut de l'exploitation, la contribution des aides publiques (aides agricoles européennes) représente 21 % du produit brut tiré des productions (ou 30 % du revenu agricole final), le revenu agricole net est de 16 000 zł/an, soient 4 000 euros/an (ou 330 euros/mois) hors autoconsommation : autrement dit l'équivalent de **2,6 salaire minimum**⁵³. Les produits alimentaires (bois de chauffage et de construction non comptabilisé) autoconsommés⁵⁴ représentent en outre une valeur de 6700 zł/an, soient 1675 euros/an (140 euros/mois) ou l'équivalent d'un **peu plus d'un salaire minimum**.

(Propos du chef d'exploitation) « Les petites exploitations n'ont pas vraiment d'avenir. Elles n'ont pas d'autres solutions que l'activité qu'elles mènent, car les familles n'ont pas d'argent pour faire autre chose. Je ne pense pas qu'il y ait un savoir particulier propre aux petites exploitations Je travaille et je n'ai pas d'argent. Mais qu'est-ce que je pourrais faire comme travail ? En même temps, je n'ai pas envie de changer de métier. On peut améliorer la vie ici. »

Cette exploitation fonctionne sur le modèle de l'exploitation de semi-subsistance. Le revenu financier est qualifiable de faible à modéré mais les besoins matériels de base sont couverts par l'exploitation. Il faudrait adjoindre à son bilan :

- l'autonomie énergétique (bois de chauffage forestier, correspondant à une valeur de 1000 zł/an (85 zł/mois) en équivalent-charbon)
- la possession d'un patrimoine foncier (même si la terre ne se vend pas, ce qui confère un caractère virtuel à cette estimation patrimoniale), l'exploitation correspond au moins, en terme de bilan net, à une absence de loyer et à la garantie permanente d'un toit.

Sans même tenir compte dans le calcul du bénéfice gratuit de ce logement, l'exploitation procure déjà **550 euros/mois** à la famille (si l'on additionne le revenu agricole et les avantages matériels obtenus), soit l'équivalent d'un **salaire moyen polonais** par mois (ou **quatre salaires minimum** par mois)

En estimant à 900 zł/mois (225 euros/mois) le loyer d'une maison de quatre pièces en zone rurale dans la commune, l'exploitation procurerait 2845 zł/mois soit l'équivalent de **5,7 salaires minimum/mois** à la famille.

Son mode de vie demeure frugal : **notre calcul théorique rend compte de l'importante sécurité matérielle procurée par l'exploitation. Il n'en reste pas moins que la famille ne dispose que de très peu d'argent pour ses dépenses monétaires, son évaluation de son propre niveau de vie reste pour cette raison mitigée.**

⁵³ A titre indicatif, le salaire de base est évalué à 125 euros/mois dans la région de cette exploitation

⁵⁴ En valeur d'achat au détail, conformément à la logique « ménagère » qui justifie ces productions

Pour récapituler la structure économique de l'exploitation K4 :

- Revenu net tiré des productions de vente :	2,6 salaire minimum
- Produits alimentaires autoconsommés (estimés en valeur d'achat au détail) :	1,1 salaire minimum
- Production de bois de chauffage pour la famille :	0,2 salaire minimum
- Absence de loyer :	1,8 salaire minimum
TOTAL :	5,7 salaire minimum

= Bénéfice monétaire et en nature dégagé par cette exploitation de 10,5 hectares sans revenu complémentaire (ni salaire ni pension de retraite dans la famille)

- A une ou deux exceptions près, les habitudes d'autoconsommation et les volumes produits et consommés sont remarquablement constants : la « panoplie » des légumes de bases cultivés dans le jardin vivrier varient peu d'une famille à l'autre et d'une région à l'autre (betteraves, aneth, oignons, salades, tomates, céleri, carottes, persil, cornichons). En revanche, certains légumes et fruits plus rarement représentés sont ajoutés selon l'intérêt porté à ces cultures par la ou les femmes qui s'en chargent (haricots, fraises, maïs doux, tomates, chou, radis noirs et roses, fèves et pois, courgettes, céleri...)

Sans surprise, la contribution au revenu agricole des productions auto-consommées diminue lorsque la taille de l'exploitation augmente (et avec elle les productions de vente).

Nous avons bâti le graphique suivant, en portant en abscisse la surface totale exploitée et en ordonnée le ratio :

$$\frac{\text{Autoconsommation estimée en prix d'achat} \times 100}{\text{Revenu agricole net de l'exploitation dont Autoconsommation estimée en prix d'achat}}$$

Avec :

Revenu agricole net = Produit Brut tiré des productions de vente – Charges intermédiaires

NB : Il peu paraître économiquement illogique de manier dans le même calcul le produit brut tiré des productions de *vente* et une estimation de l'autoproduction obtenue selon la valeur d'*achat* au détail des produits (il aurait semblé plus logique d'évaluer aussi celle-ci selon le prix de vente des produits sur le marché agricole).

Ce choix vise à refléter au plus près la logique des familles, qui estiment le bénéfice tiré de leurs productions selon le prix du marché lorsque celles-ci sont vendues mais en terme de non-achat lorsqu'elles sont auto-consommées.

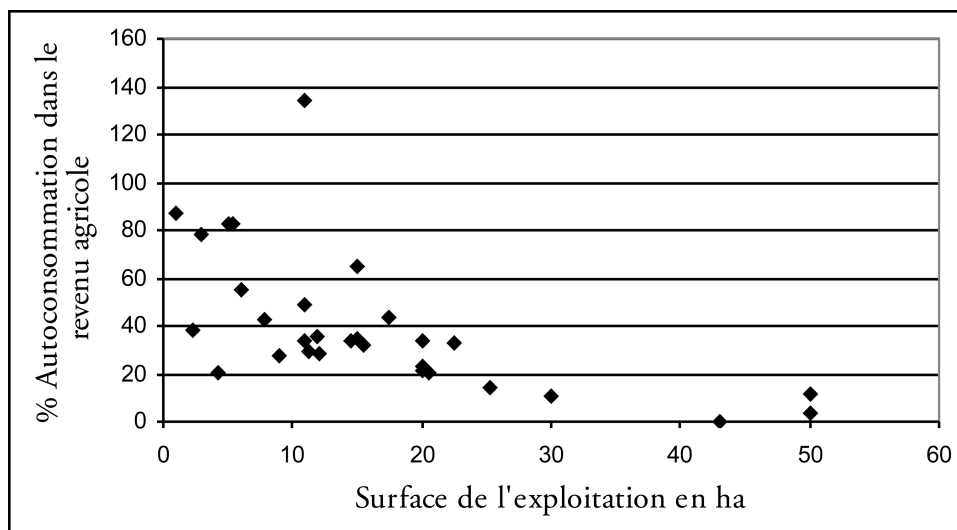


Figure 7 A :
Part de
l'autoconsommation
dans le revenu agricole

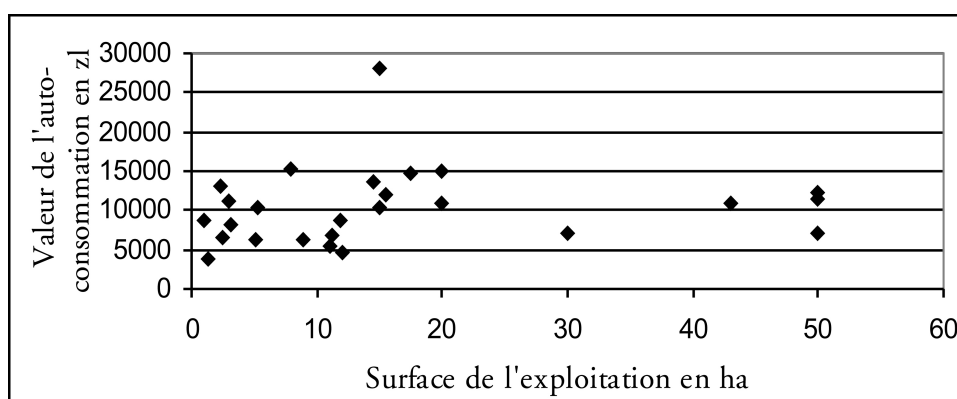


Figure 7 B : Valeur
absolue de l'auto-
consommation
en zł en fonction de la
taille de l'exploitation

L'autoconsommation représente la quasi-totalité de la valeur globale tirée de la production dans les plus petites exploitations, 80 % de celle-ci dans plusieurs cas (figure 7 A) : nous sommes dans le cas d'exploitations dont la production est radicalement tournée vers la satisfaction des besoins matériels de la famille.

Lorsque le ratio que nous avons calculé excède 100 %, nous sommes face à une exploitation dont le revenu agricole tiré de la vente des productions est négatif : les charges sont supérieures au produit brut, situation compensée par l'apport de revenus extérieurs à l'exploitation.

Notre graphique présente le cas d'une exploitation où la part de l'autoconsommation dans la somme (revenu tiré des ventes + autoconsommation) est de 134 %. Ce cas n'a rien d'extrême. Par soucis de lisibilité du graphique, nous avons soustrait une autre exploitation (K2) pour laquelle ce ratio atteint 398 % : les charges intermédiaires engagées sont alors presque exclusivement consacrées aux productions d'autoconsommation, les ventes demeurant sporadiques. Les charges sont financées par le salaire intermittent du mari, la femme prenant en charge une bonne partie des travaux quotidiens de production et de transformation : c'est l'archétype de la petite exploitation de semi-subsistance fondée sur la pluri-activité.

[K2, 2004] (*Lui*) « J'aime bien le travail ici, ça fait aussi une occupation pour ma femme. Dans le temps du communisme, on désignait notre mode de vie par le nom de « paysan-ouvrier » : on travaillait à la fois dans les champs et dans une entreprise d'Etat. Maintenant nous ne travaillons la terre que pour nos propres besoins.

Nous travaillerons ici tant que nous sommes vivants. Nous aimerions que les enfants trouvent un travail ailleurs. Ici les machines sont chères, il faut faire des investissements élevés pour maintenir la production de base. Seuls les gens riches peuvent se permettre une ferme. [Sur l'organisation de M. en tant que pluri-actif] C'est bien, je ne ferais pas autrement. Ce que j'espère, c'est garder mon emploi actuel. Peut-être que dans 10 ans je mettrai la ferme au nom de mon fils : moi j'irai m'asseoir au bord du lac ! Nous n'en avons pas parlé avec notre fils pour le moment, il est petit. Les aides européennes vont modifier le niveau de vie de ceux qui ont plus d'ha, c'est sûr. Cela leur fera beaucoup plus d'argent. Nous, nous avons encore un crédit à payer, cela devrait au moins nous éviter les prêts court terme pour les cultures et les engrais (1500 zł/an de remboursements court terme).

(Elle) Mon mari travaille à la ferme mais il est embauché en plus pour six mois. L'agence pour l'emploi l'a dirigé vers un peu tout : peinture, rénovation, à présent il dispose d'un contrat de six mois en tant que chauffeur d'ambulance. Moi je suis au foyer et active sur la ferme, on ne peut pas laisser les enfants tout seuls. Nous faisons tout le travail de la ferme ensemble, partout. Mon mari prépare la viande, je l'aide.

Contre toute attente pour les économistes classiques, on voit ainsi se maintenir, , des exploitations dont le produit net est négatif, les ventes ne couvrant pas ou à peine, le coût des charges intermédiaires. La rentabilité réelle de l'exploitation doit se calculer en incorporant l'auto-consommation. Celle-ci peut constituer un vrai revenu (tableau 13) et bascule en général les résultats économiques de l'exploitation vers un bilan positif (productions moins consommations intermédiaires). Toutefois, dans quelques cas, certaines familles financent provisoirement une exploitation qui ne leur procure presque rien, dans une logique patrimoniale en attendant une transmission (vers un des enfants provisoirement occupé ailleurs, par exemple).

IV.E.3 - Commentaires

Cette autoconsommation représente une constante, tant à travers le temps qu'à travers l'espace. Elle peut être identifiée comme une composante (identitaire et économique) particulièrement caractéristique, puissante et homogène (figure 7 B).

La stratégie d'auto-consommation maximale (de satisfaction maximale des besoins matériels du groupe familial grâce à l'exploitation) est parfois présenté comme signe de repli, de manque de dynamisme économique de l'exploitation. Nous pensons que ces deux points ne sont que peu liés. Ce point de vue témoigne d'une perspective comptable qui survalorise le lien économique avec le marché au détriment d'une analyse – au moins neutre, voire tout aussi positivement déterminée – d'autres stratégies sociales et économiques. La pérennité de stratégies d'autoconsommation n'est pas une caractéristique exclusive des économies agraires « en retard de développement » ou « en transition » mais une composante plus générale d'une des formes du mode de vie paysan et rural sous toutes les latitudes. Elle existait aussi dans une France déjà fortement tournée vers le modèle productiviste consacré au marché : les travaux de François Pernet invitaient en 1982 au changement de perspective comptable que nous avons tenté de mettre en œuvre dans la restitution de cette part de nos travaux de terrain :

	SAU totale	Autoconsommation en valeur d'achat	Autoconsommation/personne/mois
Z6	1	6586	110
Z1	1,28	3906	109
S3	2,25	6300	175
S5	3	5533	231
K2	3,15	9223	128
Z2	4,2	7032	98
Z5	5,12	28126	234
Z3	5,35	12991	271
(Z8)	6	10956	183
D8	7,9	14973	357
D4	8,9	11023	230
K1	11	8670	722
D7	11	15305	255
K14	11	13514	161
S1	11,2	11536	192
K13	11,83	10362	123
S6	12	12386	172
D1	14,5	8242	229
Z7	15	11084	308
K9	15	10870	151
K4	15,5	6714	140
K10	17,5	21125	293
K8	20	8605	120
K15	20	11933	331
Z4	20	14766	410
K3	20,47	10152	169
K11	22	10270	171
K6	22,42	6992	117
K12	25,2	4512	125
K7	30	9253	257
D2	50	15365	213
D3	50	8680	121
D5	50	12214	204
Moyennes	16,26 ha	11019,13 zl/an	197,46 zl

Tableau 13 : Valeur de l'auto-consommation alimentaire en fonction de la taille de l'exploitation

« L'autoconsommation était une caractéristique importante de l'agriculture d'autrefois, qualifiée d'autarcique. On a cru trop rapidement qu'il s'agissait d'usages en voie de disparition : la diffusion rapide du congélateur dans les années soixante a été le premier signe d'une certaine reprise de l'autoconsommation [...] Beaucoup d'exploitations pratiquent une certaine auto-consommation et elles le font évidemment d'autant plus fortement qu'elles sont de plus petite dimensions, comme le confirme l'enquête sur les recettes et les dépenses des petites exploitations (ERDPEA⁵⁵). Cette enquête montre en outre qu'il existe, aujourd'hui encore, une petite agriculture de subsistance dans laquelle l'auto-consommation peut représenter jusqu'à la moitié du produit total de l'exploitation, le cas limite étant celui des exploitations de moins de 5 ha dans l'orientation économique « bovins – terres arables » [...] L'auto-consommation est évaluée dans l'appareil statistique agricole et c'est encore une indication des normes implicites sur lesquelles repose cet appareil, aux prix de production agricole : le petit exploitant est considéré comme un producteur et non comme un consommateur. Et pourtant, son niveau de vie réel est fonction non seulement de ce qu'il vend sur les marchés mais aussi de ce qu'il n'achète pas. [...] Sans affirmer que tous ses problèmes s'en trouvent résolus, le petit exploitant qui dispose du temps nécessaire pour assurer le plus possible son auto-consommation, avant de produire pour la vente, dispose à revenu égal d'un avantage important par rapport au salarié des grandes villes» [Pernet, 1982 : 80-81]

Des observations menées au Brésil dans quatre municipes (communes) du Rio Grande do Sul récemment, ont permis de rassembler des observations similaires aux nôtres et d'en bâtir un commentaire qui nous semble transposable au cas polonais. Grisa et Schneider [2007] montrent que cette source de revenu non monétaire améliore significativement les conditions de vie et contribue à combattre la pauvreté rurale. Selon ces deux auteurs, les ressorts du maintien de ces pratiques d'auto-consommation sont multiples : accroissement de la sécurité et de la diversité alimentaire, maintien des relations sociales avec la famille et le voisinage, respect des préférences alimentaires locales, instrument de préservation culturelle à travers la transmission intra-familiale de savoir-faire spécifiques, obtention d'aliments de bonne qualité sanitaire.

Ces arguments peuvent être repris à notre compte :

- Outre l'importance des pratiques générales d'auto-production et d'auto-consommation pour consolider l'équilibre économique de l'exploitation et le niveau de vie familial, ces pratiques contribuent effectivement au respect des préférences alimentaires rurales, relativement homogènes dans nos quatre communes (tout comme dans les quatre communes étudiées par ces auteurs brésiliens). Ainsi, l'une de nos interlocutrices expliquait qu'en l'absence de jardin, les achats de légumes se reportaient en général sur un choix de légumes comparable à ceux que l'on cultive localement, quoique plus restreint : « *les gens ont l'habitude de consommer ces légumes* ».
- Lorsque les familles paysannes quittent le milieu rural, leurs revenus souvent modestes imposent un appauvrissement assez radical de la ration alimentaire de base : diminution de la variété et du volume de produits végétaux consommés, diminution du volume de produits carnés. Quoique nous ayons eu l'occasion d'observer ponctuellement ce phénomène, nous n'avons pu le caractériser en détail. Il ouvrirait la voie d'un troisième mode de calcul de la valeur de l'auto-consommation particulièrement fidèle à la réalité. La méthode consisterait à remplacer dans le calcul les produits alimentaires et matériels produits sur l'exploitation par les produits « alternatifs » mobilisés en l'absence de l'exploitation : ration alimentaire de substitution, recours au charbon au lieu du bois... Ce sujet nous paraîtrait justifier des études ethnologiques spécifiques.
- En terme culturel, les exploitations permettent aussi d'accéder à des produits alimentaires dont le volume est restreint mais dont l'importance culturelle est soulignée par nos

⁵⁵ « Enquête sur le secteur et les dépenses des petites exploitations agricoles en 1977 », *Cahier des statistiques agricoles* n°41, juillet-août 1978

interlocuteurs : champignons, framboises, myrtilles, donnent par exemple lieu à des cueillettes parfois importantes (jusqu'à 250 kg de champignons/an/famille à Knyszyn). Comptabiliser ces produits dans le revenu familial, selon une méthode ou une autre, n'aurait guère de sens : leur valeur commerciale est exorbitante, ils ne seraient par conséquent pas consommés en l'absence de cueillette. En revanche leur valeur culturelle comme alimentaire n'est pas quantifiable mais réelle.

- Les fruits et légumes auto-produits ne subissent volontairement aucun traitement chimique : paysans brésiliens comme polonais soulignent l'importance de « savoir ce que l'on mange ». En revanche, les produits laitiers et charcutiers sont obtenus selon des méthodes variables, leur qualité sanitaire resterait à évaluer. Brésiliens comme polonais soulignent en tout état de cause leur attachement au goût spécifique de ces produits animaux, « bien plus savoureux » et faisant l'objet de transmissions intra-familiales de savoir-faire particulièrement actives en matière de production et de transformation. Outre leur valeur économique (car leur prix de marché est élevé), ces produits d'origine animale revêtent une valeur identitaire forte.
- Enfin et peut-être surtout, ces produits constituent une monnaie d'échange, en particulier au sein de la famille élargie : s'ils sont « donnés pour rien, pour faire plaisir » (et l'on ne peut par conséquent faire état dans ce cas de modalités de don/contre don au sens strict), ils matérialisent aussi fréquemment de possible les liens de solidarité qui unissent les membres de cette famille élargie autour de l'exploitation. « L'effet de retour » de la part des membres de la famille bénéficiant de ces dons se traduit de diverses manières : aide ponctuelle lors des gros chantiers, aide financière éventuelle lors des investissements... D'autres études ethnologiques pourraient porter sur la valeur économique de ces aliments « donnés » pour les membres de la famille ne résidant pas sur l'exploitation et sur les modalités globales de ces échanges au sein de la famille élargie. En revanche et au contraire des observations menées au Brésil, nous n'avons guère trouvé de traces d'échanges alimentaires significatifs au sein des communautés locales polonaises, en dehors de la sphère familiale.

Il serait tentant de distinguer, parmi les produits auto-consommés, quels sont les produits « exclusifs » (qui ne font pas l'objet d'une commercialisation : fruits et légumes, foin et pailles, fumiers) et les produits « alternatifs » (qui peuvent, de manière variable, faire l'objet soit d'une commercialisation, soit d'une auto-consommation : porcs, lait, céréales). L'intérêt de cette discrimination nous semble *a posteriori* limité : quelque soient les volumes de vente de l'exploitation, le volume de produits auto-consommés, pour l'exploitation comme pour la famille, est stable et constitue le dernier bastion productif avant la cessation totale d'activité. Ainsi, si la production laitière ou porcine est appelée à cesser pour la vente, ces productions sont maintenues *a minima* pour assurer les besoins familiaux (une vache, une truie). De même, les productions de fruits et légumes ne manquent qu'en l'absence de femme comme nous l'avons souligné (que celle-ci soit accaparée par un emploi salarié permettant en contre-partie les achats alimentaires ou qu'elle soit absente, malade ou décédée).

L'auto-consommation et l'auto-production se dessinent comme des variables contemporaines et à l'évidence actives : il semble difficile d'argumenter en faveur de l'hypothèse de l'archaïsme ou de la rémanence tardive de pratiques en voie de disparition. Elles apparaissent comme des caractéristiques transversales pour des sociétés paysannes immergées dans des réalités géo-économiques variées : elles forment sans doute, assez universellement, l'une des composantes des stratégies paysannes.

En Pologne, cette situation paraît relativement stable. En 1988, soit quinze ans avant notre propre enquête, les exploitations de Zator, Drobin et Stęszew commercialisaient « 25 à 75 % de leurs produits animaux [...] Dans les exploitations polonaises comme partout ailleurs, la production animale a une double destination, l’approvisionnement du marché et la satisfaction des besoins de la famille » [Lamarche, 1991 : 222-223].

En revanche, Lamarche souligne, dans sa comparaison internationale, une spécificité polonaise : le recours au pâturage relativement faible et l’important recyclage des céréales produites dans les rations animales, évoque « une variante familiale/artisanales de l’élevage industriel ». Toutefois, cet aspect technique est conduit dans une perspective d’autonomie paysanne particulièrement efficace : « Les exploitations utilisent tout d’abord leurs propres fourrages pour alimenter leur bétail, ce que confirme le degré de réutilisation de la production végétale. Cette réutilisation est ici très importante et typiquement « paysanne » [Lamarche, 1991 : 224]. Notre description du lien entre élevage et cultures et de la recherche d’autonomie fourragère maximale à travers la valorisation des céréales dans les productions animales, continue de valider les observations de Lamarche et de ses collaborateurs. Nous reviendrons sur le sens que nous attribuons à cette stabilité technico-économique dans le commentaire de synthèse de ce modèle idéal-typique.

Nos observations sur l’auto-consommation valident en creux un autre point souligné par Lamarche : il nous semble important de rappeler le caractère spécifique – et idéal-typique – de ces exploitations : elles ne sont ni complètement consacrées à l’auto-consommation, ni complètement consacrées au marché. Leur système de production est au contraire assez finement ajusté pour garantir la solidité et la complémentarité de ces deux activités. Il s’agit d’un autre point de relative stabilité de ce système, puisque Lamarche le mentionnait aussi d’après les enquêtes de 1988 :

« Toutes les exploitations, quoique dans des proportions variées, sont des entreprises marchandes, c’est-à-dire qu’elles commercialisent leurs produits végétaux et animaux. Dans les exploitations de petite taille, on voit distinctement, surtout dans le domaine de la production animale, que tout ce qui n’est pas auto-consommé est destiné à la vente. » [Lamarche, 1991 : 225 : 226].

Appréhender ces deux pôles du système paysan comme un point de tension de celui-ci représente une fausse piste interprétative. Au contraire, ils sont complémentaires, tous deux également indispensables (quoique dans des proportions qui peuvent varier de manière importante), à l’équilibre économique du groupe familial. La cohérence de cet ensemble se situe finalement dans le principe *d’autonomie*, que Lamarche place au centre de la définition du modèle paysan :

En Pologne, dit-il, « nous sommes en présence d’exploitations du type « Paysan ». Très attachés aux notions de patrimoine familial et de reproduction familiale de ce patrimoine, ces exploitants fonctionnent dans une logique d’indépendance (forte auto-consommation, faible niveau technique, peu d’investissements, très peu d’achats et assez peu de ventes) » [Lamarche, 1994 : 64]

Toutes les exploitations de notre échantillon ne correspondent plus aujourd’hui à cette définition : le changement politique a permis progressivement d’étaler l’éventail des trajectoires d’exploitations. Toutefois, il nous semble significatif d’un modèle d’ensemble sous-jacent que, quelque soit leur niveau d’équipement technique et leur logique foncière, une part importante de ces exploitations polonaises demeure fidèle à cette stratégie familiale d’autonomie technique et économique.

Cette caractéristique, qui traverse les frontières (à l’échelle internationale) et le temps (à l’échelle de la trajectoire agricole polonaise depuis un siècle), nous paraît fondatrice d’un modèle paysan modernisé. Elle devrait demeurer inscrite au centre des

grilles de lecture adoptées pour comprendre les trajectoires paysannes polonaises telles qu'elles s'inscriront désormais au sein de l'Union.

IV.F - Caractère 6 : Transmission intrafamiliale des savoirs et savoir-faire

IV.F.1 - Composantes de l'idéal-type

L'accès à une formation agricole est considéré comme un « plus » par nos interlocuteurs, qui soulignent cette opportunité comme un gage de performance pour l'exploitation.

Toutefois, l'essentiel des savoir-faire se transmet au sein de la famille d'une génération à l'autre ou éventuellement entre voisins. L'acquisition de ce savoir par la pratique et l'expérience est présentée comme indispensable.

IV.F.2 - Déclinaisons et aspects concrets

La génération précédente forme la suivante, à la fois au cours de l'enfance par imitation, puis et surtout, de manière active au moment de la transmission de l'exploitation.

[K1] N'importe quel fils de paysan va partout avec son père, il s'intéresse à ce qu'il fait

[K2] Mon mari prépare la viande [de porc après abattage sur place], je l'aide. Il a appris tout seul, en regardant les voisins.

Lui : « je regardais mes parents travailler quand j'étais petit, puis j'ai commencé à travailler avec eux »

Elle : « mes parents aussi avaient une ferme »

[K7] Quand mon fils était plus jeune, il aidait à la ferme après l'école, donc il connaît le travail.

Moi-même j'ai appris tout seul (y compris miel et vergers), depuis que j'étais jeune, j'aimais tout cela.

[S5] Je viens de la ville, de Poznań. Je suis venue dans la ferme de mon mari où on s'occupe de la ferme depuis des générations. Ils savent faire cela. Ca va, j'y arrive. J'ai appris en le faisant.

[S6] Avant mon mariage, je n'étais pas agriculteur. L'homme est capable de tout apprendre, j'ai appris progressivement. Quand je suis arrivé, mon beau-père s'occupait encore de tout, j'ai appris avec lui.

[S1] (La mère, à propos de son fils) « Son père est mort quand il avait 20 ans, il s'y est mis. Il travaille dur. Dans les champs nous sommes ensemble : il conduit les machines, je le conseille car c'est moi qui sais. Il n'a pas fait l'école agricole. C'était dur au début mais maintenant ça se passe très bien. »

Ce dernier extrait est particulièrement illustratif de la transmission intergénérationnelle des savoirs pratiques, de la transversalité des savoir-faire entre genres, de la capacité des femmes à gérer l'exploitation et du maintien du partage sexué des tâches, lui aussi transmis par la pratique : la mère a formé son fils aux tâches masculines qui lui reviennent depuis la mort de son père mais elle l'a fait par la présence et la parole, non par l'accompagnement du geste.

L'aspect irremplaçable de ces savoirs acquis par l'expérience est souligné :

[S2] Ceux qui vivent sur l'exploitation mais ne travaillent pas sur la ferme n'ont pas le savoir car ils ont toujours travaillé à l'extérieur.

[K1] *La misère nous a appris à faire beaucoup de choses nous-mêmes : les gens m'appellent quelques fois pour résoudre des problèmes vétérinaires (vêlage difficile...). J'ai appris cela des anciens, j'aimais bien regarder les gens âgés.*

L'articulation avec les savoirs acquis grâce aux circuits de formation officiels est claire : ces derniers portent sur des points techniques circonscrits, mobilisés ou non selon le besoin et les possibilités. Cet accès au savoir d'origine institutionnelle est traité de manière indistincte : formation initiale, sessions de formation technique organisées par l'ODR, presse, conseillers commerciaux... Ces propos illustrent la superposition de deux modes de représentation et de mise en pratique de l'agriculture perçues comme relativement étanches, qui cohabitent et s'interpénètrent :

[K5] *C'est ma belle-fille qui fait la charcuterie pour la famille, elle a appris ici. Chacun a ses recettes, personne ne partage ses recettes avec les autres. Peut-être que tout le monde fait la même chose, ça dépend juste du goût des gens. Elle fait de la charcuterie de campagne, du jambon fumé, du jambon cru assaisonné, des salaisons, des pâtés.*

Pour les conserves de légumes, une voisine ici, une autre là, lui ont montré comment faire (conserves de concombres, de cornichons aigres, de betteraves pour les soupes, des conserves de salades betteraves-poivrons, etc). La belle-fille dit qu'elle saurait faire du fromage mais il est plus facile d'acheter, cela demande moins de savoir. Elle pense qu'elle va transmettre ces savoir-faire aux enfants, elle a envie de leur apprendre.

Nous sommes bien comme ça mais au besoin, nous apprenons ce qu'il faut apprendre, nous sommes prêts à le faire. L'ODR organise des cours. Mon fils a suivi des cours facultatifs à l'ODR pour être chauffeur de moissonneuse-batteuse. Mais s'il n'y a pas d'argent (pour appliquer les techniques), cela ne sert à rien d'avoir ces savoirs.

[K6] *Les rotations se font de génération en génération. Il y a aussi des cours à suivre à l'ODR mais nous n'y allons pas par manque de temps.*

[K8] *Nous faisons de l'ensilage de maïs : j'ai appris un peu à l'école, puis avec des amis qui en font. Je discute avec ces amis des techniques.*

Des formations sont organisées. Ces conseillers ont fait la même école que moi, ni plus ni moins ou même moins. La formation proposée n'est pas convaincante.

[Z6] *J'ai de nombreuses sources d'informations. Je base mon expérience sur le savoir traditionnel transmis mais aussi sur l'école, les échanges entre paysans, la presse, les événements agricoles... Je veux être informé de ce qui existe sur le marché. Je suis bien informé car les gens n'ont pas de secrets, ils savent que je suis jeune : je demande conseil ! Il y a aussi le magasin qui te conseille si tu demandes. »*

Les aspects techniques liés au modèle d'exploitation spécialisé/intensifié et aux changements structurels afférents d'une part, les problèmes bureaucratiques liés à la mise en œuvre récente des aides européennes d'autre part, constituent les deux pôles actifs de recherche d'informations institutionnelles de nos interlocuteurs. En creux, les questions relatives à la conduite pratique et quotidienne de l'exploitation trouvent davantage leur réponse dans la sphère familiale ou parmi les pairs : l'expérience pratique communautaire tient lieu de vivier d'informations et de référence. Deux normes, deux visions de l'agriculture, se superposent et trouvent un de leurs lieux de cristallisation dans la répartition entre savoirs pratiques, validés communautairement et savoirs « savants » institutionnalisés, nettement énoncés comme exogènes.

[D2] *Ses sources d'accès à l'information sur la PAC et SAPARD étaient la télévision et les réunions à l'ODR. Il y a beaucoup de bureaucratie pour les fonds SAPARD*

[D4] *Sur les aides spécifiques aux petites exploitations, on n'a pas eu accès à l'information. Ce n'était pas organisé, c'était difficile de savoir. Parfois pour avoir les informations, il faut regarder la télévision, écouter la radio, aller à l'ODR et demander. Nous avons un faible accès aux informations, le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut*

[Z1] *(1 ha) Je pense essayer de produire des plantes décoratives. Je ne sais pas faire l'agriculture à plus grande échelle. Nous n'avons pas les informations pour savoir si on peut avoir les aides. Ici il y a un gros problème : les gens ne sont pas informés, il faut aller au bureau mais les gens ne sont pas du tout serviables au bureau d'information. Tous les programmes à la télévision sont à mes heures de travail.*

[Z6] Il y a une autre aide qu'on aurait voulu avoir pour les petites fermes peu productives mais nous n'avons pas eu du tout l'information et nous avons fait le dossier trop tard. Nous avons eu l'information à la télévision mais il n'y avait plus de fonds pour la voïvodie de Matopolska.

Nous ne participons pas à des groupes de discussion, il y a très peu de sources d'informations. Pourtant, nous sommes prêts à réfléchir et à discuter. Deux personnes du village vont au conseil municipal et ont des informations agricoles. Internet est une source mais nous nous en servons très peu. Il n'y a pas besoin de groupes institutionnels, c'est passé avec le communisme. C'est vrai que c'est difficile d'avoir les informations : l'ODR est à 25 km. Il manque quelque chose pour les informations, des documents... Nous avons eu les informations pour les vaches car c'était obligatoire d'être enregistré mais c'est tout.

[K12] Pour avoir les conseils du forestier, je vais le voir si j'en ai besoin. Par exemple pour avoir l'autorisation d'abattre des arbres et ne pas avoir de problème. Après l'entrée dans l'Union je voulais avoir les aides au boisement. Le forestier n'était pas encore au courant, je ne l'ai pas fait. Pour le moment j'ai renoncé. En fait j'avais plein de questions à poser au forestier et à l'ARIMR. Par exemple, si je plante des arbres et que cela ne prend pas (si des animaux mangent des pousses, que les semis sont ratés) qui remboursera éventuellement ? On ne savait pas me répondre ? J'ai trouvé la prise de risque trop élevée.

[K12, 2005] Dans un an il y aura beaucoup de changements. J'aimerais faire quelque chose pour continuer en ayant des bénéfices. Moi et ma femme nous avons fait des études supérieures (lui en agriculture, elle en économie). Une exploitation rentable montrerait que ça valait le coup d'étudier. Ma femme et moi nous sommes formés pour avoir les aides. Elle se débrouillait mieux, elle a rempli nos dossiers, il n'y avait pas de fautes, ça a marché plus vite. Nous avons eu les sous dès décembre.

[K15] Il faut s'informer, se tenir au courant des moyens techniques. Celui qui veut vraiment moderniser son exploitation peut le faire sans problème : prospectus, magazines, télévision... Il peut suivre. Je me tiens au courant, ça m'intéresse. J'ai fait l'école professionnelle agricole

[K14] Nous discutons entre agriculteurs : sur les produits, entre nous. Mais moi je suis en plus en contact avec le monsieur de l'ODR, un autre a fini l'école agricole... Ils me conseillent. Je lis. Pour mettre au point les doses minimum [de produits phytosanitaires], je me renseigne à l'ODR, dans la presse... J'ai aussi appris différents moyens pour éviter les produits chimiques. Par exemple déchaumer soigneusement à la herse après la récolte.

IV.F.3 - Commentaires

Darré [1999] tient à gommer les catégories du savoir dit savant et du savoir dit profane par l'ethnographe. Ces notions sont basées sur le principe de savant et d'exécutant, elles sont à la fois le support et l'expression de rapports de pouvoir, de domination. La naissance et le maintien de ces catégories sont souvent étudiées et pour cause, du point de vue de ceux qui les génèrent et qui en tirent bénéfice, autrement dit du point de vue politique des savants. De Lévi-Strauss (*La pensée sauvage*, 1962) à Garfinkel (*Studies in ethnomethodology*, 1967), plus récemment de Michel De Certeau (*L'invention au quotidien*, 1980) à, dans le domaine agricole et pour la France, Darré (*La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*, 1985), les ethnosciences se sont tournées du côté de la caractérisation et de la reconnaissance des savoirs dits profanes ou populaires.

La logique des paysans polonais que nous avons rencontrés est illustrative de modalités précises de ce clivage entre deux catégories de savoir de deux manières.

Relevons d'abord que les paysans eux-mêmes établissent une distinction nette entre ces catégories. La première, qu'ils nomment volontiers « traditionnelle », est prise à l'expérience. Elle acquiert cette valeur de « connaissance traditionnelle » en ayant été mise en oeuvre puis transmise par la génération précédente.

Au contraire, il existe dans leur esprit un savoir d'ordre technique, institutionnel, acquis auprès de tiers « savants ». Ces savoirs portent soit sur de nouvelles techniques, relevant le plus souvent du système mécanisé/chimisé ou, plus récemment, sur des pratiques permettant de préserver l'environnement (engrais verts, recyclage des bâches, protection de la ressource en eau...), soit sur des informations administratives (réglementations, aides publiques...).

Mais à peine nos interlocuteurs ont-ils établi ces catégories qu'ils jouent à en brouiller les limites. Ainsi, un savoir « savant », autrement dit acquis pas les voies de l'enseignement scolaire,

du conseil technique, par la génération précédente, puis mis en pratique et validé par elle pendant au moins une partie de sa carrière devient un savoir « traditionnel » dès la génération suivante. Ce qui n'empêche pas les plus jeunes des agriculteurs rencontrés d'être capables de retracer l'histoire de l'exploitation depuis leurs arrière-grand-parents, l'évolution des productions, la date d'apparition du premier tracteur, du premier engrais chimique, etc, dans la famille. Quelle est alors, dans les techniques qu'ils mettent en œuvre aujourd'hui, la proportion de savoir savant et de savoir traditionnel dans leur esprit ?

Le savoir, technique en tous cas, quelque en soit l'origine, est finalement validé lui aussi par sa valeur pratique.

IV.G – Caractère 7 : Agriculture familiale polonaise, pluri-activité, composition du « revenu »

IV.G.1 - Éléments de l'idéal-type

Contrairement au modèle professionnel à double actif prioritairement soutenu en France et qui doit procurer au couple propriétaire de l'exploitation un revenu « à parité » avec le reste de la société, le revenu d'une maisonnée (qui dépasse la notion de famille nucléaire) paysanne polonaise est le plus souvent composite. Il comporte tout ou partie des éléments suivants :

- Ventes de produits agricoles
- Activités salariées
- Vente de services ruraux corollaires à l'exploitation
- Aides publiques à l'agriculture
- Pensions (notamment pensions de retraite des membres âgés de la famille)

Nous incorporons en outre dans les ressources familiales :

- Le bénéfice tiré de l'auto-consommation (alimentaire, bois de chauffage...)
- Le bénéfice tiré d'échanges de services non monétarisés ou partiellement monétarisés car situés dans la sphère de l'économie informelle et constitué par un vaste éventail d'activités rurales.

Ces deux dernières catégories de ressources sont évaluées en terme de « non-dépense » ou de réduction des dépenses plutôt qu'en terme de ressource financière au sens strict, elles contribuent néanmoins à l'amélioration du niveau de vie familial.

La composition de ces ressources familiales ne peut s'étudier qu'en examinant dans le même temps :

- Les formes des solidarités organisationnelles et économiques qui lient les membres de la famille impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans l'exploitation (qu'il y résident ou que, vivant ailleurs, ils la financent)
- La nature des activités menées dans la sphère de l'économie informelle qui sont souvent moins visibles mais contribuent au « revenu » familial.

Soulignons que cette synthèse est délicate : aucune comptabilité de l'exploitation ou du budget familial n'est en général établie, reconstituer celle-ci est toujours long, délicat et forcément relativement approximatif.

IV.G.2 - Déclinaisons et aspects concrets

IV.G.2.a - Ventes de produits agricoles

Trois catégories de produits sont susceptibles d'être vendus, de manière archétypale : lait, porcs, céréales (tableau 14).

Les deux premiers produits, animaux, sont concurrents dans le système d'exploitation, parce que tous deux consommateurs de céréales. Comme nous l'avons montré, le porc fut subordonné à la production laitière dans le système idéal-typique, parce qu'il permettait de valoriser les sous-produits du lait (sérum, etc). Aujourd'hui, ce lien entre les deux ateliers a disparu en même temps que les pratiques de transformation laitière à la ferme et l'orientation mixte, lait ou porcs de l'exploitation dépend surtout des éléments du contexte : accès aux quotas laitiers, accès à la collecte laitière, obtention de l'autorisation sanitaire de poursuivre les ventes laitières, ont récemment compliqué cette production et rendu la vente de porcs charcutiers plus attractive du point de vue commercial.

Choisir l'élevage laitier est subordonné à trois préalables :

- Disposer d'une surface suffisante pour assurer les ressources fourragères, en particulier disposer d'une surface minimum en pâtures
- Avoir pu établir un quota estimé suffisant dès la mise en place de ces limitations de production (autrement dit être déjà engagé dans un système laitier assez développé au moment de la mise en place des quotas).
- Avoir accès à un circuit de collecte (soit disposer d'un quota suffisant pour motiver une laiterie, même éloignée, à incorporer l'exploitation dans son circuit de collecte ou avoir la chance d'être situé dans une zone où les tanks collectifs de hameaux sont maintenus et intéressent une des laiteries locales).

Pourtant, les cours du porc sont eux-mêmes extrêmement fluctuants : selon le cours de celui-ci, l'éleveur peut choisir de poursuivre l'élevage ou de vendre directement une partie des céréales en restreignant l'élevage porcin. Cette décision se prend en fonction des cours respectifs de ces deux catégories de produits.

	SAU totale (ha)	VL	PC	Cér	Bet	JB	PT	Aut	Accès possible à un réseau de collecte laitière(et ; contraintes d'élevage)	Présence d'un salaire complémentaire
Z1	1,28								Aucune vente	
S3	2									
K2	2,15									
S5	3									
Z6	3,2									
Z2	4,2									
Z5	5,12								Non	
Z3	5,35								Non	
S7	6								Non	
Z8	6								Non	
D8	7,9								Oui	
D6	8,54								Quota faible	
D4	8,9								Non	
D7	11									
S1	11									
S4	11								Difficile	
K14	11								Oui	
S6	12									
K13	12,5								Oui	
D1	14								Non (pb sanitaire)	
Z7	15								Non	
K9	15									
K4	15,5								Oui	
K11	16									
K10	17,5									
K1	18								Oui	
K8	20									
K15	20								Oui	
K3	20,47								Oui	
S9	21									
Z4	21								Non	
K6	22								Oui	
K12	25,20									
K7	27								Oui	
D3	40								Oui	
S10	40									
K5	43									
S8	46									
D2	50								Oui	
D5	50								Fin PC (normeUE)	

Tableau 14 : Productions dans notre échantillon d'exploitations

Légende :

Production de vente

Production exclusivement auto-consommée sur l'exploitation

Présence d'un salaire complémentaire polonais (régulier)

Mandats réguliers envoyés par un membre de la famille émigré

VL : Lait

PC : porcs charcutiers ou porcelets

Cér : céréales

Bet : Betteraves

JB : Jeunes bovins

PT : Pommes de terres

Aut : Autres productions vendues

Les plus grandes exploitations dotées de terres de bonne qualité (catégorie II) s'orientent généralement en outre vers la production de betteraves à sucre, et, dans deux cas de notre échantillon seulement, vers l'élevage bovin viande (tableau 14).

La vente de pommes de terre n'est entreprise dans notre échantillon qu'en vente directe et par des exploitations de taille moyenne (ni trop petites, car la faible surface limite ce genre de productions, ni trop grandes, car la vente directe n'est alors plus intéressante).

Ces données éclairent les modes d'articulation récents entre élevage laitier et porcin :

1 - Le tableau 14 met en évidence une catégorie d'exploitations particulière : elles préservent une production laitière pour l'auto-consommation mais n'ont pas accès à un circuit de collecte local. Cette production est toujours un vestige de systèmes laitiers locaux mieux organisés mais ayant fait les frais de la désorganisation de la filière au début de la période de transition, puis des restructurations des laiteries impulsées par les contraintes commerciales et sanitaires imposées par l'Union.

2 - D'une manière générale, le tableau 14 montre que les plus petites exploitations n'ont d'autre choix que privilégier nettement la production porcine, moins exigeante en surface fourragère ou moins liée à celle-ci : le porc représente dans ce cas la production de vente dominante. Cette situation concerne particulièrement des exploitations de Zator (commune où la surface moyenne des exploitations est la plus faible de nos quatre terrains).

3 - L'élevage laitier n'apparaît que dans les exploitations de plus de 5 ha. De 5 à 7 ha, les exploitations ne peuvent produire assez de lait pour intéresser une laiterie et demeurent contraintes par la surface fourragère : la production laitière y est aujourd'hui exclusivement destinée à l'autoconsommation. La production laitière de vente apparaît dans les exploitations de plus de sept hectares, en lien avec la production porcine. Ce système « paysan » relativement complet et intensifié est surtout représenté à Knyszyn, où les sols de qualité faible à moyenne et les surfaces moyennes d'exploitations relativement importantes créent des conditions favorables au pâturage et dans certaines exploitations de Stęszew présentant des caractéristiques similaires.

4 - La production laitière remplace parfois complètement les porcs dans les exploitations de plus de 25 ha, où les éleveurs s'autorisent le risque technique et économique de spécialiser progressivement leur exploitation en élevage laitier et/ou bovin viande. Les surfaces en pâturage, la grande disponibilité en céréales et la possibilité, souvent, d'ensiler les feuilles de betteraves sucrières, le permettent. Ce système betteraves – élevage bovin n'est représenté qu'à Stęszew et Drobin, où les sols de bonne qualité (absents à Knyszyn) et les surfaces plus élevées d'exploitations (absentes à Zator) le permettent.

Observer la répartition des tailles d'exploitations dans chaque commune (figure 8) permet d'établir un lien avec les orientations productives locales : A Zator, leur faible taille limite fortement la production laitière de vente, il en va de même pour les nombreuses exploitations de moins de 7 ha de Knyszyn et Stęszew. A Knyszyn et à Drobin, ainsi que dans une moindre mesure à Stęszew, un groupe bien représenté d'exploitations de 7 à 20 ha est susceptible de présenter un système paysan complet basé sur la double production porcine et laitière. Nous verrons en troisième partie que l'état des structures locales de commercialisation détermine alors des trajectoires productives nettement distinctes pour cette catégorie d'exploitations.

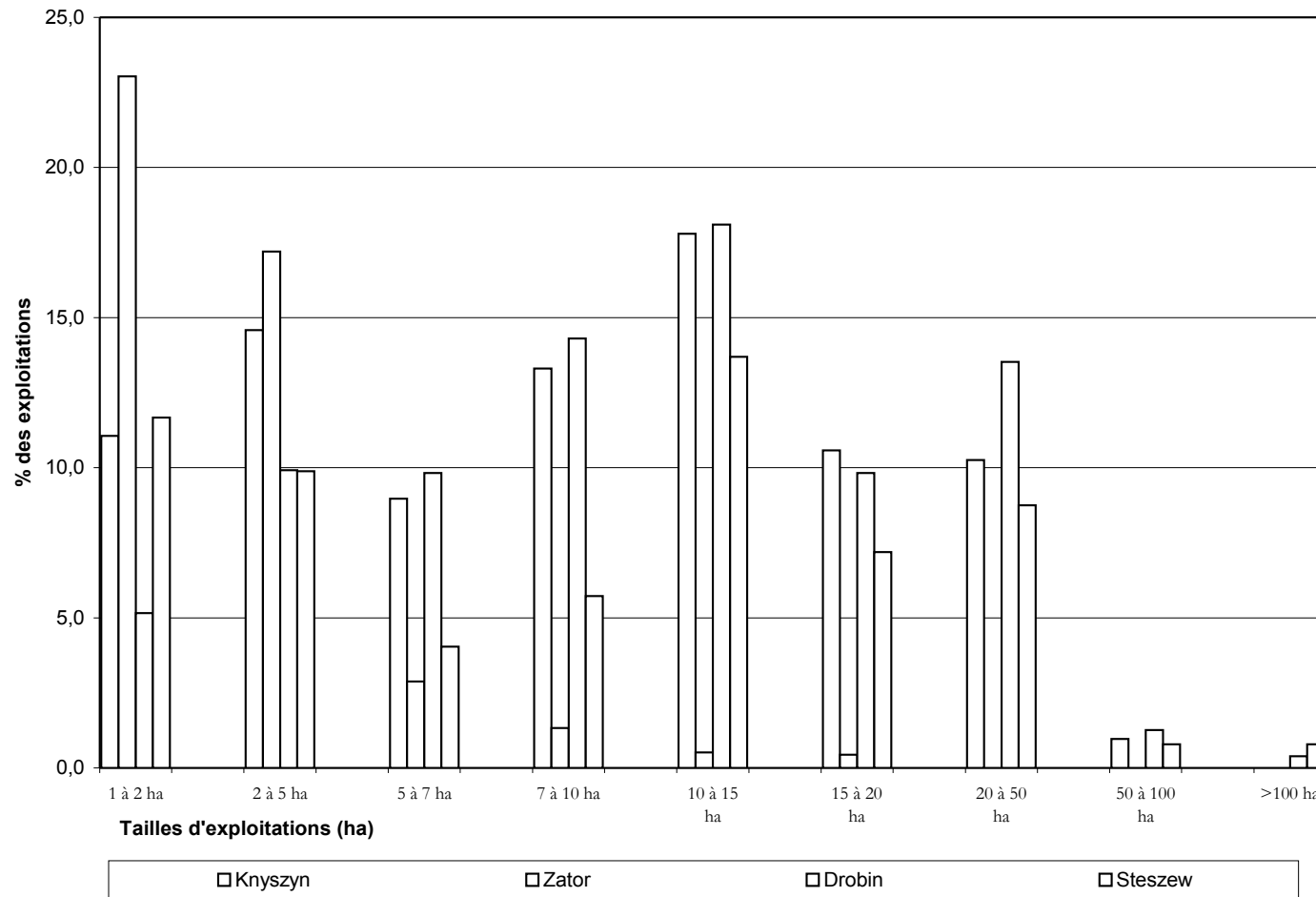


Figure 8 : Répartition des exploitations par tranches de surface dans les quatre communes étudiées

IV.G.2.b - Activités salariées

Les modalités de lien entre travail salarié de certains membres de la famille résidant sur l'exploitation et budget familial d'ensemble varient selon les catégories de personnes concernées.

De manière idéal-typique, il existe un « couple chef d'exploitation » : si l'un ou l'autre des membres de ce couple dispose d'un revenu salarié complémentaire, il est totalement incorporé au budget familial.

Il n'en va pas de même du salaire des enfants adultes résidant sur l'exploitation : ceux-ci usent de leur salaire comme ils l'entendent et avant tout pour leurs propres dépenses et ne participent que ponctuellement au budget familial : factures, participation à un investissement pour l'exploitation... Le fait que les parents entretiennent et logent gratuitement les enfants salariés peu ou pas actifs sur l'exploitation est perçu comme une compensation vis-à-vis de l'enfant héritant de la ferme : ce dernier en revanche est tenu de mettre la totalité de son revenu à la disposition de la maisonnée. Ce système permet d'indemniser les enfants non héritiers en leur permettant de capitaliser pour leur propre compte.

Cette règle s'applique quelque soit la catégorie d'emploi occupée, local (et souvent relativement régulier) ou à l'étranger (l'emploi est alors plus fréquemment de courte durée).

[S1, 11 ha] Sur l'exploitation vivent Mme W. (veuve), son père de 90 ans, son fils de 29 ans, ainsi qu'un fils et une fille plus jeune qui travaillent et étudient simultanément. Mme W. et son fils aîné travaillent sur l'exploitation. *« A la saison, les deux enfants aident, les voisins aussi. Ma fille est occupée au travail, elle aide plutôt à la maison. Mon fils aîné a une activité complémentaire, il fait du transport de sable et de béton avec sa grosse voiture, du bois de forêt. Nous faisons le travail à la ferme dans la matinée puis il fait ce genre de services. Mon jeune fils et ma fille travaillent en ville. Ils gardent leurs revenus. Mon fils s'est acheté une voiture, ma fille prépare son mariage. Mais mon fils aîné donne son revenu obtenu grâce au transport. Lui et moi mettons l'argent en commun car nous avons la ferme. Par contre si mon jeune fils est ici, il doit aider à la ferme. Mon père ne partage pas son argent. C'est moi qui gère sa retraite car il n'a pas toute sa tête, il a eu un accident [sa pension de retraite couvre les frais médicaux] »*

[S2, 18 ha] (Sur l'exploitation : M. et Mme M. qui travaillent sur l'exploitation, la mère âgée de M. M., les parents retraités de Mme M., la sœur de Mme M et son mari, qui ont tous deux une activité salariée) .Propos de M. : *« Les parents de ma femme aident un peu dans les champs et pour nourrir les animaux. Mais ma femme et moi payons les factures. Ceux qui ne travaillent pas sur la ferme n'ont pas le savoir car ils ont toujours travaillé à l'extérieur. [...] Ceux qui travaillent à l'extérieur gardent leur argent. L'argent de la vente des productions animales de l'exploitation est pour ceux qui y travaillent [lui, sa femme et ses beaux-parents]. Mais l'autoconsommation est partagée par tout le monde [y compris le couple salarié à l'extérieur] : lait, œufs, viande de porc, légumes. [...] Ma belle-sœur et sa famille veulent construire leur maison. Ils économisent pour construire leur maison. C'est important pour tout le monde qu'ils y arrivent. »*

Une troisième catégorie de salaires alimente certaines exploitations de manière importante : il s'agit des mandats, le plus souvent réguliers, de membres de la famille travaillant à l'étranger à l'année. Lorsqu'il s'agit d'un des membres du « couple chef d'exploitation » ou d'un des parents de ce couple, les mandats sont réguliers et de valeur élevée, ils contribuent fortement au revenu familial et à accroître la capacité d'investissement de l'exploitation. Les mandats envoyées par les enfants adultes expatriés sont plus rares et moins imposés par les règles qui régissent le groupe familial lié à l'exploitation.

La présence de ces deux catégories de salaires a été indiquée dans le tableau 14, présentant la surface des exploitations de l'échantillon et les principaux éléments de leur système de production. La présence d'un salaire complémentaire dans la famille est caractéristique des petites et moyennes exploitations : au-delà de 17 ha, les membres de la famille résidant sur l'exploitation se consacrent intégralement à celle-ci sans recours au travail salarié complémentaire.

IV.G.2.c - Le cas spécifique des revenus de l'émigration

Le recours aux emplois salariés à l'étranger, en particulier en Europe de l'Ouest s'est massivement développé ces dernières années en Pologne, sous l'impulsion de l'ouverture des frontières, de l'assouplissement progressif du droit du travail européen à l'égard des migrants issus de l'Europe de l'est et de différentiels de salaires qui demeurent particulièrement favorables. L'injection de revenus issus de l'émigration dans l'ensemble comptable famille-exploitation prend deux formes : l'émigration provisoire d'une des personnes constituant la main-d'œuvre principale de l'exploitation, quelques mois par an, l'émigration de longue durée d'un des membres de la famille transmettant régulièrement des mandats aux personnes demeurées dans l'exploitation. Cette seconde option, qui accroît significativement les capacités d'investissements de la famille, a déterminé certaines trajectoires d'exploitations ayant fortement capitalisé (foncier, machinisme) depuis la Chute du Mur. Les exploitations de notre échantillon bénéficiant de ce type de revenu sont globalement plus grandes que la moyenne (tableau 15).

7 exploitations de notre échantillon au moins bénéficiaient de ce type de revenu lors de l'entretien. La moitié seulement de ces personnes bénéficiait d'un contrat de travail officiel. Nous pensons que ce phénomène est en réalité plus important. D'autres agriculteurs rencontrés au cours de ces entretiens pratiquent à notre avis le travail à l'étranger de courte durée régulièrement mais ne l'ont pas mentionné au cours de l'entretien en raison de l'illégalité de leurs conditions de travail. Les quelques personnes nous ayant fait part de leur situation illégale ne se sont d'ailleurs confiées qu'avec réticence et de façon suffisamment vague pour que le lieu et la nature exacte de leur emploi ne soient pas identifiables.

Les départs s'organisent sur le principe de la noria, réseau familial et communautaire permettant l'organisation de l'accueil à l'étranger et l'accès à l'emploi des nouveaux migrants et en particulier des migrants provisoires. Knyszyn est à cet égard « connecté » avec Bruxelles au point qu'un bus quitte le centre-bourg chaque vendredi soir directement pour Bruxelles et propose un voyage retour une fois par semaine également : le travail temporaire en Belgique est ainsi ajustable au plus près, selon la disponibilité des personnes en fonction des besoins de l'exploitation et selon les opportunités de contrats de travail que les émigrés en Belgique peuvent faire connaître aux personnes demeurées à Knyszyn. Ce sont surtout des exploitations de Knyszyn qui disposent de cette catégorie de revenu : cette commune est la seule qui soit située hors d'un grand bassin d'emploi actif localement, l'emploi à l'étranger est d'autant plus attractif.

Nous continuerons de décrire ce processus à l'échelle nationale en troisième partie.

Exploitation	Surface totale exploitée
K1	18
D7	11
K5	43
K6	22
Z2	4
K7	30
K10	17

Tableau 15 : Exploitations bénéficiant à notre connaissance de revenus procurés par l'émigration

Nous n'avons pris en compte ici que les exploitations pour lesquelles le transfert financier est effectif, en laissant de côté les familles dans lesquelles un enfant adulte a émigré mais ne transfère pas (ou qu'occasionnellement) de mandats vers l'exploitation. Cette dernière situation est particulièrement répandue.

IV.G.2.d - Pensions de retraite

Les pensions de retraite sont souvent présentées comme un des éléments expliquant la stabilité structurelle des plus petites exploitations polonaises. Notre échantillon n'est pas le plus adéquat pour discuter le bien-fondé de ce point de vue : nous avons sélectionné des exploitations « actives », déclarant ouvertement chercher à poursuivre leur activité. La présence de personnes retraitées y est couplée en général à celle d'un « repreneur », membre de la famille plus jeune, souhaitant relancer ou ayant relancé l'exploitation.

Nombre de retraités ont été rencontrés dans notre échantillon : la famille paysanne polonaise est dans son principe fondée sur la cohabitation des générations.

Le graphique suivante met en évidence la cohabitation de plusieurs générations dans les exploitations de notre échantillon (figure 9) :

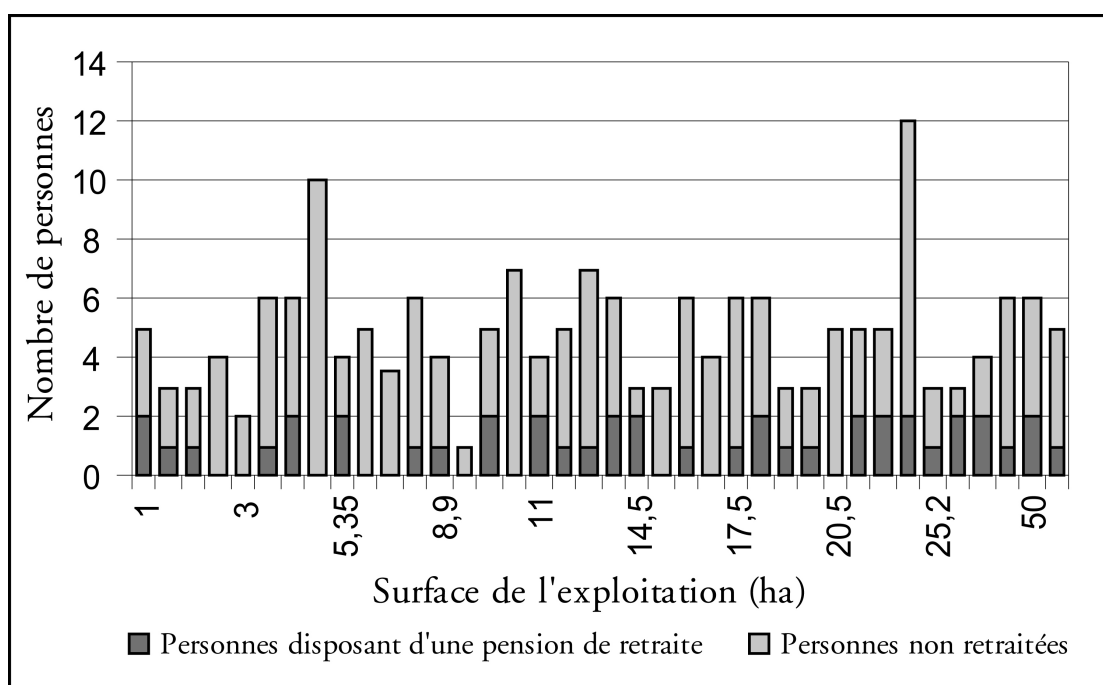


Figure 9 : Nombre de personnes bénéficiant d'une pension de retraite dans les exploitations de notre échantillon

Les pensions de retraites sont peu élevées en Pologne : environ 800 zł/mois (200 euros/mois) pour une pension de retraite de chef d'exploitation (65 ans et plus), 400 zł /mois pour une pension de retraite de conjointe (60 ans et plus), 1200 zł /mois (300 euros) pour la mesure de préretraite restructurante financée par l'Union (détaillée en troisième partie de la thèse). Tant par devoir filial que par réalisme économique, les descendants n'exigent pas ou très peu de contribution financière de leurs aînés à la trésorerie familiale. Dans notre échantillon, si des personnes retraitées sont effectivement présentes dans nombre d'exploitations, leur contribution économique n'est que relative. Le mode de sélection de notre échantillon, focalisé sur des exploitations projetant de rester actives à moyen terme, a en pratique quasiment écarté les exploitations détenues par des retraités sans repreneurs identifiés. Les pensions de retraites sont présentes sur l'exploitation. Mais leur contribution à l'équilibre économique d'ensemble doit être resituée dans une perspective plus large de collaboration entre générations : la génération suivante

est active sur l'exploitation et contribue à l'entretien des personnes âgées tout comme la pension de retraite apporte une petite contribution à la trésorerie de l'exploitation. La génération retraitée, en général partiellement active jusqu'à son grand âge, continue de former et conseiller la génération suivante et fournit souvent une quantité de travail précieuse.

[S2] L'exploitation comporte deux sites, venant des parents respectifs de chaque membre du couple actif (18 ha au total) Sept adultes vivent sur ces deux sites : trois retraités et deux couples de jeunes parents, dont l'un est salarié et l'autre actif sur l'exploitation. Les trois personnes retraitées assument les tâches suivantes :

Mère de Mr M., 83 ans : basse-cour

Parents de Mme M. : son père travaille dans les champs, le couple « retraité » nourrit les porcs, les vaches et les jeunes bovins

[Z3, 5,35 ha] Les deux fils qui vivent sur place (musicien et étudiant) sont héritiers officiels de la ferme. Ils vont travailler sur la ferme et avoir un autre emploi en même temps. Le père a été salarié toute sa vie dans une usine proche. Il fait tourner la ferme avec sa femme et avec l'aide ponctuelle de leur fils étudiant. « Si on a une retraite, on peut vivre dessus »

[K7] « La grand-mère a sa retraite qu'elle met à disposition de la famille »

[Z4, 20 ha] L'exploitation a été reprise il y a deux ans par le fils de 22 ans qui travaille à plein temps sur l'exploitation avec l'aide ponctuelle de ses frères aînés ; Sa mère retraitée s'occupe de l'élevage laitier résiduel (plus de livraisons à la laiterie) et appuie (moralement, techniquement) le projet de son fils pour accentuer la production porcine qu'elle avait initiée.

Trois catégories de situations doivent être distinguées, relativement à la question des retraites :

- Lorsqu'une seule pension est disponible dans la famille, le faible montant de celle-ci ne représente pas une contribution très importante en terme de trésorerie.
- En revanche, lorsque deux pensions de retraites sont procurées par les membres âgés de la famille résidant sur l'exploitation, leur montant commence à peser dans le budget familial et permet de réaliser de petits investissements sur l'exploitation ou de faciliter la période d'apprentissage et d'installation du repreneur.

[K6] « Mes parents nous aident financièrement, ils ont deux retraites »

- Lors de nos dernières enquêtes de terrain en 2006, nous avons pu rencontrer quelques bénéficiaires des premières retraites structurelles proposées par l'Union européenne. Leur montant plus important (cf *supra*) suscite de nouvelles stratégies, spécifiques, d'organisation du travail et de reprise de l'exploitation, ainsi que de conception de l'équilibre de la trésorerie familiale. Nous consacrerons un paragraphe aux effets de cette mesure en troisième partie. Paradoxalement, il nous semble qu'elle contribue davantage à conforter des stratégies paysannes de résistance structurelle (au moins dans notre échantillon d'exploitations actives disposant de repreneurs potentiels) qu'à conduire des exploitations vers la cessation d'activité. L'apport de trésorerie que représentent ces nouvelles pensions conforte des structures et encourage l'installation d'un descendant.

[Z7, 15 ha] Nous envisageons de prendre la retraite restructurante. Bien sûr il faut un repreneur, nous n'avons pas décidé lequel de nos enfants ça doit être. On n'est obligé de céder la ferme officiellement qu'une fois qu'on a touché cette retraite. On attend d'être sûr de l'avoir pour décider qui aura la ferme : ce serait dur pour nos enfants de vivre sur cette ferme. D'abord c'est un travail très dur. Ca serait satisfaisant d'avoir un revenu assuré avec cette retraite. Nous allons trouver une solution car c'est important d'avoir cette retraite. Mais il faudrait que l'enfant hériter soit actif sur la ferme. » Ce couple envisage de continuer à travailler à petit rythme sur l'exploitation aidé par un des enfants.

IV.G.2.e - Aides directes

Ce point sera développé en troisième partie. Notre période d'étude, de 2003 à 2006, a permis d'aborder l'évolution des points de vue relativement aux aides européennes et les stratégies déclenchées par ce nouvel apport financier. En revanche, leur impact dans l'évolution des revenus devra être observé sur une période plus longue que sur les deux premières années de mise en œuvre (d'autant plus que leur montant reste pour le moment évolutif chaque année).

C'est à titre indicatif que nous indiquerons ici dans quelle proportion ces aides intervenaient dans le revenu des exploitations au moment où nous les avons visitées.

IV.G.2.f - Activités rurales complémentaires

Les activités de diversification sur les exploitations sont très nombreuses et de nature variée : nous les avons observées dans 25 à 30 % des exploitations que nous avons visitées au cours de nos recherches de terrain. En rapportant cette proportion à l'échelle nationale (et avec toute la prudence imposée par une extrapolation aussi rapide) ces activités pourraient concerner plus de 500 000 exploitations. Les activités développées dans les exploitations que nous avons visitées relèvent avant tout de « l'entre soi » paysan et rural, dénominateur commun de la diversité des activités observées. Les ruraux ont jusqu'ici travaillé d'abord à satisfaire, entre eux, leurs propres besoins en faisant appel aux savoir-faire de la communauté ; les agriculteurs en particulier, travaillent à satisfaire les besoins d'autres agriculteurs (1/3 à 1/2 des activités de diversification agricoles selon nos observations) ; ces activités se passent soit dans la sphère de l'échange marchand informel, non déclaré, « au noir », quelque soit le nom que l'on souhaite lui attribuer (et c'est plutôt caractéristique des activités masculines liées de près ou de loin au machinisme ou au transport, ainsi qu'à la location de main-d'œuvre saisonnière), soit dans la sphère du don / contre-don sans échange d'argent et fondé sur le devoir d'entraide toujours très actif et codé dans les communautés rurales : nulle femme agricultrice n'envisagerait ainsi de payer quelqu'un pour la garde de ses jeunes enfants, la communauté des femmes y pourvoit.

Ces activités correspondent à une demande d'une part, à des savoir-faire d'autre part ; elles sont solvables sous leur forme économique actuelle.

Prenons deux exemples :

- Que ce soit légal ou non, peu importe : les agriculteurs polonais trient et resèment tous les semences de céréales tirées de leurs récoltes et n'engagent l'achat de semences certifiées que de temps en temps. Citons l'exemple d'un agriculteur ayant fabriqué une machine à trier ces semences avec une roue de bicyclette, une manivelle et une batterie de voiture. Cette machine lui est très fréquemment demandée, il la loue pour un prix modique conforme au principe d'économie de moyens qui justifie aussi le tri des semences. Une machine plus chère, plus technicisée, rendrait rédhitoire le prix de sa location et priverait l'agriculteur de ce petit revenu complémentaire, ainsi que ses voisins d'une machine commode pour le tri. En outre, l'usage officiel de cette machine serait hors la loi : le tri et le semis de grains issus à l'origine de semences certifiées est contrôlé.

- Un autre agriculteur, surnommé « les mains d'or », propriétaire d'une exploitation de 9 ha, achète plusieurs tracteurs hors d'usage. Grâce à un savoir-faire éprouvé il fabrique, à partir des pièces détachées, un « nouveau » tracteur en état de fonctionner et le revend à prix modique. Son « carnet de commandes » est toujours plein. Cette activité correspond

parfaitement à la stratégie de limitation maximale des charges des petites exploitations en valorisant les ressources locales (matérielles, savoir-faire).

Nous proposons l'inventaire suivant d'activités de diversification que nous avons pu observer, directement suscitées par l'environnement de l'exploitation (tableau 16). Ce tableau n'a pas pour objectif de présenter l'ensemble des activités de complément développées par les agriculteurs, comprenant une part importante de travail salarié mais l'inventaire des activités « auto-générées » par le fait de vivre sur une exploitation. Nous les avons retenues dès lors qu'elles occupent la personne concernée au moins deux semaines par an (mais c'est souvent beaucoup plus) et impliquent une transaction avec un tiers. Ceci exclut toutes les activités, très nombreuses elles aussi, liées à l'auto-consommation familiale : transformation, artisanat, cueillettes, auto-construction... Nous avons choisi de nous en tenir ici aux activités créées à partir du fait que la personne vive sur l'exploitation et mette en œuvre, par sa propre initiative, une diversification de ses activités rurales

Afin de disposer d'une grille de lecture de ces activités diffuses, nous avons utilisé le mode de classification des activités rurales de diversification proposé par l'Union européenne dans le SOP « *Restructuration et modernisation du secteur agroalimentaire et du développement rural* » [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2004], dans la perspective du dialogue de normes qui guide cette thèse.

Catégories d'activité (selon le classement des activités rurales de diversification prévu par le texte européen)	Exploitations de notre échantillon
Tourisme rural, services de tourisme et loisirs	Un projet, interrompu
Services de foresterie et services agricoles (véto, maintenance, réparations...)	<ul style="list-style-type: none"> - Fauchage des chemins forestiers - Production de bois (grumes) - Location d'une machine de tri se semences - « Reconstruction » de machines agricoles - 5 x services de machinisme
Petite industrie de transformation de produits agricoles	Meunerie et production de biscuits apéritifs
Vente directe de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - 2 x vente directe de pommes de terre - Vente directe de volailles (vif) - 2 x vente directe d'œufs - Cueillette et vente de plantes médicinales sauvages - Projet de vente de fleurs (non réalisé à ce jour)
Artisanat	Aucun exemple : Relève de demande urbaine à présent (forklorisation)
Petits services à la population rurale	<ul style="list-style-type: none"> - 2 x garde d'enfants bénévole - Confection de gâteaux pour les fêtes religieuses
Construction ou rénovation de bâtiments	Construction de charpentes
Moyens de transport	Service de transport agricole et bâtiment

Tableau 16 : Comparaison entre projets de diversification encouragés par le SOP
« Restructuration et modernisation du secteur agroalimentaire et du développement rural »
[Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2004] et activités observées lors de nos entretiens

Les projets de développement du tourisme rural et de loisirs ruraux occupent une place centrale dans les propositions de diversification rurales envisagées par l'Union européenne, tout comme les projets de transformation à la ferme de produits agricole. Nous avons observé en pratique que ces derniers existent mais portent quasi exclusivement sur la vente de produits non transformés (pommes de terre et œufs surtout, volailles et lapins, lait cru ponctuellement).

Le développement de services agricoles constitue finalement la part la plus importante des activités de diversification. Il concerne au moins 1/5 eme des exploitations visitées et porte en général sur des services liés au machinisme : rénovation, service, construction... et location. La majorité des petites et moyennes exploitations en activité disposent aujourd'hui d'un tracteur léger, acquis en général au cours des années 80, voire 90, à la faveur de la politique socialiste provisoirement favorable à ces investissements. Mais seules les exploitations les plus grandes, au-delà de 30 à 40 hectares, disposent d'une moissonneuse-batteuse. Ces propriétaires déplacent leurs machines chez leurs voisins moins dotés, pour les moissons. Ce service de machinisme à l'amiable n'empêche nullement sa rétribution, le montant en est d'ailleurs clairement fixé (250 zl/h en moyenne en 2004 lors de nos entretiens, soient 60 euros/h environ). Cette rétribution se fait aussi parfois en nature : la mise à disposition de terres, sous forme de bail fixé verbalement et renouvelé annuellement (pâtures inutilisées faute d'un cheptel suffisant par exemple) ou de main-d'œuvre lors de chantiers exigeants (foin), constituent des monnaies d'échange fréquentes proposées par les petites exploitations. Ces arrangements souples sont imposés par la nécessité

des tâches entreprises et, finalement, par l'interdépendance des exploitations impliquée, petites et grandes. Ces arrangements participent de « d'entre-soi paysan » : ils visent à satisfaire les besoins techniques, économiques et matériels, de chaque famille en ayant recours aux ressources disponibles dans la sphère locale d'interconnaissance. En matière de machinisme, ils permettent de limiter les investissements des familles paysannes les plus modestes tout en leur garantissant l'accès à des techniques modernisées. Invisible dans la sphère commerciale parce qu'informel, ce système « d'entre soi » témoigne des stratégies paysannes d'autonomie (limitation des investissements, autonomie de la société locale par rapport au marché).

La seule industrie de transformation locale de produits agricoles de notre échantillon se situe dans une exploitation disposant aussi d'un moulin ancien, à eau, obtenu par héritage. Outre l'activité de meunerie, une machine d'occasion a pu être achetée à bon prix à une usine en faillite voisine, elle permet de fabriquer et conditionner des biscuits apéritifs correspondants aux habitudes locales de consommation et écoulés dans les commerces de détail de la petite région.

Petits services à la population rurale : nous avons apparenté à cette rubrique les services proposés par les femmes, du type garde d'enfants, confection de plats collectifs pour des événements publics... Ces activités se situent dans la sphère non marchande des services rendus entre soi.

➤ ***Contribution de chaque catégorie de revenu au budget familial***

Le revenu procuré par les activités de diversification rurale décrites ci-dessus est difficile à estimer. : le bénéfice obtenu résulte d'une interpénétration de la sphère du revenu monétaire et de la sphère des stratégies d'autonomie par réduction des dépenses. Nous nous en tiendrons au commentaire qualitatif de cet aspect des stratégies familiales.

Notre approche de l'aspect quantitatif des revenus familiaux a mobilisé les données suivantes (figure 10) :

- Le produit net de l'exploitation = Produit brut tiré des ventes de produits agricole – charges⁵⁶ (les aides européennes ont été comptées séparément)
- Aides européennes : nous n'avons rendu compte des aides européennes que pour le premier pilier, les aides du second pilier n'étaient qu'en cours de définition ou d'entrée en application lors de nos enquêtes de terrain
- Salaires + allocations : nous avons cumulé ces deux sources « classiques » de revenu extérieur, parce qu'elles constituent les deux formes d'importations courantes d'argent extérieur (outre les retraites)
- Autoconsommation alimentaire : estimée en valeur d'achat, afin de rendre compte de la stratégie de « non achat » de ces produits, dont certains n'ont pas vraiment de coût d'opportunité en tant que denrées agricoles

⁵⁶ Intrants chimiques + semences + carburants + heures de machinisme louées + eau + électricité + fermages + charges sociales + impôts fonciers (les coûts d'entretien du matériel et des bâtiments ont été négligés : malgré leur fréquente vétusté, peu de dépenses monétaires sont affectées à ces postes. Leur maintien en état est assuré essentiellement par « bricolage » sans dépenses, par échanges de services et mobilisation des savoir-faire disponibles dans la sphère familiale et locale)

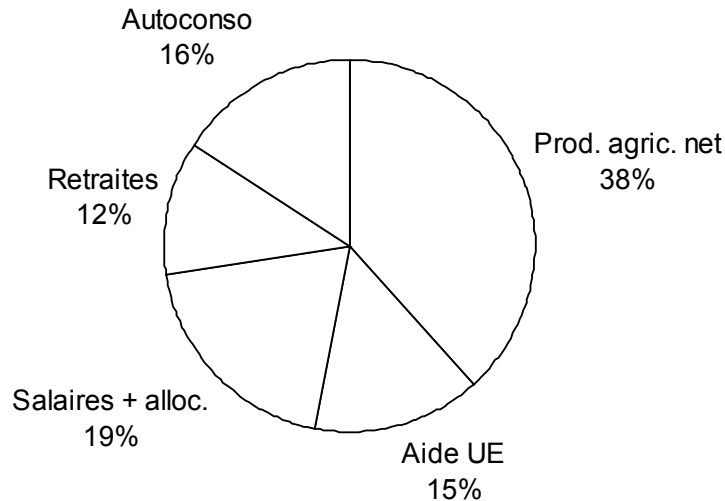


Figure 10 : Origine du revenu familial dans notre échantillon

Ce graphique représente une moyenne non pondérée, pour nos exploitations dont la surface varie de 1,28 à 50 hectares. Les réalités sont forcément contrastées selon les données structurelles. Ce graphique de synthèse offre une vision particulièrement composite du revenu familial paysan. Le revenu agricole est dominant, les revenus tirés de la pluriactivité familiale jouent un rôle central mais pas incontournable : cette synthèse rend compte d'une organisation économique qui reste centrée sur l'exploitation.

Nous proposons d'affiner ce premier résultat en examinant la composition du revenu selon les catégories de surface des exploitations. Nous reprendrons par ailleurs ces observations en troisième partie, en examinant la composition du revenu familial selon les catégories de trajectoire et de stratégies productives des exploitations.

Dans le graphique suivant, nous avons tenté de rendre compte de la composition du revenu familial, en comparant celui-ci avec le revenu national moyen : le **revenu national moyen** pouvait être estimé à 500 euros/mois/actif (2000 zł/mois/actif) pendant notre période de terrain (2004 à début 2006), soient **48 000 zł/an pour un couple d'actifs**. Nous avons établi cette comparaison afin de nous rapprocher du modèle familial à deux actifs, obtenant par son travail l'équivalent du revenu moyen polonais (non le salaire minimum, 2,7 fois plus faible). Nous pouvons ainsi commencer à aborder la question de la parité de revenu entre société polonaise et secteur agricole.

Ce graphique présente des résultats sans surprise sur deux points :

- La part du produit agricole net dans le revenu total augmente avec la taille de l'exploitation
- De même, la part des aides européennes du premier pilier, qui sont globalement proportionnelles à la taille de l'exploitation, prennent une part d'autant plus importante dans le revenu que l'exploitation est grande.

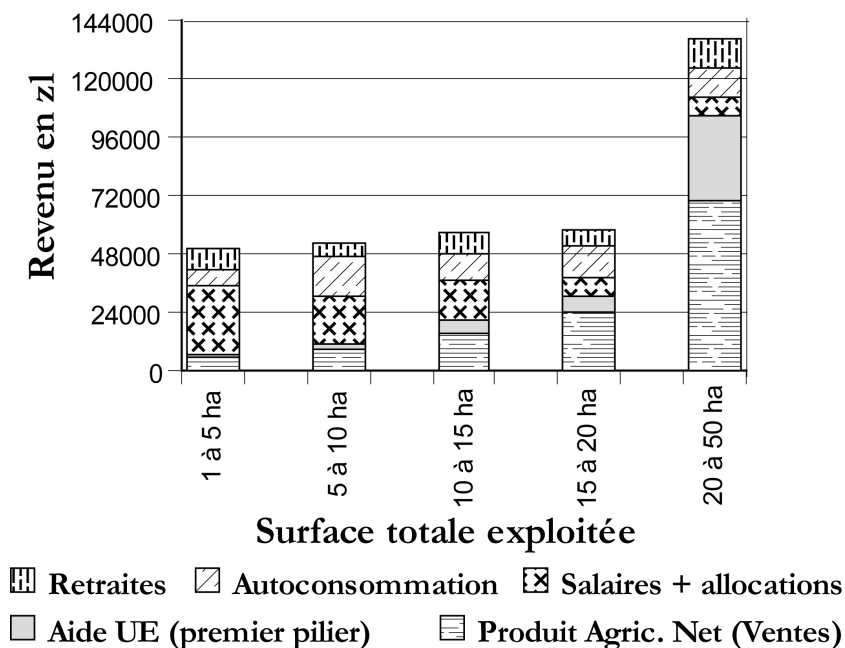


Figure 11 : Composition du revenu annuel (en zł) selon la taille de l'exploitation

En revanche, trois aspects au moins sont plus inattendus :

- La part relativement constante et surtout assez faible, des pensions de retraite dans le revenu familial global étonne, notamment pour les petites exploitations : notre échantillon se compose de petites structures qui sont souvent accusées de survivre grâce aux transferts sociaux. Ici, elles fondent à l'évidence leur survie plutôt sur la pluriactivité, caractéristique d'exploitations « actives ». Rappelons encore une fois que nous avons volontairement sélectionné des exploitants déclarant ouvertement vouloir poursuivre leur activité, afin d'étudier leurs stratégies productives et économiques. Notre échantillon ne représente qu'une partie des petites exploitations polonaises.
- **La pluriactivité apparaît clairement comme une caractéristique fondamentale de ces exploitations, au moins jusqu'à 15 ha.** Il s'agit d'une pluriactivité familiale, tous membres de la famille confondus et pas seulement de la pluriactivité au sens strict des personnes également actives pour la production agricole. Le calcul prend en compte tous les revenus disponibles dès lors qu'ils sont partagés solidairement avec les autres membres de la famille résidant sur place. Il inclut les revenus transmis par les membres de la famille travaillant à l'étranger de manière permanente ou provisoire.
- Enfin et surtout **tous les groupes d'exploitations, y compris ceux disposant d'une petite surface, parviennent à obtenir en moyenne un revenu équivalent au salaire national moyen obtenu par deux actifs.** (Cela n'empêche pas les disparités de

situations : quelques familles rencontrées au cours de cette enquête disposent de revenus très faibles)

La proportion de chaque source de revenu dans les ressources familiales globales renseigne sur les stratégies économiques mises en œuvre dans les familles rencontrées mais pas sur leur niveau de vie effectif. Nous avons par conséquent divisé le revenu global⁵⁷ par le nombre d'habitants dans le foyer. Ce résultat a été ramené au salaire de base national (estimé à 183⁵⁸ euros/mois, soient 8784 zł/personne/an), afin d'évaluer le nombre de salaires disponibles par personne, active ou non. L'auto-consommation, ainsi que le non-paiement d'un loyer, qui ne procurent pourtant aucune disponibilité monétaire directe, ont été incorporés dans ce calcul afin de mieux évaluer leur contribution au revenu familial. Le loyer a été estimé forfaitairement selon le prix moyen d'un logement de trois pièces dans une ville de province, soient 800 zł/mois (200 euros/mois)⁵⁹.

Prendre en compte toutes ces sources de « revenu » contribuant à fixer le niveau de vie et les convertir en équivalent du salaire minimum national/membre du foyer (quelque soit son âge et son activité) permet de se donner une idée des situations de pauvreté effective dans les exploitations que nous avons étudiées : dans la mesure où nous tenons compte de toutes les sources, monétaires ou non, d'amélioration du niveau de vie familial, les familles ne parvenant pas à dégager l'équivalent d'un salaire minimum par membre de la famille peuvent être considérées comme en situation économique très précaire : ce salaire minimum (équivalent du SMIC français) est très faible en Pologne, par ailleurs nous ne traitons pas seulement ici des sources de revenu financier mais de toutes les ressources disponibles. Dès lors, nous traitons ici, à notre avis, du minimum économique vital/personne.

Ces résultats sont présentés à la figure 12 :

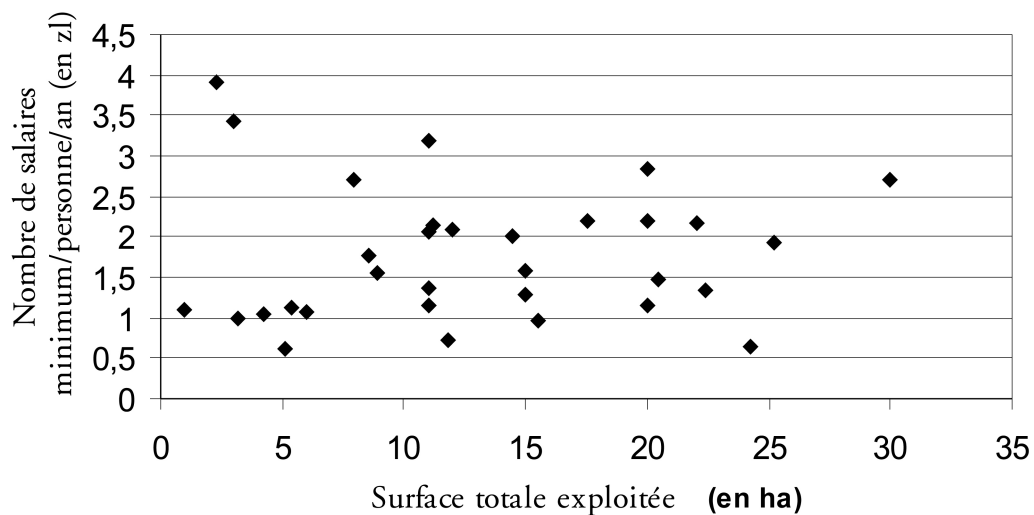


Figure 12 : Nombre de salaires minimum (8784 zł/pers/an) disponible par membre du foyer

⁵⁷ Revenu agricole net + autoconsommation estimée en valeur d'achat au détail des produits + pensions de retraite + salaires complémentaires partagés solidairement + aides européennes du premier pilier

⁵⁸ Source : *Minimum wages in Europe*, European Foundation for the improvement of working and living conditions, 3 août 2005 (disponible sur www.eurofound.europa.eu/eiro/2005/07/study/tn0507101s.htm)

⁵⁹ Ce qui revient à ajouter 800 x 12 = 9200 zł au revenu du ménage (soit 20 % de ce revenu environ), puis à diviser la globalité de ce revenu par l'ensemble des unités de consommations familiales (y compris les enfants)

Le nombre de salaires minimum disponibles par personnes est globalement plus élevé que ce que l'on pouvait attendre dans ces exploitations « actives » qui composent notre échantillon.

En revanche, ces revenus demeurent très variables et relativement peu corrélés à la surface de l'exploitation, au moins jusqu'à 15 ha. Les stratégies familiales, l'orientation productive de l'exploitation devront permettre d'affiner ces résultats au chapitre V. Ce graphique donne une indication utile : dans cet échantillon d'exploitations paysannes « actives » tournées vers des systèmes de poly-culture-élevage et de pluri-activité, **la situation de grande pauvreté** (moins d'un salaire minimum, très faible dans ces zones rurales polonaise, par membre de la famille, en incorporant la valeur de l'auto-consommation, le non paiement d'un loyer dans ce calcul ainsi que la contribution des pensions de retraite au revenu familial, autrement dit en comptant « large »), **ne concerne « que » trois familles sur l'ensemble de l'échantillon, soit environ 7 % des exploitations paysannes de cette catégorie « active ».**

L'une de ces familles (K13) semblait effectivement devoir faire face à des conditions de vie très difficiles (2,5 ha sans salaire extérieur, une pension de retraite, trois personnes dans le foyer, logement petit et en très mauvais état...). Cette exploitation attendait l'installation d'un des fils, chargé de relancer le niveau de vie familial.

La seconde exploitation (Z5) comportait 8 enfants âgés de 5 à 22 ans, ce qui diminue la moyenne du revenu par personne. Cette famille avait en outre organisé toute sa stratégie sur l'autonomie et l'autoconsommation, stratégie pas entièrement rendue par notre mode de calcul (certains éléments n'ont pas été pris en compte : production du pain, chauffage de l'eau au bois, par exemple). Deux des fils disposaient d'un salaire, quoique très faible, que nous n'avons pas compté car il n'était pas partagé solidairement dans la famille. Les parents ont toutefois affirmé pouvoir compter sur ces deux revenus en cas de difficulté ponctuelle à payer une facture, par exemple. Le niveau de vie familial semblait ceci dit objectivement bas (maison petite et très simple, difficulté à payer les factures...).

La troisième exploitation (S2) témoigne des limites de notre mode de calcul : nous avons isolé cette petite structure du point de vue comptable, parce qu'elle l'est aussi juridiquement. Cette petite exploitation, héritée par l'époux, est toutefois « liée » à une exploitation plus grande et plus productive, héritée par l'épouse. Pour des raisons multiples, ces deux exploitations demeurent disjointes juridiquement et partiellement techniquement. Quatre couples y vivent en tout, dont deux disposant d'un salaire extérieur et sans activité sur l'exploitation. Les flux économiques et patrimoniaux dans cette structure agricole et familiale complexe mériteraient une étude monographique spécifique. Au bilan, aucune des quatre familles ne souffre en tout état de cause de son niveau de vie.

Globalement, c'est un système qui semble par conséquent capable de procurer le nécessaire à chaque membre de la famille.

Le graphique suivant (figure 13) présente le revenu global dégagé par chaque famille (obtenu selon les mêmes modalités de calcul que précédemment⁶⁰ et limité aux exploitations de moins de 30 ha afin d'affiner la lisibilité du graphique).

(NB : 1 euro = 4 zł au moment de l'enquête)

L'examen confirme les commentaires qui précèdent.

⁶⁰ Produit net de l'exploitation + aides du premier pilier + salaires et allocations familiales + pensions de retraite + autoconsommation en valeur d'achat au détail + non paiement d'un loyer

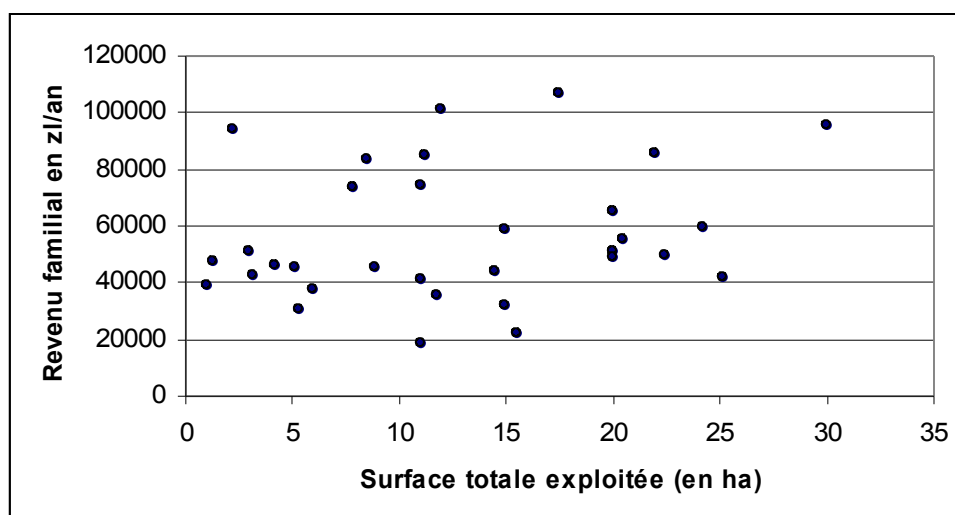


Figure 13 : Revenu familial total en zl/an

Enfin, à titre de synthèse pour cette partie, nous proposons la confrontation des deux catégories de données suivantes :

- La figure 14 présente le rapport entre le Produit agricole net/UTH obtenu sur l'exploitation (ventes – charges⁶¹) et le salaire national moyen (estimé à 29100 zl/an⁶²). Cette comparaison demeure indicative, elle situe le revenu tiré de la production agricole par rapport à la considération « instantanée » d'un emploi dans d'autres secteurs d'activité. Une comparaison incorporant la notion de temporalité nécessiterait de prendre en compte le renouvellement progressif des moyens de production.
- La figure 15 présente le rapport entre le revenu familial total ramené au nombre d'actifs familiaux et le **revenu national net moyen**⁶³, estimé à 500 euros/mois (2000 zl/mois) lors de nos entretiens (de 2004 à début 2006). Nous avons incorporé dans ce revenu familial non seulement les différentes sources de revenu financier (revenu agricole net, salaires, pensions de retraites, aides européennes du premier pilier) mais aussi les deux sources principales de revenu non monétaire de la famille (valeur de l'auto-consommation alimentaire estimée en valeur d'achat au détail, non-paiement d'un loyer⁶⁴).

⁶¹ Intrants chimiques + semences + carburants + heures de machinisme louées + eau + électricité + fermages + charges sociales

⁶² Source : *New rules for adjusting national minimum wage*, European Foundation for the improvement of working and living conditions, 3 août 2005 (disponible sur <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2005/07/feature/pl0507104f.htm>)

⁶³ Et non plus au salaire minimum légal

⁶⁴

L'estimation du loyer a été effectuée selon le principe énoncé plus haut

Comparaison :

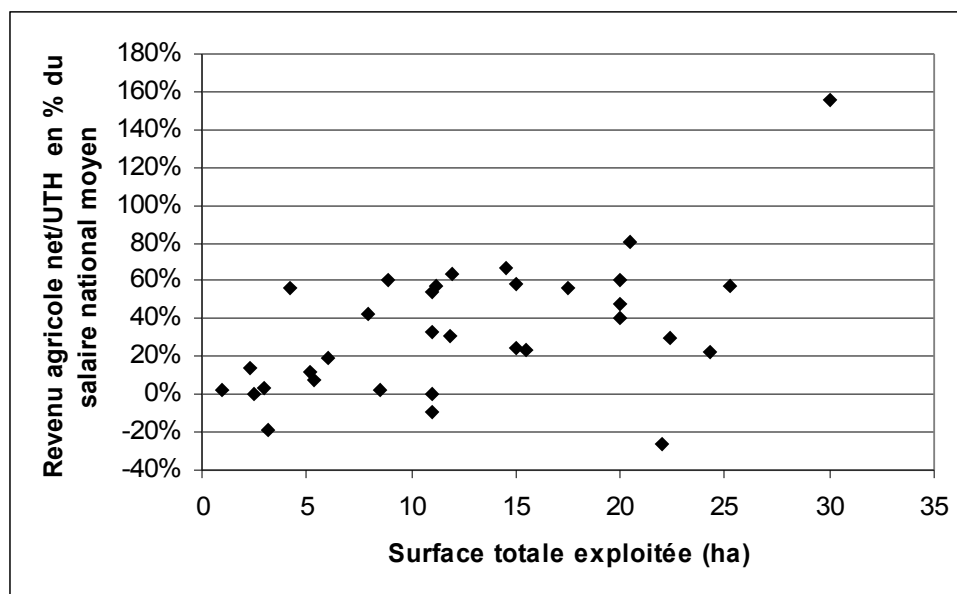


Figure 14 : Revenu agricole net/actif obtenu grâce à la seule activité agricole, en % du revenu national moyen (2000 zł/mois = 500 euros/mois)

1 - Revenu pris en Compte/actif:
Revenu agricole net (dont aides directes du premier pilier)

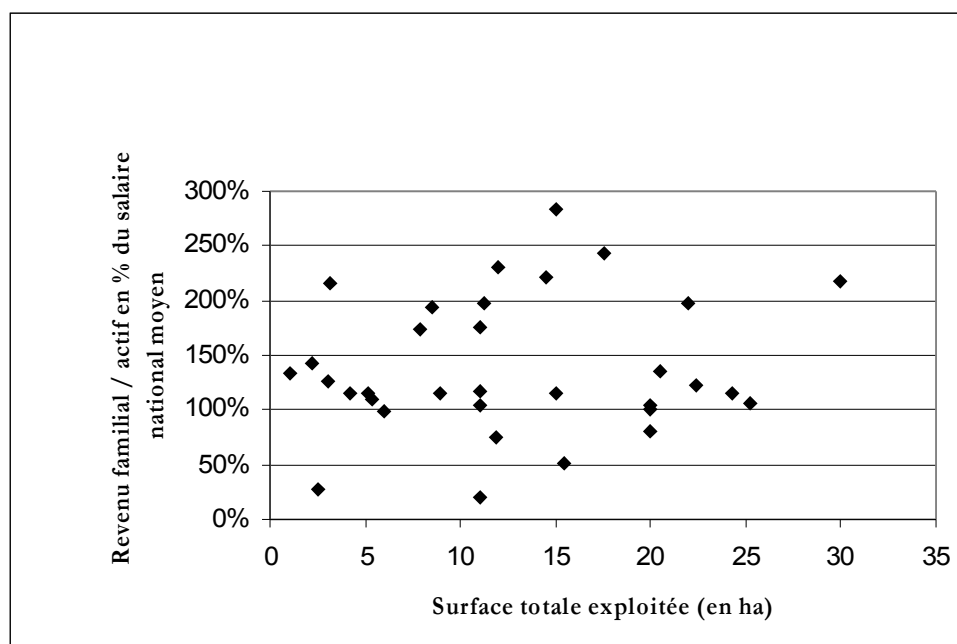


Figure 15 : Bénéfice/actif tiré de l'ensemble de la stratégie économique des familles paysannes rencontrées en % du revenu moyen polonais (2000 zł/mois = 500 euros/mois)

2 -Revenus monétaires pris en compte/actif
- Revenu agricole net (dont aides directes)
- Salaires
- Pensions de retraite

Revenus non monétaires pris en compte/actif :
- Auto-consommation estimée en valeur d'achat au détail
- Non paiement d'un loyer (estimation forfaitaire : loyer moyen d'un appartement de trois pièces dans une petite ville de province : 200 euros/mois, soient 800 zł/mois)

Si l'on ne considère que le revenu agricole net/UTH, aucune exploitation de moins de 30 hectares dans notre échantillon ne parvient à dégager l'équivalent du revenu moyen national par actif. Plus encore, notre échantillon est constitué d'exploitations qui peinent dans leur majorité à obtenir la moitié seulement de ce revenu national net, voire même le quart de celui-ci pour plus d'un quart de l'échantillon.

Toutefois, le revenu agricole net ne rend guère compte de la stratégie économique familiale, qui s'organise autour de deux axes :

- Diversification des sources de revenu et solidarité entre membres de la famille résidant sur l'exploitation
- Réduction des dépenses et importance des revenus non-monétaires pour accroître le niveau de vie.

Le niveau de vie familial global est calculé, lui, en incorporant toutes les sources de revenu monétaire d'une part, les deux principales sources de non-dépenses d'autre part, que procure le mode de vie spécifique des familles polonaises résidant sur une exploitation « paysanne active ». Prendre en compte l'ensemble de ces sources d'amélioration du niveau de vie et opérer une conversion de ces éléments en équivalent monétaire, constitue un exercice délicat. Comparer ce « revenu global familial » avec un salaire moyen national revient à confronter des grandeurs peu comparables : le salaire urbain sera mobilisé pour payer notamment nourriture et logement familial, alors que ces biens sont d'ores et déjà acquis dans le budget paysan dont nous rendons compte. Ces calculs présentent par conséquent surtout l'intérêt d'établir une comparaison avec un ordre de grandeur apparenté dans la société polonaise, à travers le niveau moyen des salaires, qui fixe un niveau de vie national.

Nous avons cherché à manier des données aussi proches que possible de la réalité économique et des stratégies paysannes, grâce aux informations collectées lors des entretiens.

- Au bilan, seules 5 familles n'obtiennent pas un revenu/actif égal ou supérieur à la moyenne nationale (12 % de l'échantillon environ)
- Trois exploitations obtiennent moins de 75 % de ce revenu national net moyen (7 % de l'échantillon).
- Deux exploitations obtiennent un revenu nettement inférieur à la moitié de ce revenu national moyen (5 % de l'échantillon).

Ces exploitations paysannes, que nous avons sélectionnées parce qu'elles étaient identifiées par leur entourage local comme à la fois « traditionnelles » et « actives », témoignent à travers ces chiffres de la remarquable efficacité de leur stratégie économique et sociale : 88 % d'entre elles hissent leur niveau de vie à parité (au moins) de la moyenne nationale, quoique l'évaluation de ce niveau de vie réel exige des modalités de calcul inédites, rendant compte de ces stratégies familiales particulière.

On peut bien entendu débattre plus avant de la méthode comme des résultats. Mais considérer cette parité effective de niveau de vie avec la société « moyenne » polonaise fournit un élément décisif pour expliquer la remarquable persévérance des exploitants de ces structures paysannes.

IV.G.3 - Revenu paysan et dialogue de normes, analyse d'ensemble de ces données

IV.G.3.a - Composition des revenus

La Commission européenne a publié en 2006 les données suivantes, qui mettent en évidence le caractère pluriactif d'une part de la population agricole polonaise (tableau 17).

2005	Ensemble	
	Hommes	Femmes
Total⁶⁵	1649	773
Aucune autre activité lucrative (%)	39	22
Avec une autre activité lucrative secondaire (%)	5	1
Avec une autre activité lucrative principale (%)	24	9
Total	68	32

Tableau 17 : Taux de pluri-activité dans la population active polonaise en 2005

Source : Commission européenne, Eurostat, 2006, Données nationales harmonisées et enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles

Les hommes représentent 68 % de la population agricole déclarée active en 2005, les femmes 32 %. Parmi cette main-d'œuvre agricole officielle, 39 % des personnes sont des hommes qui n'ont pas d'autre activité lucrative officielle, 22 % sont des femmes sans autre activité qu'agricole. Le reste de la population active agricole dispose d'une activité lucrative complémentaire, à temps partiel ou total, soit 39 % de la population agricole active.

Ces chiffres montrent la relative importance de la double activité à l'échelle individuelle dans le domaine agricole polonais et cette donnée est déjà importante. Ils rendent en revanche peu compte de la complexité des dynamiques familiales, car ils ne font pas apparaître la double activité à l'échelle familiale : souvent certains membres de la famille sont officiellement actifs sur l'exploitation, d'autres travaillent à l'extérieur à temps partiel ou total. Cette seconde catégorie de données est plus rare : Maurel, Halamska et Lamarche [2003] ont incorporé des questions portant sur cet aspect de l'organisation économique familiale lors de leurs recherches de terrain menées à Zator, Drobin et Stęszew (tableau 18).

⁶⁵ Effectif (x 1000)

	Drobin	Stęszew	Zator	Total
Nombre d'exploitations étudiées	40	28	39	107
Exploitations à activité exclusivement agricole des familles	52	57	18	
Exploitations à activité mixte des familles	48	43	82	54
Exploitations dans lesquelles une personne au moins exerce une activité agricole à temps plein	27	46	67	47
Chef d'exploitation exerçant un travail non agricole	13	32	39	27
Conjoint(e) du chef exerçant un travail non agricole	10	21	21	17
Travail pour son propre compte	10	0	13	8
Présence d'un chômeur	3	4	13	6
Présence d'un pensionné ou d'un retraité	36	32	77	53

Tableau 18 : Travail sur l'exploitation et en dehors en 2001 (données en %)

Source : Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 125

Ces données sont convergentes avec nos observations sur plusieurs points :

- Importance de la pluriactivité familiale (54 % des exploitations). Relevons que parmi les exploitations n'ayant pas d'autre activité professionnelle que l'agriculture sont comptabilisées les exploitations détenues par des retraités, dont le nombre serait à discriminer de cet ensemble. Les auteurs précisent à ce sujet que « la proportion des exploitations dont l'activité est exclusivement agricole est beaucoup plus importante que la proportion des exploitations dont les revenus sont exclusivement agricoles. Cet état de fait révèle l'existence d'autres sources de revenus non salariaux, à savoir les retraites, les pensions et les allocations sociales, ainsi que leur rôle dans la structure des revenus de la campagne polonaise.» [Ibid : 136]
- Importance du nombre d'exploitations dans lesquelles aucune personne n'est active à temps complet pour l'agriculture (53 % des exploitations)
- Très faible nombre de familles exploitantes déclarant la présence d'un chômeur : la présence sur l'exploitation confère activité et statut, quelque soit le nombre d'heures de travail mobilisées effectivement par chacun. Le bénéfice moral de cette situation est important.
- Nombre important d'exploitations déclarant la présence d'un retraité (53 %) mais il serait là aussi intéressant d'isoler dans ces données le nombre d'exploitations détenues par ces retraités eux-mêmes des exploitations où les actifs hébergent les retraités (ce dernier cas est le plus fréquent dans notre échantillon, conditionné par notre mode de sélection des exploitations enquêtées, déclarées « actives »).

Ces données corroborent nos observations quant à la nature composite des revenus familiaux et à la contribution nécessaire mais pas exclusive de l'exploitation au revenu familial. Celle-ci constitue le pilier de la structure socio-économique de la famille mais tire aussi sa stabilité du recours à des revenus salariés qui permettent de diversifier les sources de revenu : la prise de risque économique globale de la famille est minimisée, réflexe cohérent avec le principe paysan de diversification/corrélation des activités comme des sources de revenu.

Les auteurs proposent les éléments de commentaire suivant concernant ces données :

«La perception de l'existence du chômage dans les familles agricole n'apparaît d'une manière essentielle qu'à Zator, ce qui semble témoigner d'une prise de conscience et d'un modèle de conscience collective tout à fait différents, tandis que cette perception est faible dans les deux autres communes. Cela est

frappant lorsque l'on fait la comparaison avec l'idée assez répandue d'un surplus de main-d'œuvre dans les exploitations. [...] la notion de chômage, surtout chez soi, au sein de sa propre exploitation, est une notion entièrement incompatible avec la personnalité de base de l'agriculteur contemporain. » [Ibid : 126-127]

Concernant l'organisation du travail et du revenu, les auteurs ajoutent encore :

« Toutes les données générales indiquent que les possibilités de trouver un emploi en dehors de l'exploitation sont beaucoup plus restreintes, que le chômage a fait son apparition à la campagne. Nos données n'illustrent pas entièrement ce phénomène, car elles ne prennent pas en compte la population rurale non agricole [...] En revanche, elles illustrent parfaitement l'apparition et l'accroissement du chômage caché : accroissement des ressources en unité de travail par hectare, en particulier sur les plus petites exploitations agricoles, prise de conscience accrue de leur existence, adoption de stratégies familiales destinées à les gérer, sinon à les dissimuler. [Ibid.]

IV.G.3.b - Notion de pluri-activité

Il serait tentant de rapprocher notre description de l'aspect composite des revenus des familles d'agriculteurs polonais de la notion de pluriactivité en agriculture développée dans la littérature française. Cette notion mérite d'abord d'être précisée : elle est mobilisée pour décrire, pêle-mêle, la diversification des activités agricoles dans les exploitations (vente directe, transformation des produits, accueil...), le travail salarié, saisonnier ou réparti sur l'année, du ou des actifs principaux de l'exploitation, le salariat des conjoint(es) non actif sur l'exploitation. Cette notion floue, justement parce qu'elle englobe des réalités variées, est partiellement adéquate pour rendre compte des stratégies économiques des familles polonaises rencontrées. Elle évoque effectivement assez fidèlement l'aspect composite des revenus et des stratégies socio-économiques familiales. Elle occulte en revanche un aspect intéressant de la diversification des activités sur l'exploitation que nous avons décrit, situé hors de la sphère de l'économie informelle.

Cette notion de pluriactivité doit son émergence en France, au cours 80, à des travaux de chercheurs tentant d'expliquer la survie « d'agricultures différentes » [Pernet, 1982] après la vague de restructuration du secteur agricole à l'œuvre depuis déjà plus d'une génération. Par la suite, une partie des politiques publiques a porté l'encouragement à cette pluri-activité, comme un moyen de lutter contre des disparités croissantes creusées justement par la politique structurelle à l'œuvre. A ce moment, la notion de pluriactivité est devenue multifocale : elle est demeurée tournée vers l'obtention de revenus salariés complémentaires mais a aussi porté au devant de la scène l'intérêt de la diversification des activités sur les exploitations. Cette encouragement à la diversification concernait en particulier les exploitations disposant, pour diverses raisons, de peu d'avantages structurels pour l'agriculture intensive destinée au marché de masse. Ces politiques (et ces initiatives spontanées d'agriculteurs) ont surtout mis en place des activités intéressant une frange de population relativement aisée (car solvable) et globalement urbaine (car en demande de « nature ») : agro-tourisme, produits « de qualité » écoulés dans des filières courtes... L'encouragement de ces activités s'interprète comme une conséquence secondaire de la radicalisation du modèle d'agriculture intensive destiné au marché, autrement dit comme une prise en compte de ses limites, sociales et spatiales. La version française de cet aspect de la pluri-activité demeure malgré tout englobé dans une vision assez strictement professionnelle de l'agriculture : les activités doivent générer un revenu monétaire effectif, autrement dit se baser sur une transaction avec un tiers solvable.

Il en va autrement de la « pluriactivité » des exploitants agricoles polonais.

D'une part, la complexité de la composition de leur revenu financier conduit régulièrement à s'interroger sur le fait de savoir s'ils doivent être appelés « agriculteurs », « paysans-ouvriers », « ouvriers pratiquant une activité agricole », « retraités demeurant sur une exploitation »... Ces **délimitations artificielles** ne nous semblent pas refléter un questionnement des intéressés, pour lesquels l'exploitation représente une composante centrale et prioritaire mais pas exclusive, d'un **équilibre socio-économique familial fragile, complexe et sans cesse renégocié**.

D'autre part, la diversification des activités liées directement à l'exploitation **ne peut être interprétée selon la notion de « pluriactivité » au sens de source directe de revenu monétaire. Il s'agit ici surtout de réduire autant que possible les charges financières de la famille en misant sur l'échange de services et de savoir-faire présents dans la communauté rurale**, grâce à des échanges peu ou pas monétarisés.

Ces activités sont choisies et organisées en fonction des contraintes liées au calendrier et à la répartition des tâches dans l'exploitation. Ces activités doivent donc se répartir dans l'année afin de permettre à l'ensemble de la main-d'œuvre familiale de se consacrer aux gros chantiers : foin en juin puis dans une moindre mesure au cours de l'été pour le regain, moissons, puis récolte des pommes de terre. Les **activités d'accueil** à la ferme, qui ont lieu surtout en été, sont difficiles à cumuler avec ce calendrier. Ces activités doivent aussi se répartir au cours de la journée afin de maintenir, au moins pour une partie de la famille, le temps quotidien non compressible de soin aux animaux. Ces soins reviennent en général aux femmes, dans le cadre de leur fonction domestique élargie à la cour de ferme traditionnellement. Elles sont exigeantes en main-d'œuvre et difficiles à cumuler avec une activité de transformation d'autant plus complexe à mettre en œuvre qu'il s'agit d'une femme jeune généralement occupée à la maison une partie de la journée par ses jeunes enfants, en compagnie des femmes plus âgées de la maisonnée ; et que les investissements de mise aux normes sanitaires ne peuvent être épargnés, facteur limitant considérable.

La **vente directe** de produits agricoles mérite d'être discutée. Nous en avons observé de nombreux exemples, plutôt sous formes d'initiatives féminines vécues dans le prolongement de la production « domestique » liée à la basse-cour et au jardin mais il est utile de remarquer qu'il s'agit toujours de produits ne nécessitant aucune transformation à la ferme. Les familles préfèrent ainsi proposer la vente directe de produits non transformés (pomme de terre, œufs, volailles vivantes, légumes, essentiellement).

Ces initiatives paysannes de diversification des activités, dans leur ensemble, doivent, en substance, demander peu d'investissements et contribuer, en revanche, à minimiser les investissements de la famille.

Faire sortir ces activités de la sphère informelle suppose d'accroître les équipements, de payer des charges supplémentaires (sociales et fiscales), c'est-à-dire effectivement et conformément à l'esprit du référentiel de marché, **d'accroître assez sérieusement le coût de l'activité elle-même**. Répétons le, nous pensons que la diversification effective des activités rurales conduites par des familles d'agriculteurs concerne environ 500 000 exploitations. Dans l'ensemble, les savoir-faire mobilisés sont complexes, l'esprit d'initiative réel.

Toutefois, l'organisation de ces activités partiellement **hors de la sphère marchande et sans autre clientèle publique que la communauté locale elle-même**, rend ces activités invisibles dans les données économiques agrégées. La notion de sous-emploi rural pourrait pourtant être relativisée, en tenant compte de ce recours important à des activités, parfois non marchandes mais contribuant soit à minimiser les dépenses familiales, soit, dans le cas d'activités

marchandes – officielles ou non - destinées à la communauté rurale locale, à accroître effectivement le revenu familial.

La notion de cadre de référence pour définir ce qu'est une activité économique, un travail, est ici encore interrogée. Ce questionnement recouvre la question théorique de la définition de la notion sociologique de travail lorsqu'il s'agit d'agriculture. La sociologie définit le travail comme l'activité humaine ordonnée, orientée vers la transformation des biens de la nature, d'objets ou d'informations au moyen d'outils en vue de satisfaire d'une manière directe ou indirecte, les besoins matériels et spirituels. Cette définition utilitariste et matérialiste signale un courant de pensée lié à la société industrielle. Plus largement, la revue française *Sociologie du Travail* définit celui-ci comme « l'activité par laquelle les hommes maîtrisent et créent leur société ». Conçue pour mieux traduire les questions de pouvoir dans une société industrielle où le travail ouvrier demeurait fondateur, cette définition plus ample, qui place le travail au centre de l'expérience de la vie en société, élargit l'éventail des initiatives qualifiables de « travail » et permet de mieux embrasser l'ensemble des activités paysannes. La première définition tient dans une certaine mesure à l'écart les échanges de services non monétarisés et non directement productifs (échange de gardes d'enfants, soins aux personnes âgées, transmission interpersonnelles de savoirs pratiques...) ou les stratégies actives visant à la non-dépense plutôt qu'à l'accroissement de la production, la seconde définition permet d'incorporer ces éléments fondateurs de l'activité paysanne.

Dans cette perspective, les activités « de diversification » que nous avons présentées au paragraphe b). précédent constituent sans aucun doute du « travail », quelque soit le statut de ces activités dans la sphère des échanges formels. Toutes ne procurent pas pour autant un revenu monétaire, tout en contribuant à satisfaire des besoins variés de la communauté locale et à fonder ses caractéristiques sociologiques. Dans cette perspective de confrontation, voire même et surtout de superposition de normes, Maurel, Halamska et Lamarche proposent le questionnement qui suit, d'après l'analyse de leur terrain polonais de 2001 :

« Il faut attirer l'attention sur [...] la signification du lieu de travail dans le système de valeur traditionnel des paysans. Il est difficile de préciser combien de cultivateurs reconnaissent encore ce système de valeurs et fondent leurs déclarations au sujet du travail sur de normes provenant non pas de la société paysanne mais de la société industrielle, combien de déclarations tant sur le travail à temps complet que sur le travail à temps partiel sur l'exploitation ont justement une origine culturelle. Celle-ci découle de la conviction que l'exploitation agricole et le travail de la terre constituent une obligation et que la participation au travail détermine la position de l'individu au sein de la famille. » [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 134]

Les catégories telles que le travail (qualitativement mais aussi en terme de temps consacré, par jour, par an), le revenu, le statut professionnel, l'exploitation agricole, sont définies de manière distinctes dans le référentiel « de marché » (d'origine industrielle) et le référentiel « paysan ». L'évaluation des faits ne peut alors être que discordante selon le référentiel adopté, sur des questions telles que la part du chômage en agriculture, les activités relevant du travail ou de la sphère familiale, le bénéfice tiré de l'activité familiale.

Les personnes rencontrées manient d'ailleurs une double représentation du travail liée à la pluriactivité familiale : notion élargie liée à l'activité paysanne, notion productive et utilitariste liée aux activités salariées. Cette dialectique explique sans doute le fait que, tout en pérennisant objectivement l'organisation paysanne du travail et de la production (en vertu d'intérêts économiques et sociaux bien soupesés), nos interlocuteurs se sont appropriés la représentation

« professionnelle » de leur activité agricole, plus directement liée à la notion de production et de profit monétaire direct, cohérente avec leur représentation du travail salarié. Les personnes rencontrées adoptent par conséquent une posture paradoxale, maintenant dans les actes des modalités productives paysannes discréditées dans leur propre discours.

IV.G.3.c - Estimation du niveau de vie

Nos observations nous ont conduit à souligner le niveau de vie relativement faible dans la société polonaise, lié à des niveaux de salaire (salaire minimum comme salaire moyen national) plus faibles que dans l'Europe des 15, dans un contexte où le prix des biens de consommations augmente (carburant, produits alimentaires de base, loyers, présentent des prix comparables ou à peine inférieurs à ceux de l'Europe des 15). Nous avons pu décrire deux catégories de stratégies particulièrement actives dans le milieu agricole que nous avons étudié : l'association autoproduction-autoconsommation-autonomie maximum et le maintien de formes de solidarité familiale variées et puissantes.

Une importante étude publiée en 2004 sur la « qualité de vie en Europe »⁶⁶, synthétisée par la revue *Le courrier des pays de l'Est* [2005, n°1051] confirme l'importance de ces deux axes dans l'analyse de la situation agricole et rurale polonaise.

Cette « recherche a révélé de grandes disparités entre les populations des anciens et des nouveaux Etats membres, qu'il s'agisse de niveau de vie, de l'emploi, des conditions de travail, de la santé et du sentiment de bien-être. [...] Dans d'autres cas [...] (comme la solidarité familiale), la situation apparaît meilleure dans les NEM⁶⁷. [...] Les niveaux de vie sont nettement plus bas dans les NEM [...] que dans l'UE15. Dans 8 des NEM⁶⁸ [...] la moyenne du niveau de vie de la population est inférieure à celle enregistrée au Portugal, le pays le moins riche de l'UE-15. Plus significatif encore, le revenu moyen des ménages en parité de pouvoir d'achat (PPA) y est à peine équivalent à 50 % de celui de la moyenne de l'UE-15. S'agissant des niveaux de vie les plus faibles estimés sur la base d'un indicateur mesurant les restrictions de consommation [qualifié par les auteurs de dénuement], on constate que celles-ci sont trois fois plus importantes dans les NEM que dans l'UE-15 [...] Dans certains pays [...] le bas niveau des revenus est compensé par l'autoproduction de légumes, fruits et viande. En moyenne, plus de 40 % des ménages dans les NEM déclarent exploiter une parcelle de terre pour améliorer leur niveau de vie, comparé à 8 % seulement dans l'UE-15. Ils exercent ainsi de multiples petites activités pour améliorer leur vie ; ceci explique pourquoi les niveaux de vie sont en réalité plus élevés dans cette région [de l'Europe] que ne le reflète les chiffres. Cependant, même quand ces activités sont prises en compte, le niveau de vie n'en reste pas moins nettement plus bas dans ces pays, ce que traduisent également les perceptions par les populations de leurs conditions matérielles. Un ménage sur deux dans les pays candidats et 20 % dans les NEM font état de difficultés « pour joindre les deux bouts ». [Lhomel, 2005 : 5]

Notre estimation du niveau de vie des familles enquêtées a incorporé le fait de ne pas payer de loyer. Ce choix revenait à opérer un accroissement d'environ 20 % du niveau de vie estimé, sans que cela ne corresponde à une quelconque amélioration du revenu monétaire des familles. Cet élément demeure de notre point de vue important, tant dans l'estimation d'un niveau de vie d'ensemble que comme un des critères explicatifs de l'inertie structurelle dans le domaine agricole polonais : logement et accès à l'autoconsommation demeurent des modes de garantie d'un niveau de vie minimum dans une société par ailleurs peu nantie. Le parti-pris de l'étude coordonnée à Dublin pousse à renforcer ce point de vue. En outre, le petit extrait qui suit justifie le choix de calcul que nous avons opéré, en choisissant comme équivalent du prix du logement le loyer moyen d'un logement modeste de trois pièces, alors que les familles qui constituent notre échantillon comptent en moyenne 5 personnes. Ces conditions de logement médiocres, que nous avons observées sur le terrain, semblent effectivement constituer le cas général :

⁶⁶ Coordonnée par la *Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail* (Dublin, Irlande) et menée par plusieurs équipes de chercheurs irlandais, allemands, polonais et italiens.

⁶⁷ Nouveaux Etats Membres

⁶⁸ Dont la Pologne, NDR

« Dans l'ensemble, l'espace habitable est plus petit, les maisons moins confortables et le voisinage moins sûr. Ainsi, un ménage sur cinq dans les NEM [...] connaissent des problèmes (fenêtres vermoulues, humidité, fuites d'eau, absence de toilettes à l'intérieur des maisons, etc...) contre moins de 10 % des ménages dans l'UE-15. [...] Si les conditions de l'habitat ne sont pas aussi bonnes que dans l'UE-15, on note qu'être propriétaire de son logement est beaucoup plus courant dans les NEM. Tel est le cas de près de 75 % de la population de ces pays, contre 60 % dans l'UE-15, un élément qui, sans aucun doute, compense pour partie le fait de disposer d'un revenu plus modeste. [...] Le fait d'être propriétaire représente une importante source de bien-être et contribue grandement à l'amélioration du niveau de vie. » [Ibid : 7]

L'étude montre enfin les relations de soutien au sein de la famille et du réseau amical : dans les 28 pays membres, 80 à 95 % des personnes pensent pouvoir s'appuyer sur ces deux catégories de réseau en cas de difficulté personnelle [Ibid : 10].

Toutefois, « le soutien familial est plus important dans les NEM que dans l'UE-15. Par ailleurs [...] la fréquence des relations avec d'autres membres de la famille est également plus grande. [...] De plus, l'autoproduction de biens alimentaires est chose beaucoup plus courante dans les NEM que dans l'UE-15. Ainsi, dans une certaine mesure, une solidarité plus étroite entre voisins et au sein des familles permet de pallier la plus grande modestie des ressources financières. » [Ibid : 10]

IV.G.3.d - Approche normative de la notion de revenu

Cette confrontation de deux modalités de calcul des revenus des exploitations étudiées constitue un élément central de notre développement. Les deux derniers graphiques du paragraphe b). précédent illustrent en effet deux grilles de lecture, deux normes autrement dit, appliquées à une même réalité.

Le décompte du revenu agricole net des exploitations correspond aux modalités de calcul classiques appliquées par les économistes à l'activité agricole. **Ce mode de calcul traverse toute la littérature consacrée à la paysannerie polonaise contemporaine et repose sur la norme implicite que représente le modèle agricole professionnel.**

Ce « modèle de l'exploitation familiale, dite aussi exploitation à deux UTH, a fait l'objet d'un intense travail de construction, à la fois théorique, politique, idéologique et a suscité un considérable édifice de lois et de réglementations [...] A travers cet ensemble de documents et de mesures se dessine le profil de l'exploitation socialement désirable. Cette exploitation devrait être viable, c'est-à-dire permettre à une famille d'y subsister, sans recours au travail extérieur, en parvenant à atteindre un revenu de parité. » [Rémy, 1987: 419]

Ce modèle accompagne le référentiel de marché globalement encouragé par l'Union. Il repose sur l'idée que l'activité agricole doit à elle seule être « rentable » pour celui qui la pratique, autrement dit lui fournir la totalité de son revenu. Pour cette raison, nous avons choisi de comparer le calcul de ce revenu agricole par actif au revenu national moyen, afin d'évaluer la distance qui sépare la réalité paysanne polonaise de cette « parité » avec le reste de la société.

Le commentaire du résultat de ces calculs ne peut guère être que tranché dans la perspective de ce modèle « professionnel » : les exploitations paysannes, fussent-elles « actives » et décidées à poursuivre leur activité, dégagent un revenu agricole net par actif beaucoup plus faible que la moyenne des revenus nationaux, malgré l'apport progressivement croissant des aides publiques européennes. Seul le groupe d'exploitations disposant de plus de quarante hectares dégage un revenu agricole plus important.

Maurel, Halamska et Lamarche dressent le même type de constat après leurs enquêtes de 2001 à Zator, Drobin et Stęszew :

« Dans la situation où la moitié seulement des exploitations déclarent leurs revenus comme agricoles ou principalement agricoles, il semble que cela vaille la peine de définir qui est agriculteur et qui ne l'est pas et cela également pour pouvoir définir la nature des communautés locales. Au sens couramment admis, est agriculteur celui qui a un rapport quelconque avec l'agriculture comme domaine spécifique d'activité économique⁶⁹. Cependant, est-ce qu'une telle définition de caractère intuitif est de nos jours suffisante ? Les agriculteurs peuvent être définis (et le sont effectivement) en prenant en compte des caractéristiques variées. Nous pouvons déterminer le caractère agricole de la collectivité étudiée en utilisant au moins deux critères, à savoir le critère juridique et formel (c'est-à-dire en fonction du critère de mise en valeur [possession et/ou gestion d'une exploitation agricole), ainsi que le critère socioéconomique, lorsque le rapport avec l'agriculture est déterminé par le niveau de revenus obtenus⁷⁰. [...] la statistique considère que la population agricole se compose de personnes vivant de revenus provenant exclusivement ou principalement du travail sur leur propre exploitation agricole. *Au cas où ce critère serait effectivement appliqué, il ne serait possible de reconnaître comme agricoles que 49 % des exploitations que nous avons étudiées en 2001.* » [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 137-138]

Les considérations disponibles dans les textes européens et polonais qui constituent notre corpus portent sur la faible productivité de la main-d'œuvre agricole polonaise et sur la nécessité de restructurer le secteur agricole pour favoriser des structures plus productives et de plus grande taille. En adoptant ce mode d'approche professionnel, ces objectifs se trouvent parfaitement justifiées, comme en témoigne l'extrait suivant :

« L'excès de main-d'œuvre agricole ralentit le rythme d'amélioration des structures agraires, compromet l'efficacité des exploitations et bride le progrès technologique et cela conduit en retour à de faibles revenus dans le secteur agricole et à un usage incomplet du potentiel de compétitivité. » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005 : 14]

L'adoption de ce discours repose sur un mode de calcul qui ne reflète nullement la stratégie économique des exploitations paysannes polonaises petites et moyennes. Comme nous l'avons amplement évoqué, cette stratégie repose simultanément sur la pluralité des sources de revenu et des activités, sur la solidarité entre membre de la famille résidant sur l'exploitation et sur la réduction des dépenses monétaires (tant lorsqu'il s'agit des charges de l'exploitation que de l'organisation de l'économie familiale). **Ne s'intéresser qu'au revenu agricole interdit l'accès aux performances économiques réelles de ces familles selon leur double logique de pluri-activité et de diminution des besoins monétaires.**

Les modalités de calcul que nous avons adopté tentent de rendre compte du niveau de vie de ces familles en fonction de l'ensemble de leurs ressources. L'honnêteté commande de reconnaître que le résultat de ces calculs nous a d'abord déconcerté, tant les écrits soulignant les maigres performances économiques des familles paysannes abondent, sans guère de contre-point dans la littérature économique.

Ce point de vue est subordonné à la notion de référentiel que nous avons définie en première partie : dans le cadre du référentiel « de marché », fondé sur la notion d'exploitation professionnelle procurant l'essentiel du revenu familial, les performances productives et économiques de ces structures agricoles paraissent maigres.

Dans le cadre du référentiel paysan, dont nous avons tenté de cerner les contours, la notion de revenu et d'organisation du travail englobe et dépasse les limites étroites de l'activité agricole pour se structurer autour de la pluriactivité familiale et de la solidarité entre membres de la famille à laquelle elle est soumise. Les performances des familles

⁶⁹ Le choix du GUS de considérer une exploitation dès lors qu'elle dispose de plus de 1 he reflète l'adoption de cette définition.

⁷⁰ Définition qui caractérise le modèle professionnel en agriculture

enquêtées, en terme de niveau de vie obtenu, paraissent dans la plupart des cas satisfaisantes.

Néanmoins, à ce stade de la réflexion, on peut s'autoriser – mais cela transparait sans aucun doute dans notre propos – à regretter que le référentiel mobilisé par l'Union européenne pour évaluer les performances de l'agriculture paysanne polonaise limite autant l'accès à l'évaluation des performances de cette forme d'agriculture en fonction de son propre référentiel endogène. Celui-ci nous semble pourtant plus légitime pour conduire une telle évaluation.

Force est de reconnaître qu'une fois tous les paramètres pris en compte, le niveau de vie des familles paysannes rurales que nous avons rencontrées à travers le pays (catégorie activement impliquée dans le maintien de l'exploitation, soulignons le à nouveau) n'est en effet pas plus faible que celui du reste de la population dans la majorité des cas. Plus, il est souvent plus élevé. Le point de vue de Tchayanov qui fait référence à la rationalité économique paysanne de nature « non capitaliste », trouve ici une illustration moderne :

« S'il est indubitable que la forme capitaliste actuelle de l'économie n'est qu'un cas particulier de la vie économique et que la discipline scientifique qui s'est développée dans son contexte pour fournir la théorie de son originalité ne peut ni ne doit, dans son état actuel, être considérée comme applicable aux autres formes d'organisation économique, cette généralisation de la théorie économique moderne, si fréquente chez les auteurs contemporains, crée des fictions et empêche de saisir clairement la nature des systèmes non capitalistes » [Tchayanov, 1924, cité par Tepicht, 1973 : 30]

Presque soixante ans plus tard, Pernet [1982 : 141] insiste sur la validité de ce point de vue :

« On ne recherche dans les agricultures différentes, ni les performances techniques isolées, ni la meilleure rentabilité de tel ou tel atelier comme dans une exploitation industrialisée ; ici, le calcul économique dans une rationalité industrielle est inadapté. Il ne s'agit pas simplement de tirer le meilleur parti de tel outil, de tel achat, de telle production. On n'esquivera pas a priori les indications que peut fournir une bonne comptabilité analytique mais ces indications ne sont que des éléments utiles dans une discussion plus approfondie. Car l'objectif essentiel est de répondre le mieux aux besoins d'une famille, d'équilibrer son budget et non d'assurer la rentabilité d'une quelconque unité de production abstraite ou qu'on aura rendu abstraite afin qu'elle entre mieux dans des schémas préconçus. »

Ces résultats contredisent par conséquent le point de vue politique suivant :

« On doit se préparer au fait qu'une large proportion de la population employée dans le secteur agricole restera sur les exploitations jusqu'à l'âge de la retraite, même au prix de faibles revenus » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2004 : 16]

Si une partie de cette population demeure active, c'est surtout parce que son niveau de vie, estimé au-delà du revenu monétaire au sens strict, est meilleur dans l'agriculture que dans bien d'autres secteurs. En revanche, nos résultats montrent nettement que ces exploitations contribuent peu à stimuler le marché d'aval et surtout d'amont : elles contredisent en cela le projet libéral européen et polonais. C'est à ce titre et à ce titre seulement, que les instances politiques européennes et polonaises pourraient remettre en cause l'existence de cette forme d'agriculture. L'argument du revenu offre finalement l'apparence d'un écran philanthropique caduc à cet argument politique de fond.

Gommant volontairement la limite entre agriculture traditionnelle et petites exploitations se maintenant près de trente ans après la mise en œuvre du modèle « professionnel », Pernet [1982 : 131] résume les stratégies des « agricultures différentes », résistant aux dynamiques de restructuration qui tendent à les exclure et dont l'organisation du travail et de la production présente des constantes spécifiques :

« De la très petite à la moyenne dimension d'exploitation, les activités de complément peuvent ainsi s'organiser dans des stratégies de substitution à l'activité agricole et de complément du revenu agricole. On peut également comprendre ces activités comme les étapes d'une progression qui permet de passer d'une

activité agricole à temps plein lorsque les dimensions le permettent [...] ou au contraire [...] comme des étapes qui permettent de quitter l'activité agricole [...] Au terme de ces processus, on aura, d'un côté, constitution d'une exploitation agricole viable [...] et de l'autre exode agricole et création d'un emploi non agricole.

Si nous restons dans l'intervalle compris entre ces deux situations extrêmes, il faut souligner, à travers la diversité des expériences menées dans ces agricultures de petite dimension, les deux principes de fonctionnement qu'elles ont toutes en commun à des degrés divers de réalisation : elles cherchent la plus grande autonomie possible par rapport au système agro-industriel d'une part, elles cherchent la meilleure utilisation possible du travail d'autre part »

On ne saurait mieux résumer le système idéal-typique dont nous venons de tracer les axes.

H - Synthèse

Les nombreuses données rassemblées dans ce chapitre appellent sans doute, pour la lisibilité du développement, une courte synthèse. Le **système de référence idéal-typique** que nous avons mis en évidence s'articule autour des constantes suivantes :

Foncier : les surfaces en propriété ne se vendent qu'en dernier recours, leur transmission d'une génération à l'autre a lieu prioritairement au sein de la famille, de manière gratuite. Ces surfaces en propriété sont transmises avec ou sans division égalitaire, selon les périodes historiques et les zones géographiques : à l'heure actuelle, la transmission sans division avec indemnisation (sous diverses formes) des collatéraux semble dominer.

Espace agricole : il comporte dans chaque exploitation quatre composantes stables, terres arables, pâturages et prairies permanent(e)s, forêt paysanne, jardin vivrier. Il est rare qu'une parcelle glisse d'une catégorie à l'autre. La vocation de chaque parcelle est déterminée par des données agronomiques principalement (qualité du sol) et spatiale (éloignement du siège d'exploitation). Cette répartition spatiale évoque globalement l'organisation des « écosystèmes cultivés sans jachère des zones tempérées froides » prémodernes : *ager, saltus, sylva, hortus*.

Système de production : il est basé sur une forte complémentarité cultures/élevage visant à minimiser les achats de consommations intermédiaires par un recours maximisé à l'autoproduction des fourrages, des matières fertilisantes et dans une certaine mesure des matériaux de construction (et potentiellement de la traction mais l'absence d'exemple de traction à cheval dans notre échantillon limite ici le traitement de cette question).

Famille et travail agricole : la répartition intrafamiliale des tâches est fixée entre sexes et entre générations, elle se caractérise par une forte solidarité organisationnelle et économique au sein de la famille élargie. Le facteur de cohésion de ce « contrat familial » implicite est l'accès à l'exploitation en tant que vecteur majeur de sécurité matérielle, économique et sociale (sécurité réelle ou potentielle, selon que la personne réside ou non sur l'exploitation).

Autonomie : il s'exprime dans le domaine technique par l'autoproduction des consommations intermédiaires, dans le domaine économique par la restriction du recours aux emprunts, la limitation des investissements, le recyclage, la réparation et l'autoconstruction des facteurs matériels (machinisme, bâtiments agricoles, habitation), enfin par l'autoproduction d'une part importante de la ration alimentaire de base (légumes,

viande de porcs et de volaille, lait, œufs, parfois fruits et farine) et des besoins énergétiques (bois de chauffage).

Savoirs pratiques : relatifs aux techniques de production et à la conduite d'ensemble de l'exploitation, ils sont transmis de génération en génération par une collaboration de moyenne ou longue durée entre deux générations actives. Ils se distinguent des savoirs considérés comme « techniques », « savants », qui sont acquis à l'extérieur et portent sur d'autres registres : informations relatives aux techniques « modernes », relevant d'un autre modèle de production (fertilisation et traitements chimiques, techniques d'élevage en bâtiments, sélection génétique végétale et animale...), informations institutionnelles.

Revenu et bénéfices matériels : les revenus sont composites et solidairement partagés entre les personnes résidant sur l'exploitation de manière permanente ou provisoire (personnes expatriées une partie de l'année). Ils se composent du bénéfice de la vente des produits agricoles, des aides publiques à l'agriculture, des pensions de retraite, des revenus tirés du travail salarié, de la valeur des produits autoconsommés, du bénéfice tiré des échanges de services locaux monétarisés ou non. Une partie de ces bénéfices est de nature non-monnaire : quoique non qualifiable de « revenu » au sens strict, ces bénéfices améliorent significativement le niveau de vie familial au point de le hisser le plus souvent à hauteur de la moyenne nationale ou au-delà de celle-ci.

La mise en évidence des composantes de cet idéal-type appelle des questions de plusieurs ordres.

Appréhender l'ensemble des pratiques que nous avons exposé comme un modèle relativement homogène interroge d'abord sur les limites de son champ d'application, son domaine de stabilité :

- Quels ont été et sont ses facteurs majeurs de déstabilisation, de quelle nature sont ces facteurs ?
- Quelles sont les stratégies adaptatives de ces exploitations et les trajectoires qui en découlent ?
- Dans quelle mesure certaines exploitations abandonnent-elles la référence à cet idéal-type pour évoluer vers une autre représentation de l'activité agricole, traduite par des pratiques s'éloignant du modèle que nous avons présenté ?

Chercher des réponses à ces questions permettra, par opposition, de continuer à circonscrire ce modèle. Il s'agira de mieux le qualifier, en tenant compte de ses composantes techniques, sociales et économiques.

Compte-tenu de la dynamique spécifique des exploitants qui se réfèrent à ce modèle, ainsi que des inflexions et des ruptures auxquelles sont soumises les exploitations étudiées, nous achèverons d'argumenter en faveur de la notion de système idéal-typique de résilience (SIR), pour adopter définitivement cette terminologie dans la suite de notre développement.

Nous chercherons dans un second temps à situer ce modèle par rapport à la grille de lecture théorique initiale fournie par le modèle des sociétés paysannes de Mendras : **en quoi ce système idéal-typique de résilience polonais s'apparente-t-il à un modèle paysan, en quoi s'en distingue-t-il ?** Quelles sont alors ses spécificités, ses dynamiques d'ensemble, quels termes adopter pour le qualifier ?

Les éléments de réponse que nous avons rassemblés permettront de conclure cette seconde partie sur une image à la fois dynamique et synthétique de ce modèle.

Ces précisions permettront d'**aborder le dialogue de normes** que se propose cette thèse et alimentera la troisième partie de notre développement. Les arguments rassemblés dans les seconde et troisième partie autorisent à apparenter ce système idéal de résilience à l'aspect cognitif d'un référentiel, selon la définition proposée par Muller présentée lors du cadrage théorique initial. Cette prise de position amènera, avec les possibilités de développement qu'elle ouvre, de nouvelles questions. Guidée par le souci d'analyse critique du projet de restructuration du secteur agricole polonais mettant en danger l'existence sociale du groupe d'exploitations concernées [Muller, 2000 :196], nous chercherons à caractériser les domaines d'exclusion et de recouvrement de ce référentiel paysan polonais avec les deux référentiel de politique publique mis en évidence dans les textes européens : « marché » et « multifonctionnalité/durabilité (MFA/DD)^o».

La mise en évidence et la caractérisation d'espace significatif de recouvrement avec ce dernier référentiel conduira à aborder les questions conclusives suivantes :

- Sur quoi porterait exactement la perte de savoirs pratiques induite par la restructuration du secteur agricole polonais et l'abandon du système idéal de résilience (SIR) ?
- Existe-t-il des enjeux communs à la négociation de l'avenir de ces deux catégories de référentiel, SIR et MFA/DD ?
- Quels sont les facteurs politiques et sociaux expliquant l'absence de convergence de projet politique apparentant ces deux référentiels, qui remet en question la radicalité du projet de restructuration du secteur agricole polonais ?
- Enfin et surtout, quels seraient les facteurs permettant son entrée effective en politique dans le nouveau contexte de l'Union européenne ?

Nos deux derniers chapitres, IX et X, proposeront quelques réponses à ces questions.

V.A. - Bibliographie : autres modèles typologiques pour le même objet

La construction de cet idéal-type n'exclut pas la considération des différenciations structurelles, amplement abordées dans les publications récentes, quoique avec prudence, la composante informelle des structures agricoles polonaises « échappe à la rigueur de la mesure, qu'il s'agisse des transactions foncières informelles, de l'emploi avec l'apparition de chômage déguisé ou de l'orientation de la production agricole. » [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 60].

Les typologies disponibles sont teintées – légitimement – par l'appartenance disciplinaire de leurs auteurs.

V.A.1 - Approches économiques et patrimoniales

Une première grille de lecture s'articule autour de l'axe économique : les catégories d'exploitations sont dressées en fonction de leur degré d'insertion dans le marché et de leur dynamisme productif pour accroître (ou non) leurs perspectives de ventes.

La typologie disponible dans le texte du Rural Développement Plan for Poland [2005 : 19] fournit l'illustration la plus fidèle à cette grille de lecture. La classification proposée, d'après le recensement de 2002 et pour les exploitations de plus de 1 ha, est la suivante :

- 17 % d'exploitations exerçant sur une base non permanente ou temporaire
- 10,6 % d'exploitations de subsistance
- 25,5 % d'exploitations de semi-subsistance
- 46,8 % d'exploitations commerciales

Il s'agissait à travers ces données de rendre compte de la pénétration du principe d'économie de marché dans l'ensemble du secteur agricole quelques douze ans après les changements politiques du début des années 90 à l'Est.

Un second axe de lecture s'organise autour de la taille de l'exploitation : le capital foncier est appréhendé comme le caractère déterminant des trajectoires sociales et économiques. Dans cette perspective, la taille de l'exploitation détermine en effet son potentiel productif et partant, sa capacité de commercialisation, de capitalisation, d'équipement, donc son besoin de main-d'œuvre. Cette lecture « à plat » à partir de la seule donnée foncière comme grille de départ pour articuler l'ensemble des observations est à notre avis fondée sur le postulat d'une progression linéaire des systèmes productifs selon la ressource foncière : c'est le cas en Pologne, où nous avons pu montrer qu'une même logique productive d'ensemble peut s'appliquer à tout le pays (notamment

compte-tenu de données pédo-climatiques relativement homogènes). Sans cette homogénéité (relative) particulière en Pologne, une telle grille de lecture ne pourrait s'envisager qu'à l'échelle d'une petite région.

Cet axe de lecture est abordé de manière intéressante (et récente) par Bafoïl [2007 : 331-336] : s'il adopte ce mode de discrimination des catégories d'exploitations selon le critère économique du lien –large – au marché, c'est en tant que support à la description des situations sociales générées. L'auteur propose une lecture globale et dichotomique des trajectoires les plus récentes : modernisation ou paupérisation.

Il caractérise la première catégorie par l'utilisation des techniques les plus avancées et la pénétration des marchés occidentaux, grâce à des exploitations moyennes ou grandes (15 – 30 ha), plus rarement de petites exploitations ayant développé une activité dans des « niches » d'innovation ou de spécialisation.

La seconde catégorie, qui représente selon l'auteur « la très grande majorité », serait concernée par une dynamique de décapitalisation affectant surtout des exploitations de moins de 5 ha, « qui pratiquent exclusivement une agriculture de semi subsistance, sur la base de la polyculture avec élevage. Les exploitants sont pour la plupart des double actifs [Ibid : 334]», associant agriculture et salariat, ainsi que l'apport des pensions de retraites des membres âgés de la famille vivant sur l'exploitation. « Selon plusieurs prévisions, elles n'ont guère de chances de subsister à moyen terme. »

Curieusement, l'auteur place aussi le groupe des exploitations de 5 à 15 ha dans la catégorie « dynamique de paupérisation ». « Ces exploitants ne disposent que de l'activité agricole pour survivre ; or la surface exigüe de leur ferme ne permet de dégager qu'un revenu insuffisant [Ibid : 335] ». Nos observations contredisent partiellement la lecture homogène de cette catégorie d'exploitations. Certes, la situation est extrêmement difficile pour les exploitants disposant de 5 à 15 ha sans aucun revenu complémentaire. Mais notre échantillon comporte aussi une forte proportion d'exploitations de cette taille tirant de source financières composites la capacité de stabiliser une exploitation qui cimentera fortement leur stratégie familiale, leur statut social et leur sentiment de sécurité matérielle.

L'auteur conclut : « ainsi sont pauvres ceux qui produisent pour leurs propres besoins. »

Nous reviendrons en partie sur cette perspective.

V.A.2 - Approches socio-économiques

Dans l'analyse des formes d'agriculture familiale coordonnée par Lamarche dans 6 pays au cours des années 90, ce premier axe, économique, exprimé à travers le lien au marché, se double d'un second, portant sur le degré d'implication de la main-d'œuvre familiale dans le travail total déployé sur l'exploitation. Lamarche distingue grâce à cette double approche quatre « cadrans » sur un graphique croisant ces deux axes [Lamarche, 1994 : 54-58] :

- Le modèle « Entreprise » (rapports de production peu ou pas familiaux, forte dépendance : à l'égard du marché mais aussi dépendance technique et financière)
- Le modèle « Entreprise familiale » (importance primordiale de la famille : organisation du travail, patrimoine ; forte dépendance)
- Le modèle « Exploitation paysanne ou vivrière » (forte prédominance des logiques familiales ; faible dépendance vis-à-vis de l'extérieur)

- Le modèle «Exploitation familiale moderne» (diminution constante du rôle de la famille dans les rapports de production ; recherche de la plus grande autonomie possible)⁷¹

Lamarche précise [Ibid : 67] : « En Pologne, « l'Exploitation familiale moderne » (36 % des exploitations) s'impose comme le modèle parfait : la majorité d'entre elles se classent en position moyenne pour tous les facteurs, qu'ils soient des logiques familiales ou de dépendance. » Cette situation s'expliquait toujours, selon lui, au milieu des années 90 par la période socialiste, au cours de laquelle le gouvernement a toléré les exploitations familiales sans leur céder complètement l'espace social et économique nécessaire à l'expression de leur potentiel complet, qui aurait ouvert la porte à des modèles plus différenciés.

L'auteur situe par ailleurs 19 % des exploitations polonaises dans le modèle « Exploitation paysanne ou vivrière » en Pologne.

Ces deux catégories, caractérisées par des logiques d'autonomie économique, permettaient de caractériser plus de la moitié (55 %) des exploitations du pays en 1994.

Dix ans plus tard ou presque, en 2003, Halamska, Maurel et Lamarche reprennent et adaptent cette typologie afin de rendre compte de la situation agricole polonaise au terme de la période de transition.

Les auteurs définissent trois types de trajectoires :

- **Une trajectoire de repli** qui « caractérise un grand nombre d'exploitations. » [Maurel *et ali*, 2003 : 68]. Petites surfaces, retrait des circuits marchands, faible efficacité des moyens techniques de production, faible capacité d'investissement et d'intensification de la production, mise en valeur surtout par des personnes âgées, sont les termes proposés pour décrire ces exploitations. « Logiquement, ce type d'exploitation, sans aucune perspective de reproduction économique, est appelé à disparaître par « voie naturelle » [Ibid.] Pour Halamska [2004] ces exploitations, dont la surface et les liens avec le marché tendent à s'amenuiser, constituent un pôle « d'exclusion », une « trajectoire descendante ».
- Le second type de trajectoire concerne des exploitations « représentatives de la situation statistique moyenne de l'agriculture familiale, **en passe de devenir un artefact.** » [Ibid.]. Dimension moyenne (< 10 ha), faibles volumes vendus, menace d'élimination du fait de la faible rentabilité de leur production, caractériseraient ces exploitations. « Deux voies s'offrent à elles : soit le passage dans le groupe des agriculteurs marchands professionnels, ce qui implique une concentration foncière et technique difficile à envisager pour le plus grand nombre, soit l'élimination complète du marché pouvant conduire à l'exclusion critique de ménages ne disposant pas d'autres sources de revenus et dont les membres ne peuvent trouver d'autres postes de travail à proximité de leur lieu de résidence. » [Ibid.]. Nous pensons que, si ces deux scénarii sont également valides, l'hypothèse d'une troisième voie, centrale, stabilisée grâce à la possibilité du recours au salariat et caractérisée par des résultats économiques en agriculture relativement satisfaisants grâce aux très faibles charges engagées, ne pouvait être exclue. C'est la mise en évidence de cette troisième voie (si elle doit exister), de ses

⁷¹ « Dans l'absolu, ce modèle représente un mode de fonctionnement qui se serait libéré à la fois des contraintes familiales matérielles mais surtout morales et idéologiques et des dépendances technico-économiques. Cette analyse, qui nous est imposée par la démarche méthodologique que nous avons choisie, donne une conception tout à fait originale de la notion d'exploitation familiale [Lamarche, 1994 : 58] « [Ce modèle] se différencie par une très nette tendance à la moyennisation [...] qui procure à ces exploitations une certaine stabilité dans la mesure où elles ne sont pas totalement liées aux logiques familiales et dépendantes des contraintes diverses qui en résultent, tout en conservant les avantages qu'une famille, encore présente, peut procurer [Ibid : 65]

caractéristiques et de sa trajectoire dans l'Union, qui formait l'hypothèse centrale de cette thèse, rappelons-le ici.

- Le troisième type de trajectoire concerne « l'agriculture moderne et intensive, dont le modèle émerge depuis une ou deux décennies. Il correspond à un changement de conception du métier d'agriculteur, l'alignement sur le modèle de l'entrepreneur. » [Ibid.] : accumulation foncière et technique, élévation du seuil de compétitivité, spécialisation productive caractérisent cette voie qui représente l'importation du modèle intensifié de l'Ouest européen. Halamska [2004] qualifie ce groupe de « pôle d'intégration », décrivant une « **trajectoire ascendante** ».

Ces travaux offraient en 2003 une lecture nettement duale du panorama agricole polonais, position d'ailleurs soulignée par les auteurs : « Ainsi, toutes les analyses consacrées à l'agriculture familiale mettent-elles en lumière un processus de différenciation renforcé des types d'exploitations familiales et cela quels que soient les critères adoptés. La bipolarisation structurelle, l'inégale ouverture au marché, la composition des revenus des ménages d'exploitants sont autant d'indicateurs qui donnent de l'agriculture familiale une image duale. » [Ibid. : 69].

Cette polarisation apparaît dans notre propre typologie, qui reprend assez fidèlement à son compte la mise en évidence des catégories proposées par Maurel *et ali*.

Toutefois, l'approche agro-économique des systèmes d'exploitation permet de discriminer plus finement le groupe central, qui demeure pour le moment difficilement identifiable à l'un des deux extrêmes.

V.A.3 - L'apport de l'analyse des systèmes d'exploitation (« agronomie » sensu lato)

Des travaux publiés en 2003 proposent eux aussi une typologie organisée d'après deux critères, utilisation de la main-d'œuvre familiale (à nouveau, critère social donc) et cette fois, non plus lien avec le marché mais valeur du revenu agricole disponible (critère de situation économique). Les auteurs eux-mêmes soulignent que leur typologie, bâtie à partir d'enquêtes dans plusieurs régions, « présente l'intérêt d'affiner sensiblement l'image d'une agriculture duale (agriculture compétitive capable de relever le défi de l'intégration européenne d'une part, paysannerie repliée sur l'auto-subsistance et vouée à terme à disparaître d'autre part) [...], représentation couramment admise mais qui se révèle [...] par trop simplificatrice » [Bafoil, Guyet, L'Haridon, Tardy, 2003 : 28].

Ces auteurs distinguent les exploitations à partir de leur position par rapport au seuil de survie d'une part (revenu minimum permettant de couvrir les dépenses strictement nécessaires au besoin d'un ménage⁷²), du seuil de renouvellement d'autre part (revenu minimum permettant non seulement de vivre de manière convenable mais aussi de renouveler le matériel agricole et d'acheter les intrants nécessaires⁷³). Soulignons que ce calcul du revenu n'inclut que l'activité agricole (hors salaires complémentaires, pensions...), tout en incluant l'autoconsommation de produits agricoles et bois au prix de détail.

Cinq catégories ont ainsi été bâties :

⁷² Les auteurs ont établi ce seuil à 3400 euros/exploitation/an. En basant nos propres commentaires économiques quant à la notion de « grande pauvreté » sur la disponibilité d'un salaire minimum/membre de la famille, nous avons fixé ce seuil autour de 3300 euros/an/expl de revenu financier, augmenté des bénéfices liés à l'auto-consommation : travaux apparentés, autrement dit

⁷³ Estimé par ces auteurs à 3000 euros/an/actif ou 6000 euros/exploitation pour deux actifs en moyenne.

- **Les micro-exploitations** : force de travail occupée à moins de 50 %, revenu en dessous du seuil de survie ; moins de 5 ha en moyenne. « Elles sont souvent exploitées par des travailleurs qui disposent d'un emploi dans un secteur autre que l'agriculture ou de revenus de transfert (retraites, pensions) » [Ibid : 30]. Ces exploitations de semi-subsistance tournées vers la polyculture-élevage commercialisent une large partie de leur production. Le revenu agricole atteint le seuil de survie au-delà de 9 ha. « Seul l'apport d'un revenu complémentaire grâce à un emploi exercé hors de la ferme ou grâce à la retraite d'un parent permet alors d'atteindre ou de dépasser le seuil de survie. »
- **Les petites exploitations** : la force de travail disponible est occupée de 50 à 100 % de son temps. Le revenu oscille entre le seuil de survie et le seuil de renouvellement, ce qui dispense d'un salaire complémentaire. Toutefois, le revenu situé en dessous du seuil de renouvellement voue théoriquement ces exploitations à la décapitalisation progressive. Les auteurs situent la taille de ces exploitations entre 5 et 15 ha. L'orientation productive s'est souvent tournée vers les cultures spécialisées (petits fruits, maraîchage)
- **Les moyennes exploitations** : la force de travail occupée est égale à la force de travail familiale disponible. Le revenu de l'exploitation est supérieur au seuil de renouvellement. Elles occupent en moyenne plus de 15 ha
- **Les grandes exploitations** : la main-d'œuvre salariée y est moins importante que la force de travail familiale, le revenu est supérieur au seuil de renouvellement, elles ont les moyens d'investir. Leur taille est supérieure à 30 ha. Ces exploitants louent fréquemment une partie des terres qu'ils exploitent. « Leur nombre est encore faible mais il devrait augmenter avec les soutiens de programmes européens à la modernisation et à la restructuration. » [Ibid : 33]
- **Les exploitations patronales** : la force de travail salariée y est supérieure à la force de travail familiale, le revenu est supérieur au seuil de renouvellement. Cette catégorie regroupe les exploitations issues des ex-fermes d'Etat, leurs terres sont le plus souvent louées et elles occupent en moyenne plus de 150 ha. Elles sont très peu nombreuses.

V.A.4 - Pourquoi une nouvelle proposition de typologie ?

La lecture de ces présentations typologiques nous a été précieuse lors de la construction de notre projet de recherche. Ces propositions analytiques, fondées le plus souvent sur un important travail de recherches de terrain, nous ont permis d'aborder notre propre recherche de manière plus informée. Toutefois, nous avons jugé utile d'aborder à nouveau la présentation de nos résultats sous une forme en partie typologique, car l'ensemble des observations de ces auteurs présente une caractéristique commune dont nous proposons une perspective renouvelée : **tous considèrent l'exploitation comme une entité économique devant procurer le revenu familial à elle seule, ou, au moins, devant équilibrer en elle-même ses charges productives grâce au bénéfice des ventes (selon une perspective économique industrielle portée sur l'activité agricole). La pluri-activité n'est guère présentée comme un atout ou au moins comme un choix mais comme une forme d'adaptation face à l'échec économique que constituent les faibles rentrées d'argent obtenues grâce à l'activité agricole productive**⁷⁴.

⁷⁴ Malgré la richesse de leur approche, Bafail, Guyet, L'Haridon et Tardy n'échappent pas à cette approche classique : leur calcul du revenu ne tient compte que de l'activité agricole, malgré de nombreuses références à la pluri-activité des personnes interrogées et à la nature hybrides des revenus du ménage.

Notre typologie se base sur une hypothèse différente : une part au moins des agriculteurs polonais devraient être considérée comme « résidents du milieu rural faisant usage d'une ressource [des ressources] disponible[s] pour maintenir leurs ménages selon un mode valorisé socialement et ancré historiquement [...] La survie du ménage, plutôt que l'efficacité de la production agricole, est la première motivation de la majorité des producteurs » [Small⁷⁵, 2003 : 5]. Cette perspective procure une valeur au moins neutre, voire positive, aux stratégies d'organisation composite des revenus, quoique autour de l'exploitation, comme nous l'avons exposé en seconde partie : l'équilibre financier devant être considéré n'est pas celui de l'exploitation mais celui de la famille, avec l'ensemble de ses flux internes, dont l'exploitation n'est qu'une des composantes (quoique fondatrice de la dynamique d'ensemble).

Par conséquent, notre analyse du revenu familial reflète ces stratégies en prenant en compte non le revenu agricole appréhendé de manière isolée (reflet d'une perspective inspirée par le modèle « professionnel » occidental) mais l'ensemble des revenus familiaux, ainsi que les transferts économiques permettant le maintien, voire le renouvellement des facteurs de production de l'exploitation quelque soit le résultat économique de celle-ci au sens strict, grâce aux revenus obtenus par l'ensemble des membres de la famille. Cette approche nous semble refléter les stratégies effectives des familles rencontrées, moins artificiellement qu'une approche comptable strictement agricole.

Cette approche économique s'est complétée d'une approche agronomique permettant de qualifier plus finement chaque catégorie à partir de caractéristiques productives chiffrées.

Notre lecture est sans doute relativement proche de celle de Lamarche : il s'est agi finalement d'explorer ici plus avant les catégories paysannes (caractérisées par les stratégies d'autonomie) de sa grille de lecture appliquée à la Pologne : nous avons tenté de discriminer diverses stratégies d'organisation du travail (agricole comme extra-agricole) d'une part, de mise en valeur des ressources productives disponibles sur l'exploitation d'autre part. La notion de revenu est étrangère à cette lecture, car c'est moins à la notion de performance que nous avons voulu nous intéresser qu'aux choix et aux stratégies des personnes elles-mêmes. Les voies évolutives décrites nous paraissent certes en partie héritées par la génération active (foncier, situation économique locale, structure de la main-d'œuvre familiale) mais aussi en partie choisie (puissance variable de la « faim de terre », choix des jeunes de reprendre ou non l'exploitation, orientations productives et professionnelles en partie choisies dans le champs effectif des possibles techniques et économiques, à partir des aspirations et représentations de chacun...).

Notre typologie reflète par conséquent notre approche monographique : elle a émergé avant tout du récit sur les faits proposé par nos interlocuteurs paysans. L'analyse technique et économique des données propres à chaque groupe a surtout été entreprise afin de s'assurer *a posteriori* de la relative cohérence de catégories bâties d'abord sur des critères qualitatifs. Cohérence satisfaisante nous semble-t-il, ce qui autorise à proposer cette nouvelle lecture typologique des situations paysannes en Pologne.

Soulignons à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une lecture de l'ensemble du panorama agricole national mais d'une exploration spécifique des stratégies paysannes actives, concernant autrement dit de manière privilégiée le groupe des exploitants cherchant à poursuivre, dans la mesure du possible, leur activité à moyen terme. Elles représentent, si l'on s'appuie sur les travaux (déjà relativement anciens) de Lamarche, au moins 55 % des exploitations nationales. La typologie de Bafoil *et ali* nous mènerait à dire que nous explorons les stratégies des exploitations micro, petites et moyennes, qui représentaient à elles trois en 2003

⁷⁵ A propos des petits paysans russes et bulgares, objets de sa thèse de doctorat

(selon ces auteurs)... 97 % des exploitations polonaises. Nous y reviendrons à la fin de ce chapitre, en nous prêtant nous même au périlleux exercice de quantification des catégories.

De manière convergente avec les travaux de Bafoil, Guyet, L'Haridon et Tardy, nos résultats mettent, en tout état de cause, nettement en question la lecture duale, polarisée, des trajectoires agricoles en Pologne : quoique deux catégories extrêmes existent à l'évidence, une « masse intermédiaire », relativement importante et stable dans ses objectifs, apparaît d'après nos travaux. Celle-ci ne peut être négligée dans l'analyse prospective de la trajectoire agricole du pays et de son potentiel en terme de modèle agricole.

V.B. – Une typologie des trajectoires d'exploitation

La majorité des exploitations de notre échantillon fait référence à un même idéal-type. Celui-ci détermine les règles de fond présidant aux choix techniques et organisationnels opérés par chacune des familles, sous forme d'axes fondamentaux relativement constants.

La référence à cet idéal-type n'empêche pas son adaptation lors de sa mise en pratique, sous l'effet de contraintes liées au contexte.

Ces déformations, les stratégies adaptatives adoptées par les familles, les données structurelles auxquelles les décisions sont subordonnées, déterminent la trajectoire de chaque exploitation.

Notre clé de lecture s'organise spécifiquement autour de la notion de variabilité de trajectoires à partir d'un idéal-type commun. Cette lecture des faits nous semble justifiée par l'existence historique d'une catégorie d'exploitations relativement homogène, générée par les dernières vagues de réforme agraires, stabilisées par la politique socialiste et caractérisée par les éléments fédérateurs que nous avons inventoriés.

La construction de la typologie qui suit nous a semblée justifiée par l'intérêt de rendre compte des modalités d'adaptation (voire d'abandon) de l'idéal-type. Le travail sur les trajectoires familiales vient expliquer la description de la situation présente. Afin de bâtir les types présentés, nous avons cherché à agréger des trajectoires apparentées par leur traduction relativement semblable de l'idéal-type paysan sous-jacent. Cette modalité offre ici l'occasion de souligner à nouveau que malgré la possibilité de distinguer divers types d'exploitations, quatre des cinq types que nous présentons (types 1, 2, 3A et 3B) préservent la référence explicite à l'idéal-type (autrement dit organisent leur stratégie de manière relativement fidèle à ce modèle de référence). Seul le dernier type (type 4), se situe dans un modèle différent, intermédiaire entre le modèle paysan et le modèle de l'exploitation marchande spécialisée et intensifiée.

Note importante :

La présentation de ces résultats de terrain est fortement déterminée par notre hypothèse de départ : rappelons qu'il s'agissait de rechercher s'il existait en Pologne des exploitations n'évoluant ni vers la disparition, ni vers le modèle marchand intensif et spécialisé mais s'organisant selon une voie spécifique, « paysanne ». Le choix de nos exploitations, déterminé par cette hypothèse, s'est porté sur des exploitations à la fois identifiées comme « traditionnelles », « typiques⁷⁶ » par leur entourage et comme demeurant relativement actives. Il s'agissait de mettre en évidence l'existence et les caractéristiques (multiformes) d'une voie polonaise spécifique, afin d'évaluer les modalités d'inflexion de sa trajectoire liées à l'entrée du pays dans l'Union.

V.B.1 – Le « repli paysan » : genèse et trajectoire

Cette expression est librement empruntée au titre de l'ouvrage de Maurel, Halamska et Lamarche [2003], dans lequel il résume une dynamique d'ensemble observée par ces auteurs au cours de la période dite « de transition ». Elle qualifie ici la trajectoire d'un groupe spécifique d'exploitations, composé de deux sous-groupes ou « types ».

V.B.1.a - Type 1 : Exploitations – patrimoines

L'exploitation est peu active, éventuellement en déclin ; elle est conservée en tant que patrimoine familial. La rotation quadriennale traditionnelle ainsi que la complémentarité élevage/cultures sont très simplifiées.

Dans notre échantillon (quelque soient les catégories par ailleurs valides à l'échelle nationale), cette catégorie n'est pas stable : dans au moins deux cas (Z6 et D1), il s'agit d'un état transitoire en attendant l'installation d'un descendant, programmée à brève échéance. Ces deux exploitations sont susceptibles d'évoluer vers le type 3A en peu de temps grâce à la disponibilité foncière demeurée intacte et au projet productif de relance relativement conforme aux pratiques de la génération précédente lors des phases plus actives de l'exploitation. En cela, cette catégorie d'exploitations peut être identifiée de deux manières différentes : soit comme une voie conduisant à la disparition progressive de l'exploitation, liée au vieillissement de la génération active et à l'absence de repreneur, soit comme une phase intermédiaire dans un cycle familial fait de périodes successives de repli et de relance au fil des générations.

Pour une présentation des monographies d'exploitations correspondant à cette catégorie, on se reportera à l'annexe 2 intitulée « ***Présentation synthétique des exploitations du type 1 de notre typologie*** »

Cette catégorie d'exploitations se caractérise par un chargement animal faible ou nul, par un très faible taux de commercialisation des produits, par une prédominance des apports extérieurs (pensions, salaires) dans le revenu familial et par un nombre relativement faible de personnes dans le foyer par rapport au reste de l'échantillon (tableau 19 a). Le désinvestissement productif (qu'il soit provisoire ou définitif) va jusqu'à se traduire par la limitation de l'auto-consommation.

⁷⁶ Mots-clés flou mais vecteur d'un consensus opérationnel, spécifiquement employés lors de la sélection des exploitations, en particulier lors des enquêtes menées à Knyszyn

	Type 1	Type 2	Type 3A	Type 3B	Type 4	Moyenne de l'échantillon
SAU exploitée	9	5,6	11,5	18,0	34	16,3
Nb de personnes/exploitation	3,8	4,5	5,5	5,3	5,2	4,9
Chargement animal / ha SFP	0,64	1,41	1,3	0,83	1,54	1,14
Nombre de cultures	3,75	3,6	4,6	3,75	6	4,4
Nombre de productions (végétales+animales)	5,75	6,1	7,4	6,6	10,5	7,23
Nombre d'années dans la rotation	2,6	2,3	3	3,25	4,8	3
Part de la tête de rotation dans la sole	10 %	11,9 %	14,5	7,3 %	27,3	14 %
Kg d'azote / ha traité	27,7	55,1	55,6	90	136	71,8
Nombre de passages-molécules phytosanitaires / ha traité	1,19	1,03	1,1	1,04	2,34	1,37
Produit agricole net en zl/ha	- 267	896	1452	2 043	2275	1280

Tableau 19 a : Situation technico-économique des exploitations de type 1 par rapport aux autres groupes d'exploitation de cette typologie

Ce tableau appelle une remarque préliminaire :

La SAU moyenne de notre échantillon (16,3 ha) semble très supérieure à la moyenne nationale, plus du double. Toutefois, afin de refléter la réalité au plus près, nous avons **inclus dans ce calcul les surfaces exploitées en baux précaires**, qui représentent en moyenne 3,19 ha/exploitation dans notre échantillon : selon les statistiques officielles, qui ne prennent bien sûr pas en compte ce type de surfaces échangées clandestinement, les exploitations de notre échantillon ne disposeraient plus que de 12,95 ha en moyenne. L'Union européenne a établi qu'en 2005, les exploitations de plus d'une UDE (Unité de dimension économique) disposaient en Pologne de 12,1 ha en moyenne (12,2 ha en 2002) [Eurostat, 2006]. Notre échantillon n'est constitué que d'exploitations « actives », autrement dit **en situation effective de production**, ce qui le rapproche de cette catégorie d'exploitations de plus d'une UDE. **Les surfaces moyenne en propriété dans nos exploitations (12,95 ha) et dans ces exploitations de plus d'une UDE (12,1 ha) sont en fait très comparables. Cette observation est rassurante quant à la capacité de notre échantillon à rendre compte de la situation nationale des exploitations familiales « actives ».**

Les exploitations du type 1 sont globalement plus petites que la moyenne de notre échantillon et davantage tournées vers la pluri-activité. Ce profil structurel est particulièrement représenté à Zator, où le profil paysan-ouvrier sur de petites structures était historiquement plus représenté que dans les trois autres communes. La forte représentation des retraites dans la composition du revenu (figure 16) indique la plus forte présence d'actifs vieillissants sur ces exploitations, c'est une de leurs caractéristiques. Ces exploitations représentent ici dans 4 à 6 cas sur 7 une situation explicitement transitoire avant la relance de la production par un(e) représentant(e) de la génération suivante.

Composition du revenu dans les exploitations de type 1 "patrimoine"

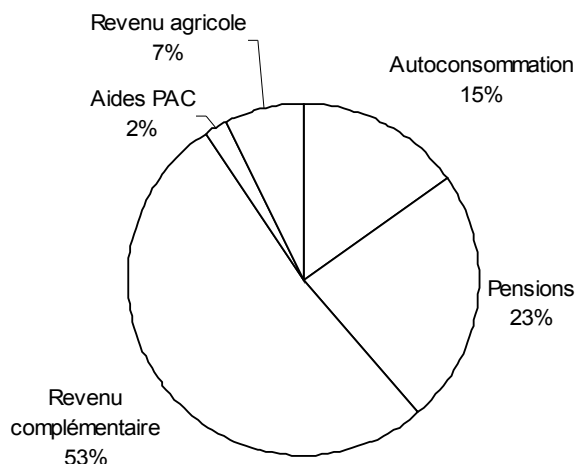


Figure 16 : Composition du revenu dans les exploitations de type 1 « patrimoine »

NB : Nous présentons ici les résultats économiques comparés de chaque catégorie d'exploitations de cette typologie (figure 17). *Le lecteur est invité à se reporter à ce graphique lors des présentations des catégories suivantes.*

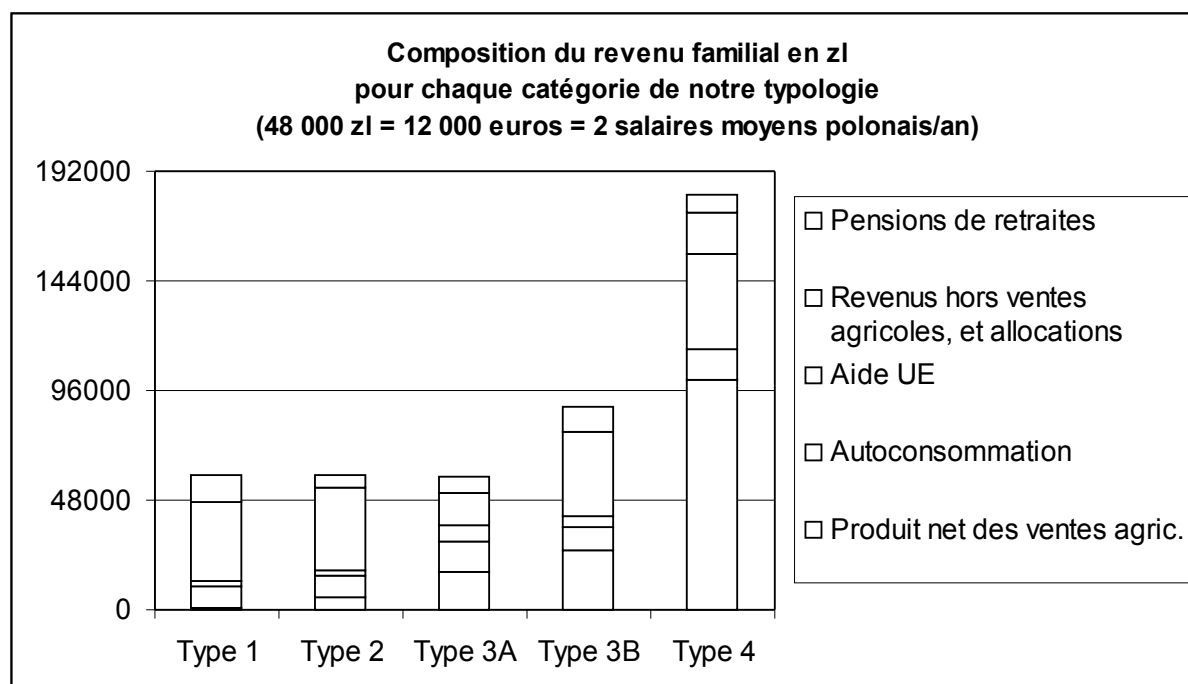


Figure 17 : Composition du revenu familial en zł pour chaque catégorie de notre typologie

Ces exploitations du type 1 sont maintenues dans la famille en vertu du fait que l'on « ne peut vendre la terre qu'une fois », alors que celle-ci persiste à constituer un patrimoine de sécurité pour la famille (toit, alimentation, possibilité d'une activité en cas de disparition d'autre solution professionnelle), qu'elle soit exploitée ou non dans l'immédiat. Le fait de procurer le logement n'est pas la moindre des justifications de son maintien. En outre, la possibilité d'une relance de l'exploitation par un des descendants n'est jamais exclue, que ce soit par goût, par soucis de maintien du patrimoine ou par nécessité, faute de meilleure solution professionnelle. Cette

catégorie ne peut par conséquent être appréhendée exclusivement comme une voie de garage : elle peut aussi (souvent ici) ne constituer qu'une phase transitoire de la trajectoire familiale entre deux périodes productives. Dans ce second cas (ce qui n'exclut évidemment pas les nombreuses situations de cessation définitive d'activité, peu représentées dans notre échantillon du fait de nos modalités d'enquêtes), ces exploitations représentent une des formes adaptatives du macro-modèle paysan : ces alternances de repli/relance témoignent de sa flexibilité, de sa réactivité. En cela, elles sont activement partie prenante de sa capacité de résilience.

Les trajectoires de ces exploitations sont extrêmement variées et toujours liées à des aléas locaux et familiaux. Nous présentons l'exploitation Z7 comme une illustration, sans toutefois en faire un archétype :

[Z7, 2005] L'exploitation dispose de 3 ha en propriété et 12 ha loués auprès de 5 propriétaires différents : « toutes ces petites fermes ne leur rapportent rien, ces propriétaires ont un travail : en usine, dans une mine de charbon, conducteur de bus, retraités... ». Le couple a quatre enfants, dont trois sont adultes et ne vivent pas sur place. Leur fille vit « au-dessus » avec sa famille et aide à la ferme, « à la saison tous les enfants reviennent aider ».

A l'origine, la ferme appartenait à la mère du père de Monsieur. Le fait que ce couple soit propriétaire n'a été régularisé qu'en 1995. « Il y avait beaucoup de choses pas régularisées légalement. L'exploitation n'était pas héritée officiellement par celui qui la mène. ».

Le couple produit 0,5 ha de pommes de terre « pour nous », le reste des 15 ha est occupé par des cultures céréalières. 10 truies-mères sont présentes sur l'exploitation mais seuls 20 à 30 porcs charcutiers sont élevés par an, le reste des porcelets est vendu quelques jours après la naissance. « Nous vendons les céréales car il y avait une usine de nourriture pour poisson qui les achetait mais cette année ils n'ont RIEN collecté. Ils ont expliqué que les céréales étaient infestées de parasites et ils n'en veulent plus car ils doivent les nettoyer. Cette année ils ont acheté des céréales de printemps sèches et ils en ont eu assez pour l'année. Si c'était possible nous vendrions toutes les céréales mais c'est pire chaque année et cette année c'est tragique. Nous avons eu 5 vaches mais c'est fini depuis 1994-1995. Nous avions une machine à traire mais le prix du lait a baissé, baissé, nous avons arrêté. Il n'y a plus une seule vache dans les environs. Maintenant il faudrait transporter le lait soi-même car la laiterie a disparu un an après que nous-mêmes ayons arrêté la production. Elle a arrêté car il n'y avait plus de lait à collecter. C'était très pratique, on n'avait qu'à poser le lait devant la porte et quelqu'un le prenait. Le salaire de ma femme avec ces cinq vaches était supérieur à mon salaire : je travaillais comme mécanicien mais maintenant je suis au chômage, l'usine a fermé. Nous sommes au chômage tous les deux. La seule source de revenu à la maison est la ferme. Nous avons acheté le tracteur vers 1990, en l'autofinçant. Nous avons acheté les machines une par une, les parents n'avaient rien. Nous avions un bon travail, c'était possible. Le tracteur était d'occasion, nous l'avons acheté au cercle agricole qui revendait des machines.

Nous avons eu les aides européennes cette année, le dossier était assez facile à faire. Nous avons eu les aides pour les terres louées et nous payons les impôts fonciers en échange à la place du propriétaire. Il n'y a pas de fermage à payer en plus. J'aimerais faire un dossier pour avoir la préretraite européenne, il faut avoir 55 ans mais on nous a dit que ce n'était pas sûr que l'argent soit disponible. Bien sûr il faut un repreneur, nous n'avons pas décidé qui ça doit être. On ne doit donner la ferme officiellement qu'une fois qu'on a touché cette retraite. Nous attendons de l'avoir pour décider qui aura la ferme. Ce serait dur pour nos enfants de vivre sur cette ferme. D'abord c'est un travail très dur, nous sommes malades, ça nous prend du temps et des efforts. Ce serait satisfaisant d'avoir un revenu assuré par cette retraite. Nous ne vendrons pas la ferme à un voisin, seulement à un de nos enfants mais nous ne leur en avons pas encore parlé. Nous allons trouver une solution car c'est important d'avoir cette retraite. Mais il faudrait que l'enfant hériter soit actif sur la ferme. Notre hypothèse c'est qu'une fois avec cette retraite, nous continuions le travail plus lentement sur la ferme, aidés par un des enfants. »

V.B.1.b - Type 2 : exploitations de semi-subsistance

Nous avons classé ces exploitations dans la catégorie relevant de stratégies de « repli paysan ». Ce choix a été opéré afin de rapprocher nos observations des typologies proposées dans la bibliographie : les exploitations apparentées à cette catégorie sont globalement appréhendées par les auteurs cités plus haut comme en retrait du fait notamment du faible volume de productions qu'elles commercialisent. La plus grande part de la production y est en effet destinée à l'autoconsommation familiale, dans le but de minimiser les achats alimentaires. Cette stratégie est le plus souvent justifiée par de faibles niveaux de revenus monétaires obtenus par ailleurs dans la famille (quoique jamais nuls) : c'est dans cette catégorie que l'exploitation joue le plus pleinement son rôle de filet de sécurité matériel et social, en consolidant le niveau de vie familial.

Composition du revenu dans les exploitations de type 2 "semi-autarcique"

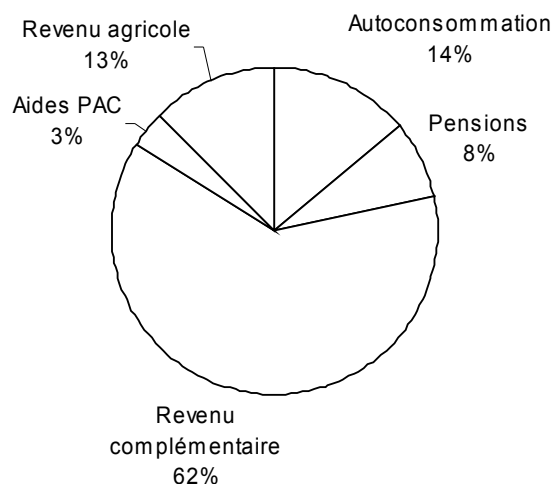


Figure 18 : Composition du revenu dans les exploitations de type 2 « semi-autarciques »

Le revenu familial est essentiellement fondé sur le salariat (figure 18), la part des pensions de retraite y est plus faible que dans les exploitations de type 1 : ces exploitations semi-autarciques sont détenues par des familles plus actives que la catégorie précédente. La part des aides PAC du premier pilier dans le revenu est faible, compte tenu de la taille en général faible des exploitations de cette catégorie. Le faible volume de ventes des produits excédentaires après autoconsommation procure, logiquement, un revenu agricole limité.

Notre classement de ces exploitations dans la rubrique « en repli » demeure discutable : quoique seuls les produits excédentaires après autoconsommation soient commercialisés, ce qui limite fortement le revenu agricole net, ces exploitations se révèlent plus productives (en produit/ha) que celles de la catégorie précédentes, maintenues pour leur part à petite vitesse. Le système d'exploitation révèle à la fois un niveau de productivité moyen à relativement élevé et une complémentarité assez poussée entre élevage et culture. Ces fermes se caractérisent par leur faible taille et par le double statut de leur propriétaire : soit paysan-salarié, soit paysan-retraité. Compte-tenu de la taille réduite de ces exploitations, leur conduite technique peut être interprétée comme le « noyau » du système paysan, dont la production est prioritairement vouée à satisfaire les besoins d'autoconsommation familiale. Si ces exploitants pouvaient (ou le cas échéant souhaitaient, car le double statut paysan-salarié satisfait pour le moment une large partie d'entre eux) accéder à des surfaces supplémentaires, la vocation de vente du système pourrait s'exprimer grâce aux excédents de production dégagés et ces exploitations évolueraient vers le type 3A (éventuellement 3B) décrit plus bas. La trajectoire de ces exploitations se caractérise, de manière idéal-typique, soit par une transmission intrafamiliale de surfaces initialement petites obtenues lors d'une réforme agraire, soit par la division d'une exploitation plus grande lors des transmissions d'une génération à l'autre. Ici, le réagencement des surfaces grâce aux jeux des mariages n'a pas permis de générer une structure d'exploitation plus importante : la famille a adapté la vocation du système productif et se contente d'une production vivrière principalement domestique.

(Pour une présentation des monographies des exploitations de ce groupe, cf annexe 3 « **présentation synthétique des exploitations du type 2 de notre typologie** »)

Nous présentons ici quelques données indicatrices de la cohérence technique du système paysan tel que nous l'avons défini à travers son idéal-type (tableau 19 b) :

	Type 1	Type 2	Type 3A	Type 3B	Type 4	Moyenne de l'échantillon
SAU exploitée	9	5,6	11,5	18,0	34	16,3
Nb de personnes/exploitation	3,8	4,5	5,5	5,3	5,2	4,9
Chargement animal / ha SFP	0,64	1,41	1,3	0,83	1,54	1,14
Nombre de cultures	3,75	3,6	4,6	3,75	6	4,4
Nombre de productions (végétales+animales)	5,75	6,1	7,4	6,6	10,5	7,23
Nombre d'années dans la rotation	2,6	2,3	3	3,25	4,8	3
Part de la tête de rotation dans la sole	10 %	11,9 %	14,5	7,3 %	27,3	14 %
Kg d'azote / ha traité	27,7	55,1	55,6	90	136	71,8
Nombre de passages-molécules phytosanitaires / ha traité	1,19	1,03	1,1	1,04	2,34	1,37
Produit agricole net en zl/ha	- 267	896	1452	2 043	2275	1280

Tableau 19 b : Situation technico-économique des exploitations de type 1 par rapport aux autres groupes d'exploitations de cette typologie

Chargement animal, proportion de la tête de rotation sarclée et fumée dans la sole, indice de diversification des productions végétales sont assez comparables à la moyenne de notre échantillon : en cela, ces exploitations illustrent assez fidèlement le système paysan. Remarquons que le système est un peu plus intensifié que la moyenne de l'échantillon en ce qui concerne le chargement animal, avec en revanche des recours faibles aux fertilisants chimiques. La bonne complémentarité entre élevage et cultures et le faible niveau de ressources financières conduisent à des performances agro-écologiques intéressantes, sans nuire à la productivité.

Ces exploitations de semi-subsistance présentent éventuellement un produit agricole net négatif : les charges liées à la productions excèdent dans certains cas l'EBE tiré de la vente des produits commercialisés, en particulier sur les plus petites structures. Selon le mode de calcul classique⁷⁷, ces familles donnent le sentiment de maintenir à perte leur exploitation, contre toute logique comptable. Elles semblent alors s'obstiner à injecter les revenus tirés de leur activité salariée dans une structure agricole déficitaire.

Le simple fait de prendre en compte la valeur de l'autoconsommation rebascule le bilan comptable vers des valeurs positives. Le maintien de l'exploitation procure en outre une solution de logement très sûre qui justifie cette stratégie économique d'ensemble consistant en apparence à financer l'exploitation au moyen des salaires et pensions. La réalité est plus équilibrée : l'existence de l'exploitation et des ressources qu'elle procure autorise ce mode de vie en milieu rural malgré des revenus monétaires extérieurs souvent assez limités. C'est la construction de cet équilibre d'ensemble, indissociable pour les familles, qu'il convient d'appréhender.

Ainsi, dans cette catégorie d'exploitations de semi-subsistance au sein de notre échantillon, le rapport EBE hors autoconsommation / Produit Brut total est très inférieur à la valeur calculée pour la moyenne de l'échantillon, ce qui marque le très faible volume des ventes de produits agricoles pour ces exploitations de semi-subsistance (tableau 20).

⁷⁷ i.e. limité à l'évaluation de la rentabilité de la seule activité agricole, indépendamment des autres activités familiales

En revanche, le rapport EBE **dont** autoconsommation / Produit Brut total est comparable à celui du reste de l'échantillon, signalant une productivité moyenne convenable pour ce groupe : au bilan, elles auto-consomment l'essentiel de leurs productions, en maintenant un niveau de productivité moyen à élevé.

	Type 1 Expl. patrimoine	Type 2 Expl. Semi subsistance	Echantillon total
EBE hors autoconso / Produit brut total	- 27 %	6 %	38 %
EBE dont autoconso / Produit brut total	32 %	51 %	55 %

Tableau 20 : Comparaison des excédents bruts d'exploitations dans les exploitations de type 1 et 2

De ce point de vue et malgré notre classification « consensuelle », nous pensons qu'elles ne peuvent être considérées comme « en repli », du point de vue technique, au même titre que la catégorie précédente. Elles constituent plutôt une des formes de déclinaison du modèle paysan productif, quoique dans une forme très peu liée au marché.

L'exploitation K2 illustre notre type 2 « exploitations de semi-subsistance » :

La totalité des céréales produits sur les 2 ha de terres arables exploitées sont mobilisés pour le petit élevage de porcs charcutiers (2 truies-mères), les achats d'aliment complémentaires sont nécessaires pour les élevage (porcs, lapins, poules, pigeons) environ 5 mois sur 12. Le foyer se compose de six personnes (le couple actif, trois jeunes enfants, la mère de Monsieur, âgée d'environ 80 ans). L'époux, électricien, enchaîne autant que possible des contrats salariés locaux, demeurant précaires et entrecoupés de périodes de chômage peu ou pas indemnisé (peintre en bâtiments, rénovation de bâtiments, ambulancier...). Ces revenus sont absolument indispensables à l'équilibre économique familial. Quatre porcs sont consommés par la famille chaque année, quatre à douze porcs par an (selon la prolificité des truies et la mortalité des porcelets) sont vendus. Un élevage de lapins et de poules pondeuses vient compléter les produits auto-consommés par la famille : de même, lapins et oeufs excédentaires sont vendus occasionnellement au voisinage direct. Le jardin familial fournit la quasi-totalité des légumes auto-consommés (pommes de terre, carottes, aneth, maïs, fèves, betteraves, fraises, courgettes, oseille, petits pois, haricots, concombres), mis en conserve sous diverses formes pour l'année.

Les frais sont aussi minimisés que possible (tableau 21) : échange de service avec le voisin pour le tracteur et le reste des machines agricole (service de machinisme contre jouissance d'une pâture de 2 ha, éloignée), le bois est obtenu a bas prix de manière... semi-légale (un droit de coupe payé en forêt d'Etat, trois coupes réellement effectuées)

(Propos de la grand-mère) : « A nos débuts, nous n'avions pas de lapins, pas de pigeons, nous avions des vaches mais nous devions acheter de la nourriture pour elles et c'était trop cher. Quand mon fils aîné est mort, nous avons éliminé deux vaches. Par contre rien n'a changé dans les cultures. Nous avons une faux, un balai, une faucille, une hache, des fourches. Le travail du sol était fait par des voisins en échange de service, par exemple puisque j'étais couturière je faisais des travaux de couture pour eux en échange.

Puis j'ai transmis cette exploitation à mon fils (qui est ici aujourd'hui). Il travaillait dans un cercle agricole à Knyszyn après son service militaire, il s'occupait de la réparation des locomotives. Il a quitté le cercle agricole en 1986, ensuite il a été militaire pendant 14 ans : il était gardien civil chez les militaires. Après cette période, il est allé là où il trouvait du travail : Białystok, Olsztyn... Maintenant il est chauffeur d'ambulance. Quand mon mari a eu le cœur malade, nous avons rappelé ce fils pour travailler ici : je me suis donné beaucoup de mal pour élever mes deux enfants, j'étais gardienne du vestiaire à l'école. Mon mari faisait des petits travaux (à la gare de Białystok, puis gardien à Knyszyn...). Puis il a eu un infarctus dans un champ, sa santé s'est dégradée.

La situation actuelle est pareille à celle que nous avons connue, ni meilleure ni pire. Dès le début, il fallait avoir quelque chose à côté car cette exploitation ne suffit pas. Personne n'avait beaucoup de terres. Avant il y avait des chevaux, maintenant des machines mais ce service reste payant. »

Produit brut de l'exploitation hors autoconsommation	1860 zł
Produit brut incorporant l'autoconsommation (valeur d'achat au détail des produits)	11083 zł
Charges productives	7207 zł
EBE hors autoconsommation	- 5347zł
EBE tenant compte de l'autoconsommation	3876 zł (969 euros/an)

Tableau 21 : Résultats comptables de l'exploitation K2 estimés pour l'exercice 2003

V.B.2 – Exploitations paysannes actives : deux catégories de trajectoires

V.B.2.a - Type 3 A : exploitations paysannes intensifiées

Ce groupe se caractérise par des exploitations plus grandes que la moyenne de l'échantillon et par le maintien d'un système de polyculture-élevage diversifié et organisé selon une stratégie technique d'autonomie. Ces familles ont toutes fait preuve d'une dynamique nette d'accumulation de terre, soit récemment soit dans le passé. L'accumulation de terres s'est faite selon les cas par non-division de l'exploitation, par accès aux terres au cours de la période socialiste par des liens avec les pouvoirs locaux, par fusion d'exploitations lors des mariages, par achat progressif de terres sur une longue période...

Ces exploitations présentent un système de production à la fois intensifié et peu spécialisé (tableau 19 c). Le chargement animal est aussi élevé que possible dans la limite du maintien de l'autonomie fourragère de l'exploitation : typiquement, toutes les rations animales sont auto-produites sur l'exploitation (céréales plus ou moins pâturage et prairies en fonction de la zone géographique, du potentiel agronomique de l'exploitation et de l'orientation des productions animales en porcs ou en lait). Le système de production est le plus proche du système idéal-typique que nous avons décrit, associant aussi souvent que possible élevage laitier et élevage porcin, afin à la fois de diversifier les sources de revenu et de valoriser la diversité des espaces productifs de l'exploitation. Dans la pratique, cette double production n'a pas toujours pu être maintenue dans la période récente : la disparition des réseaux locaux de collecte laitière a fait décliner la production laitière, la production porcine a pris le relais avec des rations animales qui restent globalement auto-produites. Les prairies sont alors mises à disposition de tiers de diverses manières (vente de foin, location des parcelles en pâturage, échanges de mise à disposition de prairie contre des services de machinisme lourd avec une exploitation plus grande...)

Le principe d'autonomie n'en reste pas moins le déterminant prioritaire de la conduite de l'exploitation et de la gestion économique de l'ensemble indissociable exploitation-foyer : seuls les compléments protéiques sont achetés en ce qui concerne les rations animales, la complémentarité entre élevage et cultures se traduit en particulier par d'importants volumes de fumiers compostés limitant les achats de fertilisants minéraux, les rotations culturales et le maintien de la tête de rotation sarclée et fumée permet une bonne vitalité des sols et un faible impact des attaques parasitaires. Ces pratiques limitent les besoins de pesticides. Les investissements productifs sont réalisés avec aussi peu de recours que possible aux emprunts.

	Type 1	Type 2	Type 3A	Type 3B	Type 4	Moyenne de l'échantillon
SAU exploitée	9	5,6	11,5	18,0	34	16,3
Nb de personnes/exploitation	3,8	4,5	5,5	5,3	5,2	4,9
Chargement animal / ha SFP	0,64	1,41	1,3	0,83	1,54	1,14
Nombre de cultures	3,75	3,6	4,6	3,75	6	4,4
Nombre de productions (végétales+animales)	5,75	6,1	7,4	6,6	10,5	7,23
Nombre d'années dans la rotation	2,6	2,3	3	3,25	4,8	3
Part de la tête de rotation dans la sole	10 %	11,9 %	14,5	7,3 %	27,3	14 %
Kg d'azote / ha traité	27,7	55,1	55,6	90	136	71,8
Nombre de passages-molécules phytosanitaires / ha traité	1,19	1,03	1,1	1,04	2,34	1,37
Produit agricole net en zl/ha	- 267	896	1452	2 043	2275	1280

Tableau 19 c : Situation technico-économique des exploitations de type 3A par rapport aux autres groupes d'exploitations de cette typologie

Grâce à une taille moyenne des exploitations plus élevée que dans les exploitations de la catégorie 2, les ventes de produits agricoles sont plus importantes : une fois assurées l'autonomie fourragère de l'exploitation et l'autonomie alimentaire de la famille, des excédents productifs relativement importants permettent de conforter le revenu familial par des ventes de produits agricoles. Les charges productives sont assez peu élevées : la « rentabilité » de la stratégie productive est intéressante. Autoproduction et vente de produits agricoles occupent ainsi des places comparables dans le revenu, en terme de valeur économique et représentent en tout environ la moitié du revenu familial. L'ajout des aides PAC permettait, lors de leur deux premières années d'application, d'élever la part agricole (ventes + aides PAC + autoconsommation) à 2/3 du revenu familial.

Dans le tableau 22, nous avons comparé, comme pour les exploitations de type 2 précédemment, le ratio productions agricoles vendues / produit brut total de l'exploitation (première colonne) et le ratio productions agricoles totales / produit brut total de l'exploitation (seconde colonne). Les exploitations de type 1 ne sont pas « rentables » du point de vue commercial : si l'on ne considère que les productions vendues, elles produisent à perte, les ventes ne couvrant pas les charges de production. Même si l'on prend en compte la part de la production autoconsommée, le ratio EBE/PB reste plus faible que dans les autres catégories, signant là la faible productivité globale de ces exploitations.

Les quatre autres catégories en revanche, présentent des valeurs comparables dans la seconde colonne : quelque soit la destination de la production, ces systèmes sont considérables comme présentant un rendement économique semblable. Les exploitations de type 2 « vivrières, de type 3A, voie « paysanne intensifiée » et de type 3B « diversification rurale » permettent d'obtenir un rapport EBE total / produit brut total comparable à celui des exploitations de type 4, plus spécialisées, technicisées et consacrées au marché. Celles-ci sont pourtant présentées comme seules susceptibles d'être « rentables » par les analyse présentées dans les textes européens. Autrement dit, le rapport entre valeur de la production et charges productives est comparable entre ces trois catégories. En revanche, la part de productions commercialisées est un peu plus faible que dans les exploitations de type 4, comme l'indique le résultat de la première colonne.

	EBE hors autoconso / Produit brut total	EBE dont autoconso / Produit brut total
Type 1 « patrimoniales »	- 27 %	32 %
Type 2 « semi- subsistance »	6 %	51 %
Type 3A « paysannes intensifiées »	32 %	59 %
Type 3B « diversification rurale »	33 %	57 %
Type 4 « vers un modèle intensifié hétéronome »	39 %	55 %
Moyenne échantillon	38 %	51 %

Tableau 22 : Excédent brut d'exploitation avec et sans auto-consommation dans chaque catégorie d'exploitation

Composition du revenu dans les exploitations de type 3A

Les revenus n'en restent pas moins composés (figure 19), compte-tenu du maintien de la cohabitation solidaire de trois générations sur la plupart des exploitations, favorisant le partage des tâches productives, le recours partiel au salariat, l'incorporation de pensions de retraites dans le revenu familial.

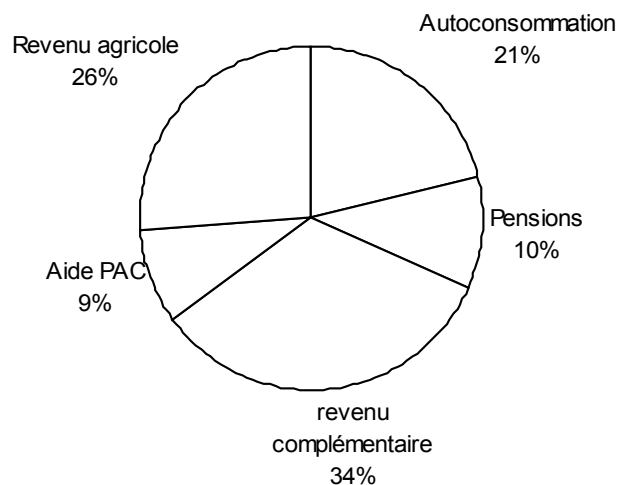


Figure 19 : Composition du revenu dans les exploitations de type 3A « Paysan intensifié »

L'exploitation K3 illustre en 2005 cette voie « paysanne intensifiée » :

Six personnes vivent sur l'exploitation : M. et mme P., environ 45 ans, leurs deux filles lycéennes, leur fils de 7 ans et la mère de M., retraitée et très âgée. L'exploitation comporte 17,5 ha en propriété et 3 ha loués, soient 20,5 ha. Il ne s'agit en fait pas d'une véritable location mais d'une mise à disposition de ces terres par le père de Mme, qui ne possède plus de vaches⁷⁸. « Il n'y a pas de loyer et c'est un service normal au sein d'une famille. ». L'élevage se compose de 10 vaches laitières et quelques truies mères, en nombre variable mais restreint, ainsi que deux chèvres et des poules pour les besoins familiaux d'autoconsommation. Le chargement animal est de 1,24 UGB/ha SFP⁷⁹. Les terres, comme toutes celles de la région, sont mal classées, en catégorie V ou VI (sur une échelle de VI), sableuses. La culture de blé n'y est que peu pratiquée, les terres les plus humides sont maintenues en pâturage permanent. Ici, les 10 hectares de terres arables étaient occupés jusqu'en 2003 par une rotation triennale alternant pommes de terres, avoine et seigle, les pommes de terres étant en partie vendues, en partie offertes aux porcs, les céréales formant la base des rations animales. Une culture de navets

⁷⁸ NB : son exploitation, virtuelle, reste répertoriée comme existante dans les statistiques nationales, compte tenu de ce transfert de terres officieux

⁷⁹ Surface fourragère principale

fourragers est implantée comme dérobée après les pommes de terre et bénéficie d'une fumure d'automne, une culture de moutarde est implantée après le seigle, avec une vocation d'engrais vert. Depuis 2004, la limitation des possibilités d'écoulement commercial des pommes de terre ont ramené la surface qui leur est consacrée à 1 ha au lieu des 2,5 ha habituels, la surface libérée étant partiellement occupée par l'avoine et le seigle, 0,5 ha d'orge ont été ajoutés en outre comme tête de rotation sarclée et fumée. *« En ce moment, nous diminuons les pommes de terre. Sur l'espace libéré en tête de rotation, nous semons du seigle ou de l'avoine. Par conséquent, cela nous oblige à semer seigle sur seigle ou avoine sur avoine. La proportion de pommes de terre dans la rotation dépend des possibilités de vente mais aussi du temps dont nous disposons : il faut plus de temps pour cultiver les pommes de terre. Cette année nous avons mis de l'orge, c'est une bonne année. Mais ceux qui ont mis du maïs l'ont perdu car il a gelé. »*

Les déjections, issues de l'élevage sur paille et compostées, permettent de fumer très abondamment les pommes de terre (plus de 30 à 50 t/ha apportées en deux fois avant et après culture (sur les navets fourragers)) et désormais sur l'orge et généreusement l'avoine (15 à 20 t/ha) en deuxième année de rotation. 800 kg d'engrais type NPK est utilisée par hectare et par an sur les terres arables⁸⁰, deux passages de phytosanitaire (2 molécule⁸¹/an/ha de terres arables) est une moyenne.

6 ha environ sont consacrés aux pâturages permanents, 1 ha de zone humide comportant une recrue arborée spontanée. *« Cela ne s'appelle pas forêt, il y a trop peu d'arbres. Les vaches y vont en même temps que dans la pâture, nous la comptabilisons dans la surface de pâture. Les vaches ont ce pâturage fixe près de la maison. Si cela ne suffit pas, elles peuvent ensuite pâturer à l'endroit où on fait le foin, une fois le foin fini. Dans la pâture, elles disposent d'une mare et peuvent en outre revenir boire à la ferme trois fois par jour si la mare est sèche. »* Seuls les porcs bénéficient d'un complément de ration protéique à base de soja importé, la ration des laitières se compose de pommes de terre (puis raves, de mélange avoine-seigle, de foin ou plus récemment d'ensilage d'herbe, technique à l'essai sur l'exploitation et jugée utile à expérimenter compte tenu des conditions climatiques polonaises rendant difficile le séchage du foin certaines années).

0,6 ha sont consacrés au jardin vivrier et au verger. La famille est quasiment auto-suffisante pour les légumes, les fruits. Elle l'est pour la viande porcine et de volailles, le lait, les œufs. En outre, jusqu'à 250 kg de champignons sont cueillis chaque année en forêt et conservés sous diverses formes. *« Nous réussissons à être auto-suffisants pour la nourriture, nous n'achetons pratiquement rien. Nous avons même parfois trop de betteraves, nous en donnons aux gens. Nous vivons un peu en communauté : si tu te reposes alors que ton voisin est débordé, tu l'aides, il n'y a pas de comptabilité exacte des services rendus dans ce domaine ! Il y a une très bonne ambiance, cela se passe bien. On se voit très souvent. Un de nos voisins a une partie de sa famille en Norvège, ils sont partis cueillir des fraises. La main-d'œuvre pour leur ferme manque, nous allons les aider spontanément. Cette ambiance a disparu dans le village : les gens y sont très jaloux. Ici le hameau est isolé, c'est différent, on s'aide »*

La forêt ne comporte pas de parcelle de forêt en tant que telle, situation rare dans la commune de Knyszyn : *« Nous prenons le bois dans les forêts d'Etat pour la maison, nous le payons très peu cher car il y a une part d'échange de service : les quatre familles « solidaires » de notre hameau passent avec leurs machines en propriété collective pour faucher en forêt les bords des chemins, débarrasser le bois... Cela me prend environ une semaine par an. Cela se passe bien : le forestier nous connaît bien et nous fait confiance. »*

La salle de traite comporte dix places, avec un transfert vers des pots mobiles. *« Le tank à lait « tourne » chez chaque agriculteur, chacun successivement est chargé de déplacer ce tank. Celui dont c'est le tour ouvre le tank à heures fixes pour 15 à 20 mn, les autres apportent leur lait en pot dans le coffre de leur voiture »* Ces quatre exploitants ont aussi choisi récemment d'acheter du matériel en commun, initiative rare localement : faucheuse et rampe d'épandage. *« Chacun a son tracteur mais les machines comme la ramasseuse-presse, on ne s'en sert qu'une fois par an : il vaut mieux les acheter en commun. Même si ce choix de co-propriété des machines est fait par très peu de gens, il y a quand même partout beaucoup d'entraide avec le machinisme. Ceux qui ne vivent que de l'exploitation familiale ne peuvent pas acheter seuls. Mais décider d'acheter en commun dépend de la mentalité. Certains veulent leurs propres machines. »*

L'exploitation constitue l'essentiel du revenu familial. M. P. assure en outre quelques interventions/an sur des chantiers en tant que charpentier-couvreur : il y consacre assez peu de temps annuellement mais cette activité est selon lui très bien rémunérée (300 à 350 zł/jour, soient 75 à 90 euros/j).

L'exploitation a reçu 6000 zł d'aides européennes la première année de versement de l'aide unique. *« Cela va nous aider, c'est sûr, cette somme ce n'est pas rien. Mais nous savons qu'il y aura des changements dans deux ans dans la politique européenne. Même si nous ne percevons plus rien à partir de ce moment là, notre ferme va survivre de toute façon. Nous avons toujours travaillé ici. »*

M. P. est soltys, maire de hameau siégeant au conseil municipal et bénéficie à ce titre d'accès particuliers à l'information : *« Depuis deux ans, nous avons créé une sorte de groupe de soltys. Nous organisons des cours une fois par an sur la protection de l'environnement, les aides européennes, l'agriculture écologique... et tout ce qui est lié au parc de Biebrza (la faune, la flore...). Il y a là des oiseaux et d'autres animaux uniques en Europe, c'est pour cela que nous y prêtons attention. On peut percevoir 1000 zł par ha de pré si on fauche la main dans le parc (ou 700 à 800 zł selon les zones), cela comprend des cofinancements de l'Union. Nous invitons nous-mêmes des professeurs d'université, des guides de parcs nationaux... »*

⁸⁰ Soient 122 UN/ha traité ou 77 UN/ha SAU en moyenne sur l'exploitation.

⁸¹ Un insecticide, un herbicide, en un seul passage non renouvelé

L'association élabore son propre programme de formation. Nous avons aussi eu un cours sur l'Union Européenne, car en principe chaque soltys est chargé d'informer son village sur cette question. Moi je n'ai pas organisé de rencontre mais nous avons fait installer un tank à lait collectif en revanche. Rares sont ceux qui n'y viennent pas. C'est à cet endroit que l'on fait passer les informations au coup par coup, par conséquent Par exemple, le fait de faucher les prés à la main après le 1^{er} juillet afin de toucher les aides dans les parcelles situées dans le parc, notamment pour les prairies qui ne sont pas exploitées... Nous participons aussi à des conférences, nous allons visiter d'autres villes, nous allons voir comment les choses se passent dans d'autres pays. »

35 000 à 40 000 l de lait/an sont commercialisés chaque année, ainsi que 30 à 40 porcs charcutiers finis à environ 100-120 kg. Si l'on incorpore les produits alimentaires auto-consommés, les apports salariés de M. P., la pension de retraite perçue par sa mère, les aides européennes ainsi que les allocations nationales (allocations familiales principalement), ce que l'on peut considérer comme « l'excédent brut familial » (par analogie avec « l'excédent brut d'exploitation ») est de 60 515 zł/an, soient 15 128 euros/an pour six personnes. Ou, si l'on ne tient pas compte de l'auto-consommation en valeur monétaire, la famille, une fois nourrie par l'exploitation dispose encore d'environ 50 000 zł/an pour faire face à ses besoins une fois les charges de l'exploitation et les impôts payés, autrement dit 12 500 euros/an.



Photographie 11 : [K3] Stabulation de 1979

10 places. Transfert vers des pots à lait portables



Photographie 12 : [K3] Bâtiment d'élevage

Un seul bâtiment pour la nurserie porcs sur paille et les génisses



Photographie 13 : [K3] stockage du foin

Les petites bottes sont en principe privilégiées car elles permettent de minimiser le coût (chargement à la main). Les grosses bottes « sont difficiles à manier » : celles-ci ont été faites car la pluie menaçait, ce choix permettait de gagner du temps



Photographie 14 : [K3] Ressource en bois

Bois provenant de forêt d'Etat. Au fond leur pâture et la pâture et la forêt du voisin. La zone boisée au fond de la pâture des P. est constituée par une recrue arborée en zone humide, pâturée (« mais ce n'est pas une forêt ! »)

Photographies Catherine Darrot, 2004

V.B.2.b - Type 3B : entrepreneurs ruraux

Ces exploitations représentent une forme d'intensification paysanne de l'activité différente de la voie 3A : il s'agit ici non d'une intensification technique du système paysan mais du développement d'activités de diversification, le plus souvent en lien avec l'activité productive de base (à l'exception de S6 dans notre échantillon, où activité entrepreneuriale et exploitation sont étanches). Ces exploitations exploitent une surface globalement plus élevée (en propriété et/ou en location) que celle de la moyenne de notre échantillon. Elles sont pour la plupart issues d'exploitations de relativement grande taille (cf annexe 3 « Type 2 ») constituées lors de la période socialiste : la génération actuellement active bénéficie de la capacité d'investissement générée par ce capital d'origine et permettant d'asseoir la diversification des activités sur le mode de la petite entreprise rurale.

Référence de l'exploitation	SAU exploitée	Activités productives agricoles	Activité de diversification
K5	43 ha	7 vaches laitières, 1 truie-mère	Service de machinisme agricole (nombreux équipements acquis au cours de la période socialiste grâce aux « amitiés » du père de l'exploitant, puis renouvelés grâce aux bénéficiaires)
K6	22 ha dont 10,5 ha de forêts	6 vaches laitières, 2 truies-mères	Vente de bois d'œuvre
K9	15 ha	1 truie-mère, 15 porcs/an	Remise en état puis revente de la main à la main de matériel agricole d'occasion (tracteurs, petit outillage)
S1	11 ha	1 vache laitière, 5 truies-mères, 60 porcs/an	Vente directe de pommes de terre + service de transport (sable-bois pour particuliers ou chantiers) avec un véhicule personnel tous les après-midi
S6	11 ha	5 truies-mères, 125 porcs charcutiers	Entreprise de boulangerie et livraison de pain à domicile (sans lien avec l'exploitation : boulangerie le matin, travaux sur l'exploitation l'après-midi, pour le chef d'exploitation)
Z2	4,2 ha	Céréales	L'exploitation, héritée du père, comportait un moulin à eau. Meunerie (blé et blé noir achetés) – Biscuiterie

Tableau 23 : Activités de diversifications rurales observées dans les exploitations de type 3B

Le temps de travail consacré à l'activité de diversification rurale est manifestement « prélevé » sur le temps productif de l'exploitation : le système productif de base est moins intensifié que dans les exploitations 3A, comme en témoignent par exemple un chargement animal bien inférieur à l'optimum envisageable dans le cadre du système paysan ou la plus faible diversité de cultures annuelles implantées.

Ces exploitations, d'assez grande taille, hébergent en revanche un nombre de personnes assez élevé. On trouve ici une des clés explicatives de la trajectoire de ces exploitations : le capital foncier et la quantité de main-d'œuvre disponible ont sans aucun doute permis, à un moment de la trajectoire familiale, un degré de capitalisation suffisant pour envisager les investissements nécessaires (quoique modérés) à la mise en place de l'activité artisanale rurale.

	Type 1	Type 2	Type 3A	Type 3B	Type 4	Moyenne de l'échantillon
SAU exploitée	9	5,6	11,5	18,0	34	16,3
Nb de personnes/exploitation	3,8	4,5	5,5	5,3	5,2	4,9
Chargement animal / ha SFP	0,64	1,41	1,3	0,83	1,54	1,14
Nombre de cultures	3,75	3,6	4,6	3,75	6	4,4
Nombre de productions (végétales+animales)	5,75	6,1	7,4	6,6	10,5	7,23
Nombre d'années dans la rotation	2,6	2,3	3	3,25	4,8	3
Part de la tête de rotation dans la sole	10 %	11,9 %	14,5	7,3 %	27,3	14 %
Kg d'azote / ha traité	27,7	55,1	55,6	90	136	71,8
Nombre de passages-molécules / ha traité	1,19	1,03	1,1	1,04	2,34	1,37
Produit agricole net en zl/ha	- 267	896	1452	2 043	2275	1280

Tableau 19 d : Situation technico-économique des exploitations de type 3B par rapport aux autres groupes d'exploitation de cette typologie

L'activité de diversification, que nous avons incluse dans le calcul du revenu agricole global en raison du lien direct liant ces activités et l'exploitation, permet un accroissement de 5 points du revenu agricole dans le revenu global par rapport aux résultats observés dans la catégorie 3A (figure 20). Le recours au salariat reste important dans ces familles (41 % du revenu, contre 34 % dans les exploitations 3A, qui consacrent une plus grande part de leur temps actif à l'exploitation, intensifiée). En revanche, les parts respectives de l'auto-consommation et des aides PAC sont plus faible dans le revenu de ces entrepreneurs ruraux que dans les exploitations « paysannes intensifiées » de la catégories 3A, témoignant là encore d'une désintensification du système productif en faveur des activités de diversification, non directement agricoles.

Autrement dit, si un même désir de développement d'une stratégie active pour maintenir un mode de vie rural fondé sur la productivité directe du travail familial permet d'apparenter ces deux catégories, les stratégies développées divergent assez radicalement : la catégorie 3A parie sur l'intensification et la complexification technique du système paysan en le maintenant aussi proche que possible de son idéal-type, la catégorie 3B mise en revanche sur la diversification des activités, grâce à la mobilisation de savoir-faire variés, d'un capital foncier et financier de départ sans doute un peu plus élevé et sur la satisfaction de demandes de services locaux de la société rurale (et plus particulièrement agricole) avoisinante.

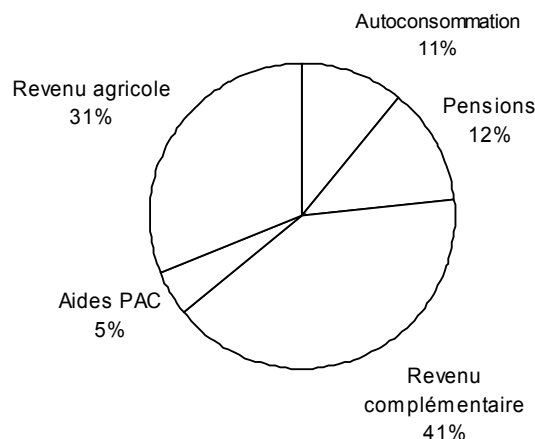


Figure 20 : Composition du revenu dans les exploitations de type 3B « diversification rurale »

Le rapport EBE/PB dégagé en moyenne par les exploitations des catégories 3A et 3B (si l'on inclut dans ce calcul le résultat des activités de diversification) sont finalement comparables, signant l'égale valeur économique de ces deux choix stratégiques en terme d'affectation du travail : la catégorie 3A présente un rapport EBE/PB de 53 %, contre 52 % pour la catégorie 3B.

V.B.3 – Type 4 – Evolution vers un système marchand, intensif, exigeant en capital

Les exploitations de ce groupe représentent une étape intermédiaire entre le système paysan intensifié (type 3B) et des systèmes de production radicalement tournés vers le marché, exigeants en capital et très intensifiés techniquement : les exploitations que nous avons classées dans cette catégorie 4 présentent simultanément des caractéristiques propres à ces deux logiques.

D'une manière générale, les neuf exploitations de notre échantillon situées dans cette catégories exploitent une surface bien supérieure à la moyenne. Elles se caractérisent par une plus grande diversité des productions animales comme végétales, par un chargement animal important et par l'intensification des cultures céréalières : les volumes d'engrais minéraux et de traitement phytosanitaires rejoignent et dépassent même les moyennes de l'Europe des 15. Leur dynamique d'investissements est très volontariste : elles recherchent activement la capitalisation foncière, investissent dans un machinisme récent et performant (moissonneuse-batteuse, rampes de traitement, enrubanneuse, par exemple), grâce à un recours important aux emprunts et/ou aux mandats issus de l'émigration (sur le sol européen ou américain) d'au moins un membre de la famille, souvent plusieurs. Leur capacité d'investissement déjà assise au moment de l'entrée dans l'Union leur a permis de tirer parti des fonds SAPARD (préadhésion) puis éventuellement des prêts JA (Jeune agriculteur) pour financer les investissements les plus récents. Nous sommes ici dans la situation d'exploitations déjà en bonne posture par rapport à la moyenne locale et dont la stratégie rencontre la volonté européenne de soutien aux investissements : ces exploitations « décollent » à présent radicalement, grâce notamment aux soutiens européens (aides directs, aides jeunes agriculteurs, prêts pour investissements en bâtiments...).

Toutefois, il serait caricatural de résumer la stratégie de ces exploitations au principe général d'intensification/spécialisation/artificialisation du système, lié à une dynamique d'hétéronomie d'amont et d'aval (dépendance accrue à l'égard des filières d'approvisionnement et de vente). La dynamique paysanne d'autonomie, économique et surtout agronomique, continue de s'exprimer ici : voire plus, elle se renforce, grâce à la possibilité d'exprimer « l'idéal-type paysan » sous des effets de contraintes amoindris grâce aux moyens de production améliorés dont disposent ces exploitations.

Ainsi, les rotations pratiquées par ces exploitations sont les plus longues de notre échantillon, la part de tête de rotation sarclée dans la sole y est aussi la plus importante. Des productions dérobées viennent enrichir les rotations : lupin, navets fourragers, divers engrais verts (moutarde, vesce, seigle...). Les rations animales demeurent autoproduites sur l'exploitation : mélanges céréaliers, ensilage de feuilles de betterave ou de maïs, forment la base des rations. Les bonnes terres dont disposent ces exploitations, qui constituent sans aucun doute un des déterminants importants de leur trajectoire, permettent la culture de betteraves ou de maïs en tête de rotation, qui fournissent eux-mêmes la base de rations bovines (vaches laitières ou jeunes bovins viande) : le système betteraves et/ou céréales de vente + bovins remplace le système céréales + porcins (imposé aux exploitations plus petites lorsque la collecte laitière de petits litrages leur est localement interdite).

	Type 1	Type 2	Type 3A	Type 3B	Type 4	Moyenne de l'échantillon
SAU exploitée	9	5,6	11,5	18,0	34	16,3
Nb de personnes/exploitation	3,8	4,5	5,5	5,3	5,2	4,9
Chargement animal / ha SFP	0,64	1,41	1,3	0,83	1,54	1,14
Nombre de cultures	3,75	3,6	4,6	3,75	6	4,4
Nombre de productions (végétales+animales)	5,75	6,1	7,4	6,6	10,5	7,23
Nombre d'années dans la rotation	2,6	2,3	3	3,25	4,8	3
Part de la tête de rotation dans la sole	10 %	11,9 %	14,5	7,3 %	27,3	14 %
Kg d'azote / ha traité	27,7	55,1	55,6	90	136	71,8
Nombre de passages-molécules phytosanitaires / ha traité	1,19	1,03	1,1	1,04	2,34	1,37

Tableau 19 e : Situation technico-économique des exploitations de type 4 par rapport aux autres groupes d'exploitation de cette typologie

L'exploitation D2 illustre en 2006 la stratégie hybride de ce type d'exploitations :

Six personnes vivent sur l'exploitation : le couple actif, leurs trois enfants (15 à 20 ans) et la mère de l'exploitante. Le couple et un salarié permanent travaillent sur l'exploitation, ainsi que des salariés saisonniers (6 personnes une douzaine de jours/an).

En 1990, l'exploitante a hérité de 20 ha de ses parents qui ont formé le noyau de cette exploitation, ainsi que 8 laitières, un cheval et deux truies. Les 16 ha sont loués auprès de leur famille (propriétaire exploitant retraité). En 1990, le cheptel bovin a été accru, une étable et un bâtiment ont été bâtis, du maïs ensilage a été implanté. 5 ha ont été achetés grâce à un emprunt, le reste des achats fonciers a été auto-financé car il s'agissait de petites parcelles. « Cette ferme s'est beaucoup développée : mes parents appliquaient de vieilles méthodes, nous avons appliqué des méthodes plus modernes avec mon mari. Il a une formation professionnelle en agriculture, moi j'ai le niveau Bac en chimie. »

L'exploitation dispose de 34 ha de propriété, 16 ha en location. Les sols sont de qualité moyenne à bonne. Les rotations se composent de 4 années de betteraves sucrières, suivies d'un ou deux ans de blé puis d'orge. Du maïs est conduit parallèlement en monoculture pour l'ensilage. 20 ha reçoivent du fumier composté chaque année, ce qui correspond approximativement à la surface maïs + betteraves. Les cultures reçoivent un à trois passages de phytosanitaires (insecticide)/an et environ 140 unités d'azote minéral/ha.

3/4 du blé et la moitié de la récolte d'orge sont vendus en moyenne, ainsi que les betteraves. Le maïs, les feuilles de betteraves ensilées et le reste des céréales, constituent les rations animales.

Le cheptel se composait au moment de l'entretien de 50 laitières, 39 veaux et génisses et 7 taurillons, ainsi que 10 porcs à l'engrais. L'essentiel du fourrage est auto-produit sur l'exploitation, en revanche les exploitants ont recours à l'achat d'aliments concentrés, tant pour les porcs que pour les bovins.

L'exploitation dispose de trois tracteurs (le plus puissant a 14 ans, les deux autres ont 16 ans et 3 ans). L'exploitant dispose aussi d'une moissonneuse-batteuse, grâce à laquelle il réalise environ 120 heures/an de chantier pour le voisinage.

L'étable a été modernisée en 2003 grâce à un prêt bonifié de 300 000 zł (75 000 euros) à 2 % afin d'accroître le nombre d'animaux. Le couple souhaiterait acheter encore 20 ha et du machinisme neuf grâce aux aides européennes avec un co-financement 50-50 %

La dynamique d'autonomie s'exprime à travers l'autoproduction des fourrages, du bois de chauffage familial, des semences céréalières deux années sur trois et du maintien d'un fort recours à l'autoconsommation familiale (tous les porcs produits sont auto-consommés). En outre, la famille « distribuée » des denrées alimentaires aux membres de la famille élargie, vivant en ville : $\frac{3}{4}$ des œufs produits sont donnés, des poulets, des canards, des légumes, l'équivalent en charcuterie de 4 porcs/an.

En revanche, l'aspect hétéronome/spécialisé s'exprime à travers un recours important aux fertilisants chimiques malgré les quantités de fumier disponibles, la dynamique d'investissements par recours aux emprunts, la quasi-suppression de l'élevage porcin en faveur de l'élevage laitier (jugé plus rentable compte-tenu de l'évolution récente du prix du porc : ces exploitants ont élevé jusqu'à 300 porcs charcutiers/an).

À l'heure actuelle, la principale source d'inquiétude de ces exploitants est la limitation de l'accès aux quotas laitiers, qui bride leurs projets d'accroissement de cette production à laquelle ils aimeraient continuer à se consacrer.

(Pour la présentation des monographies d'exploitations de ce groupe, cf annexe 5
« présentation synthétique des exploitations du type 4 de notre typologie »)

Ces exploitations se caractérisent économiquement par une contribution du revenu agricole au revenu global de la famille beaucoup plus importante que dans le reste de l'échantillon (figure 21) : une des caractéristiques de ces exploitations est d'avoir évolué très nettement vers un modèle professionnel qui emploie ses actifs à temps plein. La part de revenus salariés dans le revenu familial est très faible et due surtout aux travaux saisonniers (souvent à l'étranger) des jeunes membres de la famille ou au travail salarié des épouses à temps souvent partiel : en cela, le modèle social de ces familles évolue vers le modèle agricole occidental dit « professionnel ».

En revanche, la contribution des retraites au revenu familial est stable : l'accueil des membres de la famille retraité par les générations actives sur l'exploitation et le maintien de la cohabitation intergénérationnelle, est une constante qui traverse toutes les catégories d'exploitations de notre échantillon.

Enfin, la contribution des aides européennes au revenu est, sans surprise, plus importantes que pour les précédentes catégories de notre classification : nous ne nous sommes intéressés lors de ces enquêtes qu'aux aides du premier pilier, proportionnelles à la taille de l'exploitation. Compte-tenu de la grande taille des exploitations de cette catégorie, la part des aides européennes dans le revenu familial global est désormais élevée : là aussi, ces exploitations s'apparentent au modèle intensifié/spécialisé de l'ouest, pour lequel, au moins lorsque les grandes cultures étaient bien représentées dans le système jusqu'en 2004, la contribution des aides directes européennes au revenu est très importante.

Composition du revenu dans les exploitations de type 4 "vers un modèle intensifié"

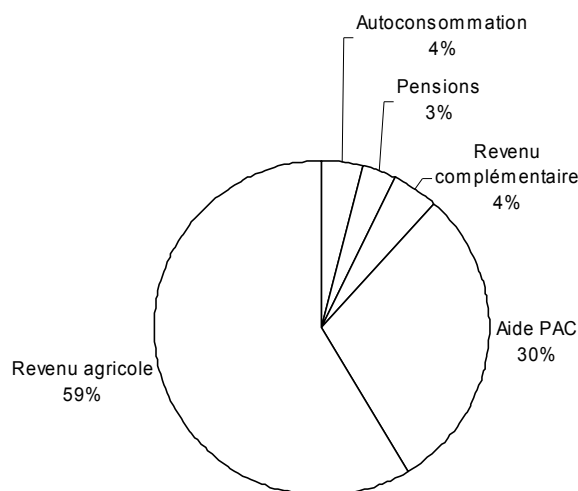


Figure 21 : Composition du revenu dans les exploitations de type 4 « vers un modèle intensifié »

Remarque importante : dans ces exploitations de type 4, nous n'avons pas tenu compte dans le calcul des investissements et amortissements en matériel, afin de comparer des grandeurs semblables aux quatre catégories précédentes. Toutefois, ces exploitations sont en phase d'accumulation rapide : leur résultat économique est amoindri en réalité du fait de ces investissements et amortissements, par rapport au résultat économique dont nous avons présenté le calcul au début de ce chapitre. Nos calculs montrent toutefois clairement que ces exploitations disposent aujourd'hui des moyens économiques permettant d'entreprendre ces investissements, en particulier grâce à la contribution croissante des aides PAC, proportionnelles à leur SAU.

V.B.4 – Commentaire

Trois catégories d'exploitations illustrent en définitive des variations sur le thème de l'idéal-type que nous avons décrit : les catégories 2, 3A et 3B. Elles peuvent, au moins dans une certaine perspective, être appréhendées comme un continuum.

Lorsque la surface de leur exploitation est restreinte, les familles consacraient leur travail agricole en priorité à la satisfaction des besoins d'auto-consommation. Les ventes ne sont jamais absentes mais seul l'excédent est commercialisé, en volumes variables selon les années, l'état du marché, les variations de taille et de besoin du groupe familial résidant sur l'exploitation... Les besoins monétaires de la famille sont couverts par des apports financiers extérieurs : salaires et souvent pensions de retraites. Voici le type 2 de notre typologie.

Le type 3A en constitue le prolongement direct : les indicateurs agronomiques de l'exploitation sont très comparables à ceux du type 2, dont ce groupe 3A se distingue surtout par le volume de production commercialisé, plus important. La plus grande taille des exploitations de ce groupe permet, à intensification et gestion technique égale du système paysan, de dégager davantage de volumes que dans le groupe 2 : les besoins alimentaires familiaux couverts, une bonne part de la production peut encore être proposée sur le marché. La part des salaires dans le revenu familial, moins indispensable, diminue d'autant.

Le groupe 3B représente une autre bifurcation évolutive à partir du « noyau » archétypal que constitue le type 2 : sur des exploitations elles aussi plus grande, la structure de la main-d'œuvre familiale, les ressources locales, les goûts spécifiques des personnes, conduisent à l'émergence d'activités de diversification agricole et rurale qui viennent elles aussi compléter le revenu familial, d'une autre manière et souvent en partie au détriment de la voie de

l'accroissement des ventes agricoles poursuivie par le type 3A (le temps de travail familial n'étant tout de même pas extensible indéfiniment).

Ces trois types constituent autrement dit des voies évolutives diverses au sein de la forme paysanne globale et relativement stable que représente notre idéal-type : stabilité dans l'adaptation, résilience autrement dit, comme nous l'argumenterons un peu plus bas.

En revanche, les types 1 et 4 constituent à notre avis deux voies de sortie de ce modèle idéal-typique : le type 1 par abandon progressif (quoique cette situation puisse être, dans quelques cas, provisoire et réversible, illustrant encore dans ce cas un des détours possibles dans une trajectoire paysanne active dans le long terme), le type 4 par changement de représentation du métier et développement d'un autre modèle, de manière beaucoup moins réversible que pour le type 1. Nous poursuivrons sur ce point au paragraphe « Les limites du modèle » au chapitre suivant.

VI.A. – « Chimère paysanne », modèle hybride

VI.A.1 – Bref retour sur le modèle des sociétés paysannes de Mendras appliqué à notre objet

Revenons au cadre d'origine que nous nous sommes fixé, en postulant qu'il existe en Pologne des systèmes apparentés à un fonctionnement « paysan ». Nous avons pour cela choisi pour cadre la synthèse proposée par Mendras dans « Sociétés paysannes » [1995], reprise dans l'article synthétique paru en 2001 et intitulé par l'auteur *L'invention de la paysannerie*. Il convient à présent de revenir sur ce cadre, qui a guidé la construction de ces enquêtes et leur restitution. L'idéal-type qui vient d'être décrit correspond-il à des caractéristiques « paysannes » ?

Mendras attribue, rappelons-le brièvement, cinq caractéristiques à une société paysanne : une économie domestique et productive gouvernée par le principe d'autonomie vis-à-vis de la société englobante, l'importance du groupe familial (interdépendance économique et en terme de travail), une économie semi-autarcique (avec pour but de satisfaire prioritairement les besoins du groupe familial et le renouvellement de la structure productive, la vente de produits excédentaires étant conçue comme un détour monétarisé permettant la relation avec la société englobante afin de se re-procurer des éléments matériels nécessaires à ce projet patrimonial), une société paysanne basée sur les relations locales d'inter-connaissance, le rôle spécifique des notables, médiateurs entre société paysanne et société englobante. Les quatre premiers points seront commentés ici, le cinquième au chapitre 10.

Il est tentant au premier abord d'identifier notre idéal-type à ce que l'on sait des techniques et de l'organisation paysanne qui dominaient en Europe avant la mise en œuvre de vigoureuses mesures modernisatrices soutenues par la PAC depuis les années 1960.

- L'objectif d'*autonomie* s'exprime dans tous les domaines⁸² : recours aux achats d'intrants et de fourrages minimisé, matériel agricole maintenu et recyclé, recours aux emprunts limité au minimum, tout comme l'ensemble des investissements, recours à l'auto-construction généralisé en cas de besoin de modernisation ou de rénovation, alimentation familiale largement auto-produite.

⁸² A l'exception notable de la ration protéique animale, constituée majoritairement de soja importé. Historiquement, l'autonomie a existé grâce au recours aux légumineuses et aux oléo-protéagineux locaux (pois, lupin), conformément au modèle physiocrate du XVIIIème siècle. Ces cultures ont été abandonnées il y a une génération mais sont ici et là en cours de réintroduction, sous l'impulsion de certains conseiller techniques locaux à l'agriculture.

- Le *groupe familial* forme la base de la main-d'œuvre. Bénéfices agricoles et aides publiques, salaires, pensions de retraites mais aussi mandats de l'immigration, sont partagés solidairement entre résidents (à temps partiel ou complet) sur l'exploitation. Echanges de produits agricoles et de coups de main soudent le groupe familial élargi autour de l'exploitation. Au contraire des exploitations « professionnelles » du modèle ouest-européen, il n'existe pas de comptabilité étanche entre exploitation et domesticité : l'ensemble constitue l'économie du groupe familial.

- Le principe d'*économie semi-autarcique* est fondé sur la satisfaction des besoins matériels de base par l'exploitation : alimentation familiale auto-produite, bois de chauffage, logement transmis gratuitement d'une génération à l'autre ; dans le domaine agronomique, l'exploitation permet l'auto-production des semences (deux années sur trois en moyenne dans notre échantillon), des fertilisants organiques, des rations animales.

- Les *relations locales d'interconnaissance* jouent un rôle important dans l'économie familiale et plus spécifiquement dans l'économie agricole. On peut qualifier « d'entre-soi paysan » l'ensemble des modalités d'échanges formelles ou non visant à satisfaire les besoins de la communauté locale à partir de ses propres ressources.

Cet « entre-soi » lie finalement ce point du modèle aux précédents, à travers une expression du principe d'autonomie voire de semi-autarcie non plus à l'échelle seulement familiale mais à l'échelle communautaire par interdépendance entre familles, à travers le jeu des échanges de bien et de services. Remarquons que si ces échanges sont parfois monétarisés c'est par pure commodité, l'argent étant appréhendé comme un support facilitant la transaction, non comme une fin à travers un objectif d'accumulation : recours à l'argent ou pas, ces transactions demeurent bien dans le registre de l'échange de service conformément à l'analyse économique des sociétés paysannes proposée par Mendras.

Ces caractéristiques socio-économiques signent la nature paysanne de l'organisation des exploitations et des communautés locales dans la perspective de Mendras. Toutefois, des éléments non-paysans (techniques « modernes », fonctionnements économiques propres à la société englobante) « s'hybrident » avec ces éléments fondateurs. Cette forme contemporaine d'agriculture évoque plutôt une imbrication d'éléments prélevés lors des diverses étapes évolutives de l'agriculture modernisée aujourd'hui caractéristique de l'Ouest européen.

VI.A.2 - Arguments techniques en faveur du modèle de la chimère.

Mazoyer [2002] date du moyen-âge la tétrapartition de l'espace caractérisant l'aire d'extension de la charrue⁸³ en Europe. Les définitions de la *sylva*, du *saltus*, de l'*ager* et de l'*hortus* médiévaux rendent assez fidèlement compte de l'organisation spatiale et agronomique caractérisant en Pologne aujourd'hui les espaces de forêt paysanne, les pâturages permanents, les terres arables et le jardin familial.

Le remplacement (dans cette zone géographique de l'Europe tempérée froide) de la jachère par des cultures améliorantes constituant une tête de rotation sarclée et bénéficiant d'une fumure organique (pomme de terre, racines fourragères, betterave sucrière, légumineuses) date du XVIIIème siècle, ainsi que les rotations culturales accompagnant cette mutation technique [Ibid, 411]. Ces têtes de rotations, pourtant très intéressantes agronomiquement lorsqu'il s'agit de préserver la matière organique et la vitalité biologique des sols, ont globalement cédé la place aux monocultures de céréales dans les régions d'agriculture intensives spécialisées d'Europe de

⁸³ Par opposition à l'aire d'extension de l'araire, dans l'Europe méridionale

l'Ouest. Elles occupent en revanche jusqu'à 30 % de la sole dans certaines exploitations de notre échantillon ou 14 % de celle-ci en moyenne pour l'ensemble des exploitations enquêtées.

Mazoyer [2002 : 502] rend compte d'une forme de « continuum modernisateur » (continuum évolutif substituant l'agriculture « moderne » à la paysannerie) qui se poursuit par la révolution de la moto-mécanisation-chimisation amorcée à la fin du XIX^{ème}. Elle amène le système paysan de polyculture-élevage vers un système motorisé-chimisé-spécialisé, grâce à des tracteurs de plus en plus puissants, évoluant dans des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées, tractant du matériel de labour plus lourd, pour des cultures mobilisant des quantités croissantes de traitements et fertilisants chimiques.

Cette révolution de la moto-mécanisation a indiscutablement eu lieu en Pologne : 95,2 % des exploitations de plus d'une UDE⁸⁴ y utilisaient un tracteur en 2005⁸⁵, 87 % de ces exploitations utilisaient aussi une moissonneuse-batteuse⁸⁶. Le recours aux intrants chimiques est aussi généralisé : 100 % des exploitations « paysannes » de notre échantillon y ont recours, les quantités d'azote minéral sont en moyenne de 51 kg d'azote/ha de SAU. De son côté, le Réseau des Experts Indépendants dans les Pays Candidats à l'entrée dans l'Union [Network of Independent Agricultural Experts in the CEE Candidate Countries, 2004] donnaient une charge de 47 kg d'azote minéral par hectare de SAU en Pologne en 2001⁸⁷. En matière de traitements phytosanitaires, toutes molécules confondues, la moyenne est de 1,38 passage⁸⁸/an/ha SAU pour notre échantillon d'exploitations.

C'est là que bifurquent à notre avis les trajectoires ouest-européennes et polonaises. Cette révolution des temps modernes s'est accompagnée à l'Ouest d'une spécialisation des régions productives : cultures en zones de plaines fertiles, élevage en zone de forte pression foncière ou peu mécanisables en raison du relief. Les régions de grandes cultures ne bénéficient plus de la complémentarité agronomique avec l'élevage, imposant ainsi un recours exclusif aux intrants chimiques ; les régions d'élevage sont dépendantes des zones de grandes cultures en matière de compléments pour les rations animales. A l'échelle de l'exploitation, la stratégie d'autonomie paysanne a été remplacée par un fonctionnement techniquement et économiquement hétéronome, très dépendant des marchés d'amont comme d'aval.

En revanche en Pologne, la révolution de la moto-mécanisation dans ces exploitations apparentées au système paysan s'est faite, jusqu'ici, sans abandon des composantes médiévales (tétrapartition stable de l'espace de l'exploitation) et physiocrate (rotations triennales ou quadriennales sans jachère) du système technique et des pratiques agronomiques de la première révolution agricole.

Sur le plan technique, le modèle idéal-typique paysan polonais peut aujourd'hui être interprété comme une « **chimère**⁸⁹ », composée d'éléments issus des systèmes paysans médiévaux, des systèmes intensifiés pré-industriels et des systèmes moto-mécanisés

⁸⁴ Unité de Dimension Economique, soit 1200 euros de Marge Brute Standard

⁸⁵ Source Eurostat 2006

⁸⁶ *Ibid*

⁸⁷ Exploitations de moins d'une UDE incluses, moins utilisatrices que la moyenne

⁸⁸ Nos avons compté un passage dès lors qu'une molécule était employée une fois : il arrive que deux molécules soient mélangées lors d'un seul passage de machine, Nos avons alors compté deux passage. Si une molécule donnée est employée plusieurs fois dans une saison pour une surface donnée, Nos avons compté autant de passages.

contemporains. Les innovations techniques sont connues et mobilisée mais la logique paysanne reste dominante et n'est pas réellement perturbée par l'incorporation de ces pratiques techniques. Ce système est guidé par les règles idéal-typiques décrites plus haut et justifie le recours à l'image de la chimère : organisme composite, formé de l'agrégat organisé d'éléments tirés de l'ensemble des révolutions agricoles traversées par l'agriculture européenne sans que les traces d'aucune d'elles n'aient été gommées par la suivante. Sa cohérence d'ensemble (sa « personnalité », pour garder l'analogie avec l'animal mythique) est paysanne : économe, autonome, fondée sur l'interconnaissance et sur la satisfaction en priorité des besoins familiaux et communautaires ; mais une paysannerie ayant incorporé les moyens techniques contemporains en les mettant au service de sa logique fondatrice sans distordre celle-ci. Le constat dressé par Lamarche en 1991 demeure aujourd'hui valide :

« L'introduction de nouvelles techniques de production n'a pas eu pour conséquence les changements radicaux des mécanismes de fonctionnement des exploitations, comme ce fut le cas dans la plupart des pays dominés par le système capitaliste. Au contraire, les techniques modernes sont restées souvent subordonnées aux vieilles stratégies traditionnelles [...] Le mode de fonctionnement de ces exploitations ne tient pas uniquement compte des règles de rentabilité et du profit maximum. Elles fonctionnent selon d'autres règles, des règles établies plus dans une logique familiale que dans la logique de production. » [Lamarche, 1991 : 237]

VI.A.3 - Arguments socio-économiques en faveur du modèle de la chimère.

L'incorporation des moyens de la révolution de la moto-mécanisation-chimisation dans le système agricole relève de la stratégie de l'« entre-soi » : La majorité des petites et moyennes exploitations en activité dispose aujourd'hui d'un tracteur léger, acquis en général au cours des années 80, voire 90, à la faveur d'une politique socialiste provisoirement favorable à ces investissements [Maurel, 1988] mais seules les exploitations les plus grandes, au-delà de 40 hectares, disposent d'une moissonneuse-batteuse. Ces propriétaires déplacent leurs machines chez leurs voisins contre de l'argent (60 euros/heure environ dans les exploitations de notre échantillon) ou des échanges : accès au foncier, foin, bois de chauffage, temps de travail et de services, alimentation....

Cet « entre-soi » fonctionne dans divers domaines : prêts informels de foncier, entretien des chemins et débardage en forêt d'Etat, réparation et vente de machines d'occasion, transport, vente directe de produits alimentaires, savoir-faire vétérinaires, portage de repas, garde d'enfants... Ce système [Darrot, 2007] permet aux petites et moyennes exploitations, grâce au recours communautaire, d'accéder à des ressources qu'elles ne pourraient financer dans la sphère formelle de l'économie. La mécanisation – généralisée – de l'agriculture polonaise s'est effectuée selon les règles paysannes de « l'entre-soi ». Sans recours à ces solutions, elle ne concernerait que la tranche étroite des exploitations de plus de 40 ha.

Le recours au salariat, aux pensions de retraite et à diverses formes de transferts sociaux, aux aides publiques, met en question le principe d'autonomie et de semi-autarcie du système paysan initial. Cette incorporation de capitaux et revenus non-agricoles dans l'économie familiale prête à une interprétation paradoxale : elle génère à la fois une dissolution de l'économie paysanne d'origine dans les activités de la société englobante mais vise en contre partie, à assurer de manière détournée l'autonomie de l'économie familiale par le maintien de l'exploitation, grâce à cette hybridation des revenus.

⁸⁹ Créature mythique, mi-effrayante, mi-vénérée pour sa puissance symbolique et initiatique, associant une tête de lion, un corps de chèvre, une queue de serpent, dans un corps organisé.

VI.B. – Un modèle de résilience

Nos observations invitent à mobiliser la notion à la mode de « résilience », qui, malgré son usage multiforme ces dernières années, paraît efficace et adéquate pour rendre compte de la dynamique du système et de ses formes adaptatives.

C'est en guise de synthèse du long développement qui précède sur la trajectoire historique de ce système paysan et de ses variantes que nous proposons cette réflexion sur sa faculté de résilience.

VI.B.1 – Bref panorama sur la notion de résilience.

Emprunté à l'anglais dès le 17^{ème} siècle, le terme signifiait dans cette langue le fait d'être capable de rebondir. Curieusement, le terme s'est fondé sur le verbe « résilier » dont l'origine latine inclut plutôt l'idée de récurSION, du fait de l'association du préfixe « re » (en arrière) et du verbe « salire » (sauter). Le terme de résilience, transféré récemment de l'anglais, apparenté seulement de manière linguistique au verbe « résilier », sans proche parenté de sens, est un néologisme en français : sa définition n'est proposée que par de rares dictionnaires.

Paul Claudel en proposait une appropriation intéressante au retour d'un voyage à Washington :

« Il y a dans le tempérament américain une qualité que l'on traduit là-bas par le mot « resiliency », pour lequel je ne trouve pas en français de correspondant exact, car il unit les idées d'élasticité, de ressort, de ressource et de bonne humeur. » [Claudel, *Amérique*, 1933]

Malgré son succès récent dans le domaine de l'approche psychologique des comportements, c'est pour décrire les comportements physiques de la matière que le terme de résilience a d'abord été mobilisé en français.

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (Nancy, France, 2008, édition en ligne) propose trois domaines d'application au terme de « résilience » :

- En mécanique ou en physique, il décrit la capacité de résistance d'un matériau aux chocs
- En zoologie, il décrit la capacité de reproduction d'une espèce animale inemployée en raison d'une ambiance hostile mais susceptible d'une expansion soudaine si cette ambiance s'améliore.
- Au figuré, le terme décrit la force morale, la qualité de quelqu'un qui ne se décourage pas, ne se laisse pas abattre devant les difficultés.

Dans le domaine psychologique, le terme décrit actuellement plus précisément des catégories de comportements positifs de reconstruction, après des phases de traumatisme graves, illustrant la capacité d'humains à échapper au malheur.

Le terme est aussi utilisé dans le domaine écologique, pour décrire la capacité d'un milieu naturel à se restaurer spontanément après des dégradations graves (incendie, intervention humaine, etc)

Le point de fédération de ces définitions est l'association d'une forme d'élasticité, d'une capacité à encaisser des traumatismes en se déformant jusqu'à un certain point, puis à recouvrer une forme ou une posture d'équilibre très proche de l'origine, quoique légèrement différente par trace de la déformation, du traumatisme. Pourtant, cette capacité n'est pas infinie : que l'on imprime des déformations trop souvent répétées ou trop importantes à un matériau et la rupture survient ; que l'animal, le milieu naturel, soient trop profondément agressés et leur capacité à se restaurer (en tant qu'espèce ou en tant que milieu) sera définitivement compromise ; que l'humain soit trop profondément ou de trop nombreuses fois traumatisé, blessé et sa capacité à rebondir, à renaître à lui-même ne s'exprimera plus que difficilement.

VI.B.2 – La « chimère » en mouvement, un modèle de résilience

Ce modèle idéal-typique peut être présenté comme une sorte de « chimère » structurelle composée à partir d'éléments historiques variés, agencés selon une logique paysanne. Cette vision structuraliste mérite un complément en dynamique, décrivant la logique d'ensemble des trajectoires possibles au sein de ce modèle : autrement dit, pour filer la métaphore de la chimère comme animal, une description de ses mouvements après une description de sa genèse et de sa forme.

Selon les conditions extérieures liées à la société dans laquelle elles évoluent et aux conditions politico-économiques qu'elle génère, ces exploitations présentent une capacité à déformer leur système productif et à restaurer celui-ci si les conditions s'améliorent par la suite de manière à permettre à nouveau d'exprimer le plein potentiel du système technique paysan. Le système garde toutefois ensuite la marque plus ou moins appuyée de cette déformation.

Voici plusieurs exemples :

VI.B.2.a - Les assolements

L'assolement comporte, de manière idéal-typique 1/4 à 1/3 de plantes sarclées fourragères et/ou alimentaires constituant une tête de rotation. Récemment (cf. *infra*), le marché de la pomme de terre très défavorable et la possibilité d'acheter des compléments alimentaires pour les porcs à base de soja américain très peu cher, ont amené les paysans à limiter fortement cette culture. La céréale exigeante de tête de rotation la remplace partiellement et reçoit la fumure organique jusqu'ici destinée aux pommes de terre. L'accès actuellement relativement facile (commerciallement) aux fertilisants minéraux et aux traitements chimiques permet de palier partiellement les bénéfices agronomiques perdus par l'abandon de cette tête de rotation.

Pourtant, cette culture de pommes de terre est maintenue a minima : quelques ares « pour la famille ». Le maintien de cette culture revêt, de manière plus ou moins volontaire, d'autres fonctions : réservoir de savoir-faire, noyau dur mimant l'importance de la tête de rotation en pleine fonction, il s'agit d'une mémoire matérielle du système paysan complet. Si les conditions d'accès aux fertilisants et traitements, aux compléments alimentaires pour les porcs, se compliquent, si ces produits deviennent trop chers, si les pommes de terre sont revalorisées sur le marché, le système complet peut être restauré dès l'année suivante sans effort particulier.

VI.B.2.b - Productions animales : lait et porcs

Divers exemples parmi nos monographies montrent la plasticité de l'agencement entre ces deux productions au fil des trajectoires d'exploitations, à l'échelle d'une demi-génération en moyenne. Lorsque le marché est favorable à l'écoulement de ces deux productions, elles sont présentes de manière équilibrée sur l'exploitations, l'élevage laitier permettant de valoriser les ressources en herbe, les espaces dérobés et une part des céréales (éventuellement les feuilles de betteraves), les porcs valorisant divers sous-produits, une part importante des céréales, les pommes de terre. Ces deux productions sont également nécessaires à l'alimentation familiale : sans être concurrentes, elles se complètent, tant agronomiquement qu'économiquement pour la famille.

Lorsque le prix de vente des porcs chute brusquement, cet élevage peut être rapidement réduit dès les mises bas suivantes, les truies-mères seules étant maintenues en attendant de meilleures circonstances. Lorsque la laiterie locale vient à disparaître, privant l'exploitation de la possibilité d'écouler ses productions, la plupart des exploitants réagissent comme si cette situation était provisoire : l'élevage laitier est maintenu à petite vitesse, le plus souvent avec seulement une ou deux vaches, matrice permettant de restaurer un élevage plus important en cas de meilleure circonstance. Cette plasticité est permise notamment par le faible degré de spécialisation des bâtiments d'élevage, bâtiments de pierre quadrangulaires séparés en loges hébergeant ici une truie, là quelques vaches, là encore le stock de foin, de betteraves ou le tracteur.

Les récentes obligations sanitaires fixées par l'Union illustrent le **point de rupture** de cette capacité de résilience : imposer la séparation des élevages dans des bâtiments distincts, interdire la traite manuelle à l'étable, la fixation de quotas sur une référence historique parfois très faible dans les petites exploitations (qui interdit le retour à une production plus importante le jour voulu), fixer des contraintes sur l'hygiène des bâtiments de traite et la réfrigération du lait imposant des investissements élevés, interdisent en pratique le maintien d'un des deux élevages.

La souplesse du système, sa capacité de déformation/reformation, sa capacité à rebondir, sont **brutalement limités**.

VI.B.2.c - Céréales, porcs : un jeu de vases communicants

Selon le prix de marché relatif de ces deux productions, l'une prendra momentanément le pas sur l'autre : chaque année, les exploitants estiment s'il est plus intéressant de commercialiser directement les céréales ou s'il vaut mieux élever des porcs avec ces productions végétales. La longue période qui s'achève encourageait nettement l'élevage porcin (ce n'est plus le cas depuis 2007).

VI.B.2.d - Equipement matériel

C'est surtout en terme économique que s'exprime la capacité de résilience du système : les investissements sont minimisés à l'extrême (que ce soit un choix ou une nécessité), par l'entretien des machines sur une période très longue (plus de 30 ans en moyenne), le recours aux prêts, locations et échanges de matériels...

De même, lorsqu'un nouveau bâtiment devient nécessaire (lorsqu'un jeune s'installe sur l'exploitation par exemple et désire relancer l'un des ateliers d'élevages) cette installation se fait soit par auto-construction, soit par adaptation de bâtiments existants (un hangar ou un garage désaffecté par exemple).

Ces modalités se traduisent par un très faible taux d'endettement des exploitations, que ce soit du fait du machinisme ou du fait des bâtiments d'élevage : autrement dit, l'exploitation n'est

pas liée aux productions qu'elle développe par un matériel spécialisé coûteux en amortissements. Sa capacité d'adaptation s'en trouve renforcée.

VI.B.2.e - Travail

Le volume du travail salarié sur l'exploitation dépend du nombre, du sexe et de l'âge des personnes résidant sur place. Au fil des générations et du volume de la main-d'œuvre active au moment T du cycle familial, le volume des productions et leur intensification se révèlent extrêmement élastique. On retrouve ici intactes les observations menées par Tchayanov en Russie au début du siècle.

De même, l'intensification du travail agricole dépend aussi partiellement des opportunités d'emploi local et de la rémunération espérée : que l'accès à ces emplois soit facile et procure une meilleure rémunération et l'exploitations ne conservera guère que sa fonction alimentaire, le reste des productions étant maintenu à petite vitesse. C'est là que réside toute la valeur de résilience de l'exploitation : lorsque les conditions d'emploi s'annoncent au contraire délicates, l'intérêt de l'exploitation resurgit, sa structure ayant été maintenue de manière à pourvoir être relancée dans les plus brefs délais. C'était le cas lors de notre période d'enquête, caractérisée par un taux de chômage national historiquement au plus haut : plusieurs jeunes avaient pris la décision de relancer l'exploitation faute de meilleure solution, à partir de productions laitières et/ou porcines maintenues à l'état embryonnaire par la génération des parents, en attendant de voir.

Soulignons ici une des composantes importantes, quoique rarement mentionnée, de cette capacité de résilience, quelque soit le registre dans lequel elle s'exprime : les éléments constitutifs de la forme complète du système technique sont maintenus, même en petite quantité, même au ralenti. On peut proposer divers registres d'explications à ce phénomène. Il s'agit avant tout d'un mode de préservation des savoir-faire nécessaires à la relance du système complet. Par ailleurs, ce maintien de chaque production ou presque fonctionne non seulement comme une mémoire de savoir-faire mais comme une mémoire tout court, mimant le souvenir actif du système complet. Que cette fonction conservatoire soit délibérée ou corollaire importe peu, elle est fondamentale à moyen terme.

Ces dynamiques sur le temps long évoquent une respiration, par constriction/dilatation d'un système réduit ou déployé mais intact dans ses composantes.

Bien entendu, s'y ajoutent la nature avant tout vivrière de l'exploitation, fondée sur une grande diversité de productions réalisées à coût aussi faible que possible : ce qui n'est sans aucun doute pas le moindre des déterminants du maintien de chacune des productions en quantité modérée.

VI.B.3 – Echelle historique, échelle nationale

La nature paysanne d'une agriculture ne représente pas un point de faiblesse par rapport à des structures qualifiées de compétitives, parce que « modernisées » et tournées vers le marché : au contraire, la nature paysanne du processus de production explique sa solidité, sa capacité de

résistance, par possibilité de déformation/adaptation aux contraintes et retour à un relatif équilibre à la fin de l'épisode.

Cette capacité de résistance paysanne au cours de la période socialiste en Pologne s'est articulée autour de trois caractéristiques.

- 1 Les exploitations paysannes visent à satisfaire avant tout les besoins d'autoconsommation de la famille et organisent leurs productions de manière à auto-produire la plus grande part de leurs consommations intermédiaires. Notamment, les techniques agricoles développées, fondées sur la complémentarité entre élevage et cultures, sur les rotations culturales avec une tête de rotation sarclée et fumée et sur le tri des semences, dispensent au moins partiellement les exploitations du recours aux intrants fournis par le marché, administré ou non. Les besoins alimentaires de la famille restaient couverts par la production de l'exploitation, fut-ce à minima grâce à une réduction provisoire des consommations familiales. Les paysans rencontrés soulignent « qu'à l'époque, tout se vendait bien » : les marchés locaux, officiels ou clandestins, permettaient à la société locale de s'approvisionner en produits alimentaires variés et aux paysans d'écouler sans trop de difficultés l'excédent de production non auto-consommé dans la famille. Par ces processus, les paysans se tenaient relativement à l'abri de deux catégories de mesures coercitives mises en place par l'Etat : la réduction de l'accès aux intrants et les livraisons obligatoires. Sans être, loin s'en faut, rendue confortable, la contrainte était contournable.
- 2 Le recours à la multiplicité des activités familiales fait partie des caractéristiques paysannes : l'emploi salarié occasionnel ou permanent d'une partie des membres de la famille, partageant solidairement leurs revenus avec l'ensemble du foyer, afin de couvrir les besoins financiers familiaux et éventuellement de maintenir en état le capital d'exploitation, est une constante qui n'attend pas les moments de crise pour être activée. Jouant bien entendu le rôle de « roue de secours » économique en période de crise agricole déclarée, elle relève avant tout d'une stratégie de sécurité par la diversification des sources de revenus et des activités en période stable. En cela, elle doit être interprétée au même titre que la diversification des productions agricoles susceptibles d'être commercialisées pour une exploitation donnée. Ce recours à la pluri-activité s'étend par ailleurs à la communauté locale dans son ensemble : les besoins de la communauté sont avant tout satisfaits par des recours à un « entre soi » mobilisant les compétences variées des uns et des autres, par des transactions souvent situées en marge ou à l'extérieur de la sphère du marché. Cette caractéristique de la société paysanne (polonaise) a notamment permis de contourner une autre contrainte mise en place par le gouvernement, sous forme de faibles possibilités d'accès au machinisme : les rares exploitations progressivement équipées travaillaient pour les autres en échange d'autres services, de main-d'œuvre en particulier ou simplement en échange d'argent.
- 3 Les exploitations paysannes ne se donnent pas d'objectif d'accumulation mais de simple maintien de la structure de production pour le bénéfice de la génération suivante. Les besoins d'investissements, de consommation, les besoins financiers en général, sont modérés et la famille peut soutenir une situation de repli des activités pendant une période relativement longue : la question de la dévalorisation de l'outil global de production ne se pose qu'à moyen terme. Ainsi par exemple, les exploitations contemporaines se satisfont, pour une part considérable d'entre elles, des machines agricoles acquises au cours des années 80-81 lors du bref épisode politique porté par Solidarité paysan et grâce aux prêts particulièrement avantageux consentis aux paysans au cours de ces deux années. **Après une période longue de renoncement à cette**

forme d'investissements faute d'une conjoncture adéquate, une part des exploitations s'apprête vraisemblablement à mobiliser aides et prêts européens pour améliorer leur parc de machines : cette dynamique était perceptible dès la première année de mise en œuvre des aides européennes.

Au cours de la période de transition, les modalités adaptatives se sont jouées autour des mêmes éléments d'articulation. Toutefois, le contexte de marché comme l'encadrement politique radicalement différents ont renouvelé ces modalités : réduction des têtes de rotation, fortes variations des volumes porcins produits liés aux cycles du porc, recours nouveau à l'emploi salarié de courte durée à l'étranger permettant l'apport de fonds, recours plus importants aux compléments alimentaires porcins dans les rations, maintien d'une part peut-être plus nombreuse de la famille sur l'exploitation faute de meilleur emploi, limitant les capacités d'investissements plus directement productifs (dont report des investissements de modernisation).

Cette dynamique est remodelée par le contexte européen qui, s'il s'avère contraignant, ouvre aussi de nouveaux espaces à la résilience paysanne : aides directes et aides du second pilier se substituent aux transferts sociaux et salaires, en soulageant le besoin d'incorporation de fonds extérieurs dans l'exploitation. La capacité d'investissement s'en trouve relancée, au moins pour les intrants dans les plus petites exploitations, pour le petit machinisme dans les exploitations plus grandes. Les possibilités d'emploi à l'étranger, couplées à une relative relance de l'emploi national, améliorent le recours au salariat. Ces éléments créent les conditions d'un renforcement de la résilience des exploitations paysannes.

Une question reste aujourd'hui ouverte : les fortes contraintes imposées par l'Union mettront-elles en jeu, parallèlement, cette capacité des exploitations à se déformer en se maintenant ? Autrement dit, ces nouvelles conditions risquent-elles aujourd'hui de pousser ce fonctionnement socio-économique des exploitations jusqu'au point de rupture ? Le risque est réel mais pas absolu : la capacité adaptative de ces exploitations paysannes prouve qu'une part des familles au moins est capable de s'organiser dans les niches du système et d'en exploiter toutes les possibilités pour maintenir, coûte que coûte, tant le patrimoine familial qu'un style de vie perçu comme sans guère d'alternative (cette appréciation est parfois énoncée de manière très optimiste dans certaines familles, la joie d'être paysan dominant ; et de manière plus pessimiste dans d'autres familles, où ce statut est énoncé comme un choix par défaut. Curieusement, On ne peut guère discriminer les comportements techniques et économiques – plus ou moins innovants ? – en fonction de ce critère).

VI.B.4 – Synthèse : articulations paysans – société englobante

Dès lors que l'on se situe dans le cadre du modèle paysan tel que Mendras le définit, on peut proposer une synthèse renouvelée de la dynamique d'interaction entre paysans et société englobante.

La nécessité mutuelle d'échanges forme la matrice de cette classification : la société a avant tout besoin de denrées alimentaires (éventuellement de main-d'œuvre), les paysans ont besoin d'incorporer des ressources financières extérieures pour stabiliser et renouveler leur capital d'exploitation et couvrir certains besoins matériels et de services de la famille. Ici se trouve questionnée l'idée du prélèvement unilatéral de la société sur les exploitations : l'idée d'interdépendance paraît ici plus adéquate.

Les catégories 2 et 3 de notre typologie représentent deux modes d'interaction entre paysans et société englobante. Nous avons ajouté dans le tableau 24 le mode d'interaction qui caractérise notre type 4 et avec lui les exploitations intensifiées/spécialisées occidentales contemporaines.

	Intérêt pour la société	Intérêt pour les paysans
Type 2	Main-d'œuvre acceptant de faibles salaires grâce à l'assurance toit-nourriture fournie par l'exploitation Accès à de faibles volumes de denrées alimentaires (excédents commercialisés par les exploitations)	Incorporation de ressources financières dans l'exploitation grâce d'abord au salariat et aux transferts sociaux (et quelques ventes)
Type 3	Accès à des volumes alimentaires plus importants (et éventuellement à une main-d'œuvre souvent mobilisable plus ponctuellement)	Incorporation de ressources financières dans l'exploitation grâce d'abord aux ventes agricoles (et éventuellement grâce au salariat et transferts sociaux)
BILAN pour ces deux modèles paysans	<i>Sous rémunération du travail</i> (par la capacité paysanne à ne pas prélever de salaire lors de la production agricole ; et par l'acceptation de faibles salaires lors des phases salariées)	<i>Maintien de l'exploitation quelque soit son équilibre économique sensu stricto</i> Grâce à l'incorporation de fonds extérieurs
Type 4	<i>Accès à d'importants volumes alimentaires à faible prix</i> (compensé pour l'agriculteur par les aides publiques), <i>Forte stimulation du marché d'amont et d'aval</i> mais travail agricole coûteux pour la société (coût des aides)	<i>Incorporation de ressources financières dans l'exploitation grâce aux ventes agricoles et aux aides publiques</i>

Tableau 24 : Intérêt pour la société, intérêt pour les paysans de chaque catégorie d'exploitation de notre typologie (tableau de synthèse)

Les deux premiers modèles, paysans, procurent un bénéfice partagé pour la société et les paysans, à faible coût pour les uns et les autres.

En revanche, le type 4 paraît déséquilibré en défaveur de la société : si les agriculteurs parviennent à maintenir leurs exploitations, c'est au prix d'aides publiques prélevées sur les ressources des contribuables. On pourrait espérer que celui-ci tire finalement bénéfice de son investissement à travers des coûts alimentaires réduits, grâce à la baisse des coûts de production. L'expérience montre que ces bénéfices profitent surtout aux intermédiaires commerciaux, qui reportent peu les gains acquis sur les prix à la production auprès du consommateur.

Les deux premières catégories d'exploitations, qui fonctionnent avec assez peu d'intervention publique (compte-tenu de la taille plus restreinte des exploitations, qui bénéficient

peu d'aides proportionnelles au foncier), semblent sous cet angle relever d'un modèle plus équitable

VI.C. – Référentiel paysan endogène, référentiel de politique publique ?

L'image de la chimère est évocatrice ici parce que le « corps », la structure recomposée est doté d'une forme et d'une identité inédites. Appliqué au modèle agricole qui sous-tend les représentations des agriculteurs rencontrés lors de nos enquêtes, cette image permet de souligner comment cette forme d'agriculture questionne les catégories nées à l'Ouest. Ni archaïques ni modernes, ni tout-à-fait paysannes ni radicalement professionnalisées et tournées vers le marché grâce à la technicisation des pratiques, les exploitations apparentées à cet idéal-type ont tracé une voie technique et socio-économique unique, sous la triple contrainte de facteurs historiques, sociaux et économiques propres à la Pologne.

Cette image de la chimère est inspirante politiquement, elle encourage à reconnaître la trajectoire polonaise comme latérale par rapport à celle des agricultures de l'Europe-Centre et pourrait susciter une reconsidération des normes et des représentations justifiant les choix européens de politique agricole. Encore faut-il que ce modèle soit identifié comme distinct d'autres modèles technico-économiques en agriculture et que sa représentation politique soit assurée et défendue.

Peut-on autrement dit attribuer à ce modèle paysan polonais la qualité de référentiel de politique publique ? Il n'est pas possible d'être aussi rapide.

Les bases de ce modèle sont passablement solides, pour ceux qui l'ont adopté, qui le mettent en pratique, voire qui le revendiquent. Autrement dit, les composantes cognitives et normatives d'un référentiel professionnel sont potentiellement établies.

Les paysans qui mettent ce modèle en œuvre peuvent-ils pour autant être qualifiés de « forum » ? Autrement dit, ce modèle paysan est-il identifié comme un enjeu politique, comme la base d'un référentiel porté sur la scène publique par au moins une catégorie d'acteurs (paysans ou non) qui l'identifient, le nomment, en revendiquent l'intérêt et les composantes par un argumentaire bâti collectivement ?

Seules des réponses affirmatives à ces questions permettraient de modifier le statut de cette « chimère » paysanne, de ce modèle idéal-typique, pour en faire un référentiel de politique publique. En l'absence de sa reconnaissance par une catégorie d'acteurs, par ailleurs capables de poser les enjeux politiques de son avenir ou de sa disparition, il demeure le jouet d'enjeux qui lui sont extérieurs.

La question est loin de n'être que théorique : c'est l'avenir politique et partant l'avenir tout court, du mode de subsistance et d'organisation sociale de près de 6 millions de polonais qui est en jeu.

Ces réflexions se poursuivront dans le dernier chapitre.

VI.D. - Tentative de bornage (quantitatif) de ces catégories typologiques

Afin de circonscrire le nombre d'agriculteurs concernés par notre réflexion sur les divers modèles agricoles en Pologne et notamment sur la représentation dans cette population d'exploitations apparentées au système paysan, il n'est pas sans intérêt de tenter de quantifier la population concernée.

Le projet est périlleux : **la limite de chaque groupe est floue, le passage de l'un à l'autre s'effectuant par glissement**, une part non négligeable des exploitations se situe à la charnière de deux catégories ; les données statistiques ne reflètent que partiellement la complexité de chaque système, certaines situations échappent d'ailleurs à l'enregistrement (travail salarié non déclaré, baux informels...), ce qui complique le travail quantitatif à partir de données agrégées.

Les données présentées dans ce paragraphe ne peuvent être abordées qu'à titre indicatif.

Il s'agira surtout de situer le modèle de la « chimère paysanne » et les trois catégories de trajectoires qui en rendent compte (types 2, 3A et 3B) dans une fourchette statistique raisonnable, estimant leur représentation dans la population agricole totale.

VI.D.1 – Position de ces catégories typologiques dans le panorama national

Notre typologie rejoint jusqu'à un certain point les représentations bi-polaires proposées par les auteurs ayant proposé des synthèses sur la situation agricole polonaise depuis la seconde moitié des années 90.

Ce modèle paraît effectivement fragilisé lorsqu'il s'agit des plus petites exploitations ayant ralenti leur activité. Cette catégorie est menacée par l'abandon progressif de la production, faute de repreneur amenant une dynamique productive, de débouchés pour les faibles volumes de production de vente, d'une surface suffisante pour établir un système productif complet. Halamska [2007] suggère le terme de « quasi-paysans », « ce qui se réfère d'une part à la rationalité paysanne de leur fonctionnement (autoconsommation et vente du surplus sur le marché local) et d'autre part au caractère apparent et aux déformations de cette même rationalité (revenus extra-agricoles, abandon progressif de la production, absence de mise en valeur du potentiel matériel et de la main-d'œuvre de l'exploitation, autonomie par rapport à la famille) ». L'auteur se penche dans ce propos sur la catégorie d'exploitation la moins active du pays, correspondant le plus souvent à des structures de petite taille (2,74 ha en moyenne) : ces exploitations occupent 16,2 % de la SAU du pays pour 28,5% de la main-d'œuvre agricole nationale. [*Ibid*]

Les observations dans des exploitations de moins de 3 ha corroborent ce principe d'appauvrissement du système paysan : rotations seulement biennales, têtes de rotation sarclées n'occupant que 3 % de la sole en moyenne (contre 14 % dans l'ensemble de notre échantillon), variété culturale plus faible (2,7 variétés contre 4,4 variétés en moyenne pour l'ensemble de l'échantillon), très faible chargement animal (0,61 UGB/ha, contre 1,21 UGB/ha pour l'ensemble de notre échantillon), faibles volumes de fumier disponibles limitant la complémentarité élevage-

cultures, 0 % de pâturage et de forêt dans la SAU (contre 29 % dans l'ensemble de notre échantillon). La faiblesse de la taille de l'exploitation et sa fragilité limitent les liens d'interdépendance avec la famille élargie (échanges de services contre denrées alimentaires, potentiel d'hébergement en cas de coup dur).

Les limites de ce système idéal-typique de la « chimère paysanne » nécessitent en revanche discussion à l'autre extrême. Pouliquen décrit l'extension du mode paysan de semi-subsistance à la tranche d'exploitations de 20 à 50 ha, compte-tenu de la dégradation des termes de l'échange diminuant la part agricole dans les revenus familiaux : ces surfaces sont « très supérieures aux besoins d'autoconsommation mais inférieurs aux seuils de viabilité durable du « mode professionnel⁹⁰ » [Pouliquen, 2001 : 41]. « Il s'agit d'exploitations dont la taille, le caractère familial (ou de petit groupe) et le degré d'intégration dans le marché évoquent, **à première vue**⁹¹, les formats prédominants de l'agriculture communautaire. Elles constituent donc, espère-t-on généralement à l'Ouest et à l'Est, le premier noyau d'une agriculture professionnelle intensive [...] Mais les résultats de l'échantillon comptable indiquent [que cette modernisation] s'effectue en moyenne sur un mode peu intensif, c'est-à-dire avec une densité animale à l'hectare relativement peu élevée et peu d'achats de grains et de concentrés complets » [Pouliquen, 2001 : 47-48].

Les exploitations de 20 à 40 ha de notre échantillon contre-disent en effet l'impression première d'une trajectoire de modernisation à l'occidentale. L'essentiel des rations animales demeure auto-produit sur l'exploitation, les bâtiments, s'ils doivent être modifiés, le sont sur la base de l'existant, en mobilisant des techniques d'auto-construction et la main-d'œuvre familiale ou locale (« l'entre-soi », encore) : la dépendance vis-à-vis des marchés d'amont et les prises de risque financières sont limitées, conformément au principe paysan. L'organisation agronomique pré-moderne est peu modifiée : le chargement animal demeure modéré (1,04⁹² UGB/ha), les rotations restent triennales ou quadriennales, la tête de rotation sarclée occupe toujours 20 % de la sole, les cultures sont variées (4,8 variétés en moyenne), la tétrapartition de l'espace de l'exploitation gouvernée par le principe agronomique (en fonction de la fertilité des sols), continue de prévaloir. Le revenu agricole complété des aides directes, quoique bien plus élevé que dans les catégories précédentes, ne représente que 52,5 % du revenu familial, l'autoconsommation diminue dans la part du revenu (9,5 % du revenu⁹³ dans cette catégorie d'exploitations) mais demeure constante en volumes si l'on compare avec les petites exploitations : la logique d'autoconsommation demeure inchangée, quoique englobée par la logique marchande. Les revenus restent composites (les pensions de retraites entrent pour 16 % dans le revenu familial, les revenus salariaux partagés solidairement pour 22 %).

En revanche les volumes de fertilisants chimiques mobilisés dans cette catégorie d'exploitations sont comparables aux moyennes de l'Europe des 15 (94 kg/ha d'azote minéral dans les exploitations de cette catégorie de notre échantillon, contre 66 kg/ha dans l'Europe des 15 en 2001 ou 150 kg/ha en Hollande⁹⁴). On ne peut parler ici de « modernisation » de l'agriculture au sens strict, qui sous-entendrait un passage radical à l'hétéronomie technique que l'on observe pas plus ici que l'intensification nette du système productif. On ne peut non plus parler de réelle « professionnalisation », les revenus demeurent composites, quoique la part de revenu agricole s'accroisse. Ces exploitations plus grandes correspondent finalement elles aussi à

⁹⁰ Procurant le revenu monétaire principal des personnes actives sur l'exploitation

⁹¹ C'est l'auteur qui souligne

⁹² En élevage laitier, on considère comme intensifs les élevages présentant plus de 1,4 UGB/ha mais les valeurs peuvent être beaucoup plus élevées

⁹³ Estimé en valeur d'achat au détail des produits, conformément à la logique ménagère qui préside à cette catégorie de productions

⁹⁴ Source IAMO 2003

notre définition de la « chimère paysanne polonaise » dont il devient possible de cerner les contours.

Deux catégories d'exploitations semblent s'en éloigner : d'une part les plus petites et les moins productives, par perte progressive de leur capacité productive sans possibilité de retour. Dans ce cas, l'adhésion intellectuelle au modèle idéal-typique est entravée par un appauvrissement relativement irréversible du modèle technique. A l'autre extrême, une part des exploitations renonce au principe d'autonomie, en s'endettant afin d'ouvrir des possibilités d'investissement productifs, en général consacrés à la spécialisation progressive et à l'intensification du système. La logique paysanne cède la place à une logique de marché. Dans ce second cas, le modèle idéal-typique est progressivement abandonné intellectuellement pour céder la place à une autre représentation des fonctions productives de l'exploitation, sans que pour autant, le modèle technique évoquant l'idéal-type soit totalement remanié, au moins dans un premier temps.

Demeurerait un noyau d'exploitations représentant la voie médiane - « chimère », y compris des exploitations relativement grandes (20 à 40 ha) en regard de la moyenne nationale. Leurs pratiques techniques et leurs stratégies socio-économiques demeurent apparentées à des caractéristiques paysannes gouvernant les formes de leur développement marchand. Halamska [2004] estime qu'un quart des exploitations de l'échantillon qu'elle suit depuis 1988 et formerait potentiellement le noyau d'une « troisième voie » [Lamarche, 1995, cité par Halamska, 2004] entre les deux extrêmes des voies « descendantes » et « ascendantes ». Ce chiffre constitue un minimum, compte-tenu de la ré-incorporation dans cette catégorie d'une part d'exploitations relativement grandes.

VI.D.2 – Combien d'agriculteurs polonais concernés par le modèle idéal-typique de la « chimère paysanne » ? Tentative (seulement) d'estimation

Reprenons la classification nationale des exploitations proposée par le RDR [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005 :19] : 17 % d'exploitations permanentes ou temporaires, 12,7 % d'exploitations de subsistance, 37,4 % d'exploitations de semi-subsistance (articulant productions vouées à l'auto-consommation et à la vente), 47,4 % d'exploitations « commerciales » (dont la production a pour principale vocation d'être vendue).

L'ensemble du groupe d'exploitations de **semi-subsistance** peut être apparenté à l'idéal-type paysan, soit 37,4 % des exploitations.

Le reste de la population « paysanne » peut être évalué entre une fourchette haute et une fourchette basse : toutes les exploitations du groupe des **exploitations temporaires** (17 % selon le RDR) et des **exploitations de subsistance** (du RDR, soit 12,7 %) peuvent être écartées, au titre de leur faible productivité mais nos recherches montrent qu'une petite part de ces exploitations (15 % d'entre elles) ne traverse cette situation que provisoirement en préparant une phase de relance, ce qui représenterait 4,1 % des exploitations du pays.

De même, une part des **exploitations commerciales** (selon la classification du RDR) maintient globalement un système paysan, d'autres sont apparentées au système intensifié hétéronome occidental : compte-tenu de la nature progressive de cette transition, nous estimons que 1/3 à 2/3 des exploitations de ce groupe relève d'un modèle paysan plus ou moins intensifié, soient 15 % à 30 % des exploitations polonaises. **Ce modèle paysan concernerait par conséquent de 56 % à 71 % des exploitations polonaises, selon les limites étroites ou larges qu'on lui assigne. La réalité se situe sans doute aujourd'hui aux alentours de 2/3 des exploitations.**

Remarquons que Lamarche parvenait en 1994 à un ordre de grandeur comparable, quoique par une autre voie. L'agrégation de ses catégories « Exploitation paysanne ou vivrière » (semi autarcique, 19 % des exploitations en Pologne en 1990) et « Exploitation familiale moderne » (caractérisée par une logique hybride fondée sur un important travail familial, une implication inachevée dans le marché, un degré d'intensification moyen et représentant 36 % des exploitations polonaises en 1990) fournit une valeur approchée pour l'agrégation de nos catégories 2, 3A et 3B, grâce à une assez bonne analogie : **l'ensemble représentait 55 % des exploitations, ce qui correspond à notre fourchette basse**. Cette comparaison n'est qu'indicative, compte-tenu de la quinzaine d'années qui sépare notre enquête de celle qu'a coordonné Lamarche.

Plus récemment, Maurel *et alii* [2003 : 100] conduisent la même analyse à partir de l'enquête menée en 2001 dans 107 exploitations de Zator, Drobin et Stęszew. La catégorie « Paysan/vivrier » y représentait 44,9 % des exploitations enquêtées, la catégorie « Entreprise familiale » 18,7 %, la catégorie « Transition » 14 % (et la catégorie « Entreprise », que nous écartons, 18,9 %). Ces catégories ne recouvrent pas exactement notre propre déclinaison du modèle paysan (types 2, 3A, 3B), l'exploitation de ces données statistiques nécessite par conséquent des adaptations et une certaine prudence dans l'interprétation

La description du modèle « Entreprise familiale » se situe à la charnière des catégories 3 (3A et 3B) et 4 : fondé sur le travail familial et attaché au patrimoine et à la reproduction de l'exploitation, ce qui le rapproche du groupe 3, ce groupe est aussi fortement intégré au marché et fondé sur un système très mécanisé, ce qui le rapproche à la fois du groupe 3A et du groupe 4 : seul le recours à la description technique du système productif d'une part, du taux d'endettement et des dynamiques récentes d'investissement d'autre part, permettraient la discrimination. Les auteurs précisent néanmoins que ces exploitations ont moins investi et se sont moins endettées que celles du groupe « Entreprise », ce qui autorise finalement à apparenter ce groupe plutôt à notre catégorie 3 (A et B).

Le groupe « paysan/vivrier » englobe notre groupe 2 (« exploitants qui ne vendent presque rien » selon les enquêtes des auteurs) et une frange de notre groupe 3 (« plus de 50 % de la production vendue »). On peut considérer autrement dit que ces deux catégories reflètent approximativement nos propres catégories 2, 3A et 3B.

Ces auteurs ont ajouté, par rapport à la typologie initiale de Lamarche, une catégorie « Transition » : ces exploitations sont apparentées au modèle « paysan » en ce qui concerne leur volonté d'autonomie technique et économique et le fait qu'ils vendent rarement plus de la moitié de leur production. En revanche, elles s'approchent du modèle « entreprise » en ce qui concerne l'abandon progressif de la logique familiale, de la logique patrimoniale. Leur taille d'exploitation est variable. Les auteurs postulent que ces exploitations signifient « un lieu de passage pour des exploitants désireux de s'intégrer plus franchement dans l'économie de marché et donc de rejoindre, soit le modèle Entreprise, soit le modèle Entreprise familiale » [Maurel *et alii*, 2003 : 93].

Toutefois, les auteurs avaient envisagé aussi que ce groupe se compose aussi des exploitants « alternatifs », « qui remettent en cause leur mode de fonctionnement antérieur dominé par la logique productiviste. » Les auteurs ont exclu la possibilité de cette voie « alternative », car cette contestation du modèle intensif est un corollaire historique tardif de l'implantation de ce modèle qui ne peut prendre place en Pologne, compte tenu, justement, de la faible représentation de ce modèle jusqu'ici dans le pays. Les auteurs ont exclu l'hypothèse de la stabilité d'un groupe à la fois intensifié, technicisé mais maintenant une logique technique et sociale familiale. Nos résultats infirment cette posture et ré-ouvrent la voie de la réflexion annoncée par ces auteurs. Le débat sur le statut « alternatif » de cette catégorie d'exploitations

dans le panorama social polonais occupera la fin de cette thèse : si la contestation « réflexive » du modèle productiviste ne peut effectivement les caractériser, leur choix alternatif et argumenté demeure, d'après des arguments différents de ceux de leurs homologues de l'Ouest, inspirés ici – sans surprise – des spécificités de la trajectoire polonaise. Le qualificatif « d'alternatif » leur convient, quoique exprimant une posture distincte de celle que l'on observe à l'Ouest.

Nous avons aussi rencontré des exploitations « en transition », difficiles à situer entre le groupe 3A et le groupe 4. Des considérations technico-économiques ont permis de les départager : nous avons placé dans le groupe 3A les exploitations dont la cohérence technique évoquait suffisamment fidèlement notre idéal-type paysan et dont la dynamique d'investissement restait basée sur une logique de prudence et d'autonomie. Dans le groupe 4 ont été situées plutôt les exploitations semblant annoncer une dynamique de spécialisation et d'intensification, avec des choix d'investissement plus « audacieux » en terme de prise de risque. C'est leur dynamique, plutôt que leur état technique du moment, qui ont permis de les distinguer.

Par conséquent, il n'est pas possible d'apparenter complètement la catégorie « transition/alternatif » de ces auteurs à notre catégorie 3, certaines d'entre elles auraient sans doute évoqué notre catégorie 4, plus proche de leur modèle « Entreprise ».

Si nous considérons (arbitrairement) la moitié de ce groupe, additionné des exploitations du type « Paysan vivrier » et des exploitations du type « Entreprise familiale », on obtient le chiffre de **70 %**, ce qui correspond à notre fourchette haute pour l'estimation de la représentation de l'ensemble des déclinaisons du modèle « système idéal de résilience ».

Cette estimation est sans doute plus proche de la réalité que celle obtenue d'après Lamarche, compte-tenu de la plus grande proximité des dates d'enquêtes. L'incertitude sur les marges de chaque catégorie amène à nouveau à valider raisonnablement l'estimation de **2/3 des exploitations polonaises sont concernées par nos catégories 2, 3A et 3B, déclinaisons de notre modèle idéal-typique paysan.**

Mais votre rapport nous montre aussi
Comme il est nécessaire de changer le monde
Il faut comprendre l'individuel
Et comprendre la totalité
Ce n'est qu'instruits de la réalité
Que nous pourrons changer cette réalité
B. Brecht, *La Décision*, 1930

Troisième partie

Union européenne, paysans polonais : Confrontation de normes

Chapitre VII. **Les politiques agricoles européennes et polonaises : analyse d'un corpus de textes**

Ce paragraphe présente une mise en ordre des informations contenues dans le corpus de textes européen mobilisé. Des informations corollaires, propres à mieux comprendre les textes eux-mêmes, ont été collectées dans des documents d'analyse produits au cours de la même période par des experts chargés du commentaire des mesures politiques en cours d'élaboration ou au cours d'entretiens avec certains de ces experts.

L'analyse du contenu de ces textes est bâtie en cinq temps, qui justifient chacun des paragraphes présentés.

- Préalablement à la lecture des textes, nous présentons des informations sur leurs modalités de rédaction, notamment en ce qui concerne le Plan de Développement National (qui contient les mesures structurelles relatives à l'agriculture), rédigé en partenariat avec la France.
- Nous avons inventorié les principaux éléments « cognitifs » disponibles dans ces textes en matière de définition des grands axes d'une politique agricole publique pour la Pologne. Par éléments cognitifs, il est entendu le processus d'interprétation de la réalité qui énonce les sources de justification de la politique proposée, les causes à l'origine de cette politique. Deux catégories d'arguments doivent alors être distingués : ceux qui relèvent du référentiel « de marché » et ceux qui relèvent du référentiel de « la multifonctionnalité en agriculture ». Pour ces deux référentiels, deux catégories de propos ont été relevées : les composantes du référentiel mobilisé, relevant de la nature même du paradigme qui sous-tend le propos énoncé, d'abord ; ensuite les indicateurs objectifs découlant de ce référentiel, évoqués au fil du texte et permettant de justifier l'argumentaire énoncé.
- Conséquence de ce caractère cognitif d'une partie des textes, des éléments de discours du type « normatif » sont aussi disponibles dans les mêmes documents, énonçant « ce qu'il faut faire », les modalités de mise en pratique du projet politique. A nouveau ont été distinguées les mesures relevant du référentiel « de marché » et les mesures relevant du référentiel de « la multifonctionnalité de l'agriculture ».
- Dans les textes eux-mêmes, qu'il s'agisse des textes politiques ou des rapports d'expertise édités autour de ces textes à la même période, des éléments de discussion du projet politique dominant (cristallisé autour du référentiel « de marché ») peuvent être relevés : facteurs limitants, raisonnement contradictoire, compléments de diagnostic, informations

manquantes ou mal exploitées, sources des risques d'échec du projet politique, sont presque plus nombreux en volume que les propositions politiques elles-mêmes. Quatre notions guident le commentaire : discussion des modalités de production des textes, de la nature du projet politique ; éléments de débat portant sur des arguments d'ordre technico-économique ; d'ordre social et territorial ; d'ordre écologique.

- Spécifiquement autour du référentiel de la « multifonctionnalité », d'autres catégories de commentaires ont aussi émergé : l'origine politique de cette notion et les modalités d'apparition dans les textes de politique agricole pour la Pologne méritent discussion et apportent des précisions sur la nature du projet politique justifiant l'usage de cette notion en Pologne ; une dialectique complexe sur le sens de cette notion existe d'ailleurs selon les auteurs mobilisés ; par conséquent, on tentera de préciser à quel registre de définition de la notion de multifonctionnalité se réfèrent les textes de politique agricole rédigés pour la Pologne ; la conclusion de ce paragraphe permettra de préciser le champs de définition adopté dans cette thèse lorsqu'il s'agira de mobiliser la notion de multifonctionnalité.

Cette lecture organisée d'un corpus de textes de politiques agricole écrits pour la Pologne au moment de son entrée dans l'Union devrait permettre de mieux comprendre la nature du projet global dessiné pour les exploitations familiales petites et moyennes du pays.

VII.A. - Auteurs des textes, lieux et modalités de production du corpus de textes

VII.A.1 – Auteurs et modalités de production

L'essentiel des textes de ce corpus est édité par la Direction Générale de l'Agriculture (DGVI) de la Commission européenne, en particulier les textes cadres fixant l'analyse de la situation polonaise dans la période de préadhésion.. Ces textes présentent à la fois un diagnostic de l'agriculture polonaise préalable à l'adhésion et des éléments de projets pour « susciter les changements devant permettre [au pays] de s'adapter plus rapidement aux exigences de l'UE » [Commission européenne, 2001] dans le domaine agricole, soit⁹⁵ :

- a. *Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries* (Working document), Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), juin 1998

⁹⁵ Afin d'alléger la lecture des pages qui suivent, les extraits de ces textes, qui sont édités en anglais, sont directement traduits en français. Cette traduction est assurée par l'auteur.

- b. *Regular report on Poland's progress towards accession*, Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), juillet 2002, 34 p.
- c. *Agricultural situation in the candidate countries, Country report on Poland*, Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, juillet 2002, 34 pages

Entre 1998 et 2002, des rapports réguliers sur la situation, notamment agricole, des pays postulants ont été rédigés, avec pour titre, dans le cas polonais, « *Regular report [année] on Poland's progress towards accession* ». Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, ces rapports annuels renvoient aux objectifs définis dans le document de 1998 et mesurent l'écart, théoriquement réduit année après année, entre ces objectifs et la situation nationale. Le document de 1998 trace les contours de la situation nationale à l'amorce du processus de réformes qui a caractérisé la période officielle de préadhésion initiée fin 1997. Les deux documents de 2002, complémentaires, dressent un bilan de cette période, le premier essentiellement sous forme de texte, le second grâce à la mobilisation de données chiffrées. Il n'existe pas de rapport similaire pour l'année suivante, 2003, année de l'adhésion.

Eve Fouilleux décrit la position et la stratégie de la Commission européenne, « auteur » officiel de ces textes, dans les termes suivants :

« En charge du décodage/recodage du réel au niveau communautaire à travers ses propositions au Conseil, le rôle de la Commission serait ainsi analogue à celui des élites administratives au niveau national mais « compliqué » par son statut au sein du système politique européen. Disposant de ressources institutionnelles et politiques propres, elle est susceptible de mettre en œuvre des stratégies pour accroître son pouvoir et sa légitimité (comportement « d'entrepreneur politique »). De ce point de vue, elle est désavantagée par rapport aux gouvernements nationaux car la forte visibilité que lui confère son rôle de proposition (forte imputabilité des réformes) n'est pas compensée par l'existence d'un forum de la rhétorique politique où elle puisse justifier son action (ni au niveau communautaire, ni dans les Etats membres).

L'inexistence d'un réel forum européen de la rhétorique politique explique sans doute en partie que la commission ait du endosser le rôle de bouc émissaire dans ces réformes, les gouvernements nationaux se « déchargeant » sur elle de leur responsabilité dans les décisions politiques. Il semble qu'elle essaie aujourd'hui de promouvoir des politiques qui la mettent moins facilement en difficulté en même temps qu'elles lui confèrent un pouvoir plus important (politiques régulatrices). » [Fouilleux, 2000 : 287]

Ces textes étayaient cette définition de rôle de porte-étendard politique assumé par la commission. On y retrouve le registre de l'expertise porté par les fonctionnaires européens en charge de la mise en forme des textes, une impulsion politique précise et la définition explicite de stratégies opérationnelles.

Le souci de se protéger de mises en questions attribuables à son rôle de traduction des faits et des projets politiques justifie sans doute la présence simultanée dans les textes d'au moins deux référentiels, celui « du marché » et celui « de la multifonctionnalité de l'agriculture ». Cette recherche d'une posture de compromis s'affirme au fil du temps et de l'édition des textes concernant la Pologne et se répercute surtout dans la traduction nationale du projet européen : c'est dans la version nationale du Règlement de Développement Rural, commande européenne rédigée tardivement en Pologne (2004 pour la période 2004-2006), que l'on trouve les références les plus explicites à la multifonctionnalité et au développement durable. Ces notions sous-tendent en partie la stratégie d'ensemble du deuxième pilier de la PAC, celui du développement rural (qualifiable de « politique régulatrice »), lorsque le premier pilier est tout entier consacré à la Politique des marchés, reflet du premier référentiel.

La complexité du processus de rédaction de textes issus du Ministère de l'agriculture polonais, sous l'impulsion européenne et chronologiquement plus tardivement que les textes édités par la commission elle-même, mérite d'être un peu détaillée.

De manière générale, l'Union européenne édite des textes-cadres pour la Politique Agricole, complétés désormais indissociablement par une panoplie de mesures structurelles notamment consacrées au développement rural, qualifiés de « second pilier de la PAC ». Dans le contexte de ce second pilier, le Ministère de l'Agriculture polonais était invité à produire, comme tous les pays européens, un Plan de Développement Rural National conforme au projet-cadre européen, le Règlement de Développement Rural. Soucieux de pédagogie, le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles – Limoges, France), résume ainsi le protocole de mise en place du Règlement de Développement Rural pour chaque pays membre de l'Union :

« Lors de l'Agenda 2000, l'Union Européenne a reconnu la multifonctionnalité de l'agriculture en s'appuyant sur trois instruments : le RDR, la modulation des aides directes et l'éco-conditionnalité des aides. Pour la période 2000-2006, la politique communautaire de développement rural a été révisée en un cadre unique, le Règlement (CE) n°1257/99 du 17 mai 1999, Règlement de Développement Rural (RDR). Devenu 2e pilier de la PAC, sa mission est de compléter la politique de soutien des marchés agricoles (1er pilier) en faisant que la dépense agricole participe mieux qu'auparavant à l'aménagement de l'espace et à la protection de la nature. Le RDR fait obligation aux Etats-membres de présenter des plans de développement rural (PDR) pour une période de sept ans (2000-2006), qui doivent être approuvés par la Commission. » [CNASEA, 2003]

Le RDR européen se compose de 22 mesures, qui fixent autant d'axes, un peu abstraits, autour desquels peuvent s'organiser les mesures plus concrètes des Plans de Développement Nationaux.

Les intitulés de ces 22 mesures du RDR européen sont les suivants :

- 1) Préretraite
- 2) Zones défavorisées et zones soumises à contraintes environnementales (ICHN)
- 3) Agroenvironnement
- 4) Boisement de terres agricoles
- 5) Investissements dans les exploitations agricoles
- 6) Installation des jeunes agriculteurs
- 7) Formation
- 8) Transformation et commercialisation des produits agricoles
- 9) Autres mesures forestières
- 10) Amélioration des terres
- 11) Remembrement des terres
- 12) Services de remplacement et services d'aide à la gestion agricole
- 13) Commercialisation de produits agricoles de qualité
- 14) Services essentiels pour l'économie et la population rurale
- 15) Rénovation des villages et protection du patrimoine rural
- 16) Diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture
- 17) Gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture
- 18) Amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture
- 19) Encouragement des activités touristiques et artisanales
- 20) Protection de l'environnement, bien-être des animaux
- 21) Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par les catastrophes naturelles et mise en oeuvre des moyens de prévention
- 22) Ingénierie financière

Le Ministère de l'Agriculture polonais s'est donc plié à l'exercice de production de ce Plan de Développement Rural National (« Rural Development Plan » - RDP). Celui-ci ne pouvait concerner, comme pour les plus anciens pays membres, la période 2000 – 2006. C'est donc en principe à partir de la période d'adhésion que ce règlement aurait du entrer en vigueur, soit pour la période 2003 – 2006. L'élaboration de ce vaste projet et la mise en forme du RDP ont été longs et difficiles, le texte définitif n'est sorti qu'en 2005, privant ainsi la Pologne de modalités d'attribution claires pour les fonds structurels pour l'agriculture lors de la première année d'adhésion. Le processus de mise en place de ce projet nécessitait en effet non seulement un projet politique, des modalités d'application, des mesures précises, une affectation des différents volets du budget européen et des cofinancements nationaux mais aussi une réforme des institutions nationales et la mise en place d'organismes payeurs intermédiaires, la formation de personnes compétentes pour ces organismes... En conséquence, une course contre la montre s'est engagée en Pologne afin de permettre tout de même l'attribution de ces fonds structurels européens aussi rapidement que possible après l'adhésion.

Sur la base du cadre fixé par le RDR européen, un groupe de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture polonais s'est attelé à la rédaction de versions provisoires, successives, d'un projet national de PDRN. La ventilation des fonds structurels s'est organisée autour du *Rural Development Plan for Poland 2004-2006*⁹⁶ et autour de 8 Sectoral Operational Programs, synthétisés dans un document d'ensemble intitulé *Polish National Development Plan 2004 – 2006* (PND). Les 8 SOP, programmes sectoriels d'action et de ventilation des fonds structurels, portent les intitulés suivants :

- SOP 1 : Improvement of the competitiveness of the Economy
- SOP 2 : Development of human resources
- SOP 3 : *Restructuring and Modernisation of food sector and rural development*
- SOP 4 : Fishery and processing
- SOP 5 : Environment
- SOP 6 : Transport
- SOP 7 : Technical measures
- IROP : Poland Integrated Regional Operational Program

Nous avons centré notre analyse de textes, en matière de politique de développement rural, sur le contenu du *Rural Development Plan 2004-2006* et sur le SOP « *Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004 2006* », qui traitent tous les deux plus spécifiquement d'agriculture. Ce corpus comporte en outre un texte conséquent intitulé « *Complément to the SOP Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004 2006* » publié lui aussi en 2004 par le Ministère de l'Agriculture polonais, tout aussi important que le texte initial lui-même et présentant les modalités pratiques de la mise en place de ce programme.

VII.A.2 – Quelles modalités de régulation dans la rédaction des textes ?

Lors du processus de rédaction de ces textes polonais, des experts européens ont été mobilisés pour évaluer les versions provisoires et conseiller les rédacteurs pour la mise en forme d'un projet plus solide et cohérent.

L'évaluation *Ex-Ante* coordonnée en 2002 par François Bafoil (CERI⁹⁷), dont la partie plus spécifiquement agricole a été confiée à Gilles Bazin (INAPG⁹⁸) a été mobilisée. Leurs

⁹⁶ La référence complète de ce texte est disponible dans notre bibliographie

⁹⁷ Centre d'Etudes et de Recherches Internationales

⁹⁸ Institut National d'Agronomie Paris Grignon

commentaires seront insérés au fil du texte dans les paragraphes qui suivent. Lors d'une communication personnelle en mai 2007, François Bafoïl a souligné combien la rédaction de ces textes s'est, par la force des choses, menée dans l'urgence. Ce commentaire est sans doute transposable non seulement à la rédaction des SOP mais aussi au texte du *Rural Development Plan*, rédigé au cours de la même période et publié tardivement, en 2005. La commission d'expertise a travaillé sur des versions provisoires, certaines en polonais, d'autres en anglais, se succédant rapidement, parfois beaucoup trop :

« L'évaluation par les experts était basée sur différentes versions, qui n'étaient pas soumises simultanément par les autorités polonaises. L'état d'impréparation des documents pour l'évaluation a infligé des retards à la publication du rapport. Cela met en évidence d'importants problèmes de coordination des évaluations et leur cohérence avec d'autres évaluations, produites ailleurs. Des éléments importants ont été introduits dans les versions d'automne, suivant en cela les courtes évaluations de l'équipe ex-ante, alors que dans le même temps la Commission publiait des commentaires sur une version précédente, commentaires par conséquent déjà dépassés. On peut supposer que les experts polonais ont rencontré le même genre de difficultés. » [François Bafoïl, 2002 : 5]

La question soulevée ici porte finalement et globalement, sur les modalités de conception, de rédaction et de validation politique des textes présidant au contexte puissant fixé par la PAC dans sa traduction nationale, dans lequel évoluent désormais les exploitations visitées. La conception et la rédaction des textes produits par le Ministère de l'Agriculture polonais est manifestement le fait d'un débat de fonctionnaires ministériels et d'experts internationaux. Le texte a finalement été validé par la Commission européenne, qui n'est pas, rappelons le, une instance constituée d'élus. **A aucun moment dans ce processus fin et complexe de définition des textes, une instance démocratiquement désignée n'a formulé d'avis sur le contenu du projet.** Cela n'a pas été le cas, plus particulièrement, dans la phase finale de mise en forme de ces textes et du projet politique énoncé. Compte-tenu de la précipitation qui a présidé à leur mise en forme, sous la contrainte du calendrier d'élargissement européen, le processus démocratique a été court-circuité par la machine administrative.

Les évaluateurs ne sont pas dupes de la nature de ce phénomène :

« La réponse à la question de savoir si des dynamiques « bottom up » ont pu voir le jour ou être renforcées à l'occasion de l'élaboration des SOP est définitivement négative. Tous les partenaires contactés en régions ont souligné qu'ils n'avaient pas été informés des procédures d'élaboration des SOP. [...] Ce n'est pas le cas pour l'IROP. Le Ministre de l'Economie et d'autres ont invité de manière répétée des acteurs des communautés locales à faire part de leur opinion. Les interlocuteurs contactés ont pu poser certaines questions mais aucun d'entre eux n'a pu établir si elles avaient été prises en compte. Dans de nombreuses régions, il faut remarquer la volonté d'impliquer les citoyens dans le processus d'organisation à travers des campagnes de presse et le repérage de projets qui pourraient être éligibles dans le cadre des financements [européens] » [Bafoïl, 2002 : 16]

Ce phénomène n'est pas nouveau, il est une des composante historique de la genèse de la PAC. Evoquant la période de mise en place des principaux axes de politique agricole européenne immédiatement après sa fondation, de 1961 à 1969, à laquelle il a amplement participé, Edgard Pisani, alors Ministre français de l'agriculture, s'autorise un recul d'autant plus justifié qu'il a, pour sa part, privilégié la concertation avec les partenaires sociaux :

« Je n'ai jamais cessé de regretter que la plupart des grands textes ou des grandes décisions soient élaborés par des conseils ou des comités de spécialistes qui écrivent avant de discuter et qui sont ensuite féroceement fidèles à ce qu'ils ont écrit. Le temps de la liberté créatrice n'existe guère dans les procédures officielles et chacun prend position devant l'opinion publique avant d'avoir bavardé avec ses partenaires ! [Pisani, 2004 : 39] »

La fonction des évaluateurs mérite elle aussi d'être discutée. Gilles Bazin décrit ainsi les modalités d'organisation et de légitimation du travail d'expertise de son équipe pour l'évaluation ex ante :

« Le texte ci-dessous rend compte d'une lecture du SOP renseignée par notre expérience en matière d'évaluation des instruments de la PAC, par notre connaissance de l'agriculture et des espaces ruraux polonais et par des entretiens menés avec des responsables chargés de la conception et de la rédaction du SOP au Ministère de l'agriculture et du développement rural, avec des conseillers pré-adhésion sur les questions agricoles dans les ministères comme dans les voïvodies, ainsi qu'au cours de missions dans les voïvodies (tout particulièrement celles de Podkarpackie et de Mazowie) et de rencontres avec des experts et chercheurs polonais de divers instituts. » [Bazin, 2002 : 3]

Tout l'inconfort de la position d'expert est résumé dans ce court extrait : il connaît le terrain, a le souci de rendre compte fidèlement des conditions du terrain mais n'est pas mandaté par le terrain pour le représenter. En outre, ses interlocuteurs eux-mêmes sont, pour la plupart, eux aussi des représentants d'administration, des experts, non élus. Si l'expert se fait d'aventure garant d'un processus prenant acte des problèmes sociaux et soucieux de la représentation de la situation de l'ensemble des paysans, il n'en reste pas moins désigné dans cette fonction par un processus administratif qui n'a rien de démocratique. Quels que soient ses compétences, sa connaissance du terrain, des acteurs concernés et son souci des questions sociales, sa position lui interdit en théorie de valider un processus politique. La réalité est à l'évidence plus incertaine.

François Bafoil, lucide, précisait encore : « C'est toute l'ambiguïté de notre statut : nous étions sensés être des experts neutres et extérieurs mais nous avons participé activement à l'élaboration des textes. J'ai même rédigé certains passages, dans la hâte du processus final. Il faut bien comprendre qu'en 2002, il n'y avait *rien*, rien n'était écrit. » [Bafoil, 2007, *comm.pers.*]

Un véritable processus démocratique aurait nécessité soit que les populations concernées puissent s'exprimer (éventuellement par le biais de leurs élus locaux, politiques ou syndicaux, c'est le sens du processus dit « bottom-up »), soit que leurs représentant nationaux (élus politiques ou syndicaux, à nouveau), participent activement au processus de rédaction et de validation des textes, soit, enfin, qu'une instance élue européenne (le parlement) dispose d'une fonction décisionnelle dans la mise en application finale des textes, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

D'une manière générale, qu'ils portent sur des textes édités par la Direction Générale de l'Agriculture (DG VI) de la Commission Européenne ou des textes rédigés par le Ministère polonais de l'Agriculture, les propos d'Eve Fouilleux et de François Bafoil convergent sur un point : le contenu cognitif et normatif des textes est presque exclusivement le produit d'instances administratives, chargées de recueillir autant que possible les propositions des acteurs de terrain. Toutefois, au terme de la production des textes, ces instances sont finalement peu soumises à des processus de régulation politique du projet énoncé.

La hâte provoquée par le calendrier d'adhésion laissait bien peu de temps aux processus démocratiques et administratifs de s'harmoniser, peu de temps pour élaborer des textes qui, dans le reste de l'Union, sont le produit de longues années de maturation et d'histoire politique, peu de temps enfin aux élites nationales polonaises pour se familiariser avec la complexité de ces processus européens. La nature de la structure institutionnelle de l'Union européenne, depuis longtemps prise en défaut en matière de réel fonctionnement démocratique, a achevé de confisquer le nécessaire débat sur le diagnostic et les scénarios possibles pour le futur de l'agriculture polonaise.

Quelle qu'en soit finalement la nature, ces normes sont le produit de la culture et de la « rhétorique standardisée » [Bafoil, 2007, *comm. pers.*] portée par une élite administrative. La terminologie mobilisée, le cadre de pensée analytique sous-jacents, en témoignent à notre avis. C'est ce rôle d'expertise, d'impulsion d'un projet politique, de recherche du compromis, qui va être exploré à présent, à travers la recherche des traces des référentiels de politique publique (sans doute serait-il plus adéquat d'employer finalement le terme « d'administration publique ») présents dans ces textes.

La troisième partie permettra d'aborder comment ce processus peut être infléchi par le point de vue des acteurs de terrains et recouvrer par là une part de sa vocation démocratique. Ce lien raccourci entre mouvements sociaux et définition de politique européenne par les élites peut sembler à la fois hardi et contredit par les observations qui précèdent. C'est pourtant la perspective visionnaire proposée à nouveau par Ulrich Beck pour l'Europe :

« On peut imaginer également que la cosmopolitisation de l'Europe soit soutenue par les élites politiques elles-mêmes. L'idée que les élites européennes seraient prêtes à former des coalitions avec des acteurs de la société civiles, dans leur propre intérêt bien compris, n'est pas si farfelue qu'elle en a l'air. La commission a toujours été ouverte à la coopération avec des groupements d'intérêt sociaux, surtout si cela lui permet de renforcer son pouvoir vis-à-vis des Etats membres. [...] La branche exécutive européenne, dont le pouvoir a vu le projet originel cosmopolitique s'enliser dans la technocratie, a tout particulièrement besoin d'une coalition avec la société civile européenne pour désenliser l'Europe de la bureaucratie. » [Beck, 2007 : 226-227]

Ayant exploré dans ce chapitre comment les textes politiques ont été conçus et la nature du projet qu'ils impulsent pour la petite agriculture polonaise, puis dans le chapitre suivant, quelles sont les formes de réaction, d'adaptation, de distorsions observables dans les exploitations familiales dans ce nouveau contexte, nous tenterons de pressentir la possibilité du scénario proposé par Beck, en l'appliquant au débat sur les modèles agricoles pour la Pologne.

L'ensemble de ce propos vise ainsi d'abord à montrer comment l'avenir d'une part des exploitations familiales polonaises est confisqué par le projet européen, puis comment ces exploitations réagissent, s'adaptent, résistent, puis, enfin comment on peut imaginer qu'une partie de cette population se réapproprie le débat politique qui la concerne. En effet, si l'entrée dans l'Union crée pour ces exploitations un contexte économique périlleux, elle leur procure aussi un espace de débat, d'ouverture politique et de reconnaissance inédit.

VII.B. - Dimension cognitive et normative des référentiels de politique publics réperables dans les textes

Par « dimension cognitive et normative », il est entendu ici le processus d'interprétation de la réalité qui énonce les sources de justification de la politique proposée, les causes à l'origine de cette politique, les valeurs qui la sous-tendent. Deux catégories d'arguments doivent alors être distingués : ceux qui relèvent du référentiel « de marché » et ceux qui relèvent du référentiel de « la multifonctionnalité en agriculture ».

Notre approche sera organisée dans ce paragraphe de manière chronologique : un effet de délai joue en effet dans l'apparition successive de ces deux référentiels dans les textes. Si le référentiel « de marché » est présent dès les premiers textes, le référentiel « de la multifonctionnalité » n'apparaît que plus tardivement et seulement dans les textes édités par le Ministère polonais et consacrés à la mise en place des fonds structurels.

VII.B.1 – Le référentiel « de marché »

Le principe de ce référentiel est explicite dès 1993, lors de l'élaboration des critères de Copenhague, qui fixent les conditions préalables à l'entrée de tout nouveau pays dans l'Union européenne :

Le « Conseil Européen de Copenhague a établi que l'adhésion à l'Union européenne nécessite l'existence d'une économie de marché et la capacité à faire face à la pression compétitive et aux forces du marché au sein de l'Union » [Commission européenne, 2002 b, p.33]

Au moment de l'ouverture officielle de la période de préadhésion, lorsqu'il s'agit de traiter de l'avenir du secteur agricole, le projet pour la Pologne découle, logiquement, directement de l'application de ces critères. La reconnaissance des critères de Copenhague dans le domaine agricole conduit, concrètement, à adopter la recherche de compétitivité économique des structures dans un contexte de marché ouvert comme seul point d'horizon pour la trajectoire des agricultures des nouveaux pays membres.

Ainsi, dans son document de travail de 1998, la DG VI, adopte le projet de restructuration de l'agriculture polonaise pour l'amener vers des exploitations familiales certes mais de grande taille, bien mécanisées et procurant la totalité du revenu des actifs qu'elles occupent. Les rédacteurs de ce document de référence affirment que, parmi les 2,1 millions d'exploitations polonaises, « à moyen terme, seules 400 000 à 500 000 fermes sont capables de perdurer économiquement ». [Commission européenne, 1998, p.51] Le document se base aussi sur « une étude du Pr Wós (IERIGZ⁹⁹) [qui] a montré que seules 200 000 à 300 000 exploitations agricoles pouvaient générer un capital suffisant pour se développer¹⁰⁰ ».

La rhétorique d'ensemble, le vocabulaire utilisé, le champs des observations mobilisés, témoignent de cette perspective : « La Pologne fonctionne comme une économie de marché [...] elle est capable de faire face à la pression compétitive et aux forces du marché [...] » [Commission européenne, 2002 a, p.33].

Le volume de capital dégagé, « la part de l'agriculture dans le PIB [...] la productivité [...] la valeur ajoutée dans l'agriculture » [Commission européenne, 2002 a, p.43] figurent parmi les points de vigilance de la Direction Général de l'Agriculture lorsqu'elle évalue la situation polonaise. Le raisonnement mobilisé relève de la transposition au secteur agricole d'une logique élaborée à l'origine pour le secteur industriel. Ce secteur industriel évolue d'ailleurs conformément au projet « de marché », alors que le secteur agricole, dont la Commission attend qu'il se coule dans ce modèle, y résiste à l'évidence :

« Le processus de privatisation est avancé et a permis la restructuration des entreprises dans de nombreux secteurs [...] Le climat commercial est d'une manière général propice à la création d'entreprise et aux investissements [...] Des enjeux importants demeurent pour la restructuration de secteurs clés, tels que l'agriculture ou l'industrie lourde. » [Commission européenne, 2002a : 35]

L'inventaire de ces objectifs généraux éclaire la nature des commentaires critiques portés dans les mêmes documents sur l'organisation actuelle du secteur agricole. Les extraits qui suivent permettent de mettre en évidence l'ensemble des points sur lesquels la Commission et le Ministère de l'agriculture polonais espèrent une évolution. Dans le secteur agricole, « les gains de productivité n'ont pas été suffisants dans le contexte de durcissement des termes de l'échange. Le niveau de productivité est beaucoup plus bas que dans le reste de l'Union. La principale raison de cette faible productivité est le sur-emploi, qui repose sur une explication sociale plutôt qu'économique » [Commission européenne, 2002 b, p.11]. Poursuivie en 2002, cette observation avait été soulevée dès la rédaction du document-cadre de 1998 :

⁹⁹ Institut d'Economie Agricole et Agroalimentaire - Varsovie

¹⁰⁰ "In the medium term only 400 000 to 500 000 farms are sustainable. A study by the IERiGZ (Wós) showed that only 200 000 to 300 000 agricultural holdings could generate enough capital to expand." (Traduc. C.D.)

« En référence à tous ces éléments (faible capacité d'auto-financement, recours élevé à l'auto-fouriture et à l'auto-consommation, recours aux salaires extérieurs dans certains cas, chômage caché), la plupart des fermes familiales polonaises se caractérisent par une inertie structurelle qui semble se poursuivre » [Commission européenne, 1998, p.57].

Ce dernier extrait témoigne sans doute assez particulièrement de l'engagement de la Commission en faveur du référentiel de marché pour l'agriculture : la description de la logique économique et sociale propre aux familles d'agriculteurs reflète assez fidèlement la réalité du terrain mais la détermination à infléchir cet état de faits transparait dans l'usage du terme « d'inertie », péjorativement connoté. C'est l'occasion de mettre en évidence la référence claire au projet dominant d'une agriculture « de marché » pour le pays. Une agriculture fondée davantage sur une grande quantité de main d'œuvre que sur les autres facteurs de production (foncier, éléments de capital fixe) est faiblement consommatrice d'intrants chimiques, de machines, de matières premières utilisées dans le bâtiment, de combustibles... En somme, elle ne contribue guère aux flux des échanges nationaux générateurs de capitaux et n'enrichit personne, ni grâce à l'achat de produits d'amont, ni grâce à la vente de produits agricoles d'où les intermédiaires de l'agro-alimentaire tirent leur marge. Préoccupée surtout de nourrir ceux qui y travaillent et leur entourage direct, elle investit peu, vend peu et n'a ainsi guère de chances de contribuer à faire du pays qui l'héberge un partenaire commercial intéressant. Les auteurs du raisonnement développé dans le document de synthèse de 1998 regrettent, conformément à cette logique, la faible contribution au marché de cette petite agriculture familiale, dont 45 % de la production est destinée aux consommations intermédiaires [Commission européenne, 1998, p.56] et dont les dépenses pour amortissements et remboursements de crédits sont négligeables. Dès lors, ce problème « d'inertie structurelle » [Commission européenne, 1998, p.57], autrement dit de faibles investissements, de faibles mouvements de foncier et matériel, de comportement très économe en tous domaines, contrarie le projet libéral fondé sur la maximisation des échanges et des investissements. Ce projet déborde très largement hors des limites de l'examen des modalités de production des denrées alimentaires nécessaires au pays. Il en va de la contribution du secteur de la production agricole à la stimulation de l'économie de marché dans les filières d'amont et d'aval et de la capacité exportatrice du pays, en tant que contribution au marché en général, au-delà de ses besoins alimentaires propres.

Ces éléments de discours restent néanmoins positionnés dans les documents de la Commission européenne dans une dialectique qui reconnaît une existence, quoique contrariante, aux agriculteurs en tant que personnes, disposant d'une logique propre. Les premiers textes publiés par le Ministère de l'Agriculture polonais pour traduire le projet politique européen dans le pays font preuve, si l'on y prête attention, d'une rhétorique plus directe et crue en matière de projet libéral. En 2005, le texte officiel du Plan de Développement Rural conçu pour la Pologne pour la période 2004 – 2005 opérait, non sans cynisme, une surprenante inversion : personnifiant la notion de compétitivité dont les intérêts devraient être défendus, ce texte décrivait parallèlement les événements touchant la main-d'œuvre agricole comme des phénomènes physiques, au même titre que ce que l'on pourrait énoncer pour les autres facteurs de production, matériels.

« Il est patent que la fonction sociale de la l'absorption du travail local par le secteur agricole (au prix de l'efficacité économique de ce secteur) devrait être limitée dans l'intérêt de la compétitivité. » [Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Varsovie, 2005, p.15]

Dans le même texte, pourtant consacré à l'avenir des zones rurales dans leur ensemble et particulièrement à l'amélioration de la situation des zones défavorisées, le mécanisme économique espéré est exposé sans détour :

La quantité de main-d'œuvre agricole « excessive diminue le rythme d'amélioration des structures agraires, limite l'efficacité de l'agriculture et compromet le progrès technique et en ce

sens conduit à de faibles revenus dans le secteur agricole et à un usage incomplet du potentiel de compétitivité. » [Ibid. :15]. Cette phrase est présentée à l'identique dans le paragraphe intitulé « problèmes liés au développement de l'agriculture » du SOP *Moderniser et restructurer le secteur agro-alimentaire et le développement rural*. [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2004 : 32]

Par conséquent, « la compétitivité internationale des entreprises agricoles individuelles et des industries (à la fois dans le secteur de la transformation et du commerce) et du secteur dans son ensemble est réduite », faute « d'accumulation du capital » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005, p.28]

Le Plan de Développement National 2004-2006, qui fixe la stratégie de développement économique et social, « consiste à développer la compétitivité de l'économie basée sur la savoir et l'entrepreneuriat et capable de générer une croissance régulière et à long terme. » [Ibid. p.74]

Toujours dans ce document, la grille de lecture servant de base à la classification des exploitations n'est pas la nature des activités développées sur l'exploitation et plus largement par la famille, mais, simplement, le degré d'intégration au marché de ces exploitations. Ainsi, ce document distingue quatre catégories d'exploitations dans le pays : les exploitations qui ne produisent pas, les exploitations qui produisent exclusivement pour les besoins de la famille, les exploitations qui produisent principalement pour les besoins de la famille, les exploitations produisant essentiellement pour le marché (sans distinction de taille, d'orientation des productions, de stratégie économique...) [Ibid. p.20-21]

La même typologie est présentée dans le SOP consacré à l'agriculture [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2004]

La taille des exploitations et leur faible degré de spécialisation est mis en cause :

« Les petites exploitations prédominent au sein des structures agricoles du pays. La quantité de terres disponibles est, pour la majorité des exploitations, trop faible pour assurer un revenu suffisant. La production à petite échelle fait aussi obstacle à la mise en œuvre de progrès technologiques, pour des raisons à la fois financières et techniques. Le faible degré de spécialisation des exploitations, qui compromet leur efficacité, le progrès technique et la compétitivité des exploitants sur le marché.» [Ministère de l'agriculture, 2004 : 32]

Au bilan, afin d'améliorer la compétitivité du secteur, il s'agit de diminuer le sur-emploi agricole, améliorer la capacité de financement des exploitations et leur niveau d'équipement technique, agrandir les structures et augmenter leur degré d'intégration au marché. Le référentiel de marché justifie la restructuration des exploitations.

Un élément spécifique de la rhétorique mobilisée dans ces textes, relativement au référentiel de marché, a retenu notre attention : le terme de « performance » (des exploitations agricoles ou de la filière agricole dans son ensemble) est largement employé. Ce terme semble faire l'objet d'un consensus implicite en matière de définition, ce qui ne va pourtant pas de soi. Au contraire, la mesure d'une performance ne peut, justement, s'évaluer que dans le cadre d'un référentiel explicitement défini. Nous avons donc supposé que cet emploi du terme de « performance » reflétait le référentiel dominant dans les textes. La performance des exploitations agricoles peut s'évaluer dans le cadre d'autres référentiels, celui de la durabilité notamment. C'est ce que l'on tentera de faire à l'aide d'indicateurs spécifiques au chapitre IX.

D'origine anglaise, le mot français de « performance » signifie, d'après le dictionnaire¹⁰¹, signifie soit le résultat – chiffré – obtenu lors d'une compétition, soit le résultat optimal qu'un

¹⁰¹ Petit Robert, dictionnaire de la langue française, 1989

engin peut obtenir – un voiture par exemple, soit enfin, un exploit, un succès. Outre des définitions convergentes, Wikipedia France ajoute la définition très opérationnelle suivante : « résultat ultime de l'ensemble des efforts d'une entreprise ou d'une organisation. Ces efforts consistent à faire les bonnes choses, de la bonne façon, rapidement, au bon moment, au moindre coût, pour produire les bons résultats répondant aux besoins et aux attentes des clients, leur donner satisfaction et atteindre les objectifs fixés par l'organisation¹⁰² » Cette définition est intéressante, en cela qu'elle rend compte, quoique sous une forme un peu savante, de l'acception populaire et consensuelle du sens du mot performance et témoigne de la pénétration du référentiel de marché dans le propos courant.

Un sens parallèle du mot performance, qui n'est pas sans intérêt dans notre propos, évoque dans le domaine de l'art une forme d'expression éphémère, interdisciplinaire, qui met en action le corps ou l'objet qui le prolonge, le temps, l'espace et propose souvent une interaction directe entre l'artiste (ou son œuvre) et son public. Gardons en tête les ouvertures conceptuelles que procure cette dernière définition, plus globale et anthropologique, pour reconsidérer la notion de performance en agriculture.

Dans le contexte de la lecture attentive de ce corpus de textes européens et polonais, le recours à ce terme de « performance » apporte une indication sur les objectifs assignés à l'agriculture dans le référentiel dominant « du marché ».

Une première catégorie d'informations, brute, instantanée, est fournie par la recherche des occurrences du terme « performance(s) » dans ces documents, appliqué au domaine des exploitations agricoles.

Une première occurrence traite de performances techniques, mesurables, comme on évaluerait le rendement d'un outil :

«Selon les données publiées par le Bureau Central des Statistiques (GUS), le rendement moyen de la production laitière en 2002 était de 4018 kg/vache et les données rapportées selon l'évaluation des performances/vache obtenues sur le terrain indiquent un rendement moyen de 5597 kg de lait/vache. Ce niveau approche le rendement laitier moyen dans les pays de l'Union » [Ministère de l'agriculture, Varsovie, décembre 2005]

Un second extrait mobilise le terme de « performance » dans un contexte intermédiaire entre l'évaluation technique et économique mais demeurant dans une vision très instrumentale de l'activité agricole, puisque l'objectif de fond est la rationalisation des moyens de production dans l'agriculture, tout comme sur une chaîne de production :

« Ce travail doit être accompagné par des projets relatifs à la régulation des cours d'eau et la construction de canaux, de barrages, ainsi qu'à la consommations d'eau. La performance de ce travail est une condition préalable pour l'utilisation rationnelle des moyens de production (par exemple des engrais), la stabilité et la bonne qualité des récoltes, l'amélioration de l'efficacité de procédures agro-techniques ainsi que la protection de terres cultivées contre l'inondation » [*Ibid.*]

Une troisième catégorie d'usage de ce terme se situe radicalement dans le champ de l'évaluation de la performance économique, retour sur l'investissement dans le premier cas, performance en matière de profit dégagé dans le second cas.

Une impulsion supplémentaire pour l'amélioration des performances économiques et le rendement des investissements des petites fermes sera constituée par l'introduction d'un soutien financier pour des fermes de semi-subsistance dans le Plan de Développement Rural.

On peut s'attendre à ce que le progrès se concentre sur l'augmentation du cheptel vif, la meilleure organisation des circuits de collecte laitière et la concentration d'investissement dans l'industrie agro-alimentaire. L'industrie de transformation laitière n'est pas très rentable dans l'ensemble (voir la section

¹⁰² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Performance>, consulté le 24 avril 2007

sur l'industrie alimentaire), mais de plus grandes installations ont été développées alors que la performance des plus petites entreprises est passablement faible. » [Ibid]

Cette catégorie d'usages du terme se situe globalement dans une perspective d'évaluation quantitative du rendement pris du point de vue industriel : rendement du capital (qu'il soit technique, y compris les vaches ou financier). On retrouve ici les premiers éléments de définition de la notion de performance, à savoir : compétition, optimisation (de l'usage d'un engin), bonne manière technique, moindre coût.

Ce référentiel directement transposé des modalités d'évaluation des performances industrielles se confirme si l'on entreprend une lecture plus fine de ces mêmes textes.

Sans être énoncées telles quelles, les notions de performances techniques et économiques transparaissent clairement à travers la mobilisation du principe parent de **compétitivité**. Les modalités d'évaluation de la compétitivité se font, au fil des textes, directement grâce à l'évaluation de la rentabilité des facteurs de production : matériel, main-d'œuvre, capital financier. Evoquant la « *petite agriculture* », la commission européenne [1998] en appelle à « *d'intenses restructurations* » du secteur agricole polonais, justifié par l'existence d'exploitations « *de moins en moins tenable économiquement* », malgré une population (bien réfractaire aux normes économiques de l'Union !) qui « *reste attachée à sa terre* ». Fidèle au référentiel industriel adopté pour évaluer la trajectoire agricole du pays, la Commission européenne s'inquiétait toujours, en 2002, des faibles performances dans des domaines tels que « *la part de l'agriculture dans le PIB [...], la productivité [...], la valeur ajoutée dans l'agriculture* »¹⁰³

Dépasant la stricte notion de performance technique (productivité matérielle) ou économique (rendement du capital), ces textes européens évoquent le facteur social pour compléter cette évaluation de la performance agricole nationale. Pourtant, cette évaluation du secteur social se fait sans changement de référentiel : la main-d'œuvre est considérée comme un facteur de production à part entière, dont il convient de rentabiliser l'usage afin de maximiser les profits. (*cf. supra*)

VII.B.2 – Le référentiel de la « multifonctionnalité en agriculture »

VII.B.2.a – Multifonctionnalité dans les textes étudiés : un concept proche de la notion de développement durable mais une définition qui demeure floue

Deux référentiels cohabitent en réalité en terme de modèle pour développer une politique agricole.

Ce modèle « industriel » ou « de marché » cohabite, dans certains textes, avec un modèle qualifiable de modèle « de la multifonctionnalité ». Il est possible d'en cerner les contours, ainsi que son articulation avec le premier modèle, en explorant cette fois les occurrences des termes « multifunctionality » et « multifunctional ». Ce second modèle est totalement absent des rapports édités par la Commission européenne entre 1998 et 2002, au cours de la période de préadhésion, signant d'ores et déjà la prédominance du modèle de marché sur celui de la multifonctionnalité. Ce dernier n'apparaît qu'avec les textes consacrés aux projets de développement rural (deuxième pilier de la PAC), rédigés plus tardivement par le Ministère de l'Agriculture polonais pour traduire le Règlement de Développement Rural proposé par Bruxelles. Ce modèle de la

¹⁰³ Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, 2002, « *Regular report on Poland's progress towards accession* »

multifonctionnalité vient en réponse à l'impossibilité évidente d'appliquer à grande échelle le modèle de marché au secteur agricole : la mise en œuvre de ce projet impliquerait de reporter une grande part de la main-d'œuvre agricole vers les secteurs secondaires et tertiaires du pays, projet rendu impossible à court et moyen terme par le fort taux de chômage du pays, et, selon les textes eux-mêmes, par le taux de mobilité et de qualification peu élevés de cette main-d'œuvre. Le recours à des solutions locales, complexes, s'impose et pose problème dans l'élaboration d'une politique agricole homogène pour le pays. Comment se pense la difficile conciliation de ces deux modèles, de ces deux projets ?

Le texte du Règlement de Développement Rural place le développement durable au centre du projet énoncé : « Le plan de développement rural (« Plan ») est une publication opérationnelle fixant les objectifs, priorités et règles pour soutenir le développement durable des zones rurales. Le Plan met l'accent sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux (écologiques). » [Ministère de l'Agriculture, 2005 : 8]

Ce cadre étant fixé, la multifonctionnalité de l'agriculture peut être située dans cette perspective globale :

« Le développement durable est l'objectif à long terme pour les zones rurales. Cette notion recouvre des actions simultanées dans plusieurs directions : en faveur de la multifonctionnalité de l'agriculture et des zones rurales, en faveur de la protection de l'environnement en milieu rural, en faveur de la réduction du chômage et en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de la fonction sociale des zones rurales. » [Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2005 : 84]

Cette manière de convoquer la multifonctionnalité de l'agriculture est sibylline et mériterait une précision de définition qui n'est pas disponible dans le texte. Quelles en sont les composantes ? Comment est-elle connectée au principe général de protection de l'environnement ? Cherchons les traces des champs de définition des termes « multifonctionnalité » et « durable » (appliqué à l'agriculture) dans les textes traitant de développement rural en Pologne, édités après 2003.

Le règlement de développement rural définit le « soutien à des systèmes de production agricole durables » comme l'un des axes de sa politique agri-environnementale. Ces systèmes de production agricole durable sont-ils « multifonctionnels » ? Lorsqu'il s'agit de questions agricoles, les termes de multifonctionnalité et de développement durable sont quasiment interchangeables dans les textes, signant le flou de leurs définitions respectives. Dans l'extrait suivant, le terme de développement durable est employé, mais, appliqué à ces questions rurales, le terme de multifonctionnalité pourrait tout aussi bien convenir. L'interpénétration des termes et des définitions est totale.

Mener des « stratégies pilotes intégrées » (une des sous-mesures du second pilier de la PAC en Pologne) repose sur le projet suivant :

« Encourager le développement de stratégies de haute qualité, originales, en faveur du développement durable prévues pour encourager l'expérimentation de nouvelles voies pour renforcer le patrimoine naturel et culturel, renforcer l'environnement économique local afin de contribuer à la création d'activités, maintenir les populations rurales et améliorer les capacités organisationnelles des communautés rurales » [Commission européenne 2002-2003]

Les deux notions sont finalement ouvertement apparentées à partir de 2004 par le Ministère de l'Agriculture polonais, la multifonctionnalité de l'agriculture devant constituer une des traductions de la notion de développement durable en milieu rural :

« Le développement durable est un objectif à long terme pour les zones rurales. Il est compris comme une implication parallèle dans différents axes : la multifonctionnalité de l'agriculture et des zones rurales, la réduction du chômage, l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et les fonctions économiques/sociales des zones rurales » [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2003]

A nouveau, la multifonctionnalité de l'agriculture est convoquée, toujours sans définition. Cette définition prête pourtant à débat : le champs d'usage du terme aurait mérité ici d'être circonscrit.

VII.b.2.b – Cohabitation des deux référentiels dans les textes ?

La possibilité politique et pratique de la cohabitation de ces deux projets, de ces deux référentiels, est explicite, parce qu'ils sont pensés pour deux catégories d'exploitations ou de ruraux, différents : d'une part des exploitations spécialisées et compétitives sur les marchés, d'autre part une forme d'agriculture soutenable, consacrée à des productions moins intensives et très diversifiées, moins agressives pour l'environnement :

La faible spécialisation des exploitations constitue un autre grave problème structurel. Cela réduit l'efficacité des exploitations, le progrès technologique et la compétitivité des agriculteurs sur le marché. Cependant, nous pouvons supposer que la stabilisation des marchés sous l'effet de la PAC d'une part, l'accès aux Plans de soutiens aux investissements d'autre part, conduiront très probablement au développement d'entreprises agricoles spécialisées. Le caractère multifonctionnel des exploitations agricoles engagées dans des formes de productions multiples évoque l'émergence d'un modèle respectueux de l'environnement pour le développement de l'agriculture polonaise. [Ibid]

Toutefois, la prédominance du modèle "industriel" sur le modèle "multifonctionnel" est claire, le second étant englobé dans le premier et constituant un objectif à moyen terme quand le premier doit occuper dès à présent toutes les énergies.

Bien que le développement multifonctionnel soit un concept important, on ne peut espérer résoudre grâce à cela le problème du chômage dans les zones rurales ou procurer et améliorer les revenus en zone rurale. Le développement multifonctionnel des zones rurales ne constitue qu'un élément de la stratégie pour les zones rurales. [Ibid]

Le soutien à l'agriculture et aux zones rurales est aussi inclus dans le Plan de Développement Rural. Le développement multifonctionnel des zones rurales et de l'agriculture devrait à long terme devenir aussi important que l'effort consacré à la maximisation de l'impact économique des aides structurelles. [Ibid]

Très intéressant dans le même ordre d'idées, le passage suivant articule la notion de compétitivité et de multifonctionnalité de l'agriculture : la compétitivité (selon le modèle du marché) demeure la norme englobante, autrement dit le passage obligé, qui détermine les moyens prioritaires, pour, éventuellement, réussir la mise en oeuvre de la MFA. En apparence vecteur d'une contradiction entre deux normes, ce passage témoigne sans doute, plutôt, de la forme de domination qui favorise le « référentiel de marché » par rapport au « référentiel multifonctionnel ».

Les mesures mises en place pour renforcer la compétitivité des zones rurales en terme de conditions de vie et d'activité économique assurent le développement durable de ces zones. A présent, la faible disponibilité des infrastructures sociales et techniques et des services limite le développement de l'entrepreneuriat et la réduction du chômage. L'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales est perçue comme un objectif prioritaire et, en même temps, comme une condition nécessaire au renforcement des fonctions économiques et sociales des zones rurales. [Ibid]

Sur ce point, les évaluateurs du SOP, en tant que traduction pour l'agriculture du Plan National de Développement (PND), soulignaient cette prédominance du modèle « de marché », libéral, dans l'ensemble du projet. Quoique l'expliquant, ils exhortent à demi-mots à reconsidérer la validité et la nécessité du référentiel multifonctionnel en agriculture.

« Dans son ensemble, le PND est inspiré d'une vision très libérale du développement, qui est bien sûr compréhensible si l'on considère la gestion bureaucratique antérieure, tous les obstacles limitant l'initiative privée, le manque d'accès aux hautes technologies et aux marchés internationaux et par conséquent la nécessité d'ouvrir le flux global des échanges marchands. Mais une telle vision ne devrait pas dispenser les auteurs de chercher des solutions innovantes à des situations particulières qui sont légions, en agriculture par exemple. [Bafail, 2002 : 12]

L'articulation entre modèle de marché et modèle de la multifonctionnalité tient finalement à l'existence de disparités sociales et géographiques. Aux plus performants le modèle de marché, le modèle de la multifonctionnalité étant réservé aux exploitations et aux régions pour qui cette course serait sans espoir. Il y a là à notre avis un contre-sens sur ce que pourrait être la multifonctionnalité, qui devrait englober tous les aspects de l'activité agricole y compris la production et la vente et non d'autres activités développées par défaut. Énoncé ainsi, le modèle de développement proposé n'est ni réellement multifonctionnel ni durable et l'emploi de ces termes n'a plus guère de valeur que rhétorique.

VII.C. – Dimension instrumentale de ces deux référentiels

Il s'agit dans ce paragraphe d'inventorier l'essentiel des modalités pratiques de mise en place proposées dans le cadre (explicite ou non) de chacun de ces référentiels.

VII.C.1 - Référentiel de marché

Si l'on synthétise la dimension normative du référentiel de marché, il s'agit en définitive de finir de **privatiser** le secteur agricole et de **réduire le sur-emploi agricole** grâce à la **restructuration** de ce secteur, ce qui permettra d'accroître la **productivité des exploitations** et la **valeur ajoutée** qu'elles dégagent. En diminuant la **part de production consacrée aux productions intermédiaires** pour augmenter les **ventes** et en accroissant la **capacité d'auto-financement** des exploitations en générant du **capital**, l'objectif est d'accroître les **investissements** et d'améliorer la **compétitivité**.

Les mesures concrètement mises en œuvre dans cette perspective générale doivent elles aussi être collectées au fil des textes et par recoupement. Aucune vision d'ensemble n'est disponible dans les publications, aussi avons-nous cherché non pas à établir une liste exhaustive de l'ensemble des mesures mais à mettre en avant les mesures les plus significatives, du point de vue de leur ampleur et de leur cohérence avec le référentiel « de marché ». Il s'agit surtout de mieux comprendre comment se met en œuvre de manière pratique ce volet « marché » du projet politique européen et polonais pour l'agriculture.

VII.C.1.a - Le premier pilier de la PAC en Pologne

Il est essentiellement constitué par la mise en œuvre d'une aide forfaitaire aux exploitations, calculée d'après la surface d'ensemble de celles-ci. Toutes les surfaces disponibles de l'exploitation sont globalement concernées¹⁰⁴.

Cette aide est directement proportionnelle à la surface des l'exploitation et non plafonnée pour les plus grandes exploitations. La rente de situation procurée par cette aide est par conséquent d'autant plus importante que l'exploitation dispose déjà d'un capital foncier considérable. La capacité d'investissement est renforcée par cette aide directe européenne dans les plus grandes exploitations, lorsque cet apport reste très modéré et permettant bien peu d'équipements dans les plus petites exploitations. L'effet indirectement restructurant de cette aide est très efficace et conforme au projet d'ensemble de renforcement des exploitations les plus « performantes » au départ. L'écart ne fait alors que se creuser, la compétition devient d'autant plus rude pour les plus petites structures.

L'autre volet d'intervention du premier pilier de la PAC ne relève pas d'une spécificité nationale mais de la politique d'ensemble de protection du marché et de soutien aux prix mise en place historiquement par Bruxelles : protections tarifaires, prix d'intervention, soutien direct aux prix des produits (incorporés en Pologne dans l'aide directe aux exploitations), soutien aux exportations. Entrer dans le détail de ces mesures conduirait loin de notre sujet, il suffit ici, s'il en était besoin, de souligner qu'il s'agit bien d'un soutien global aux marchés : les aides attribuées aux exploitations ne visent qu'à soutenir la production et le commerce agricole.

VII.C.1.b – Le référentiel de marché dans le second pilier de la PAC

Le recours au référentiel de marché dans le second pilier de la PAC, consacré au développement rural, qui devrait se consacrer à « soutenir le développement durable des zones rurales [en] mettant l'accent sur les aspects sociaux, économiques et écologiques » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005 : 8] est paradoxal : on s'attendrait au contraire à un recours central au référentiel de la multifonctionnalité pour les questions agricoles.

L'introduction au Règlement de Développement Rural [Ibid] donne elle-même l'explication de cet état de faits, en rappelant la subordination de ce texte à la perspective d'ensemble fixée pour le Plan de Développement National, qui met l'accent sur l'accroissement de la compétitivité des zones rurales (dans le sens de la définitions circonscrite) :

Le plan « est cohérent avec les autres plans structurels tels que, en particulier le SOP « restructuration et modernisation du secteur agro-alimentaire et développement des zones rurales », qui inclut les objectifs du Plan de Développement Rural » [Ibid : 8], « qui ont été préalablement formulées comme suit : développer une économie compétitive basée sur les savoirs¹⁰⁵ et ciblée sur l'entreprise, qui se montrera capable d'un développement harmonieux à long terme ; assurer l'augmentation de l'emploi et la mise en place d'une cohésion sociale, économique et spatiale avec l'Union européenne au niveau régional et national » [Ibid : 69]

Cette définition est complexe, mobilisant une rhétorique relevant à la fois des deux référentiels mais centrant l'objectif sur l'économie, la compétitivité et l'esprit d'entreprise, non sur le soucis prioritaire d'une mise en cohérence des questions écologiques, sociales et économiques, qui aurait été plus fidèle au référentiel de la multifonctionnalité. Cette dualité d'approche reflète

¹⁰⁴ A l'exception des surfaces boisées et construites qui ne sont pas primées et de quelques cultures (seigle, pomme de terre, betterave...) qui font l'objet d'un montant spécifique de financement.

¹⁰⁵ « Knowledge-based », terme utilisé dans ce contexte sans doute plutôt au sens de « compétence » qu'au sens ethnologique de « savoirs-faire »

tout à fait l'inconfort des auteurs, qui tentent de concilier ces deux référentiels, pourtant assez exclusifs l'un de l'autre, dans la mise en place des mesures.

En ce qui concerne les mesures du règlement de Développement Rural, le premier des cinq axes de développement structurant tout le plan relève à l'évidence du référentiel de marché, puisqu'il s'agit de « soutenir la compétitivité des entreprises » [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2005 : 74]. Le quatrième fait aussi directement référence à l'amélioration sélective de la compétitivité, propre au référentiel de marché, puisqu'il s'agit d'accompagner « les transformations structurelles de l'agriculture, de la pêche et du développement rural » [Ibid : 74], autrement dit de soutenir un programme de restructurations qui, à terme, condamne une partie des exploitations actives aujourd'hui.

La réalité est plus complexe encore : l'intitulé des mesures est trompeur, certaines mesures (telles que la mesure de soutien aux petites exploitations ou de boisement des terres agricoles) peut paraître relever d'un souci immédiatement social ou écologique, alors que les modalités de leur mise en œuvre sont conçues sans hésitation possible dans la logique du référentiel de marché.

Mesures du Règlement de Développement Rural relevant du référentiel « de marché »

- **Préretraites :**

Cette mesure propose d'offrir une pension de retraite précoce à des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge officiel de la retraite agricole, sous réserve qu'elles transmettent officiellement (par don, vente ou bail, établis par écrit) leur exploitation, ainsi que tous les moyens de production, à une autre personne devant rester active au moins 5 ans. Le transfert ne peut se faire par bail mais uniquement par don ou vente, si le nouvel actif est membre du foyer du préretraité. La transmission à un successeur doit se faire sans scinder l'exploitation.

Les objectifs cités pour cette mesure relèvent très clairement de la rhétorique du modèle de marché, avec notamment « l'amélioration de la structure spatiale des exploitation et de leur productivité, [...] accélération du remplacement des générations [...] La mesure a pour vocation d'améliorer la viabilité économique des exploitations en Pologne [...] On considère que la viabilité est améliorée si 1) la terre [...] transférée contribue à agrandir l'exploitation d'un autre agriculteur [...] ou 2) [la terre] est reprise en globalité par un successeur [de moins de 40 ans et...] disposant des qualifications professionnelles nécessaires à la poursuite de l'activité» [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, Décembre 2005 : 116].

Cette mesure repose sur le constat implicite que les cédants ne conduisaient plus guère leur exploitation de manière productive : le profil défini pour les repreneurs préfigure une volonté de conduire soit une exploitation plus grande, soit, à taille égale, avec un réel projet productif. Cette mesure a avant tout une vocation de restructuration, afin d'amenuiser le nombre d'exploitations de semi-subsistance.

Toutefois, elle est habilement conçue : afin de jouer pleinement son rôle restructurant, il faut qu'elle soit plus attractive pour les cédants que la poursuite de leur activité officielle sur leur exploitation : ceux-ci peuvent donc prétendre, jusqu'à l'âge officiel de leur retraite, à une pension provisoire variant de 220 % à 440 % (selon leur profil) de la retraite de base en Pologne [Ibid : 117]. Son rôle social est incontestable en matière d'amélioration des revenus des exploitants âgés.

- **Soutien aux exploitations de semi-subsistance :**

Il est surprenant d'avoir à classer cette mesure parmi les références au modèle « de marché ». Son intitulé prête à discussion, la réalité de son application repose sur un objectif de réorganisation du profil de ces exploitations vers des exploitations « viables », autrement dit développant une activité commerciale plus importante. Dès 2001, l'expert français en économie rurale Alain Pouliquen, pourtant très sensible à la question de la compétitivité du secteur, justifiait le principe de cette aide en Pologne par la vocation sociale de cette catégorie d'exploitations :

« Le service social que rend l'agriculture de semi-subsistance en prenant en charge le chômage agricole caché- en lieu et place du budget d'état- est considérable. Mais il est menacé par l'exclusion tendancielle de ce secteur des marchés, dans la mesure où le recul consécutif des revenus agricoles des ménages concernés n'est généralement pas compensé par la croissance de leurs autres revenus. Dans les pays et régions les plus affectés par la paupérisation rurale *relative* qui en résulterait et durant une période de transition plus ou moins longue, *une aide publique compensatrice bien ciblée pourrait donc s'imposer*. Sa justification procéderait alors non seulement des choix politiques de cohésion et solidarité sociales mais aussi du bon emploi macro-économique des budgets nationaux et communautaires. En effet, dans ces pays et régions et durant la phase critique, cette aide serait probablement moins coûteuse pour ces budgets que la prise en charge intégrale du chômage ouvert et des autres coûts sociaux associés, dont la croissance résulterait d'un recul trop rapide de l'agriculture de semi-subsistance. » [Pouliquen, 2001 : 87]

En réalité, cette mesure est justifiée d'une toute autre manière, puisqu'il s'agit finalement, explicitement, « d'assurer le futur commercial de l'exploitation » [Ministère de l'Agriculture, Varsovie, 2005 : 123]. Les candidats doivent donc se soumettre à un « business plan » qui contiendra « des objectifs de restructuration », « l'indication de la future viabilité économique que l'exploitation prétend atteindre », « la description des investissements prévus » [*Ibid* : 124]. Contraire à la stratégie d'autonomie, de faibles consommations, de faibles investissements de ces exploitations, cette aide vise à modifier leur profil économique afin de « conduire à la stabilisation du secteur agricole polonais ». Les exploitations qui s'y soumettent peuvent bénéficier d'une aide annuelle de 1250 euros pendant 5 ans, sous réserve d'une évaluation à mi-parcours de la conformité de leur évolution au business-plan établi (reconversion à l'agriculture biologique, adhésion à une coopérative, agrandissement de l'exploitation, achat de machines agricoles ou de bétail, formation professionnelle, mise en œuvre de mesures agri-environnementales, accroître les ventes ou une activité para-agricole jusqu'à au moins 20 000 zł/an (5 000 euros/an), par exemple [source *Ibid* : 125]).

- **Plantations forestières sur les terres agricoles :** L'intitulé de cette mesure pourrait évoquer des objectifs agri-environnementaux conformes au modèle de la multifonctionnalité. Sa vocation est plus confuse et imparfaitement argumentée par le texte du Règlement de Développement Rural : « Trop de terres faiblement valorisées par l'agriculture sont mises en culture en Pologne [...] L'utilisation excessive de la terre pour un faible usage agricole et dans des zones écologiquement sensibles » est avancée comme principal argument. [*Ibid* : 139-140]. La mesure propose, sous réserve de mise en culture de terres à faible potentiel agronomique, une aide annuelle de 1400 zł/ha/an pendant 20 ans pour des exploitations dégageant plus de 20 % du revenu des actifs impliqués (l'aide est sinon beaucoup plus faible mais existe) [source *Ibid* : 144], assortie de primes à la plantation la première année.

On peut supposer que cette mesure vise surtout à éviter le paiement de l'aide unique aux exploitations pour des surfaces trop peu productives, donc trop peu susceptibles de contribuer en contre-partie à l'économie nationale. Sa vocation est dans cette perspective plus économique qu'agro-écologique. Le montant de la prime est savamment calculé : bien supérieur au montant de l'aide unique perçue/ha la première année (500 zł/ha/an pour la plupart des surfaces), elle est incitative mais reste rentable pour le budget de l'Union à moyen terme : l'aide unique est appelée

augmenter de 10 % annuellement pour atteindre (théoriquement et approximativement) 1400 à 2000 zł/ha en 2013. On peut supposer qu'à échéance de 20 ans pour l'Union, cette aide au boisement est moins coûteuse pour les surfaces concernées. Anticiper l'impact de cette aide nécessitera une approche plus sociologique : quelle confiance les agriculteurs polonais potentiellement intéressés sont-ils prêts à accorder à l'Union à moyen terme, afin d'investir dans l'idée d'une aide versée pendant 20 ans ? Ce bénéfice est-il, pour eux, supérieur à la possibilité de maintenir les surfaces concernées disponibles pour la production alimentaire ?

Le principe de l'aide correspond en pratique à une sortie des terres concernées de l'activité agricole : il s'agit de décourager la participation à la production de terres trop faiblement rentables. A terme, elles ne seront plus coûteuses en aides publiques : dans l'hypothèse d'une PAC maintenue à l'identique (hypothèse de travail !), on imagine mal un retour de ces terres à leur fonction productive, après déforestation et dessouchage. On favorise par là les zones les plus productives pour le marché.

- **Se conformer aux standards européens** : Là encore les éléments de justification de cette mesure prêtent à discussion. On pourrait penser à leur lecture que cette mesure associe des objectifs relevant du référentiel « de marché » avec des objectifs relevant du référentiel « de la multifonctionnalité ». En effet, les arguments avancés pour la justifier relèvent plutôt de la rhétorique du référentiel de la multifonctionnalité, puisqu'il s'agit « de faciliter l'ajustement des exploitations aux standards européens en matière de protection de l'environnement, santé publique, santé animale et bien-être animal [*Ibid* : 147] ». Même s'il y est question de favoriser les investissements, conformément à la rhétorique du référentiel « de marché », la description de cette mesure semble aussi comporter un souci social de soutien aux exploitations les plus modestes lorsqu'il s'agit pour elle de faire face aux nouvelles contraintes européennes : « Si l'on considère la faible rentabilité de l'agriculture polonaise, i.e. sa faible capacité d'investissement, financer les exploitations grâce à des aides publiques pour faciliter les ajustements nécessaires doit être considéré comme viable d'un point de vue public et légal. [*Ibid* : 147] »

Le contenu de cette mesure très complexe doit être analysé plus en détail : elle contient en effet trois grands volets :

- Le volet « protection de l'environnement » vise en fait uniquement à organiser le **stockage des déjections animales** dans des installations « en dur » (plate-formes couvertes et drainées, fosses avec capacité de stockage de 4 à 6 mois), afin d'assurer la protection de la qualité des eaux de surface. Les lisiers (déjections liquides, issus essentiellement de l'élevage porcin hors sol) et les fumiers pailleux (solides, quelque soit la catégorie d'élevage) sont également concernés. Pourtant, les faibles volumes de fumiers pailleux produits par les petites exploitations, beaucoup moins polluants que les lisiers, pourraient être traités différemment, en imposant simplement un stockage au champs loin des points d'eau : le ruissellement des jus est minime, la pollution très localisée. Le stockage des lisiers en élevage intensif doit effectivement être abordé avec beaucoup plus de précautions. En revanche, les exploitations doivent avancer les fonds et ne sont remboursées que sur facture (ce que le document ne mentionne pas : ces observations sont tirées de nos enquêtes de terrain). Cette modalité est d'autant plus pénalisante que l'exploitation est modeste, dotée de peu de capacités de financement. Enfin, la mesure est contraignante : l'agriculteur ne respectant pas les normes européennes de stockage s'expose à des rappels à l'ordre de la part des services vétérinaires, mettant à terme l'avenir commercial de son exploitation en jeu.

Les modalités de mise en œuvre de ce volet de la mesure sont donc d'autant plus contraignants et source de difficultés que l'exploitation est modeste : l'effet discriminant, normatif, exercé indirectement favorise à l'évidence les exploitations disposant d'une activité

marchande générant une capacité d'investissement plus importante, cette mesure exerce donc un effet restructurant indirect, en creusant l'écart entre petites et grandes exploitations à la faveur des secondes. En outre, à l'échelle nationale, une telle mesure stimule incontestablement le secteur du bâtiment et contribue à générer d'autant plus d'activité que l'aide n'est en pratique, répétons le, versée que sur facture (matériaux, entreprise). Le développement des échanges marchands avec le secteur du bâtiment est aussi stimulé de cette manière détournée.

- Le second volet vise à améliorer les **conditions de traite et de stockage du lait**, grâce à la mise en place de bâtiments de traite lavables, de machines à traire conformes aux normes et de tanks à lait réfrigérés. Cette mesure présente dans les faits un caractère d'obligation. Ce volet de l'aide est en effet réservé aux exploitations « pour lesquelles des ajustements des conditions d'hygiène ont été ordonnés par les services vétérinaires pour les bâtiments existants [*Ibid* : 153] ». En pratique, une telle observation de la part des services vétérinaire interdit la commercialisation du lait de cette exploitation si les aménagements ne sont pas prévus à brève échéance. L'exploitant souhaitant continuer à commercialiser son lait doit donc organiser les investissements prévus : sols et murs lavables dans les lieux de stockage du lait cru et dans les salles de traite, installation de traite moderne (transfert direct du lait, salle de traite), installation de refroidissement du lait, installation de lavage disposant d'eau chaude, arrivée d'eau. Ces standards interdisent en particulier la traite (à la main ou avec transfert au pot) à l'étable, pratiquée dans les petites exploitations. A nouveau, bien que cet aspect ne soit pas explicite dans le texte, nos observations de terrain ont montré que le versement de l'aide n'avait lieu qu'a posteriori et sur présentation de factures (matériaux, entreprise). Ceci impose aux agriculteurs d'avancer les fonds nécessaires aux travaux, ce qui n'est pas possible pour les familles les plus modestes. Celles-ci, loin d'être aidées par cette mesure qui devrait soutenir leur capacité de trésorerie pour ces mises aux normes, sont donc finalement pénalisées par l'entrée en application obligatoire de ces standards d'hygiène : la vente du lait n'est plus possible, le revenu s'amenuise d'autant. L'écart entre exploitations disposant d'une capacité d'investissement et d'une activité commerciale et les exploitations plus modestes, dont l'activité commerciale est moindre, est creusé par la mesure. Celle-ci favorise finalement les exploitations vouées clairement au marché.

D'après nos observations de terrain, l'effet normatif et restructurant de cette mesure est dévastateur pour les exploitations de semi-subsistance, dont l'équilibre technique et économique était jusqu'ici fondé sur la commercialisation complémentaire de porcs charcutiers et de lait. Ce point sera approfondi en troisième partie.

- Le troisième volet vise à financer des installations **d'élevage intensif de poules pondeuses** améliorant la santé et le confort animal (taille des cages...). « Le bénéficiaires recevront un soutien financier couvrant les coûts de modernisation des fermes spécialisées dans la production d'œufs [*Ibid* : 154] ». Les agriculteurs disposent alors d'un délai de huit mois pour modifier leur installation. Il s'agit essentiellement d'améliorer le confort des animaux par le financement de cages plus adaptées pour l'élevage en batterie. La nature des exploitations concernées et le caractère obligatoire des investissements, situent sans détour ce volet de la mesure dans le cadre du référentiel de marché.

Les modalités de mise en œuvre des trois volets de cette mesure favorisent à l'évidence les exploitations déjà dotées d'une capacité commerciale assise et pénalisent les exploitations consacrées plutôt aux productions destinées à l'auto-consommation et peu tournées vers les ventes. Le processus d'exclusion ne se cantonne pas à ce registre implicite. Parmi les critères d'éligibilité figure le fait que « l'exploitation concernée [...] est économiquement viable ou atteindra la viabilité économique à la fin de la période de paiement de l'aide [*Ibid* : 155]. » Cette viabilité est calculée sur la base de la Marge Brute Standard de l'exploitation [*Ibid* : 124 et 155],

autrement dit directement à partir de son activité commerciale : les exploitations fondées sur une autre vocation (celle de la réduction des consommations et des charges plutôt que sur l'accroissement des échanges) sont exclues par avance.

- **Complément aux paiements directs** : les dossiers préalables à l'obtention des fonds structurels, établis par les agriculteurs et instruits par les agences de conseil et de paiement mises en place dans le cadre de l'élargissement européen, sont longs à bâtir. L'appropriation des procédures demande du temps, plusieurs années sans doute. Le risque de sous-emploi des fonds structurels européens en Pologne au cours des premières années suivant l'adhésion était réel. Aussi a-t-il été décidé par Bruxelles d'autoriser le pays à reporter une partie de ces fonds sur le co-financement de l'aide directe aux exploitations afin de majorer celle-ci dès la première année (elle doit s'accroître de 10 %/an jusqu'en 2013). Ce report se fait à l'échelle du budget national, sans complément de dossier pour les agriculteurs : simplement, l'aide directe qu'ils perçoivent est plus élevée. Cette aide directe relève de la logique du référentiel de marché : il en va de même, par extension, pour ce complément de paiement. Cette décision oriente une partie supplémentaire du budget des fonds structurels vers le référentiel de marché, lorsque leur objectif initial visait au renforcement du principe général de développement durable, fondé certes sur l'idée d'une stabilité économique acceptable pour tous mais aussi sur des principes de solidarité sociale et de soucis écologique dont on peine à trouver une trace sincère dans les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Mesures du SOP « Restructuring and Modernisation of the Food Sector and Rural Development 2004-2006 » relevant du référentiel « de marché »

Rappelons que ce programme est composé de deux axes (« priorités ») : l'axe I est intitulé « Soutenir les changements et les ajustements dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire » ; dans les versions provisoire du SOP, cet axe était plus explicitement intitulé « soutenir la compétitivité du secteur ». L'axe II est intitulé « Développement durable des zones rurales ». Ces deux intitulés annoncent la cohabitation dans ce programme des deux référentiels, « de marché » et « de la multifonctionnalité de l'agriculture ».

Les mesures du premier axe relèvent, sans surprise, du référentiel de marché. Détaillons-les.

- **Investissement dans les exploitations agricoles :**

Les éléments de justification de cette mesure mobilisent directement le vocabulaire relatif au référentiel de marché. Il s'agit en effet d'améliorer « le revenu », la « compétitivité des exploitations », d'ajuster le profil, l'échelle et la qualité de la production « aux demandes du marché », d'améliorer la « sécurité alimentaire » (afin de l'adapter aux exigences de standardisation de la grande distribution). [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2004 : 73]. « Cette mesure est ciblée sur des projets de modernisation permettant l'adaptation des exploitations à leur évolution au sein du marché unique [Ibid. : 73]. Parmi les projets finançables, le texte évoque l'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments, l'achat de machines agricoles, d'installations de production, de stockage ou de préparation des produits agricoles avant leur vente ; l'achat de terres, de bâtiments d'élevage, d'installations d'irrigation...

A nouveau, l'aide est sélective, n'aidant que les exploitations les plus conformes au modèle du marché, « correspondant à des critères de viabilité ou atteignant cette viabilité¹⁰⁶ au terme de la période de versement de l'aide [et...] conduite par des personnes disposant d'une formation ou d'une expérience agricole [Ibid : 74]», sans plus de précision.

Le fait que l'on puisse aussi financer, grâce à cette aide, des installations améliorant le confort des animaux ou que le texte cherche à justifier maladroitement une vocation redistributive en mentionnant qu'elle bénéficiera (aussi) à des conjointes d'exploitants ou à des exploitations situées en zone défavorisées, ne change pas l'esprit d'ensemble de la mesure et en souligne presque le cynisme. Ouverte à l'ensemble du pays, le fait qu'elle bénéficie aussi aux conjointes d'exploitants ou aux exploitations situées en zones sensibles ne constitue pas en soi une information, ni une spécificité de la mesure mais plutôt son point de faiblesse : l'aide est d'autant plus intéressante que l'exploitation est déjà puissante, puisque le financement n'est pas forfaitaire mais proportionnel au montant d'ensemble investi, de 50 % dans une exploitation quelconque, à 65 % dans une exploitation située en zone sensible et conduite par un jeune agriculteur. Cet écart n'est pas très élevé et d'autant plus favorable aux exploitations actives et de bonne taille que le candidat doit disposer d'une capacité d'autofinancement assez importante (35 à 50 % des investissements) et d'une capacité de trésorerie solide : l'aide n'est versée qu'à terme et l'ensemble de l'investissement doit être auparavant avancé (d'après nos observations de terrain). Les plus modestes ne peuvent espérer en bénéficier dans ces conditions. En pratique, tout est conçu pour que les exploitations les plus solides du pays bénéficient majoritairement de cette aide et assoient leur avance commerciale.

- **Aide à l'installation des jeunes agriculteurs :**

En soi, le principe de cette aide est neutre, ne relevant ni de la logique du référentiel de marché, ni de celui de la multifonctionnalité mais pourrait relever d'un souci social intéressant pour piloter le renouvellement des générations dans le secteur agricole du pays.

Dans la pratique, cette mesure est elle aussi sélective.

Il s'agit d'abord de sélectionner des candidats susceptibles de s'installer longuement en agriculture (tant pis pour les vocations tardives, les secondes carrières...) et formés pour mener des exploitations plus modernes que celles de leurs prédécesseurs. L'aide n'est destinée qu'à des candidats de moins de 40 ans, propriétaires de leur ferme, disposant d'une formation professionnelle en agriculture (ou s'engageant à la compléter sous 5 ans), s'engageant à rester agriculteur au moins 5 ans.

L'exploitation pour sa part doit, ici encore, « correspondre à des critères de viabilité ou les atteindre sous 5 ans » et « satisfaire à des exigences d'hygiène, de protection de l'environnement et de bien-être des animaux [Ibid. : 76]. L'analyse de la mesure « conformité aux standards européens » du RDR a montré comment l'obligation de satisfaire à brève échéance à ces normes d'hygiène exerçait indirectement un effet restructurant et sélectif sur les exploitations de pays. Ce commentaire reste adéquat dans ce contexte spécifique de l'appui à l'installation des jeunes agriculteurs.

Dans ces conditions, bien des jeunes (ou moins jeunes) souhaitant s'installer en agriculture ne pourront espérer bénéficier de cette aide : elle contribuera donc à accroître l'avantage d'origine dont disposait une petite « élite » de jeunes installés, contribuant à renouveler et renforcer la catégorie d'exploitations plus grandes, plus intensives et tournées vers le marché que les aides européennes tendent à faire émerger.

La capacité de résistance paysanne s'exprime aussi à travers l'imagination des jeunes, qui, encouragés par leurs aînés présents sur la ferme et peut-être contre toute attente bruxelloise,

¹⁰⁶ Toujours calculée à partir de la taille de l'exploitation et des marges brutes standards, autrement dit en mettant en relation la capacité productive d'ensemble de l'exploitation et la proportion de cette production consacrée au marché.

parviennent à concilier modèle paysan et exigences européennes et mettent en œuvre des projets d'installation inédits, innovants, passionnants à observer.

- **Mesure de remembrement :**

Pris du point de vue polonais, le projet de remembrement peut-être considéré comme neutre à l'égard des deux référentiels européen. Si, en France par exemple, le principe du remembrement visait explicitement à remodeler la structure foncière des exploitations et le paysage rural afin de faciliter la mécanisation et l'intensification des pratiques culturales, il pourrait en aller autrement en Pologne pour le moment. Le principe de la réforme agraire avait attribué à chaque famille paysanne des lopins cultivables dans chaque zone de la grande sole féodale, suscitant une dispersion initiale des parcelles de chaque exploitation. Les divisions des exploitations par héritage, leur réorganisation par le jeu des mariages, ont accusé l'émiettement foncier, devenu d'autant plus problématique que l'exploitation est petite. Le fait que, même dans les micro-structures, l'exploitation puisse être constituée de nombreuses parcelles éloignées les unes des autres de plusieurs kilomètres (cette situation, loin d'être anecdotique, est la plus fréquente d'après nos observations) procure à l'évidence un caractère raisonnable à ce projet national de remembrement : 18,1 % des exploitations disposent de six parcelles ou plus, les parcelles sont distantes de plus de 10 km dans 4,6 % des exploitations [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2005 : 18]. Encore faut-il qu'il soit organisé et justifié par une volonté de réorganiser les parcelles d'autant plus grande que le rapport [taille d'exploitation/nombre de parcelles] est faible.

Il en va autrement, cette mesure relève du modèle de marché.

En effet, dès les premières lignes décrivant ses éléments de justification, il est déclaré qu'il s'agit certes de « réduire les coûts de transport » et sans doute mais c'est implicite, d'améliorer le confort de travail des agriculteurs mais surtout « d'améliorer l'efficacité de l'exploitation » en « facilitant la mécanisation » [Ibid. : 89]. La contribution de cette mesure au soutien à des exploitations de bonne taille, mécanisées, intensifiées, de manière à accroître leur productivité pour mieux contribuer au marché, se dessine. Cette perspective se confirme sans discussion possible dans les lignes suivantes : il s'agit d'aider d'emblée et directement, les plus grandes exploitations à accroître encore leur avantage : « afin d'obtenir une efficacité économique maximum de la mesure, les critères de sélection donneront la préférence, dans les projets de remembrement, à des exploitations disposant d'une taille moyenne élevée par rapport à la taille moyenne des exploitations dans la voïvodie [Ibid. : 89] ».

Ce point de vue est encore éclairé par l'analyse introductive au SOP, préalable à la présentation des mesures, qui fixe la priorité structurelle en Pologne au développement de fermes plus grandes, spécialisées, compétitives : « Un autre grave problème structurel est le faible niveau de spécialisation des exploitations, qui compromet leur efficacité, le progrès technologique et la compétitivité des exploitants sur le marché [Ibid. : 32] ». Loin d'être considérées comme un atout social, les petites exploitations auto-finançant leur activité agricole grâce à l'injection dans l'exploitation de revenus extérieurs (salaires, pensions), résorbant ainsi le chômage par le maintien sur place d'une main-d'œuvre surnuméraire et épargnant jusqu'ici le recours aux aides publiques (au chômage, à l'agriculture) tout en réussissant, pourtant, à maintenir l'auto-suffisance alimentaire du pays, demeurent incomprises lorsqu'il s'agit de penser leur rôle et leur efficacité spécifique : « la ressource foncière d'une majorité de fermes est insuffisante pour procurer un revenu suffisant. Une petite échelle de production fait obstacle au développement du progrès technologique à la fois pour des raisons économiques et techniques [Ibid. : 32] »

En conséquence, ce projet de remembrement contribue à fragiliser le « tampon social » que constituent ces petites exploitations, non sans danger probablement.

En tout état de cause, les autorités administratives locales (Powiat, équivalent du canton) soumettent leur projet de remembrement, accompagné d'une liste constituée d'au moins 50 % des agriculteurs du secteur. 80 % des coûts du remembrement sont pris en charge par la mesure.

VII.C.2 - Le référentiel de la multifonctionnalité dans le second pilier de la PAC

Rapporter une mesure soit au référentiel du marché, soit au référentiel de la multifonctionnalité, est malaisé, tant la prévalence du principe de marché traverse l'ensemble de la rhétorique des textes. Le principe des échanges économiques et du développement de la production, n'est pas absent de la notion de multifonctionnalité et trouve sa place dans ce référentiel. En revanche, au contraire du référentiel de marché, ces échanges marchands sont conçus comme une composante et une composante seulement, non comme un objectif prioritaire, de la sphère de la sociabilité, elle-même incluse dans les nombreuses composantes de la biosphère.

Par conséquent, les mesures qui paraissaient propices à un repositionnement du principe des échanges marchands dans des modalités d'analyse et d'organisation plus amples du monde rural (sociales, écologiques...) ont été classées dans ce paragraphe.

Mesures du Règlement de Développement Rural relevant du référentiel « de la multifonctionnalité »

- **Agri-environnement et bien-être animal :**

Il s'agit de ce que l'on nomme communément la batterie des « mesures agri-environnementales » qualifiées de « bonnes pratiques agricoles », financées par les fonds structurels européens pour l'agriculture. Le cadre européen de ce principe général est traduit par chaque pays membre en projets concrets d'actions finançables, en fonction des priorités nationales et donne lieu à un cofinancement Etat-Europe, comme c'est le cas pour tous les fonds structurels. En Pologne, ce volet se décline en sept sous-mesures, valables à l'échelle nationale ou restreintes à certaines zones géographiques selon les cas. Chacune des sous-mesures comprend en général plusieurs options strictement définies (40 au total) et cumulables, l'ensemble constituant une sorte de « catalogue » complexe à partir duquel chaque agriculteur peut constituer un projet d'action pour son exploitation, en choisissant celles qui lui conviennent. Le projet est d'autant mieux financé que le nombre d'options mobilisées est élevé et que les surfaces concernées sont importantes. Son projet est avalisé par l'instance locale chargée de la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (L'Agence de Restructuration et de Modernisation Agricole en Pologne), dont le rôle de conseil et de diffusion de l'information est déterminant pour guider les agriculteurs intéressés. En résumé pour la Pologne :

<i>Nom de la sous-mesure</i>	Principe	Nombre d'options	Aire d'application
<i>Agriculture durable</i>	Réduction des intrants, maintien de rotations culturales	1	Zones prioritaires
<i>Agriculture biologique</i>	Modalités établies d'après les cahiers des charges de l'agriculture biologique par production	8	Pays entier
<i>Maintien des prairies extensives</i>	Fanage à partir du 1er juillet dans les pâtures de haute valeur naturelle en danger de dégradation	3	Zones prioritaires
<i>Maintien des pâturages extensifs</i>	Pâturage extensif sur des pâtures semi-naturelles selon des modalités garantissant la variété floristique et des habitats, en danger d'extinction	4	Zones prioritaires
<i>Protection du sol et de l'eau</i>	Intercultures évitant les sols nus en automne-hiver	3	Pays entier
<i>Zones tampon</i>	Bandes enherbées de 2 à 5 mètres en bordure de cours d'eaux et réservoirs, préservant de l'impact de l'agriculture intensive limitrophe	4	Pays entier
<i>Protection des races locales d'animaux d'élevage</i>	Equins, bovins et ovins en danger d'extinction	17 (17 races)	Pays entier

Tableau 25 : Sous-mesures de la mesure agri-environnementale en Pologne
D'après : Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2005 : 131-132

L'ensemble de ces sous-mesures constitue incontestablement une manne d'autant plus accessible et intéressante que l'exploitation relevait d'un mode de conduite qualifiable de traditionnel, spontanément conforme (ou quasi conforme, à quelques ajustements simples près), à une partie de ces options. Nos observations de terrain montrent d'ailleurs que les petites exploitations traditionnelles, globalement bien informées de ces possibilités, ont su en tirer immédiatement parti pour mieux financer leurs pratiques, notamment en matière de reconnaissance des rotations culturales, de faibles recours aux intrants chimiques et de gestion des surfaces fourragères en herbe qui correspondaient par avance au cahier des charges des options concernées. En cela, ces mesures intéressent t bien les exploitations de semi-subsistance peu consacrées au marché qui trouvent là une valorisation politique et économiques de leurs savoir-faire agronomiques historiquement transmis.

Toutefois, quelques réserves doivent être émises quant à la conception d'ensemble de cette mesure. Le financement n'est pas forfaitaire mais proportionnel aux surfaces de l'exploitation impliquées ou au nombre de têtes de bétail élevées (dernière option). Ces sous-mesures favorisent donc les grandes exploitations déjà mieux dotées par l'aide unique du premier pilier de la PAC. L'avantage procuré aux petites exploitations est donc relatif, la fonction sociale indirecte de ces mesures est de fait amoindrie.

Le principe du plafonnement de l'aide a été introduit, exception intéressante dans la panoplie des aides européennes, dont on pourrait attendre un effet redistributif positif en faveur des plus petites exploitations. Toutefois, le plafonnement n'est pas appliqué par exploitation (ce qui favoriserait les plus petites structures) mais par hectare primé [Ibid. : 134], le nombre de sous mesures financées par hectares étant limité (en montant financier) : plus l'exploitation est grande,

plus elle reste avantagée dans ces circonstances. La vocation de ce plafonnement n'est dès lors qu'économique à l'échelle du budget communautaire.

Le référentiel de marché est finalement très présent dans cette vaste mesure en apparence complètement centrée sur la multifonctionnalité de l'agriculture : les exploitations les plus grandes, statistiquement plus tournées vers le marché et mieux dotées en terme de capacité d'investissement, sont avantagées par ces mesures qui permettent d'augmenter leurs capacités de financement. Si cette entrée en application, à plus grande échelle, de mesures intéressantes écologiquement, ne peut que générer un effet bénéfique pour l'état agri-environnemental des zones rurales polonaises, la question de leur impact social, tout aussi importante en terme de multifonctionnalité de l'agriculture, reste posée.

- **Soutien aux zones défavorisées :**

Cette mesure doit apporter « un soutien financier pour des zones géographiques délimitées, qualifiées de zones défavorisées et doit contribuer à satisfaire aux objectifs suivants :

- Assurer la pérennisation de l'usage agricole de la terre et par là contribuer à maintenir des communautés rurales viables
- Maintenir le paysage rural
- Promouvoir des systèmes d'agriculture durable [Ibid. : 127]»

Cette mesure s'applique en zones de montagnes handicapées par la rudesse du climat et le relief, dans les zones de plaine dont la productivité agricole est limitée par des sols de faible potentiel agronomique, par le climat, la pluviométrie ou le relief, ainsi que par leurs caractéristiques démographiques ; elle s'applique enfin aux zones affectées par des handicaps naturels spécifiques : faible taille moyenne des exploitations, érosion intense, taux de prairies permanentes supérieur à 40 %, abandon de l'activité agricole par plus de 25 % des exploitations de la zone.

Il s'agit d'une aide à vocation véritablement multifonctionnelle, en cela que son versement est fondé sur des indicateurs à la fois économiques, sociaux et écologiques : il s'agit d'épauler les régions en difficultés sur ces trois volets, afin de réduire leur désavantage structurel (que l'on ne peut évidemment pas imputer au manque de volonté entrepreneurial des exploitants locaux) vis-à-vis de régions mieux dotées. En outre, elle est extrêmement facile d'accès : sans que cela soit mentionné dans le texte du RDR, son versement est en pratique mis en œuvre, sous la forme d'un cofinancement à caractère régional, lors du versement de l'aide unique aux exploitations prévu par le second pilier de la PAC. Son effet bénéfique est indiscutable en matière de réduction des inégalités structurelles au sein du pays, conformément au projet initial fixant le cadre de la vocation des fonds structurels.

A l'échelle interne à chaque zone concernée, les modalités de son versement suscitent un commentaire bien plus nuancé. L'aide est versée par hectare, non forfaitairement par exploitation : ici encore, les plus grandes exploitations, mieux dotées pour investir, sont favorisées par une nouvelle catégorie d'aide, dont le montant est d'autant plus important que la surface de l'exploitation est élevée. On pourrait se laisser tromper par le fait que l'aide est dégressive : son montant est versé à 100 % pour les exploitations de moins de 50 ha, à 50 % pour les exploitations de 50 à 100 ha, à 25 % jusqu'à 300 ha et supprimée au-delà [Ibid. : 128]. Le principe d'une compensation des écarts structurels entre exploitations existe. En pratique, l'effet est quasi nul : le document du RDR informe que seules 0,9 % des exploitations du pays disposent d'une surface supérieure à 50 ha [D'après Ibid. : 17] : l'effet de réduction des écarts structurels de l'aide au sein de la quasi-totalité des exploitations n'a pas lieu.

Si l'effet de réduction des écarts structurels est réel à l'échelle interrégionale, il ne l'est absolument pas à l'intérieur des zones concernées par cette aide : au contraire, les modalités de

son versement contribuent à accroître les inégalités structurelles entre exploitations. On aurait pu argumenter, pourtant, dans le même registre rhétorique, en faveur d'un soutien accru au sein de chaque zone en faveur des exploitations les plus défavorisées : reprenant des arguments économiques, sociaux, pédo-climatiques et agro-écologiques, on aurait pu orienter l'aide vers les exploitations plus en difficulté, ne serait-ce qu'en lui donnant un caractère forfaitaire à l'effet mécaniquement redistributif. Il n'en est rien. L'aide contredit ses propres objectifs à travers ses modalités de versement : à l'échelle interne à chaque zone concernée, elle est sous-tendue, elle aussi, par le respect des principes du référentiel de marché, apportant un soutien préférentiel aux exploitations les plus « compétitives » du secteur géographique éligible.

- **Soutien aux groupements d'agriculteurs :**

Cette mesure vise à réduire les coûts de commercialisation assumés par les agriculteurs grâce à leur regroupement, principalement sous forme de coopératives. La mesure couvre les coûts de formation, de démarches administratives au cours des cinq premières années d'existence du groupement. Les projets peuvent concerner la vente des produits, leur préparation, leur emballage, leur transport et leur mise en conformité avec les standards européens.

Quoique consacrée au principe du marché, cette mesure mérite sa place parmi les éléments de mise en œuvre du référentiel de la multifonctionnalité, en cela qu'elle favorise la commercialisation de produits issus de petites exploitations, de transformation à la ferme, la mise en place de filières agro-biologiques ou locales plus officielles et structurées qui manquent en Pologne. Par là, cette mesure permet non seulement d'ouvrir des opportunités de marché inédites mais aussi de réduire les dépendances d'amont et d'aval vis-à-vis des intermédiaires, ce qui constitue une modalité plus conforme au référentiel de la multifonctionnalité qu'à celui du marché.

Là encore toutefois, le commentaire doit être nuancé compte-tenu des modalités d'application de l'aide, qui n'est pas forfaitaire mais proportionnelle au chiffre d'affaire dégagé par la coopérative (ou le groupement, quelque soit son statut) : les plus grosses structures sont favorisées. La mesure relève surtout de l'effet d'annonce par le faible niveau de sa dotation : compte tenu des obstacles techniques, administratifs et commerciaux affrontés par les agriculteurs lors de la création de tels groupement, du degré d'implication personnelle que de telles démarches sous-entendent, la contribution de l'aide à hauteur de 5 % du chiffre d'affaire la première année, dégressive jusqu'à 2 % la cinquième année, puis disparaissant, paraissent faibles. Les agriculteurs biologiques interrogés au cours de notre DEA [Darrot, 2003], ayant tenté de telles démarches avant l'adhésion, témoignaient par exemple des nombreuses heures passées en réunion ou au téléphone pour fixer le prix des produits, organiser leur transport, la recherche des débouchés, l'adoption de labels adéquats... Ils témoignaient aussi des spécificités structurelles du pays, où, qu'il s'agisse de se rendre en réunion ou d'organiser une livraison, les 30 cm de neige recouvrant les routes en hiver triplaient le temps de transport et en accroissaient le danger. Devant les efforts, le temps investi, les déconvenues commerciales face à des acheteurs de gros recherchant avant tout la régularité des approvisionnement au long de l'année et le faible chiffre d'affaire dégagé en retour, il avait fallu renoncer à structurer une filière de maraîchage biologique locale.

- **Diversification des activités agricoles et activités para-agricoles afin de développer la pluri-activité ou les revenus alternatifs :**

Les objectifs généraux affichés par cette mesure au riche contenu relèvent sans discussion possible de la rhétorique de la multifonctionnalité, le terme apparaissant même explicitement dans le paragraphe introductif. Son but est de « promouvoir des activités supplémentaires en lien

avec l'activité agricole, développées par les exploitants eux-mêmes, les membres du foyer ou des personnes légales [afin de] générer les conditions d'un développement multifonctionnel, économiquement viable. [Ibid. : 93] »

Il s'agit par conséquent non seulement de « créer des sources de revenu alternatives » mais aussi notamment « de contribuer à la préservation des ressources naturelles des espaces ruraux », de « faciliter l'accès aux services pour les agriculteurs et les autres résidents du milieu rural » [Ibid. : 93] : les ingrédients économiques, écologiques et sociaux de l'approche multifonctionnelle de l'agriculture sont réunis. L'énoncé de la mesure donne le sentiment que la nature composite des revenus, qui garantit la stabilité économique spécifique du mode de vie paysan à partir de l'exploitation agricole, a été comprise et traduite en mesure de soutien politique ciblée.

L'orientation et la mise en œuvre financière et administrative de la mesure est à cet égard décevante, car elle limite à l'extrême son efficacité globale.

L'obtention d'un financement passe tout d'abord par l'établissement d'un business-plan justifiant de la viabilité économique du projet. La nature de ces plans inclut en général des projets d'investissements qui majorent le coût d'activités qui existent dans la pratique mais « avec les moyens de bord ». La réduction des charges à l'extrême et la réalisation de ces activités en dehors des périodes de presse sur l'exploitation relève d'une rentabilité marginale, indispensable à l'économie de la famille mais bien difficile à chiffrer dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité d'un plan d'investissements. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet n'est financée qu'à 50 % au maximum (35 % par l'Union, avec un éventuel complément laissé au libre choix du gouvernement polonais).

Les activités de diversification sur les exploitations sont pléthore : elles étaient présentes dans 25 à 30 % des exploitations que nous avons visitées au cours de nos recherches de terrain, ce qui, rapporté grossièrement à l'échelle nationale (et avec toute la prudence afférente à une extrapolation aussi rapide), pourrait concerner plus de 500 000 exploitations. Quelques observations sont utiles dès maintenant : Les activités développées dans les exploitations que nous avons visitées relèvent avant tout de « l'entre soi » agricole et rural, les ruraux travaillent d'abord à satisfaire, entre eux, leurs propres besoins en faisant appels aux savoir-faire de la communauté ; les agriculteurs en particulier, travaillent entre eux à satisfaire les besoins d'autres agriculteurs (1/3 à 1/2 des activités de diversification agricoles selon nos observations) ; ces activités se passent soit dans la sphère de l'échange marchand informel, non déclaré, « au noir », quelque soit le nom que l'on souhaite lui attribuer (et c'est plutôt caractéristique des activités masculines liées de près ou de loin au machinisme ou au transport, ainsi qu'à la location de main-d'œuvre saisonnière), soit dans la sphère du don-contre don sans échange d'argent.

Ces activités correspondent à une demande et à des savoir-faire ; elles sont solvables sous leur forme économique actuelle. Les soumettre à un « business plan » paraît culturellement décalé, étranger, tant ces activités, nombreuses, mouvantes, foisonnantes, relèvent historiquement de « la débrouille » : calcul de charges, plan d'amortissement, étude de marché, budget prévisionnel, qui forment les composantes d'un tel business-plan, relèvent d'une logique doublement étrangère, géographiquement et culturellement.

En outre, faire sortir ces activités de la sphère informelle suppose d'accroître les équipements, de payer des charges supplémentaires (sociales et fiscales), c'est-à-dire effectivement et conformément à l'esprit de la mesure, d'accroître assez sérieusement le coût de l'activité elle-même. La nécessité de financer de telles démarches s'impose si l'on veut les stabiliser mais on voit mal ce qui pourrait décider un agriculteur ou sa famille à endosser les coûts d'une plus grande officialisation de son activité contre un financement qui ne couvrira que 35 à 50 % des coûts induits par sa démarche.

Les rédacteurs de la mesure ne s’y trompent pas : « Le financement de 6450 projets peut être espéré dans le cadre de cette mesure, incluant 5160 projets menés par des exploitations individuelles et 1290 projets menés par des exploitations dirigées par une personne légale [Ibid. : 94] ». La diversification effective des activités rurales conduites par des familles d’agriculteurs concerne sans doute environ 500 000 exploitations.

Le fossé est immense. Le public de cette mesure existe, il n’est même pas nécessaire de le susciter mais simplement de le renforcer, l’enjeu de stabilisation de l’économie rurale par la pluri-activité fait l’unanimité mais la montagne accouche d’une souris : la mesure manque sa cible par excès de rigidité, par incapacité à se saisir des spécificités de l’activité et de l’économie de ces populations rurales. Des recettes (le développement du tourisme rural, l’encouragement des investissements) et des moyens (le soutien à des « projets économiquement justifiés [Ibid. : 94]», un cofinancement des investissements) classiques manquent leur rencontre avec la sphère foisonnante et fragile de l’économie informelle.

Nous pensons que des mesures d’appui à la micro-activité inspirée des solutions ayant fait leurs preuves dans les pays en développement, tel que le micro-crédit, l’appui aux initiatives collectives émergeant spontanément du terrain, la reconnaissance et l’encouragement de la créativité locale basée sur des savoir-faire et l’économie de moyens plutôt que sur l’investissement matériel, l’accompagnement et la formation menés au plus près du terrain eux aussi, pourraient contribuer plus souplement à consolider et encourager ces activités. Encore faudrait-il que le référentiel de marché, finalement inspirateur des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette mesure dont l’esprit est par ailleurs tout à fait adéquat aux besoins de la population rurale, cède la place à des cadres de pensée et des solutions à la mesure de la capacité d’innovation et d’adaptation des populations visées. L’Europe vient ici à la rencontre directe d’une population qui contre-dit son projet global de société marchande : l’enjeu institutionnel réside dans la capacité à développer une créativité inédite en matière de mesures de soutien et de développement rural.

- **Projets Leader + :**

Les objectifs des projets Leader + sont convergents avec la mesure précédente et les moyens envisagés, à travers la possibilité d’une approche participative des acteurs de terrain (le désormais convenu processus « bottom-up ») sans doute plus propice à l’expression de solutions locales innovantes.

Les objectifs généraux invoqués relèvent à nouveau explicitement du référentiel de la multifonctionnalité, puisqu’il s’agit de « soutenir des projets complexes et multisectoriels [portant sur] le développement du tourisme, la protection et la promotion de l’environnement et du paysage, les ressources historiques et culturelles, la promotion et le développement de produits régionaux et les activités de formation [Ibid. : 101] ». Il s’agit dans le principe de « créer et développer des stratégies de développement territorial en milieu rural [...] initiées par les acteurs locaux [afin de faire émerger] des stratégies intégrées de développement rural [Ibid. : 101].

Il s’agit sans doute de la seule mesure pour laquelle la question du développement de la valeur ajoutée, de la compétitivité n’occupe que la place que lui attribue le référentiel de marché, c’est-à-dire une composante parmi d’autres du champ possible des modes d’intervention en milieu rural, à valeur égale avec les projets visant les conditions de vie des sociétés locales ou la préservation de l’environnement.

Les modalités de mise en œuvre ne privilégient pas prioritairement les investissements, le développement direct des activités commerciales mais parient en premier lieu sur le diagnostic local et la proposition de projets par les acteurs locaux eux-mêmes, correspondant à des priorités locales. Le pilotage du projet se fait par les autorités locales, bénéficiaires à terme du financement : le bénéfice retiré par les populations locales est soit indirect grâce à une dynamique

de développement local porteuse, soit par un processus redistributif laissé au libre choix des institutions locales.

Contrairement à d'autres catégories d'aides structurelles, le processus Leader est lent, lourd à mettre en place, très exigeant pour les partenaires locaux tout comme pour les institutions nationales et européennes. Le bénéfice réel pour les populations locales ne peut se mesurer qu'à long terme et demeure sans doute extrêmement variable en fonction de la nature des projets locaux proposés. Outre la pesanteur exceptionnelle du dispositif, qui le rend incomparable avec l'ensemble des mesures bénéficiant directement aux agriculteurs, on peut s'interroger sur la réalité du processus d'émergence de projets de terrain, « bottom up » : L'injonction « innovez », ainsi que les modalités administratives du montage d'un projet Leader, sont avant tout verticales et pilotées par l'administration européenne. Se laisser faire par le terrain, être une force de soutien rétrospectif à ses propositions spontanées, est un exercice difficile pour une institution telle que l'Union européenne.

Il n'en reste pas moins que les projets Leader + ouvrent des espaces de concertation locale et de proposition uniques dans le panorama des aides européennes. La capacité de réponse des acteurs locaux polonais est considérable, si l'on en croit le Polish Rural Forum, chargé de coordonner dans le pays les projets Leader.

Evaluer l'impact à long terme d'une telle mesure sort du cadre de cette thèse. Il faudra sans doute mesurer si ces projets bénéficient réellement à l'amélioration des conditions de vie globales, y compris économiques, des populations rurales concernées.

Concluons sur le fait qu'il s'agit sans doute de la seule mesure authentiquement fondée sur le référentiel de la multifonctionnalité et tentant que lui offrir les moyens d'une traduction de terrain. Cet objectif est au prix d'une prise en compte de la complexité de la notion de multifonctionnalité, nécessitant le diagnostic de données locales multiples, de définir des priorités nécessairement spécifiques à la région concernée, des modalités de soutien chaque fois inédites : la lourdeur du dispositif est à la fois la faiblesse de cette mesure et le gage de sa validité. Son impact réel sur les populations locales n'en est pas moins incertain (au sens propre du terme, c'est-à-dire parcourant l'éventail des possibles, de la forte évolution au statu quo).

Chapitre VIII. **Confrontation référentiel de marché - référentiel paysan : facteurs récents de distorsion du modèle paysan**

L'analyse des textes européens constituant l'un de nos deux corpus a permis de mettre en évidence le « référentiel de marché » comme cadre dominant de la politique agricole mise en œuvre en Pologne depuis son entrée dans l'Union.

Parallèlement, nous avons montré comment les exploitations familiales illustrant une logique paysanne mettent en œuvre des stratégies adaptatives que nous avons qualifiées « de résilience ». Cette capacité de résilience se fonde sur la nature flexible du système de production pratiqué dans ces exploitations, et, au-delà, sur la nature flexible de l'ensemble de l'organisation familiale en fonction des circonstances économiques, sociales et politiques du moment.

L'exercice du dialogue de normes que nous nous proposons nous amène à examiner comment cette capacité de résilience (de flexibilité, d'adaptation) est une nouvelle fois mise à l'épreuve dans le nouveau contexte européen. La grille de lecture que nous avons adoptée amène à distinguer, dans l'exposé, l'évolution de ce système paysan sous l'effet d'éléments de contexte illustrant le référentiel de marché d'une part ; le référentiel de la multifonctionnalité d'autre part.

Nous exposons à présent une analyse des modalités d'adaptation/distorsion des exploitations paysannes visitées aux nouvelles contraintes politiques et commerciales générées, à travers l'expression du « référentiel de marché » qui les caractérisent, par la période de préadhésion et par l'entrée du pays dans l'Union : quelles composantes de ce système paysan sont mises à l'épreuve dans ce nouveau contexte « libéral administré » européen ? Sont-elles menacées de ruptures ? Certaines composantes de ce système paysan trouvent-elles ici au contraire l'occasion de se renforcer ?

Comme nous le ferons aussi plus bas lorsqu'il s'agira de confronter référentiel paysan et référentiel de la multifonctionnalité/durabilité, nous proposons de comparer ici les dimensions instrumentales des deux référentiels « paysan » et « marché », autrement dit contenu des aides publiques, modalités tangibles d'expression du marché et pratiques techniques, sociales et économiques paysannes relevant de la logique de l'idéal-type. Les composantes cognitives et normatives de ces deux référentiels permettront de commenter et expliquer les dynamiques à l'œuvre et certains points de forte tension.

VIII.A. – Evolutions des structures au cours des premières années suivant l'élargissement

Avant d'apporter des éléments de réponse à ces questions, il est intéressant de considérer les enseignements procurés par les données structurelles les plus récentes relatives à l'agriculture. L'existence des exploitations petites et moyennes, à l'échelle du pays, a-t-elle été mise en jeu par l'entrée du pays dans l'Union ? La capacité de résistance de ces exploitations leur a-t-elle au contraire permis pour le moment de se maintenir ?

L'examen de quelques données agrégées donne une indication de la dynamique probablement dominante.

Les graphiques suivants montrent, au cours des deux premières années d'adhésion du pays à l'Union une dynamique d'ensemble caractérisée par les éléments suivants :

- Un accroissement de la proportion d'exploitants plus âgés dans la population agricole totale.
- Un accroissement de la quantité totale de main-d'œuvre familiale sur les exploitations
- Un recul, en nombre, des exploitants à plein temps en regard des exploitants à temps partiel, exerçant souvent une autre activité parallèlement
- Un accroissement très net des exploitations de moins de 5 ha, dominantes en nombre et un accroissement très faible du nombre d'exploitations de plus de 20 ha ; parallèlement, une diminution discrète du nombre d'exploitations de 5 à 20 ha.

Ces données indiquent que la dynamique de « repli paysan » décrite par Maurel *et alii* [2003] se poursuit pour le moment. Le principe de la polarisation des structures reste observable, quoique de manière déséquilibrée en faveur nette des plus petites structures.

Globalement, ces données simples donnent à penser que le modèle de résilience paysan, fondé sur la pluri-activité, la cohabitation des générations sur l'exploitation, l'exercice de la production agricole à temps partiel lié à d'autres activités professionnelles, s'est renforcé.

On peut se poser deux questions : l'impact de la nouvelle PAC modifiera-t-il à court ou moyen terme cette dynamique ?

La politique européenne de restructurations agricoles se traduira-t-elle par une disparition rapide des structures ?

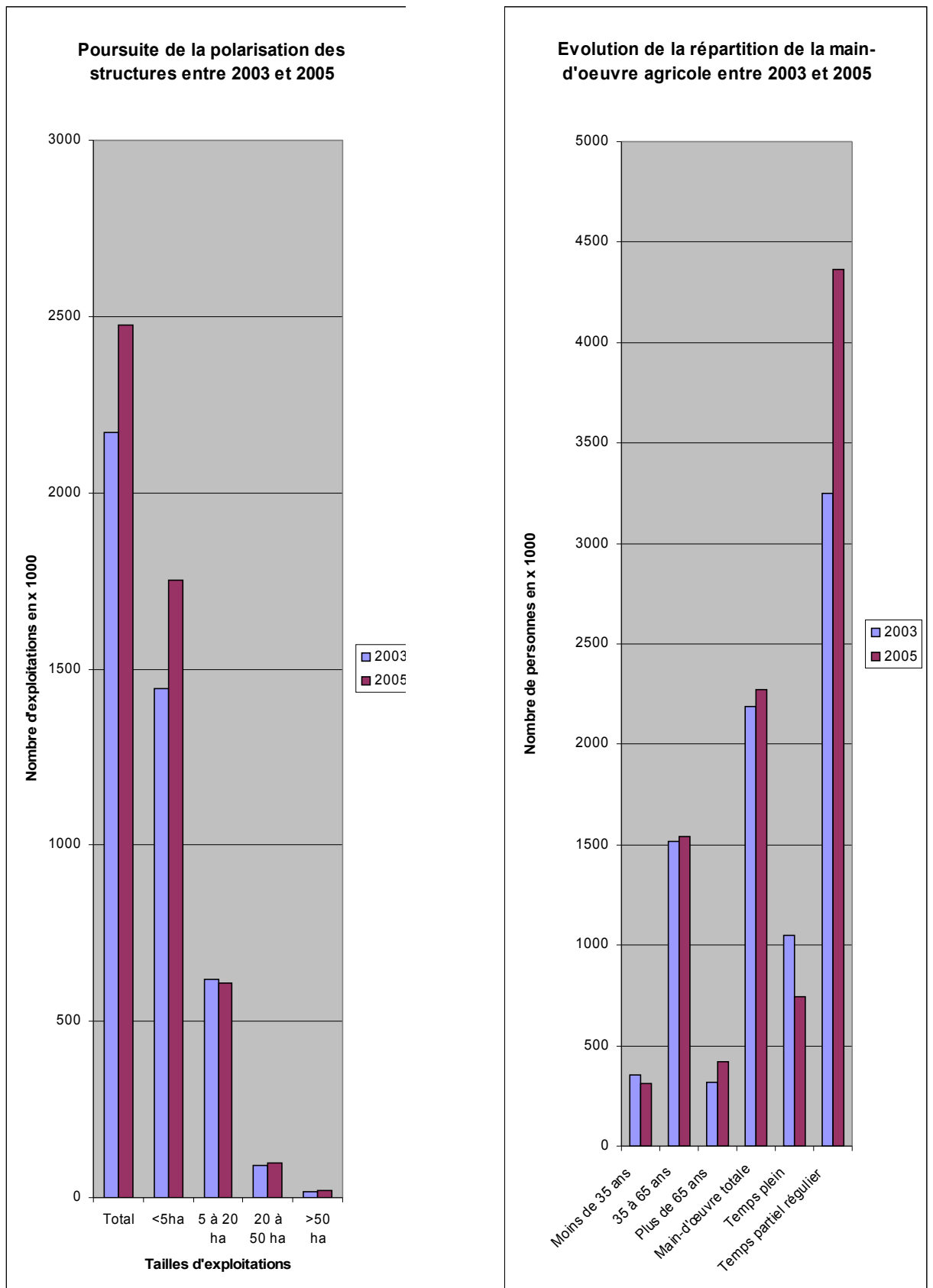


Figure 22 : Evolution de quelques caractéristiques des exploitations agricoles à l'échelle nationale Données : GUS 2006

Pour le moment, le nombre d'exploitations semble se maintenir en Pologne. On ne peut pourtant passer outre le phénomène parallèle et réel, de disparition d'exploitations, le plus souvent faute de repreneurs lors du décès des propriétaires.

Il est délicat d'évaluer les facteurs de disparition des exploitations à l'échelle de nos entretiens, car nos choix d'enquêtes se sont portés délibérément sur des exploitations « actives », afin d'en caractériser la dynamique. Cette modalité écartait en pratique les exploitations sans grand avenir détenues par des personnes âgées sans successeur. Cette question constitue un point aveugle de notre travail, limite que nous considérons *a posteriori* comme importante pour la compréhension des trajectoires familiales.

Il n'en reste pas moins que l'absence de repreneur constitue indiscutablement un phénomène nouveau et d'ampleur considérable à l'échelle nationale. Un indicateur net de ce phénomène, à l'échelle de notre travail de terrain est fourni par la comparaison des exploitations enquêtées par Maria Halamska, Marie-Claude Maurel et Hugues Lamarche en 2001 à Zator, Drobin et Stęszew et les exploitations de cet échantillon avec lesquelles nous avons pu établir un contact en 2005-2006.

Ces trois auteurs relevaient déjà qu'entre leur premier passage (1988) et leur second dans ces trois communes, 26 des 150 exploitations enquêtées en 1988 (soient 17 %) avaient disparu en 2000 [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 83]. Pour notre part, nous avons cherché à établir un contact avec environ 60 exploitations en 2005-2006. A Stęszew, le contact a été établi avec 13 exploitations issues de l'échantillon de ces trois auteurs, enquêtées en 2000, car elles nous paraissaient présenter un profil correspondant aux modalités fixées pour notre enquête¹⁰⁷. Malgré leur relatif dynamisme affiché dans les réponses à l'enquête de 2000, 5/13 (38 %) de ces exploitations se déclaraient inactives et 2/13 (15 %) avaient fortement réduit leur activité. A Zator, le contact a pu être établi avec 14 exploitations présentant des caractéristiques similaires aux exploitations sélectionnées à Stęszew : 5 d'entre elles (36 %) avaient cessé leur activité, 3 l'avaient fortement réduite (21 %). Ces informations ont été recueillies auprès des chefs d'exploitation ou de leur famille, indépendamment du maintien ou non de l'existence légale de l'exploitation (variable selon les situations). L'absence de lien direct avec le maintien ou non de l'activité sur l'exploitation avec la poursuite de son existence statistique rend délicate l'évaluation de l'ampleur de ce phénomène, au moins à court terme. Sa réalité n'est toutefois pas contestable.

Dans ce groupe d'exploitations « paysannes », de taille modeste mais présentant en 2000 des signes d'activité satisfaisants, le rythme de réduction de l'effectif des exploitations actives s'est manifestement maintenu, voire nettement accéléré : les informations recueillies montrent qu'il s'agit surtout de personnes âgées n'ayant pas trouvé de remplaçant : l'exploitation est peu ou pas active. Il faut ajouter à ces chiffres une proportion d'exploitants que nous aurions souhaité rencontrer mais avec lesquels il n'a pas été possible d'établir un contact, parce que leurs coordonnées ou même leur exploitation n'ont pu être identifiés facilement : 7 exploitations (35 %) à Zator par exemple. Une part de ces exploitations au moins a probablement aussi cessé son activité. Une dynamique comparable caractérise la commune de Drobin : nous savons qu'il n'a pas été possible d'établir le contact avec une part des exploitations dont nous avons fourni les coordonnées d'après les enquêtes de 2000 menées par Halamska, Maurel et Lamarche. Toutefois, nous ne disposons pas de données précises pour cette commune.

Outre la cessation pure et simple de l'activité, nous avons aussi voulu nous intéresser aux modalités de réduction et/ou ré-orientation productives forcées par les contraintes du moment,

¹⁰⁷ Forte complémentarité entre activités de cultures et d'élevage, niveau de productivité moyen à élevé, forte mobilisation de la main-d'œuvre familiale, degré de satisfaction quant à l'activité agricole moyen à très élevé, existence d'un repreneur potentiel lorsque le chef d'exploitation était âgé.

indépendamment de l'aspiration professionnelle des exploitants. Nous en abordons à présent les facteurs et les modalités.

VIII.B. – Les objectifs définis dans le cadre du référentiel de marché pour les exploitations polonaises

L'analyse des textes européens nous a permis de mettre en évidence le registre analytique qui justifie les mesures de politique publique apparentées au référentiel de marché. Cet ensemble peut se résumer sous forme de tableau mettant face à face les objectifs définis par les textes et les mesures de soutien financier à l'agriculture justifiées par chaque catégorie d'arguments.

L'ensemble concourt, nous l'avons déjà amplement souligné, à un projet global de restructuration du secteur agricole polonais afin de guider ce secteur économique vers des structures plus grandes, plus professionnelles, participant fortement au projet marchand soutenu par la politique européenne.

Principaux objectifs (cadre normatif du référentiel)	Mesures de soutien public apparentées à ces objectifs dans la nouvelle PAC (cadre instrumental du référentiel)	Source
1 - Réaliser des gains de productivité : - grâce au progrès technique - grâce à l'amélioration de la productivité du travail	Soutien aux remembrements permettant d'accroître la taille des parcelles : mécanisation, gains de productivité) Aides aux jeunes agriculteurs : sélectives, en fonction du profil (productif) de l'exploitation prévue Mesure de prétraite restructurante : générer des exploitations plus actives et intensifiées Boisement des terres agricoles : limiter les pertes de productivité du travail sur les terres à faible potentiel agronomique	RDR 5.2 .2. RDR 5.2.1. SOP 1 SOP 5
2 - Contribuer au marché, maximiser les échanges d'amont et d'aval du secteur agricole	Soutien aux exploitations de semi subsistance en voie de restructuration : soutenir l'évolution de leur profil productif Quotas laitiers : contrôler les prix de marché (mais aussi limiter la concurrence des produits venus de l'Est à l'Ouest, par l'attribution de faibles volumes de quotas) Standards sanitaires européens : adapter la production aux exigences normatives des filières agro-alimentaires d'aval	SOP 2 1 ^{er} pilier SOP 6
3 – Générer du capital, accumuler du capital, réaliser des investissements productifs (afin de générer davantage de capital ; etc)	Application du premier pilier de la PAC : proportionnelle à la taille des exploitations Compléments aux paiements directs : versés sélectivement, à certaines productions Soutien aux investissements productifs dans les exploitations : sélectionne les exploitations au plus fort potentiel d'investissement	1 ^{er} pilier 1 ^{er} pilier RDR 5.1.1.

Tableau 26 : Objectifs définis par les textes européens dans le cadre du référentiel de marché

Nous nous proposons, de manière relativement souple, d'examiner comment la mise en œuvre de chacun des volets de ce référentiel « de marché » justifiant une partie de la politique agricole européenne en Pologne entre en quelque sorte en collision avec le référentiel paysan endogène polonais. Nous élargirons cette analyse à l'impact de quelques éléments de contexte (conditions du marché agricole, accès au travail salarié), qui constituent d'une certaine manière une extrapolation de ce référentiel de politique publique : en effet, la composante cognitive et normative de ce référentiel montre qu'il s'agit finalement, à travers l'ensemble des mesures mises en œuvre, de générer un groupe important d'exploitations professionnelles et bien adaptées au marché. Cette considération invite à examiner l'impact de ces aides européennes sur les exploitations et les réactions de celles-ci.

Nous nous proposons, de manière relativement souple, d'examiner comment la mise en œuvre de chacun des volets de ce référentiel « de marché » justifiant une partie de la politique agricole européenne en Pologne entre en quelque sorte en collision avec le référentiel paysan endogène polonais. Nous élargirons cette analyse à l'impact de quelques éléments de contexte (conditions du marché agricole, accès au travail salarié), qui constituent d'une certaine manière une extrapolation de ce référentiel de politique publique : en effet, la composante cognitive et normative de ce référentiel montre qu'il s'agit finalement, à travers l'ensemble des mesures mises

en œuvre, de générer un groupe important d'exploitations professionnelles et bien adaptées au marché. Cette considération invite à examiner l'impact de ces aides européennes sur les exploitations et les réactions de celles-ci.

De manière empirique, nous procédons autrement dit à une **confrontation** des composantes instrumentales **de deux référentiel** : le référentiel de politique publique et le référentiel endogène paysan (où cette composante instrumentale s'exprime à travers les pratiques agricoles, économiques et sociales mises en œuvre par cette catégorie de population). Leurs dimensions cognitives et normatives nous seront utiles pour mieux comprendre les conditions et les conséquences de la collision de ces deux référentiels pour le groupe d'exploitations étudiées. En pratiques, nous cherchons à examiner comment ces exploitations adaptent leurs pratiques au groupe d'aides européennes justifiées par le référentiel de marché, et, par extension, aux conditions récentes du marché lui-même.

Le développement qui suit a trouvé sa source privilégiée dans les entretiens de terrain, plutôt que, de manière prioritaire, dans l'analyse des données commerciales, politiques et statistiques. Notre démarche a plutôt consisté à chercher dans un second temps les éléments objectifs de contexte éclairant les propos des agriculteurs rencontrés.

Des extraits d'entretiens ouvrent ainsi chaque paragraphe : nous les avons sélectionné en fonction de leur degré de précision mais aussi et surtout parce qu'ils sont **illustratifs, de manière synthétique, de propos suffisamment récurrents dans les entretiens pour prendre en compte chaque question soulevée.**

VIII.C. - Premier objectif de la nouvelle PAC en Pologne: soutenir les gains de productivité

VIII.C.1 – Accroître l'assise foncière des exploitations : potentiel de réussite de cette stratégie européenne

[Z4, 2005] Ce n'est pas facile de trouver de la terre. En plus la terre ici est très très divisée, or les gens ne veulent pas acheter ou louer des terres trop dispersées. »

[Z6, 2005] (3,20 ha) « Pourquoi les gens ne vendent pas leur terre ? Il y sont vraiment attachés, personne ne vend dès lors qu'il fait quelque chose de cette terre. On se voit plutôt comme des salariés qui ont un bout de terre, pas vraiment comme des agriculteurs. »

[K10, 2004] « On ne veut pas acheter des bâtiments et les maisons, on veut acheter seulement la terre. Nous avons acheté un hectare de près pas loin. Comme ma mère a fait des études agricoles et le voisin aussi, nous pouvions en principe être prioritaires pour acheter la terre. Nous voulions nous partager 8 ha à deux voisins mais un troisième voisin a versé un pot-de-vin pour avoir la terre, il avait les moyens. Il a des relations à Varsovie. Le voisin et nous avons fait une réclamation mais ce troisième voisin a pris un avocat à Varsovie et il a gagné. Le versement de pots de vin permet aussi de louer plus facilement des terres. »

[S5, 2006] Beaucoup de terres peuvent être vendues ou louées et cela devient récréatif, constructible, au lieu de terre agricole. Cela procure beaucoup d'argent quand on vend et ce phénomène augmente en masse. La terre est un bon capital ici, autour des lacs. Nous envisageons de vendre une petite parcelle. Nous avons déjà vendu de la terre il y a quinze ans, 3,5 ha en 10 parcelles (qui étaient très dispersées dans les champs en lanières) pour faire des maisons. Cela nous a procuré l'argent pour construire notre maison. »

Depuis la Chute du Mur, l'ouverture des marchés agricoles et la levée des contraintes politiques bridant les dynamiques de capitalisation dans le secteur agricole, ont conduit à une réactivation des dynamiques d'accumulation foncière impulsée par la frange la plus dotée des agriculteurs. La « faim de terre », qui représente de manière historique une caractéristique structurelle de l'agriculture polonaise s'est accentuée, générant un accroissement relatif du prix du foncier.

Les possibilités d'accès aux terres dépendent directement des moyens financiers disponibles dans la famille. Lorsqu'il existe une volonté d'accroissement de la ressource foncière dans une famille, une capacité d'investissement modeste, virtuellement suffisante pour envisager un achat, est fréquemment bridée par le surpris accepté par des exploitants mieux dotés : la course aux hectares est structurellement inégalitaire, qu'il s'agisse d'achat comme de location.

Une vaste étude statistique publiée en 2001 [Csaki, Lerman] et portant sur un échantillon global de 2835 familles rurales réparties dans 4 voïvodies (Pomorskie, Wielkopolska, Mazovie, Malopolska), dont trois hébergent aussi nos terrains « de transfert », procure des informations quantitatives relatives aux transferts fonciers dans le pays : Les échanges fonciers conclus entre 1997 et 1999 dans cet échantillon concernaient des locations dans 51 % des cas, des ventes dans 42 % des cas. De manière convergente avec nos observations présentées en seconde partie, notamment en ce qui concerne les transferts de foncier informels, les auteurs mentionnent que :

« Les petites propriétaires d'exploitations jusqu'à 2 hectares présentent une tendance relativement élevée à cultiver moins de terres qu'ils ne possèdent. Les grands propriétaires, d'un autre côté, cultivent fréquemment plus de terres qu'ils ne possèdent. Ainsi, parmi les propriétaires disposant de 0 à 2 hectares, 34 % n'utilisent qu'une partie de leurs terres et 5 % utilisent plus de terres qu'ils n'en possèdent. Parmi les propriétaires de plus de 10 hectares, 18 % n'utilisent qu'une partie de leurs terres et 36 % utilisent plus de terres qu'ils ne possèdent. Cela signifie essentiellement qu'il existe un flux de foncier des petites vers les grandes exploitations, probablement parce que les grandes exploitations sont plus rentables [...] Toutefois, la grande majorité (82 % des répondants) n'ont pas pour projet d'acquérir plus de terres dans un futur immédiat. » [Csaki, Lerman, 2001 : 14]

Ces observations de terrain ne sont pas très récentes : nous pensons qu'il faudrait à présent distinguer la réalité des flux fonciers, les projets en cours et les souhaits.

Dans notre échantillon, la plupart des exploitants de plus de quelques hectares dressaient le triple constat suivant :

- Il serait bon d'agrandir un peu (voire beaucoup) l'exploitation afin d'améliorer son potentiel productif.
- Mais chacun préfère garder sa terre. Par conséquent les possibilités de transactions sont rares.
- Lorsqu'une possibilité se présente, il est fréquent qu'une plus grosse exploitation dispose de moyens plus importants pour s'approprier cette terre et l'obtienne. Seules les transactions entre amis, voisins proches ou membres d'une même famille sont relativement aisées et permettent d'agrandir les exploitations modestes.

Dans ces conditions, la valeur de patrimoine-refuge constituée par la terre agricole s'accroît plutôt qu'elle ne s'atténue lorsque les conditions de vie familiales sont modestes. L'expression « la terre ne se vend qu'une fois » est revenue plusieurs fois dans la bouche de nos interlocuteurs : autrement dit, le bien-être financier procuré par la vente du foncier est considéré comme provisoire en regard de la sécurité procurée de manière durable par sa propriété. Par conséquent, **la vente du foncier n'est envisagée que lors de la retraite lorsque la génération suivante s'est de toute évidence désistée pour reprendre l'exploitation.** Cette situation constitue, d'après nos observations, la source principale des terres acquises par ceux qui ont mené ce projet à bien récemment.

La situation est différente en zone péri-urbaine ou autour à proximité des lacs, lorsque la terre est envisagée comme constructible. Ce changement de catégorie décuple approximativement la valeur de la surface. Nous avons observé dans quelques cas une dynamique particulière liée à ces conditions : la vente d'une ou plusieurs très petites parcelles constructibles procure une ressource importante qui permet de pérenniser le reste de l'exploitation grâce à un apport d'argent frais permettant quelques investissements. Dans ce cas, la vente du foncier est non seulement envisagée mais partie prenante de la stratégie de maintien d'exploitations moyennes (dotées d'une surface suffisante pour se séparer de quelques parcelles et envisageant éventuellement des investissements productifs).

VIII.C.2 – Modernisation forcée ? "Politiques des préretraites et de l'installation des jeunes en agriculture

VIII.C.2.a - Le choix professionnel des jeunes

[Z7, 2005] (3 ha en propriété, 12 ha loués) « Nous aimerions faire un dossier pour avoir la préretraite européenne, mon mari va avoir 55 ans. Bien sûr il faudrait un repreneur, nous n'avons pas décidé qui ça doit être. On ne doit donner la ferme officiellement qu'une fois qu'on a la préretraite. Nous attendons de l'avoir pour décider qui aura la ferme. Ce serait dur pour nos enfants de vivre sur cette ferme. D'abord c'est un travail très dur, ça prend du temps et des efforts. Mais ce serait satisfaisant d'avoir un revenu avec cette retraite. Ce ne sera pas un voisin, seulement un de nos enfants mais nous ne leur en avons pas encore parlé. Nous allons trouver une solution car c'est très important d'avoir cette retraite. Mais il faudrait que l'enfant héritier soit actif sur la ferme. Notre hypothèse est d'avoir la retraite et de travailler plus lentement sur la ferme, aidés par un des enfants. »

[K1, 2004] (14 ha en propriété, 4 ha en location) L'un de mes fils est à Bruxelles depuis un mois. Je ne souhaite pas qu'il revienne trop vite, ni recevoir de l'argent de lui, il est important qu'il gagne sa vie. Il n'y a pas de perspectives ici, il a déjà travaillé à Varsovie, à Moscou, à présent il travaille à Bruxelles avec un copain et s'y trouve bien.

Je ne veux pas que mes enfants restent ici. Heureusement, je n'ai pas investi dans l'étable qu'on me proposait dans les années 80 car cela aurait encouragé mes enfants à rester.

Le changement politique intervenu en Pologne au début des années 1990 a introduit deux nouveautés majeures : une possibilité accrue de travail à l'étranger, d'autant plus accessible aux jeunes qu'aucune charge de famille ne leur incombe encore, au contraire de leurs aînés ; et une réévaluation à la hausse des opportunités et des besoins de consommations matérielles, qui décale les stratégies des plus jeunes de la logique paysanne de minimisation des consommations (qui guidait les décisions des générations précédentes actives sur les exploitations familiales petites et moyennes) vers une logique de maximisation des revenus financiers et des dépenses de consommation.

Les possibilités de travail à l'étranger et l'évolution du standard de consommation prennent à revers l'injonction familiale à la reprise par la génération suivante du patrimoine familial constitué par l'exploitation. Nombre d'exploitations détenues par des personnes âgées n'auraient à l'heure actuelle pas de repreneur.

L'examen de la pyramide des âges par commune montre des situations relativement contrastées (Figures.23 à 25)

La pyramide des âges à l'échelle de la commune entière montre que la tranche 15-35 ans est la plus représentée dans nos quatre communes d'études. L'idée que la population âgée dominerait en zones rurales doit être révisée : en 2002, la tranche globale 0-35 ans était un peu plus

représentée que la tranche 35 ans et au-delà dans chacune de ces communes. La même observation s'applique dans ces quatre exemples à la population rurale (par opposition à la population du centre-bourg). Le rôle de refuge social joué par le milieu rural et plus précisément par les exploitations agricoles, pour la jeune génération active, trouve sans doute ici sa traduction dans les données statistiques. Cette considération doit toutefois être nuancée compte-tenu des spécificités du mode de recensement polonais : en cas de déplacements provisoires, d'études, de contrat de travail de courte durée, les polonais sont tenus à déclarer une « résidence principale », lieu de rattachement social autant que légal. Ce lieu reste, souvent bien après la période des études proprement dite, la résidence des parents et grand-parents, le lieu de vie familial. Cet élément légal contribue sans aucun doute à **gonfler la représentation des catégories de population les plus jeunes en milieu rural** : en pratique, une part de celle-ci est sans aucun doute mobile, parfois à l'étranger. Son potentiel de retour régulier et a fortiori définitif avec un projet professionnel, sur le lieu de vie familial de rattachement, n'est pas complètement assuré.

Toutefois, nous pensons que compte-tenu de la très forte valeur économique, sociale et identitaire des exploitations familiales, un des enfants au moins sera (est déjà, nous avons pu l'observer) souvent mobilisé par la génération nouvellement retraitée (ou se désignera de lui-même) pour construire à terme un projet de vie local visant à maintenir cette exploitation, fut-ce à temps partiel. Ceci d'autant plus que l'exploitation n'appartenait pas à la catégorie « en déprise », « en repli », autrement dit lorsqu'il s'agissait d'une exploitation active.

L'ensemble de ces impulsions contradictoires conduisait, dans notre échantillon d'exploitations pour le moins, à une stratégie de compromis : l'exploitation demeurerait transmise à l'un des enfants (de gré ou parfois sous une certaine contrainte) mais sans division de celle-ci afin d'en maximiser la surface, le revenu et l'accès aux aides publiques. Les collatéraux (frères et sœurs) étaient poussés vers d'autres possibilités de carrière : la tradition de transmission égalitaire, en vigueur à Knyszyn et Zator en particulier, se trouvait ainsi rompue, sans aucun doute en partie sous l'effet de ces éléments de contexte nouveaux.

VIII.C.2.b - Mesure de préretraite (second pilier de la PAC)

▪ Principe de cette mesure

Un jumelage franco-grec avec la Pologne, qui mobilise l'expertise de la MSA¹⁰⁸, a permis de déboucher sur une mesure de préretraite en 2004, incluse dans le Plan de Développement Rural National nouvellement entré en application en Pologne.

Le profil défini pour les repreneurs préfigure une volonté de conduire soit à une exploitation plus grande, soit, à taille égale, de mettre en oeuvre un réel projet productif. Cette mesure a avant tout une vocation de restructuration, afin d'amenuiser le nombre d'exploitations de semi-subsistance et de favoriser l'émergence et la consolidation d'un groupe d'exploitations de taille moyenne ou grandes, professionnelles et activement tournées vers le marché.

¹⁰⁸ Nous tenons à remercier M. Denis Nunez, (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole), conseiller préadhésion entre 2001 et 2003, chargé de la coordination du jumelage européen « Préretraite » au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Varsovie. La mission confiée par le Ministère de l'agriculture français à la Mutualité Sociale Agricole, portait sur la création d'un système de préretraites agricoles en Pologne [Nunez, *comm.pers.*, 2005]

Toutefois, la mesure relève d'une double vocation, structurelle et sociale. Tout en tentant d'orchestrer un report des terres vers des modalités d'exploitation plus productives, le montant de la pension mensuelle proposé au cédant lui confère incontestablement une vocation sociale.

Nos enquêtes de terrain montrent la notoriété de cette mesure, dont plusieurs personnes de moins de 50 ans avaient prévu de bénéficier à échéance de un à cinq ans. Le rythme de dépôt des dossiers devrait sans doute se maintenir, voire, par effet de diffusion progressive de l'information après les deux premières années de mise en place, s'accélérer.

La cession de l'exploitation à un voisin repreneur ne se fait qu'en l'absence totale au sein de la famille de volontaire pour reprendre l'exploitation. Dans ce premier cas seulement, l'effet restructurant de cette mesure est effectif. Compte-tenu de la priorité absolue donnée par les agriculteurs au maintien de l'exploitation dans la famille, il est évident que la cession des exploitations transmise se fait en priorité aux descendants directs, fils ou filles. Les observations de terrain (Mouchet, Darrot, 2005) montrent que, au moment d'une telle cession, les enfants peuvent être sollicités assez solennellement pour que l'un d'eux se porte repreneur de ce patrimoine familial. Les arrangements entre générations sont dans ce cas variables. Lorsque le jeune repreneur ne résidait plus sur l'exploitation, il revient s'y établir, éventuellement avec conjoint et enfants et après une période de travail à l'extérieur. L'intérêt de bénéficier de cette mesure, tant pour conforter le revenu que pour maintenir le patrimoine familial, peut susciter des arrangements entre parents et enfants : le jeune repreneur conserve parfois une activité à l'extérieur et les parents retraités poursuivent le travail agricole afin d'aider leur enfant, qui n'est parfois présent que pour les travaux principaux.

Un autre aspect peu mesurable est la formalisation, à travers cette mesure, des baux précaires qui existaient préalablement à la transmission officielle de l'exploitation. L'un des scénarios pour le demandeur de la mesure de préretraite est de formaliser le bail dont bénéficiaient ses parents, mimant ainsi une cessation d'activité et la cession des terres par location. Dans la réalité, le bénéficiaire de la préretraite n'était déjà plus actif, le locataire était déjà l'exploitant de fait. Ceci n'apparaissait pas dans les statistiques avant officialisation du bail mais y surgit à l'occasion du bénéfice de la mesure de préretraite. En pratique, rien n'a pourtant changé dans la situation productive des deux protagonistes. Dans ce cas l'effet restructurant n'est qu'apparent, il n'a de réalité que statistique : le changement d'exploitants était antérieur.

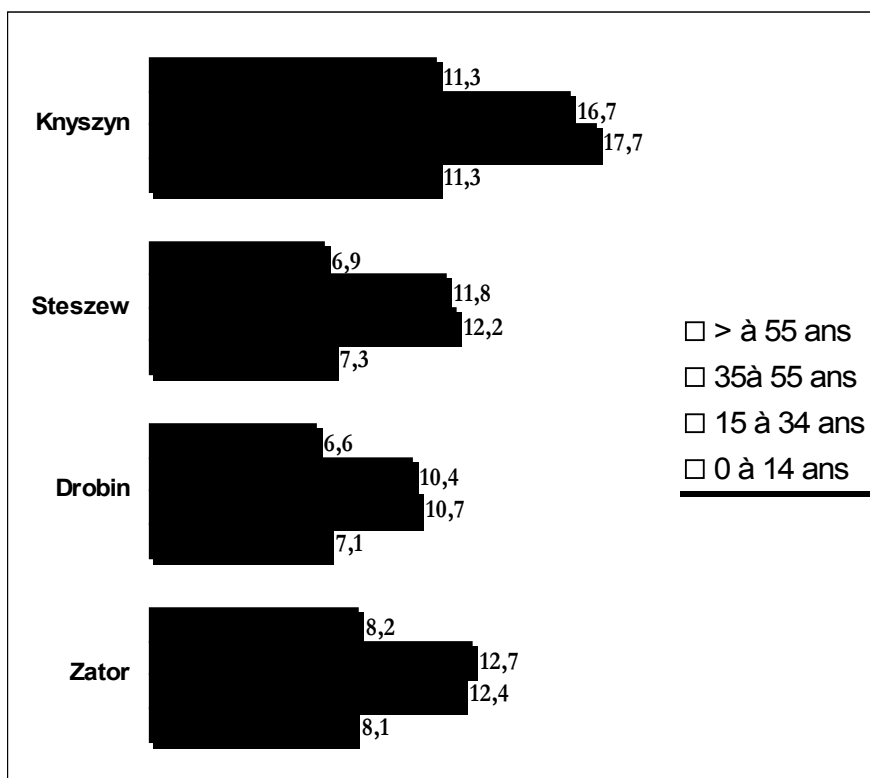


Figure 23 Pyramide des âges en 2002 en % de la population totale (centre bourg)
(Source GUS 2002)

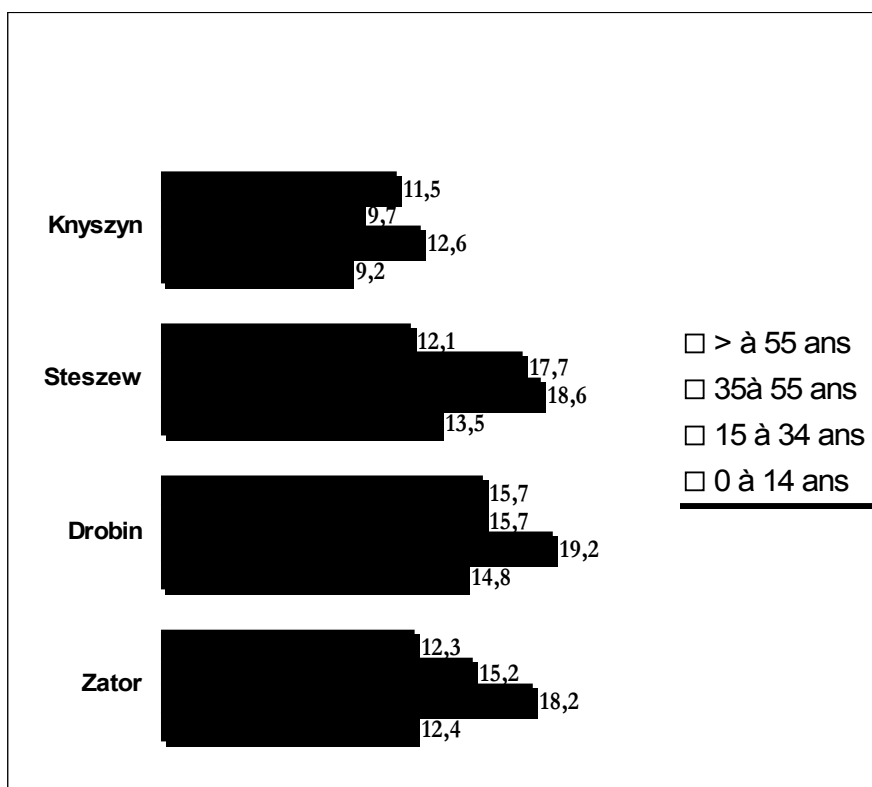


Figure 24 Pyramide des âges en 2002 en % de la population totale (zones rurales)

(Source GUS 2002)

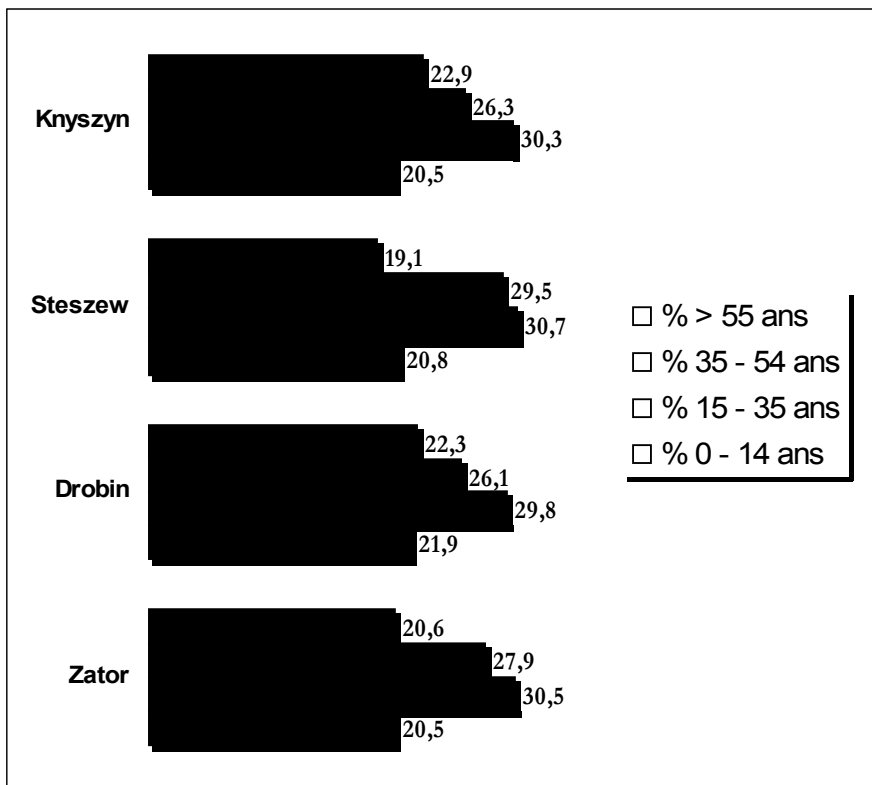


Figure 25 Pyramide des âges en 2002 en % de la population totale (ensemble de la commune)
(Source Gus 2002)

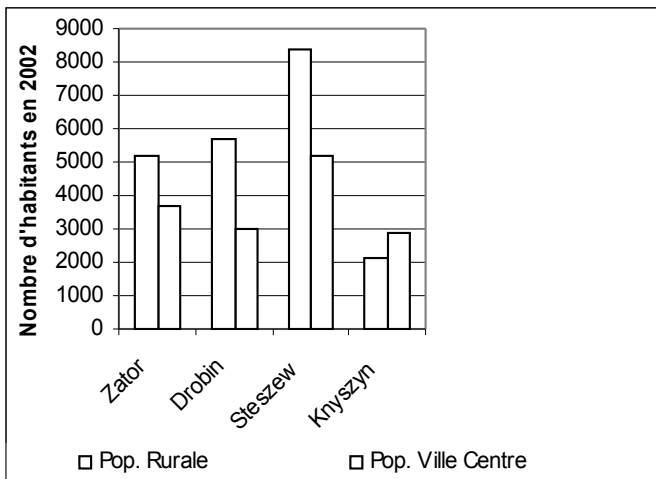


Figure 26 : Nombre d'habitants de la commune en 2002
(Source GUS 2002)

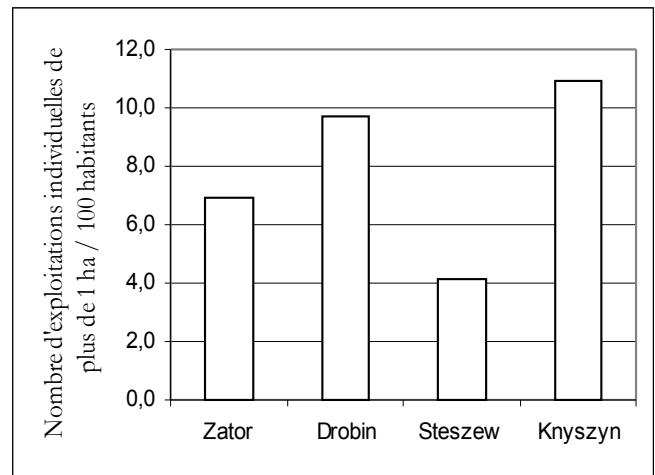


Figure 27 : Nombre d'exploitations individuelles > 1 ha / 100 habitants en 2002
(Source GUS 2002)

L'effet d'appel de cette nouvelle mesure est certain, si l'on s'en réfère au nombre de dossiers déposés. Son impact en terme de restructuration devrait être incontestable, du fait des modalités d'application de la mesure qui sélectionne les nouveaux titulaires de l'exploitation et ouvre la porte à la vente des terres pour agrandissement d'une exploitation voisine. Il faut toutefois nuancer l'impact de cet effet restructurant : la transmission juridique de l'exploitation masque sans doute souvent des arrangements familiaux ou entre voisins qui laissent intacte ou peu modifiée en pratique, la répartition initiale du travail, que ce soit au sein de la famille ou du voisinage.

Jusqu'ici, le propriétaire de l'exploitation restait l'homme actif (partiellement ou totalement) le plus âgé de la famille ou éventuellement sa veuve. La majoration du montant mensuel de la retraite procuré par cette mesure incite à la transmission précoce aux descendants. Dans la réalité, l'organisation interne du travail sur les petites exploitations ne sera guère changée : elle devrait demeurer le fait d'une répartition des travaux, à temps partiel, entre aînés et descendants, en fonction de leur disponibilité et de leur capacité physique. Cette organisation permet au jeune propriétaire de poursuivre soit une activité salariée, au moins une partie de la semaine ou de l'année, soit le soin aux jeunes enfants en cas – situation assez courante – de transmission père-fille. La priorité familiale est bien de conserver l'exploitation, au prix d'arrangements permettant d'optimiser le revenu procuré par chacun : cette formule de transmission intra-familiale avec l'accès à la préretraite majorée fait partie des stratégies. La vente à des tiers n'a lieu qu'en dernier recours, en cas de désistement catégorique des descendants.

Lors d'une transmission intra-familiale, l'effet restructurant de la mesure n'est qu'apparent. Le changement de propriétaire masque une situation professionnelle inchangée, une organisation sociale du travail sur l'exploitation qui respecte le principe de contribution partielle au travail de chacun des membres de la famille accompagnée d'une mise en commun, solidairement, de revenus composites.

La mesure prend alors, dans le cadre de cette organisation paysanne très répandue, un **aspect paradoxal** : pensée à l'origine en France, pour accélérer le départ en retraite d'actifs agricoles à temps plein, exerçant souvent en couple la seule activité agricole, elle devait permettre soit l'agrandissement d'exploitations voisines, soit l'installation d'exploitants plus jeunes, eux aussi actifs à temps plein. **Appliquée en Pologne, son effet, finalement loin d'être restructurant, vient sans doute au contraire consolider, par un apport d'argent frais, les petites exploitations paysannes fondées sur une solidarité de travail et de revenu entre les différentes générations qui cohabitent et collaborent sur l'exploitation familiale. Sa vocation sociale prend alors le dessus.**

Ce phénomène de renforcement de l'économie paysanne à travers cette mesure de préretraite joue particulièrement pour les plus petites structures, impérativement fondées sur des revenus composites. Elle a sans doute contribué, parmi d'autres facteurs, non seulement à la consolidation mais à l'accroissement du nombre d'exploitations de moins de 5 ha dans le pays. Celles-ci représentaient 66,5 % des exploitations en 2003 et 70,7 % en 2005¹⁰⁹ : phénomène sans doute inattendu dans la stratégie de mise en place de cette mesure.

En revanche, le nombre d'exploitations de 5 à 20 ha a régressé au cours de la même période (-0,3 % pour les exploitations de 5 à 10 ha, - 1,8 % pour les exploitations de 10 à 20

¹⁰⁹ Source : www.europe.eu.int, juin 2007

ha¹¹⁰), alors que le nombre d'exploitations de 20 à 50 ha a augmenté de 3,5 %¹¹¹. Le phénomène est explicable : plus gourmandes en temps de travail, les exploitations d'environ 10 à 15 ha rendent plus complexe la pluri-activité de leur propriétaire, tout en restant de taille trop restreinte pour procurer l'ensemble du revenu familial. Par ailleurs, étant intégrées aux marchés, des mises aux normes coûteuses deviennent obligatoires. La tentation d'abandon de l'activité par les descendants est sans doute plus grande que dans les plus petites exploitations, dont l'avantage vivrier demeure intéressant pour un temps de travail raisonnable.

Ainsi, on peut conclure, au moins dans les régions étudiées, à une contribution de cette mesure à la polarisation des structures agraires en Pologne : confortant le revenu et l'avenir des plus petites exploitations, elle contribue en revanche à compromettre l'avenir des structures moyennes au profit de la frange étroite d'exploitations de plus de 20 ha.

Cette mesure de préretraite est fortement inspirée du programme français d'indemnité viagère de départ des années 60 pris dans un contexte de plein emploi et qui a touché plus de 700 000 agriculteurs en 25 ans. La Pologne vit à l'heure d'une autre réalité sociale avec un taux de chômage qui reste élevé, même si la situation économique s'améliore depuis 2004. Dès lors, le plaquage de recettes politiques, justifié par une convergence d'objectifs (faire émerger une catégorie d'exploitations professionnelles et « compétitives » au sens de leur capacité de contribution à la production alimentaire de masse) paraît non seulement peu réaliste mais risqué.

Cet objectif est infiniment moins justifié que lors de la fondation de l'Europe des six : l'autosuffisance alimentaire de l'Union est désormais assurée, l'urgence est aujourd'hui à la reconsidération des impacts écologiques, spatiaux et sociaux négatifs, à l'échelle de la société, de l'intensification et de la restructuration des agricultures européennes. Le principe de la préretraite, dont la vocation sociale est intéressante, gagnerait en Pologne à être recentré sur cet objectif.

VIII.C.2.c - l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (second pilier de la PAC)

L'aide unique du premier pilier accroît nettement la capacité de capitalisation des exploitations moyennes à grandes en Pologne : il en va de même pour la très grande majorité des aides du second pilier financées par les fonds structurels européens.

A cet égard, le cas de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (mesure 5.1.2. du SOP « Restructuring and modernisation of the food sector and rural développement for Poland 2004-2006 ») nous paraît particulièrement actif et par ailleurs bien représenté dans l'échantillon d'exploitations que nous avons étudié : son impact sur les structures agricoles à l'échelle nationale sera sans doute rapide et entendu.

L'exemple de l'évolution récente de l'exploitation Z6 [2005] est illustratif. Lancée dans un processus de capitalisation foncière progressif bien avant l'instauration des aides européennes, la possibilité de bénéficier de l'aide désormais attribuée aux jeunes agriculteurs accélère nettement cette dynamique et génère l'émergence d'une exploitation de taille nettement supérieure à la moyenne

¹¹⁰ Ibid

¹¹¹ Ibid

Cette personne a développé une stratégie d'adaptation, qui vise à accroître lentement la production porcine sans emprunt et en restant dans les limites d'une auto-suffisance en fourrages (hormis les protéines) : en l'absence de circuit local de collecte des petits litrages pour le lait, l'exploitation a renoncé à la production laitière et est passée de 5 à 12 truies-mères entre 2000 et 2005 et de 30 à 200 porcs charcutiers vendus par an à 120 kg. L'objectif est de poursuivre lentement cette évolution. Toutes les occasions pour louer ou acheter les terres proches sont mises à profit patiemment. Les premières terres complémentaires aux 5 ha d'origine, obtenus par héritage, ont été achetées en 1990 grâce au salaire de mineur du père, aujourd'hui décédé. A présent cette « collecte de terres » environnantes est poursuivie progressivement par le fils de 22 ans, leur financement en cas d'achat est assuré à la fois grâce aux ressources propres (procurées à l'origine par les salaires du père, puis par autofinancement) et grâce à de très petits emprunts : les faibles surfaces accumulées lors de chaque transaction rendent l'opération possible. Les surfaces obtenues en location le sont pour un coût modique (en moyenne 25 euros/ha/an). La taille de l'exploitation est à présent de 21 ha, en partie en propriété et en partie en location. L'obtention par le jeune chef d'exploitation des aides européennes aux Jeunes Agriculteurs en 2005 a permis d'assurer les transactions foncières les plus récentes.

Une procédure est en cours pour acheter 3 ou 4 ha cette année et 3 ou 4 ha l'an prochain grâce à l'aide Jeune Agriculteur européenne mais pas plus car le financement nécessaire serait trop important. « Il y a pas mal de pression pour louer des terres maintenant, là nous avons eu de la chance parce qu'on nous a informés de cette occasion. Il n'y a pas tant de monde qui veut louer ou acheter mais ici dans le village il y a tout de même 5 fermes qui cherchent à s'agrandir. En plus ici la terre est très très divisée, or les gens ne veulent pas acheter ou louer des terres trop dispersées. » Les bâtiments neufs pour les porcs ont été construits par des ouvriers embauchés « à l'amiable » ou bâtis bénévolement par le frère aîné du jeune chef d'exploitation, un garage inutile doit aussi être adapté pour cet élevage. « Je suis conscient des risques de fluctuation de revenu dues aux fortes variations de prix du porc mais nos charges de production sont très faibles : nous ne prenons donc pas trop de risque. C'est pour cela que nous faisons les changements graduellement, sans prendre trop de crédits » Les cultures n'ont pas changé, « nous faisons les mêmes mais leur surface est plus importante. ». Tout le fourrage destiné aux porcs reste auto-produit, seul l'excédent éventuel de productions végétales est vendu. L'auto-suffisance alimentaire de la famille est soigneusement maintenue par le travail sur l'exploitation de la mère et de sa jeune belle-fille.

Il est intéressant, dans la perspective que nous avons adoptée, de remarquer que ce processus de capitalisation s'effectue sans changement de référentiel technique et économique : l'exploitation reste conduite selon des modalités assez proches de l'idéal-type que nous avons bâti. Plusieurs monographies comparables ont été dressées au cours de nos entretiens, semblant indiquer l'émergence d'un **groupe restreint mais intéressant d'exploitations de bonne taille menées par de très jeunes chefs d'exploitations, situées à l'interface entre le modèle paysan hérité au sein de la famille et le modèle proposé par l'Union Européenne d'exploitation professionnelle, intensifiées, consacrées au marché mais respectueuses de l'environnement et passablement autonomes (donc vraisemblablement solides) économiquement.**

VIII.C.3 – Favoriser le modèle professionnel à deux actifs : un objectif européen face à la solidité paradoxale du profil familial pluriactif

VIII.C.3.a – Accès aux emplois complémentaires confortant le revenu familial

➤ Eléments de contexte

L'accès aux emplois salariés complémentaires est compliqué depuis les changements politiques du début des années 90 par un accroissement progressif du taux de chômage dans la population active. A l'heure actuelle, la proportion de chômage dans la population active, quoique demeurant élevée, régresse assez rapidement

Parmi les 16 régions NUTS¹¹² (classification 2003 : la Pologne compte 16 régions NUTS) de l'Europe à 27 présentant en 2007 un taux de chômage supérieur à 16,4 % de la population active, deux sont situées en Pologne.

¹¹² Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques

La Pologne fait partie des pays européens présentant des taux élevés de chômage de longue durée. Le taux de chômage de longue durée était de 56,2 % dans le pays, contre 45,8 % en moyenne dans l'UE27.

Le chômage national, qui atteint particulièrement les jeunes non expatriés dans le pays, grève encore les capacités de reprise des plus petites exploitations par la nouvelle génération : nous avons montré combien l'accès à un revenu salarié complétant les revenus agricoles est vital pour cette catégorie. Parmi les 11 régions européennes présentant un chômage des jeunes (15-24 ans) supérieur à 35 %, deux sont situées en Pologne (Świętokrzyskie 36,6 %, Podkarpatckie)¹¹³.

Ce taux de chômage national élevé s'accompagne de fortes disparités régionales. Il est fréquemment plus élevé dans les zones rurales et d'autant plus élevé aussi que la petite région étudiée est éloignée de bassins d'emplois urbains de proximité. Les données nationales doivent par conséquent être nuancées par région. Pour les quatre voïvodies accueillant nos terrains de thèse, les données sont les suivantes, relativement aux données nationales et européennes :

	Taux de chômage global		Taux de chômage chez les 15 – 24 ans	
	2005	2007	2005	2007
Podlaskie (Knyszyn)	14,4	11,3	30,6	29,9
Małopolska (Zator)	15,3	12,6	36,7	30,2
Wielkopolska (Stęszew)	17,2	12,7	34,9	27,1
Mazovie (Drobin)	14,8	12,3	31,9	28,6
Pologne	17,7	13,9 ¹¹⁴	36,9	30,1
Valeur nationale la plus élevée (Dolnośląskie)	22,8	17,3	45	32,8
Valeur nationale la plus basse (Lubelskie)	14,3	12,8	30,3	32,1
UE 27	9		18,8	

Tableau 27 : Evolution du taux de chômage entre 2004 et 2006 dans les quatre voïvodies où se situent nos terrains et comparaison nationale - Source : *Les nouveaux Etats membres contribuent à la diminution du chômage en Europe*, Eurostat, document 124/2007, 19/12/2007

Ces valeurs régionales appellent plusieurs commentaires.

La forte régression du chômage national est liée bien entendu à la relance de l'économie grâce à l'ouverture des marchés vers l'Europe après la crise de transition qui a marqué les années 1990. Ainsi, le chômage national, après avoir fortement progressé entre 1990 et 2005, semble opérer un mouvement de reflux. Ce chiffre peut être corrélé avec l'évolution rapide du PIB, lié à l'évolution globale du volume d'activité nationale.

¹¹³ Source europa.eu.int, *Le chômage dans l'UE27*, communiqué de presse 11 décembre 2007

¹¹⁴ 9,6 % au deuxième trimestre 2007, source GUS

		1998	2001	2004	2006
Taux de croissance du PIB	Pologne	5	1,2	5,3	6,1
	UE 15	2,9	1,9	2,3	2,8
Taux de chômage en %	Pologne	10,2	18,2	19,0	13,9
	UE 15	9,3	7,2	8	7,7

Tableau 28 : Taux de croissance du PIB et évolution du chômage de 1998 à 2006

Source : www.europa.eu.int, 11/12/2007

Toutefois, ce reflux rapide du taux de chômage peut aussi être attribué à l'émigration d'une part de la main-d'œuvre ne trouvant pas d'emploi dans le pays. Le solde migratoire est actuellement négatif en Pologne et cette dynamique ne cesse pour le moment de s'accroître. Une corrélation directe peut être établie avec le reflux particulièrement rapide du taux de chômage.

Il faut voir dans cette diminution rapide du taux de chômage « le résultat de la croissance, qui a dopé l'emploi (+12,85 % en trois ans). Mais il est également vraisemblable que la vague d'émigration ait contribué à cette embellie, même si on manque d'outils pour en évaluer l'impact [...] On peut faire l'hypothèse qu'il existe un lien entre le recul des flux d'entrée dans le chômage et l'émigration massive, notamment vers le Royaume-Uni et l'Irlande, de jeunes actifs déçus par les très grandes difficultés d'insertion professionnelle qu'ils rencontrent sur le marché du travail national. Cette hypothèse semble cohérente avec la forte baisse du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, qui est tombée de 45,9 au premier trimestre de 2004 à 21,6 au deuxième trimestre de 2007 » [Rusin, 2007 : 28]

« Le nombre d'émigrés polonais aurait [...] augmenté de près de 150 % (+ 1 164 000) entre mai 2002 et décembre 2006. [...] La vague d'émigration que connaît la Pologne est en train de transformer profondément le pays. En effet, les polonais étaient jusque là réputés peu mobiles [...] Si l'on ne prend en compte que la période post-élargissement, entre 2004 et 2006, les polonais sont huit fois plus nombreux en Irlande et près de quatre fois plus au Royaume-Uni. » [Ibid, 25 :26]

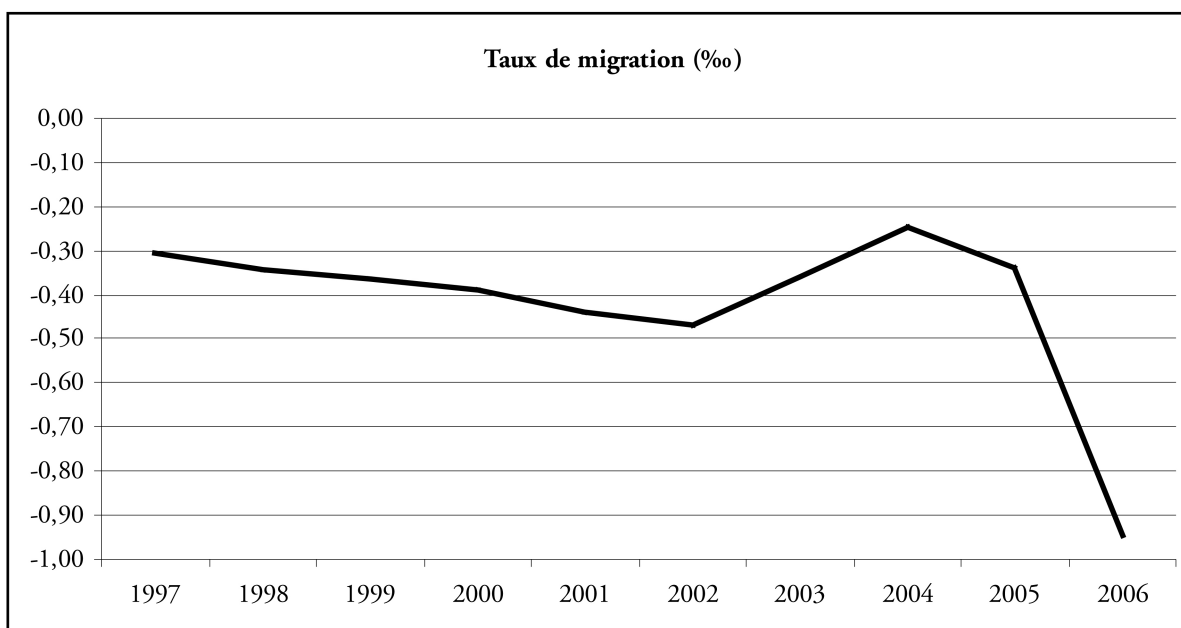


Figure 28 : Mouvements de la population en Pologne (somme algébrique de l'accroissement naturel et du solde migratoire) - Données source : www.europa.eu.int

VIII.C.3.b - Stratégies d'adaptation et situations de rupture

○ L'émigration

Ce solde migratoire agrégé, quoique mettant en évidence une tendance incontestable à l'émigration, ne rend que partiellement compte du phénomène d'émigration de courte durée (de quelques jours à quelques mois) qui caractérise les mouvements saisonniers de la main-d'œuvre d'origine agricole. Ces migrations représentent pourtant une source importante de capitaux, ré-injectés dans les exploitations et accroissant radicalement leur capacité d'investissement.

Organisées sur le principe de la noria, ces migrations vers l'Europe de l'ouest, provisoires ou de longue durée, prennent l'ampleur d'un phénomène national caractéristique. Ainsi à Knyszyn, un bus emmène chaque semaine les habitants de la commune qui le souhaitent vers Bruxelles. Un bus de retour hebdomadaire est aussi disponible. 4 exploitations sur 15 (27 %) des exploitations enquêtées dans cette commune avaient recours à des mandats envoyés de Belgique par un membre de la famille (qu'il réside partiellement sur l'exploitation ou non) au moment de l'entretien.

Ainsi, si le revenu familial peine à être conforté par les emplois locaux, il l'est sans doute plus souvent qu'auparavant par des emplois provisoires ou définitifs à l'étranger occupés par une partie de la main-d'œuvre familiale. La solution de l'emploi local stable, complémentaire, demeure actuellement fragile.

○ Liens entre taux de chômage et maintien des exploitations paysannes

Nous avons montré en fin de seconde partie combien l'accès à ces emplois complémentaires est nécessaire à l'équilibre économique de la famille, d'autant plus lorsque l'exploitation est petite et consacrée à l'autoconsommation.

Corréler la survie des structures agricoles familiales, en particulier des plus petites exploitations, avec la disponibilité locale (communale) d'emplois locaux n'est pourtant pas possible, un faible taux de chômage local produit des effets paradoxaux : susceptible de conforter le revenu des exploitants les plus modestes, la possibilité d'accès à un emploi salarié stable suscite aussi le projet de renoncer à l'activité agricole.

	Taux de chômage communal	% d'exploitations de 1 à 5 ha	% d'exploitations de 1 à 10 ha
Drobin	14,8	33	61
Knyszyn	8,2	38	65
Stęszew	8,7	59	70,5
Zator	11,5	95	97

Tableau 29 : Evolution du taux de chômage communal, évolution du % d'exploitations petites et moyennes

Si l'on compare les résultats de Knyszyn, Stęszew et Zator, on serait tenté d'établir rapidement que la proportion de petites exploitations est d'autant plus élevée dans la commune que le taux de chômage y est important : le manque d'accès aux emplois locaux encouragerait les dynamiques de repli sur les exploitations familiales.

Le résultat observé à Drobin infirme cette hypothèse : un taux de chômage local très élevé y est corrélé avec la plus faible proportion de petites exploitations des quatre communes.

Le raisonnement doit à notre avis être reconstruit en s'appuyant sur la notion de bassin d'emploi.

Zator et Stęszew sont en réalité situées dans des bassins d'emplois très actifs : Zator est situé à moins de 40 km du centre de Cracovie, à une distance comparable du grand centre industriel de Katowice et à moins de 20 km du centre industriel moyen d'Oświęcim. Stęszew est situé au carrefour de deux importantes voies de communications, l'une la reliant à la grande ville de Poznań (25 km), l'autre reliant Wrocław à la mer Baltique.

En revanche, Drobin est trop éloignée du bassin d'emploi de Varsovie (100 km) pour permettre d'envisager des déplacements pendulaires liés à l'emploi et les villes environnantes, de taille moyenne, ne présentent pas d'activité industrielle forte dans une région très marquée par l'activité agricole. Knyszyn ne bénéficie que de l'environnement de la ville de Białystok (25 000 habitants environ), qui n'a pas développé non plus d'activité industrielle significative : le secteur ne bénéficie pour le moment pas de voies de communications très actives et présente une densité de population faible.

Ainsi, Drobin et Knyszyn présenteraient une proportion relativement faible de petites exploitations, partiellement liée au manque d'emplois complémentaires locaux permettant de conforter leur revenu : une part de ces plus petites exploitations aurait progressivement disparu.

En revanche, grâce au dynamisme des bassins d'emploi qui les hébergent, Zator et Stęszew présenteraient davantage de plus petites exploitations, grâce à des revenus complémentaires plus facilement obtenus par les familles.

Nous avons calculé, par commune et sur la base des exploitations de notre échantillon, la part des revenus complémentaires salariés dans le revenu global des familles¹¹⁵. Nous nous sommes intéressés aux exploitations de moins de 10 ha, quoique cette fourchette soit large : nous avons observé que les premières exploitations procurant la totalité du revenu familial disposaient,

¹¹⁵ Revenu agricole net, pensions, revenus salariés, aide du premier pilier, autoconsommation estimée en valeur d'achat au détail des produits

en terme de surface, d'au moins 9 à 10 ha. En-dessous de cette surface, l'accès à une forme quelconque de complément de revenu semble nécessaire.

	Proportion du revenu complémentaire dans le revenu global des familles	Proportion d'exploitations de moins de 10 ha dans les exploitations de la commune
Drobin	11 %	61
Knyszyn	34 %	65
Zator	35 %	97
Stęszew	54 %	70,5

Tableau 30 : Proportions de revenus complémentaires dans le revenu global des familles, proportion d'exploitations de moins de 10 ha, dans les quatre communes

Dans les deux bassins d'emplois les plus dynamiques (Zator et Stęszew), la part de revenus complémentaires dans le revenu des exploitations de notre échantillon est importante et la proportion de petites exploitations dans la commune l'est également : l'existence des plus petites exploitations y semble effectivement conforté par le recours à la pluri-activité familiale.

Le résultat contraire s'observe dans les deux autres bassins d'emploi, moins actifs, de Knyszyn et Drobin.

Toutefois, un faible écart sépare les communes de Knyszyn et de Zator en terme de contribution des revenus extérieurs au revenu familial. Si l'on s'en tenait aux ressources locales en terme de diversification des activités, ce taux s'approcherait sans doute de celui que l'on observe à Drobin. Knyszyn est marqué de manière particulière par l'existence de déplacements vers Bruxelles organisés en réseaux d'interconnaissance familial et communautaire : les revenus (officiels ou non) obtenus dans ces conditions accroissent la part de revenus salariés dans les ressources des familles concernées.

Ces résultats, quoique plus empiriques que statistiques, renforcent l'hypothèse de la forte contribution des revenus salariés parmi les stratégies de maintien des plus petites exploitations : l'évolution du taux de chômage local et national, couplé aux dynamiques d'assouplissement/limitation des possibilités de travail salarié temporaire dans l'Europe de l'Ouest, l'existence ou non d'un différentiel de salaire avec l'Europe de l'Ouest favorable aux polonais, conditionnent de manière importante le maintien actuel de l'existence des plus petites exploitations polonaises. Ces conditions sont actuellement plutôt en phase d'amélioration et expliquent dans l'immédiat le maintien des plus petites structures.

Cette dynamique est toutefois susceptible de s'inverser : le moindre attachement identitaire et sécuritaire des plus jeunes générations à l'exploitation familiale, couplé à des possibilités accrues d'une meilleure rémunération dans d'autres secteurs d'activité, remaniera sans doute fortement les stratégies familiales actuelles.

○ **L'intensification du travail de la main-d'œuvre marginale sur l'exploitation**

Ce recours à l'emploi salarié présente un élément complémentaire (inversé, en miroir) en particulier dans les zones où les emplois complémentaires sont rares : [Tchayanov 1925 : 122-126 ; Aubron, 2006 : 323] la surintensification en travail est un facteur clé de l'économie des familles paysannes disposant de peu de moyens de production. Quoiqu'elles présentent des caractéristiques de productivité *journalière* du travail faible, les activités d'élevage sur les petites exploitations (et notamment celles menées par les femmes dans la cour de ferme) sont

importantes : elles autorisent un accroissement de la productivité globale du travail, donc du revenu annuel familial. L'élevage procure en outre à la fois un revenu régulier (vente de lait et/ou vente de porcs par petites bandes) et un facteur de sécurité économique à travers le capital de sécurité représenté par le bétail (vaches laitières, truies-mères), vendu en cas de besoin. En outre, le travail productif lié à l'auto-consommation familiale revient aux femmes et doit être pris en compte dans l'évaluation de la productivité de leur travail.

La totalité des exploitations actives (non détenues par des retraitées) de moins de 8 ha dans notre échantillon sont qualifiables d'exploitations « féminines », dans la mesure où la main-d'œuvre principale pour les tâches quotidiennes est une femme.

(cf annexe 1 « Répartition de la main-d'œuvre familiale en fonction du temps de travail sur l'exploitation, du genre et de la génération »).

Dans ce cas, ce travail féminin, quoique caractérisé par une productivité relativement faible et procurant un revenu monétaire limité, peut être interprété comme une manière opportuniste de mettre en oeuvre un potentiel d'activité féminin qui serait difficile à valoriser dans d'autres sphères de l'économie faute d'opportunités. Les mères de jeunes enfants, appartenant à la catégorie de la « main-d'œuvre marginale » définie par Tepicht [1973 : 38], trouvent dans leur activité agricole une occasion d'améliorer le niveau de vie annuel de la famille, fut-ce au prix d'une faible productivité quotidienne de ce travail régulier.

Dans ce contexte de possibilités d'emploi salarié local limité, lié aux contraintes domestiques propres au statut féminin en milieu rural, cette capacité (féminine) d'intensifier le travail pour une productivité quotidienne faible mais pour un complément de ressources annuel vital, fait partie des stratégies économiques de maintien du mode de subsistance des familles disposant d'une petite exploitation. Dans les exploitations plus importantes, cette stratégie de valorisation du travail agricole féminin demeure souvent : simplement, plus l'exploitation est grande, plus elle est mécanisée, plus elle implique de travail masculin, plus elle est consacrée aux productions de vente : la part de la contribution féminine aux ressources familiale, quoique maintenue en valeur absolue, se dilue dans le revenu familial et devient moins vitale.

VIII.D – Deuxième objectif : contribuer au marché, maximiser les échanges

VIII.D.1 – Soutien européen aux exploitations de semi-subsistance

Argumentée par ses concepteurs, à l'origine, comme une aide à l'agriculture jouant le rôle de « filet social de sécurité¹¹⁶ » ([Pouliquen 2001] notamment), son objet s'est décalé finalement

¹¹⁶ Dans les pays et régions les plus affectés par la paupérisation rurale *relative* qui en résulterait et durant une période de transition plus ou moins longue, *une aide publique compensatrice bien ciblée pourrait donc s'imposer*. Sa justification

vers le soutien au décollage économique et productif de la frange étroite d'exploitations de 2 à 4 UDE : autrement dit la logique économique a dominé sur la logique strictement sociale, conformément à l'ensemble des orientations de la PAC caractérisées par le référentiel de marché.

Les critères d'éligibilité étaient d'abord étroits : l'exploitation devait être comprise entre 2 et 4 unité de dimension européenne (UDE¹¹⁷) : parmi nos interlocuteurs, plusieurs se sont plaints :

« On m'a dit que je ne pouvais avoir cette aide car je produisais un peu trop. Ma voisine, qui a une exploitation qui ressemble à la mienne, ne l'a pas eu car on lui a dit que son exploitation ne produit pas assez. » [K13]

« Il fallait avoir un ratio entre 2 et 4. J'ai pu avoir l'aide, en plus de l'aide unique. » [K14]

Lors des deux premières années de production, nos entretiens montraient que seuls les exploitants de Knyszyn avaient bénéficié d'information et d'opportunité de recevoir cette aide. Dans les trois autres communes, l'information n'était pas parvenue jusqu'aux agriculteurs ou elle leur était parvenue trop tard, l'enveloppe nationale étant épuisée.

Les perspectives proposées par l'Union en 2007, lors de la parution du RDR 2007-2013, annoncent que 126 000 exploitations devraient avoir bénéficié de cette aide entre 2004 et 2008, soient 5 % des exploitations du pays (d'après le décompte des exploitations d'Eurostat pour 2005). Les exploitations de moins de 2 UDE représentent 66 % des structures du pays et sont écartées de cette aide. Lorsqu'elles satisfont à ces critères, les exploitations ont touché 1250 euros/an, soit 7 % du revenu familial net total obtenu dans les exploitations de notre échantillon (revenu agricole + salaires + pensions – charges) ou 8 % de leur produit brut agricole (à titre de comparaison, les pensions de retraites correspondent en moyenne à 14 % du produit brut de ces mêmes exploitations dans notre échantillon ou 11,5 % du revenu familial net total).

Cette aide procure sans aucun doute un mieux pour les exploitations concernées, sous réserve de mise en place d'un projet qui les consolide, voire les propulse économiquement. Son rôle social reste finalement très mesuré, son impact sur la population agricole très limité en nombre. Il s'agit bien d'une aide correspondant à un projet explicite de restructuration :

“Support for semi-subsistence farms undergoing restructuring is an instrument aimed at increasing the possibility of restructuring of agricultural holdings with a low own economical potential, which to a large degree produce for self-supply. As a result, the support eligible under this measure will lead to the stabilization of Polish agricultural sector. The support designated for semi-subsistence farms undergoing restructuring, paid out as a premium for not longer than five years, shall improve their profitability and thus the possibility of reconstruction of holdings in question.” [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2005 : 123]

VIII.D.2 – Instauration des quotas laitiers

procéderait alors non seulement des choix politiques de cohésion et solidarité sociales mais aussi du bon emploi macro-économique des budgets nationaux et communautaire. En effet, dans ces pays et régions et durant la phase critique, cette aide serait probablement moins coûteuse pour ces budgets que la prise en charge intégrale du chômage ouvert et des autres coûts sociaux associés, dont la croissance résulterait d'un recul trop rapide de l'agriculture de semi-subsistance. Soulignons aussi que cette aide remplacerait opportunément le soutien direct de la production et/ou de la restructuration de ce secteur en tant que tel, généralement non justifié au plan micro-économique, par le soutien des ménages concernés, qui peut être transitoirement et localement justifié aux plans social et macro-économique Poulouen, 2001 : 87]

¹¹⁷ La notion de Marge Brute Standard (MBS) sert à déterminer la dimension économique des exploitations agricoles, qui est exprimée en unités de dimension européenne (UDE). Cette notion est également utilisée dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles d'Eurostat. La marge brute standard (MBS) par hectare ou unité de bétail est définie comme la valeur de la production par hectare ou tête de bétail moins le coût des facteurs de production variables

[D8, 2006] (7,9 ha) *Nous avons obtenu 9 800 l de quota alors que notre production était de 14 500 l de mars à mars en 2004. J'ai écrit à l'agence à Varsovie et j'attends la réponse. J'espère avoir cette rallonge de quota car il paraît que si on a déjà une production de plus de 8000 l, on sera servis d'abord. Avant le lait me rapportait 1000zł/an, cette année il ne va me rapporter que 200 zł à cause de l'amende pour dépassement de quota*

[D6, 2006] (8,54 ha) « *Ma fille vient de se réinstaller pour reprendre la ferme. Nous avons eu jusqu'à 7 vaches, à présent 2 car j'étais tout seul sur la ferme. Ma fille va acheter des truies, 10 sont prévues. Elle ne peut pas élever de vaches car notre quota est trop faible* »

L'instauration des quotas laitiers lors de l'adhésion constitue sans aucun doute l'une des mesures les plus douloureuses et les plus dévastatrices pour le modèle paysan poly-productif très implanté dans le pays : « *La Pologne qui produisait 16 millions de tonnes de lait en 1989 et 12 millions de tonnes en 2001 (dont 7,6 collectées) en demandait 13,7 millions et en a obtenu 9,4 (ce qui couvre juste sa consommation et n'encouragera pas les polonais à défendre la politique des quotas dans l'avenir !)*.¹¹⁸»

A l'échelle des exploitations familiales cette situation a contribué à imposer à chaque exploitant soit de réduire sa production, soit d'y renoncer pour la vente. Cette décision d'imposer un quota national limité doit à notre sens être interprétée à la lumière des craintes suscitées par l'entrée du pays dans l'espace européen auprès des producteurs de lait des 15 (France en tête) à l'égard d'éventuelles pertes de part de marché, le potentiel productif de la Pologne dans ce domaine n'ayant pas échappé aux observateurs.

Une étude française publiée en 2002 par l'ITEB (Institut technique de l'élevage bovin) mettait clairement en évidence le problème des débouchés posé par la dynamique d'accroissement de la production laitière polonaise. Il est intéressant de remarquer que la possibilité de débouchés nationaux et mondiaux y est envisagée mais pas l'accès au marché intérieur européen. Déjà saturé ? En creux apparaît dans ce texte la fermeture de fait du marché intérieur européen aux produits laitiers polonais et le levier qu'a finalement constitué à cet égard la limitation du quota national.

«Du côté de l'amont, une réelle dynamique de croissance a été insufflée par les laiteries les plus en pointe, capables de payer des prix du lait à la production élevés. Depuis la fin des années 90, on a ainsi vu émerger des exploitations laitières professionnelles, de 20 à 30 vaches, modernisées, spécialisées et capables de fournir de la matière première répondant aux normes européennes de qualité. Ces structures sont le moteur de la reprise de la collecte polonaise, observée depuis 2000, qui pourrait se poursuivre au rythme annuel de 5 % dans les années à venir.

Du côté des débouchés, la demande intérieure peine à suivre cette hausse de l'offre. Sur fond de crise économique, la consommation de produits frais et de fromages, initialement jugée très prometteuse, ne répond pas aux espérances de croissance des industriels. En 2000 et 2001, l'excédent d'offre a cependant bénéficié d'une conjoncture très favorable et a pu être écoulé sur le marché mondial

C'est dans ce contexte que la Pologne tente de mettre en place un système de quotas laitiers en même temps qu'elle négocie avec l'Union européenne le volume global auquel elle aura droit. [...] Les autorités polonaises de leur côté ont établi leur demande de quota à 11,2 millions de tonnes pour 2003 avec une progression visant à atteindre 13,7 en 2008. Si l'on cumule livraisons et ventes directes, cette demande est certes très éloignée de la situation d'aujourd'hui. Mais en intégrant l'autoconsommation humaine et animale (estimée à 3,2 millions de tonnes en 2001), elle est inférieure à la production totale actuelle et surtout largement en dessous de celle de la fin des années 80. Tout le pari réside donc dans un transfert de l'autoconsommation et des ventes directes vers la consommation de produits laitiers industriels. Il se double du pari d'une progression de la consommation afin de justifier la hausse du quota entre 2003 et 2008.

Mais c'est bien ce double pari qui paraît le plus risqué. Sans mesure d'incitation forte, en l'absence de retournement de la conjoncture économique globale, on voit en effet mal comment les populations rurales, au plus faible pouvoir d'achat et les plus touchées par le chômage, pourraient renoncer rapidement à l'autoconsommation et/ou au commerce de voisinage. Et ce n'est pas l'augmentation de la consommation dans les catégories sociales les plus aisées ou l'aide financière au lait dans les écoles qui pourra relancer rapidement la demande. Seul un financement important des mesures d'écoulement telles que l'utilisation du

¹¹⁸ Bazin, G., communication à l'Académie d'Agriculture, Paris, 20 juin 2007

beurre dans le secteur pâtisseries-glacier ou l'incorporation de poudre de lait écrémé dans les aliments pour veaux serait susceptible de soutenir la consommation intérieure polonaise. Reste à savoir si le gouvernement et Bruxelles auront les moyens et la volonté d'une telle politique. Ou alors les industriels n'auront pour seule solution que le dégageant sur le marché mondial. Dans un contexte international morose, ces ventes ne pourront se faire qu'à bas prix, comme c'est déjà le cas en 2002. [...] Cette période de transition et de négociation d'ici l'adhésion est donc celle de tous les dangers » [Institut de l'élevage, 2002 : 26-27]

Le dépassement de quota national, pressenti comme inévitable dès 2002 par l'ITTEB, a eu lieu : Pour la campagne 2005/06, la Pologne a dépassé de près de 300 000 tonnes son quota laitier de 8,64 millions de tonnes, soumettant les producteurs polonais à une pénalité laitière (91,4 millions €), répercutée auprès de chaque exploitant au pro rata de son dépassement de quota individuel. L'UE a par conséquent autorisé la Pologne à prévoir exceptionnellement, pour la période 2005/06, un transfert unique de quotas « vente directe » vers les quotas « livraisons aux laiteries » réduisant de 365 000 t à 265 000 t le dépassement de son quota 05/06 et entraînant une baisse de la pénalité estimée à 30,6 millions d'€ : pour les exploitations familiales. La contrainte est allégée sans être annulée.

Cette situation est aujourd'hui remise en question par le contexte de forte augmentation de la demande mondiale. Début 2008, la possibilité pour la Pologne d'obtenir un accroissement de 5 % de son quota national, avait des chances raisonnables d'obtenir l'aval européen. Il n'en reste pas moins que les possibilités d'accès des plus petites exploitations familiales à des droits à produire supplémentaires, ainsi qu'aux circuits de collecte d'aval, restent incertains : leur capacité productive a sans aucun doute été mise à mal par la période de préadhésion et les quatre premières années européennes du pays.

VIII.D.3 – Contraintes sanitaires dans le secteur agro-alimentaire d'aval

➤ *Evolution du contexte structurel et légal*

Le pilotage politique et économique de la restructuration du secteur laitier national a reposé sur deux éléments d'analyse au cours de la période de préadhésion et immédiatement après : la nécessité de convergence, imposée par Bruxelles, avec les standards de qualité sanitaire de l'Union (« reprise de l'acquis », socle non négociable) et la rentabilité économique des structures de collecte et de transformation.

A la fin des années 80, la collecte laitière était assurée dans le pays par un réseau de 360 coopératives laitières locales. Sous contrôle de l'Etat au cours de la période socialiste, ces structures ont adopté une gestion effectivement coopérative au début des années 90. En 2001, ces coopératives assuraient toujours 80 % de la collecte laitière. Elles étaient toutefois estimées comme « de petite taille, mal équipées et vétustes » par une étude de l'ITTEB [2003] et n'assuraient que 60 % du chiffre d'affaire laitier national : entre 1990 et 2001, 120 à 160 d'entre elles avaient disparu du fait de leurs graves difficultés économiques. L'implantation progressive d'une vingtaine de filiales occidentales¹¹⁹ les a confrontées à une concurrence nouvelle : ces nouvelles laiteries, après avoir implanté leur propre réseau de collecte et de transformation et pratiqué des prix du lait plus attractifs, se sont fédérées en réseau national, de manière à contre-balancer le pouvoir des coopératives. Ces filiales étrangères ont privilégié la collecte de gros litrages : leur moyenne était en 2001 de 200 000 litres/livreur, lorsque la moyenne des volumes collectés par les coopératives se cantonnait à 15 à 20 000 litres/livreur.

¹¹⁹ Dont 7 françaises parmi les plus importantes d'entre elles : Bel, Bongrain, Lactalis, Danone, Eurial-poitouaine, Sodiaal, Celia

L'avenir de ces petites coopératives a pris par conséquent un caractère déterminant pour la poursuite des ventes laitières des plus petits élevages. La situation des exploitations de notre échantillon peut à ce titre être considérée comme illustrative : leur quota moyen est de 50 060 litres, avec deux exploitations seulement disposant d'un quota de plus de 150 000 l.

La question de la viabilité économique des coopératives laitières polonaises ne peut être examinée indépendamment des exigences sanitaires imposées par l'Union en terme de qualité bactériologique du lait traité et de mise aux normes des installations de production, de collecte et de transformation. Au cours de la période de préadhésion, quatre classes de laiteries ont été définies :

- Classe A : laiteries conformes aux normes européennes et autorisées à exporter sur le marché européen. Ces laiteries sont au nombre de 25.
- Classe B1 : laiteries capables de s'adapter rapidement aux normes européennes, au nombre de 155
- Classes B2 : laiteries disposant d'un délai jusqu'en 2006 pour se conformer aux normes européennes et autorisées provisoirement à ne commercialiser leurs produits que sur le marché intérieur polonais avec un étiquetage spécifique¹²⁰.
- Classe C : laiteries incapables de s'adapter et appelées à disparaître avant l'adhésion.

160 laiteries relevaient des classes B2 et C. Dans ce contexte, la commission européenne estimait que le point de « faiblesse [du secteur laitier] résidait surtout dans la faible qualité du lait due au manque d'équipements de refroidissement sur les exploitations et de systèmes de collecte laitière adéquats, qui ne correspondent pas aux standards européens. » [Commission européenne, 1998 : 47]. A terme, le nombre de laiteries polonaises est appelé à s'amenuiser, le gouvernement estimant la situation de stabilité autour de 100 laiteries en 2010, les dirigeants les plus libéraux proposant même le chiffre de 15, autrement dit une grosse laiterie par voïvodie.

Répercutant les exigences sanitaires qui leur étaient imposées auprès des producteurs eux-mêmes, les laiteries ont progressivement conditionné la collecte laitière à l'existence de dispositifs de refroidissement rapide. Afin d'optimiser leurs circuits de collecte et d'améliorer leur rentabilité, certaines d'entre elles ont par ailleurs renoncé à collecter les faibles quantités de lait fournies par les plus petits élevages.

Cette injonction à réaliser des investissements assignée aux producteurs (systèmes de refroidissement, appareils et locaux de traite lavables et contrôlés sanitaires par les services vétérinaires) a été partiellement entendue par les pouvoirs publics. Les fonds de préadhésion ont été orientés conformément à ces objectifs : les exploitations disposant de plus de 5 vaches et produisant annuellement au moins 18 000 litres de lait ont bénéficié de crédits préférentiels pour moderniser et accroître leur production laitière. Des crédits préférentiels ont aussi été proposés aux industriels laitiers afin de financer les investissements de modernisation nécessaires à l'amélioration de la qualité sanitaire du lait.

Les plus petits producteurs laitiers ont ainsi été tenus à l'écart de l'ensemble du processus de mise aux normes de la filière : accès difficile aux circuits de collecte, absence de financements

¹²⁰ Au cours de nos premières enquêtes en 2003, cet étiquetage temporaire « produits réservés au marché polonais » avait pris la tournure paradoxale, auprès des consommateurs, d'une sorte de label, emblème identitaire de produits plus proches de méthodes traditionnelles de production et supposés plus conformes à la fois aux goûts polonais et à la défense de l'intérêt national à l'égard d'une forme de « colonialisme » européen, dans le contexte d'euroscpticisme caractérisant la période de préadhésion. Certains consommateurs recherchaient par conséquent spécifiquement ces produits.

pour les investissements nécessaires aux installations techniques désormais exigés, les ont contraints soit à innover en matière d'organisation de leurs modes de commercialisation, soit, le plus souvent, à renoncer à la production laitière.

➤ Impact sur les exploitations étudiées

La situation spécifique de Knyszyn doit à ce titre être soulignée comme relativement exemplaire. Sur 15 exploitations enquêtées dans cette commune, 10 avaient maintenu une production laitière, avec des volumes pourtant relativement faibles : le quota moyen de ces exploitations était de 28 189 litres/an (échelonnés de 13 000 à 56 000 litres). Toutes les exploitations de Stęszew et Zator avaient (à l'exception de S2), complètement cessé leurs ventes laitières, 6 exploitations sur 15 maintenant une production laitière domestique (une vache laitière). A Drobin, 6 exploitations sur 8 avaient maintenu leurs livraisons, avec toutefois un quota moyen très supérieur à celui de Knyszyn, 910853 litres livrés/an en moyenne (échelonnés de 6 300 à 30 000 litres) : ces volumes s'approchent de la moyenne des litrages collectés par les plus grosses laiteries nationales. Comment expliquer ces importants écarts structurels ?

A Drobin, la laiterie locale existe toujours mais privilégie désormais explicitement la collecte de volumes importants dans chaque exploitation et refuse de collecter les petites exploitations ne proposant pas d'emblée un lait aux normes sanitaires européennes. Les exploitations poursuivant aujourd'hui leur production laitière se sont équipées de tanks à lait individuels, grâce à leur taille moyenne plus élevée (25 ha en moyenne pour les exploitations concernées de notre échantillon) favorisant leur capacité d'investissement.

- Les exploitations de Knyszyn de notre échantillon qui maintenaient une production laitière présentaient une taille moyenne de 16 ha. Dans cette commune, des tanks à lait de hameau, collectant les plus petits litrages, ont été installés grâce à une triple source de financement : Union européenne, pouvoirs locaux, laiterie. La laiterie locale, Mlekpól¹²¹ Grajewo, est une des deux plus grandes laiteries nationales. Dans cette région au fort potentiel laitier, elle semble avoir choisi de poursuivre la collecte auprès des plus petits exploitants, dès lors que la qualité sanitaire du lait livré individuellement est conforme aux exigences sanitaires désormais en vigueur : en 2007, « la Podlachie se caractérise à la fois par un fort taux de collecte et par le développement d'entreprises puissantes et dynamiques » [ITEB, 2007 : 9]
- ([K3, 2004] « Avant, il existait trois classes de lait : extra, 1, 2 et hors-classe. Maintenant, les normes européennes font que si le lait n'est pas « extra » (NB : avec un très faible taux de cellules), la laiterie refuse de le collecter. Jusqu'ici nous n'avons pas eu de problèmes. Deux fois par mois, la laiterie contrôle le lait dans chaque petit tank et en vérifie la qualité. »). La taille importante de cette laiterie lui a sans aucun doute permis d'investir dans ces équipements collectifs locaux.

La solution du regroupement privé a été adoptée par certains exploitants de notre échantillon :

K3 s'est regroupé avec trois exploitants du hameau pour acquérir un tank à lait : « Le tank à lait «tourne» chez chaque agriculteur, chacun successivement est chargé de déplacer ce tank. Celui dont c'est le tour ouvre le tank à heures fixes pour 15 à 20 mn, les autres apportent leur lait en pot dans le coffre de leur voiture. Nous nous avons un tank à lait mobile mais au village il existe un grand tank où tout le monde apporte le lait. Une fois par jour, la laiterie envoie un camion pour ramasser le lait de ce grand tank. ».

D8 (quota de 9 800 l/an) a pour sa part conclu un arrangement avec son voisin, propriétaire d'une plus grosse exploitation et d'un tank à lait privé, dans lequel il porte son lait quotidiennement. La laiterie contrôle la

¹²¹ 6 usines et 16 000 producteurs, 7,2 % de la production nationale en 2003

qualité d'ensemble de ce lait, une analyse individualisée n'est exigée que si la qualité du produit laisse éventuellement à désirer¹²².

Ces solutions collectives permettent de préserver les élevages laitiers petits et moyens. A cette condition, l'élevage laitier, composante essentielle du système paysan d'origine que nous avons décrit, peut être maintenu. Son existence est particulièrement importante dans les zones herbagères telles qu'à Knyszyn. Lorsque ces solutions ne sont pas mises en place, en particulier lorsque les coopératives laitières locales, en difficulté économique, n'ont pu faire face à de tels investissements, comme à Zator et à Stęszew, l'exploitation se cantonne à l'élevage porcin, au moins en ce qui concerne les productions animales de vente (hors vente directe). La perte agronomique est alors double : les surfaces en herbe, fussent-elles restreintes, ne sont plus valorisées ; la complémentarité élevage-cultures se fragilise, avec des quantités de fumier (et des transferts de fertilité du *saltus* vers l'*ager*) amoindries.

Surtout, l'exploitation cessant la production laitière pour se replier sur le seul élevage porcin se fragilise économiquement : les cours du porc, très fluctuants, soumettent le revenu familial à de fortes variations qui ne sont plus atténuées par la régularité des livraisons laitières.

L'ampleur des cessations laitières parmi les plus petites exploitations constitue sans aucun doute l'élément structurel le plus violent et le plus directement perçu par les paysans polonais.

« Environ 25 % du lait polonais est produit par environ 1 million d'exploitations privées possédant 1 à 3 vaches, 50 % du lait par la catégorie d'élevages « 3 à 9 vaches ». La plupart des vaches sont toujours traitées à la main et la moitié des exploitations laitières livre moins de 7 200 litres/an. [...] La petite taille de ces exploitations laitières restreint sévèrement leurs investissements. » [Commission européenne, 1998 : 47]

En 1996, 1,2 millions d'élevages livrant leur production à une laiterie disposaient de moins de 5 vaches et cette catégorie d'éleveurs détenait 2/3 du cheptel national.

En 2005, le nombre de ces élevages a été ramené à 583 000 et ne détient plus qu'1/3 du cheptel laitier polonais.

« Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union, la chute du nombre de livreurs dans cette catégorie a été beaucoup plus rapide que celle de l'ensemble des éleveurs. Car la plupart n'ont pas pu ou pas voulu mettre aux normes leur élevage pour continuer à livrer leur production aux collecteurs, d'autant plus que les entreprises laitières ont dans le même temps réduit leur nombre de points de collecte. Les éleveurs de cette classe de taille devraient donc cesser de livrer du lait à plus ou moins brève échéance. » [ITEB, 2007 : 21]

Toutes les catégories d'exploitations ne sont toutefois pas victimes de cette décroissance rapide du nombre d'éleveurs, y compris parmi les exploitations demeurant fidèles à un modèle paysan. 6 exploitations de notre échantillon possèdent 5 à 9 vaches laitières, 7 exploitations possèdent 10 vaches ou plus. Nos observations dans ces exploitations convergent tout à fait avec le portrait dressé par l'ITEB [2007 : 21] :

« Les éleveurs qui détiennent 5 à 9 vaches forment le gros du bataillon des éleveurs et de la production collectée. Estimés à 73 000 à la fin 2005, soit 10 % des détenteurs de quota « livraisons », ils possédaient 17 % du cheptel laitier national, [...] et réalisaient aux alentours de 20 % de la collecte nationale. Ce sont des exploitations agricoles souvent diversifiées, avec des surfaces comprises entre 10 et 20 ha, qui possèdent des cheptels moyennement productifs, entre 4000 et 5000 litres de lait. [...] Dans un proche avenir, ces éleveurs sont en mesure de résister à la spécialisation laitière, car ils combinent le plus souvent plusieurs productions, notamment hors-sol (porc ou volailles) quand l'exploitant n'exerce pas une activité extérieure. Avec un niveau d'endettement limité, la rentabilité économique de l'exploitation n'est pas toujours au cœur des choix des éleveurs concernés.

Au nombre de 50 000 à la fin 2005, les éleveurs qui comptent 10 à 20 vaches sont des éleveurs promis à un bel avenir sur lesquels comptent les industriels laitiers, notamment les coopératives laitières. Ils possèdent près du quart du cheptel national (23 % fin 2005 contre 20 % fin 2003), livrent en moyenne entre 40 000 et 90 000 litres de lait par an et contribuent pour près du tiers à la collecte nationale. Plus nombreux (+ 12 %

¹²² i.e. si le lait cesse de correspondre à la qualité extra (< 100 000 germes/ml)

entre 2003 et 2005) ce sont des éleveurs, relativement jeunes et généralement à plein temps, qui ont pris le chemin de la croissance, de la modernisation et de la spécialisation de leur élevage. Ils sont dans l'ensemble bien équipés voire sur-équipés. La plupart ont obtenu des aides et des prêts tant européens que nationaux à la modernisation des exploitations agricoles. Leur élevage est dans l'ensemble conforme aux normes européennes environnementales. Ils manifestent une faim de croissance, notamment au travers du rachat de quotas. Les conduites d'élevage apparaissent à mi-chemin entre les pratiques traditionnelles, dominantes chez les petits éleveurs et les conduites intensives des plus grands élevages. » Ils se rencontrent principalement dans le grand bassin laitier situé dans le nord-est (Podlachie, Warmie-Mazurie) et dans le Centre (Mazovie, Grande Pologne, Kujavie-Poméranie). »

Les exploitations possédant 5 à 9 vaches laitières sont situées à Drobin (1), Stęszew (1) et surtout à Knyszyn (4). Nous les avons classées selon les cas dans le type 2 de notre typologie (2 cas), dans le type 3A (2 cas) ou dans le type 3B (2 cas) : autrement dit, les stratégies dans ces exploitations relèvent manifestement d'une logique proche de l'idéal-type paysan que nous avons décrit et traduits par le panorama couvert par ces trois types (2, 3A, 3B).

Toutes les exploitations de 10 à 20 vaches de notre échantillon sont situées à Knyszyn : nous avons situé les $\frac{3}{4}$ d'entre elles dans le type 3A (paysan intensifié) de notre typologie et $\frac{1}{3}$ dans le type 4 (« évolution vers un modèle intensifié/spécialisé ») : nous sommes bien à mi-chemin entre deux catégories de pratiques. Grâce aux systèmes communautaires de collecte laitière mis en place en particulier à Knyszyn, l'avenir de ces exploitations et de leur système productif semble aujourd'hui consolidé.

VIII.D.4 – Un facteur majeur d'autonomie du système mis en question : la pomme de terre

[S1, 2006] *Il existe des machines pour déterrer les pommes de terre. Mais il faut trier les patates et les pierres. Quand elles sont triées, les femmes font la sélection des pommes de terre en trois tas : les vendables, celles pour la consommation et celles pour les porcs. Avant, les grand-parents faisaient tout manuellement, les femmes travaillaient sur le sol pour ramasser les pommes de terre, les paniers étaient transportés par les hommes. On ne saurait plus le faire, selon les normes de confort d'aujourd'hui. »*

[K3, 2004] « Nous vendions aussi des pommes de terre mais à présent un « passeport » est nécessaire pour pouvoir en vendre. Ce passeport coûte quelque chose, mon mari a renoncé. Il fallait aussi emmener les pommes de terre à Białystok en voiture... A la place, mon mari a semé plus de seigle et d'avoine et un peu d'orge. Avant nous vendions les pommes de terre de gros calibre et nous donnions les petites aux animaux : il n'y a plus ces petites pommes de terre, il faut produire plus de grain pour les animaux. Les pommes de terre n'auront que peu ou pas de subventions européennes. »

[D4, 2006] (11 ha, 5 truies-mères, 100 porcs adultes vendus/an) « Notre rotation est triennale : triticales (qui reçoit le fumier), mélange céréalier, seigle. Avant nous avions des betteraves et des pommes de terre mais maintenant « pas le temps ». Nous avons changé notre manière de nourrir les porcs, donc nous avons changé la rotation. Avant, les porcs avaient des patates bouillies et du concentré, plus du mélange céréalier. Maintenant on ne leur donne plus de patates. Nous avons changé car c'est plus facile. L'énergie électrique pour cuire les pommes de terre était chère et comme ça c'est moins de travail. Nous achetons beaucoup de concentré pour les porcs : 250 kg/mois environ. Les pommes de terre sont près de la maison, 20 ares pour nous »

2,2 millions d'agriculteurs (soit... la totalité d'entre eux ou presque) cultivent des pommes de terre, fut-ce seulement pour la consommation familiale. Nous nous intéressons ici à l'évolution de cette culture, déterminante dans le système paysan puisqu'elle constitue l'essentiel de la tête de rotation sarclée et fumée du système traditionnel. Sa fonction agronomique est essentielle : le fumier composté qu'elle reçoit (qui stimule la vie organique du sol), est bien incorporé par les opérations de labour, sarclage et de buttage qui n'ont pas lieu lors des cultures de céréales. Ces multiples opérations (assorties du ramassage) nettoient de manière très efficace le sol de ses adventices : ces interventions lors de leurs divers stades végétatifs assurent le principe du « faux semis » puis du binage, qui limitent le cycle végétatif des adventices et restreint leur recrudescence

l'année suivante. Enfin, les pommes de terre n'appartiennent pas à la famille végétale des *poaceae*, au contraire de toutes les céréales cultivées. Les attaques parasitaires spécifiques à cette famille sont interrompues lors d'une année de culture de betteraves ou de pommes de terre, ce qui assure une autre forme « d'assainissement » du sol pour les futures cultures céréalières. L'importance agronomique des pommes de terre (et/ou des betteraves) en tête de rotation mérite d'être ici à nouveau soulignée.

La pomme de terre occupe cette place de tête de rotation dans toute la zone est, nord-est et sud-est du pays, autrement dit dans les zones présentant à la fois un climat plus froid, des sols de moindre qualité et des exploitations globalement plus petites et surtout plus « paysannes » (dans leur organisation agronomique) qu'à l'Est du pays, où les betteraves occupent une place plus importante.

La Pologne se situait au moment de l'élargissement en tête des pays producteurs de l'Europe à 25 : 22 % des volumes produits, 33 % des surfaces cultivées de l'UE 25. Pourtant, les surfaces en pomme de terre ont accusé un net reflux en Pologne ces dernières années : 588 000 ha en 2005, contre 803 000 ha en 2002, 1 251 000 ha en 2000 [Eurostat 2005]. Les causes de cette régression sont multiples.

Historiquement cultivée dans les petites exploitations, cette culture mobilisait un temps de travail manuel important qui tend à régresser (sarclage et buttage, ramassage, triage). Cette culture était non seulement destinée à l'alimentation humaine mais aussi et surtout à l'alimentation porcine. La baisse récente et importante des surfaces de pommes de terre mises en cultures a parfois été imputée à des changements dans les habitudes alimentaires de polonais, qui tendraient à se « moderniser » en amenuisant la contribution des pommes de terre à l'alimentation de base. Ce phénomène n'est à l'évidence que très relatif : s'il est vrai que la part de pommes de terre fraîches dans l'alimentation des polonais diminue en faveur des frites et chips, la consommation annuelle par habitant reste assez stable et élevée : 135 kg/habitant./an en 1995/1996, 128 kg/habitant./an en 2004/2005 [« revue Actualité Pologne » n°25 du 27 juin 2005, n°26 du 4 juillet 2005, n°27 du 11 juillet 2005 et n°28 du 5 septembre 2005 ; « pomme de terre hebdo » n°762 du 9 juillet 2005]

Si la production globale de pommes de terre en Pologne a diminué de 13,3 % entre les campagnes 2001/2002 et 2002/2003, la part de cette production destinée à l'alimentation animale a baissé de 31,3 % pour la même période, contre une baisse de seulement 4,6 % pour la production destinée à la consommation humaine [Eurostat 2005]. C'est autrement dit la part de « fourrage » à base de pommes de terre autoproduite dans les exploitations qui explique surtout la récente baisse de production. Que s'est-il passé ?

Des données techniques sont en jeu : le temps de préparation important pour l'usage des pommes de terre dans les rations porcines (tri, cuisson), couplé à l'accès de plus en plus facile et peu cher à des compléments alimentaires porcins importés, à base de soja, encouragent les petites exploitations à privilégier cette dernière solution et à reconverter une part croissante des surfaces en pommes de terre vers les cultures céréalières. Par ailleurs, les rendements en 2003 n'ont pas été bons pour des raisons climatiques. Toutefois, ce phénomène ponctuel n'explique pas la baisse tendancielle de production, nettement marquée depuis une décennie.

Mais des données commerciales sont aussi en jeu. Le choix des cultures céréalières plutôt que les pommes de terre tient aux données du marché : les principaux partenaires commerciaux pour la pomme de terre se situaient et se situent toujours à l'Est : Russie surtout, Bulgarie, Moldavie, Belarus [CNIPT¹²³]. L'entrée du pays dans l'Union complique ces relations

¹²³ Centre National Interprofessionnel de la pomme de terre, Paris

commerciales. La Russie avait en outre déclaré en 2005 un embargo sur les produits végétaux polonais compromettant ce débouché.

Parallèlement, les céréales sont plus facilement commercialisables à l'Ouest : les pommes de terre polonaises font l'objet d'une surveillance sanitaire particulière lors de leur importation dans le reste de l'Union ; leurs conditions de stockage sont évaluées comme peu satisfaisantes (en extérieur plutôt qu'en chambres froides), les variétés et la production devraient être « normalisées » afin d'envisager de développer ces exportations [CNIPT]. Les céréales, pour leur part, plus facilement stockables, permettent aussi la double allocation alimentation porcine / commercialisation, en fonction du prix relatif des porcs et des céréales sur le marché.

Enfin, l'Union européenne ne semble pas avoir pris la mesure de l'intérêt agronomique de cette culture en tant que pilier dans l'organisation et le maintien de rotations pluri-annuelles et pour la diminution du recours aux intrants chimiques, deux objectifs d'ensemble qu'elle soutient pourtant par ailleurs dans le Règlement de Développement Rural (mesure 4 « Soutien aux pratiques agri-environnementales). L'aide directe communautaire (premier pilier) versée par ha de SAU ne s'élevait en 2004 qu'à 25 % (soit 45 euros/ha) du montant prévue en 2013 et à 30 % (soit 55 euros/ha) en 2005. Ces montants, considérés comme faibles par les syndicats d'agriculteurs nationaux, ont fait l'objet de protestations et finalement de cofinancements : une part de l'enveloppe du FEOGA-garantie a été rebasculée vers cette aide directe afin de l'amener à 40 % de son montant final dès 2004,. Par ailleurs, un « top-up » issu du budget national permettait d'amener cette aide à 55 % de sa valeur de 2013 dès 2004 et à 60 % de celle-ci en 2005, solution adoptée en Pologne.

Ces deux cofinancements (FEOGA-g et top-up national) s'appliquent à l'ensemble des surfaces en céréales et oléo-protéagineux (SCOP) ainsi qu'aux surfaces fourragères. Elles ne s'appliquent en revanche ni aux pommes de terre (sauf pomme de terre féculée, culture industrielle ne concernant pas les petites exploitations), ni aux betteraves sucrières (ni aux zones boisées, nous y reviendrons brièvement un peu plus bas). Ces deux cultures constituent l'essentiel des têtes de rotations sarclées et fumées du système paysan traditionnel adopté dans la plupart des exploitations familiales que nous avons visitées. Elles n'ont bénéficié que de 45 euros/ha d'aide directe en 2004 (55 euros/ha en 2006), quand les surfaces en céréales (poursuivant la rotation) recevaient 105 euros/ha dès 2004. Les agriculteurs que nous avons rencontrés étaient informés de cette situation dès 2004, un bruit ayant même couru fin 2003 sur le fait que les pommes de terre ne recevraient même aucune aide. Les céréales ont par conséquent été et demeurent favorisées dans les rotations.

Possibilité croissantes d'accès commercial à des compléments importés abordables pour les porcs charcutiers ; difficultés d'accès au marché d'exportation vers la Russie (surtout en Podlasie, plus proche géographiquement) ; non-reconnaissance de l'utilité agronomique de cette culture par le système d'aide directe à la surface prévu par l'Union : ces trois raisons se sont récemment cumulées pour dissuader les exploitants que nous avons rencontrés de maintenir la part de pommes de terre dans la rotation voulue par sa place théorique de tête de rotation (soit 25 à 30 % de la sole pour des rotations quadriennales ou triennales). Actuellement, cette culture n'occupe plus que 6,5 % de la sole en moyenne dans les exploitations de notre échantillon dont la pomme de terre constitue la tête de rotation exclusive (contre betteraves sucrières¹²⁴, maïs-fourrage ou une combinaison de deux ou trois de ces cultures dans les autres exploitations). **La réorganisation récente de l'insertion polonaise dans les marchés internationaux mais aussi, nettement, les choix d'attribution des subventions européennes, ont mis à mal la place de cette culture dans le système agronomique des exploitations familiales.**

¹²⁴ Dont les feuilles sont, rappelons le, utilisées comme fourrage sous forme d'ensilage

VIII.D.5 – Vendre des porcs ou des céréales ? L'autonomie contre le marché

[D8, 2006] « Quand nous sommes entrés dans l'Union, le porc était à 4,50 zł/kg, maintenant il est à 3,80. Le prix de vente du porc sans perte est autour de 4,10 – 4,20 zł/kg pour nous. Le prix pour en vivre est environ 4,50. Le prix le plus faible atteint ces dernières années était 2,80 en janvier 2006. L'argent est versé deux semaines plus tard. Nous vendons toujours des porcs même si le prix est faible car le grain est encore moins cher. C'est dur de vendre du grain car c'est très peu cher. »

[Z7, 2005] « Si c'était possible, on vendrait toutes les céréales mais c'est pire chaque année et cette année leur prix est tragique. La répartition des céréales entre ventes et alimentation des porcs dépend des prix de marché des céréales et des porcs. La fixation du prix se fait sur le marché. Les porcs adultes sont emmenés à l'abattoir : il y a des endroits de collecte puis l'homme de l'abattoir vient les chercher, je ne sais pas où est l'abattoir. »

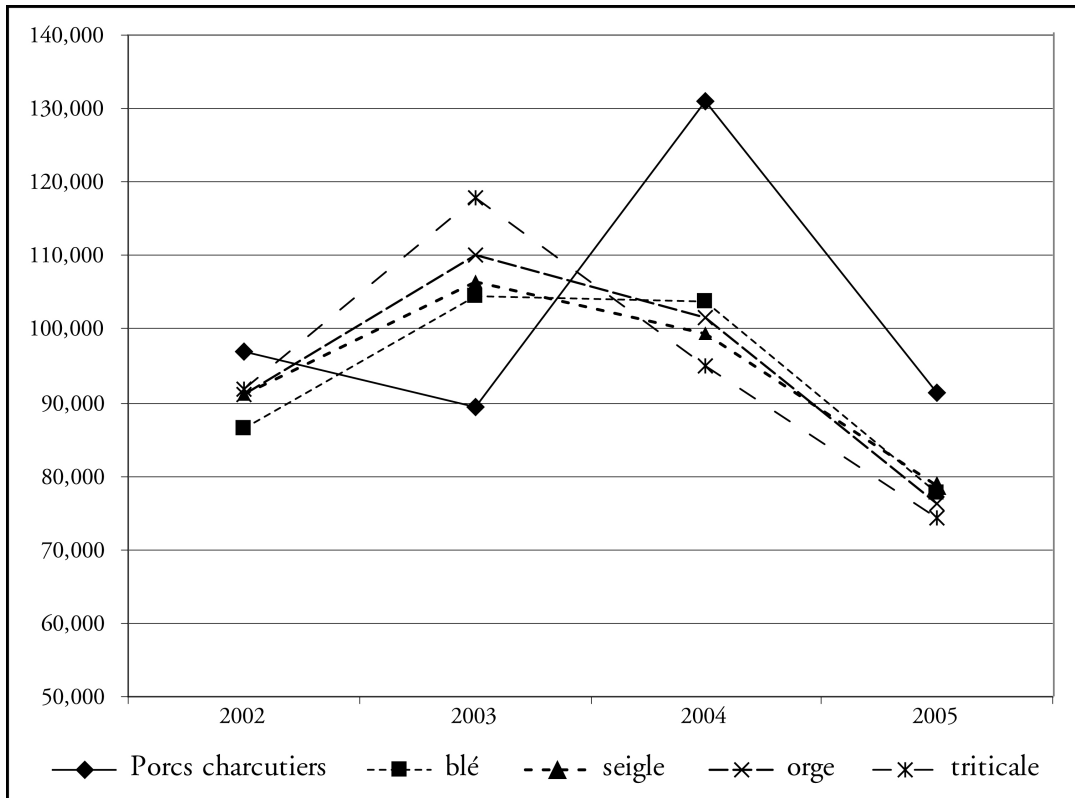


Figure 29 : Evolution de l'indice des prix (par rapport à l'année précédente) en céréales et porcs charcutiers

Le système de production de polyculture-élevage auquel nous nous intéressons est relativement plastique en fonction des conditions du marché. Notamment, la décision d'accroître la production porcine (porcs nourris grâce aux céréales de l'exploitation principalement et quasi systématiquement présents sur toutes les exploitations) ou de réduire cette production en limitant les mises bas pour vendre prioritairement les céréales, dépend de l'évolution du prix de ces deux productions. Lors de notre période d'enquête (2004-2006), l'avantage revenait conjoncturellement aux porcs, cette production était privilégiée, quelque soit son prix de marché absolu : l'évolution du prix du porc était perçue comme moins inquiétante que celle des céréales, quoique sans être forcément rémunératrice en terme de rapport prix de vente/charges de production.

Cette capacité d'adaptation aux conditions du marché est très rapide : moins d'un an. Le système de production peut, en fonction des circonstances, présenter une allure plus ou moins « intensif » ou « extensif » (en terme de chargement animal et en particulier de chargement porcin) qui n'est que conjoncturel et non structurel. Ce chargement en accordéon est variable

d'une année sur l'autre, témoignant de la souplesse du système. **La production porcine montre ici son important rôle régulateur dans la constitution du revenu familial** : toujours assurée au minimum pour couvrir les besoins familiaux, elle procure en outre l'occasion de mieux valoriser les céréales lorsque le marché porcin est plus favorable que le marché céréalier : dans ce cas, la production porcine stabilise la trésorerie familiale, grâce à plusieurs vagues de ventes annuelles (alors que les stocks de céréales sont susceptibles d'être vendus en une fois).

Les personnes interrogées ajoutent que les ventes de porcs peuvent être accélérées ou différées en fonction de l'évolution du prix de marché : la vente est possible une fois par semaine sur le marché local, directement auprès des intermédiaires des abattoirs. Les animaux sont vendus entre 100 et 130 kg (autrement dit sont « stockés » ou « destockés ») selon les opportunités créées par l'évolution du prix du porc sur le marché local.

VIII.D.6 – Un facteur éprouvant les stratégies d'adaptation des exploitations : l'ouverture croissante du « ciseau des prix »

[Z3, 2005] « Pendant la période communiste, la vente d'un porc permettait d'acheter une tonne de charbon, ça suffisait pour l'hiver. La vente d'un porcelet, une tonne de fertilisant. Tout se vendait bien, si on avait des produits, tout partait. Maintenant il faut vendre 10 porcs pour avoir une tonne de charbon. »

[K15, 2005] « Avant, il y a 10-12 ans, il fallait vendre deux litres de lait pour acheter un litre de carburant. Maintenant il faut vendre 5 litres de lait. »

L'écart entre le prix de vente des produits agricoles et celui des produits manufacturés (ainsi que des intrants) n'a cessé de se creuser depuis l'ouverture du marché au début des années 1990 et l'arrêt des systèmes de soutien aux prix des produits agricoles liés à la gestion socialiste.

« La crise qui a frappé les milieux agricoles à partir de 1989-1990 a été considérable. Les prix des produits agricoles se sont effondrés massivement, sous l'effet conjugué de l'ouverture des frontières et de la suspension des subventions. Pour une base 100 en 1970, l'indice des prix de 1982 indiquait 121,6. Au plus fort de la crise économique, en 1983, l'indice était de 118,1. Une remontée s'est effectuée ensuite pour atteindre 159 en 1989. En moins d'un an, une fois le régime communiste écarté, les prix sont tombés à 73,4 % du niveau atteint vingt ans auparavant. En 1991, ils étaient à 55 % du niveau de 1970 pris en référence et durant toute la décennie 1990 ils sont demeurés aux alentours de 65 %. En trois ans, les termes de l'échange traditionnellement favorables ont été réduits de près de la moitié pour les fermes d'Etat et de 20 % pour les exploitants privés. » [Bafail et al, 2007 : 327]

Cette forte baisse des prix agricoles s'est accompagnée d'un accroissement – quoique relativement plus faible – du prix des intrants. L'écart entre ces deux catégories de prix a fragilisé bien entendu la situation économique des agriculteurs polonais, au moins jusqu'à l'entrée en vigueur des aides européennes.

« De 1990 à 1997, les prix pondérés des intrants achetés par l'agriculture ont évolué à peu près au rythme de l'inflation générale, c'est-à-dire ont stagné en termes réels internes. A partir de niveaux inférieurs, l'appréciation monétaire les a donc fait converger en euros vers les niveaux internationaux, donc ceux de l'Union qui n'en sont généralement pas protégés, contrairement aux prix agricoles ; cette tendance résulte d'une intégration croissante des PECO dans le marché international des intrants, surtout par leur importation [...] La récente inflexion à la baisse réelle des prix des intrants suggère qu'ils sont désormais pratiquement alignés sur les niveaux communautaires, à *qualité comparable*. Mais cette inflexion à la baisse est nettement plus marquée pour les prix agricoles, compte tenu de leurs niveaux relatifs plus élevés [...] Il en résulte depuis 1995 une détérioration marquée des rapports de prix output/input de l'agriculture. Cet effet de « ciseaux » est une tendance lourde mondiale, qui affecte aussi l'agriculture communautaire et à laquelle celle-ci a toujours répondu par des gains de productivité, outre la montée du soutien direct compensant la baisse du soutien des prix. » [Pouliquen, 2001 : 21]

Cette évolution défavorable des prix agricoles remanie l'équilibre de la composition de revenus familiaux : à effort égal, la part du revenu agricole dans le revenu familial total diminue,

imposant soit le recours accru à d'autres activités, soit des restrictions de consommation et le repli sur des dynamiques d'autocommation capables d'assurer le minimum vital matériellement. L'accroissement récent de la proportion de petites ou très petites exploitations dans le panorama national témoigne manifestement du recours à cette dernière stratégie. Le recours accru à l'émigration témoigne d'une stratégie accrue de diversification des revenus.

VIII.E – Troisième objectif : favoriser les stratégies de capitalisation

VIII.E.1 – Des modalités de versement des aides européennes qui creusent les écarts structurels

Malgré leur montant au départ limité, appelé à augmenter régulièrement chaque année¹²⁵ jusqu'en 2013 ou peut-être justement pour cette raison, les aides européennes représentent une manne sans précédent pour les agriculteurs polonais. La diminution très rapide, parmi eux, du nombre d'euroseptiques dès la première année de versement témoigne sans conteste du soulagement économique – et de l'effet de confiance envers l'Union – procuré par l'ensemble de ces aides.

« M. Halamska distingue, sur la base d'enquêtes menées auprès d'agriculteurs, les effets « psychologiques, régulateurs et réels » que l'intégration a eus sur ce secteur. Ainsi, la part des agriculteurs favorables à l'UE s'élevait à 73 % en 2007 contre 23 % en 1999, leurs principaux motifs de satisfaction étant l'ouverture des frontières, les avantages spécifiques accordés à leur secteur et les possibilités de travailler à l'étranger. Parmi eux, une majorité (61 %) estime que les paiements directs sont une bonne chose mais devraient être au même niveau que dans le reste de l'UE et 55 % sont contre leur suppression. » [Bazin, 2007 : 12]

Les écarts significatifs de montants des aides directes selon la surface encouragent à appréhender les plus petites structures comme des victimes d'une discrimination fondée sur le faible capital foncier possédé avant le versement des aides.

En miroir, la situation d'exploitations mieux dotées peut être énoncée comme le fait d'une discrimination positive.

Pour la première année, le montant des aides du premier pilier versées en Pologne variait en moyenne de la manière suivante en fonction de la surface de l'exploitation :

« Alors que les 16 500 exploitations de plus de 50 ha ont bénéficié en 2004 d'une moyenne de 10 000 euros d'aides directes, chacune des 1 700 000 exploitations de moins de 15 ha a touché en moyenne 1 500 euros [...] et si, à l'échelle d'une petite exploitation, ce montant peut procurer un certain confort, la disproportion n'en reste pas moins criante. » [Darrot, Mouchet, 2005]

¹²⁵ Cette augmentation est prévue en euros. En pratique, l'évolution défavorable du taux de change euros-PLN a gommé cette progression annuelle de l'aide entre 2004 et 2005 : l'aide unique est passée de 104 à 129,5 euros/ha pour les surfaces bénéficiant du top-up mais de 503 à 505 PLN seulement.

superficie	nombre	chiffre d'affaires en € (moyenne)	Aide directe (moyenne) en €
< 5 ha	1 100 000	3 000	500
de 6 ha à 15 ha	600 000	9 000	1 500
de 16 ha à 20 ha	83 000	12 000	2 000
de 21 ha à 50 ha	95 000	30 000	5 000
De 51 ha à 100 ha	12 000	60 000	10 000

Tableau 31 : Chiffre d'affaire moyen et montants des aides directes en 2004 en fonction de la taille de l'exploitation - Source : « paysan du Haut-Rhin » du 10 décembre 2004

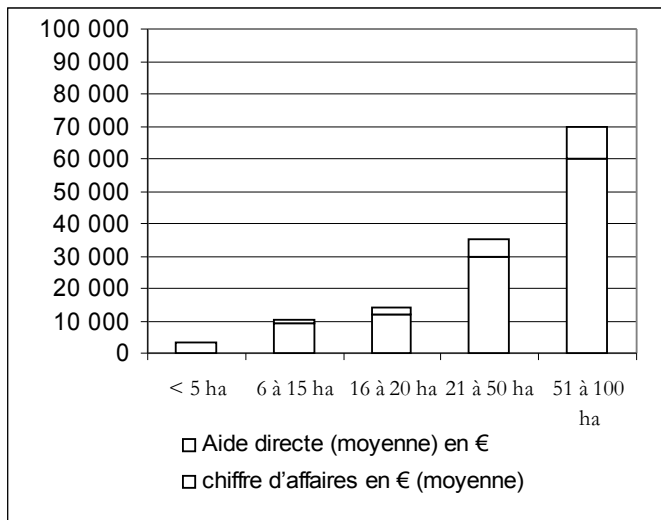


Figure 30 Montants d'aides européenne versés en 2004 selon la surface de l'exploitation (source Ibid)

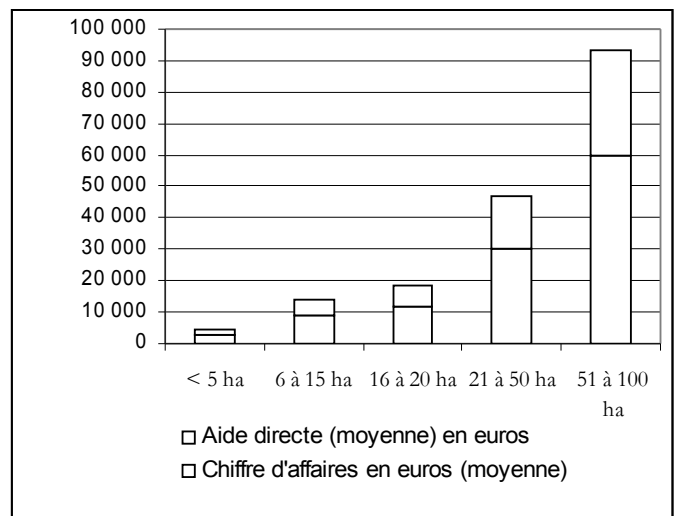


Figure 31 : Montants d'aides européenne versés selon la surface de l'exploitation - Prospective 2013 (source Ibid)

On visualise sur ces deux graphiques **l'écart de capacité d'investissement et de capitalisation entre les plus petites et les plus grandes exploitations, accru par l'aide unique européenne année après année** : à l'évidence, la polarisation des structures relèvera désormais en Pologne d'un pilotage politique, autant voire plus que d'un mouvement économique spontané. Appliquée de cette manière, la PAC ne constitue pas un levier de nivellement des inégalités structurelles et sociales par des processus redistributifs mais bel et bien une **politique économique discriminatoire**.

Les propriétaires d'exploitations, même très petites, soulignaient dès 2005 le soulagement économique procuré par l'aide européenne, obtenue sans difficultés administratives notables. Lors de nos entretiens, nous avons cherché à préciser comment ces sommes étaient mobilisées au sein des familles. En fonction de la taille de l'exploitation (et de la somme perçue, par conséquent), une hiérarchie des priorités est apparue de manière suffisamment récurrente pour que nous en fassions état :

- Les faibles sommes perçues par les plus petites exploitations ont permis de supprimer le prêt de campagne mobilisé annuellement pour financer les intrants chimiques (engrais, pesticides éventuellement, semences certifiées certaines années). Autrement dit, l'aide européenne a permis d'accroître d'abord l'autonomie et la sécurité financière des plus petites exploitations.

- Une fois dégagés de cette dette annuelle, certains propriétaires de petites exploitations ont engagé, en fonction des sommes disponibles, des travaux estimés très urgents sur la maison d'habitation : amélioration d'installations de chauffages ou sanitaires défectueuses ou insuffisantes, investissements relativement « vitaux » pourtant reportés jusque là faute de capacité de financement.
- Les propriétaires d'exploitations moyennes (> 15 ha environ), bénéficiant de sommes plus importantes, ont hiérarchisé leurs dépenses comme dans les plus petites exploitations. Toutefois, la somme disponible (1420 euros en 2004 pour une exploitation de 15 ha, en moyenne pour notre échantillon) permettait d'envisager quelques investissements complémentaires. Le renouvellement du matériel d'attelage léger a été privilégié : rampe d'épandage le plus souvent (témoignant par là de la volonté de « moderniser » l'exploitation à travers l'usage des intrants chimiques), faneuse... Les précédents achats de matériel sur ces exploitations avaient en effet été réalisés au mieux 25 ans plus tôt (1980-82, grâce aux aides brièvement débloquées par le gouvernement), voire beaucoup plus.

VIII.E.2 – Quels effets sélectifs des aides (dont le top-up) sur les systèmes d'exploitations ?

- Le choix administratif consistant à écarter betteraves et pommes de terre de l'attribution du *top-up* n'est pas sans conséquence sur le modèle de production que nous étudions : ce sont finalement les deux cultures implantées comme têtes de rotations sarclées qui sont sous-financées par l'aide européenne. Autrement dit, l'agriculteur tire un parti accru du top-up s'il renonce à cet élément fondateur de la cohérence agronomique de ses rotations culturales, pour n'adopter une rotation qu'à base de céréales. En moyenne pour notre échantillon, l'écart de subventions perçu lors des 3 années d'application du top-up, selon que l'on maintienne ou non la tête de rotation sarclée, est de 125 euros, soit une mensualité du salaire minimum national ou une mensualité de pension de retraite de conjointe d'exploitant, montant autrement dit symboliquement significatif, même s'il reste modéré.
- Soulignons à nouveau que les surfaces boisées sont écartées des surfaces éligibles pour l'aide unique européenne. Nous avons pourtant montré combien ces surfaces sont utiles à la cohérence d'ensemble du système paysan : les parcelles de forêt mixte plantées (« forêt paysanne ») garantissent l'autonomie énergétique de la famille, parfois le bois d'œuvre et constituent un capital de sécurité « sur pied » non négligeable; les recrues arborées spontanées sur pâturages fournissent un abri au bétail, souvent un point d'eau protégé, un fourrage frais en période de sécheresse, une ressource en bois de chauffage, un mode de drainage écologique et stable des zones humides sur pâtures.

Autrement dit, la conception nationale (*top-up*) et européenne de l'aide unique occulte une part de la logique agronomique fondatrice du système paysan. Ces choix semblent paradoxaux : pour sa part, le second pilier de la PAC, financé par des fonds structurels européens, encourage le maintien des rotations traditionnelles (mesure 4 du Règlement de Développement Rural 2004-2006), la plantation forestière sur les plus mauvaises terres agricoles (mesure 5 du Règlement de Développement Rural 2004-2006).

- Pour des raisons complexes, d'ordre essentiellement commercial, les surfaces en pomme de terre diminuent actuellement rapidement en Pologne. Loin de compenser ce

processus, au nom d'argument agri-environnementaux cohérents avec sa politique de développement rural, les aides du premier pilier contribuent au contraire à l'accélérer.

Le fait que les surfaces boisées ne soient pas prises en compte pour le versement des aides directes pousse à se demander s'il existe un risque d'abattages opportunistes, afin de transformer les surfaces boisées en surfaces éligibles pour les primes européennes. Présenté aux agriculteurs interrogés, ce scénario a été systématiquement démenti. Différents arguments ont été avancés, dont chacun doit être examiné de façon critique.

En ce qui concerne les recrus arborés spontanés sur les pâtures, l'unique argument, dans le cadre de l'application légale de l'aide, pour démentir cette hypothèse d'abattage est que la surface concernée est faible, l'aide supplémentaire obtenue en cas d'abattage serait donc assez restreinte. Plusieurs années successives de paiements satisfaisants des aides conduiront vraisemblablement les agriculteurs à regretter que ces zones boisées sur pâtures privent ces surfaces d'aides directes qui constituent incontestablement une rente annuelle. A terme, seul l'intérêt éventuellement porté individuellement par le paysan à ces bosquets semblerait pouvoir protéger ceux-ci de l'abattage, en dépit de la perte financière occasionnée par leur maintien.

Dans la réalité, la plupart des éleveurs que nous avons interrogés ont déclaré ces surfaces boisées sur pâturages en tant qu'élément non distinct de la pâture elle-même : **ces surfaces ont par conséquent bénéficié, un peu clandestinement, de l'aide unique complétée du top-up**. Il serait intéressant pour préciser l'avenir de ces zones boisées – présentant au demeurant un intérêt agro-écologique et paysager majeur en zone d'élevage à l'herbe – de rassembler davantage d'informations sur les modalités effectives du contrôle européen des déclarations de surfaces primables et des marges de tolérance concernant l'évaluation de ces surfaces boisées : le contrôle par image satellite place sans doute possible ces surfaces boisées de plus de 30 ans et atteignant régulièrement 0,5 ha dans la catégorie « bois et forêts » ; le paysan pour sa part y voit une simple extension de sa pâture et il semble que sa bonne foi soit entière lorsqu'il omet de signaler ces zones boisées dans les déclarations PAC.

En ce qui concerne les forêts plantées, constituées majoritairement de conifères, le problème doit être formulé différemment. Deux premiers types d'arguments avancés contre l'hypothèse d'abattages opportunistes pour toucher les aides directs ne résistent pas à l'analyse :

- D'une part, fidèles à la logique agronomique qui prédomine en l'absence d'aide publique à l'agriculture, les paysans expliquent que les terres consacrées à la forêt sont les plus mauvaises, leur potentiel agronomique est extrêmement faible, les mettre en culture ne présenterait donc aucun intérêt. Toutefois, le versement des aides directes est non seulement assuré sur ce type de terres si elles sont malgré tout cultivées mais encore majoré si la commune présente principalement des terres de piètre qualité. D'autres régions d'Europe ont montré la mise en culture opportuniste de terres faiblement productives afin d'obtenir des aides européennes, d'autant plus que les aides permettent l'achat d'une quantité plus importante de fertilisants chimiques permettant de compenser en partie la faible productivité des terres, ce que ne permettraient pas jusqu'ici les faibles moyens financiers des exploitants en l'absence d'aides publiques avant l'adhésion de la Pologne à l'Union.
- D'autre part, les abattages sont réglementés : les arbres de moins de 80 ans ne doivent pas être abattus et l'abattage d'arbres plus âgés est soumis à autorisation. L'expérience pratique prouve que cette réglementation, si elle est

respectée dans les forêts d'Etat, n'est que partiellement appliquée dans les forêts privées : il n'est matériellement pas possible pour les forestiers de superviser tous les abattages, les amendes infligées en cas d'abattage sauvage sont relativement faibles (leur impact est davantage moral que financier). Pour preuve, durant les deux années qui ont précédé la mise en place du Parc National de Biebrza, de très nombreux abattages de forêts privées ont eu lieu dans le futur périmètre du parc (les traces de ces abattages sont toujours visibles sur les cartes de boisement) : déterminés par l'interdiction future d'abattre les forêts incluses dans le parc, les paysans ont préféré s'exposer aux amendes pour abattage illégal afin de réaliser le capital constitué par le bois.

- Un autre argument semble en revanche plus solide : la forêt représente un capital sur pied considérable, mobilisable à tout moment en cas de difficulté financière de la famille, garantissant ainsi, là encore, le principe d'autonomie (cette fois vis-à-vis des banques). Le futur des aides européennes, soumis aux aléas politiques, est évalué par les paysans interrogés comme beaucoup moins garanti que le capital constitué par les arbres sur pied. Ce point de vue qualitatif est confirmé par les chiffres : un ha de forêt paysanne produit, en moyenne nationale, 123 m³ de bois, et, à raison de 130 zł/m³, peut permettre d'espérer 19 500 zł/ha (4 875 euros/ha environ). A terme, lorsqu'elles auront atteint leur maximum, soit en principe après 2013, les aides directes aux surfaces cultivées ou pâturées (qui résulteraient de la reconversion de la forêt en terres arables), ne représenteraient que 1400 zł/ha/an, soient environ 350 euros/ha/an pour la même parcelle (les ressources tirées de la vente des céréales produites sur cette surface ne sont pas prises en considération dans ce calcul, dans la mesure où elles sont évaluées comme négligeables par les paysans compte-tenu de la faible productivité des terres et du coût des intrants). En résumé, une telle parcelle de forêt privée est "équivalente" à environ 14 ans d'aides directes européennes à 100 %, capital d'autant plus appréciable que l'avenir des aides européennes à moyen terme reste évalué comme incertain par la plupart des paysans. Reconvertir officiellement une parcelle forestière en terres cultivables peut demander jusqu'à 5 ans, ce qui accroîtrait d'autant le délai nécessaire à l'obtention des aides. Ces deux arguments peuvent raisonnablement laisser penser que les parcelles forestières en place seront préservées.
- En revanche, les pépinières et les jeunes forêts, qui ne représenteront un véritable capital sur pied qu'à l'échéance lointaine d'une ou deux générations, sont bien davantage menacées d'abattage opportuniste afin de réorienter l'utilisation des terres concernées vers les cultures. L'observation confirme cette hypothèse : deux agriculteurs enquêtés reconnaissent envisager une telle solution pour des surfaces récemment replantées d'arbres, l'un d'eux soulignant en outre qu'un de ses voisins a déjà reconverti une pépinière en terres arables.
- Enfin et peut-être surtout, les paysans interrogés semblent choqués à l'idée d'abattre leur forêt en réponse à une logique de guichet dans le contexte des nouvelles aides européennes. Ils soulignent leur attachement à cet élément de paysage qui signe l'identité de leur région et leur volonté ferme de rester, aussi, propriétaire forestier : « ici, c'est le pays des gens de la forêt », résumait

simplement une agricultrice de Knyszyn [K2, 2004]. A nouveau, la solidité de ce point de vue protège sans doute les parcelles forestières adultes. En revanche, l'arbitrage entre le maintien des pépinières et des jeunes boisements ou l'obtention des aides sur la surface concernée si elle est consacrée aux cultures, revient au choix personnel de l'agriculteur, la logique strictement économique étant en faveur de la mise en culture de la parcelle.

Le mode d'attribution de l'aide du premier pilier et de ses compléments fragilise surtout trois éléments du système paysan : la présence d'une tête de rotation sarclée constitué de dicotylédones, susceptible d'être quasi-complètement remplacée par des rotations entièrement à base de céréales ; la présence de zones boisées sur les pâturages permanents ; les replantations forestières jeunes, garantes du renouvellement des forêts paysannes.

Outre la perte d'un capital agro-écologique et de savoirs pratiques historiquement inscrits, ces modalités d'applications de l'aide unique témoignent d'une approche à l'évidence fragmentaire des systèmes traditionnels à l'œuvre en Pologne : préserver la cohérence technique qui fait leur valeur en terme de patrimoine cognitif collectif et en terme de durabilité, ne figure à l'évidence ni parmi les objectifs nationaux, ni parmi les objectifs européens.

VIII.F – Synthèse

VIII.F.1 – Confrontation de ces deux référentiels : commentaire d'ensemble

Nous avons dans les paragraphes qui précèdent cherché à décrire les zones de friction entre stratégies paysannes et logique globale de marché. Celle-ci se traduit d'abord par sa propre dynamique : les changements politiques survenus au début des années 90 ont projeté la Pologne dans l'économie de marché et avec elle les exploitations paysannes qui nous intéressent. Une partie des observations qui précèdent résumant les domaines les plus importants d'évolution et de résistance de ce « mode de subsistance », selon l'approche de Chambers et Conway dans ce nouveau contexte.

La stratégie des exploitations se fonde sur :

- Des dynamiques adaptatives du système, qui vont de conduites opportunistes relativement constructives et positives à des formes de distorsion plus ou moins violentes du système paysan « complet », idéal-typique autrement dit.
- Des modifications plus profondes de certains aspects de ce système, de l'ordre de la rupture, d'évolutions irréversibles

Nous avons tenté de synthétiser ces évolutions complexes, parfois contradictoires, dans un tableau permettant de visualiser l'essentiel des composantes de cette forme d'affrontement entre deux représentations du monde et leur traduction opérationnelle.

Composantes du système paysan exposées	Facteur de déstabilisation	Mode d'impact sur le système	Stratégies de résilience du système paysan
Aspect composite du revenu : équilibre entre revenus agricoles et extra-agricoles	Marché du travail national (accès aux emplois salariés contraint par le contexte de chômage national)	Accès croissant aux revenus de l'émigration Taux de chômage élevé dans certains bassins d'emploi limitant le recours aux revenus salariés complémentaires indispensable aux plus petites exploitations	Report partiel du salariat local vers l'émigration Acceptation de salaires plus faibles et de statuts plus précaires Repli vivrier sur l'exploitation et réduction drastique des dépenses familiales et productives au cours des phases de chômage Création d'activité dans la sphère informelle de l'économie Recours à la solidarité financière intra-familiale
Composition des rotations (place de la tête de rotation sarclée)	Ouverture croissante du marché du travail européen aux salariés polonais		
Complémentarité élevage – culture ; optimisation du chargement animal			
Aspect composite du revenu : équilibre entre revenus agricoles et extra-agricoles	Limitation du marché de la pomme de terre (débouchés, prix)	Mise en jeu de la fonction agronomique de tête de rotation	Remplacement partiel ou total des pommes de terres par des céréales en première année de rotation Compensation à moyen terme par des volumes accrus d'engrais chimiques et éventuellement de traitements phytosanitaires
	Evolutions croisées des prix des céréales et du porc	Volumes de céréales et de porcs vendus variables en fonction de ces conditions de marché	Variation du nombre de porcs charcutiers élevés et vendus en fonction des prix relatifs des porcs et des céréales : plasticité du système, propre à son fonctionnement, sans remise en question fondamentale (forme plastique et cyclique du système) Maintien de l'élevage porcin à petite vitesse (« réserve » de truies-mères)
	Ouverture croissante du « ciseau des prix »	Accès plus difficile aux intrants pour le même volume de production commercialisée	Limitation du recours aux intrants Maintien de rotations Recours à la fumure organique Mise en place de cultures fertilisantes et nettoyantes (têtes de rotations, intercultures, engrais verts) Limitation du recours à la fertilisation Autoproduction des rations animales

Facteurs économiques (contexte du marché)

Composantes du système paysan exposées	Facteur de déstabilisation	Mode d'impact sur le système	Stratégies de résilience du système paysan			
Le foncier comme socle du système « sécuritaire » familial	Politique d'accroissement foncier (remembrements, investissements)	Discrimination positive pour l'attribution des aides européennes concernées, favorable aux plus grandes exploitations ; le jeu de pression foncière est par conséquent défavorable aux petites exploitations	Rétention du foncier : vente seulement en ultime recours, baux précaires, afin de maintenir celui-ci dans la famille			
Transmission intrafamiliale de l'exploitation ; Le foncier comme socle du système « sécuritaire » familial			En revanche, peu de moyens de lutte face aux grosses exploitations lorsqu'une parcelle se libère et qu'une exploitation petite ou moyenne souhaite l'acquérir ou la louer			
Transmission intrafamiliale de l'exploitation ; Autonomie (minimisation des investissements)			Préretraites	Conditionne le versement de la préretraite à la cession des terres : soit à un tiers (effet restructurant par agrandissement d'exploitations existentes, cf rubrique précédente) soit dans la famille (plus difficile car la mesure impose un jeune repreneur présent sur l'exploitation)	Cession de la terre dans le cadre familial à chaque fois que c'est possible, quitte à solliciter fermement la génération suivante.	
Autonomie (minimisation des investissements ; limitation du recours au marché)			Aide conditionnelle à l'installation (« prime »)	N'est attribuée qu'aux exploitations « viables », i.e. plus insérées dans le marché que certaines catégories paysannes.	Maintien des pratiques de répartition intra-familiale des tâches et de partage solidaire des sources de revenu (auxquels contribuent les fonds de la préretraite) : les préretraités épaulent en réalité techniquement et financièrement le jeune repreneur, ce qui allège son niveau effectif d'engagement : petites exploitations finalement confortées.	
Valorisation maximale de l'ensemble des ressources naturelles disponibles ; complémentarité élevage – cultures ; optimisation du chargement					Impose en général des investissements productifs (matériel et installations « performants » et aux normes sanitaires) excédant éventuellement le montant de l'aide : coût pour le jeune installé.	Dans les exploitations « paysannes » plus grandes, la charge de travail plus importante limite cette solution (jeune réellement engagé à plein temps) : l'effet restructurant (par sortie des terres de la famille) est plus important que dans les petites exploitations.
Valorisation maximale de l'ensemble des ressources naturelles disponibles ; complémentarité élevage – cultures ; optimisation du chargement					Soutien aux exploitations de semi-subsistance	Deux stratégies : Installation sans aides afin d'échapper aux contraintes imposées (dans ce cas la logique d'autonomie par limitation des emprunts et dépenses domine) Installation aidée mais en privilégiant la logique technique et économique du système paysan par divers biais (auto-construction, auto-production des consommations intermédiaires, matériel recyclé) <i>[exemples très intéressants à observer]</i>
Valorisation maximale de l'ensemble des ressources naturelles disponibles ; complémentarité élevage – cultures ; optimisation du chargement			Quotas laitiers	(Non observé sur nos terrains : faible information sur l'aide = faible nombre de bénéficiaires ; conditions d'attribution très restrictives, faible budget disponible) Impose le changement de logique du système paysan vers une logique insérée dans le marché (accroissement du bénéfice agricole)	<i>Pas de commentaire disponible (pas observé sur le terrain)</i>	
					Evolution des systèmes d'exploitation vers la vente de porcs charcutiers (afin de maintenir la complémentarité élevage/cultures et une production animale de vente)	

Facteurs politiques

Accroissement des volumes de vente directe locale

Tableau 32 : Facteur de déstabilisation du système paysan, mode d'impact sur le système, stratégies de résistance paysanne

¹²⁶ Relativement à la logique européenne d'incitation au développement productif

Il convient de souligner, si c'était encore nécessaire, l'aspect rude de la confrontation entre ces deux référentiels, qui inspire des termes tels que collision, distorsion, démantèlement, résistance... A l'évidence, la notion « d'équité » développée par Chambers et Conway lorsqu'il s'agit d'examiner les conditions de vie, le « mode de subsistance » d'une catégorie de population rurale donnée, est mis à mal par la nouvelle politique agricole publique en Pologne.

La discrimination est d'abord qualitative, le soutien au modèle intensifié/modernisé dominant (à travers la domination du référentiel de marché sur le référentiel de la durabilité dans les textes-cadres fixant cette politique) sur le soutien à des systèmes « durables », plus autonomes et moins liés au marché.

Au-delà des représentations et du plébiscite d'un modèle relativement à d'autres, la discrimination est aussi et surtout quantitative, ce qui confère une gravité particulière au sort fait aux catégories agricoles polonaises ignorées : les aides publiques administrées par la nouvelle PAC sont, nous l'avons plusieurs fois montré, attribuées proportionnellement à la taille de l'exploitation, autrement dit à sa capacité préalable de capitalisation. Il en va ainsi non seulement des aides du premier pilier, pour lesquelles ce caractère discriminant est relativement souvent souligné dans la littérature mais aussi pour la grande majorité des aides du second pilier, supposées plus favorables aux exploitations relevant d'un modèle « durable » : en pratique, plus ces dernières exploitations disposent d'une forte capacité de capitalisation (par une forte insertion dans le marché, signifiant leur conformité au référentiel « de marché »), plus elles disposent en principe de ressources foncières, plus les aides européennes leur parviennent, renforçant leur dynamique de capitalisation au détriment d'exploitations suivant d'autres voies : le soutien au modèle paysan, autonome, économe, n'est guère que rhétorique.

VIII.F.2 – Avenir du système paysan dans ce nouveau contexte : comment formuler la question ?

Lors des rencontres et des discussions formelles ou non auxquelles nous avons participé au cours de cette thèse, nous avons à maintes reprises été questionnés, non sans tensions, sur les chances de survie (ou l'échéance et les modalités de la disparition, selon le parti personnel adopté par l'interlocuteur) *dans le nouveau contexte du jeu du marché* de la catégorie d'agriculteurs qui nous intéresse.

Les observations qui précèdent ne permettent à l'évidence pas de fournir une réponse prospective tranchée à cette interrogation. Compte tenu de la puissance de ce questionnement dans la sphère des recherches en sciences sociales portant sur l'avenir polonais, elle ne peut pourtant être complètement éludée.

Nos commentaires se fondent par conséquent sur une observation essentielle : les éléments qui précèdent (non seulement dans les paragraphes immédiatement précédents mais dans toute la seconde partie) montrent que le système paysan dispose d'une capacité de distorsion et d'adaptation importante aux conditions du contexte. La capacité de résilience de ce système se fonde avant tout sur sa capacité d'adaptation, qui manipule simultanément deux volants :

- Des formes variées d'ajustement du système, assimilables à des distorsions réversibles, sous la contrainte, caractéristiques du principe de résilience : extension/compression des surfaces de chaque culture, accroissement/allègement du chargement animal, répartition variable de l'élevage entre ruminants et granivores, recours variable aux ventes directes informelles de produits non transformés, baux précaires permettant finalement la rétention du foncier dans chaque famille en même temps que des restructurations productives effectives, recours plus ou moins important aux salaires

d'appoint, en sont des exemples parlants. Le système exprime sa capacité de régulation – très rapide – face aux variations du contexte commercial et social, fut-ce dans des conditions politiques aussi fluctuantes que le socialisme, le libéralisme « nu » propre aux premières années de la période de transition, l'Union européenne...

- Une capacité à innover, à créer des solutions inédites d'adaptation à un contexte nouveau. On peut citer des exemples tels que le recours à des formes collectives de collecte laitière (chez le voisin mieux doté, par investissement collectif, par gestion de hameau...), la création multiforme d'activités corollaires à l'exploitation (type 3B de notre typologie), l'investissement dans des éléments nouveaux de machinisme à travers des stratégies d'une manière ou d'une autre « partageuses » de l'investissement au sein de la communauté rurale, le recours relativement récent et accru aux mandats issus de l'émigration dans la comptabilité familiale et agricole... D'une manière générale, ces stratégies relèvent de la trajectoire spécifique de la « chimère paysanne polonaise », en faveur de laquelle nous avons argumenté : les stratégies innovantes, l'incorporation de comportements nouveaux, d'éléments de contextes nouveaux, de techniques nouvelles, se fait de manière non à modifier et dénaturer la logique paysanne d'origine mais à en renforcer l'existence et les caractéristiques socio-économiques fondatrices (soit surtout, pour mémoire : le principe d'autonomie ; le recours privilégié à la communauté locale comme ressource pour la survie et le développement ; les principes de solidarité et de pluri-activité au sein de la famille élargie permettant l'injection de capitaux dans l'exploitation garante en retour de la sécurité de base de ce groupe familial ; et la non-comptabilisation de l'effort investi dans le travail).

Ces deux catégories de stratégies traduisent fidèlement les dimensions réactives, puis proactives, du principe de « capacité » décrit par Chambers et Conway. De toute évidence, la communauté paysanne polonaise lutte dans ces deux dimensions pour maintenir les spécificités de son mode de vie.

Le libéralisme « administré », dans sa volonté déterminée de promouvoir le principe du marché comme voie majeure des changements structurels dans les nouveaux pays membres, se révèle paradoxalement plus féroce pour les plus petites exploitations que le libéralisme « nu ». Nous ne dressons pas ici une critique du principe de la politique publique, qui peut à notre avis générer le pire comme le meilleur mais un commentaire sur les choix dominants, extrêmement normatifs conduits par l'Union lors de cet élargissement. Un parcours de la littérature politique et économique de la période de préadhésion donne à penser que cette politique a été notamment justifiée par la pression d'une partie des lobby agricoles ouest-européens, inquiets du déversement sur les marchés européens de produits agricoles venus de l'est à prix plus faibles que ceux du marché de l'ouest : le quota laitier objectivement très faible attribué à la Pologne ou le choix d'écarter les pommes de terre de l'obtention du top-up, peuvent être par exemple interprétés de cette manière.

Nos observations montrent qu'au cours des deux premières années d'adhésion, les facteurs provoquant les risques de distorsion les plus irréversibles, voire les risques de rupture définitive (autrement dit de disparition pure et simple de l'exploitation), du système paysan au sein d'une exploitation ont relevé non des conditions du marché en tant que telles mais de la nouvelle PAC. **Autrement dit, il ne s'agit actuellement pas de savoir comment ce mode de subsistance peut ou non se maintenir dans le contexte nouveau du marché mais dans le contexte nouveau de la traduction du « référentiel de marché » dans la politique agricole européenne telle qu'elle s'applique en Pologne. La différence est à notre avis de taille : le contexte créé par le principe libéral du marché libre est souvent présenté comme un élément**

inélucltable des sociétés modernes et démocratiques. On ne peut nullement en dire autant d'une politique publique, qui relève, pour le moins ici, de choix institutionnels et devrait (mais les conditions de rédaction des textes appliqués en Pologne infirment ce second élément, comme nous l'avons exposé en début de troisième partie) relever aussi et surtout de processus démocratiques.

Une fois cette importante observation soulignée, on peut effectivement renouveler la question sous ce jour spécifique : les exploitations paysannes polonaises et les familles pariant sur ce mode de vie, sont-elles en mesure de se maintenir *dans le nouveau contexte fixé par la PAC* ?

VIII.F.3 – Eléments de réponse

Notre réponse décevra sans aucun doute le lecteur : rien, dans nos résultats, ne permet de trancher clairement cette question, à laquelle nous ne nous sentons autorisée qu'à proposer une réponse de normand. La violence de cette confrontation de référentiels est évidente. La puissance des éléments de contexte comme des mesures politiques mises en œuvre est frappante. La capacité de résistance, d'adaptation, de créativité mais aussi la capacité « de souffrance » [Malassis, 1958] des familles relevant du mode de vie paysan ne le sont pas moins. Les considérations qui suivent ont par conséquent une valeur plus sensible que prospective : toutefois, parce qu'elles sont prises directement à l'expérience de terrain, elles fournissent un contrepoin à des approches plus statistiques qui masquent partiellement les dynamiques endogènes des exploitations

Il s'agit finalement de savoir si l'une de ces dynamiques dominera nettement sur l'autre. Nous ne le pensons pas. A l'échelle individuelle, les conditions créées par l'Union génèreront, génèrent déjà, des ruptures dans certaines histoires familiales. Des stratégies de « décollage », de reconversion, d'adaptation, s'observent aussi dans d'autres familles maintenant un modèle d'agriculture paysan.

Il appartient par conséquent de distinguer la trajectoire de la représentation statistique du modèle paysan dans le panorama national et celle de son existence sociale en tant que modèle. Le destin du modèle paysan est trop souvent assimilé à celui des petites fermes. Nous pensons avoir montré que ces deux éléments ne se recouvrent que partiellement, le système paysan s'étendant bien au-delà de la catégorie d'exploitations disposant d'une surface inférieure à 5-7 ha (et en particulier aux micro-exploitations de subsistance ou de semi-subsistance). Une part importante d'exploitations présentant un lien au marché d'aval relativement fort (part importante de productions commercialisées) et une surface exploitée (en propriété ou en location) supérieure à la moyenne nationale constituent pourtant une des formes de représentation des logiques paysannes en Pologne. En revanche, une part des petites exploitations n'a d'existence que statistique ou fonctionne à un rythme trop faible pour rester apparentées à un système paysan techniquement actif. Une tentative de commentaire prospectif sur la trajectoire « paysanne polonaise » dans l'Union doit par conséquent être nuancé selon plusieurs registres d'analyse.

VIII.F.3.a - La question de la représentation démographique du modèle paysan

Les observations monographiques montrent que face à l'injonction modernisatrice européenne, les exploitations de type paysan mobilisent un éventail large de comportements adaptatifs. Les points de faiblesse de ce système nous paraissent en conséquence relever des deux dimensions liées que sont la possibilité d'accès au foncier pour les exploitations paysannes demeurant actives et le renouvellement des générations demeurant sur les exploitations.

Une part des exploitants âgés propriétaires d'exploitations paysannes ne disposent pas de reprenneur : les jeunes générations, tentées par d'autres modes de vie, tireront sans doute parti des opportunités d'emploi générées en Pologne par la forte croissance de l'activité nationale, autant que des possibilités croissantes d'émigration en Europe. A travers la limitation de la production laitière sur le mode « paysan » et le programme de préretraite, la PAC accélère sans aucun doute ce processus. Toutefois, elle ne le modifie pas à moyen terme. Du point de vue statistique, Halamska [2003] ou Bafoïl [2007] soulignent l'existence d'une catégorie d'exploitations qualifiée, selon des termes variables, d'exploitation « en repli », de « quasi paysans », d'exploitations poursuivant « une trajectoire descendante ». Il s'agit en pratique d'exploitations dont l'existence est à l'évidence très menacée à court ou moyen terme.

Soulignons que nous avons, pour notre part, choisi de ne pas prendre en compte ces exploitations dans notre tentative d'estimation de la représentation statistique du modèle paysan en Pologne : si nous avons montré que celui-ci représente sans doute environ 60 % des exploitations du pays, c'est en dehors de cette catégorie « en déprise », que nous avons considérée comme trop peu représentative d'un système véritablement productif et actif. Aussi, la disparition de ces petites exploitations déjà peu actives, phénomène de reflux démographique attendu, quoique plus ou moins rapide selon la politique qui l'environne, comporte à notre avis moins de liens avec la trajectoire paysanne nationale que ceux que la littérature lui attribue en général : « paysans actifs » et « petites exploitations en déprise » sont deux catégories seulement très partiellement parentes. Nous avons montré au paragraphe C-2-a que le milieu rural polonais semble retenir davantage de population jeune que ce que l'on imagine intuitivement : le contexte de chômage national mais aussi sans doute un attachement à un mode de vie familial aussi identitaire que sécuritaire, maintient la résidence principale de cette population au domicile familial rural et l'y attache sans doute moralement pour l'avenir.

Soupeser combien de retraités paysans parviendront à trouver un reprenneur au sein de la famille est délicat. Notre échantillon, au sein duquel les exploitations des groupe 2, 3A et 3B ont déjà trouvé ou annoncent avoir trouvé un reprenneur pour assurer leur avenir, montre en tout état de cause que l'hypothèse du maintien d'un groupe solide d'exploitations de type « paysan » doit être considérée : plus de la moitié des exploitations du pays devraient à notre avis, au moins à court et moyen terme, continuer de relever de ce modèle.

Une question demeure incertaine : les terres libérées par les retraités sans reprenneurs bénéficieront-elles à des propriétaires d'exploitations « paysannes » désireux d'élargir l'assise foncière de leur exploitation ou leur élan sera-t-il court-circuité par des exploitants ayant adopté le modèle intensifié/modernisé dont la capacité d'investissement est soutenue par l'Union ? Deux dynamiques contradictoires interdisent de proposer une réponse tranchée. D'une part, les exploitations relevant d'un modèle hétéronome à forte capacité d'investissement disposent sans aucun doute de moyens de s'approprier le marché foncier, grâce notamment à une capacité à assumer un sur-paiement (officiel ou masqué) du prix des terres, un appui juridique financé en cas de litige avec d'autres candidats acquéreurs, etc.

D'autre part, « l'entre-soi » paysan conduit une part des retraités à faire prévaloir les relations d'interconnaissance au moment particulier de la cession du foncier : famille directe ou indirecte, proches voisins avec lesquels s'est instaurée une relation d'entraide dans la durée, se révèlent alors des bénéficiaires privilégiés de l'offre de foncier.

Nous ne disposons pas, à l'échelle de notre recherche, de moyens de quantifier la part relative de ces deux dynamiques dans la transmission – « intra-paysanne » ou « extra-paysanne » - du foncier nouvellement disponible. En tout état de cause, ces deux dynamiques seront sans aucun doute amenées à cohabiter.

VIII.F.3.b - Prospective : représentation sociale du modèle paysan dans la nouvelle Pologne européenne

Deux catégories de stratégies de type paysan nous semblent capables de démontrer leur solidité dans le temps, en fonction de leur double capacité de résilience (réactive) et de créativité (proactive).

Une catégorie d'exploitations « paysannes modernisées » se caractérise à la fois par le maintien du système technique et économique relatif à l'idéal-type dont la description constitue l'objet de cette thèse et par une forme « d'urbanisation » des modes de vie ruraux (culture et information, modes de consommation hybrides monétarisés/non monétarisés). Leur niveau de formation est globalement élevé, ainsi que leur niveau d'information global comme professionnel (bonne connaissance du système des aides PAC d'emblée), leur volonté d'innover pour développer l'exploitation est nette mais fondée sur des représentations plus originales que l'investissement technique et mécanique *per se*. Le principe d'autonomie technique et économique qui fonde le système paysan est explicitement appréhendé comme un atout à préserver. Ces exploitants, souvent jeunes, s'appuient à la fois sur une bonne connaissance des innovations techniques disponibles, qu'ils sélectionnent et adaptent (parfois assez librement) en fonction de leurs besoins et de leurs moyens et sur une transmission efficace de l'héritage cognitif et pratique du système paysan grâce à une collaboration de longue durée avec la génération précédente sur l'exploitation. En apparence, l'exploitation, souvent bien insérée dans le marché d'aval et de taille supérieure à la moyenne nationale, évoquerait le modèle « professionnel » de l'Ouest. Un examen plus attentif en fait une authentique exploitation paysanne, tant du point de vue du système technique que de son organisation économique. En particulier, le lien au marché demeure plastique en fonction de ses conditions, le système s'adaptant rapidement et le matériel technique (et bâtiments) sont obtenus par auto-financement, d'occasion, par auto-construction... On se reportera pour mémoire à la description des types 3A et 3B de notre typologie.

L'autre catégorie relativement solide est constituée par les exploitations de semi-subsistance fondées sur la pluri-activité d'un groupe familial relativement large résidant solidairement sur l'exploitation. Le système technique et économique est moins lié au marché et souvent moins équipé que le précédent. Ces exploitants sont investis de manière relativement solide dans leur activité salariée et attachés à la propriété de leur exploitation autant comme style de vie que comme garantie de leur autonomie économique et alimentaire. Cette seconde catégorie interroge la représentation occidentale de l'agriculteur, conçu comme efficace s'il est mono-actif (par un jeu d'opposition avec la notion de pluri-actif) : ici, la notion de pluri-activité ne justifie nullement d'être appréhendée, comme c'est souvent le cas, comme un échec en terme de rendement économique de l'exploitation, qui ne suffirait pas à faire vivre la famille qu'elle occupe. Le maintien de ce système doit davantage être appréhendé comme un choix, une construction complexe en termes d'organisation du travail, de l'équilibre économique, des représentations sociales des familles qui l'investissent. On se reportera pour le détail au type 2 de notre typologie. La représentation statistique de ce type d'exploitations en Pologne est trop importante pour pouvoir envisager de balayer l'hypothèse de son existence à moyen terme.

Sur ce second point, nous ne résistons pas au plaisir de faire profiter le lecteur de l'extrait qui suit, évoquant une enquête sociologique menée en 1951, en pleine période de mise en place de la gestion socialiste :

L'enquête menée en 1951 visait à tenter de chiffrer la population de *Biedniak* (petits agriculteurs par opposition aux *Koulak*) : « l'enquête révéla principalement l'existence et la dimension de la double activité, notamment pour les plus petites exploitations : plus l'exploitation était petite, plus le nombre de paysans actifs hors de leur exploitation était grand. Entre 30 et 50 % des exploitants, selon la surface de l'exploitation, étaient embauchés hors du secteur agricole. » [Szurek, 1982 : 61]

« On leur reprochait surtout de négliger leur exploitation, de ne pas tirer le meilleur parti de leur capacités productives ou bien de n'en tirer parti que pour eux-mêmes et non pour la société [...] Nul n'imaginait à l'époque, parmi les scientifiques ou les « politiques », que cette couche sociale, née de l'industrialisation du pays, pût durablement s'installer dans la double activité. On ne la concevait que transitoire, soit dans un sens, soit dans l'autre [...] Il apparut [...] qu'il s'agissait d'une couche sociale en pleine expansion » [Ibid : 63]

Il est curieux et déconcertant, d'après cet extrait, de constater que les arguments du gouvernement socialiste de l'époque et des institutions libérales de l'Union sont semblables pour mettre en question l'efficacité de ces exploitations et le bien-fondé politique de leur avenir. Convergence expliquée par le besoin de toute société de s'approprier un surplus agricole pour ses membres non producteurs, convergence illustrant aussi le fait que les logiques paysannes qui fondent la solidité de ces exploitations échappent également à l'approche économique socialiste comme libérale. Il est curieux aussi de constater que ces exploitations, qui ont été présentées comme fortement liées au système socialiste, ont réussi à se maintenir depuis 18 ans dans leur nouvel environnement libéral, malgré des prédictions contraires. Leur plasticité, leur capacité d'adaptation réactive et proactive le leur a permis.

Ces deux catégories interrogent la représentation occidentale de l'agriculteur « performant ». Chacune dans leur registre, elles montrent que le modèle paysan peut fonder le « mode de vie » (fut-il pluri-actif) d'une famille et le hisser à parité avec la moyenne des revenus nationaux, comme nous l'avons montré dans la seconde partie. Elles devront notamment leur survie à leur capacité à se glisser dans les interstices des mesures européennes, à en occuper opiniâtrement les blancs mais aussi à tirer parti des opportunités positives qu'elle sait leur offrir (grâce à d'autres aides du second pilier que nous commenterons plus bas). Elles se révéleront à notre avis porteuses d'une représentation durable, du point de vue statistique, de ce qu'il conviendrait de qualifier de « modèle paysan moderne européen » : contemporain, économiquement efficace, incontestablement inséré dans les espaces proposés par la PAC.

Le nombre relativement important de ces exploitations devrait suffire, dans cet avenir européen, à les tirer de la marginalité. Encore faudra-t-il que les institutions européennes sachent renouveler leur représentation de l'agriculture pour adopter une vision positive de ces systèmes, et, par ailleurs, sache ne pas les assimiler, faute de représentation adéquate, à une alternative polarisée entre exploitations modernisées/technicisées/hétéronomes et exploitations paysannes en déprise, vouées à disparaître par l'effet des forces du marché. Encore faudra-t-il aussi que l'Union renonce à mettre en œuvre de nouvelles mesures obligatoires (du type des contraintes sanitaires laitières) fermant trop d'issues en terme de modalités d'adaptation des systèmes : des contraintes rigoureuses à la fois sur les élevages laitiers et porcins, par exemple, interdiraient sans doute à nombre de ces exploitations de bâtir dans un délai raisonnable un système productif nouveau et tenable économiquement. C'est là tout le principe de leur capacité de résilience : poussé jusqu'à son point limite, celle-ci se traduit inéluctablement par une rupture.

De tels choix politiques trouveraient sans doute leurs défenseurs. Ils priveraient toutefois l'Europe de l'occasion d'observer comment ces familles rurales parviennent à mettre en place un mode de vie rural « modernisé » (ouvert, informé, « vivable » économiquement) dans ce nouvel

espace politique et économique désormais commun, à partir du maintien et de la valorisation de leurs savoir-faire techniques et économiques.

Confrontation référentiel de la multifonctionnalité/durabilité - référentiel paysan : convergences, div

IX.A. – Fonction de la notion de référentiel de politique publique pour cette comparaison

La confrontation avec les éléments tirés des textes européens fondant la PAC en Pologne et relevant du référentiel de marché, avec les composantes de l'idéal-type paysan en Pologne, a permis de mettre en évidence la nature tendue des situations créées pour les agriculteurs concernés. Le contexte généré par ce premier référentiel met explicitement en jeu l'avenir de ce modèle productif. Celui-ci n'est toutefois pas écrit, les exploitations paysannes font preuve de capacités d'adaptations provisoires ou à moyen terme, tantôt sur le mode de la distorsion (avec l'espoir d'un retour prévu à une situation d'équilibre), tantôt sur un mode plus adaptatif (avec création de nouvelles formes d'activité paysanne, stables dans les conditions du moment).

Les analyses publiées avant et immédiatement après l'adhésion et s'interrogeant sur l'avenir des exploitations paysannes en Pologne, soulignaient l'importance des opportunités et des modalités de soutien ouvertes parallèlement par les aides structurelles en Pologne, second pilier de la PAC consacré au développement durable. Nous avons montré que les textes-cadres fixant cette catégorie d'intervention publique véhiculent un second référentiel de politique publique, que nous avons nommé référentiel de la « multifonctionnalité/durabilité ». L'association de ces deux termes peut surprendre, car si ces deux notions sont à l'évidence parentes, elles ne peuvent être réellement assimilées l'une à l'autre. Nous précisons ce choix et notre approche au paragraphe B suivant.

Il nous importait en tout état de cause d'apporter des éléments d'analyse objectifs permettant de discuter ce que l'on peut qualifier « d'espoirs » pour les paysans polonais, fondés sur ce second pilier de la PAC. En revenant à la perspective fédératrice adoptée dans cette thèse, il s'agissait de confronter ce second référentiel de politique publique avec le référentiel endogène paysan, afin d'en examiner les espaces de convergences et les points (éventuels) de divergence.

En prenant le raisonnement du point de vue de l'Europe-Centre, argumenter en faveur (ou contre) la multifonctionnalité/durabilité du modèle paysan polonais impliquait une forme de modélisation de ce système sur la base de caractères homogènes. C'est dans cette perspective qu'a été bâti le modèle idéal-typique que nous avons vu émerger monographie après monographie. Pour mémoire, en reprenant la construction que nous avons adoptée, On peut considérer que les propriétaires d'exploitations familiales polonaises véhiculent des représentations qui s'assimilent à un référentiel. Il faut pour cela considérer qu'il existe suffisamment de dénominateurs communs dans les pratiques agricoles et sociales au sein de ce grand groupe pour pouvoir en proposer une analyse homogène. Cela n'allait pas de soi, la mise

en évidence de tels dénominateurs communs a constitué une part importante de cette recherche, traduite par la description d'un idéal-type fédérateur.

Une fois admise cette relative homogénéité de représentations et dans une certaine mesure de pratiques, on peut considérer que la dimension cognitive du référentiel de politique publique que véhicule – même implicitement – cette catégorie d'agriculteurs est représentée par les raisons – historiques, sociales, techniques, économiques, politiques même – qu'ils avancent pour expliquer leurs choix en terme de conduite de l'exploitation. La dimension normative du référentiel qu'ils véhiculent serait constituée par les valeurs personnelles et collectives qui sous-tendent leurs décisions sur l'exploitation et plus largement leur représentation du métier d'agriculteur. Les pratiques agricoles, économiques et sociales mises en œuvre par cette catégorie de population constitueraient la dimension instrumentale de leur référentiel endogène.

Parallèlement, la dimension cognitive des politiques structurelles nous paraît constituée par les problèmes de développement rural que la politique publique européenne a identifiés et cherche à résoudre. La dimension normative serait constituée par le ou les modèles agricoles et de développement rural (et plus globalement l'orientation politique d'ensemble) adoptés par l'Union européenne, en particulier pour la Pologne. La dimension instrumentale serait constituée par les mesures de politique structurelle finalement adoptées d'après l'analyse qui précède.

Nous proposons de comparer les dimensions instrumentales du référentiel paysan et du référentiel de politique publique, lorsque celui-ci s'élabore autour des notions parentes de multifonctionnalité de l'agriculture et de durabilité. Les dimensions cognitives et normatives de ces deux référentiels nous seront utiles pour commenter les raisons des convergences et divergences entre les dimensions instrumentales comparées.

Anticipons de quelques lignes sur la présentation des résultats de cette analyse : un tableau à double entrée nous permettra de mettre face à face les dimensions instrumentales de ces deux référentiels (tableau 37). Nous tenterons d'évaluer, de manière chiffrée et grâce au recours à des indicateurs, les « performances » du groupe le plus « paysan » d'exploitations de notre échantillon (soient 24 exploitations), dans ce double référentiel. **Cette méthode permet de contourner deux écueils :**

- Dépasser le commentaire impressionniste et intuitif de l'impact des mesures structurelles européennes, grâce à l'aspect chiffré ou au moins mesurable des indicateurs
- Surtout, éviter de comparer l'incomparable, soient des pratiques paysannes effectives et des éléments de justification de politique publique. Cette construction en trois étapes – explicitation de la dimension instrumentale de chaque référentiel, construction d'indicateurs également adaptés à l'évaluation de performances agricoles dans ces deux référentiels, examen des « performances » (agrégées et chiffrées) d'une groupe-témoin d'exploitations à travers cette double grille de lecture – nous paraît garantir raisonnablement la rigueur de l'analyse, sans trop d'artifices méthodologiques et rhétoriques.

Notre perspective vise non à envisager comment les différentes variantes de la paysannerie polonaise peuvent s'ajuster aux référentiels techniques et économiques nouvellement véhiculés dans le pays par l'entrée en application de la PAC, mais, dans une posture plus conforme à celle du chercheur, à mettre en évidence les champs d'amélioration possible du référentiel de politique publique pour mieux prendre en compte la globalité des systèmes paysans. Si « pour une grande majorité de la planète, le caractère multifonctionnel de l'agriculture reste une évidence » [Sabourin, Djama, 2002 : 121], l'inverse n'est sans doute pas vrai : dans la logique du référentiel de la multifonctionnalité, la cohérence des systèmes paysans est difficile à restituer. Il faudra pour cela reconnaître le « caractère artificiel de la notion d'irréductibilité entre prestations économiques

marchandes et non marchandes et la nécessité de catégories explicatives des logiques socio-économiques qui soient plus opérationnelles » [Ibid : 129]

Ce changement de perspective politique, opposé aux stratégies d'ajustement structurels imposés, peut être qualifié de « désajustement doctrinal [qui] s'exprime aussi dans la nécessité d'ajuster la politique aux exploitations agricoles dans leur ensemble, non à chacune des fonctions multiples qu'elles peuvent remplir » [Perraud, 2002 : 54].

Inspirées par une réflexion d'ensemble sur les origines et les formes politiques de la notion émergente de multifonctionnalité, les lignes qui suivent nous paraissent particulièrement justes pour qualifier l'enjeu polonais :

« Les exploitations agricoles ne fonctionnent pas comme des offreurs sur des marchés distincts (production agricole de l'environnement, du paysage, du tourisme, etc) mais comme des unités gérant l'association de ces fonctions dans des proportions variées mais dans une logique globale guidée par le revenu d'ensemble » [Ibid : 54]

IX.B. – Controverses sur la notion de multifonctionnalité de l'agriculture

IX.B.1 – Dialectique sur le sens

Avant de se pencher sur la composante instrumentale du référentiel de la « multifonctionnalité/durabilité » véhiculé par les textes, il est indispensable d'apporter des précisions de définition. En effet, la lecture des textes (cf *supra*) a montré qu'aucun élément de définition claire de ces deux notions n'y étaient proposés. Il nous faut pourtant en adopter une lecture explicite pour tenter de saisir comment les mesures de soutien à l'agriculture bâties dans ce cadre interviennent à l'échelle des exploitations paysannes.

Le recours aux travaux récents de la recherche permettent de situer la logique des textes par rapport aux diverses définitions de la notion de multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) mobilisée par le RDR et le SOP. Ces travaux autorisent aussi à argumenter brièvement en faveur de l'adoption de l'une de ces approches pour la poursuite de notre raisonnement. **Ces deux textes conçoivent la MFA comme une traduction au domaine de l'agriculture de la notion plus vaste de « développement durable » qui sous-tend désormais une partie des projets d'intervention publique dans le milieu rural polonais. En cela, expliciter la notion européenne de MFA constitue une étape importante de notre analyse.**

La notion de MFA se fonde sur l'évolution d'une demande sociétale à l'égard de l'agriculture. Outre leur fonction productive, les pratiques agricoles sont invitées à entretenir les paysages ruraux, à réduire leur impact en terme de pollution et de modification des milieux naturels et à générer des formes variées de développement des activités rurales [Van Huylenbroek, Durand, 2003]. Toutefois, des divergences apparaissent lorsqu'il s'agit de traduire dans la pratique la notion de MFA, tant dans l'analyse qu'en terme de choix politiques. Selon Bazin [2003], « il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur une définition opératoire de la multifonctionnalité mais des approches divergentes se font jour ».

L'approche dite « positive », centrée sur la notion de marché, « cherche à définir les différentes fonctions de l'agriculture en identifiant celles qui relèvent de la libre concurrence sur les marchés, de celles qui peuvent justifier d'une intervention publique ciblée et découpée »

[Ibid : 6]. On trouve dans cette définition une traduction de la notion d'externalités telle qu'elle est abordée par les économistes, qui consiste à tenter d'évaluer les coûts marginaux d'une activité – positifs ou négatifs – non inclus dans la sphère des relations économiques directes [Callon, 2003], afin éventuellement d'en réintégrer le coût dans les modalités de l'échange marchand ou – comme ici en ce qui concerne les effets de l'agriculture européenne pour le reste de la société – de couvrir ces corollaires non-marchands de l'activité par les aides publiques. « Cette approche constitue le noyau dur des études de l'OCDE » [Massot-Marti, 2002]. Ce premier mode d'approche de la multifonctionnalité présente « un intérêt analytique et une signification politique mais aux marges, en dehors de l'activité productive principale » [Perraud, 2003].

Le référentiel du marché débouche sur « un double constat : il déclenche une crise des politiques agricoles [et...] ne parvient pas à répondre de manière adéquate aux nouvelles exigences sociales que suscite le phénomène de la mondialisation [...] Le paradigme multifonctionnel naît de cette limite » [Massot-Marti, 2002]

Les modalités actuelles de la PAC témoignent de l'adoption de ce mode d'approche. Le premier pilier de la PAC vient soutenir les fonctions de l'agriculture directement productives et destinées au marché, lorsque les mesures financées par le second pilier ont pour objectif de soutenir financièrement « une agriculture environnementale et territoriale fournisseur de biens et de services attendus par la frange aisée des citoyens » [Bazin, 2003 : 236] : outre qu'elle génère une dualisation des systèmes agraires européens et des territoires concernés, une telle politique « constitue, de fait, une négation de la multifonctionnalité » [Ibid : 242], puisqu'elle spécialise davantage chaque système dans sa caractéristique première, ici la production primaire d'aliments à faible coût, les paysages récréatifs et produits alimentaires dits « de qualité » accessibles aux plus nantis. Cette approche « exige de mesurer l'offre et la demande sociale de chaque produit dérivé de l'activité agricole en terme monétaire pour qu'il soit possible d'élaborer des politiques de soutien public » [Massot-Marti, 2002], opération en pratique irréalisable, ce qui rend finalement inapplicable politiquement cette forme d'approche de la multi-fonctionnalité. Elle ne peut alors être comprise que comme un « alibi idéologique, [...] une simple excuse pour maintenir la PAC en l'état » [Ibid] maniée lors des négociations commerciales comme un « moyen de déséquilibrer les membres de l'OMC, notamment ceux dont les stratégies [...] reposent sur les avantages attendus d'une libéralisation totale des marchés agricoles » [Ibid]

Il est alors intéressant de proposer plus ambitieusement une « approche dite « normative » [de la MFA qui] s'attache plutôt à [en] définir les objectifs et les moyens publics pour les soutenir [...] en les considérant comme des choix de société » [Bazin, 2003, 236-237] : une telle définition, qui place la MFA « au centre de la définition même de l'agriculture » [Perraud, 2003], interroge la notion de cadrage/débordement développée par M.Callon dans son analyse des externalités. Là se situe selon lui un des apports possibles de la sociologie dans la réflexion économique, lorsqu'il s'agit d'évaluer la légitimité de différentes catégories d'agents dans une négociation selon la nature de leur implication et des arguments qu'ils mobilisent [Callon, 1999] (ici les protagonistes de la réflexion sur les diverses vocations de l'agriculture et leur mode de financement, à l'échelle d'un projet de société). Les enjeux du débat politique autour de la MFA mobilisent, si l'on adopte cette approche, l'ensemble des acteurs sociaux autour de questions aussi amples que les choix de développement, l'état du milieu de vie pris d'un point de vue communautaire...

On s'approche, à travers ce second ensemble de points de vue, de la notion de développement durable. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) française de 1999 a amalgamé les deux notions, en inventoriant les éléments constitutifs de la MFA comme une contribution au développement durable en général¹²⁷. S'approcher de cette notion de développement durable, qui « vise à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des

¹²⁷ LOA 1999, article 1 : « La politique agricole prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable ».

générations futures à satisfaire les leurs ¹²⁸», élargit la questions dans le temps et dans l'espace, en questionnant par exemple la légitimité de la mise en concurrence commerciale entre pays aux niveaux de développement inégaux ou la surexploitation des ressources naturelles.

IX.B.2 – Une définition floue dans les textes polonais consacrés au développement rural

Les deux textes rédigés par le Ministère de l'agriculture polonais, faisant appel à la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, ne fournissent pas de définition précise de cette notion. A fortiori, cette distinction entre l'approche positive et normative de la notion de multifonctionnalité n'y apparaît pas.

Toutefois, nous avons montré la subordination nette, dans ces textes, des notions de *multifonctionnalité* et de développement durable au principe général du référentiel de marché. Le principe de dualisation des catégories d'exploitations polonaises figure lui aussi dans ces textes (cf. *supra*), les exploitations les plus performantes, professionnelles (qui procurent la majorité du revenu des actifs qu'elles emploient) sont destinées à alimenter le marché, les autres exploitations, qui ne peuvent y prétendre, ouvrant l'hypothèse d'un autre modèle de développement.

Cette approche s'apparente clairement à la version dite positive de la notion de multifonctionnalité, qui cherche à mettre en place des modalités de rétribution des services non marchands – c'est-à-dire dans cette logique, non rentables par eux-mêmes – de certains services rendus à la société par l'agriculture.

Amorçons brièvement une critique que nous reprendrons en fin de seconde partie : Cette posture a été qualifiée de « biais économiciste qui risque de réduire la logique et le signifié des activités (et des relations sociales) qui se réalisent dans les sphères sociales (celle de la parenté par exemple) à une logique de l'économique, [limitant de fait] le potentiel méthodologique de la notion de la multifonctionnalité » [Carneiro, 2002 : 15].

IX.B.3 – Adoption d'une définition pour poursuivre

Les modalités globales de la PAC témoignent de l'adoption de l'approche « positive » de la MFA : le premier pilier de la PAC vient soutenir les fonctions de l'agriculture directement productives et destinées au marché, lorsque une partie des mesures structurelles du second pilier ont pour objectif de soutenir « une agriculture environnementale et territoriale fournisseur de biens et de services attendus par la frange aisée des citoyens » [Bazin, *op.cit.*]: générant une dualisation des systèmes agraires européens et des territoires concernés, une telle politique « constitue, de fait, une négation de la multifonctionnalité » [Ibid], puisqu'elle spécialise davantage chaque système dans sa caractéristique première, ici la production primaire d'aliments à faible coût, là paysages récréatifs et produits alimentaires dits « de qualité » accessibles aux plus nantis.

Au contraire et c'est contradictoire, les textes-cadres européens que nous explorons témoignent de l'adoption de la définition « normative » de la multifonctionnalité lorsqu'il s'agit de fixer les modalités de soutien aux exploitations peu intensives et pluri-actives en Pologne : le projet de développement durable, réfléchi de manière globale, semble sous-tendre l'argumentaire général. Confiner cette approche holiste à certaines régions ou certaines catégories de population représente toutefois une rupture logique.

¹²⁸ Brundtland, G., 1989, *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Ed. du Fleuve, Montréal

Le projet national et européen témoigne en définitive d'une ambivalence entre ces deux versions de la MFA. Il nous faut, pour notre part, en adopter une pour pouvoir évaluer les « performances » multifonctionnelles/de durabilité des exploitations paysannes polonaises dans un référentiel explicite. Dans la mesure où la notion de multifonctionnalité est subordonnée, à chacune de ses occurrences dans les textes, à la notion de durabilité (*sustainability*), c'est ce référentiel de l'agriculture durable et ses outils d'évaluation, que nous choisissons de mobiliser.

Ce choix nous rend service : le référentiel endogène paysan, à l'égard duquel nous tentons d'établir le « dialogue » avec les textes-cadres de politique structurelle, est de nature « holiste », il constitue une vision d'ensemble associant construction sociale, organisation économique et choix technique, dans un ensemble cohérent et lié. Cette caractéristique le rapproche davantage de la version « normative » de la multifonctionnalité (apparentée à la notion de durabilité des pratiques en agriculture) que de sa version « positive », plus fragmentaire : la comparaison devient intelligible.

IX.C. – Recours à des indicateurs chiffrés et à une grille d'évaluation

IX.C.1 – Le recours à la notion d'indicateurs chiffrés comme langage de négociation : évaluer dans un langage commun comme objectif

Il s'agit d'évaluer les performances du groupe central des exploitations assimilées au modèle paysan dans notre échantillon d'enquêtes, simultanément à travers l'expression des dimensions instrumentales (d'ordre opérationnel, compatible avec l'analyse des performances pratiques des exploitations étudiées) de deux référentiels : celui de la MFA/DD d'après les textes européens et celui de l'idéal-type paysan, référentiel endogène. On mesure sous ce second aspect l'écart entre la performance effective d'exploitations « tangibles » et un modèle « parfait » de l'exploitation paysanne, sans distorsion.

Le groupe des exploitations sélectionné dans notre échantillon correspond à celles dont le système évoque de plus près le système idéal-typique. Nous avons par conséquent écarté les exploitations appartenant à nos types 1 et 4, qui représentent chacun des voies de sortie de ce système de référence. Les « performances » obtenues et présentées plus bas correspondent par conséquent à la moyenne des valeurs constatées dans les exploitations des types 2, 3A et 3B de notre typologie. L'intérêt de cette recherche aurait voulu en réalité que l'on discrimine les résultats obtenus pour le type 2 et pour le type 3. En pratique, la lourdeur de la présentation aurait limité sa lisibilité. Nous nous en sommes par conséquent tenus à une présentation agrégée des résultats de nos exploitations « paysannes », globalement. Ce choix permet d'ouvrir un débat d'ensemble sur les perspectives politiques ouvertes par ce « dialogue de normes » en ce qui concerne la convergence/divergence entre mesures de politiques publiques et pratiques paysannes et en ce qui concerne certaines voies de réflexion pour l'avenir du modèle paysan dans l'Union.

La construction d'indicateurs nous a semblé un moyen efficace de mener à bien cet objectif comparatif. L'usage de tels outils permet d'élaborer « une sorte de langage de négociation : entre les

agriculteurs, entre les agriculteurs et le reste de la société (en particulier entre les agriculteurs et les autres acteurs du monde rural), entre les agriculteurs et les décideurs politiques enfin. » [Darrot, Mouchet, 2005] : le caractère objectif et en principe mesurable des indicateurs permet d'objectiver la confrontation entre référentiels distincts.

« Le principe en est relativement simple : il s'agit de grilles d'indicateurs rendant chacun compte d'un aspect de la durabilité dans le domaine choisi (par exemple la gestion de la matière organique, l'emploi des pesticides, la participation à des travaux en réseaux, la dépendance vis-à-vis des aides à l'agriculture). Selon la valeur de l'indicateur, il lui est attribué une note (ou score). Les principales difficultés tiennent au choix des domaines retenus, à la construction des indicateurs (qui doivent notamment être pertinents, fiables, précis et lisibles), à l'élaboration et la validation du barème des notations et au choix des pondérations, qui traduisent les hiérarchies que les constructeurs de la grille ont établies lors de la définition de ce qu'est pour eux une agriculture durable dans un contexte spatial et temporel donné. » [Ibid]

Nous avons par conséquent cherché à bâtir une batterie d'indicateurs traduisant simultanément l'expression des dimensions instrumentales des deux référentiels comparés. Un tableau à double entrée a été bâti, ses colonnes étant occupées par le référentiel paysan, ses colonnes par le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité, les cases témoignant d'une convergence possible par un indicateur rendant compte de cette convergence sur le plan opérationnel dans les exploitations (tableau 37).

IX.C.2 – La méthode IDEA : un choix pragmatique et cohérent avec notre approche

Le référentiel de la MFA/DD véhiculé par les textes européens se révèle trop étroit pour rendre compte des performances de ce système paysan dans le domaine, large, de la durabilité en agriculture. Nous avons par conséquent mobilisé en complément une méthode d'évaluation de la durabilité des exploitations éprouvée en France, la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations). Cette méthode, élaborée par un groupe d'experts scientifiques, enrichie et validée sur une longue période, répondait initialement à une commande ministérielle : il s'agissait de permettre aux étudiants du domaine agricole de disposer d'un outil fiable et accessible. Sa pertinence a élargi progressivement sa mobilisation aux structures d'encadrement agricole (chambres d'agricultures) et aux groupes de pairs agriculteurs souhaitant ouvrir une réflexion sur l'évolution de leurs pratiques.

Cette méthode consiste à évaluer la durabilité d'une exploitation dans trois domaines : agro-écologique, socio-territorial, économique à l'aide d'indicateurs.

Nous avons adapté cette méthode à notre terrain polonais de deux manières :

- Ces indicateurs reflètent globalement la logique d'exploitations inscrites sur le territoire français, la réalité polonaise se révèle différente. Tout en gardant l'esprit de chaque indicateur, nous avons adapté chacun d'entre eux afin de parvenir traduire le fonctionnement des exploitations enquêtées en Pologne.
- L'utilisation de la méthode IDEA est prévue à l'échelle d'une exploitation, alors que nous l'avons appliquée à un groupe. Pour ce faire, nous avons sélectionné les exploitations de notre échantillon les plus proches du système paysan idéal-typique que nous avons décrit (24 exploitations/41), en écartant les exploitations « en repli » et les exploitations évoluant vers un autre système, de type modernisé/intensifié/très lié au marché d'amont et d'aval, à l'occidentale. Pour chaque indicateur, nous avons considéré la moyenne du résultat observé dans ce groupe-noyau.

IX.C.3 – Construction d’une grille d’indicateurs valides pour notre objet à partir de la matrice française construite par les auteurs d’IDEA

IX.C.3.a – Les indicateurs

D’un point de vue pratique, il nous a fallu considérer la validité de chaque indicateur IDEA en Pologne. Une partie d’entre eux est immédiatement transposable. D’autres nécessitent une adaptation, pour des raisons variables :

- La situation agronomique est différente : nous avons dans ce cas rebâti les indicateurs, au plus près de leur esprit d’origine, à partir de nos observations locales, afin de rendre compte de la réalité du terrain.
- Le mode de calcul du « score » de l’indicateur ne peut être transposé tel quel à la situation des exploitations polonaises. C’est dans ce cas le mode d’établissement du score que nous avons revu
- Certains indicateurs ne peuvent s’appliquer, ou, dans quelques cas, nous n’avons pas collecté assez de données de terrain pour les renseigner. Nous avons alors malheureusement dû ignorer ces indicateurs (les indicateurs IDEA que nous avons renoncé à prendre en compte sont mentionnés dans le tableau 37, ainsi que la raison justifiant ce choix)
- Au contraire, la méthode IDEA présente quelques limites, notamment dans le domaine économique, pour rendre compte de la logique des exploitations paysannes polonaises. Nous avons par conséquent bâti cinq « indicateurs spécifiques » reflétant ces stratégies propres : nature composite des revenus et niveau de vie obtenu, prise en charge gratuite (et collaborative) des personnes âgées...

Il nous a semblé que la présentation détaillée, indicateur par indicateur, de ces adaptations alourdirait désagréablement ce texte et relevaient d’un débat technique complexe. En outre, le caractère « expérimental » de notre démarche doit être appréhendé comme une proposition tout à fait susceptible de remaniements, à l’image de la méthode IDEA elle-même, bâtie sur de longues années, au prix d’un constant dialogue d’experts et de l’édition de trois versions successives à ce jour, témoignant d’un processus permanent de maturation. Les indicateurs de la méthode IDEA d’origine et leur mode de calcul (version 3 - 2008) sont par conséquent présentés en annexe 6 et peuvent être comparés avec les grilles « polonaises » que nous avons bâties, que nous nous apprêtons à présenter et commenter et sur lesquelles la discussion devrait demeurer ouverte : notre travail reste à ce stade exploratoire.

IX.C.3.b – Les « scores » : comment quantifier ?

Les « scores » sont calculés d'après l'échelle spécifique établie pour chaque indicateur (tableaux 33, 35, 35 et 36). Chacune de ces échelles d'évaluation doit être assez fine pour discriminer relativement précisément la performance mesurée mais assez simple pour être accessible au calcul à partir de données de terrain qui doivent demeurer assez simples à obtenir, faute de quoi la méthode devient en pratique inutilisable. Dans la plupart des cas, nous avons transposé assez fidèlement la méthode de calcul de score de la méthode IDEA : ces quatre tableaux rendent compte des parallèles entre chaque indicateur de cette méthode IDEA et nos propres indicateurs.

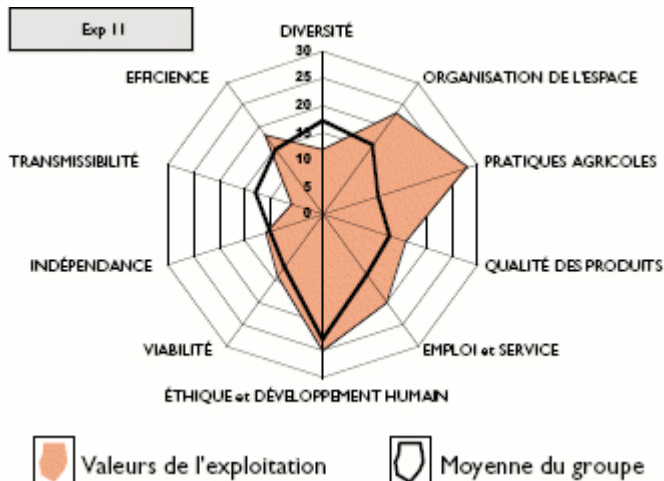
Pour les indicateurs nettement modifiés pour refléter le terrain polonais (tableau 36), ainsi que les quelques indicateurs créés de toutes pièces, nous avons établi le barème en nous inspirant à la fois de l'éventail des possibles sur le terrain, de la logique de l'indicateur lui-même et du score « maximal » que l'on pourrait espérer dans le domaine évalué et de modalités de calcul adoptées pour des indicateurs comparables dans la méthode IDEA.

Nous avons ensuite calculé la moyenne de la « performance » obtenue, pour chaque indicateur, dans le groupe d'exploitations que nous étudions. Ce résultat a été ramené, dans chaque cas, à un pourcentage du score maximum prévu pour l'indicateur concerné. Cette étape confère une lisibilité immédiate et homogène à cet ensemble d'indicateurs dont les barèmes d'évaluation sont variables.

La méthode IDEA : présentation synthétique

La Commission européenne soutient [...] l'élaboration d'indicateurs de durabilité en agriculture en vue d'abord d'orienter les politiques en faveur d'une agriculture durable puis de les évaluer (Commission européenne, 2000, 2001). Cependant, ces objectifs politiques soulèvent la question de la conception de nouveaux indicateurs pour évaluer le degré de durabilité d'un système de production agricole. **Comment traduire de manière opérationnelle le concept de durabilité à l'échelle des exploitations agricoles ?**

Objectifs de la méthode IDEA



En France, cette question a conduit à une réflexion scientifique sur la manière d'appréhender la durabilité au moyen d'indicateurs. Depuis 1996, à l'initiative de la DGER un travail pluridisciplinaire de recherche a permis de transposer concrètement ce concept de durabilité en agriculture en indicateurs. Les résultats de ces travaux ont, notamment, conduit à l'élaboration de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des Exploitations Agricoles) (Vilain, 2003) qui offre un contenu pratique à la notion de durabilité à l'échelle de l'exploitation.

Bases conceptuelles de la méthode IDEA

Plusieurs définitions d'un modèle de développement durable existent. En 1988, le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale considère que «l'agriculture durable consiste à gérer de manière efficace les ressources utilisables pour l'agriculture dans le but de satisfaire les besoins changeants de l'être humain, tout en veillant au maintien, voire à l'amélioration de la qualité de l'environnement, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles».

HARWOOD définit l'agriculture durable comme «une agriculture capable d'évoluer indéfiniment vers une plus grande utilité pour l'homme, vers une meilleure efficacité de l'emploi des ressources et vers un équilibre avec le milieu qui soit bénéfique à la fois pour l'homme et pour la plupart des autres espèces» (HARWOOD, 1990 in BONNY, 1994).

C'est la définition consensuelle de FRANCIS et YOUNGBERG (1990, in BONNY, 1994), qui est aujourd'hui communément admise pour qualifier l'agriculture durable : «L'agriculture durable est une agriculture écologiquement saine, économiquement viable, socialement juste et humaine »

Dans la méthode IDEA, nous retenons qu'une agriculture durable repose sur trois grandes fonctions essentielles: la fonction de production de biens et services, la fonction de gestionnaire de l'environnement et la fonction d'acteur du monde rural. **Quant à la conception d'une exploitation durable, nous proposons celle de LANDAIS, à savoir «une exploitation viable, vivable, transmissible et reproductible »** (LANDAIS, 1998).

Extraits De « l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles à partir de la méthode IDEA à la caractérisation de la durabilité de la ferme européenne à partir d'IDERICA » (F. Zahm, P. Girardin, C. Mouchet, P. Viaux, L. Vilain). Article scientifique diffusé lors du colloque international sur les Indicateurs Territoriaux du Développement Durable, organisé par l'université Paul Cézanne à Aix en Provence les 1 et 2 décembre 2005

Description de la grille IDEA

Les objectifs de durabilité

La méthode IDEA est construite autour d'indicateurs censés favoriser un ou plusieurs objectifs de l'agriculture durable. Ces objectifs concernent soit la gestion ou la protection d'une ressource naturelle (eau, air, sol, [biodiversité](#), paysage et gisements miniers), soit des valeurs sociales caractéristiques d'un certain niveau de civilisation et qui sont implicites dans l'agriculture durable (l'éthique, la qualité, la citoyenneté...). À cet effet, une colonne «objectifs » désigne, pour chaque indicateur, les principaux objectifs indirectement poursuivis. Ils servent de guides pour comprendre et interpréter l'indicateur.

Les objectifs de l'échelle de durabilité agroécologique se réfèrent aux principes agronomiques de l'agriculture intégrée (ou agroécologie). Ils doivent permettre une bonne efficacité économique pour un coût écologique aussi faible que possible.

Les objectifs de l'échelle de durabilité socioterritoriale se réfèrent davantage à l'éthique et au [développement humain](#) qui sont des caractéristiques essentielles des systèmes agricoles durables. Quant aux objectifs de l'échelle de durabilité économique, ils précisent des notions essentielles en lien avec la fonction entrepreneuriale de l'exploitation. Un même objectif peut participer à l'amélioration de plusieurs composantes de la durabilité.

Echelles, composantes et indicateurs

La grille IDEA comporte trois échelles de durabilité, de même poids et variant de 0 à 100 points: **l'échelle de durabilité agroécologique, l'échelle de durabilité socio-territoriale et l'échelle de durabilité économique.**

Chaque échelle de durabilité est subdivisée en trois ou quatre composantes (soit 10 composantes au total) qui synthétisent les grandes caractéristiques du diagnostic de durabilité.

Chaque composante regroupe plusieurs indicateurs qui sont eux-mêmes constitués d'un ou plusieurs items élémentaires caractérisant une pratique (ou une caractéristique) et contribuant à la valeur finale de l'indicateur.

On compte ainsi, dans la Grille IDEA (version 3), un total de 42 indicateurs répartis dans 10 composantes et agrégés sous 3 échelles de durabilité.

Extrait du site de présentation en ligne de la méthode IDEA : <http://www.idea.portea.fr>

Tableau 33 : Calcul des scores pour les indicateurs établis dans le domaine agro-écologique

Indicateurs IDEA	Indicateur adapté Pologne	Modalités d'évaluation	Borne	Moyenne échantillon	Score
<i>A1 Diversité des cultures annuelles ou temporaires</i>	Indice de diversification des cultures	0 à 0,250 : 3 0,251 à 0,500 : 2 0,501 à 0,750 : 1 0,750 à 1 : 0	0 à 3	0,336	2/3
	Nombre de cultures dans l'assolement	Par espèce cultivée : 2 Si plus de 6 variétés : 2 Si cultures dérobées sporadiques : 1 Si cult. Dérobées régulières : 3	0 à 17		9/17
<i>A2 Diversité des cultures pérennes</i>	% de prairies et de pâturages permanents dans la SAU	Si prairie permanences ou > 5 ans : 1 à 10 % SAU : 3 Plus de 10 % de la SAU : 6	0 à 6	25,3 %	6/6
<i>A3 Diversité végétale associée</i>	% de présence de forêts et zones boisées dans la SAU	Absence : 0 < 10 % SAU : 1 10 à 20 % SAU : 2 > 20 % SAU : 3	0 à 3	11,3 %	2/3
<i>A4 Diversité animale</i>	Nombre d'élevages	Par espèce présente : Par espèce présente : 5	0 à 30	4	20/30
<i>A6 Assolement</i> <i>A8 Gestion des matières organiques</i>	Nombre d'années dans la rotation	Monoculture : 0 2 ans : 1 3 ans : 2 4 ans : 3 5 ans ou plus : 4	0 à 4	3	2/4
	% tête de rotation sarclée et fumée dans la sole	0 % : 0 < 10 % : 1 10 à 15 % : 2 15 à 20 % : 3 20 à 25 % : 4 > 25 % : 3	0 à 4	12 %	2/4
	% de matières organiques compostées	0 % : 0 < 25 % : 1 25 à 50 % : 2 50 à 75 % : 3 > 75 % : 4	0 à 4	100 %	4/4
	Apport de MO sur X % de la SAU	0 % : 0 < 10 % : 1 10 à 20 % : 2 > 20 % : 3	0 à 3	> 20 %	3/3
	<i>A9 Zones de régulation écologiques</i>	% de pâturages permanents et forêts dans la SAU	1 point par % de SAU limité à 7 points Prairies permanentes sur zones inondables, ripisylves : 3	0 à 10	27 %
<i>A11 Chargement animal</i>	Chargement herbivores + granivores	0,2 à 0,5 UGB/ha SFP : 2 0,5 à 1,4 UGB/ha SFP : 5 1,4 à 1,8 UGB/ha SFP : 3 1,8 à 2 UGB/ha SFP : 1 > 2 UGB / ha SFP : 0 Si absence d'élevage : 0	0 à 5	1,2	5/5
<i>A12 Gestion des surfaces fourragères</i>	Composition des fourrages	Alternance fauche – pâture : 1 Prairie permanente > 30 % SAU : 2 Maïs ensilage < 20 % SFP : 2 Maïs ensilage 20 % à 40 % SFP : 0 Maïs ensilage > 40 % SFP : -1	0 à 5		3/5

Indicateurs IDEA	Indicateur adapté Pologne	Modalités d'évaluation	Borne	Moyenne échantillon	Score
<i>A13 Fertilisation</i>	Cultures dérobées et engrais verts dans la sole		0 à 8	51 kg/ha/an	3/8
	Kg N / ha SAU	N minéral > 100 kg/ha/an : - 2 N minéral 80 à 100 kg/ha/an : 0 N minéral 60 à 80 kg/ha/an : 2 N minéral 50 à 60 kg / ha / an : 4 N minéral 40 à 50 kg/ha/an : 6 N minéral 30 à 40 kg/ha/an : 7 N minéral < 30 kg/ha/an : 8			4/8
<i>A15 Pesticides et produits vétérinaires</i>	Nombre de molécules x passage x an / SAU (pression polluante)	Pas de traitement : 13 Nb mol. x pass. x an / SAU < 1 : 12 Nb mol. x pass. x an / SAU de 1 à 2 : 10 Nb mol. x pass. x an / SAU de 2 à 3 : 8 Nb mol. x pass. x an / SAU de 4 à 6 : 4 Nb mol. x pass. x an / SAU de 6 à 8 : 2 Nb mol. x pass. x an / SAU de 8 à 10 : 1 Nb mol. x pass. x an / SAU > 10 : 0	0 à 13	1,1	10/13
	Maintien des ripisylves et zones humides en herbe	Absence : 0 Prairies permanentes sur zones inondables, ripisylves : 3	0 à 3		3/3
<i>A16 Bien-être animal</i>	Elevage sur paille	< 25 % des UGB sur paille : 0 25 à 50 % : 2 50 à 75 % : 4 > 75 % : 6 Présence d'ateliers en claustration : - 2	- 2 à 6	100 % + claustr.	4/6
<i>A17 protection de la ressource sol</i>	% de la SAU en couvert végétal 11 mois / 12	< 15 % : 0 15 à 30 % : 1 30 à 45 % : 2 45 à 60 % : 3 > 60 % : 4 (i.e. succession tdrsf-blé + silsal)	0 à 4	38 %	2/4
	Pratiques de protection des sols	Paillage, enherbement des cultures : 3 Cultures dérobées, engrais verts sporadiques : 1 Cultures dérobées, engrais verts généralisés : 2 Brûlage des pailles partiel : - 1 Brûlage des pailles généralisé : - 3	- 3 à 5		0/5
<i>A18 Gestion de la ressource en eau</i>	Recours à l'irrigation forages, pompages...	Pas d'irrigation : 4 Irrigation < 1/3 SAU : 1 Prélèvement individuel (forage, ruisseau, puits) non équipé de compteur : - 2	- 2 à 4		2/4
<i>A19 dépendance énergétique</i>	Degré d'autonomie en bois de chauffage	Pas de production de bois de chauffage : 0 Autonomie < 50 % : 1 Autonomie 50 à 75 % : 2 Autonomie totale : 3	0 à 3		2/3
	Equivalent fioul / ha ¹²⁹	EF/ha < 200 l : 8 EF 200 à 250 l/ha = 7 EF 250 à 300 l/ha = 6 EF 300 à 400 l/ha = 4 EF 400 à 500 l/ha = 2 EF 500 à 700 l/ha = 1 EF > 700 l/ha = 0	0 à 8	Fourchette 240 - 250	7/8

Tableau 34 : Calcul des scores pour les indicateurs établis dans le domaine socio-territorial

Indicateurs IDEA	Indicateur adapté Pologne	Modalités d'évaluation	Borne	Moyenne échantillon	Score
B1 Démarches de qualité	Démarches labels	Agriculture biologique 7 Démarches label 2/label	0 à 11	0	0/11
B2 Valorisation du patrimoine bâti et du paysage	Actions de restauration du patrimoine bâti	Auto-estimation de -1 à + 3 Aménagement paysager de l'exploit. 2	- 1 à 5	2	1/5
B4 Accessibilité de l'espace	Non clôture de l'espace et tolérance de passage	Dispositifs de clôtures passantes et libre accès aux randonneurs, chevaux, VTT... 2 Entretien des chemins 3	0 à 5	5	5/5
B6 Valorisation par filières courtes	Transformation de produits fermiers ou forestiers pour usage familial	Estimation de la part des aliments de consommation courante ¹³⁰ transformés sur place (non achat) 0 à 20 % : 1 20 à 40 % : 2 40 à 60 % : 3 60 à 80 % : 4 > 80 % : 5	0 à 5	25 %	2/5
	Transformation de produits fermiers ou forestiers pour la vente	1 point par tranche de 5 % du ratio valeur des ventes/chiffre d'affaires hors aides	0 à 7	0 %	0/7
	Vente directe de produits fermiers non transformés	1 point par tranche de 5 % du ratio valeur des ventes/chiffre d'affaires hors aides Vente à proximité : 2	0 à 7	5 % (4,8 %) +local	3/7
B7 Services, pluriactivité	Productions artisanales pour la vente	1 point par tranche de 5 % du ratio valeur des ventes/chiffre d'affaires hors aides	0 à 7		0/7
	Productions artisanales à usage familial	Production sporadique (ptt outillage) : 1 Production fréquente : 3		1	1/3
	Offres de service agri-touristique	Agrotourisme : 2 Ferme pédagogique : 2	0 à 4		0/4

¹²⁹ Somme (fioul + N + kwh + gaz + AC)/(40 x SAU) ; 1 unité fioul = 40 MJ, 1 UN = 56 MJ, 1 kwh = 9,5 MJ, 1 kg gaz = 51 MJ, 1 kg AC = 4 MJ, paille brûlée sur 1 ha avec rdt 35 q/ha = 1487 l fioul, travaux par entreprise = 30 l/ha

¹³⁰ Légumes, fruits, produits laitiers, charcuterie, céréales

Indicateurs IDEA	Indicateur adapté Pologne	Modalités d'évaluation	Borne	Moyenne échantillon	Score
B9 Travail collectif	Entraide dans le domaine vétérinaire	Entraide ponctuelle : 1 Travail en réseau, interventions groupées : 3	0 à 3		1/3
	Echanges de services de machinisme agricole	Mise en commun des équipements et services pour 25 % des exploitants : 1 Mise en commun des équipements et services pour 25 % à 50 % des exploitants : 2 Mise en commun des équipements et services pour 50 à 75 % des exploitants : 3 Mise en commun des équipements et services pour plus de 75 % des exploitants : 4	1 à 4		4/4
	Recyclage et réparation de machines agricoles	Activité de recyclage et réparation de machines d'occasion ou achat récent de machines d'occasion < 25 % des agriculteurs : 1 Idem pour 25 à 50 % des agric. : 2 Idem pour 50 à 75 % des agric. : 3 Idem pour 50 à 75 % des agriculteurs : 4	1 à 4		3/4
	Recours à l'entraide hors famille pour chantiers	Entraide plus de 3 j/an chez la majorité des agriculteurs : 2 Entraide plus de 7 j/an chez la majorité des agriculteurs : 3 Entraide plus de 14 j/an chez la majorité des agriculteurs : 4	1 à 4		3/4
	Système de collecte laitière collaboratif (petits volumes)	Possibilité d'accès à un système de collecte collaboratif local (petits volumes) pour < 25 % des agriculteurs : 1 Idem pour 25 à 50 % des agric. : 2 Idem pour 50 à 75 % des agric. : 3 Idem > 75 % des agriculteurs : 4	1 à 4	62 %	3/4
B10 Pérennité probable	Successeur (si chef âgé) ou succession récente	Existence quasi certaine de plus de 80 % des exploitations de l'échantillon dans 10 ans : 4 Existence quasi certaine 50 à 80 % des exploitations dans 10 ans : 3 Existence quasi certaine 30 à 50 % des exploitations dans 10 ans : 2 Existence quasi certaine de moins de 30 % des exploitations dans 10 ans : 1	1 à 4	66 %	3/4
B11 Contribution à l'équilibre alimentaire mondial	Taux d'importation des aliments du bétail	Taux d'importation = surface importée/SAU (4 t d'aliment acheté = 1 ha équivalent) TI < 10 % : 10 10% < TI < 20 % : 8 20% < TI < 30 % : 6 30% < TI < 40 % : 4 40% < TI < 50% : 2 TI > 50 % : 0	0 à 10	5 %	10/10

Indicateurs IDEA	Indicateur adapté Pologne	Modalités d'évaluation	Borne	Moyenne échantillon	Score
B12 Formation	Participation à des formations	< 25 % des agriculteurs ont participé à une formation depuis 3 ans : 1 25 à 50 % des agriculteurs ont participé à une formation depuis 3 ans : 2 50 à 75 % des agriculteurs ont participé à une formation depuis 3 ans : 3 > 75 % des agriculteurs ont participé à une formation depuis 3 ans : 4	1 à 4		1/4
	Transmission intrafamiliale des savoirs techniques	L'essentiel de la formation agricole a été acquise par collaboration entre générations : 4 La formation agricole a été acquise à parité entre formation institutionnelle et collaboration entre générations : 2 L'essentiel de la formation agricole a été acquise par formation institutionnelle : 0	0 à 4		4/4
B14 Qualité de la vie	Possibilité de congés	Auto-évaluation sur une échelle de 1 (faible) à 5 (congés réguliers)	1 à 5		1/5
	Appréciation de la qualité du milieu de vie	Auto-évaluation sur une échelle de 1 (faible) à 5	1 à 5		4/5
	Conditions de logement et équipement matériel familial	Auto-évaluation sur une échelle de 1 (faible) à 5	1 à 5		2/5
B15 Isolement	Vie sociale locale (fêtes, représentation sociale...)	Auto-évaluation sur une échelle de 1 (faible) à 5	1 à 5		3/5
	Fréquence et facilité des déplacements moyens ou lointains	Auto-évaluation sur une échelle de 1 (faible) à 5	1 à 5		3/5
B16 Accueil, Hygiène et sécurité	Stockage et usage sécurisé des phytosanitaires	Local de stockage des pesticides approprié : 2 Aucun pesticide utilisé : 2	0 à 2		0/2

Tableau 35 : Calcul des scores pour les indicateurs établis dans le domaine économique

<i>Indicateurs IDEA</i>	<i>Indicateur adapté Pologne</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Borne</i>	<i>Moyenne échantillon n</i>	<i>Score</i>
<i>C1 Viabilité</i>	EBE/actif	$VE = EBE/\text{actif non salarié}$ <i>NB : machines amorties, emprunts négligeables</i> <i>Salaire minimum polonais au moment de l'enquête : 550 zł/mois</i> Moins de 1 smic : 0 1 à 1,1 : 1 1,1 à 1,2 smic : 2 1,2 à 1,3 smic : 5 1,4 à 1,5 smic : 8 1,5 à 1,6 smic : 10 1,7 à 1,9 smic : 12 1,9 à 2,2 smic : 14 2,2 à 2,6 smic : 16 2,6 à 2,8 smic : 18 2,8 à 3 smic : 19 Plus de 3 smic : 20	0 à 20	1,71	12/20
<i>C2 Taux de spécialisation économique</i>	Taux de spécialisation des productions	NON EVALUE			
<i>C3 Autonomie financière</i>	Dépendance financière	La plus importante activité de production génère (hors prime et subvention) Moins de 25 % du CA : 8 Entre 25 et 50 % du CA : 4 Entre 50 et 80 % du CA : 2 Plus de 80 % du CA : 0	0 à 8		NON EVALUE
<i>C4 Sensibilité aux aides directes</i>	% d'aides directes dans le revenu agricole	$SA = Aides/EBE$ < 20 % : 10 20 à 40 % : 8 40 à 60 % : 6 60 à 80 % : 4 80 à 100 % : 2 > 100 % : 0	0 à 10	8 %	10/10
<i>C6 Efficience du processus productif</i>	(PB – intrants)/PB %	< 10 % : 0 10 à 20 % : 3 20 à 30 % : 6 30 à 40 % : 9 40 à 50 % : 12 50 à 60 % : 15 60 à 70 % : 18 70 à 80 % : 21 80 à 90 % : 24 > 90 % : 25	0 à 25	70,5 % (surest. ?)	18/25

Tableau 36 : Calcul des scores pour les indicateurs établis spécifiquement pour la Pologne (hors indicateurs IDEA)

<i>Indicateurs spécifiques Pologne</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Borne</i>	<i>Moyenne échantillon</i>	<i>Score</i>	
<i>SP1 Rôle de refuge social joué par l'agriculture</i>	Nombre de personnes nourries et logées / 100 ha	< 2 : 0 2 à 10 : 1 10 à 20 : 2 20 à 30 : 3 30 à 40 : 4 40 à 50 : 5 50 à 60 : 6 > 60 : 7	0 à 7	37	4/7
	Nombre de retraités pris en charge / foyer	0 personnes : 0 0 à 0,25 personne en mne : 1 0,25 à 0,5 personne en mne : 2 0,5 à 0,75 personne en mne : 3 0,75 à 1 personnes en mne : 4 1 à 1,25 personnes en mne : 5 1,25 à 1,5 personnes en mne : 6 1,5 à 1,75 personnes en mne : 7 1,75 à 2 personnes en mne : 8 > 2 personnes : 9	0 à 9	1,04	5/9
<i>SP2 Vulnérabilité économique familiale</i>	Taux de spécialisation économique familiale	La source de revenu principal de la famille représente < 25 % du revenu global : 4 25 à 50 % : 3 50 à 75 % : 2 75 à 100 % : 1	1 à 4	39 % (sal. ext)	3/4
<i>SP3 Autonomie alimentaire</i>	Part de l'alimentation familiale auto-produite	Moyenne pondérée : % d'autonomie pour chaque produit x % dans la ration alimentaire des produits de base (fruits & légumes 20 %, céréales 25 %, pommes de terre 15 %, [viande porcine + volailles + œufs + lait et produits laitiers] 40 % 0 à 12,5 % : 1 12,5 à 25 % : 2 25 à 37,5 % : 3 37,5 à 50 % : 4 50 à 62,5 % : 5 62,5 à 75 % : 6 75 à 87,5 % : 7 87,5 à 100 % : 8	1 à 8	58 %	5/8
<i>SP2 Risque de grande pauvreté</i>	Nombre d'équivalents-salaire-minimum-national dégagé par l'activité familiale globale / membre du foyer (tous âges)	<i>Salaire minimum polonais au moment de l'enquête 550 zł/mois (137,50 euros/mois)</i> <i>L'auto-consommation a été quantifiée en valeur d'achat au détail (« non dépense ») et intégrée au revenu</i> RFG = EBE + salaires + pensions de retraites + allocations familiales + auto-consommation alimentaire < 0,5 smic : 0 0,5 à 1 smic : 1 1 à 1,25 smic : 2 1,25 à 1,5 smic : 3 1,5 à 1,75 smic : 4 1,75 à 2 smic : 5 > 2 smic : 6	0 à 6	1,82	5/6

<i>SP3 Efficience économique globale (niveau de vie)</i>		<i>Salaires moyen polonais au moment de l'enquête 2000 zł/mois (500 euros/mois) L'auto-consommation a été quantifiée en valeur d'achat au détail (« non dépense ») et intégrée au revenu</i>			
	Nombre d'équivalents-salaire-moyen-national dégage / actif familial	SM/actif = (EBE + salaires + pensions de retraites + allocations familiales + auto-consommation alimentaire)/actif	0 à 5	1,22	3/5
		0 à 0,25 :	0		
		0,25 à 0,5 :	1		
		0,5 à 1 :	2		
		1 à 1,5 :	3		
		1,5 à 2 :	4		
		> 2 :	5		

IX.C.4 – « Performances » de notre objet: croisement de référentiels dans une matrice commune

Les **lignes** de chaque tableau vont mettre côte à côte les catégories initiales d'indicateurs de la méthode IDEA et l'intitulé abrégé des mesures de soutien financier prévues par le SOP et le RDR en Pologne : cette présentation permet de visualiser d'emblée quels domaines de la durabilité sont bien pris en compte par ces textes européens et quels domaines sont occultés.

Rappelons le, en fin de tableau, plusieurs indicateurs spécifiques à la Pologne ont été ajoutés : la logique du système paysan polonais outrepassé, à certains égards, le domaine couvert par la méthode IDEA, notamment dans le domaine économique.

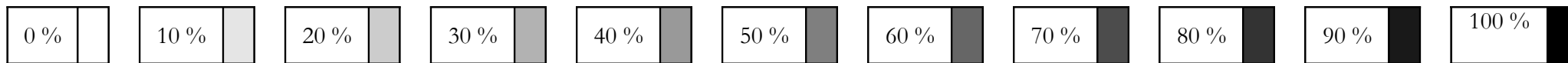
Les **colonnes** mettent côte à côte les quatre catégories initiales du modèle paysan de Mendras, puis les rubriques de notre propre idéal-type : les correspondances sont ainsi visualisables. Nous avons en outre ajouté une colonne importante, intitulée « norme exogène (hors référentiel paysan) ». Elle permet de rendre compte de certaines performances de ces exploitations dans des domaines attendus par le reste de la société (et pris en compte par la méthode IDEA et éventuellement les deux textes européens) mais ne correspondant pas particulièrement à la stratégie des exploitants polonais : si le score obtenu pour les indicateurs concernés est élevé, c'est par hasard ; s'il est faible, cela n'est pas surprenant.

Enfin, les indicateurs que nous avons bâtis pour évaluer la durabilité du système paysan polonais dans ce double référentiel (IDEA et référentiel endogène reflété par notre idéal-type) ont été placés dans les cases adéquates du tableau. Soulignons qu'un même indicateur peut apparaître dans plusieurs cases, lorsqu'il correspond simultanément à plusieurs caractéristiques pour l'un ou l'autre des deux référentiels d'évaluation. L'intitulé de l'indicateur est noté en abrégé. En outre, les cases concernées ont été grisées avec une intensité de gris équivalente au score obtenu en % du score maximal possible : une case blanche équivaut à un score (une performance) nul, une case noire équivaut au score maximal (100 %). Dans l'intervalle, tous les niveaux de gris sont possibles, de 10 à 90 %. Une case vide, sans texte, signifie l'absence d'indicateur.

On obtient ainsi une lecture visuelle des performances de notre groupe d'exploitations central « paysannes », types 2, 3A, 3B) simultanément dans les deux référentiels mobilisés. On visualise de cette manière les domaines où la stratégie paysanne endogène rencontre spontanément les objectifs européens et les domaines de divergence.

Tableau 37 : Evaluation de la durabilité des exploitations paysannes de notre échantillon par la méthode des indicateurs

Légende : lecture graphique des niveaux de gris correspondant au % du score maximal obtenu pour chaque indicateur



	Composantes	Indicateurs IDEA	RDR et SOP	Norme exogène (hors référentiel paysan)	Référentiel paysan								
					Autonomie à l'égard de la société englobante			Importance du groupe familial		Société locale d'interconnaissance		Travail non comptabilisé	
					Tétrapartition de la SAU	Complémentarité cultures-élevage	Autonomie	Foncier, patrimoine familial	Répartition intrafamiliale des tâches	Savoir-faire et normes intrafamiliaux ou communautaires	Diversific. des activ., (écon. informelle)	Composition du revenu et solidarité familiale	
Diversité	A1 .Diversité des cultures annuelles ou temporaires				Indice de diversification des cultures								
	A2 . Diversité des cultures pérennes	RDR Maintien des prairies permanentes à haute valeur naturelle				% de prairies et de pâturages permanents dans la SAU							
		RDR maintien des pâturages permanents avec élevage extensif											
	A3 . Diversité végétale associée	SOP5.2.1. Restauration des forêts privées endommagées par les événements climatiques			% de présence de forêts et zones boisées dans la SAU			% de présence de forêts et zones boisées dans la SAU					
	A4 . Diversité animale					Nombre d'élevages			Nombre d'élevages				
	A5 Conservation du patrimoine génétique				Non évalué (Races régionales, variétés locales...) faute de données de terrain suffisantes								
Organisation de l'espace	A6 . Assolement	RDR Maintien des rotations			Nombre d'années dans la rotation								
					% tête de rotation sarclée et fumée dans la sole								
	A7 . Dimension des parcelles				Non évalué faute de données de terrain suffisantes								
	A8 . Gestion des matières organiques				Apports de MO sur X % de la SAU	% de matière organiques compostées							
	A9 . Zones de régulation écologique				% de pâturages permanents et forêts dans la SAU								
A10 . Actions pour le patrimoine naturel				Non évalué (Respect d'un cahier des charges, MAE territorialisée...) : trop peu représenté en Pologne									

IX.D. – Discussion des résultats

IX.D.1 - Domaines de recouvrement/divergences entre référentiels

IX.D.1.a - IDEA et Politique structurelle européenne

On observe dans notre tableau deux zones de forte densité des mesures prévues par la politique structurelle (RDR et SOP), au sein de la grille IDEA plus large :

- Ces mesures s'attachent particulièrement à soutenir la durabilité des exploitations dans le domaine agro-écologique (maintien de la biodiversité, organisation de l'espace agricole et rural, bonnes pratiques agricoles) et dans le domaine du développement de la qualité des produits, de la notion de terroir.
- De manière plus organisationnelle, certaines mesures cherchent à soutenir l'emploi rural et les démarches collectives à travers la valorisation de filières courtes et de la pluri-activité (liée à la production agricole) :

En revanche, la méthode IDEA permet d'approcher d'autres domaines de la durabilité qui ne sont pas représentés dans la conception des aides publiques, en particulier dans le domaine de la protection des ressources naturelles, l'éthique et du développement humain (sur le plan collectif comme individuel : contribution à l'équilibre alimentaire mondial, formation, intensité du travail, qualité de la vie, notion d'isolement...).

Dans le domaine économique, la méthode IDEA évalue la capacité des exploitations à économiser les moyens, à réduire les dépenses (monétaires, énergétiques, structurelles...) et globalement à s'inscrire dans une démarche d'autonomie accrue. Au contraire, les modalités d'application des aides SOP et RDR restent subordonnées au référentiel « de marché » qui les domine et valorisent finalement les exploitations « viables », « performantes », c'est-à-dire plus attachées à l'accroissement de leur produit brut et à leur degré d'insertion dans le marché qu'à la réduction des charges intermédiaires : stratégie qui ne trouve aucune occasion de valorisation dans les mesures européennes, stratégie économe en revanche exprimée par les exploitations étudiées et qui trouve l'occasion de son évaluation explicite par la méthode IDEA.

L'approche économique proposée par IDEA et par les textes portant les mesures structurelles sont contradictoires.

IX.D.1.b - IDEA et spécificité du système polonais

La méthode IDEA, malgré sa richesse, demeure centrée sur l'exploitation, ses activités, ses résultats économiques. La pluri-activité n'y est appréhendée qu'à travers son lien direct avec l'exploitation : transformation et vente de produits, accueil, entraide (par le biais du machinisme par exemple)...

Il n'est pas possible de rendre complètement compte de la logique (et donc des performances) des exploitations que nous étudions dans ce seul cadre : les familles n'établissent

pas de frontière nette entre exploitation et activité salariée (la seconde finançant la première, la première permettant de limiter et d'articuler le recours à la seconde...), entre périodes de la vie active et non active (les « retraités » contribuant souvent à compléter la main-d'œuvre familiale et le revenu grâce à leurs pensions mais étant aussi pris en charge financièrement et matériellement par le reste de la famille résidant sur l'exploitation si leur autonomie se réduit...).

Les cinq indicateurs spécifiques que nous avons ajoutés rendent compte de la « performance » socio-économique des familles en tenant compte de ces logiques spécifiques. En particulier, le dernier indicateur, intitulé « niveau de vie », montre qu'elles obtiennent un niveau de vie (par des apports tant matériels que financiers) supérieur à la moyenne nationale grâce à leur stratégie d'autoconsommation, de solidarité intergénérationnelle et de pluriactivité qui outrepassent les limites de l'activité agricole et para-agricole, tout en y restant complètement liée.

IX.D.2 - Performance du groupe d'exploitations étudiées dans le référentiel de la durabilité et dans le référentiel paysan

IX.D.2.a - Domaine agro-écologique

On peut observer que c'est dans le registre agro-écologique et productif que ce système se montre le plus proche des objectifs européens et de ceux qu'évalue la méthode IDEA. La stratégie de réduction des dépenses des exploitations enquêtées se traduit par le maintien de méthodes agronomiques limitant le recours aux intrants chimiques : rotations culturales, maintien d'une tête de rotation sarclée et fumée fertilisante et « nettoiyante », fort lien entre ateliers de production animale et végétale favorisant l'usage de fertilisants organiques, la réduction des achats d'aliments importés (issus de cultures très mécanisées et fertilisées sur le continent américain)... L'impact environnemental de ces pratiques est évalué positivement dans le domaine de la diversité végétale et animale, de la protection des ressources en eau et du sol, de la restriction des dépendances énergétiques du système (carburants et produits issus de l'industrie pétrolière).

La stratégie d'autonomie se traduit aussi par la valorisation maximale d'espaces naturels locaux variés : pâtures, bois et forêts, bien représentés dans le système de production. Les zones humides ne sont ni drainées ni cultivées mais valorisées par le pâturage tardif ou la production de bois. A nouveau, les scores obtenus sur les indicateurs de diversité paysagère et de production des ressources naturelles sont ainsi accrus.

En revanche, les performances paysannes en terme de diversification des élevage, d'autonomie en bois de chauffage, sont moindres, de manière assez ponctuelle par rapport à l'ensemble de cette rubrique : toutes deux sont dues à un appauvrissement du modèle idéal-typique dans sa traduction dans les exploitations visitées, sous l'effet des contraintes sanitaires européennes récentes en ce qui concerne la diversité de l'élevage, sous l'effet de déterminants historiques et agronomiques beaucoup plus anciens en ce qui concerne l'autonomie énergétique, très variable d'une exploitation à l'autre et *d'une région à l'autre*.

Ces performances agro-écologiques (lecture en lignes du tableau) se réalisent surtout dans le domaine « autonomie à l'égard de la société englobante » du référentiel paysan (lecture en colonne). Dans ce grand domaine, qui inclut l'organisation spatiale de l'exploitation, la complémentarité entre cultures et élevage et l'autonomie technique (limitation des achats et des recours techniques à des ressources productives extérieurs), les meilleures performances des

exploitations proposées sont réalisées dans le domaine du maintien de la diversité animale, végétale et paysagère, la gestion des matières organiques et la gestion des pesticides.

En revanche, les exploitations que nous avons enquêtées conservent une marge de progression dans le domaine de techniques protégeant les ressources en eau et surtout la protection des sols, tant à l'égard de leur propre référentiel paysan (dont l'exploitation « idéal-typique obtiendrait de meilleures performances) que dans le référentiel de la durabilité exprimé par IDEA et les mesures européennes, ainsi que dans le domaine (controversé en ce qui concerne sa réelle « durabilité ») de la production de biocombustible exprimé par la mesure .5.2.1. du SOP. Dans le domaine de la protection du sol et de l'eau, des pratiques « positives » existantes ont parfois été abandonnées dans une partie des exploitations, alors que d'autres les maintiennent : cultures fourragères intermédiaires (navet, trèfle...), binage régulier des pommes de terre et betteraves... En revanche, des pratiques ont été récemment introduites et progressent manifestement, grâce à une diffusion par les journaux professionnels et les conseillers techniques locaux : engrais verts notamment.

IX.D.2.b - Domaine socio-territorial

La fonction de refuge social de l'exploitation, sa capacité de diversification et d'autonomie économique, sa faible dépendance vis-à-vis des soutiens publics à l'agriculture (contrairement aux exploitations intensives occidentales), sa capacité à réduire les risques de grande pauvreté rurale, ne sont pas pris en compte par les mesures européennes liées au « développement durable des zones rurales » (références aux mesures SOP et RDR) reflétant les objectifs européens. Leurs performances sont pourtant élevées dans ces domaines. De même, le capital social détenu par ces exploitants, sous forme de capacité d'entraide, de transmission intrafamiliale et intracommunautaire des savoirs pratiques, demeure masqué si l'on s'en tient aux indicateurs correspondant aux mesures européennes (par une lecture du tableau sur les lignes concernées).

Les objectifs européens ne portent pas sur la reconnaissance et le soutien au potentiel paysan dans ces domaines.

Dans les domaines socio-territoriaux et économiques, les performances se montrent élevées lorsque les objectifs fixés correspondent directement à la logique paysanne d'autonomie (de la famille, de la communauté locale) : transformation de produits fermiers pour l'auto-consommation familiale, diversification des activités rurales, transferts et maintenance du machinisme (limitant le suréquipement et l'usage excessif de la mécanisation).

En revanche, lorsqu'il s'agit de satisfaire une « demande sociale » d'origine urbaine ou au moins externe à la communauté locale, les performances du groupe « paysan » sont faibles : vente de produits fermiers transformés ou de produits artisanaux à des tiers, agro-tourisme, valorisation touristique du patrimoine bâti, sont des objectifs fixés par les textes-cadres mais peu pris en charge spontanément par ces exploitations. Ce résultat est explicable : ces domaines intéressent la société dans son ensemble mais ne constituent pas un enjeu pour une société paysanne locale qui n'incorpore que peu dans les modalités de sa survie des enjeux collectifs qui dépassent l'échelle de la communauté locale. Ces résultats apparaissent par conséquent dans le tableau dans la colonne « norme exogène (hors référentiel paysan) ».

Ce point de divergence doit être fortement souligné : les solutions agri-touristiques, au sens large, sont souvent avancées au niveau européen comme levier quasi incontournable pour maintenir et développer l'activité rurale en Pologne, comme en témoigne la batterie de mesures prévues par le RDR et le SOP. Notre analyse montre que les chances de succès de cette option, à court et moyen terme au moins, sont limitées, elle constitue un plaquage de norme occidentales. Nos observations encouragent plutôt à bâtir des solutions fondées sur la satisfaction endogène de besoins des communautés rurales locales à partir de leurs propres ressources, dans le domaine des équipements agricoles et para-agricoles, des services à la personne, du transport de personnes et de marchandises, d'organisation collective locale visant à minimiser les coûts d'équipement individuels...

L'appui à de telles solutions reflèterait davantage les stratégies locales et viendrait en appui pour satisfaire de réelles demandes. Les solutions envisagées devraient, pour réussir, être fondées sur le maintien et la consolidation de stratégies d'autonomie, tant économique que matérielle (partage d'équipements de petite taille et adaptés aux stratégies techniques en vigueur, limitant les coûts d'accès) que sociales (entraide dans le domaine des services).

Les performances du groupe d'exploitations étudié sont par ailleurs restreintes en ce qui concerne l'expression de « standards » de niveau de vie d'origine urbaine dans le mode de vie paysan : possibilité de vacances, de déplacements moyens ou lointains, qualité de l'habitat et de l'équipement domestique : la nécessité d'améliorer ces standards devrait être débattue avec les intéressés. S'agit-il pour eux d'un objectif pressant ou leur mode de vie, différent des standards urbains occidentaux, leur convient-il ? Nos enquêtes montrent un réel besoin d'amélioration du confort domestique dans les plus petites exploitations, traduit notamment par la hiérarchie d'affectation des fonds perçus dans le cadre de l'aide du premier pilier de la PAC versée à ces exploitations : en cas de revenus particulièrement modestes, cette aide (qui représente une occasion assez unique d'étudier l'affectation d'un apport financier instantané dans ces familles) finance surtout l'amélioration des installations de chauffage (et isolation) et les équipements sanitaires de base (créer des sanitaires dans la maison plutôt qu'à l'extérieur). En revanche, l'accès aux standards de consommation occidentaux est moins nettement revendiqué (nourriture, vêtements, automobile, mobilier, équipements électroniques, vacances...), l'identité rurale spécifique étant soulignée comme disposant d'autres bénéfices (rendues notamment grâce à l'indicateur « appréciation de la qualité du milieu de vie », au score nettement élevé). Les investissements suivants l'amélioration de base de l'habitat vont à l'accroissement et l'amélioration des facteurs productifs de l'exploitation (petit machinisme, intrants ; foncier en cas d'opportunité).

A nouveau, le plaquage de normes devrait par conséquent céder la place à une expertise plus fine des besoins et demandes locales. Mener cet examen nécessite notamment de mettre à bas la limite séparant artificiellement comptabilités agricoles et familiales. Les aides structurelles au milieu rural devraient sans doute, pour être efficaces, porter sur le soutien à un niveau de vie et à des structures d'équipement bénéficiant aux familles à travers toutes les composantes de leur activité, agricoles comme extra-agricoles, de manière liée. Soutenir l'agriculture bénéficie aux biens d'équipements familiaux ; soutenir l'accès à ces biens d'équipement soulage la capacité d'investissement familial pour l'exploitation.

Appréhender l'activité agricole au même titre que toute activité industrielle (conformément au référentiel « de marché »), indépendamment de la comptabilité familiale, gomme la nature de cette organisation économique qui touche, rappelons le, approximativement 60 % des exploitations du pays à notre avis.

La lecture du tableau en colonne montre que les indicateurs de durabilité relevant du domaine socio-territorial trouvent écho surtout auprès de deux composantes de notre modèle idéal-typique paysan : « autonomie » (à nouveau et plus précisément les pratiques permettant l'autonomie technico-économique de l'exploitation) et « diversification des activités dans la sphère de l'économie informelle ». Plus précisément, l'organisation spécifique de la « chimère paysanne » polonaise (en faveur de laquelle nous avons argumenté plus haut) dans le domaine du machinisme trouve ici une forme d'appréciation dans le domaine de la durabilité. Soulignons que ce rapprochement ne va pas sans la nécessité d'une certaine ouverture dans le domaine des représentations : tant les indicateurs IDEA que les mesures SOP et RDR ont été pensées dans ces domaines relatifs au machinisme dans le champ de la création d'activités économiques formelles : location et réparation de machinisme agricole, services, pluri-activité, travail collectif... **Ces intitulés présentent suffisamment de similitudes avec les pratiques paysannes polonaises pour que le rapprochement soit tentant et possible dans la logique de notre dialogue de normes, traduite dans cette matrice à double (et même quadruple, deux et deux) entrée. Ce rapprochement se fait pourtant au prix de l'atténuation d'une des caractéristiques fondatrice du système paysan : ces échanges et réparation de machinisme, de services, ce travail collectif, ont lieu dans bien des cas dans la sphère de l'activité économique informelle.** Ces activités ne sont pas déclarées, l'échange se fait de la main à la main, la comptabilité s'établit parfois assez indifféremment en argent et en nature... Si cette situation permet de générer un certain équilibre comptable dans les exploitations polonaises, elle ne peut que difficilement être reconnue, validée et a fortiori financée par les mesures du SOP et du RDR, qui exigent en préalable l'officialisation et la stabilisation juridique et comptable de chaque forme d'activité économique.

Notre espace de convergence dans la matrice commune masque par conséquent un fossé assez difficilement franchissable entre les deux référentiels. Une réflexion politique devrait être ouverte sur ce point, sur la base d'une série de constats :

- L'aspect informel de ces activités est sans doute une des conditions de leur poursuite, dans la mesure où cela permet de fortes variations du rythme de l'activité sans conséquence comptable et juridique.
- Ces activités se fondent sur des savoir-faire établis et sur une réelle demande d'autre part. Ce double acquis mérite de constituer le socle de mesures politiques à venir dans le soutien à ces champs d'activité (filères courtes de produits non transformés, services, pluri-activité, travail collectif)
- Le bénéfice des aides publiques implique sans aucun doute une relative visibilité de l'activité aidée

Dans la perspective – utile – de continuer à soutenir grâce à des moyens publics la diversification des activités agricoles et rurales en Pologne, grâce notamment à des initiatives collectives et collaboratives, la recherche de moyens de prendre en compte simultanément ces trois observations nous paraît déterminante.

Relevons encore deux indicateurs pour lesquels la performance du groupe d'exploitation étudié est très élevée :

La « non-clôture de l'espace rural et la tolérance de passage », qui met avec aisance en correspondance cet aspect des normes familiales et communautaires polonaises (lecture de la colonne) et le principe d'accessibilité de l'espace évalué dans la méthode IDEA (lecture de la ligne) ;

La « transmission intrafamiliale des savoirs techniques », très active, qui correspond aussi à la fois à des savoir faire et à des normes communautaires et à un des axes de la méthode IDEA, « formation ». Relevons que sur cette ligne intitulée « formation », figurent deux de nos

indicateurs : celui mesurant la transmission intra-familiale des savoirs et celui mesurant l'accès à des formations extérieures organisées, pour lequel la performance est faible. Ces deux types d'accès au savoir recouvrent, pour la population étudiée, deux catégories de savoirs distincts, le premier lié aux pratiques paysannes traditionnelles, le second relevant de savoirs « techniques », « savants », qu'ils se situent dans le domaine technique ou dans le domaine juridico-économique. En réalité, l'accès à ce second type de savoir (et par conséquent la « performance » obtenue pour l'indicateur concerné) est très différent selon la catégorie de population concernée. On peut, sans tomber pour autant dans la caricature grossière, relever que plus l'interlocuteur est jeune, plus il manie à parité les deux catégories de savoir (sans que la première y perde, ce qui leur est spécifique) ; en revanche plus les paysans sont âgés, moins leur intérêt pour les formations « savantes » extérieures est marqué, sans grande surprise : en fin de carrière, leur énergie pour faire évoluer leur système technique s'émousse ou se reporte avec intérêt sur les initiatives proposées par la génération suivante.

IX.D.2.c- Domaine économique et indicateurs spécifiques à la Pologne

Intéressons nous d'abord aux bonnes performances obtenues par le groupe d'exploitations étudiées dans ce domaine. Les exploitations paysannes de notre échantillon montraient au moment de nos enquêtes (2003-2005) une très faible dépendance à l'égard des aides publiques.

Par ailleurs, de nature assez technique, l'indicateur (PB¹³¹ – intrants)/PB % obtient lui aussi un score assez élevé : il constitue une traduction économique de la stratégie d'autonomie technique de l'exploitation. Nous avons amplement décrit cette stratégie du point de vue qualitatif. La valeur élevée obtenue pour ce ratio montre en quelque sorte que le groupe d'exploitations que nous étudions atteint ses objectifs d'autonomie et en tire un bénéfice économique convenable : cette stratégie « paye ». Relevons – à nouveau – que la méthode IDEA permet d'évaluer cette performance propre à la logique paysanne : il n'en va pas de même pour les mesures de soutien européennes, qui valorisent plutôt le lien au marché (donc l'accroissement du volume financier consacré aux intrants et la réduction de la valeur du ratio qui nous intéresse).

Deux résultats sont intéressants à mettre en parallèle : l'indicateur « excédent brut d'exploitation/actif », pour lequel le score obtenu pourrait être plus élevé (60 % du score maximal) ; et le « nombre d'équivalents-salaire-minimum-national dégage/membre du foyer », dont le score vaut 83 % du score maximal possible pour cet indicateur (pour mémoire : 100 % = 2 SMIC/membre du foyer, tous âges confondus). Ce second indicateur rend compte de la stratégie multi-source de composition du revenu familial, qui permet de réduire les risques de grande pauvreté et de s'aligner dignement sur d'autres modes de vie hors agriculture (puisque ces familles obtiennent pour la plupart d'entre elles plus d'un équivalent-revenu-moyen-national/actif).

L'ensemble de ces observations doit être commenté globalement. Le mode d'évaluation de la performance économique de ces familles se fait le plus souvent du point de vue, strictement, de l'activité agricole en dissociant cette activité des autres sources de revenu (monétaires et non monétaires) de la famille. Il en va ainsi des évaluations proposées dans le cadre des politiques publiques et de la grille d'évaluation de la durabilité proposée par la méthode IDEA, qui reste cantonnée à l'activité agricole, fut-ce au sens large en englobant des activités de diversification : celle-ci restent liées à l'activité de départ et n'englobent ni les salaires extérieurs, ni les pensions de retraites partagées solidairement avec les membres de la famille résidant sur place, ni, de manière assez explicite et discriminée, la contribution de l'auto-consommation au revenu familial.

¹³¹ Produit Brut de l'exploitation

Ce mode d'évaluation se révèle inadéquat pour rendre compte des performances économiques de ces familles, appréhendables seulement dans leur propre référentiel, qui inclut les composantes ci-dessous. Les sources de cette bonne performance économique d'ensemble sont appréhendables à travers d'autres indicateurs de la même rubrique : taux de spécialisation économique familiale (au score d'autant plus élevé – ici 75 % - que cette spécialisation est faible, conformément à la logique du référentiel de la durabilité/multifonctionnalité comme du référentiel paysan), la part de l'alimentation familiale auto-produite (score 62,5 %), nombre de retraités pris en charge par le foyer (score 55 %), efficacité du processus productif (score 72 %) dont la valeur élevée est conquise grâce à la stratégie de réduction de toutes les formes de charges intermédiaires sur l'exploitation.

Deux conclusions s'imposent : les opinions qui circulent, portant sur la faible rentabilité des exploitations paysannes polonaises, se fondent sur la mobilisation d'indicateurs empruntés à la logique industrielle : la construction d'indicateurs adéquats, propres à refléter la logique paysanne endogène, permet au contraire de mettre en évidence des performances économiques intéressantes dans ces familles, tant du point de vue de la rentabilité du système productif que du point de vue du niveau de vie des familles concernées. Il est intéressant de souligner que ces indicateurs bâtis d'après la logique endogène de ces exploitations trouvent pour la plupart écho dans des techniques d'évaluation de la durabilité des exploitations bâties en Europe occidentale, telles que la méthode IDEA. Du point de vue économique, ces exploitations paysannes sont considérables comme « durables » dans ce référentiel de la durabilité/multifonctionnalité.

La rentabilité, la durabilité du mode de vie de ces familles se fonde et s'appuie incontestablement sur l'activité agricole. Elle puise aussi et pour ainsi dire à parité, ses sources dans d'autres sources de revenu, salaires et, dans une moindre mesure, pensions de retraites des aînés ayant transmis l'exploitation, continuant à y vivre et éventuellement à y travailler dans la mesure de leurs possibilités physiques. On peut s'interroger sur les raisons qui justifient le fait que les politiques publiques et nombre d'experts persistent à chercher à évaluer la « rentabilité » de ces exploitations de manière étanche avec les autres sources de revenu familial. Il est extrêmement fréquent de lire que ces familles « sont obligées d'avoir recours à d'autres sources de revenus », comme si l'activité agricole devait, absolument impérativement, les faire vivre à l'exclusion de toute activité, faute de quoi elle serait disqualifiée.

L'analyse minutieuse des résultats des exploitations étudiées montre une autre réalité, qui peut déconcerter les porteurs de l'opinion qui précède : les résultats technico-économiques des exploitations étudiées sont satisfaisants : impact agri-environnemental positif, maintien du lien social local, faible dépendance énergétique et commerciale (notamment internationale), bilan économique global de l'exploitation très sain, (« efficacité du processus productif » : 72 %). Toutefois, ces exploitations, globalement petites en regard de la taille des familles qui y vivent (6,5 ha / actif en moyenne dans notre échantillon d'exploitations « paysannes » de type 2 ou 3), ne suffisent pas à faire vivre les familles, qui stabilisent et sécurisent leur niveau de vie grâce à une stratégie, souvent assez payante à moyen terme, d'éclatement des sources de revenu, tant agricoles qu'extra agricoles. Pourquoi devrait-il finalement en être autrement ? Pourquoi ces exploitations, aux performances productives satisfaisantes, ne resteraient-elles pas aux mains d'une population pluriactive ?

L'argument de leur faible contribution au marché est souvent avancé. Nous pensons qu'il faut distinguer les exploitations faiblement actives (correspondant à notre type 1) et à une voie de sortie du système paysan, pour lesquelles se pose un réel problème social et économique, des exploitations paysannes explicitement actives dont nous traitons ici. L'analyse de la contribution au marché des exploitations polonaise se fait en général soit en fonction de la taille des exploitations, ce qui rend peu compte de leur modèle productif (notamment pour les exploitations moyennes), soit en fonction des besoins de la grande distribution d'aval, conformément au référentiel « de marché » qui sous-tend la réflexion globale sur les politiques agricoles, comme nous l'avons montré à l'échelle polonaise.

Cette analyse mériterait sans doute d'être reprise en se fondant sur le modèle productif des exploitations et des besoins des populations nationales et locales. Les exploitations de nos types 2 et 3 auto-consomment certes une part de leur production mais elles contribuent à nourrir une part considérable de la population nationale (les familles élargies liées à l'exploitation). Elles commercialisent aussi une part parfois importante de la production. Des recherches économiques mettant en lien le modèle productif des exploitations (paysan actif ou « hétéronome/modernisé/spécialisé »), leur contribution en nature à la consommation nationale et leur contribution parallèle au marché local et national, renouvelleraient l'approche politique de l'évaluation du (des) modèle(s) agricoles en Pologne. Elles n'ont à notre connaissance pas été conduites en détail à ce jour.

Chapitre X. **Visibilité politique de ce modèle paysan polonais sur la scène européenne ? Discussion**

Nous avons développé dans cette thèse la matérialisation du référentiel endogène paysan, du point de vue de son expression technique, économique et sociale. Nous avons montré comment le nouveau contexte créé par la PAC génère un contexte global de distorsion de ce modèle, faisant en retour appel à sa capacité de résilience (réactive comme, plus positivement, proactive)

Nous avons ensuite mis en évidence comment le second pilier de la PAC crée aussi pour ce modèle des espaces d'expression et de reconnaissance renouvelés.

Un enjeu de fond émerge de cette analyse : comment la catégorie d'exploitants qui nous intéresse sera-t-elle désormais en mesure de se situer dans la construction de cette politique publique européenne ? Plus largement comment se situera-t-elle, se situe-t-elle déjà, dans le débat agricole européen qui la touche désormais directement ?

X.A. – Représentation politique européenne des paysans polonais : retour sur l'analyse cognitive des politiques publiques

Les paysans polonais « actifs¹³² » auxquels nous nous sommes intéressés véhiculent un modèle technique à la fois assez solide, nettement discordant vis-à-vis du référentiel de marché dominant dans la PAC et témoignant, en revanche, d'espaces de concordance avec la norme véhiculée par le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité.

Il s'agit à présent, d'un point de vue conclusif dans le raisonnement qui guide cette thèse, d'examiner si ce groupe (nous nous en tenons ici au sens statistique du terme) peut passer, dans le panorama européen, du statut de porteur d'un modèle au statut de « forum » sur la scène politique européenne.

Jobert souligne que « toute action sociale implique [...] une opération de définition sociale de la réalité qui est à la fois constitutive de l'acteur social et prédétermine largement sa ligne de conduite » [1992 : 220]. A cet égard, l'analyse proposée dans cette thèse autorise, dans les conditions d'aujourd'hui, à considérer qu'une telle définition sociale est disponible, de manière suffisamment homogène pour être « constitutive », dans le groupe « paysan » polonais à l'échelle nationale.

L'enjeu se situe à présent dans le registre des idées et de leur représentation publique. Dans un contexte politique complètement réformé au regard de la réalité de la génération précédente, il s'agit de transformer un modèle très ancré socialement et historiquement et bien représenté démographiquement à l'échelle du pays, en référent central d'un forum professionnel fédéré autour de ce modèle : on reprend ici la terminologie de Fouilleux [2000, 280] exposée en début de thèse.

¹³² Correspondant aux catégories 2, 3A et 3B de notre typologie

En recyclant le questionnement que proposait Muller, lorsqu'il considérait « la naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France » [Muller, 1982] entre 1945 et 1965, **il s'agit d'examiner si, pour ce groupe paysan polonais, les conditions sont aujourd'hui potentiellement réunies pour passer « d'une *Weltanschauung* relativement vague et globale à un programme d'action politique susceptible [...] de se traduire en mesures législatives et réglementaires» [Ibid, 91]**

Une telle évolution sous entend que ce groupe a ou aura pris conscience, à un moment, d'exister en tant que catégorie économique autonome [Ibid : 96] dans le panorama européen dans lequel il évolue désormais.

Les paysans polonais seront-ils, sont-ils, en mesure d'assurer leur propre représentation politique sur une scène européenne témoignant aujourd'hui d'objectifs pour le moins ambivalents à leur égard ? Le cas échéant, quelles pourraient être les caractéristiques de cette représentation ?

Il en va de l'orientation du contexte politique dans lequel se joue leur avenir en tant que groupe social et le futur du modèle dont ils sont porteurs. Muller et Fouilleux s'accordent sur la nature incertaine de la construction d'une politique publique, « processus insaisissable » [Muller, 2000 : 191], à « l'improbable cohérence » [Fouilleux, 2000 : 290], constituée par une sorte de « décantation » [Muller, 2000., 191] d'un « ensemble d'idées institutionnalisées provenant de différents forum¹³³ de production d'idées » [Fouilleux, 2000 : 290].

La puissance de la capacité de représentation et sans doute d'alliances d'un « forum » donné crée les conditions du recyclage, à terme, de ses idées dans le référentiel de politique publique issu de ce mouvement. « Eve Fouilleux [montre] comment le changement du référentiel de la PAC s'opère à travers une série d'ajustements progressifs entre les forum qui participent à la construction du nouveau cadre d'interprétation du monde selon des modalités de fonctionnement très différentes. Travaillant [...] sur le cas d'une politique sectorielle, elle met en évidence l'importance des forum professionnels comme lieu de fabrication des idées nouvelles » [Muller, 2000 : 200]

Tout en soulignant le fait que l'échelon européen s'impose aux états comme une des formes d'expression du « global » (et du référentiel qui l'accompagne), l'auteur souligne que l'Union européenne est aussi « potentiellement le lieu où pourrait se construire un système de représentation démocratique susceptible de participer à la construction d'un ordre politique non pas global mais qui dépasserait le cadre de l'Etat-nation et qui serait susceptible de réarticuler, au moins partiellement, la fonction de production des référentiels et la fonction de construction de compromis sociaux. » [Ibid, 206]. A la lumière du divorce que nous avons constaté entre l'aspect normatif du référentiel de marché tel qu'il s'exprime dans la PAC (version polonaise) et les grandes caractéristiques du modèle paysan polonais, l'enjeu de la représentation politique des intérêts de ce grand groupe paysan polonais apparaît particulièrement tendu.

Dans ce paragraphe, nous dresserons d'abord un état des lieux des forum polonais identifiables comme lieux de production, de transfert et de recombinaison de discours sur les questions de politique agricole, notamment européenne : leaders professionnels, groupe des paysans « actifs », institutions agricoles.

Après avoir constaté l'absence d'une réelle représentation politique (nationale comme européenne) du modèle professionnel porté par le groupe qui nous intéresse, nous nous interrogerons sur les enjeux et les limites de l'émergence d'une parenté politique avec les mouvements « alternatifs » de l'ouest, dont les arguments sont relativement bien traduits dans le

¹³³ Nous avons opté pour l'orthographe invariable de ce terme latin transposé en français

référentiel de la multifonctionnalité-durabilité. Nous montrerons que, paradoxalement, ce potentiel de parenté politique ne s'exprime guère pour le moment.

Nous reprendrons par conséquent le raisonnement en cherchant les contours d'une représentation politique européenne du modèle professionnel porté par un groupe paysan devenu « forum » : c'est-à-dire un groupe muni de d'analyses et de propositions politiques en tant que telles afin de défendre leur modèle professionnel ; munis aussi de porte-parole sur la scène publique européenne.

X.B. La position des leaders professionnels agricoles

X.B.1. Panorama

Les exploitations familiales petites et moyennes polonaises sont-elles représentées dans une instance politique qui reflèterait non seulement leurs intérêts dans l'Union et véhiculerait surtout des propositions politiques positives (et pas seulement réactives) dans le contexte de mise à l'épreuve de leur modèle par la nouvelle PAC dans le pays ? Plus précisément, une organisation professionnelle nationale s'est-elle saisie du nouvel espace de légitimation offert par le référentiel de la MFA/DD pour bâtir dans ce cadre des propositions ajustées à la spécificité du modèle polonais ?

On pourrait s'y attendre, compte-tenu à la fois de la forte représentation de cette catégorie dans l'ensemble de la population agricole nationale et de la potentielle perméabilité des frontières à des idées alternatives, vectrices d'exemples de pressions pour ajuster la PAC et importées en même temps que la norme européenne du marché et des institutions qui la véhiculent.

Il semble pourtant que cela n'ait pas été le cas au cours de la décennie 1990-2000.

« En 1990, en raison de la très forte présence des petits propriétaires privés et de l'idéalisation du modèle de la petite exploitation individuelle et familiale, on pouvait attendre que le groupe des paysans pèse puissamment dans les instances de décisions. Il n'en a rien été. Dans de nombreux cas, ce sont les grands exploitants qui ont su tourner à leur profit les anciennes et les nouvelles organisations représentatives, la seule différence les séparant étant souvent d'ordre idéologique. On trouve ainsi davantage de grands exploitants successeurs des fermes collectives dans les syndicats Autodéfense et Cercle et dans le syndicat Solidarité, davantage de grands exploitants anciennement petits ou moyens propriétaires privés mais qui ont su acquérir de nouvelles terres ou les louer après 90. Tous finalement se sont retrouvés ensemble pour s'opposer à plusieurs reprises dans la décennie à des projets de loi ouvrant la possibilité de vente aux étrangers ou pour réclamer l'aide continue de l'Etat.

Pour ces raisons, les représentants syndicaux semblent plus intéressés à poursuivre une carrière politique qu'à servir un engagement social. Dans leur très grande majorité, ils sont hostiles à toute réforme, ne lui opposant que des programmes encore plus généraux. » [Bafoil, 2001, 1 :2]

La position des propriétaires d'exploitations privées petites et moyennes se caractérisait jusqu'à l'adhésion plutôt par une attitude paradoxale de demande de soutien de l'Etat et de contestation de l'action de celui-ci (voire une attitude passive selon certains commentateurs). Lors de l'enquête de 2001 menée à Zator, Drobin et Stęszw, Maurel, Halamska et Lamarche mettaient ce phénomène en évidence grâce à une série de questions portant sur l'appréciation du rôle de l'Etat, extrapolables à leurs nouvelles attentes à l'égard de l'Union (tableau 38) :

Les questions	Les réponses
---------------	--------------

Nombre d'agriculteurs enquêtés	107
L'Etat doit-il jouer un rôle dans l'agriculture ?	
Oui	96,3 %
Non	1,9 %
Pouvez-vous compter sur l'aide de l'Etat	
Oui	20,6 %
Non	72,0 %
La politique actuelle de l'Etat est-elle pour les agriculteurs	
Favorable	1,9 %
Défavorable	93,5 %
Les agriculteurs influencent-ils la politique de l'Etat ?	
Oui	5,6 %
Non	86,9 %

Tableau 38 : Perception du rôle de l'Etat par les agriculteurs polonais (d'après une enquête de Maurel, Halamska et Lamarche en 2003) D'après Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 : 191

Les paysans « ont perdu toute confiance à l'égard d'un Etat qui n'a pas su accompagner le choc du passage au marché » [Maurel et alii, 2003 : 195]. Les réponses apportées à la dernière question sont sans aucun doute liées à la tradition d'opposition à l'Etat qui a fondé l'identité paysanne polonaise, comme nous l'avons souligné en début de seconde partie. Les trois auteurs étayaient ce point de vue dans un paragraphe intitulé « Des paysans sans protecteurs » [Maurel et alii, 2003 : 194]. « Toutes les revendications exprimées par les représentants du monde paysan, au cours de la décennie 90, exigent la non application des mécanismes du marché au secteur agricole et le retour à la fonction régulatrice et protectrice de l'Etat. [...] L'engagement de l'Etat est jugé insuffisant » [*Ibid* : 1999].

Ce commentaire fait référence à l'épisode politique au cours duquel l'Etat polonais a tenté la mise en place d'un **pacte** pour l'agriculture reposant sur trois piliers, institutionnalisant le soutien d'Etat à l'agriculture, l'aide à l'entrepreneuriat et la création d'emplois hors agriculture et le développement des milieux ruraux. Loin d'adopter une posture constructive, les syndicats, particulièrement le syndicat des Cercles, s'est entêté dans une dynamique de surenchère articulée autour de la défense d'un modèle agrarien inspiré du modèle d'avant-guerre et l'exigence de la subordination du gouvernement dans ce domaine aux propositions élaborées conjointement non seulement avec les syndicats professionnels mais avec les partis politiques. Malgré la prise en compte d'une part de ces revendications dans de nouvelles versions du pacte, cette négociation a échoué face à trop de conflits noués entre Etat et responsables professionnels.

Nous pensons que ces réponses expriment aussi le sentiment des paysans de ne pas être représentés, à l'heure actuelle, par une élite prenant suffisamment en compte leurs intérêts.

« Pourquoi ne pas avoir cherché à favoriser une petite agriculture, peu consommatrice d'intrants comme elle l'était ? L'agriculture est-européenne, pour aussi « retardée » qu'elle ait été évaluée au regard des indicateurs de productivité, a néanmoins pu faire état d'une consommation inférieure de deux à quatre fois en ce qui concerne les principaux intrants chimiques, énergétiques, mécaniques, sanitaires et nutritionnels. Sur ce point là encore, les visées des grands producteurs de l'Ouest, qui ont systématiquement dénigré l'agriculture est-européenne, ont rencontré celles de leurs homologues de l'Est, soucieux de bénéficier au mieux des aides. Leur alliance s'est jouée au détriment des producteurs locaux, réduits à « recombinaison » de maigres ressources pour des équilibres très précaires » [Bafouil, 2006 : 433]

X.B.2. Syndicats et partis

Dans le domaine agricole en Pologne, la représentation syndicale ne peut actuellement être dissociée des courants politiques. Trois syndicats principaux se partagent la représentation professionnelle des agriculteurs : Le syndicat NSZZ RI Solidarność¹³⁴ (lié au syndicat général *Solidarność*), le Syndicat des Cercles¹³⁵, proche du parti politique PSL (parti paysan) et Samoobrona¹³⁶ (à la fois structure syndicale agricole et parti politique).

La période 1990 à 2003 a été marquée par le renforcement de positions nationalistes de type populistes, de revendications pour le secteur agricole fondées sur une vision agrarienne et plus particulièrement par l'émergence du « **phénomène Samoobrona** ». Ses premiers adhérents en 1990 sont de grands exploitants fragilisés par la thérapie de choc et la fin des subventions agricoles socialistes. Habilement, ce parti s'acquiert pourtant une base importante en établissant ses revendications sur le registre de la défense des perdants du libéralisme et du nationalisme, registre auquel les propriétaires de petites exploitations peuvent s'identifier. Entre 1998 et 2003, son leader, Andrzej Lepper, qui s'est parfois réclamé dans la presse à la fois des idées (très librement appropriées, sur le seul mode réactif) de J. Bové et (association pour le moins contradictoire) de celles de JM Le Pen, a adopté un discours anti-européen :

« La rhétorique nationaliste s'est imposée en liant la défense de la terre à celle de la nation, dans une dénonciation des élites bruxelloises auxquelles se seraient vendues les élites nationales. Nombres d'ingrédients du nationalisme d'avant-guerre se sont ainsi trouvés mobilisés dans cette charge contre l'UE, venue opportunément remplacer « l'étranger ». [...] Avec une grande habileté, le nouveau mouvement paysan a réactivé la double opposition qui a souvent structuré les représentations et les fondateurs de la société polonaise moderne : la première d'ordre social, entre le « pan » (le maître) et le « chłop » (le paysan) ; la seconde d'ordre national, entre « eux » et « nous ». le premier clivage (« maîtres et gens ») rejetait traditionnellement le rural du côté de l'inculte. Quant au second clivage, il séparait l'Etat (étranger) de la société (la communauté proche). Samoobrona les a intelligemment réunis dans une rhétorique protestataire refondatrice de l'identité professionnelle » [Bafoil, 2007 : 340-341]

Les élections de 2001 font entrer au parlement deux partis populistes et anti-européens (en tous cas selon leurs positions précédant l'adhésion) : Samoobrona (10,2 % des voix) et la Ligue des familles polonaises (7,8 % des voix), qui défendent pour le secteur agricole des positions comparables : protectionnisme, intervention de l'Etat, défense d'un modèle agrarien fondée sur des arguments historiques et identitaires, action européenne perçue comme une nouvelle forme d'invasion étrangère.

En 2005, Lepper devient vice-premier ministre et ministre de l'agriculture du gouvernement des frères Kasziński. L'évolution du point de vue des agriculteurs sur l'intervention européenne est pourtant spectaculaire (tout comme celui de la société polonaise toute entière) : les premières années de versement des aides européennes ont procuré une réelle bouffée d'oxygène au revenu des ménages, le discours d'opposition à cette Europe là devient délicat à maintenir.

« En mai 2002, 38 % des sondés parmi les paysans se proposaient de voter « oui » au référendum de l'adhésion. Un an plus tard, ce chiffre était monté à 45 %. Au référendum, auquel 58,85 % des polonais ont participé, les opinions positives se sont élevées à 77,45 %, dont 63,12 % de la population urbaine et 51,22 % de ruraux. Les agriculteurs, qui se voyaient comme les grands perdants de l'intégration, sont en fait les grands bénéficiaires de la première année de celle-ci. [...] La commission a établi qu'en 2004, grâce aux aides structurelles, le revenu d'une exploitation moyenne de 15 ha disposant de 10 vaches était passé de 3973 à 6181 euros. » [Bafoil, 2007 : 344]

¹³⁴ Syndicat des agriculteurs individuels « Solidarité ».

¹³⁵ Krajowy związek rolników, kółek i organizacji rolniczych (Union nationale des agriculteurs, des cercles et organisations agricoles).

¹³⁶ « Autodéfense ».

Cette évolution du regard porté sur l'Union, qui s'étend de manière transversale tant au milieu rural qu'aux populations urbaines, s'exprime sans doute lors des élections législatives de 2007. La voix des urnes écarte les frères Kasziński en faveur du parti libéral Plate-forme Civique (PO). Ces élections débouchent sur la mise en place d'un gouvernement de coalition dirigé par le premier ministre Donald Tusk (PO) et composé de ministres PO et PSL (Parti des paysans polonais). Samoobrona perd à ce moment la totalité des sièges dont il disposait à la Diète.

La PO, qui a obtenu la majorité des sièges à la Diète en 2007 avec 41 % des voix, occupe le centre droit sur l'échiquier politique. Elle fait appel aux propositions de libéralisation des échanges et d'encouragement de l'initiative privée comme alternative à l'échec de l'organisation économique socialiste. Porté dès 1989 par un courant d'intellectuels issus de *Solidarność*, dont Donald Tusk, actuel premier ministre, le mouvement d'opposition d'origine se divise progressivement au cours des années 1990 : à côté d'un courant plus social, la PO, nettement majoritaire, revendique à partir de 2005 la poursuite de l'ouverture du marché et, d'une manière générale, le renforcement des alliances au sein de l'Union. Son électorat est surtout urbain, diplômé : ce parti ne s'est pas construit sur une mise en avant des intérêts d'un électorat agricole, au contraire de Samoobrona ou du PSL. Son discours s'apparente en revanche aux options libérales adoptées de manière dominante par l'Union pour ce secteur de l'économie.

Le **PSL (parti paysan)** a vu le jour au début des années 1990. Il est issu d'une fédération de plusieurs mouvements paysans de la période socialiste, dont le syndicat *Solidarność-paysan*. Le programme fédérateur de ses tendances fondatrices s'est appuyé au début des années 90 sur une tentative de réactivation de la pensée agrarienne de l'entre-deux guerres : défense de la petite propriété, soutien de l'Eglise, intervention de l'Etat, reconnaissance de la paysannerie comme groupe social à part entière.

« Fort de 15 % des voix aux élections législatives de 1993, il a pu propulser au gouvernement son représentant Waldemar Pawlak, deux fois premier ministre après 1990. Pourtant, la participation de ce parti au gouvernement avec le nouveau parti social-démocrate, le SLD, de même que sa position ambiguë vis-à-vis de l'Union européenne et surtout la concurrence que lui a faite à compter de 2001 l'autre parti paysan, Samoobrona, lui ont fait perdre petit à petit son électorat [...] Le débat national sur l'agriculture n'a pas eu lieu, car lorsqu'il a été organisé en 2000, au moment du pacte sur l'agriculture, les syndicats, notamment les plus proches du PSL, ont préféré jouer les extrémistes et refuser la proposition du gouvernement. Un an plus tard, la droite était battue, laissant place à un nouveau gouvernement qui n'a pas fait sien le dossier agricole. » [Bafoil, 2007 : 256]

Le **PIS** (parti « droit et justice »), au pouvoir à partir de 2005, a partagé la défense à tout prix du nationalisme politique et économique avec Samoobrona, ainsi que la dénonciation des élites « pourries » (accusées notamment d'être vendues aux intérêts européens). A partir de 2005, le parti a affiché l'ambition de retrouver intact l'héritage de la droite historique, nationaliste, catholique, sociale et souverainiste. Son discours agricole s'est calqué sur celui de Samoobrona, en portant son leader aux postes de vice-premier ministre et de ministre de l'agriculture.

A gauche, le paysage politique est occupé essentiellement par le **SLD**, parti social-démocrate issu de la réforme du parti communiste et, notamment, de la reconversion d'une part de ses élites. Ce parti a été au pouvoir à partir de 2001, grâce à une coalition avec le PSL. Fait remarquable en ce qui concerne la question agricole, le SLD a accompagné l'entrée du pays dans l'Union. Son succès politique a pu être expliqué par « sa capacité à élargir son électorat en garantissant à la fois aux « petites gens » que les héritages ne seront pas bradés et aux jeunes ainsi qu'aux managers que l'enrichissement individuel est possible. Le risque, évidemment, d'une telle stratégie est de brouiller sa propre image, de favoriser un versant plus qu'un autre (le social ou

l'économique) et, partant, de décevoir les uns et les autres. Les résultats de 2005¹³⁷ semblent en avoir administré la preuve » [Bafoil, 2006 : 259]

X.B.3. Lignes de clivages

Halamska et Maurel [2006 : 101] distinguent deux catégories de clivages guidant les comportements électoraux dans le pays : un clivage rural-urbain et un clivage gauche-droite. Le second est d'ailleurs partiellement corrélé au premier : parmi les facteurs déterminant le clivage gauche-droite dans une zone donnée figure l'importance du nombre d'exploitants agricoles privés dans la population locale. Ce type de population vote globalement à droite. [*Ibid* : 103]. Toutefois, l'orientation des votes semble fortement régionalisée et correspond à des héritages politiques différents issus de la période des partages.

L'ancienne zone d'occupation prussienne, aujourd'hui caractérisée par des exploitations dans l'ensemble plus grandes et plus tournées vers le marché, ainsi que par un niveau d'instruction élevé de la population globale, montre une évolution des comportements électoraux vers la défense de points de vue politiques de type gauche laïque depuis 2001. Stęszew présentait ainsi en 2001 moins de 8 % de votes populistes et affichait l'arrivée en tête du SLD.

L'ancienne zone d'occupation russe se caractérise par un héritage démocratique moins marqué. « La coupure sociale et politique entre les élites, d'abord formées par une noblesse terrienne, puis par une intelligentsia libérale éduquée et des masses paysannes peu instruites a entravé la diffusion de valeurs patriotiques. » [Halamska, Maurel, 2006 : 105]. Les comportements politiques de cette grande zone, où se situent Drobin et Knyszyn, sont hétérogènes, quoique globalement plus orientés entre 2001 et 2005 vers les formations post-communistes et populistes.

L'ancienne zone d'occupation autrichienne a été marquée par une relative liberté d'expression politique et se caractérise aujourd'hui notamment par l'importante représentation du profil paysan-ouvrier, comme c'est le cas à Zator. La tradition d'opposition s'y est d'abord exprimée par un fort ancrage à droite après 1989, puis par l'apparition progressive de comportements électoraux populistes (22 % des voix à Zator en 2001 [*Ibid* : 107]).

D'un point de vue synthétique, le vote agricole et rural semble s'être partagé, jusqu'à l'adhésion, entre deux types de comportements : une identification aux mouvements politiques réactionnaires, caractérisés par une réactivation des points de vue agrariens d'avant-guerre ; ou l'adhésion à un projet de réforme portée par une vision élitiste de ce secteur. Le choix paysan paraît osciller entre une forme de repli identitaire qui semble à rebours d'une dynamique européenne et un changement du modèle de référence, afin de le conformer à son insertion dans la société libérale et marchande européenne.

« L'axe rural-urbain [...] de l'espace politique polonais résulte du positionnement relatif des partis auxquels les électeurs ont apporté leurs suffrages. [Cette] dimension oppose les partis d'orientation libérale et soutenant les réformes radicales vers l'économie de marché [...] aux partis représentant les intérêts ruraux, les divers partis paysans dont le PSL » [Halamska, Maurel, 2006 : 101]

L'espace de la représentation politique (nationale et européenne) de la spécificité agricole polonaise ne comporte pas de formation envisageant le modèle paysan non comme une tradition à maintenir ou comme un objet à réformer radicalement mais comme le support (positif) d'une agriculture à vocation à la fois sociale, écologique et productive, que l'on pourrait apparenter au discours porté par une partie des formations de gauche à l'Ouest.

Toutefois, l'évolution extrêmement rapide du paysage politique polonais laisse toutes les hypothèses ouvertes. L'inversion brusque pour les agriculteurs, dans les années suivant

¹³⁷ Ils ont vu la victoire du parti « Droit et Justice » porté par les frères Kaczyński

l'adhésion, de la proportion d'avis négatifs/positifs sur l'adhésion du pays à l'Union entre 2003 et 2007 ouvre aussi de nouveaux espaces en terme de recomposition de discours politiques liés aux questions agricoles. L'apparition de points de vue politiques, représentés dans une ou plusieurs formations nationales, qualifiables soit d'opportunistes, soit d'innovants (selon la perspective que l'on adopte), liant la question de l'avenir du modèle paysan polonais à des éléments de discours puisés au référentiel de la multifonctionnalité/durabilité européen, ne peut être exclue.

X.C. Le rôle d'arbitre joué par l'Eglise mis en question

Depuis 60 ans, l'Eglise a occupé une place déconcertante pour l'occidental dans le panorama socio-politique polonais. Son attachement non seulement aux valeurs traditionnelles mais à la notion de Nation polonaise l'a paradoxalement conduite à une position non de collusion avec le pouvoir comme ce fut souvent le cas à l'Ouest mais à des formes d'association avec la volonté de résistance politique de la population au cours de la période communiste.

Cet état de fait était résumé en 2003 par ce propos confié par un responsable institutionnel de Bialystok :

« Pendant la période des partages, l'église était parfois le seul lieu où les gens pouvaient parler polonais librement. Ensuite, au cours de la période communiste, l'église était le seul endroit où on pouvait parler un langage normal, sans slogan. Tout le monde avait une double vie, l'une normale et sociale et une privée qui était radicalement différente : on pouvait dire blanc ici et noir là. Entre la fin du 18ème siècle jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, la Pologne n'était pas libre. Puis il y a eu un petit break de vingt ans et la Pologne est devenue communiste. Pendant toutes ces périodes, l'Eglise catholique polonaise était comme le refuge, c'était le terrier des lapins ! En Pologne, l'Eglise est comme un semi-gouvernement. C'est la seule institution qui était libre et indépendante. Notez que 100 % des agriculteurs sont catholiques [M. W., *comm. pers.*] »

En Pologne, l'attachement à l'Eglise n'est en effet pas que spirituel : ouvriers et épiscopat ont trouvé peu à peu un intérêt commun dans la résistance au pouvoir communiste, autour des enjeux d'accès au pouvoir et à la possibilité d'expression. Les premiers à se rendre à Gdańsk au cours des grèves de début 1980 furent les intellectuels catholiques. « Soutenus par l'Eglise dans leurs luttes, les ouvriers l'ont aidée en retour par leurs revendications » [Li, 1980]. L'Eglise joue encore à l'évidence aujourd'hui un rôle central dans le sentiment d'identité nationale.

Aujourd'hui, deux formes de catholicisme cohabitent dans une Pologne où les églises demeurent des lieux de rassemblement privilégiés : l'une nationaliste et ethnocentrée, l'autre plus universaliste. [Drweski, 2003]. En terme de modèle social (et plus particulièrement en terme de projet pour les zones rurales, où l'Eglise demeure un lieu de socialisation central), il est utile de s'interroger sur le projet catholique porté à l'échelle nationale dans le nouveau contexte européen.

En pratique, l'Eglise s'est pour le moment réfugiée dans une position assez contradictoire, sous l'effet des menaces qui pèsent aujourd'hui sur son rôle traditionnel.

« Le créneau ethnocentrique, voire xénophobe mais reconnaissant en théorie le droit à la dignité des exclus du « capitalisme réel existant » occupe pour le moment quasiment seul le terrain social » [Drweski, 2003].

Cette position était explicitée par le Cardinal Glemp en 1995, selon lequel « il existe en Occident une certaine stratégie visant non seulement la Pologne mais toute l'Europe centrale, une volonté d'appauvrir ces pays sur le plan économique et spirituel afin de favoriser une sorte de

néocolonialisme économique et de les subordonner idéologiquement.¹³⁸ ». Jusqu'à l'adhésion, qui viendra rebattre les cartes grâce aux aides européennes effectivement versées et au fort taux de confiance qu'elles ont immédiatement suscité, ce point de vue viendra directement alimenter, en milieu rural notamment, les adhésions aux mouvements politiques populistes (grâce notamment à la forte audience de Radio Maryja¹³⁹, qui relaie le discours de l'Eglise).

Aujourd'hui, « la pluralisation du paysage sociopolitique » fondée sur la référence à la démocratie « entraîne naturellement pour l'Eglise une redéfinition de son rapport au politique et au social » [Michel, 2007 : 386]. Selon l'auteur, cet enjeu conduit à abandonner toute prétention à continuer d'occuper un rôle central incontournable qui fut le sien pendant de nombreuses années.

« Vivre dans le pluralisme – pour reprendre une formule d'Adam Michnik – c'est savoir se limiter, c'est savoir qu'on habite avec d'autres et rendre cette cohabitation vivable. Or l'Eglise polonaise semble avoir quelque peine à s'y résoudre » [Ibid.]

Cependant, « les grandes tendances à l'œuvre dans les pays occidentaux, en terme d'individualisation de la croyance, de prise de distance vis-à-vis de l'institution et d'adoption d'un rapport de consommateur exigeant de l'offre religieuse, sont aujourd'hui parfaitement repérables en Pologne. » [Michel, 2007 : 394]

Non sans un certain optimisme lyrique, Drweski n'exclut pas l'hypothèse d'une participation de l'Eglise et de mouvements créatifs, non-réactionnaires à la rénovation du débat social :

« La Pologne pourrait aussi voir émerger un catholicisme universaliste, patriotique, socialement engagé et plus ou moins partenaire d'une gauche sociale imaginative tendant à faire de son pays un facteur d'ouverture vers l'Est et l'Ouest. La condescendance avec laquelle nombre d'occidentaux jugent le catholicisme polonais pourrait alors céder la place à une approche plus compatible avec ce que les Polonais de toutes tendances ont apporté dans l'histoire universelle. » [Dwerski, 2003]

L'hypothèse est intéressante et sans doute plausible à moyen terme. Elle n'a toutefois guère de réalité dans l'immédiat.

Le questionnement de l'auteur rejoint alors celui que nous proposons d'étudier dans cette partie de thèse : dans le nouveau contexte européen, les représentations sociales et les modalités de la représentation politique des mouvements sociaux traversent sans aucun doute une période de profonde modification. Dans ces conditions, d'où peuvent potentiellement émerger des questionnements sociaux renouvelés et sous quelle forme ?

Dans cette perspective, l'avenir de l'Eglise polonaise dépendra « d'une part, de sa capacité à adapter aux conditions polonaises le rôle social progressiste que jouent dans le monde de nombreux catholiques et, d'autre part, de la possibilité ou non de voir émerger, à partir des courants « populistes » qui se manifestent aujourd'hui en Pologne, une force concurrente apte à canaliser le mécontentement social dans un mouvement qui soit à la fois revendicatif et capable de dessiner des perspectives sociales novatrices et crédibles [...] La confrontation avec la réalité de l'UE poussera la société polonaise et, en son sein, l'Eglise, à changer mais l'UE élargie ne pourra pas non plus rester ce qu'elle est aujourd'hui. De nouvelles lignes de clivage vont sans doute apparaître mais il reste difficile de prévoir quelles structures les porteront. » [Drweski, 2003]

L'Eglise polonaise est sans doute appelée à poursuivre son rôle de partenaire dans l'émergence et la conduite des principaux débats sociaux, au rang desquels on compte les

¹³⁸ J. Glemp, « Trudny pokój », Varsovie, 15 septembre 1995, cité par Michel [2007 : 393].

¹³⁹ *Reporter Sans Frontières* regrettait dans un communiqué de presse du 7 avril 2006 que « *Radio Maryja, qui revendique trois millions d'auditeurs, n'[ait] jamais été condamnés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour ses propos virulents, xénophobes et parfois antisémites.* », tels par exemple que la qualification de l'Europe occidentale d'Europe « *de Sodome et Gomorrhe* » [Michel, 2007 : 393].

modalités du développement d'un milieu rural qui demeure en difficultés. Ce rôle ne pourra plus s'envisager sans un jeu d'alliance renouvelé qui reste pour sa plus grande part à définir.

X.D. Le rôle normatif de la « classe de projet » [Kowach]

En matière de défense d'un modèle agricole ou d'un autre, quel est le rôle joué par les institutions et administrations d'encadrement du secteur agricole polonais ?

X.D.1. Premier cercle

Dans la perspective du dialogue de normes qui nous anime, nous nous pencherons spécifiquement sur la position des structures administratives ayant encadré le processus de préadhésion dans le domaine agricole, puis l'entrée en application de la PAC.

On estimait en 2003 que « 60 % des fonds prévus pour l'agriculture des [nouveaux pays membres seraient] versés à la Pologne [...] On comprend donc l'intérêt porté à la sphère institutionnelle dont dépend la redistribution de ces moyens » [Podedworna, 2003]

Depuis quelques années, l'ARMA (Agence de restructuration et de modernisation du secteur agricole) s'impose comme un nouvel interlocuteur majeur des agriculteurs : organisme instructeur des dossiers européens de subventions, puis organisme payeur, cette structure administrative est née d'une commande bruxelloise pendant la période de préadhésion. Il s'agissait de créer une instance de gestion financière sur mesure pour la prise en charge des fonds agricoles et ruraux.

Podedworna [2003] situe le centre du pouvoir agricole au niveau du Ministère de l'agriculture complété de trois agences gouvernementales, dont l'ARMA, qui constituent selon l'auteur le premier cercle du champ de la politique agricole.

Grâce à son rôle d'interface direct avec les agriculteurs pour la gestion des fonds européens, l'ARMA (ou plutôt ses antennes locales) sont en quelque sorte dépositaires en Pologne des deux référentiels de politique publique européens, celui de la modernisation et celui de la MFA/DD. La priorité est nettement donnée au premier, tant dans les documents cadres publiés par cette agence que par le discours véhiculé quotidiennement par ses administratifs.

Rappelons qu'une part importante des fonds structurels de modernisation liés au second pilier de la PAC est soumise à la réalisation par l'agriculteur d'un *business plan* supervisé et validé par l'ARMA, prouvant que l'exploitation s'apprête à devenir « viable » grâce aux fonds perçus. Nous avons exploré en début de troisième partie le champ sémantique de ce terme dans le cadre des textes européens qui constituent notre corpus.

Cette instance intermédiaire joue dans ces conditions un rôle normatif puissant, sorte de bras actif du processus de modernisation porté par la PAC (comme l'indique d'ailleurs son nom sans dissimulation).

A cet égard, Bafoil [2006 : 431] s'autorise un propos lapidaire :

« Quant aux organisations de conseil agricole, présentes avant 1989 dans tous les pays [de l'Est] et reconnues pour leurs compétences, elles ont souvent limité après cette date leur champs d'intervention aux grandes exploitations. Pour cette raison elles ont délaissé les exploitations qui avaient le plus besoin d'assistance, celles dont la superficie est inférieure à 20 hectares. Sur ce point, on peut douter que la

période de préparation des administrations à la gestion des fonds européens ait favorisé l'émergence de partenaires sociaux et professionnels agricoles compétents. »

Cette critique porte à l'évidence, lorsque l'on évoque le cas polonais, sur l'exemple de l'ARMA et de ses antennes locales.

Le directeur de l'antenne ODR (Ośrodek Doradztwa Rolniczego¹⁴⁰) de Szepietowo (Podlasie), instance représentative, elle, des structures installées avant le processus d'adhésion à l'Union, nous confiait en 2003 sur le même sujet :

« C'est facile d'aider ceux qui veulent être aidés. Il n'est pas possible d'aider tout le monde, cela nécessite trop d'argent et trop de temps. [Les propriétaires de plus petites exploitations] pensent qu'ils n'ont besoin d'aide de personne. Ces gens n'aiment pas dire qu'ils ont besoin de quelque chose. Notre service sait qu'ils ont besoin d'aide mais il n'est pas possible d'aller les voir et de le leur imposer. Ils doivent prendre leurs propres décisions et notre service peut leur montrer comment évoluer. Nous n'avons ni le temps ni l'argent pour aller prendre tout le monde par la main. Nous n'aidons que ceux qui le demandent. Par exemple, je pense à une ferme qui avait 10 ha, maintenant elle en a 40. Nous avons collaboré avec eux. Avant ils n'avaient que le revenu de la ferme (avec les cultures et quatre ou cinq vaches). Maintenant ils ont une douzaine de vaches. Ils travaillent aussi à l'extérieur. L'homme travaille dans une forêt d'Etat, sa femme a trouvé un travail à l'extérieur. L'impact de notre intervention a été de les aider à organiser leur travail dans et hors la ferme.»

X.D.2. Second cercle

Au-delà du « premier cercle », un « second cercle » est constitué par une constellation d'organisations « qui représentent le spectre complet d'intérêts économiques, sociaux et politiques » [Podedworna, 2003] : l'Institut d'économie agricole (source importante de savoirs experts pour le Ministère), le Conseil national des chambres d'agriculture, la Fédération des Unions de producteurs agricoles, la Caisse agricole d'assurance sociale... Podedworna insiste pourtant sur le peu de prises dont disposent ces organisations sur la politique agricole déterminée par le premier cercle, qui garde le monopole sur les décisions nationales. « La diversité des acteurs collectifs est parfois une source de conflits entre les organisations, qui se font concurrence au lieu de coopérer. » [*Ibid*]

La mise en place du programme Leader + financé par l'Union européenne illustre un éclatement croissant des organisations porteuses de projets de développement rural. Ce processus implique non seulement l'instruction de dossiers administratifs particulièrement longs et complexes mais, plus concrètement, la constitution de GAL (Groupes d'Action Locaux) porteurs du projet. Ces groupes sont constitués en principes d'institutions locales et de représentants de la société civile, ainsi que d'acteurs du secteur privé. Leur objectif est de définir un projet de développement local intégré stimulant une large gamme d'activités autour d'un objectif fédérateur. L'injonction européenne est à la fois précise et très ouverte. L'émergence de tels groupes n'est évidemment guère spontanée : contrairement à la rhétorique justificatrice des programmes Leaders, il ne s'agit pas d'une dynamique initialement ascendante (*bottom-up*) mais descendante (*top-down*) à partir d'une injonction politique centralisée. Dans ces conditions, on peut être surpris de l'apparente vitalité des programmes Leader dès leur première année d'émergence.

La coordination de ces programmes locaux a été confiée au Forum Rural Polonais, instance nationale fédératrice. Cette instance indique qu'elle regroupe 77 organisations actuellement¹⁴¹.

Au-delà de la dynamique effective qui s'exprime dans ces structures adhérentes au programme national, on est en droit de se demander quelles nouvelles dynamiques de

¹⁴⁰ Centre de Conseil aux Agriculteurs

¹⁴¹ Source : <http://www.agro-info.org.pl/index/?id=13f320e7b5ead1024ac95c3b208610dbn> , page consultée le 2 mai 2008

représentation des projets agricoles et ruraux créent ces organisations locales nouvelles ou nouvellement stimulées.

Plus particulièrement, nombre d'entre elles font référence explicitement à la notion de développement rural, conformément à l'invite des programmes Leaders. Que l'injonction à l'action, à l'initiative, soit impulsée de manière centrale par Bruxelles n'empêche nullement de nouvelles dynamiques d'émerger effectivement. Le phénomène en apparence massif d'identification de ces organisations locales au principe du développement durable ne sera-t-il que formel ou rencontrera-t-il des occasions d'enracinement plus en profondeur ? Le sujet mérite d'être étudié.

X.D.3. Classe de projet

Selon Kovach et Kucerova, on assiste actuellement dans les nouveaux pays membres à un phénomène social inattendu : la mise en place des projets européens suscite l'émergence d'une « **classe de projet** », élite initiée au maniement des dossiers européens, détentrice de l'information et mandatée pour valider ou invalider les initiatives, les choix techniques... Elle tire son pouvoir non seulement de sa virtuosité administrative et du mandat dont elle dispose pour l'exercer mais aussi des fonds européens qu'elle est chargée de gérer et de répartir à l'échelle locale (et notamment parmi les agriculteurs). Les caractéristiques suivantes justifient pour ces auteurs le recours au qualificatif de « classe » : il existe un rapport de domination, on constate une inégale répartition du double patrimoine que constituent le patrimoine social et cognitif et le droit de gérer des fonds publics inaccessible aux tiers.

Cette nouvelle « classe de projet » est plus jeune, plus formée que les traditionnels représentants des classes dominantes jusque là fondées, parfois de manière concomitante, sur la possession d'un capital financier ou matériel ou sur l'exercice direct du pouvoir. Son capital est immatériel, elle tire son pouvoir de fonds qui ne lui appartiennent pas... L'archétype de son représentant pourrait être un jeune salarié de l'ARMA nouvellement formé aux complexes rouages européens.

Cette observation essentielle procure un relief plus marqué encore aux enjeux de représentation des paysans dans les organisations nationales et, plus particulièrement, dans les instances chargées de gérer l'accès aux nouveaux fonds européens.

Podedworna insiste sur l'état transitoire de la sphère des organisations représentatives des agriculteurs, toujours en phase de redéfinition, de construction : le travail identitaire et politique mené au cours de la quinzaine d'années de transition est à nouveau puissamment remodelé par l'entrée du pays dans l'Union. Dans ces conditions, la représentation des agriculteurs à travers des mouvements nationaux et, plus particulièrement, la représentation de ceux d'entre eux qui s'identifient au modèle paysan « actif » reste évolutive.

L'enjeu en termes de représentation non seulement politique mais institutionnel, de tel ou tel modèle professionnel est central dans ces conditions : « reste à se demander si le pluralisme apparent des organisations agricoles polonaises résultant de la division du monde rural, des sympathies et des alliances politiques affaiblit ou non les possibilités d'influence sur la partie gouvernementale. La transformation future de la scène, en raison de l'accession, fait naître un besoin de coordination d'actions et d'ententes sur les attitudes à adopter. » [*Ibid.*]

X.E. Quel modèle agricole pour la Pologne ? Postures duales pour l'identification d'un référentiel « central »

Les analyses des mouvements sociaux et politiques de la période de transition en Pologne ont en commun de dégager une ligne de clivage : entre « gagnants » et « perdants » de la transformation post-communiste [Mink, 2001 : 13] (cette proposition sociologique est contestée par l'auteur lorsqu'il s'agit de circonscrire la source et les groupes porteurs des mouvements de contestation), entre « riches » et « pauvres » [Bafoil, 2007 : 271], qui recycle notamment le clivage historique entre « ruraux » et « urbains » [*Ibid* : 269 ; Maurel, Halamska, 2006 : 100].

Ces approches peuvent sans doute être synthétisées à travers une autre ligne de clivage plusieurs fois invoquée par les politologues et sociologues polonais depuis 2000 [Bafoil, 2007 : 270], qui oppose un « centre » à la « périphérie ». Celui-ci oppose, aujourd'hui encore en Pologne, la société (et à travers elle l'idée de Nation) à l'Etat (« rapporté au pouvoir étranger : lors de l'occupation des puissances étrangères pendant les trois partages ; durant l'occupation nazie ; au cours de l'occupation communiste » [*Ibid*]). Il oppose aussi, depuis l'indépendance de 1918, le point de vue fédéraliste et occidental au point de vue extrémiste et xénophobe, reflété aujourd'hui en terme de projet agricole par les discours politiques d'adhésion ou d'opposition au projet de réforme en profondeur du secteur. « L'Union européenne, l'ouverture des marchés, les alliances géopolitiques ont permis de renouveler les oppositions et par conséquent de faire revivre les tensions historiques [avec] d'un côté les classes montantes, l'ouverture à l'Union européenne et le marché et, à l'opposé, les classes victimes du changement, l'euroscpticisme et le recours à l'Etat redistributeur. » [*Ibid*, 270 : 271].

Ces approches tendaient à rejeter radicalement les paysans, appréhendés en tant que classe, du côté des laissés-pour-compte du processus de transition puis d'adhésion à l'Union, via la promotion d'un modèle agricole marchand et modernisé opposé au leur. La situation n'est peut-être pas aussi tranchée, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser la place occupée par le vaste groupe constitué de paysans « actifs » auquel nous nous intéressons, dont la posture demeure ambivalente et dont l'appréhension par le forum politique n'est pas tranchée. En 2000, la tentative gouvernementale d'établissement du « pacte pour l'agriculture et pour le développement rural » proposait, en réponse aux mouvements syndicaux radicaux des quatre années précédentes, l'adoption d'un accord de société fondé sur un compromis entre les extrêmes. Il s'agissait de promouvoir « le modèle de la petite exploitation familiale, intégrée à l'Union européenne, soutenue par l'Etat et en phase avec le marché » [Bafoil, 2001 : 21].

Cette posture politique était explicitement proposée afin de convaincre les syndicats d'accepter une fonction de cogestion avec l'Etat, alternative aux mouvements radicaux d'opposition, afin de conduire sans précipitation une réforme progressive du secteur agricole. Il s'agissait en pratique de donner le sentiment aux paysans (et particulièrement aux paysans « actifs ») qu'ils pouvaient être tirés de leur position « périphérique » pour être replacés au « centre » d'un projet politique national reconnaissant leur spécificité, tout en laissant pleinement ouvert l'espace des réformes structurelles du secteur. Ce projet correspond à une vision corporatiste du secteur agricole, dans lequel « la politique agricole est contrôlée par quelques organisations, les plus importantes ou par l'une d'entre elles, reconnue et autorisée à représenter toute la catégorie professionnelle. » [Podedworna, 2003]

C'était sans compter sur la puissante tradition d'opposition qui caractérise les agriculteurs polonais traduite à travers leurs mouvements sociaux sur le modèle du « lobby » [*Ibid*].

Cette posture tendue, paradoxale, adoptée par le gouvernement rappelle en miroir la position adoptée par les leaders agricoles français à l'amorce du processus de modernisation forcée au début des années 60. En particulier, le CNJA (Cercle National des Jeunes Agriculteurs) s'est à ce moment imposé comme la principale force de renouvellement du syndicalisme agricole, revendiquant parallèlement, tout en le politisant, l'héritage humaniste et social de la jeunesse agricole catholique (JAC) [Purseigle, 2003].

« Le succès des dirigeants du CNJA sur le plan intellectuel est d'avoir su élaborer une vision du monde suffisamment polysémique et donc ambivalente, pour exprimer à la fois les aspirations spécifiques de la paysannerie moyenne et le vécu de l'ensemble des petits paysans qui allaient souvent faire les frais de la modernisation agricole, tout en permettant de réaliser un compromis solide avec les anciennes couches dominantes. [...] Le projet des jeunes paysans est [...] d'une extraordinaire ambiguïté et c'est ce qui lui a donné sa très grande efficacité, son aptitude à changer les comportements et à s'inscrire dans les faits. Tout en exprimant remarquablement bien les intérêts d'une couche d'agriculteurs très spécifiques (besoin de terre, accession à un seuil de compétitivité économique) distincte aussi bien de la grande agriculture employant des ouvriers que de la petite paysannerie en voie de disparition, la nouvelle idéologie paysanne « colle » suffisamment au vécu quotidien de l'ensemble des agriculteurs pour que la majorité s'y reconnaisse. Certes, on y affirme que la solution passe par un accroissement de l'exode agricole et une relative concentration foncière mais on précise, en même temps, que seraient élus tous ceux qui n'auraient pas peur d'innover et de se moderniser. Dès lors, pourquoi ne pas estimer que l'on ferait partie des élus ? [...] Les propositions avancées par les jeunes agriculteurs n'apparaissent plus comme l'expression des besoins d'une couche spécifique mais comme l'expression de l'intérêt général de l'ensemble de l'agriculture. Il s'agit, par la mise en œuvre d'une nouvelle politique, de permettre à l'ensemble de l'agriculture de sortir du sous-développement [...] Lorsqu'une couche sociale réussit à imposer sa conception comme dominante, c'est en l'identifiant à un nouvel intérêt général accepté par la majorité des acteurs concernés. Alors l'idéologie devient politique» [Muller, 1982 : 99-103]

Sans sombrer dans un récit excessivement caricatural, on peut plaider en faveur d'un continuum politique qui relierait le discours complexe des jeunes leaders agricoles français de la fin des années 50 et le compromis ambigu qui fonde le projet de modernisation agricole impulsé en Pologne depuis 1998.

Le CNJA a porté une idéologie paradoxale de la modernisation à la fois sélective, élitiste et permettant à l'ensemble des paysans de s'y identifier éventuellement et, en tous cas, d'en accepter le projet comme une nécessité collective :

« Le point de départ de l'argumentation des jeunes agriculteurs est l'affirmation selon laquelle l'agriculture française doit, de gré ou de force, se plier à trois « nécessités ». D'abord est affirmée la nécessité de moderniser et d'adapter les exploitations agricoles, afin de renforcer leur intégration au marché. De toute façon, la modernisation est inéluctable, le seul problème est d'y faire face, de ne pas reculer devant les transformations qui affectent l'agriculture et, au contraire, de les assumer. Dès lors, on est conduit très logiquement à accepter le fait de l'exode rural, principale conséquence de la modernisation. Là encore, on ne fait que regarder objectivement un phénomène qu'on ne peut éviter. Plutôt que d'ignorer hypocritement, mieux vaut en prendre conscience et essayer de s'organiser. De même, on souligne ses conséquences finalement positives pour le petit paysan : ne vaut-il pas mieux partir dans des conditions « humaines » plutôt que d'être acculé au désespoir ? D'autant plus que l'acceptation de l'exode rural permet de faire face à la troisième nécessité, celle de l'agrandissement foncier » [Ibid : 97]

Cette rhétorique a fondé les premières vagues de politiques structurelles en France, construites entre la fin des années 50 et le début des années 60 à travers une dynamique de cogestion ouverte associant les leaders du CNJA et le Ministère de l'agriculture conduit par E.Pisani. Les deux lois de modernisation françaises de 1960 et 1962 ont à cet égard fait date en France : elles ont instauré l'arsenal d'encadrement public de cette double dynamique d'exode-modernisation.

Dans la perspective qui nous intéresse, ces lois ont surtout fondé pour la toute jeune Europe politique (alors Europe des 6) un projet de modernisation du secteur agricole transposé très directement du modèle français. En 1962, la création du FEOGA (fonds européen

d'orientation et de garantie agricole) pose la première pierre d'un édifice européen de financement de ce projet de modernisation qui reste à l'œuvre aujourd'hui. En 1968, le memorandum Mansholt souligne la nécessité de restructurer l'agriculture européenne et de soutenir l'émergence de grandes exploitations techniquement et économiquement performantes. Les mesures d'origine sont venues s'enrichir de nombre de solutions organisant l'accompagnement des départs en retraite anticipée et les restructurations foncières mais aussi l'installation des jeunes, d'amélioration du parc matériel et des ressources techniques des exploitations. Toutefois le projet initial est resté intact et fidèle à la rhétorique initiée par les élites du CNJA.

L'essence de ce projet et la logique paradoxale (élitiste/rassembleuse) qui le fonde trouve un prolongement direct dans la construction des aides européennes mises en place en Pologne au titre de la modernisation du secteur. On y retrouve notamment l'aide aux départs en retraite anticipée, la création d'une agence de gestion foncière adaptée aux exigences européennes, l'aide aux jeunes agriculteurs « performants », le soutien aux investissements matériels, l'organisation des remembrements, l'idée de l'exode agricole traduit par l'impératif de création d'activités rurales non-agricoles (malgré les difficultés structurelles propres à la Pologne contemporaine, difficultés paradoxalement soulignées par les textes cadres auxquels nous avons fait référence).

On peut sans aucun doute retrouver les traces du prolongement et de l'appropriation de cette logique, qui s'est montrée remarquablement efficace en France, dans la construction du « Pacte rural » proposé par le gouvernement polonais en 2001 et visant à attirer les syndicats agricoles dans un projet de cogestion de la modernisation progressive du secteur. Tirailé entre l'injonction européenne à rejoindre *l'Acquis* (et par delà celui-ci l'ensemble du modèle productif européen) et les exigences corporatistes et identitaires des principaux syndicats nationaux se réclamant de la masse des agriculteurs du pays, le gouvernement aura sans doute trouvé cette issue non seulement commode mais appropriée.

C'était sans compter sur deux divergences au moins, qui écartent la situation polonaise contemporaine d'une complète possibilité d'analogie avec la situation française de la fin des années 50 : l'une, propre à la trajectoire paysanne polonaise, l'autre propre aux 50 ans d'histoire qui nous séparent à présent de la fondation de cette idéologie française de la PAC. La situation française d'alors et la posture habile du tandem français constitué par les jeunes leaders agricoles et par le Ministre de l'agriculture ont permis l'émergence d'un référentiel modernisateur devenu aujourd'hui nettement dominant dans le projet agricole européen. En reprenant la perspective développée par Fouilleux, on peut s'interroger sur les modalités de pénétration de ce référentiel en Pologne selon « la variable des idées » pour reprendre les termes de l'auteur.

Quel est le degré d'adhésion des paysans polonais à ce discours modernisateur ? Quelle est leur capacité de réaction ? Comment ce référentiel cohabite-t-il avec celui de la multifonctionnalité-durabilité importé parallèlement ? Comment, de manière prospective, se dessine le référent professionnel porté par le groupe des paysans dans la nouvelle Pologne européenne et comment est-il en mesure d'être porté par des leaders ?

D'un côté, la capacité de résilience du vaste groupe paysan en Pologne et à travers lui celle du modèle productif et social qu'il porte, barre en partie la route à une pénétration complète du discours fondé par le CNJA lors du processus de modernisation français et à travers lui, à l'adhésion dans les faits à ce référentiel européen. « La force des consensus sociaux est telle en ce pays que la voie de modernisation polonaise peut adopter sur ce secteur décisif un tracé aujourd'hui encore peu identifiable » [Bafoil, 2007 : 345]

D'un autre côté, d'autres catégories de référentiels ont émergé en Europe de l'Ouest depuis 50 ans en matière de projet agricole, en réaction à la prééminence de ce projet modernisateur.

« Pendant de longues années, le modèle moderniste fut considéré comme le seul modèle légitime de développement par les agriculteurs français et la rhétorique professionnelle dominante a complètement occulté les modèles agricoles alternatifs théorisés et promus par quelques agriculteurs marginaux. C'est ainsi que l'agriculture biologique, tout comme l'agriculture « économe-autonome » en Bretagne, par exemple, sont restées complètement inconnues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du forum, alors qu'elles étaient mises en œuvre avec succès sur le terrain depuis de longues années. Elles n'ont par conséquent jamais été envisagées comme des alternatives viables de développement économique agricole. [...] La controverse s'est modifiée sur ce point ces toutes dernières années. » [Fouilleux, 2000 : 282]

En effet, si l'analyse de Fouilleux est adéquate pour l'essentiel de la seconde partie du vingtième siècle en Europe de l'Ouest, elle ne peut plus être considérée comme un état des lieux exhaustif de la réalité. Depuis le milieu des années 90 en Europe, des mouvements paysans et d'autres issus de la société civile ont porté sur le devant de la scène politique la nécessité de réformer le référentiel de politique publique « modernisateur » à l'œuvre jusque là dans le secteur agricole. Cette évolution plonge ses racines dans les mouvements contestataires nés au cours des années 70 dans les pays développés en réaction aux effets négatifs du modèle « modernisé » en agriculture.

En tout état de cause, ces modèles agricoles alternatifs ont désormais généré en Europe le référentiel de la « multifonctionnalité/durabilité » exprimé aujourd'hui en Pologne. Comment se superpose-t-il, peu ou prou, avec le référentiel « endogène » paysan polonais dans le registre des idées et quels peuvent en être les effets en terme de trajectoire de modernisation (et d'émergence éventuelle d'un référentiel « à la polonaise » ?)

X.F. Parenté potentielle avec les mouvements paysans alternatifs de l'Ouest

X.F.1. Une convergence dans le registre des faits

La construction du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité qui s'exprime dans la PAC a été progressive. L'émergence de ses composantes peut être attribuée la mise en évidence de diverses limites (de divers « effets secondaires ») du processus de modernisation.

Sans retracer l'histoire complexe de l'organisation des politiques structurelles européennes consacrées au secteur agricole et rural depuis leur fondation, il est éclairant de se donner quelques indices de cette progression.

Rapidement après la mise en place des lois Pisani en France et du FEOGA à l'échelle européenne, les inégalités **sociales et territoriales** générées par un système de soutien uniforme deviennent apparentes. Le principe d'une compensation financière liée aux difficultés de production et de commercialisation dans certaines zones est adopté, à travers la mise en place des

ICHN (indemnités compensatoires de handicaps naturels) puis de l'ISM (indemnité spéciale montagne – 1971). En 1988, la réforme des fonds structurels introduit le principe d'actions structurelles par objectifs : le territoire européen est divisé en plusieurs zones, la priorité est donnée, pour l'attribution de ces fonds, au développement des zones les plus pauvres.

Au cours des années 70, les mouvements **écologistes** attirent l'attention sur l'impact négatif du modèle de production agricole intensif qui émerge en Europe. En 1985, le dispositif « article 19 », qui permet de protéger certaines zones naturelles remarquables de pratiques polluantes est mis en place à l'échelle européenne. La composante écologique de l'intervention européenne en agriculture s'affirme progressivement : en 1992, le principe des MAE (mesures agri-environnementales) soutenant financièrement des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement est mis en place dans toute l'Europe.

L'année 1999 marque un virage : en France, elle voit la mise en place d'une nouvelle loi d'orientation agricole qui intègre dans son principe **cette triple dimension économique, socio-territoriale et environnementale** de l'intervention en agriculture et qui fait apparaître pour la première fois dans un règlement de politique agricole le terme de « multifonctionnalité de l'agriculture ». Ce terme, quelque en soit l'interprétation, est synonyme d'intégration de ces trois dimensions.

Au niveau européen, une réforme des fonds structurels organise la même année l'intervention financière autour de 22 mesures, elles aussi articulées explicitement selon ces trois composantes.

Enfin, l'année 1999 est celle du forum social mondial organisé à Seattle :

« Sans doute l'apparition de ces deux « nouvelles » dimensions du débat sur le forum professionnel (équité et justice sociale, environnement et développement durable) a-t-elle [...] préparé le terrain pour des mobilisations de plus grande ampleur. Les militants, issus du milieu agricole « alternatif » [...] ont ainsi formé une grande partie des bataillons qui se sont rendus à Seattle fin 1999 pour s'opposer au lancement du « cycle du millénaire » par l'OMC. » [Fouilleux, 2000 : 302]

Le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité, exprimé aujourd'hui de manière « intégrée » dans la mise en place des fonds structurels en Pologne, témoigne de ce lent processus de maturation politique. Plus récent, moins stable, moins achevé que le référentiel de la modernisation avec lequel il cohabite, sa construction est toujours en cours sous l'impulsion de processus sociaux et politiques. Il est toutefois aujourd'hui assez abouti pour apparaître de manière explicite dans la construction de l'intervention européenne en Pologne.

Nous avons montré au chapitre précédent que des espaces considérables de recouvrement existent entre ce référentiel de la multifonctionnalité/durabilité aujourd'hui actif en Europe de l'Ouest et le référentiel paysan polonais. Ces espaces de recouvrement se situent, à l'échelle de l'exploitation, dans le registre des faits : faits techniques liés au processus productif, organisation du travail, résultats économiques (liés au principe d'économie-autonomie qui rapproche ces deux référentiels).

Peut-on en dire autant dans le registre des idées ? Existe-t-il des arguments communs aux inspireurs de ce référentiels à l'Ouest et aux paysans polonais, superposable à cette relative communauté dans le registre des faits ?

Cette question outrepassa le simple besoin de compléter la démonstration. **Elle permet de situer la trajectoire paysanne polonaise dans le panorama des mouvements sociaux européens**, partant, de s'autoriser quelques commentaires prospectifs sur l'avenir de ce groupe en tant que forum (au sens de Callon) sur la scène politique européenne : à travers ce questionnement, c'est l'avenir européen du modèle paysan polonais et de ceux qui en vivent que l'on se donne les moyens d'entrevoir.

Entre référentiel de la multifonctionnalité/durabilité et référentiel paysan « productif » en Pologne, l'espace de recouvrement dans le domaine des faits n'est pas complet. On ne peut parler que de parentés, d'espaces communs. Mettre ces espaces d'accord en évidence ne peut se faire que par la construction, de manière analogue, d'espaces de discours communs entre promoteurs de ce nouveau référentiel ouest-européen et paysans polonais.

L'émergence de ces espaces communs de discours et d'analyse ne va pas de soi. Peut-on aujourd'hui en observer les prémices ?

X.F.2. A l'Est : l'hypothèse de l'importation simultanée du modèle intensifié/modernisé/spécialisé occidental et du discours critique réflexif qui l'accompagne

Reprenons un instant le raisonnement d'ensemble qui guide cette thèse. Nous avons montré en début de troisième partie que, si deux référentiels de politique publique cohabitent dans les textes fixant le cadre du projet de développement agricole et rural soutenu par l'Union en Pologne, l'un domine nettement sur l'autre : le référentiel modernisateur englobe, voire restreint et même masque partiellement, le domaine d'application du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité.

Nous avons ensuite mis en évidence que, si le premier de ces deux référentiels se révèle passablement contradictoire avec le maintien du référentiel professionnel paysan, le second lui ménage des espaces d'expression et de reconnaissance non négligeables.

Nous venons enfin de rappeler brièvement qu'à l'échelle de l'histoire de la PAC, la mise en place du premier de ces référentiels est aujourd'hui profondément inscrite, quand la définition et la reconnaissance du second (et de sa cohabitation avec le premier, jouée sur le registre de l'antinomie plutôt que de la complémentarité lorsque l'on s'intéresse aux origines de sa construction sociale) demeurent en cours d'émergence.

Posé de cette manière, l'intérêt pour les paysans polonais « actifs » de s'associer aux mouvements sociaux européens porteurs de la construction du second de ces deux référentiels de politique européenne s'impose comme une proposition logique : selon cette perspective, la catégorie de paysans à laquelle nous nous intéressons semblerait avoir avantage à organiser une participation à la défense et à la poursuite de l'élaboration de ce second modèle. C'est cette hypothèse que nous voulons explorer.

Nous serons à nouveaux guidés, pour ce faire, par l'approche résumée par Fouilleux :

« La sélection des alternatives de politique publique est un processus progressif, complexe, interactif. Sur chaque forum, il commence à la source de la production des idées à travers la définition d'un référent central dominant spécifique et d'un porte-parole légitime. La dynamique des idées s'explique ensuite par les enjeux de légitimation qui animent les acteurs qui les portent et par les échanges politiques qu'ils établissent entre les différents forum. Elles se termineront lors de la fabrication des instruments de politique publique, forme d'institutionnalisation des idées. A l'interface entre les producteurs d'idées et les hommes politiques élus, les élites administratives ont un rôle essentiel dans l'importation des idées et dans leur transformation en recettes applicables de politique publique. » [Fouilleux, 2000 : 302]

Nous explorerons dans ce paragraphe la première étape de ce processus : si l'existence dans les faits d'un référent (professionnel) dominant paraît établie pour la catégorie « paysans actifs », il reste toutefois à examiner quel discours, quelles représentations l'accompagnent chez les agriculteurs qui le mettent en œuvre. La parenté avec les éléments de discours fondateurs du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité pourra ainsi être approchée.

Avec le modèle intensifié/modernisé/marchand proposé par L'Union s'opèrera aussi vraisemblablement une perméabilité des frontières aux discours contestataires des mouvements sociaux sur les « contre-effets » environnementaux et sociaux de ce modèle.

« Ce qui a fait l'objet d'interventions découplées à l'Ouest s'offre sous les traits de la simultanéité à l'Est. Il en va ici des politiques de développement rural qui ont été ébauchées en Europe de l'Ouest après que les politiques de développement agricole ont porté leurs fruits ou plutôt révélé leurs excès. Les questions de la « conditionnalité environnementale », de la qualité et plus tard du « développement durable » se sont posées après qu'ont été reconnues et admises les erreurs d'un développement agricole outrancier.[...] En Europe de l'Est il n'en est pas allé ainsi. » [Bafoil, 2006 : 427]

X.F.2.a. Le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité : le registre des idées

Le panorama du contre-discours et la construction des modèles de production agricoles alternatifs qui l'accompagne, sont inextricablement liés à l'existence du modèle dominant : les faits (techniques, écologiques, sociaux-économiques) et les discours réflexifs qui les accompagnent ne peuvent être désormais dissociés.

Cette thèse ne peut être le lieu d'une reconstitution des étapes de construction sociale de la critique du modèle agricole dominant : quoique passionnant, il s'agit d'un autre travail. Il demeure en revanche utile d'en inventorier les principales composantes, afin d'en chercher la trace (ou l'absence) d'une part dans les représentations des paysans que nous avons interrogés, d'autre part au sein des principaux mouvements sociaux susceptibles de développer des analyses apparentées dans le pays.

Au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, plusieurs grands événements ont cristallisé les propositions de très nombreux forum porteurs de l'idée d'alternative en matière de modèle de développement et liant étroitement les questions économiques, écologiques et sociales dans la perspective du « développement durable ». La question agricole et rurale s'est trouvée au centre de nombre de ces événements.

La brève synthèse que nous proposons s'appuie sur les idées qui ont émergé d'abord en 1972 lors de la conférence de Stockholm et, la même année, lors de la publication du rapport du Club de Rome intitulé *Les limites de la croissance* [Meadows *et al.*] ; sur la mise en avant de la notion de développement durable par le rapport Brundtland *Notre avenir à tous* publié en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement [CMED, 1987] ; sur les principales conclusions de la conférence de Rio en 1992 et sur la publication de l'Agenda 21 qu'elle a inspiré ; enfin sur certains des champs d'analyse couverts par le Forum Social Mondial de Seattle en 1999 et par ceux qui l'ont suivi au Brésil, en Inde et en Afrique.

Le recours à ces sources peut sembler à distance des éléments de justification qui fondent le référentiel de la MFA/DD tel qu'il s'exprime dans le second pilier de la PAC. Dans ce contexte spécifique, l'adoption politique de ce référentiel peut être interprétée très différemment : il devenait nécessaire de bâtir des portes de sortie permettant de maintenir des formes d'aide à l'agriculture autre que les soutiens aux prix et aux revenus agricoles, mis en question par l'OMC. Le soutien aux « aménités rurales » (environnements, « demandes sociétales »...) offrait une issue au moins formelle validant le recours à ce nouveau référentiel émergent et confortant celui-ci [Chaour, 2000].

Cette forme de « récupération » politique des exigences croissantes des mouvements sociaux a puisé justement sa rhétorique de justification parmi les arguments avancés par ces mouvements. Il paraît par conséquent légitime de s'intéresser ici davantage à la source de ces arguments qu'à l'évolution de leur traduction dans la PAC : c'est sous l'impulsion de ces

mouvements que s'incorporent progressivement dans les politiques publiques une part des représentations qu'ils véhiculent, cette incorporation fut-elle décidée de manière opportuniste sur le plan diplomatique.

Les composantes idéelles du référentiel de la MFA/DD peuvent être synthétisées de la manière suivante :

➤ *Une posture intellectuelle*

- **Réflexivité :** Le contrôle réflexif est évidemment un trait caractéristique de toute action, il consiste à expliquer (à soi et aux autres) les raisons de sa propre action. Il justifie également le contrôle et l'ajustement de sa conduite en fonction d'une réflexion personnelle sur la situation. La réflexivité sous-entend que l'on n'est plus rivié à un modèle de conduite déterminé socialement. [Giddens, 1994]. De manière plus particulière, les acteurs ont ici en commun de tenter d'établir une réflexion circulaire liant leurs actions (notamment les pratiques agricoles « adéquates »), une méditation sur l'état du monde pris comme enjeu commun et les moyens d'établir une adéquation toujours plus précise entre les actes individuels et la dimension de la responsabilité collective.
- **Gouvernance :** dans une perspective apparentée, cet élément du principe démocratique inclut non seulement la volonté de participer aux décisions mais aussi de les impulser par une implication directe [Touraine, 1992]. Des espaces de débat commun lient ainsi, au sein de cette vaste catégorie d'acteurs, paysans et société civile sur les choix de développement agricole et rural.
- **Co-production du savoir :** ces mouvements contestataires cherchent à gommer la frontière qui sépare savoirs profanes et savoirs experts, chaque catégorie d'acteur étant considérée comme spécialiste de sa propre situation, capable de générer sa propre analyse et détentrice de connaissances spécifiques. Cette posture rétablit la validité de l'expérience pratique paysanne, encourage les liens avec des intellectuels engagés, admet l'idée que les sociétés paysannes et rurales sont à même de générer leur propre élite chargée de les représenter.

➤ *Approche technique et sociale*

- **Une biosphère finie :** Les ressources naturelles de la biosphère doivent être reconnues comme finies et fragiles, fixant par conséquent une limite au projet de l'économie classique fondé sur le principe d'une croissance infinie. L'ensemble de l'organisation sociétale et du projet économique qui la fonde doit être révisé en fonction de cette contrainte majeure fixée aux activités de l'humanité. L'approche bioéconomique propose de renverser la hiérarchie de subordination de ces trois sphères par rapport à la logique économique classique (qui considère que les ressources naturelles doivent être au service d'une gestion sociale elle-même consacrée à l'optimisation des bénéfices économiques) : l'activité économique doit être approchée comme un des aspects des choix raisonnés pour l'organisation sociale, elle-même subordonnée à la dépendance de toute espèce (dont humaine) aux ressources de la biosphère qui l'héberge. [Passet, 1979]. Cette observation conduit à porter au premier plan du débat des considérations écologiques jusque là appréhendées comme une forme de luxe intellectuel et économique et à donner une

valeur essentielle à la notion de risque [Beck, 2003] et de responsabilité collective [Jonas, 1979].

- **Critique de la technique :** au principe d'une agriculture fondée sur une artificialisation des techniques et une exploitation dite « minière » (extractive et non restitutive) des ressources naturelles est substituée la notion de collaboration avec le vivant (plutôt que d'exploitation de celui-ci). En lien avec la logique d'ensemble proposée par la bioéconomie, la notion de cycle biologique et biogéochimique est remplacée au centre du raisonnement des pratiques agricoles. C'est globalement le respect et l'équilibre de ces cycles et de l'ensemble des processus vivants « naturels » qui est recherchée, plutôt qu'une forme de contrôle par une artificialisation économiquement et écologiquement aliénante. Le champ d'application de cette notion est extrêmement étendu.
- **Autonomie / économie :** plus qu'une idée supplémentaire, cette composante découle des précédentes. La capacité de prise en charge de leurs propres décisions par les paysans, en tenant compte de la nature limitée des ressources qu'ils manient, les conduit logiquement à opter pour l'indépendance (de décision, de gestion de leurs choix techniques). La limitation des besoins (« l'économie », au sens de sobriété, en matière d'exigences matérielles et techniques) devient une nécessité. A la lumière de l'approche bioéconomique, cette dynamique est étendue à l'ensemble du champ social. Elle implique notamment de reconsidérer les exigences alimentaires (et plus généralement matérielles) des sociétés les plus nanties, non comme une forme d'ascèse subie mais comme un élément de garantie de l'équité des chances, par conséquent comme une composante de la « convivialité ». [Illich, 1973].

Le principe d'autonomie s'étend à l'accès à la terre (réforme agraire), à l'auto-production des ressources primaires mobilisées par l'activité agricole (semences, intrants) mais aussi, à l'échelle sociétale, à la notion de souveraineté alimentaire.

➤ ***Espace et temps***

- **Articulation entre local et global :** il est acquis dans cette perspective alternative que les activités humaines sont interdépendantes dans un monde globalisé : les choix effectués ici ont un impact (positif ou négatif) sur la situation d'autres populations, d'autres communautés. Cette approche établit évidemment un lien direct entre populations du Nord et du Sud. Elle justifie de défendre le projet (controversé) d'économie solidaire, de souveraineté alimentaire. Localement comme globalement, elle attribue de la valeur aux préoccupations collectives par opposition à la perspective de succès et de profit individuel. Elle reconnaît l'importance, pour le destin global, du rôle des minorités (tant celui des « minorités actives » [Moscovici, 2002], synonymes d'engagement politique, que celui des minorités ethniques et sociales)
- **Notion de temps :** l'impact des décisions, des choix techniques et sociaux, doit être appréhendé à long terme et non pas seulement selon l'espérance d'un bénéfice immédiat. Parmi les acteurs concernés, la prise en compte de la voix du « forum » constitué par les générations futures joue un rôle fondamental. Le projet d'ensemble consiste à céder à ces générations un monde au moins aussi bon que celui dont ont bénéficié les générations passées et contemporaines.

X.F.2.b. Pénétration sociale de ce registre idéal du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité à l'Est

Compte-tenu de la mobilité des populations de l'Est, notamment des jeunes générations, de l'accès répandu à l'Internet, de la conscience exprimée par beaucoup de polonais de bénéficier d'un environnement d'une qualité écologique exceptionnelle en Europe, la pénétration diffuse d'une part des perspectives présentées ci-dessus ne peut être contestée.

Toutefois, c'est aux signes d'une structuration en « forum » de la revendication de ce discours d'ensemble que nous nous intéressons : dans la perspective de Fouilleux, c'est à ce prix que peut évoluer la prise en compte politique d'un projet donné. Nous cherchons par conséquent la trace de groupes sociaux disposant d'une visibilité nationale et s'appropriant des arguments semblables ou apparentés à ceux que nous venons d'exposer, de telle manière que ce groupe soit potentiellement porteur de propositions politiques en faveur du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité pour l'agriculture du pays.

A cet égard, un point reste frappant : à notre connaissance, aucun des partis politiques disposant de sièges à la Diète, aucun des grands syndicats agricoles n'a investi les arguments relevant du projet de développement durable, notamment agricole et rural, comme une issue intéressante pour un projet national. Ce n'est pas le cas en Europe de l'Ouest, où certains syndicats agricoles (regroupés au sein de la Coordination paysanne européenne) ou certains partis politiques (comme les Verts allemands ou français) ont adopté explicitement ce projet pour le porter de manière visible à l'échelle du débat national. Si les mouvements écologistes polonais se sont appropriés ce registre, leur audience nationale et européenne demeure confidentielle.

Malgré la parenté dans le registre des faits que nous avons soulignée, le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité ne semble avoir d'existence en Pologne qu'à travers l'impulsion politique que lui procure la PAC et éventuellement ses prolongements administratifs nationaux et les projets qu'ils impulsent. L'observation nationale semble montrer que ce référentiel de politique publique et le référentiel professionnel paysan restent étrangers l'un à l'autre en terme d'expression politique.

X.F.3. Discours des paysans polonais et discours alternatifs occidentaux : discordance dans le registre des représentations

Nous proposons d'inventorier quelques éléments de parenté et de discordance entre les arguments fondateurs du référentiel MFA/DD inventoriés plus haut et des éléments de discours collectés lors de nos entretiens avec les agriculteurs entre 2004 et 2006.

X.F.3.a. Concordances / discordances entre discours paysan et arguments fondateurs du référentiel MFA/DD

- ***Réflexivité***

Le principe de réflexivité était évidemment présent dans les propos des paysans rencontrés lors de nos enquêtes, chacun se montrant capable de justifier ses choix et ses pratiques techniques en fonction d'arguments explicites (qu'ils soient reconstitués à posteriori ou énonçable préalablement à l'action).

Toutefois, le propos réflexif véhiculé par les mouvements sociaux européens alternatifs porte sur un lien sans cesse requestionné entre les pratiques agricoles adoptées et des enjeux formulés à l'échelle de communautés très vastes, régionales, nationales, mondiales. D'une manière générale en revanche, les arguments mobilisés par les paysans rencontrés lors de nos enquêtes ne se référaient guère à cette échelle collective : l'argumentaire d'ensemble portait le plus souvent sur des enjeux liés à la situation et l'avenir du groupe familial élargi, éventuellement des voisins, du hameau, de la petite région. La méditation sur le lien entre pratiques technico-économiques (et leur impact) et l'état du monde se jouait à l'échelle de « l'entre-soi paysan » tel que nous l'avons défini dans cette thèse. C'est l'échelle du réseau d'interconnaissance, des personnes ou des petites communautés auxquelles on se sent liés par une communauté de réalité, d'avenir et d'interdépendance, qui est invoquée.

- **Gouvernance**

L'implication personnelle dans des initiatives collectives liées à des enjeux agricoles ou ruraux, qui constitueraient une traduction de la gouvernance, est rare parmi les exploitants que nous avons enquêtés. On observait chez la plupart d'entre eux la cohabitation d'un discours très informé sur le contexte politique et institutionnel tant local que national et sur les enjeux commerciaux nationaux ; de revendications parfois véhémentes sur ce qu'il conviendrait de faire politiquement pour améliorer certains aspects de leur situation ; et une posture attentiste, sans implication directe dans des formes d'initiatives à même d'intervenir sur cette situation.

Ce constat mérite toutefois d'être nuancé notamment en fonction de trajectoires individuelles différenciées. Si le comportement que nous venons de décrire est le plus fréquent, certains agriculteurs prenaient part, voire initiaient, des actions très intéressantes du point de vue heuristique : celles-ci correspondent d'une part à la notion de gouvernance (dans la perspective du développement durable). ; d'autre part elles restent conformes à la notion d'entre-soi paysan qui guide les initiatives et les décisions dans la société rurale locale. Citons plusieurs exemples :

- Initiation de la mise en place d'un tank à lait de hameau, co-financé par l'Union européenne, la commune et la laiterie et collectant spécifiquement les petits volumes laitiers : cette stratégie permettait de contourner les exigences sanitaires européennes pénalisant les plus petits élevages.
- Participation à un groupe de soltys (maire de hameaux), se formant aux aspects de la législation européenne en faveur de la protection de l'environnement, de la diversification locale des activités, ainsi qu'aux pratiques techniques associées, dans le but d'en diffuser localement l'information et participant à des déplacements en Europe de l'Ouest afin d'observer un panorama de pratiques liées à ces formations.
- Référence à une forte implication syndicale en faveur du droit des paysans au cours de la période « Solidarité-paysans » : « J'ai vraiment lutté pour la démocratie, donc je vais peut-être être pour l'adhésion à l'Union. Tout est bien maintenant, on n'a plus besoin de bons d'achat. J'ai lutté activement contre le communisme, même pendant la loi martiale : j'allais participer au tribunal pour mes copains. » [K1, 2004]. L'abandon de l'engagement syndical est lié tant à une amélioration du contexte qu'à l'absence, aujourd'hui, de syndicat continuant à développer un discours plus progressiste que conservateur, ainsi que *Solidarność* était perçu à ce moment de son histoire. La situation de déprise productive dans

laquelle se trouve aujourd'hui cette exploitation achève de justifier le désinvestissement politique de son propriétaire.

Ces trois exemples observés au cours de nos enquêtes contredisent l'hypothèse d'anomie de la société rurale polonaise.

- **Co-production des savoirs**

Nous avons montré dans les paragraphes consacrés à l'analyse de terrain que deux catégories de savoirs cohabitent de manière relativement étanches dans les représentations des paysans rencontrés : des savoirs pratiques relatifs notamment aux techniques de production, transmis par collaboration prolongée entre deux générations successives ; et des savoirs relatifs liés à l'artificialisation des techniques de production, ainsi qu'à des informations administratives et légales. Cette seconde catégorie de savoirs est obtenue hors de la sphère familiale, grâce à la formation reçue, aux institutions locales, aux médias.

La reconnaissance de la validité des savoirs pratiques paysans est indiscutable. Nous avons par ailleurs pu constater que, de manière non négligeable, elle s'étend aux représentations des techniciens locaux (ODR...), souvent eux-mêmes issus du milieu agricole. Le modèle « diffusionniste » est finalement partiellement bloqué en amont de l'exploitation. La production de références techniques adéquates avec le référentiel paysan pose moins question que pour les tenants des agricultures « différentes » apparentées aux pratiques paysannes en France [Pernet, 1979]. On peut remarquer par exemple que l'innovation technique la plus récente et la plus fréquemment citée parmi nos interlocuteurs n'est pas l'introduction de l'herbicide round-up (quoique sa diffusion, parce qu'elle dispense du labour d'automne long coûteux et difficile, soit très rapide par effet « tâche d'huile » à Zator et Sęszew) mais l'adoption d'engrais verts sous l'effet des conseils des antennes ODR et des revues spécialisées.

L'hybridation des savoirs *profanes* et *savants* dans les pratiques paysannes peut être considérée comme presque totale : une pratique jugée adéquate, quelque soit son origine, entre rapidement dans la catégorie des savoirs pratiques transmis dans la famille, conformément à la logique de la « chimère paysanne » en faveur de laquelle nous avons argumenté.

- **Limites de la biosphère**

Grâce au recours aux indicateurs chiffrés de la durabilité, nous avons pu mettre en évidence les bonnes performances environnementales des pratiques paysannes dans notre échantillon.

Il est remarquable que cette situation s'accompagne parfois, de la part des personnes interrogées, d'une absence relative de préoccupations environnementales. En tout état de cause, la question fait débat malgré des pratiques assez homogènes :

[S5, 2006] « Je ne crois pas que si quelqu'un utilise moins de fertilisant c'est qu'il veut protéger l'environnement. C'est seulement pour des raisons économiques. Mais s'il y a un effet secondaire sur l'environnement tant mieux »

[S8, 2006] Mon exploitation se situe à proximité du parc [National de Wielkopolska]. Nous avons du arrêter certains traitements chimiques. Au printemps, on n'avait droit à aucun traitement... Nous avons fait une pétition au gouvernement mais il n'a autorisé que certaines molécules. »

[K13, 2006] On parle de cette région comme d'une région de petite agriculture « propre et naturelle » mais en fait avant on n'avait pas tous ces produits chimiques, c'était beaucoup plus naturel que maintenant, le lait était meilleur. L'idée des poumons Verts de la Pologne, c'est juste des mots. A la campagne la vie est plus saine d'une manière générale, les Poumons Verts n'ont pas de lien avec ce phénomène de vie saine.

[K14, 2006] Si on compte qu'un agriculteur sur trois pourrait être qualifié d'agro-biologique car il ne met quasiment pas d'engrais, c'est très important. Moi je me mets dedans à 90 % car je mets un peu d'engrais.

L'analyse peut alors se conduire en deux temps.

Les paysans interrogés souhaitent en général transmettre leur exploitation à la génération suivante. Conformément à la logique paysanne, l'exploitation n'est pas conçue comme un ensemble de facteurs de production dont il faut optimiser le bénéfice obtenu mais comme un patrimoine qu'il convient de transmettre en bon état à ses héritiers.

De manière à peine allégorique, l'exploitation peut, dans cette logique paysanne, être appréhendée comme le lieu d'expression de nombreuses problématiques relatives à la biosphère (et à ses limites) planétaire : une part des ressources naturelles y est limitée, les faibles moyens financiers dont disposent la plupart des familles interdit de recourir à des intrants chimiques « réparateurs » (engrais, traitements) en cas de rupture majeurs des équilibres biologiques et chimiques du sol, de l'eau, de la faune auxiliaire, de l'état sanitaire du bétail... La notion de « collaboration » avec le milieu naturel s'impose, sans qu'elle soit nécessairement explicitement conceptualisée.

L'idée d'une croissance infinie (des productions) dans cette mini biosphère finie et fragile qu'est l'exploitation et les moyens de modéliser cette croissance, fourniraient sans doute un sujet d'humour plaisant à nos interlocuteurs paysans polonais...

En revanche, la situation socialement et économiquement tendue que vivent beaucoup de familles rencontrées relègue à l'arrière-plan de leurs préoccupations l'état de l'environnement dès lors qu'il s'éloigne des limites directes de l'exploitation. L'« environnement » en tant que construction sociale d'un patrimoine naturel perçu comme collectif, est absent de leurs préoccupations. Les ressources naturelles (eau, air, bois...) sont par ailleurs suffisantes et d'assez bonne qualité en Pologne (en partie d'ailleurs grâce aux techniques agricoles dominantes) pour éviter actuellement l'émergence de graves questions environnementales qui viendraient modifier cette donne.

On peut alors mesurer, à travers cette question environnementale, l'effet normatif rapide de l'injonction européenne. Parmi les issues envisagées pour l'avenir du milieu rural polonais figure, nous l'avons évoqué, le développement de l'agro-tourisme. Une partie de nos interlocuteurs souligne, de manière sans doute assez nouvelle, « la bonne qualité de l'environnement en Pologne » comme un argument favorable au développement du tourisme rural : compte-tenu des observations qui précèdent, tout laisse penser qu'il s'agit là d'éléments de discours exogènes d'origine occidentale pénétrant progressivement les représentations des agriculteurs.

Ce type d'observation va nous permettre d'argumenter en faveur du prolongement de la chimère paysanne dans le registre des idées, nous développerons ce point de vue dans un des paragraphes suivants. Dès lors qu'elle contribue à stabiliser le modèle paysan, une norme exogène (ici celle de la protection de l'environnement et de son intérêt identitaire et plus pragmatiquement économique) sera incorporée dans le discours des paysans, l'enrichissant sans déformer fondamentalement sa logique interne.

- **Critique de la technique**

Ce point mérite une attention particulière. Plusieurs profils d'agriculteurs peuvent être dégagés à partir des entretiens que nous avons menés, inspirant d'autres sous-divisions au sein

des trois catégories 2, 3A et 3B de notre typologie qui regroupent les paysans « actifs », consacrés à un modèle relativement intensifié¹⁴² techniquement.

- *Le point de vue « dissocié »* : l'exploitation correspond, par ses caractéristiques techniques, au modèle paysan. Sans revenir longuement sur ses composantes, rappelons qu'on peut le caractériser notamment par le maintien de quatre espaces stables et complémentaires dans l'exploitation (terres labourables prairies permanentes, zones boisées, jardin vivrier et vergers), par une forte complémentarité entre élevage et cultures basé d'une part sur des transferts de matière organique, d'autre part sur un taux important d'autofourniture des fourrages, par la diversité des productions sur l'exploitation, ainsi que des sources de revenu des trois générations qui cohabitent en général, par un taux important d'autoproduction sur l'exploitation de l'alimentation de cette famille, par des liens de solidarité-sécurité au sein de la famille élargie fédérés autour de l'exploitation. L'exploitation, donc, correspond à ce modèle et ses propriétaires font objectivement le nécessaire pour le maintenir : dans le registre des faits techniques et économiques, ils adhèrent à ce modèle paysan. En revanche dans le registre du discours, ce modèle est disqualifié par un propos pessimiste qui évalue négativement les pratiques adoptées pour l'exploitation. Intellectuellement, l'exploitant a incorporé le modèle modernisé présenté comme seule issue pour l'avenir, comme seul garant de la modernisation européenne du pays, quitte à auto-condamner ses propres choix techniques. La critique de la technique ne fait pas partie des propos de cette catégorie de paysans, elle leur inspire plutôt une forme de fascination :

[Z8, 2005] (Exploitation de 6 ha, essentiellement en cultures (rendements moyens blé et mélange 40 q/ha/an), 7 truies mères, 100 porcelets vendus/an, ration des porcs à base de céréales et pommes de terres (plus un peu de complément protéique : 30 kg/porc élevé) « Il faudrait trois passages de fertilisants par culture mais en réalité j'en utilise un peu moins. Je sais qu'il en faudrait plus mais c'est trop cher. [...] J'essaie d'utiliser du round-up depuis deux ans et un nouvel herbicide sélectif sur les céréales, un autre sur le maïs. Le round-up est très efficace et il permet d'économiser le second labour, l'essence est chère et le round-up est plus rapide. »

- *Le point de vue « résistant »* : Le modèle paysan lui-même, avec toutes ses caractéristiques idéal-typiques, est présenté comme une référence non seulement compatible avec une voie de modernisation du pays mais incontournable, compte-tenu de sa forte représentation et de sa capacité de résistance. La situation n'est pas pour autant évaluée comme facile en raison de la prégnance du discours désormais dominant favorable à une technicisation accrue du secteur agricole.

[K14, 2005] « Il existe une troisième voie en agriculture en Pologne. Il faut le faire progressivement, il ne faut pas prendre de crédits. Moi je le fais. Pas à pas. Si je dois faire le portrait de cette troisième voie, c'est surtout de travailler dur et de faire des investissements progressifs. Moi par exemple je vais passer progressivement dans ma carrière de une à douze vaches. C'est très différent des grandes entreprises agricoles. Moi je progresse quand même, je ne me plains pas, je suis content. Mon fils a de l'avenir dans la même exploitation. Cela ne fait que deux ans qu'on est dans l'Union, c'est encore un peu en désordre mais je pense qu'ensuite ça va être très bien. Ça va prendre encore un peu de temps, pour mes petits enfants ce sera le paradis, pas pour mes enfants peut-être. »

- *Le point de vue « innovant »* : des améliorations techniques sont toujours possibles au sein du modèle paysan dont la logique n'est pas pour autant trahie. Ces agriculteurs expérimentent de nouveaux choix d'engrais verts, de rotations, de

¹⁴² « Intensification » signifie une bonne mise en valeur des ressources productives de l'exploitation.

L'intensification n'est pas systématiquement synonyme d'artificialisation des techniques de production.

mélange céréaliier fourrager, d'achats (collectifs éventuellement) de petites machines adaptées à leur système mais aussi de traitements chimiques si ceux-ci leur paraissent à la fois assez économiques et utiles : ils sont alors utilisés au minima des volumes efficaces (traitement en cas d'attaque avérée, expérimentations de demi-doses etc).

[S2, 2006] « Dans ma famille, nous voulons aider les plantes mais pas trop. Nous ne les voulons pas magnifiques. Nous avons observé que tous les gens n'ont pas cette attitude. Mon père utilisait les produits chimiques en quantités raisonnées. Il y a peu d'éducation sur l'environnement. Je n'aime pas trop abuser de ces produits chimiques : c'est mauvais pour la santé et, si on nourrit trop la plante, elle devient plus grande, il lui faut plus de traitements, elle se couche, cela crée des problèmes. [...] Nous faisons du mélange [céréaliier] après la récolte de triticales. Après la quatrième année de la rotation, nous plantons de la moutarde en fin de culture, sous couvert. »

On retrouve dans ce dernier profil, « innovant » un point de vue proche de celui d'agriculteurs « alternatifs » de l'Ouest, comme en témoigne ce propos recueilli auprès d'un des fondateurs du réseau agriculture Durable en Bretagne :

« Pour ce qui est de l'agriculture bio, durable... Il ne s'agit pas de la construire en porte-à-faux avec la technologie. Il faut composer entre les savoirs faire hérités d'une certaine tradition et ce qu'il y a de « bon » dans la technologie. En transformation fromagère, on est bien obligés de faire avec pour la réfrigération... Ce qui ne veut pas dire qu'il faut tomber dans la mise en place d'installations super sophistiquées... Pour quoi faire ? Pour satisfaire quels besoins ? » [Deléage, 2004 : 137]

En revanche, même parmi les paysans « innovants », on n'observe pas d'éléments de discours significatifs évoquant une critique réflexive de la technicisation des pratiques agricoles au titre d'arguments collectifs, humanistes, politiques, comme c'est le cas chez certains de leurs homologues à l'Ouest, dont les propos suivants ont été relevés :

« Il ne s'agit pas de refuser le progrès technique mais d'utiliser ce qui est bon pour l'homme. On refuse un certain nombre de choses parce qu'on est pour le respect du vivant » [Deléage, 2004 : 137]

« Je pense que la technique n'apporte rien à l'agriculture. Elle apporte essentiellement à celui qui en est le concepteur. C'est quelque chose de trop artificiel. C'est une espèce de gadget qui nous rend dépendants. C'est un détournement de la recherche au profit d'intérêts capitalistiques. [...] La recherche devrait s'appliquer à rendre autonomes les gens au lieu qu'à développer les potentiels de profit des grosses boites. Bref la recherche aliène les gens. » [Ibid.]

L'appréhension de l'incorporation de la technique dans les pratiques paysannes s'étend donc, pour les paysans actifs que nous avons interrogés, de l'acceptation résignée d'un modèle incontournable à une prise d'autonomie intellectuelle par rapport à ce modèle. Cette seconde posture laisse la place au choix raisonné de ce qui convient au système paysan qu'ils souhaitent globalement maintenir.

En revanche, leur propos critique sur la technique en agriculture, lorsqu'il existe, se limite à l'échelle de l'exploitation et des choix qu'ils y opèrent. La dimension collective, sociale, au sens philosophique et politique, de la critique de la technique est absente de leur discours, au contraire des producteurs s'identifiant à un modèle d'agriculture « durable » à l'Ouest.

Cette caractéristique individualiste de la réflexion des paysans polonais que nous avons rencontrés limite sans doute le potentiel de construction d'un référentiel de politique publique à partir de leur modèle professionnel paysan. C'est pourtant à partir d'une combinaison entre le point de vue « résistant » et le point de vue « innovant » de ces paysans qu'existerait l'espace potentiel de la construction d'un discours collectif renouvelé, revendiquant la validité de ce modèle professionnel particulier dans le nouveau panorama politique européen dans lequel ils évoluent. Nous reprendrons ce raisonnement plus bas.

- *Autonomie / économie*

Nous avons souligné combien la composante « autonomie » est centrale pour la description du modèle professionnel paysan polonais dans le registre des faits.

Celle-ci est nettement explicite aussi dans le registre du propos réflexif sur les choix mis en œuvre sur l'exploitation. L'argument de la nécessité économique, faute de moyens, est bien entendu toujours invoqué mais ce n'est pas le seul. La tradition de résistance paysanne aux injonctions de l'Etat, vécues comme extérieures et antinomiques des objectifs paysans, a fondé un discours parfois incisif sur l'importance de l'autonomie (technique, économique) comme garante de la liberté des paysans. Le propos des paysans polonais sur le choix des engrais, sur le recours à tel ou tel traitement, sur l'introduction de telle culture, est globalement identifiable à cette synthèse proposée par un agriculteur du CEDAPA (Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome – Côtes d'Armor – France) :

« On nous reproche parfois de vouloir développer un type d'agriculture autarcique. Penser cela, c'est méconnaître nos façons de concevoir le développement agricole. L'autarcie serait un repli sur soi, le développement d'une micro-société autosuffisante qui n'aurait plus besoin de produits ou de services extérieurs [...] L'autonomie, telle que nous la revendiquons, représente bien autre chose : c'est la possibilité de choisir ce qui est bon ou non pour nous et pour notre exploitation. C'est agir pour que les décisions nous concernant nous appartiennent, pour qu'elles ne nous soient jamais dictées de l'extérieur. Ainsi je garde la liberté d'avoir recours à tel service parce qu'il paraît le mieux adapté à mes besoins. J'achète ce dont j'ai besoin. Personne ne me force la main, ni ne me fait prendre des directions que je n'ai pas voulues. [...] On nous invite à être des chefs d'entreprise, des agrimanagers, à prendre nos responsabilités. Mais quand on développe notre autonomie, on nous reproche de ne pas assez faire fonctionner l'agrobusiness ! Voilà une contradiction de taille. » [Deléage, 2004 : 130]

- **Articulation local / global**

La notion que les pratiques « d'ici » ont une influence sur les agricultures et les conditions sociales (défavorisées) du sud notamment correspond à une perspective occidentale. Par exemple, le recours à tel aliment concentré pour les porcs contenant du soja sud-américain (potentiellement OGM) s'avère un facteur limitant de son utilisation, non seulement pour des raisons d'économie et d'autonomie à l'échelle de l'exploitation mais aussi pour des raisons politiques : il est entendu que ces catégories de cultures sont contraires au maintien d'une agriculture vivrière pourtant vitale au sud, sans pour autant fournir aux paysans qui la pratiquent un revenu acceptable. Repenser perpétuellement le modèle agricole « d'ici » comporte alors une invitation à repenser solidairement des modèles productifs plus favorables à chaque catégorie de population à travers le monde.

Nous n'avons trouvé nulle trace de ce discours chez les paysans polonais que nous avons rencontrés. A mi-chemin entre une tentative d'identification aux agricultures de l'Ouest mais avec des conditions de vie et de revenu estimées plus difficiles et le sentiment d'être le jouet de marchés et de règles commerciales pilotés par les pays nantis qui les défavorisent, ces paysans ne peuvent s'identifier complètement, en tant que producteurs, ni au « Nord », ni au « Sud ».

Dès lors, conformément à leur posture intellectuelle d'ensemble, leur réflexion est auto-centrée. La notion de « global » n'intervient que sous la forme d'un contexte subi. Le projet politique (forcément collectif) de modifier cette donne n'est guère présent dans les projets individuels : si cette nécessité est évoquée en abordant la stratégie diplomatique polonaise, elle reste intellectuellement déléguée aux élites nationales.

- **Temps et générations futures**

Sur ce point encore, un résultat semblable apparaît à travers des catégories d'arguments qui diffèrent pourtant entre paysans polonais et promoteurs de l'agriculture « durable » à l'Ouest. Pour ces derniers, la prise en compte des intérêts des générations futures est d'ordre collectif :

c'est à l'échelle sociétale que devrait être porté le projet de céder un monde acceptable aux générations suivantes, notamment sur le plan écologique lorsque l'on aborde l'état de la biosphère.

Les paysans interviewés se montrent soucieux de cet enjeu : toutefois, il est essentiellement formulé à l'échelle individuelle ou micro-locale : c'est le souci de l'avenir de leurs propres enfants et des enfants du voisinage qui guide leurs réflexions et leurs décisions.

On peut toutefois extrapoler : ce souci du maintien d'un milieu naturel à l'échelle de l'espace de l'exploitation ou du paysage local manifesté par la majorité des paysans polonais génère un effet de cumul qui rejoint finalement l'objectif collectif énoncé à l'Ouest. On perçoit d'ailleurs dans le discours polonais la notion de cette prolongation : le souvenir des luttes paysannes au cours de la période socialiste se prolonge à travers le sentiment diffus d'appartenir à une communauté nationale aux objectifs fédérateurs. Ce souci individuel du destin des générations suivantes prend finalement une dimension transversale dans la représentation que les enquêtés se font des enjeux communautaires.

Cette homogénéité de points de vue, qui confère une dimension collective (à travers le souvenir de luttes communes fédératrices, élevées au rang d'époque héroïque) à la somme de pratiques auto-centrées mais similaires, donne le sentiment d'un vaste corps sans tête, sans porte-parole politique traduisant explicitement les objectifs de ce collectif diffus.

Cette considération peut être rétrospectivement étendue à l'essentiel des observations que nous venons de mettre en avant.

La sociologue polonaise Hanna Podedworna propose un point de vue comparable, en le replaçant dans le champ de la représentation politique des agriculteurs :

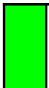
« Le manque de représentant puissant est [...] une preuve du changement du modèle d'organisation des intérêts agricoles. [...] L'environnement institutionnel de l'agriculture en Pologne est caractérisé par une multitude d'organisations en activité (dont quatre unions d'agriculteurs) d'autre part par un manque de canaux efficaces d'influence sociale et par une politisation excessive de ces organisations. D'où l'impression des agriculteurs qu'ils n'ont aucune prise sur la politique agricole du gouvernement, une crise de confiance envers l'Etat et les représentants de leurs intérêts au niveau du parlement, du gouvernement ou de l'équipe de négociations. » [Podedworna, 2003]


X.F.3.b. Synthèse

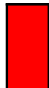
La concordance relativement importante entre pratiques paysannes polonaises et pratiques qualifiées de « durables » à l'Ouest ne s'accompagne pas d'arguments et de représentations semblable. Si les résultats pratiques se rejoignent, les ressorts intellectuels qui y ont conduit sont globalement distincts. Nous avons tenté d'établir la synthèse de ces observations dans le tableau 39 :

Tableau 39 : Concordances/discordances entre arguments justifiant le modèle paysan et celui de la MFA/DD

Arguments relatifs au référentiel MFA/DD	Référentiel paysan							
	Autonomie à l'égard de la société englobante			Importance du groupe familial		Société locale d'interconnaissance		Travail non comptabilisé
	Tétrapartition de la SAU	Complémentarité cultures-élevage	Autonomie	Foncier, patrimoine familial	Répartition intrafamiliale des tâches	Savoir-faire et normes intrafamiliaux ou communautaires	Diversification des activ., (écon. informelle)	Composition du revenu et solidarité familiale
Réflexivité						Notion d'enjeu communautaire lié aux pratiques		
Gouvernance						Défense d'intérêts collectifs locaux		
Co-production de savoirs						A l'échelle des exploitations les techniques paysannes et des éléments de techniques « modernes » s'hybrident. Les institutions locales valident les techniques paysannes intensifiées.		
Biosphère finie	Perception du lien entre pratiques techniques et préservation de l'environnement			Transmission intergénérationnelle d'un patrimoine préservé				
Critique de la technique			L'espérance d'un système plus intensifié et technicisé cohabite avec le plébiscite des techniques paysannes					Les moyens limités conduisent à privilégier l'argumentaire relatif à la stratégie d'autonomie écon.
Autonomie/économie			Convergence de discours					
Local/global						Aucune référence au global (vision aut centrée des pb)		
Rapport au temps				Notion de long terme : souci des générations futures				

 Argumentaire paysan semblable à l'argumentaire MFA/DD

 Argumentaire paysan finalement apparenté aux objectifs MFA/DD, mais à partir d'autres catégories d'objectifs

 Argumentaire paysan sans aucun point commun avec MFA/DD

Les domaines de discordance ou de non-rencontre, entre référentiel paysan et référentiel de la multifonctionnalité/durabilité s'expliquent par leur genèse à des échelles sociales distinctes. Le

référentiel paysan est un **modèle d'identification** : il est né de la transmission de représentation, de savoirs et de pratiques internes à la société paysanne polonaise, inscrits dans le continuum historique qui fonde l'identité de cette communauté depuis près d'un siècle. C'est un **référentiel primaire et endogène**.

Au contraire, le référentiel de la multifonctionnalité (dans sa définition « normative », liée à la notion de multifonctionnalité) est né en Europe de l'Ouest d'une critique technique, sociale et politique du modèle intensifié/modernisé dominant depuis le début des Trente Glorieuses. C'est un **modèle de rupture** fondé sur une posture réflexive portée essentiellement par des mouvements issus de la société civile. Il constitue une prise à partie du secteur agricole et de la politique qui l'accompagne par l'ensemble de la société qui les héberge. Par rapport à l'adoption d'un modèle agricole dominant, il est donc généré de l'extérieur et dans un second temps, c'est un **référentiel secondaire et exogène**. Enfin et surtout, il prend place dans un continuum historique différent, qui a d'abord laissé émerger un modèle intensifié/modernisé occidental qui n'a jusqu'ici jamais été dominant en Pologne.

Si le potentiel de rencontre entre les deux référentiels que nous tentons de croiser est réel dans le registre objectif des faits techniques et micro-sociaux, il est plus incertain dans le registre historique, politique et sociétal. Alors que le référentiel paysan témoigne du projet d'une société rurale relativement homogène pour elle-même, le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité (en particulier tel qu'il est porté par les textes-cadres) représente le projet d'une société hétérogène visant à construire des modalités d'interrelation avec sa composante agricole et rurale. Sans fermer totalement les possibilités d'un rapprochement dans l'avenir, cette situation explique pour le moment le relatif aveuglement mutuel dont témoignent les paysans polonais et les institutions européennes qui véhiculent une vision multifonctionnelle des zones rurales. Les paysans polonais ne s'identifient pas au projet de multifonctionnalité, notion quasiment absente de leurs représentations et de leur vocabulaire. Ils ne se reconnaissent pas dans ce modèle de rupture sans lien avec leur propre trajectoire historique. De son côté, l'Union ne perçoit pas clairement le « potentiel multifonctionnel/durable » de l'agriculture polonaise dans sa forme actuelle : il nous a fallu recourir à une batterie d'indicateurs complémentaires à ceux que procuraient les textes-cadre européens pour rendre compte de l'ensemble des performances paysannes.

Ni « modernisé » ni explicitement identifié au modèle « durable » malgré des espaces communs significatifs, le modèle professionnel polonais témoigne, comme dans le domaine technique, d'une trajectoire qui lui est propre dans le registre des idées. C'est la poursuite de l'exploration de ce registre qui peut permettre d'achever de qualifier le référentiel professionnel dont ce groupe est porteur (avec ou sans porte-parole).

X.G. Vers le prolongement de la chimère paysanne dans le registre des représentations sociales et politiques ?

X.G.1. Synthèse : un nécessaire processus de recomposition identitaire pour le moment sans représentant paysan

Nous avons montré que le système technique mis en œuvre par les paysans polonais comporte, de manière idéal-typique, deux caractéristiques fondatrices :

- Il s'est constitué progressivement à partir « d'ingrédients » puisés aux étapes successives de la modernisation agricole de l'Europe tempérée froide, sans qu'aucune des étapes ne gomme l'expression de l'étape précédente. Il est à la fois économiquement autonome et dépendant de la société qui l'héberge et cette société tire partie économiquement de sa capacité paradoxale d'autonomie. Ces caractéristiques permettent de le qualifier de « chimère ». La logique d'ensemble du système qui en résulte continue de correspondre, dans ses grandes lignes, à la définition d'un système paysan tel que l'appréhendent les sciences sociales (sociologie et économie rurale).
- Le processus de décision quant à l'adoption ou non d'une modification technique ou économique du système évoque une stratégie de résilience : dans la mesure du possible, une modification n'est adoptée que si elle préserve la possibilité de revenir à une forme « complète » de l'idéal-type technico-économique, de type paysan, qui fonde la représentation collective des pratiques. Lorsque cette possibilité n'est pas préservée, c'est sous l'impulsion de contraintes extérieures indépendantes de la volonté des paysans concernés : dans ce cas, le système court un risque accru de « rupture », dont les conséquences économiques et sociales sont parfois douloureuses pour les familles n'ayant pu l'éviter.

Rappeler ces deux caractéristiques, appartenant au registre des faits technico-économiques, nous paraît utile à cette étape de l'analyse : nous pensons en effet qu'elles admettent des prolongements dans le registre des idées, qu'il s'agisse de la construction identitaire collective de ce groupe de paysans « actifs » ou de la construction de leur représentation politique.

Si le référentiel professionnel endogène dont ils sont potentiellement porteurs est indiscutablement très construit sur le plan de l'expression pratique de ses composantes cognitives et normatives, nous sommes toujours à la recherche des modalités de son expression collective et de sa représentation publique. Ces deux aspects sont en effet nécessaires à la construction de ces composantes cognitives (explication des sources et de l'intérêt collectif, public de ce modèle, ainsi que des facteurs extérieurs qui le favorisent ou l'entravent) et normatives (compte tenu de l'importance de ce modèle professionnel, ce qu'il faudrait faire pour réunir les chances de sa reconnaissance, de son maintien, voire de son développement), bâties de manière réflexive. Ils sont enfin et surtout nécessaires à l'émergence de propositions concrètes de politique publique, organisées autour de la dimension normative de ce référentiel professionnel (ce qu'il faudrait faire sur le plan politique pour réunir les conditions de son expression) et éventuellement instrumentale (des propositions concrètes de mesures de politique publique).

Compte-tenu de l'impact puissant de l'intervention européenne sur ce modèle, ainsi que de l'espace dont disposent les nouveaux pays membres pour exprimer, sur une scène politique à 27, des projets de modernisation agricole que l'on invite, aussi, à être inédits face à des conditions inédites, la nécessité de la représentation politique de ce modèle professionnel très représenté démographiquement dans le pays se fait aiguë.

Nous avons montré dans les paragraphes qui précèdent que ce modèle paysan très particulier ne dispose guère d'espaces de représentation nationale. Les élites nationales s'exprimant sur les questions agricoles, si elles sont parfois d'origine agricole, mettent plutôt en pratique un modèle spécialisé/modernisé sur de grandes exploitations exigeantes en capital (on ne peut par conséquent observer d'élite « endogène »).

Les grandes organisations nationales instrumentalisent le modèle paysan et l'histoire sociale qui a accompagné sa construction au cours du 20^{ème} siècle. Les discours nationaux oscillent, selon les organisations, entre deux représentations toutes deux caricaturales à l'égard des caractéristiques objectives du système paysan et de sa situation politique et sociale.

La première, soutenue aussi par le discours dominant de l'Eglise polonaise, se fonde sur l'exploitation du lien objectif entre agriculture et sol pour servir un discours identitaire/nationaliste qui, s'il a puisé sa force à l'histoire chaotique du territoire et de la nation polonaise, se trouve en quelque sorte aujourd'hui privé d'ennemi, anachronique : ces tendances politiques ont récemment échoué dans leur objectif de renforcement basé sur une posture anti-européenne. La satisfaction globale de la population après les premières années d'adhésion a désamorcé ce projet.

La seconde se fonde sur un prolongement du projet libéral, initié lors de l'entrée dans l'économie de marché et présentant la voie d'intensification/modernisation comme le passage obligé du processus dit « de transition ».

Les postures intermédiaires, cherchant à tâtons la voie inédite d'une agriculture à la fois intensifiée, marchande, préservant son rôle social et renforçant ses atouts écologiques, se sont avérées surtout rhétoriques. Le « pacte agricole et rural » proposé en 2000 par le gouvernement aux organisations agricoles aurait pu ouvrir la voie à la construction nationale d'une telle issue et tendre des ponts avec le référentiel européen de la MFA/DD pour en bâtir une expression nationale spécifique, adaptée plutôt que plaquée. Si le projet demeure raisonnable, il a pour le moment échoué : le système paysan intensifié qui domine dans les exploitations actives du pays (dont nous avons étudié un échantillon) cherche toujours les formes de sa représentation politique nationale et européenne.

X.G.2. Quelle société civile dans la Pologne rurale d'aujourd'hui ? Apports bibliographiques

Si certains observateurs ont conclu à une atonie relative de la société civile pendant la période de transition, d'autres auteurs invitent à reconsidérer ce point de vue.

Mink [2001 : 4], pour asseoir ce raisonnement, expose que « sous l'angle des sciences sociales [...] le changement aurait dû se traduire par une torsion exceptionnelle de la structure sociale. [...] Mais aucune mobilisation majeure dotée d'un projet opposé à la politique suivie ne s'est produite. L'impression, à de rares exceptions près, est celle d'une relative validation par les sociétés des changements au cours des douze dernières années. [...] Un grand nombre d'observateurs de la vie politique s'étonnent de « l'apathie », que traduit la faible participation électorale. »

Mink avertit du risque d'interprétations hâtives dans ce domaine, fondées sur des stéréotypes tels que « la notion de suivisme populaire ou de la forte légitimité dont auraient bénéficié les élites » [*Ibid* : 6]. Selon lui, « la sortie du communisme a désorienté les populations à la fois par l'effet anesthésiant d'en avoir fini avec le socialisme mais aussi par son *modus operandi* (entente entre les élites, c'est-à-dire négociant pratiquement à huis clos autour de « tables rondes »), auquel il était malcommode d'adhérer tant il était discret, voire secret » [*Ibid*].

Dans ces conditions, on est en droit, avec l'auteur, de se demander « où sont passés les acteurs sociaux » au cours de la période initiant l'adhésion à l'Union (et, par extension, comment peut à présent se traduire dans ce nouveau contexte européen leur capacité d'action).

Selon lui [*ibid*], l'absence de visibilité des acteurs sociaux tient surtout au recours au « paradigme de la sociologie de l'acteur ou du mouvement social » mobilisé par exemple lors du « travail empirique de l'équipe d'Alain Touraine ou de Michel Wieworka en Pologne post-communiste » : cette perspective remet entre les mains des mouvements sociaux la mission (positive) consistant à jeter les bases d'un ordre social renouvelé. »

Selon Mink, ainsi que selon Maurel et Halamska [2006] et Bafoïl [2006], cette approche est inopérante en Pologne. « L'acteur » de cette nouvelle construction devait y être recherché au cours de la période de transition, hors des mouvements sociaux. Bafoïl [2006 : 470] souligne « le hiatus entre d'une part, un programme porté par un idéal-type de la démocratie et forgé à l'aune des sociétés occidentales et, d'autre part, des réalités locales marquées par des traditions particulières et des exigences irréductibles. [...] Il semble difficile de parler de l'émergence d'un espace public grâce auquel se construiraient des représentations et des actions partagées par les acteurs associatifs. Ce constat d'une faiblesse des sociétés civiles n'autorise pourtant pas à conclure à la faiblesse des démocraties dans les nouveaux états membres. »

L'élite au pouvoir est bien entendu un acteur de premier ordre dans la conduite de réformes dès lors imposées d'en haut. Elle « prend en charge le destin des populations, lentes à apprendre les règles du jeu qui exigent impitoyablement une adaptation rapide » [Mink, 2001 : 7]. Maurel et Halamska consacrent une part majeure de leur ouvrage de 2006 aux modalités de constitution de cette élite et à ses caractéristiques.

De même, le champ associatif ne cesse de s'amplifier et de se modifier [Bafoïl, 2006 : 483] : les associations professionnelles, les unions d'usagers, certains syndicats liés au pouvoir communiste, ont sombré. Ces organisations sont remplacées par des associations sportives et de loisirs, culturelles ou liées aux activités religieuses mais aussi par des associations à vocation sociale (sans-abri, SIDA, drogue, exclusion), dont Bafoïl souligne toutefois que l'expérience est réduite, les fonds manquants, le nombre de bénévoles très restreint et d'origine essentiellement urbaine.

Si le champ associatif témoigne d'une vitalité manifeste des sociétés locales et de leur capacité à s'organiser, il n'évoque que peu des creusets de création sociale. Toutefois, on peut imaginer que certaines associations deviennent dans l'avenir, sous l'impulsion normative européenne notamment, des lieux de proposition de scénarios sociaux et politiques renouvelés.

Ces quatre auteurs s'accordent pour situer surtout au sein de la famille le lieu central d'initiation du changement socio-politique (elle serait alors dans le même temps le lieu privilégié d'observation de ces transformations).

« Le repli sur le cercle familial en tant que lieu privilégié des contacts sociaux concerne de plus en plus d'agriculteurs. La parenté semble être devenue la structure de base, celle au sein de laquelle fonctionnent désormais les réseaux d'entraide entre individus. » [Maurel, Halamska, 2006 : 232]

Ce recours à la famille se caractérise par une instrumentalisation accrue des ressources dont elle dispose dans un contexte par ailleurs incertain, par un accroissement de l'efficacité du soutien familial aux individus, par le maintien d'un contexte d'identification étayant la construction individuelle (compte-tenu du faible rôle de régulation joué par ailleurs par des institutions en phase de redéfinition).

Mink décrit un processus d'ensemble qui valide notre description des stratégies familiales de type « résilientes » dans un contexte incertain, en l'étendant à l'ensemble des sociétés post-communistes :

« Entre les attitudes et les stratégies actives, situées aux deux extrêmes, présentes dans les périodes de bouleversement (défense des positions privilégiées acquises ou héritées de l'ancien régime), on rencontre plus fréquemment un comportement adaptatif précédé souvent d'une stratégie d'anticipation du changement. Ce comportement, qui caractérise la majorité de la population, consiste à se couler dans un contexte mouvant d'abord régressif (chute du pouvoir d'achat), en diversifiant les moyens existants, ensuite à explorer d'autres ressources susceptibles d'être activées à plus long terme. » [Ibid : 8]

En s'appuyant sur des travaux d'anthropologues, (Burawoy et Verdery, Creed, Hann), Bafoil présente les caractéristiques des sociétés civiles des pays d'Europe centrale et orientale, comme un prolongement des relations de confiance établies dans la cellule familiale au cercle d'interconnaissance directe. Si l'on abandonne une forme « d'eurocentrisme » consistant voir dans l'émergence de mouvements de société civile la garantie nécessaire au développement de la démocratie, les sociétés de l'Est ne peuvent plus être considérées comme anomiques du point de vue des relations sociales.

« La société civile renvoie, avant 1989, à des connexions sociales variées, des ententes de proximité, des cercles de sociabilité restreints qui existaient en grand nombre et qu'après cette date, les individus essaient de faire revivre. Ces liens tenaient à l'existence de clubs, de cercles, d'amicales, d'associations, de réseaux, tous fondés sur le bénévolat, l'entraide et l'assistance [...] Pour Hann, la société civile est de l'ordre de l'affectif, du primaire, de la solidarité communautaire, que la longue durée nourrit et fonde. Katherine Verdery adopte cette posture lorsqu'elle soutient que ce ne sont pas les droits de propriété (formels) qui régulent les relations entre les individus dans leur rapport à la terre mais bien les relations qu'entretiennent les hommes entre eux. » [Bafoil, 2006 : 481]

Il est pour le moment raisonnable de chercher dans cette direction de « l'entre-soi », du local, le lieu probable de l'expression politique de l'identité du référentiel professionnel paysan en Pologne, dans le nouveau contexte créé par la PAC.

Partis politiques, syndicats et Eglise ne traduisent guère les spécificités de ce modèle (qui résiderait dans son potentiel de créativité sociale, économique et technique). Par ailleurs, « l'acteur » ne s'inscrit pas pour le moment significativement dans des mouvements de société civile à forte vocation de réforme sociale et politique. Dans ces conditions, la rencontre entre cette expression sociale du référentiel paysan par la voie de « l'entre-soi » et les lieux du débat où se définissent les modèles agricoles soutenus politiquement et financièrement, restent très incertaine.

Comme nous venons de le montrer, les mouvements socio-politiques visibles n'identifient pas ce modèle paysan comme porteur d'avenir. Tantôt marqueur d'un passé idéalisé ou instrumentalisé, tantôt voué à céder la place à d'autres modèles obtenus grâce à un processus de modernisation d'ensemble, ce modèle ne semble pas inspirer de points de vues renouvelés sur l'intérêt de la « troisième voie » de modernisation qu'il peut représenter. Agriculture à la fois passablement intensifiée et plus écologique que les modèles « modernes », plus économe en besoins de soutiens publics que l'agriculture intensifiée/chimisée occidentale, capable pourtant de mobiliser des ressources techniques selon des modes collaboratifs spécifiques (informels), dépositaire de savoir-faire lentement élaborés et transmis sur la base des conditions agro-climatiques locales, faisant, enfin, vivre (qu'on le reconnaisse ou pas) ceux qui pratiquent ce mode de vie pluri-actif basé sur l'exploitation : ces caractéristiques n'y font rien. Ce modèle demeure pour le moment orphelin d'une visibilité politique significative. **Son statut de référentiel de politique publique demeure à bâtir.**

X.G.3. Quels contenus pour une identité paysanne renouvelée, sous l'effet notamment de l'impulsion européenne ?

L'hybridation de faits techniques, puis de faits sociaux au sein du modèle de la « chimère » paysanne polonaise trouve des prolongements dans le registre des représentations et du discours. La capacité à hybrider les modèles joue aussi dans le récit sur eux-mêmes qu'offrent les paysans rencontrés lors de nos enquêtes. Toutefois, on ne sera guère surpris de constater que les modalités de cette hybridation sont très différentes selon qu'il s'agit de l'incorporation de l'un ou l'autre des deux référentiels européens dans les représentations du métier qui prévalaient jusqu'à la chute du Mur.

X.G.3.a. Référentiel modernisateur

Nos entretiens avec des propriétaires d'exploitations petites et moyennes en Pologne permettent de mettre en évidence des discordances entre discours et pratiques : incorporant le discours normatif imposé par le contexte politique européen, la majorité de ces agriculteurs témoigne d'une contradiction entre permanence des pratiques traditionnelles – évaluables comme durables – et discrédit de ces pratiques et de leur avenir. Il nous a paru éloquent de présenter des extraits de monographies d'exploitations illustrant cette observation

L'effet disqualifiant du modèle modernisateur à l'égard de son équivalent paysan polonais ne s'exprime pas seulement dans la logique d'attribution des aides et de l'argumentaire qui l'accompagne : il s'impose aussi dans le discours paysan comme un phénomène inévitable. Si ces personnes déploient objectivement une stratégie de résistance pour maintenir leur système technique et leur exploitation, elles développent parallèlement un propos pessimiste sur l'effet du contexte économique sur des exploitations comme la leur. On peut bien entendu attribuer une part de la construction de ce propos à une tentative pour capter la sympathie de l'enquêteur. Il n'en reste pas moins que les arguments mobilisés témoignent d'une appropriation diffuse d'arguments relatifs au référentiel de « marché » (absence supposée de rentabilité de ce modèle productif paysan, caractère inéluctable des restructurations...). Nous voulons attirer l'attention sur le fait que cette catégorie d'exploitants met en cause le référentiel de marché par ses pratiques mais en accepte la prédominance dans son propos.

X.G.3.b. Référentiel paysan, référentiel de la multifonctionnalité

Quoique dominante, cette discordance entre faits et propos n'est pas absolue dans notre échantillon d'exploitations. Certaines personnes font preuve d'une plus grande cohérence entre maintien de pratiques paysannes et discours sur ces pratiques, à travers une posture réflexive positive. Ces personnes prennent en compte les besoins spécifiques des exploitations paysannes à travers un discours liant plus harmonieusement techniques et représentations de ces techniques.

La référence au modèle de la multifonctionnalité/durabilité n'est pas explicite dans ces propos : c'est bien le modèle paysan qui est évoqué et évalué. On sera toutefois frappé de la concordance entre les points évoqués dans ces propos et le registre caractéristique de ce second référentiel européen. A nouveau, l'effet « enquêteur » joue : notre intérêt pour cette catégorie d'arguments nous conduit, spécifiquement, à les extraire de l'entretien et à les mettre en relief. Toutefois, le sens des propos demeure.

La suite et la fin de ce développement s'appuient sur l'analyse détaillée de la monographie [K3], que nous avons déjà présentée comme illustration du type 3A de notre typologie.

[Knyszyn, entretien 3, 2004 (extraits)] « Chacun a son tracteur mais les machines comme la ramasseuse-presse, on ne s'en sert qu'une fois par an : il vaut mieux les acheter en commun »

« Même si ce choix de co-propriété des machines est fait par très peu de gens, il y a quand même partout beaucoup d'entraide avec le machinisme. Ceux qui ne vivent que de l'exploitation familiale ne peuvent pas acheter seuls. Mais décider d'acheter en commun dépend de la mentalité. Certains veulent leurs propres machines.»

Le tank à lait est collectif pour quatre fermes et «tourne » chez chaque agriculteur, chacun successivement est chargé de déplacer ce tank. Celui dont c'est le tour ouvre le tank à heures fixes pour 15 à 20 mn, les autres apportent leur lait en pot dans le coffre de leur voiture

Nous réussissons à être auto-suffisants pour la nourriture, nous n'achetons pratiquement rien. Nous avons même parfois trop de betteraves, nous en donnons aux gens. Nous vivons un peu en communauté : si tu te reposes alors que ton voisin est débordé, tu l'aides, il n'y a pas de comptabilité exacte des services rendus dans ce domaine ! Il y a une très bonne ambiance, cela se passe bien. On se voit très souvent.

Il y a une sorte de décharge au village où nous portons les bâches plastiques de l'enrubannage après usage. Avant, nous les brûlions dans un trou, maintenant je suis des cours à l'association des softys¹⁴³ : je sais que c'est polluant de brûler ces bâches.

Notre exploitation est écologique, notamment parce que les engrais sont chers. Nous utilisons donc beaucoup de fumier, que nous épandons tous les deux ans, nous produisons une nourriture écologique. Nos légumes sont contrôlés de temps en temps, ils sont très bons.

Le contexte de cet entretien permet d'affirmer que l'hybridation entre le référentiel paysan, ici nettement traduit dans les pratiques de l'exploitation (exploitation « archétype » de notre type 3A « paysan intensifié ») et le référentiel de la MFA/DD s'est amorcé : on retrouve dans ce propos des composantes caractéristiques de l'argumentaire paysan, tels que l'économie de moyens et la nécessité d'autonomie, ainsi que le recours au réseau d'interconnaissance en matière d'organisation. On y retrouve aussi un vocabulaire sans doute récemment acquis, apparenté à la rhétorique du référentiel de la MFA/DD et témoignant d'un processus de reconstruction identitaire, de requalification des pratiques apparenté : « écologique », « polluant », « acheter en commun »...

Nous pensons pouvoir affirmer qu'il y a bien eu dans cet exemple une norme importée, puis une hybridation (relativement en souplesse, sans contradictions remarquables) entre l'argumentaire relatif au modèle paysan et la grille de lecture (conduisant à une évaluation globalement positive) de ces mêmes pratiques proposée par le référentiel de la MFA/DD. Celui-ci a été appréhendée lors des formations auxquelles cet exploitant a participé.

Si le référentiel modernisateur est effectivement présent dans les représentations, il conduit à une forme d'hybridation des points de vue particulière : les pratiques paysannes sont autant que faire se peut maintenues sur l'exploitation, conformément à la stratégie de résilience que nous avons décrite, tout en étant disqualifiées dans le discours, parce que ce premier référentiel européen est perçu comme dominant et sa progression inéluctable.

En revanche, le référentiel de la MFA/DD, lorsqu'il est connu et perçu (ce qui n'était qu'initié lors de nos enquêtes entre 2003 et 2006, les aides structurelles qu'il justifie n'ayant été mises en place qu'au cours de la campagne 2005), procure un espace de justification renouvelé pour ces pratiques paysannes. Nous avons pu montrer dans cette thèse que des espaces de recouvrement significatifs existent entre le modèle paysan polonais et ce second référentiel européen, du point de vue technique. Ce second référentiel offre un espace de légitimation du modèle paysan, non appréhendé sous l'angle traditionnel, agrarien mais sous l'angle beaucoup plus moderne procuré par la notion occidentale d'agriculture durable.

La reconstruction du propos identitaire dont fait preuve l'agriculteur K3 témoigne à notre avis du confort intellectuel procuré par ce nouvel espace de légitimation. La diffusion de ce phénomène prend sans doute actuellement de l'ampleur parmi les propriétaires d'exploitations

¹⁴³ Maire de hameau, élu au suffrage universel et siégeant au conseil municipal.

paysannes « actives » que nous avons étudiées, sous l'effet de la stabilisation progressive des aides structurelles lors du second programme national de développement rural 2007 – 2013. L'hybridation entre deux modèles apparaît dans ce cas beaucoup plus fluide.

On trouve ici confirmée l'hypothèse que nous proposons, selon laquelle la « chimère » paysanne observable dans les domaines techniques et sociaux trouve des prolongements dans le registre des représentations : la capacité d'hybridation du modèle paysan avec de nouvelles normes exogènes y semble aussi valide.

Nous avons montré que le mode de construction technique et social de la « chimère » est fondé sur l'incorporation sélective des éléments d'innovation compatibles avec la logique paysanne initiale. Dans le registre des représentations, on peut alors soutenir l'hypothèse que, après une phase de découverte diffuse dans le temps (nos entretiens se seraient déroulés au tout début de cette phase), les paysans « actifs » seraient susceptibles de privilégier une recombinaison de leur discours identitaire autour du référentiel européen de la MFA/DD, **en n'en retenant toutefois que les domaines dans lesquels leurs exploitations se trouvent confortées ou améliorées** d'après le modèle paysan : compte-tenu de la nature seulement incitative des aides structurelles, les aspects « ignorés » de ce référentiel dans les exploitations paysannes ne prêteront sans doute pas à conséquence.

Qu'advient-il en revanche des espaces du référentiel de la MFA/DD occidental dans lesquels ces exploitations paysannes sont moins performantes ? Nous avons montré que ces espaces de divergence résultent justement des spécificités historiques, sociales et économiques (plus que techniques, registre où la similarité est plus importante) du modèle paysan polonais. A l'échelle individuelle, comme nous venons de le dire, cette divergence devrait se maintenir sans heurts : le modèle paysan peut conserver ses caractéristiques et le référentiel de la MFA/DD continuer de donner lieu à des aides incitatives qui risquent de tomber partiellement dans le vide.

Toutefois, ce que certains sociologues polonais qualifient, à juste titre, de « processus d'eupéanisation¹⁴⁴ » [Gasiór-Niemiec, Gliński, 2007], n'est à notre avis pas un processus total. Dans le registre de la représentation politique de ce modèle paysan, ces espaces de divergence sont potentiellement susceptibles de donner lieu à des recombinaisons de modèles, partant, de référentiels, que nous jugeons très intéressantes. C'est là, justement, que le modèle paysan polonais pourrait émerger en tant que référentiel.

Les conditions d'un tel débat, d'une telle évolution, existent-elles ?

X.G.4. Quels lieux d'émergence de la représentation politique de cette identité renouvelée ? Approche monographique en quatre étapes

Considérant la puissance normative du référentiel agricole de la modernisation né dans la dorsale européenne et imposé, par le biais de la PAC aux paysans polonais « actifs », considérant aussi les fortes divergences séparant ce référentiel européen du modèle paysan, l'enjeu de la représentation politique de ces paysans se joue dans le registre du **contre-pouvoir**.

¹⁴⁴ Le processus d'eupéanisation se définit classiquement comme « un processus incrémental réorientant la direction et la forme des politiques au point que les dynamiques des structures politiques et économiques de l'Union deviennent constitutives de la logique organisationnelle de la classe politique nationale » [Ladrech, 1994 : 69, cité par Gasiór-Niemiec et Gliński, 2006].

Selon Beck [2003 : 34], le contre-pouvoir de la société civile repose sur la figure du consommateur politique. « Son contre-pouvoir se fonde sur le fait qu'à tout moment et en tout lieu il peut refuser d'acheter. La puissance de cette arme du non-achat ne peut être limitée ni dans l'espace, ni dans le temps, ni dans la diversité des produits qu'elle peut toucher. [...] Ce que cela a de fatal pour les intérêts du capital, c'est qu'il n'existe aucune stratégie lui permettant de riposter au contre-pouvoir croissant des consommateurs. »

Beck nuance lui-même ce propos, qui n'est valide que lorsqu'une pluralité suffisante d'offre reste disponible.

Nous établissons un parallèle entre ce type de résistance par le refus des règles du marché et la double stratégie d'autonomie et de résilience des paysans polonais, parallèle qui n'est au demeurant pas récent : Szurek [1982], par exemple, a souligné que c'est un des éléments qui leur ont permis de traverser la période communiste en maintenant leurs structures d'exploitations. Nous avons montré que l'autonomie et cette capacité de résilience leur procure à présent, aussi, les moyens de maintenir leur mode de vie dans un contexte libéral. Ce propos doit à son tour être nuancé : la puissance réformatrice du référentiel modernisateur ne repose pas tant sur les aides publiques mobilisées, que sur ses caractéristiques légales. Dès lors que certaines mesures obligatoires et coûteuses (sanitaires par exemple) prennent à revers la logique paysanne, celle-ci court un risque de rupture. De même pour les consommateurs de Beck lorsque leur marge de choix se resserre.

En tout état de cause, la capacité de résistance (employons pour une fois ce terme) des paysans polonais « actifs » comporte deux axes principaux : d'une part un objectif d'autonomie technique qui fédère l'ensemble des choix agronomiques et leur permet de réduire leur dépendance à l'égard des secteurs d'amont ; d'autre part une organisation socio-économique en réseau, celui de « l'entre-soi », celui de l'interconnaissance et de l'interdépendance tout à la fois.

X.G.4.a. Deux registres d'expression politique, quatre paliers de reconstruction identitaire « européenne »

Cette identité d'ensemble, cette double caractéristique, n'est pas fédérée aujourd'hui dans un mouvement national qui la revendique. Elle n'en procure pas moins une grande capacité de **résistance par la masse : cela forme le premier registre d'expression politique des paysans polonais en tant qu'acteurs de la société civile.**

Au cours de nos entretiens de terrain, il nous a par ailleurs semblé observer les prémices de processus de réorganisation identitaire par paliers (quatre paliers à note avis), à partir de cette caractéristique fondatrice. Elle fournirait le support de nouveaux éléments de discours développés par certains paysans, afin de re-légitimer leurs pratiques techniques et sociales « habituelles » avec un vocabulaire et des arguments validés dans le référentiel (de la MFA/DD) européen. On assisterait à un nouveau phénomène d'hybridation, dans le registre des idées et des représentations cette fois (non dans le registre des faits), selon le principe fondateur de la chimère paysanne : ne seraient retenus parmi les arguments exogènes que ceux qui renforcent les caractéristiques et la logique fondatrice du système paysan (SIR).

Nous proposons de décrire et commenter ce processus à partir de l'analyse et du suivi dans le temps d'une monographie d'exploitation : l'exploitation [K3], que nous avons déjà mise en avant dans notre présentation typologique comme l'exploitation-type de notre catégorie 3A « exploitations paysannes intensifiées ».

Le lecteur voudra bien se reporter au paragraphe *V.B.2.a*, pour la description technico-économique de l'exploitation [K3].

Les propos pragmatiques de [K3] qui suivent témoignent du **premier registre** d'expression politique fondateur des paysans polonais. K3 (et Z6) proposent une référence assez explicite à la capacité de résilience (d'adaptation/déformation) des exploitations paysannes en fonction du contexte :

[K3, 2004] Les aides européennes vont nous aider, c'est sûr. Dans cette ferme, nous allons recevoir 6000 zł d'un coup, cela représente une bonne aide. Mais nous savons qu'il y aura des changements dans deux ans dans la politique européenne. Même si nous ne percevons plus rien à partir de ce moment là, notre ferme va survivre de toute façon. Nous avons toujours travaillé ici.

[Z6, 2005] Avec l'Europe, rien ne va vraiment changer pour les petites fermes qui sont si petites qu'elles ne seront pas affectées. Les grosses fermes ont plus d'argent et font des aménagements avec cet argent. Ici c'est si petit que le financement n'a pas de conséquences.

Le second registre de leur expression politique réside dans un processus d'organisation. Son analyse est plus incertaine, comme nous l'avons progressivement évoqué : l'espace d'identification collective et de légitimation politique du modèle paysan « actif » en Pologne reste à bâtir, malgré son existence effective dans le domaine des pratiques techniques et sociales.

Beck, dont nous allons continuer de mobiliser ici l'analyse, soumet l'efficacité du contre-pouvoir de la société civile à sa capacité à mettre en scène une « dramaturgie médiatique [...] ». S'il ne parvient pas à capter suffisamment l'attention du public, il s'effondre. » La capacité de résistance diffuse qui fonde le modèle paysan le met provisoirement à l'abri de cette nécessité. Pour autant, cette capacité à capter l'attention représente la garantie contre le scénario qui se dessine actuellement, celui d'une dissolution de ce modèle dans l'étau du double référentiel européen. **Non « modernisables » dans la conception de l'Europe-centre, appelées peut-être à devenir « multifonctionnelles », les exploitations paysannes actives polonaises seront dans ce cas privées de la reconnaissance de leur existence dans un espace politique qui leur soit propre et qui ménage la visibilité de leurs spécificités.**

La « chimère » paysanne changerait alors de sens : elle ne serait plus un hybride né de la capacité d'adaptation et de créativité de ceux qui la fondent au jour le jour mais un mirage idéalisé progressivement gommé de l'espace politique (tout en perdurant éventuellement silencieusement dans les faits).

C'est par conséquent avant tout de la garantie d'un espace de légitimation, d'une visibilité collective, dont il s'agit lorsque l'on cherche les pistes d'une représentation politique à venir de ce modèle.

Si cet espace doit être conquis, il nous semble que le processus reste lent et se fait par étapes, par paliers.

X.G.4.b.Premier palier

La première de ces étapes existe de manière nette : il s'agit de l'émergence, au sein du réseau de « l'entre-soi », de personnes à la fois désignées comme leader et bâtissant un propos (hybride) de validation du système paysan. Contrairement à l'hypothèse de Marx qui privait les paysans de toute capacité de différenciation sociale et de représentation, il existe parmi les agriculteurs polonais des représentants locaux soucieux du principe collectif lié à l'enjeu politique. Ces personnes font d'abord preuve d'une plus grande cohérence entre maintien de pratiques paysannes et discours sur ces pratiques. Elles prennent en compte les besoins spécifiques des

exploitations paysannes à travers un discours liant plus harmonieusement pratiques et représentations de ces pratiques.

Nous avons cherché à caractériser ces exploitants particuliers. D'une manière générale, nous avons observé que ces personnes présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : niveau de qualification professionnelle plus élevé que la moyenne des agriculteurs ; exercice de responsabilités locales (politique, syndicale, professionnelle, associative...) ; voyages en Europe permettant d'aborder d'une manière plus critique le modèle productiviste et notamment de s'approprier, parallèlement à celui-ci, la critique sociale qui l'accompagne à l'Ouest. Ces personnes nous semblent par conséquent proches du profil des « *marginiaux-sécants* » (qui ont l'expérience du passage d'un monde à un autre) décrits par Crozier et Friedberg [1977], dans la mesure où elles manient simultanément plusieurs catégories de référentiels.

Poursuivons ici l'analyse de la monographie de l'exploitation K3 et des propos de son propriétaire (sołtys, rappelons le), illustratifs de ce profil :

[K3, 2004] Depuis deux ans, nous avons créé une sorte de groupe de sołtys. Nous organisons des cours une fois par an sur la protection de l'environnement, les aides européennes, l'agriculture écologique... et tout ce qui est lié au parc de Biebrza (la faune, la flore...). Il y a là des oiseaux et d'autres animaux uniques en Europe, c'est pour cela que nous y prêtons attention. On peut percevoir 1000 zł par ha de pré si on fauche à la main dans le parc (ou 700 à 800 zł selon les zones), cela comprend des cofinancements de l'Union. Notre groupe s'appelle « l'association des sołtys de la voïvodie de Podlasie ». Nous invitons nous-mêmes des professeurs d'université, des guides de parcs nationaux... L'association élabore son propre programme de formation. Il y a un président, un vice-président, un trésorier...

Nous avons aussi eu un cours sur l'Union Européenne car, en principe, chaque sołtys est chargé d'informer son village sur cette question. Moi je n'ai pas organisé de rencontre mais nous avons fait installer un tank à lait collectif en revanche. Rares sont ceux qui n'y viennent pas. C'est à cet endroit que l'on fait passer les informations au coup par coup, par conséquent. Par exemple, le fait de faucher les prés à la main après le 1er juillet afin de toucher les aides dans les parcelles situées dans le parc, notamment pour les prairies qui ne sont pas exploitées...

Nous participons aussi à des conférences, nous allons visiter d'autres villes, nous allons voir comment les choses se passent dans d'autres pays. En France, les agriculteurs semblent mieux organisés qu'en Pologne, où ils sont trop divisés. Nous avons trop de partis et de syndicats, il n'y a pas l'unité nécessaire pour faire des manifestations. Il y a actuellement 2 millions de fermes (8 millions de personnes y vivent) en Pologne, cela constituerait une force si ces gens étaient unis.

Nous avons souligné chez cet agriculteur sa capacité de recomposition du discours justifiant ses pratiques techniques, qui hybrident désormais des arguments « paysans » avec des arguments occidentaux puisés au référentiel de la multifonctionnalité/durabilité. Ce changement de paradigme de la légitimité ne peut être résumé, dans le discours de ce paysan, à une assimilation simple au second référentiel de la PAC, scénario proposé par Bruxelles comme seule alternative à la disparition de ce type d'exploitations.

On observe dans l'extrait d'entretien que nous présentons comment cet agriculteur prélève littéralement des arguments européens compatibles avec les pratiques agronomiques relevant du système paysan, puis comment ces pratiques « habituelles » sont requalifiées dans son discours grâce à un nouveau champ lexical. Ce processus s'accompagne d'une revalorisation de ces pratiques (exemple : maintien de prairies conduites de manière extensives et fauchées manuellement) : qualifiables d'archaïsme dans une vision « moderniste » de l'agriculture, elles sont aussi valorisées dans la référentiel de la durabilité (accompagné d'aides). Cet agriculteur fait appel à la notion de bonne qualité environnementale de la région pour reconsidérer la valeur de ces pratiques : nous avons mis en avant plus haut que ces arguments environnementaux étaient jusqu'ici majoritairement absents des points de vue développés par les paysans.

Il n'y a pas dans cet exemple de véritable changement de pratique, tout au plus des ajustements minimes dans le système paysan. C'est dans le registre du discours de légitimation de ces pratiques qu'a lieu de processus d'hybridation. Il y a prolongement de la logique de la chimère paysanne dans le registre identitaire.

X.G.4.c. Second palier

Seconde étape de reconquête d'espaces de visibilité et de légitimation (nationale et européenne) du modèle paysan polonais, ce changement de posture de certains paysans est susceptible d'induire une recolonisation, discrète, par le bas des institutions visibles à l'échelle nationale. Ces marginaux-sécants sont des acteurs du processus de relégitimation du modèle paysan dans un langage à la fois intelligible à l'échelle européenne et fidèle à l'identité paysanne, par un processus différent d'une « européanisation » pure et simple.

Ils sont présents dans les instances qui ont pour spécificité d'être à la fois locales et visibles nationalement. Deux processus récents les ont portés au premier plan : la généralisation des programmes Leader+ sur le territoire polonais, fondés sur des groupes d'action locaux sensés représenter, entre autres, professionnels et société civile ; et le processus de consultation local (imposé par Bruxelles et par les experts sollicités par la Commission européenne) mis en œuvre en 2006 afin de tirer le bilan du Plan de développement rural national 2004-2006 et de préparer sa version suivante, 2007-2013. Le programme Leader+ fédère 77 associations locales. Le processus de consultation mené en 2006 a porté, pour sa part, sur 139 structures, certaines à vocation nationale, d'autres à vocation locale ou spécifiquement agricole.

Ces deux espaces mis en place sous l'impulsion européenne créent des occasions inédites, pour ces marginaux-sécants locaux, d'activer leur propre processus de reconstruction identitaire et de le porter, par un mécanisme accéléré, sur la scène nationale d'abord, puis sur la scène européenne.

Ainsi, en poursuivant la monographie de K3, on apprend que l'association de Soltys à laquelle adhère cet agriculteur, a été entendue dans le cadre du processus consultatif préalable à la mise en place du second Plan National de Développement Rural en Pologne (2007-2013). Cette consultation était souhaitée par les experts européens chargés d'évaluer le processus relatif au premier plan (2004-2006, dont les textes font partie du corpus que nous avons mobilisé).

Notre agriculteur [K3] ou d'autres membres de cette association auront trouvé là une occasion de rendre visible et de faire reconnaître le processus d'hybridation identitaire auquel ils se livrent depuis la période de préadhésion et plus encore depuis l'adhésion : progressivement, les idées produites par le processus de la « chimère paysanne » polonaise trouvent leur lieu d'expression dans des instances mises en place par l'Union. Après l'entrée en activité d'une phase d'importation de normes européennes, un processus-réponse (*feed-back*) se produit, sous forme d'une recolonisation par le bas (par cette « masse » de résistance paysanne et en particulier par ses leader locaux « marginaux-sécants ») des lieux de production d'idées et de normes. Un processus n'excluant bien entendu pas l'autre.

Quel débat politique ces représentants d'une identité paysanne renouvelée (« européanisée ») sont-ils susceptibles d'impulser progressivement ?

Les thèmes (agro-écologiques essentiellement) de convergence dont nous avons fait état entre le modèle paysan et le référentiel de la MFA/DD fournissent des occasions de recomposition en douceur du discours identitaire : il s'agit finalement de la requalification (positive désormais) de pratiques techniques qui suivent leur cours (et qualifiées plutôt d'archaïsme jusqu'à présent).

Il nous semble que c'est plutôt dans les espaces de divergence entre ce second référentiel européen et le modèle paysan polonais que peut naître une identité politique renouvelée, propre aux paysans « actifs » polonais. Rappelons quels sont ces espaces :

- Au contraire de la logique d'intervention thématique européenne, la logique socio-technique paysanne n'est pas fragmentée. C'est un modèle dans sa globalité que représentent ces nouveaux acteurs locaux (puisque Bruxelles les met ainsi en place « de force » à travers des processus institutionnels tels que Leader ou la consultation sur le programme national de développement local)

- La capacité d'entraide fondée sur le système informel de « l'entre-soi » est masquée, ignorée, dans le référentiel de la MFA/DD, de même que la transmission intrafamiliale de savoirs pratiques qui domine dans le modèle paysan. Ces caractéristiques gagneraient à être revalorisées, comme porteuses de solutions sociales et économiques utiles et adaptées à la population rurale polonaise.

- Les paysans polonais ne cherchent pas, pour le moment, à satisfaire une demande sociale urbaine de « services ruraux » mais prioritairement une demande rurale locale, processus d'autant plus justifié que la proportion d'habitants ruraux/urbains en Pologne n'est pas comparable à celle de l'Ouest.

- Le référentiel de la MFA/DD demeure soumis au référentiel de la modernisation, qui impose progressivement un appauvrissement du système paysan en bridant ses marges d'adaptation et en favorisant nettement les modèles « modernisés » exigeants en capitaux. Cette hiérarchie pourrait être redébatue.

Sur ces quatre points au moins, ces nouveaux « acteurs » locaux, marginaux-sécants paysans, sont à même de faire circuler les éléments du débat, dans leur communauté d'une part, dans des instances incorporées dans le débat national et européen d'autre part. Le caractère récent et diffus de ce phénomène interdit actuellement d'en dresser le bilan. En tout état de cause, on constate que Bruxelles contribue à mettre en place certaines conditions d'une renégociation relativement directe du statut politique du modèle paysan. L'Union crée elle-même (et assez volontairement) les conditions d'une réponse de terrain aux modèles normatifs qu'elle impulse.

Le processus ne doit pas être abordé de manière trop candide toutefois. Les lieux de réelle communication entre les instances de consultation et les sphères opaques de la décision politique européenne demeurent à mettre en évidence : les expertises ont plutôt montré jusqu'ici des zones de vide entre ces deux niveaux.

Le processus de recomposition du discours initié par [K3] n'est guère spontané, l'agriculteur livre d'ailleurs lui-même la clé de cette démarche :

[K3] L'association élabore son propre programme de formation. Il y a un président, un vice-président, un trésorier... Mais je ne saurais pas vous dire qui exactement invite les gens ! Nous payons chacun 1 zł/mois pour y participer. Un monsieur du parlement participe aussi à l'association et fait un peu le sponsor avec l'argent de son poste. Il travaille un peu incognito. Apparemment, il s'agit de son propre argent. Il y avait même de la vodka bio à la dernière conférence et beaucoup de nourriture...

Fouilleux [2000, 284] montre l'importance du rôle de promotion idéologique du forum qu'elle nomme « forum de la rhétorique politique » auprès du forum professionnel (paysan en l'occurrence). Ce dernier extrait du témoignage de K3 en fournit l'illustration. Sans que nous disposions d'information récente à ce sujet, on peut supposer que le processus inverse s'est produit lors de la consultation de l'association des soltys au moment de la conception du second plan de développement rural national : ce parlementaire aura peut-être à nouveau occupé la position d'interface et de traduction entre l'association et les instances politiques nationales et

européennes. Que son soutien électoral soit potentiellement en jeu ne gomme pas les étapes et les échelons de ce processus complexe de recomposition identitaire paysan : celui-ci a bel et bien eu lieu pour [K3] et ses homologues locaux.

X.G.4.d. Troisième et quatrième paliers

On pourrait s'attendre, dans la perspective cosmo-politique à laquelle invite Beck, à voir émerger des collectifs de paysans polonais dans des organisations transnationales érigées en contre-pouvoir sur la question des modèles vivriers et de leur régulation politique. Ceci constituerait la **quatrième étape** de re-légitimation contemporaine de leur modèle, après, toutefois, une **troisième étape**, encore incertaine aujourd'hui, d'émergence d'une fédération des structures locales dont nous avons décrit l'émergence au sein, par exemple, d'une fédération nationale porteuse d'un discours harmonisé sur les spécificités de ce modèle dans le panorama européen (en accord éventuellement avec d'autres pays de l'ancien bloc de l'Est)

Ainsi les paysans polonais pourraient par exemple se reconnaître dans le mouvement Via Campesina, qui compte 123 organisations paysannes à travers le monde, fédérées autour du projet « autonome, pluraliste et multiculturel » de défense de modèles agricoles familiaux et paysans¹⁴⁵.

Laissons ici la monographie de [K3] pour nous intéresser au processus Leader+ mis en place par l'Union. Lors de nos enquêtes exploratoires en 2003, nous avons rencontré l'un des responsables du Polish Rural Forum, chargé de fédérer les programmes Leader en Pologne, ainsi que les Groupes d'Action Locaux (GAL) impulsés par ce programme. En 2003, certains projets Leader étaient en cours de conception en Pologne mais aucun n'était formalisé. En mai 2008, le Polish Rural Forum comptait 77 associations adhérentes réparties dans le pays et impliquées dans un projet Leader. Bon nombre d'entre elles font référence, dans leurs statuts ou dans leur nom même, à la notion de développement rural durable.

A l'évidence, il ne s'agissait pas à l'origine d'un processus de fédération spontané, tant au niveau de la dynamisation de ces associations (quand il ne s'agit pas même de leur création) qu'au niveau de leur structuration au sein du Polish Rural Forum. Il y a bien eu selon nous importation d'une norme européenne, grâce au vocabulaire mobilisé dans les projets Leader, grâce à l'injonction à s'organiser en associations, elles-mêmes fédérées nationalement, grâce au processus local consultatif imposé... Il n'en reste pas moins que ces groupes locaux sont eux aussi le lieu de recompositions identitaires paysannes et rurales (sur le mode de la « chimère », par sélection opportuniste des arguments utiles) dont l'issue ne peut totalement être maîtrisée à l'échelle européenne ; il n'en reste pas moins non plus que le Polish Rural Forum s'impose progressivement dans le paysage européen comme l'une des instances détentrices du discours rural « alternatif » en Pologne, aux côtés, justement, des structures adhérentes de Via Campesina...

La nature « alternative » du Polish Rural Forum apparaît paradoxalement comme le fruit d'une norme « alternative » exportée explicitement par l'Europe-centre via les projets Leader,

¹⁴⁵ La Via Campesina se fonde sur la « solidarité et l'unité dans la diversité parmi les organisations de petits producteurs, afin de promouvoir des relations équitables entre les hommes et les femmes, ainsi que des relations économiques d'égalité et de justice sociale, la préservation et la conquête de la terre, de l'eau, des semences et des autres ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, une production agricole durable ainsi qu'une égalité basée sur les petits et moyens producteurs. La Via Campesina défend un modèle d'agriculture paysanne et familiale basé sur la production durable, avec des ressources locales et en harmonie avec la culture et les traditions des communautés. Les paysans et les petits producteurs ont une grande expérience liée aux ressources disponibles localement. « Nous sommes en mesure de produire une grande quantité de nourriture de qualité avec très peu d'intrants externes. Notre production est principalement destinée à la consommation familiale et les excédents peuvent être vendus sur les marchés locaux. » (source www.viacampesina.org, consulté le 8 mai 2008)

eux-mêmes fondés sur le référentiel du développement rural durable. Qu'il soit en retour identifié à l'Ouest comme le lieu, effectivement, de l'alternative, tient alors d'une forme de pléonasme.

Pourtant, rien n'atteste que l'hybridation des idées à l'œuvre dans les associations membres du Polish Rural Forum soit tout à fait prédictible, selon des processus et des registres d'arguments observés jusqu'ici dans l'Europe des 15. Avec les programmes Leader, l'Union cherche à générer des laboratoires d'idées : il est possible que son but soit au moins partiellement atteint.

Le discours fédérateur produit progressivement par des instances comme le Polish Rural Forum, ainsi que leurs stratégies d'alliance nationales et européennes, permettront de conclure progressivement sur ce point.

Dans le registre cosmopolitique, en effet, « tous les partenaires et adversaires ne peuvent jamais vaincre seuls ; ils sont obligés de conclure des alliances [...]. Le programme de la société civile [...] se nimbe d'une aura de morale globale et de lutte pour un nouveau « Grand Récit », celui de la mondialisation radical-démocrate » [Beck, 2003 : 55]. L'enjeu de telles associations est de taille : « l'une des sources essentielles de pouvoir à disposition des stratégies d'opinion publique des mouvements de défense est à chercher dans leur organisation qui prend la forme de réseaux transnationaux d'acteurs. Ils participent ainsi au nouveau jeu de pouvoir transnational, en sont même à certains égards des virtuoses. » [Beck, 2003 : 438].

Cela n'impose nullement une homogénéité de situations, d'enjeux. Au contraire, la diversité de situations fonde et renforce d'une certaine manière le mouvement d'ensemble : « la théorie du métapouvoir [...] explore théoriquement et empiriquement des réponses différentes et contradictoires à des situations problématiques globales et les met au devant de la scène. » [Beck, 2003 : 172]

Le scénario cosmopolitique est possible à moyen, voire à long terme, pour le modèle paysan polonais. Il implique toutefois que les trois premières étapes dont nous ébauchons les contours aient eu lieu. Cette hypothèse n'est pas exclue, sous l'impulsion paradoxale d'une union européenne qui a plutôt contribué pour le moment à gommer l'existence interstitielle de ce modèle paysan « actif » polonais. Celui-ci réunirait par ailleurs, dans ce mouvement de redéfinition et de relégitimation historique, les conditions de constitution d'un véritable référentiel de politique publique au sens de Jobert, Muller et Fouilleux, autrement dit d'un discours identitaire assorti d'un projet politique porté par des représentants actifs sur la scène publique.

Il ne s'agirait nullement d'un englobement pur et simple des représentations paysannes polonaises dans l'espace intellectuel européen de contestation de la norme modernisatrice, dominante. Le prolongement du processus sélectif propre à la « chimère paysanne » dans le registre des idées ouvre à notre avis la voie d'une reconnaissance particulière de l'apport du modèle paysan polonais dans le panorama européen. En particulier, **P'Union semble contribuer à renforcer des dynamiques de relégitimation des pratiques paysannes traditionnelles dans un langage à la fois intelligible dans l'Europe-Centre et demeurant passablement fidèle aux représentations paysannes fondatrices.**

Rien n'est moins assuré pour autant. A ce jour, le repli communautaire qui caractérise les stratégies paysannes en Pologne garantit certes la survie de ce modèle, mais, dans un mouvement contradictoire, limite son potentiel de représentation politique. Le passage d'un « nous » local à son incorporation dans un nouveau « nous » national, européen, puis cosmopolitique, relève d'un processus historique incertain. Les formes de l'émergence éventuelles d'un contre-pouvoir paysan dans les nouveaux pays membres relèveront sans doute, comme leur trajectoire nationale passée, de processus spécifiques. Tout comme la manière dont s'impose à eux le modèle néo-libéral

mondialisé, leur mode d'inscription dans les mouvements du contre-pouvoir cosmopolitique semble être le passage quasiment obligé de leur survie. Pourtant, la nature spécifique de la citoyenneté paysanne à l'Est, quoiqu'elle dispose d'un potentiel démographique certain, reste politiquement à définir.

A - Bref retour sur notre problématique initiale

Dans le contexte de l'important décalage structurel qui séparait l'agriculture polonaise de la moyenne des situations observées dans l'Europe des 15, l'Union, en accord avec le Ministère polonais de l'Agriculture, a opté en Pologne au moment de l'élargissement pour une politique énergétique de modernisation. Il s'agissait d'encourager de diverses manières l'accroissement de la taille des exploitations, en organisant notamment la libération des terres d'exploitations évaluées explicitement ou plus indirectement comme « non viables », l'accroissement du niveau d'équipement technique des exploitations restantes, et de leur degré de contribution au marché. Cette catégorie d'exploitations en émergence était opposée à l'agriculture qualifiée de vivrière, autrement dit tournée vers la satisfaction de besoins alimentaires des agriculteurs et des populations locales à travers des circuits économiques courts et plus ou moins formalisés seulement.

Ce projet mène les exploitations ciblées à accroître leur dépendance à l'égard non seulement du marché d'aval, mais aussi du marché d'amont (intrants, machinisme, équipements). Fortement conditionné par le paradigme du marché, ce projet a aussi pour but de stimuler l'activité économique nationale, à travers l'accroissement du chiffre d'affaire et de la plus-value des industries agro-alimentaires en aval, et des industries fournisseuses d'intrants chimiques, d'équipements, de carburants en amont.

Ce contexte nous a conduit en début de thèse à nous poser plusieurs questions : que souhaitent et que font les paysans polonais, c'est-à-dire les producteurs propriétaires d'exploitations ni en repli, ni tournés vers la voie radicale de la « modernisation », pour tracer les voies de leur avenir dans ce nouveau contexte ? Peut-on d'ailleurs parler « des paysans polonais », quelles catégories d'agriculteurs émergent dans ce pays lorsqu'on cherche à les distinguer en fonction de leur stratégie technique et sociale immédiate et de leur trajectoire observée sur un pas de temps plus long ?

Compte-tenu de la lenteur inattendue du reflux des exploitations paysannes en Pologne, quels arguments mobilisent ces paysans pour expliquer leur détermination à maintenir un mode de vie pourtant présenté comme trop peu confortable et trop peu « viable » par nombre d'observateurs occidentaux ?

Au moment de l'entrée du pays dans l'Union, nous avons pu mettre en évidence dans les textes-cadres européens préparant la politique des structures et la politique du développement rural en Pologne, le recours simultané à deux référentiels de politique publique :

- Le référentiel de marché, qui constitue une traduction des arguments et des moyens mobilisés pour asseoir la politique de restructuration décrite plus haut

- Le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité, d'une définition plus floue, plus récemment apparu, et justifié par la nécessité de palier une partie des impasses qu'aurait générées un recours exclusif au référentiel de marché : difficulté à employer la main-d'œuvre libérée dans d'autres secteurs d'activité, justifiant une politique de soutien à la création d'activités rurales ; risques de pollutions importantes de l'eau et des sols par une forme d'agriculture artificialisées qualifiée de « minière » par ses détracteurs¹⁴⁶, justifiant le soutien parallèle à des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; incapacité, plus globalement, des structures les moins dotées en capital à accéder au niveau d'équipement exigé par l'application du modèle productif que soutient le référentiel de marché, ce qui conduit à mettre en place une politique de soutien structurel qualifiée de « duale » par certains observateurs.

Nous avons souligné la nette subordination de ce référentiel de la multifonctionnalité/durabilité à celui du marché : il relève de stratégies à plus long terme quand l'application du référentiel du marché mobilise d'emblée toutes les énergies ; une partie des mesures qu'il justifie offrent en définitive l'image d'un cheval de Troie dissimulant des leviers mobilisés pour promouvoir le référentiel du marché. Par exemple, le versement des aides du second pilier de la PAC concernant le développement durable des zones rurales est soumis au fait que l'exploitation mette en place un projet « viable » - selon des critères propres au référentiel de marché, ou dispose d'assez de capital pour engager des frais d'équipement qui rappellent davantage les objectifs du premier que du second de ces deux référentiels.

Dans cette double perspective européenne, les stratégies des paysans polonais, leurs priorités, apparaissent passablement ignorées (qu'elles soient méconnues ou que les instances européennes et nationales aient choisi de ne pas en tenir compte). Nous avons soulevé en introduction trois observations qui témoignent de cette ignorance :

- Le projet modernisateur en Pologne est sous-tendu par une perspective évolutionniste, qui présente l'agriculture polonaise comme située au stade technique et social de l'agriculture occidentale des années 50, et qu'il faudrait propulser à un stade de progression plus conforme aux standards européens. On trouve d'ailleurs dans les documents européens préparatoires à l'adhésion de la Pologne à l'Union l'expression de « rattrapage de l'acquis communautaire » : cette expression sous-entend non seulement l'idée d'un retard, mais aussi l'idée d'une forme finale prédéfinie, elle relève finalement d'une forme de déterminisme historique dénoncée par certains auteurs. Bafoil [2006 : 38] par exemple met en question le caractère économiquement et historiquement inéluctable de ce processus modernisateur, qui néglige notamment « les déficits et la rareté qui ont accompagné la modernisation de type occidental, à commencer par le chômage et l'exclusion sociale. Prétendre désigner une fin *a priori* [c'est] en revenir au *one best way* et prédéterminer le changement historique. ». L'accueil de nouveaux pays membres, dont l'histoire nationale, et plus particulièrement l'histoire agricole, a été totalement différente de la trajectoire des pays de l'Ouest pendant (au moins !) toute la seconde moitié du vingtième siècle, exige à l'évidence de reconnaître que leur trajectoire européenne est à ce jour inédite, encore inconnue mais à coup sûr distincte de celle des pays fondateurs de l'Union.

- Le récit de la situation agricole polonaise proposé par une part des experts repose souvent sur des termes tels que « dual », « polarisé », lorsqu'il s'agit de décrire la répartition des structures agricoles dans le pays. C'est l'interprétation proposée par le ministère de l'agriculture polonais :

During the 1996-2002 period, the groups of farms mentioned above evidently shifted towards a bipolar model, within which two separate groups of farms became distinct:

¹⁴⁶ Parce qu'elle exporte sans les restituer les ressources minérales et organiques du sol, sous des formes multiples (engrais minéraux, productions agricoles elles-mêmes, énergies fossiles mobilisées pour la production), conduisant à leur épuisement progressif

- group I includes subsistence farms, holdings that do not engage in agricultural activities and those that produce exclusively or mainly to meet their own needs;

- group II includes holdings that produce mainly for the market. [Ministère de l'agriculture, Varsovie, 2005 : 7]

Sans nier que deux masses importantes d'exploitations représentent les extrêmes (petites exploitations dont la productivité est restreinte, grandes exploitations privées évoluant vers un modèle technicisé et marchand, exigeant en capital), nous avons fait l'hypothèse en début de thèse de l'existence d'une masse intermédiaire relativement stable ne relevant d'aucune de ces deux catégories, pratiquant une agriculture apparentée à des pratiques « paysannes », et présentant des stratégies sociales et productives spécifiques. C'est sur la recherche de cette masse d'exploitations centrale, sur sa qualification, et sur sa confrontation avec les deux référentiels européens, que s'est centrée cette thèse.

- L'ensemble du projet européen pour l'agriculture polonaise repose sur le principe de la rentabilité de l'exploitation agricole au même titre qu'une entreprise : par équilibre de ses comptes, indépendamment de la comptabilité familiale (laquelle est considérée comme relevant du registre privé, lorsque l'exploitation relèverait du registre professionnel). Les exploitations familiales polonaises, comme d'ailleurs dans les autres pays européens lorsqu'il s'agit d'agriculture familiale, n'opèrent nullement cette distinction, ce qui a conduit nombre de chercheurs (et ce qui nous conduit aujourd'hui) à réviser les modalités d'évaluation de la « rentabilité » de l'activité productive selon des critères centrés sur l'équilibre économique familial, globalement. La situation économique d'une exploitation familiale peut alors apparaître comme désespérée selon la perspective « industrielle », et relativement équilibrée selon la perspective « familiale ».

Le fait que la performance mesurée dépende du référentiel mobilisé pour son évaluation a guidé l'ensemble de notre analyse. Nous avons voulu d'abord expliciter, à partir d'une approche monographique, le référentiel endogène propre à la catégorie d'agriculteurs dont nous supposons l'existence (et que nous avons pu circonscrire). Les performances, économiques notamment, de ces familles ont pu ainsi être évaluées en fonction de leurs propres objectifs socio-économiques, non en fonction de normes exogènes.

Puis nous avons voulu montrer quelles étaient les injonctions européennes pour ces exploitations à partir des deux référentiels mis en évidence avec les textes-cadres. La stratégie de ces exploitants se heurte assez violemment au référentiel de marché, activant des stratégies de résistance et d'adaptation pour une part issues de comportements inscrits dans le temps long depuis la généralisation en Pologne du modèle d'agriculture familiale, pour une autre part issues de modes de distorsion inédits générés par ce nouveau contexte, et souhaités provisoires par la plupart des agriculteurs rencontrés.

B - Synthèse des principaux résultats

B.1 - Idéal-type des exploitations paysannes

41 monographies d'exploitations conduites dans quatre communes polonaises (et assorties, pour l'élaboration des premières hypothèses, de 40 entretiens exploratoires menés en 2003 dans les mêmes zones pour notre mémoire de DEA), ont permis de mettre nettement en évidence la

masse intermédiaire d'exploitations que nous recherchions. Nous avons dans un premier temps approché leurs pratiques techniques, sociales et économiques grâce au modèle des sociétés paysannes synthétisé par Mendras. Nous avons présenté ces pratiques selon six axes, que nous avons bâtis selon la méthode de l'idéal-type exposée par Weber :

1 -La propriété foncière constitue à la fois le socle de base du système productif, et le ressort global de l'organisation socio-économique familiale. **La terre, l'exploitation, ne se vend qu'en dernier recours**, car elle garantit à la famille une sécurité de base extrêmement précieuse dans un contexte politico-économique qui continue d'être appréhendé comme instable et peu sûr par les intéressés : alimentation de base, logement, statut social, solution de repli pour tous les membres de la famille élargie (qu'ils résident actuellement sur l'exploitation ou non) en cas de « coup dur » (chômage, deuil, maladie, divorce, dépendance physique ou économique liée au vieillissement... Chacun étant alors accueilli sur l'exploitation et y demeurant actif en fonction de ses capacités). L'exploitation joue finalement pour la famille qui la détient le rôle d'une assurance tous risques sans équivalent dans le reste de l'organisation socio-économique polonaise.

Dès lors, les échanges fonciers se faisaient jusqu'ici essentiellement sous forme de baux informels révisable à tous moments en fonction des besoins des protagonistes. Dans notre échantillon, les exploitations « actives » disposent en moyenne de 4 ha loués informellement, non visibles dans les statistiques, les exploitations « en repli » n'exploitent pas non plus toute la surface dont elles disposent officiellement en propriété, une partie est souvent cédée par **bail informel** à des voisins. **Ces échanges, masqués dans les statistiques nationales, constituent à notre avis une expression des restructurations spontanées attendues dans le contexte de l'ouverture des marchés en Pologne**, les exploitations les plus actives parvenant à capter la terre grâce aux mises à dispositions par les exploitations « en repos ». Ces dernières gardent toutefois une existence légale, et peuvent à tout moment relancer une activité, nous l'avons observé à plusieurs reprises. Tchayanov avait toutefois souligné ce type de processus foncier « en accordéon » au gré des besoins familiaux dès ses études de l'organisation paysanne russe dans les années 20. En ce sens, nous pouvons affirmer que ces restructurations informelles se font selon un processus qui préserve la logique paysanne initiale. Cela n'empêche d'ailleurs pas quelques ventes foncières : les décès d'agriculteurs âgés sans repreneurs (leurs enfants se consacrant définitivement à d'autres activités) constituent quasiment la seule source, d'ailleurs relativement importante et active, de transferts fonciers définitifs. En cela, l'hypothèse de Pouliquen selon laquelle les évolutions structurelles définitives (par agrandissement des structures) sont à l'œuvre de manière lente en Pologne, est validée. Elle n'est pas incompatible avec nos observations sur les transferts de fonciers informels.

2 – Ce foncier est divisé dans chaque exploitation entre quatre espaces dont la particularité est d'être stable, une parcelle ne changeant que rarement d'usage :

- Un jardin vivrier
- Des surfaces labourées et semées
- Des surfaces en prairie permanentes, fauchées et/ou pâturées
- Une parcelle de forêt « paysanne », privée

Cette répartition évoque nettement la répartition médiévale de l'espace agricole en *silva*, *saltus*, *ager*, *hortus*, quoique celle-ci n'ait pas relevé de la propriété privée. Toutefois, à la différence de l'espace médiéval, l'*ager* (les terres arables) ne comporte pas de jachère. Son exploitation est fondée sur des rotations souvent triennales, voire plus longues, et incluant typiquement une tête de rotation sarclée et fumée (pomme de terre, betterave, maïs selon les zones). Cette organisation évoque la trace de la révolution technique introduite par les physiocrates en Europe du Nord au 17ème siècle. La révolution de la moto-mécanisation-chimisation du 20ème siècle a en outre eu lieu ici comme dans toute l'Europe, sans toutefois bouleverser cette organisation spatiale ancienne. Ce point constitue une spécificité polonaise qui doit être soulignée : les catégories

analytiques telles qu' agriculture « prémoderne » ou « moderne » signant la logique du continuum évolutif occidental en agriculture sont inopérantes ici. D'autres doivent être imaginées. La trajectoire de l'agriculture polonaise a divergé de celle de ses homologues occidentales depuis sa phase de modernisation des années 70-80 (impulsée par plusieurs gouvernements communistes dans un climat social tendu). Nous voulons encore souligner deux points particuliers concernant cette évolution :

D'une part, cette tétrapartition de l'espace agricole assortie de rotations culturales parfois complexes relève d'une optimisation de la logique agronomique comme alternative à l'usage d'intrants chimiques qui ont souvent fait défaut pour ces exploitations. Cette situation s'est pérennisée en l'absence, jusqu'ici, de politiques publiques introduisant des distorsions importantes dans cette logique agronomique, contrairement à l'Ouest. L'agriculture familiale polonaise nous apparaît comme un vaste conservatoire expérimental de techniques agronomiques adaptées à l'Europe tempérée froide, et incorporant à la fois des techniques contemporaines et le meilleur de l'acquis agronomique européen (« durable », nous le verrons) depuis le moyen-âge. « Restructurer » cette agriculture devrait demeurer un projet soupesé à l'aune de la valeur de ce patrimoine cognitif d'intérêt international, à l'heure où le nombre de programmes de recherche en agriculture portent sur la recherche de techniques « douces » pour l'environnement, et soulignent les lacunes occidentales en termes de préservation de références techniques alternatives. Les paysans polonais sont souvent invités à voyager vers l'Ouest pour s'inspirer des performances de leurs « aînés modernes » en agriculture. L'intérêt d'inverser de ce type de jumelage devrait être soupesé, au moins en termes de capitalisation de techniques et de résultats agronomiques.

D'autre part l'usage de la moto-mécanisation-chimisation est fondé sur le mode d'entraide spécifique, local, que nous avons qualifié « d'entre-soi paysan ». Ce principe consiste à satisfaire l'ensemble des besoins de services par un recours prioritaire aux moyens et compétences de la communauté d'interconnaissance directe, locale, sous forme d'échanges économiques informels, en nature ou en argent. Ainsi, l'agriculteur souhaitant profiter de la machine de son voisin mieux doté (tracteur lourd, moissonneuse-batteuse...) proposera ses services en tant que main-d'oeuvre, la mise à disposition de terres, ou une somme d'argent (évaluée par tous comme élevée). Cette situation appelle deux commentaires : elle est fondée sur la logique sociale de « l'entre-soi », qui signe selon Mendras les sociétés paysannes ; en revanche, au sein du groupe paysan, elle repose sur le principe même de la différenciation structurelle et sociale, en permettant de pourvoir ici aux besoins en machinisme, là aux besoins en main-d'œuvre, en foncier ou en capital. Interpréter ces processus comme une situation d'exploitation stricte (d'une classe nantie envers une autre plus modeste) constituerait toutefois à notre avis un contre-sens : ici, ces transactions sont globalement situées par tous dans le registre de l'entraide entre des agriculteurs demeurant des pairs (au titre de la propriété d'une exploitation familiale privée) et des membres d'une même communauté locale, malgré les différences de biens détenus. « *Quand nous nous rendons service en plus, nous payons, les bons comptes font les bons amis* », résumait en substance [K12], bénéficiaire de la machine à enrubanner de son voisin, louée 5 zł/balle ronde. Soulignons que ce système d'entraide a permis l'accès à la mécanisation, et, partant, l'accroissement de la productivité et du potentiel de compétitivité de petites exploitations, qui ont, elles aussi, trouvé un bénéfice à ce système à travers la limitation draconienne de leurs investissements en machinisme.

3 – Ce système est fondé sur une forte complémentarité entre élevage et cultures. La plus grande part des fourrages est auto-produite sur l'exploitation, le type d'élevage est adapté aux potentialités agronomiques de la région, les fumiers (pailleux compostés dans la grande majorité des exploitations) sont épandus prioritairement sur les cultures – têtes de rotation, puis en seconde année de rotation, et éventuellement sur les cultures dérobées en fin de troisième année (moutarde en engrais vert, navet fourrager). Jusqu'à une période proche (début des années 2000), ce potentiel conditionnait davantage la *proportion* entre élevage laitier et porcin que la *présence* même de l'un ou de l'autre. L'instauration des quotas laitiers et des contraintes sanitaires sévères

imposées aux petits litrages a conduit à la disparition des vaches laitières dans plusieurs exploitations de notre échantillon, à l'exception de Knyszyn, où la collecte des petits litrages s'est réorganisée sur un mode collectif (re-développement des tanks de hameaux). Outre la perte productive, traduite par une moins grande diversification des sources de revenus, la disparition de l'élevage laitier constitue aussi une perte agronomique : les espaces herbagers (fussent-ils dérobes, comme les vergers, les bords de chemins et de champs, les pointes de parcelles peu mécanisables) ne sont plus valorisés ; les transferts de fertilité entre ces espaces et les terres arables, via le fumier bovin, n'ont plus lieu. Le système agronomique est appauvri et fragilisé. La « spécialisation » porcine qui en résulte ne doit toutefois en aucun cas être comparée aux élevages hors-sols occidentaux : il s'agit en général d'un élevage sur paille, dont les rations sont globalement autoproduites (à l'exception des protéines, à base de soja importé), et dont les volumes produits (tout comme les charges de production) demeurent modérées.

4 – La répartition intrafamiliale des tâches est assez fixe, aux hommes les travaux mécanisés, extérieurs, lointains, aux femmes les travaux manuels, proches de la maison. Certaines tâches sont moins clairement attribuées : traite mécanique, nourrissage des porcs. D'autres mobilisent toute la main-d'œuvre familiale (foins, ramassage des pommes de terre...). L'auto-production alimentaire pour la famille est, à l'exception de la production de pommes de terre et la préparation de la terre du jardin au printemps, totalement assumée par les femmes. Remarquons que les exploitations de type « vivrières » de notre échantillon, c'est-à-dire celles dont la production est essentiellement auto-consommée par la famille, sont souvent des exploitations « féminines », menées par des femmes dont les époux sont occupés ailleurs et viennent seulement prêter main-forte une partie du temps ou, plus rarement, sont absents.

Trois générations cohabitent classiquement sur l'exploitation, et mettent en commun tout ou partie de leurs revenus ainsi que leur force de travail pour maintenir le niveau de vie de la maisonnée. Le rôle de ce que Tepicht qualifie de main d'œuvre marginale (i.e. qui ne serait pas employée du tout si l'exploitation n'existait pas) est important : elle stabilise, voire parfois mène presque totalement l'exploitation lorsque les personnes « actives » demeurant sur l'exploitation disposent d'un emploi salarié.

5 – Le principe d'autonomie guide toutes les décisions familiales, techniques comme économiques. Les rations animales et les produits fertilisants sont autoproduits autant que faire se peut, afin de limiter les achats extérieurs ; les traitements phytosanitaires sont limités grâce aux rotations culturales ; les achats de machines sont limités grâce au recours à l'entraide, au recyclage de machines anciennes revendues d'occasion après réparation (parfois importées), à l'amortissement de ces machines sur plusieurs décennies ; le recours aux emprunts est limité grâce à l'autofinancement des investissements (toujours progressifs et de toute façon limités) ; les achats alimentaires de la famille sont restreints grâce à l'autoproduction d'environ 75 % des produits consommés quotidiennement (viande porcine 100 %, pommes de terre 100 %, œufs et viande de volaille 100 %, légumes 75 %, fruits et produits laitiers en proportions plus variables selon les familles (0 à 100 %), pain aujourd'hui le plus souvent acheté). Ces productions auto-consommées sont stables d'une famille à l'autre, à l'exception des fruits et du lait, et ceci quelle que soit la taille de l'exploitation (2,5 à 50 ha dans notre échantillon). Cette autoproduction alimentaire, estimée en valeur d'achat au détail conformément à la logique ménagère qui la sous-tend, équivaut environ à 2400 zł/an/membre du foyer (600 euros), ou à l'équivalent d'un salaire minimum polonais¹⁴⁷/UTH¹⁴⁸ sur l'exploitation.

Nous voulons souligner que le mode de calcul par équivalent du prix de vente au détail des productions, que nous avons préféré, reflète bien davantage la logique familiale que le calcul en fonction du coût d'opportunité de vente, plus courant chez les économistes. Dans le premier cas,

¹⁴⁷2 550 zł/personne/mois lors de nos enquêtes débutées en 2004

¹⁴⁸ Unité de Travail Humain, soit un équivalent-temps-plein

L'autoproduction alimentaire est pensée comme un non-achat, et c'est, nous le pensons, ainsi que raisonnent les femmes agricultrices polonaises qui s'emploient à cette tâche. Dans le second cas, cette autoconsommation est estimée comme une non-vente : cette logique comptable ne reflète guère la stratégie paysanne polonaise. A l'exception notable des porcs charcutiers en effet, aucune des productions auto-consommées n'a vocation à être vendue. En revanche, l'accès à ces productions est un des facteurs importants de maintien de l'exploitation dans la famille, et ce d'autant plus que l'exploitation est de petite taille, et les revenus salariés extérieurs restreints. Et pour cause : le « revenu » matériel dégagé, estimé en valeur d'achat, n'est pas négligeable en regard du niveau de vie rural moyen.

6 – L'essentiel des savoir-faire techniques est transmis au sein de la famille, par une collaboration de longue durée entre deux générations. Certains savoirs sont aussi acquis au cours de la formation professionnelle : il s'agit dans ce cas de savoirs concernant des techniques récentes, et encore peu ou pas introduites dans l'exploitation. Dès lors qu'une technique a été adoptée avec succès par une génération, testée et mise en œuvre par elle dans la durée, elle est évaluée comme « traditionnelle » (ce qui relativise de manière intéressante l'usage de ce terme) et transmise comme telle à la génération suivante.

7 – Nous n'avons pas voulu centrer notre évaluation économique sur la rentabilité de l'exploitation agricole, qui ne signifie pas grand-chose pour nos interlocuteurs. Nous avons préféré aborder la question de **l'efficacité économique de l'activité familiale à travers l'estimation du revenu du foyer toutes sources confondues, exploitation comprise**. Ce décalage du « centre » du calcul économique nous a semblé refléter davantage la stratégie familiale, fondée sur la satisfaction de ses besoins matériels et financiers. Les sources de revenu simultanément disponibles dans une famille paysanne de notre échantillon sont ainsi, classiquement : les ventes agricoles, les revenus salariés, les transferts sociaux (pensions de retraites de membres les plus âgés du foyer), l'auto-consommation alimentaire, les aides publiques à l'agriculture. Nous en avons déduit les charges de l'exploitation (intrants, eau, électricité, carburant, assurances et charges sociales agricoles) pour estimer le revenu, ou plutôt le niveau de vie du ménage (puisque une partie de ces revenus sont d'ordre non financier, mais matériel).

Nous avons ainsi pu montrer que pour toutes les exploitations de notre échantillon à l'exception de trois d'entre elles (soit 7 % de l'échantillon), ce mode de vie permettait de se préserver d'une situation de grande pauvreté, en dégagant **l'équivalent d'un salaire minimum (faible en Pologne) par membre du foyer quel que soit son âge**. Considérant cette somme comme un plancher, ce résultat montre que détenir une exploitation met le plus souvent à l'abri des manques vitaux.

En poussant davantage nos calculs, nous avons montré que la quasi-totalité des exploitations paysannes « actives » de notre échantillon (c'est-à-dire n'étant pas en phase de repli ou de cessation d'activité presque totale) dégageaient au moins **l'équivalent d'un salaire moyen polonais / actif**, (soient 2000 zł/actif, ou 500 euros, valeur en 2004, qui tend à s'accroître lentement) souvent un peu plus. Nous avons tenté de rendre compte de tous les bénéfices procurés par l'exploitation, ainsi que de toutes les sources de revenu du groupe familial résidant dans cette ferme : ventes agricoles, auto-consommation, aides publiques à l'agriculture, non-paiement d'un loyer, salaires extérieurs, transferts sociaux. Ce mode de vie permet, grâce au cumul de bénéfices financiers et de non-dépenses (auto-consommation) de hisser le niveau de vie de propriétaire d'exploitations privées maintenues actives (présence d'une part au moins de main-d'œuvre non trop âgée pour travailler) à parité avec la moyenne de la société polonaise. A nouveau, ce résultat était valable pour toutes les exploitations de notre échantillon sauf trois (7% de l'échantillon). En moyenne, les familles possédant une exploitation paysanne de notre échantillon dégagent un bénéfice équivalent à **1,4 salaire moyen polonais/actif**. En ignorant le

non-paiement d'un loyer, afin de rapprocher notre calcul d'approches plus classiques, le groupe central de notre échantillon, constitué de familles détentrices d'exploitations « paysannes », dégage encore l'équivalent de **1,14 salaire moyen polonais/actif** (exploitation + autoconsommation alimentaire + transferts sociaux + aides à l'agriculture + salaires)

Ce résultat, synthèse de notre recherche de terrain sur le plan technico-économique, permet d'expliquer la volonté et la capacité de résistance des exploitations familiales petites et moyennes du pays.

Il fait apparaître la rentabilité de l'exploitation, isolée du reste de la comptabilité familiale, comme un artefact. Si seule celle-ci est prise en compte, toutes les exploitations de moins de 35 ha de notre échantillon disposent d'un niveau de vie inférieur, voire très inférieur à la moyenne polonaise, certaines dégageant un revenu nettement négatif, indiquant une situation de faillite qui présente leur maintien dans ces conditions comme un mystère. En réalité, la prise en compte de l'autoconsommation en valeur d'achat suffit bien souvent à rebasculer les comptes de l'exploitation du côté positif. Bien plus, les avantages matériels et la sécurité de base procurée à la famille élargie par l'exploitation justifie dans certains cas l'injection de fonds issus de revenus extérieurs pour l'achat des intrants, du carburant... Le résultat comptable de l'exploitation est négatif, mais la comptabilité familiale est équilibrée.

B.2 - Typologie des exploitations et synthèse des stratégies d'exploitation

Notre approche idéal-typique peut donner le sentiment d'une lecture homogénéisante de la situation, elle n'exclut pourtant pas le principe de différenciations structurelles au sein de ce groupe d'exploitations. Nous avons cherché, par recoupement d'informations, à cibler nos monographies sur des exploitations à la fois actives et n'évoluant pas de manière nette vers un système de production spécialisé exigeant en capital avec des exploitations de grande taille.

Ce choix reposait sur **deux hypothèses** :

D'une part, nous pensions que cela nous permettrait d'approcher au plus près des stratégies d'exploitants souhaitant maintenir un système de production fondé sur la poly-culture/élevage qualifié de « traditionnel » par nos interlocuteurs, et d'étudier la trajectoire passée et actuelle de cette catégorie spécifique d'exploitations.

D'autre part, à la lumière de notre connaissance du milieu rural français, nous pensions qu'une partie au moins de ces agriculteurs pouvaient, comme certains de leurs collègues de l'Ouest, avoir développé un discours et des modes de représentations politiques explicitement favorables à leur propre modèle de production, en adoptant une posture réflexive fondée sur une représentation de la « durabilité » (selon la définition occidentale du terme) de ce modèle. Nous espérions alors étudier comment ce type de mouvement pouvait se rapprocher à l'échelle européenne, de revendications en matière de modèle alternatif en agriculture.

La première de ces deux hypothèses a amplement trouvé confirmation à travers notre travail de terrain, et nous avons pu proposer une lecture typologique de différentes catégories de trajectoires au sein de ce grand groupe d'exploitations.

La seconde en revanche, a dû être infirmée : nous n'avons pas rencontré d'agriculteurs correspondant de manière claire au profil que nous imaginions, ni au cours de nos entretiens exploratoires, ni au cours des terrains de thèse (soit : 81 entretiens), et ce malgré une méthode de ciblage des exploitations conçue pour approcher une telle population. Cette révision de notre point de vue de départ nous a obligée à explorer avec moins d'*a priori* les caractéristiques spécifiques des représentations professionnelles de ces agriculteurs polonais. Les éléments de caractérisation que nous avons rassemblés nous ont permis de pousser plus avant l'analyse des espaces de convergence et de divergence entre la notion occidentale d'agriculture

« multifonctionnelle » et/ou « durable », et les pratiques et représentations professionnelles des agriculteurs polonais que nous avons rencontrés.

Malgré des entretiens explicitement ciblés sur une masse d'exploitations paysannes actives, certaines se sont révélées échapper à ce profil, permettant de définir deux catégories aux marges du modèle paysan, et correspondant d'ailleurs à d'autres grilles de lecture proposées pour catégoriser les exploitations du pays.

Le premier groupe (catégorie 1 de notre typologie) correspond à une trajectoire de sortie du modèle paysan d'exploitations dont l'activité productive est ralentie. Elles appartiennent soit à des propriétaires âgés se sachant sans repreneur pour l'exploitation, leurs descendants se consacrant définitivement à une autre activité ; soit à des personnes salariées satisfaites de leur activité extérieure et conservant l'exploitation surtout comme lieu de résidence et comme patrimoine familial, mais sans plus y développer de réelle activité productive. Toutefois, dans environ 15 % des cas, cette situation s'est avérée être transitoire : il arrive que pour diverses raisons, un descendant de ces exploitants choisisse finalement de relancer l'exploitation. Les terres cédées éventuellement en bail précaire au voisinage sont alors immédiatement récupérées et la production relancée (en production porcine, faute d'accès possible à un quota de production laitière).

Le second groupe (catégorie 4 de notre typologie) correspond à une évolution progressive vers un modèle de grande exploitation familiale privée équipée de machines récentes, disposant d'un cheptel plus nombreux, d'intrants relativement importants, intensifiant et spécialisant la production. Ces exploitants adhèrent intellectuellement à un modèle hybride : il emprunte au modèle paysan le maintien des quatre espaces stables de l'exploitation, des rotations, le principe de limitation des emprunts par auto-financement, le recours à l'auto-construction et à la main-d'œuvre familiale pour les grands chantiers prévus sur l'exploitation. En revanche, il emprunte au modèle « professionnel » occidental le fait de se consacrer désormais totalement à l'exploitation avec peu de recours aux emplois salariés complémentaires, l'accroissement du niveau de capital et de la technicisation de la production, la volonté d'accroître aussi rapidement que possible l'assise foncière de l'exploitation, désormais considérée davantage comme une entreprise à faire fructifier que comme un patrimoine familial à transmettre. Le revenu dégagé s'accroît d'autant plus rapidement que les aides européennes versées désormais sont directement proportionnelles au nombre d'hectares détenus, ce qui accélère radicalement la capacité de capitalisation de cette catégorie d'exploitants.

Les trois autres catégories de notre typologie regroupent des exploitations représentatives de la **« masse intermédiaire d'exploitations paysannes actives »** dont nous présumons l'existence. La première d'entre elles (catégorie 2 de notre typologie) regroupe des exploitations **« vivrières », peu consacrées au marché quoique aussi productives que les deux catégories suivantes**, et dont l'essentiel de la production est destiné à la famille, ce qui gouverne leur stratégie productive. Dans beaucoup de ces exploitations, la main-d'œuvre principale est féminine, ces fermes correspondent à un **mode de professionnalisation assez spécifique des femmes en milieu rural** : si le revenu dégagé par leur activité n'est pas monétaire, il n'en reste pas moins utile à l'amélioration du niveau de vie de la famille. Ces exploitations ne doivent pas être amalgamées avec les exploitations de notre tout premier groupe (« ralenties »), comme c'est parfois le cas. Leur niveau de productivité les en distingue radicalement.

Le second type d'exploitation de ce grand groupe central (catégorie 3A de notre typologie) correspond aux exploitations dont les pratiques sont les plus proches de notre idéal-type d'exploitations paysannes polonaises, nous l'avons nommé « exploitations paysannes intensifiées ». Leurs stratégies tendent davantage au maintien de l'exploitation et à **l'amélioration et à la diversification de techniques agricoles économes** (faisant de ce grand groupe d'exploitations un véritable laboratoire contemporain d'expérimentation de techniques

agronomiques à la fois « douces » et intensifiées) qu'à un développement radical, ce qui les distingue de notre catégorie 4.

Le troisième type d'exploitations de ce grand groupe (catégorie 3B de notre typologie) est aussi assez proche de notre idéal-type, mais la stratégie d'intensification paysanne a cédé la place à une stratégie de diversification des activités rurales, conduisant parallèlement à une conduite un peu plus extensive de l'exploitation. Les activités mises en œuvre sont extrêmement variées, et prennent place dans la sphère de l'économie informelle, ce qui les rend peu visibles dans les statistiques nationales. Elles n'en contribuent pas moins à **satisfaire nombre de besoins de biens et services ruraux** : vente directe de produits alimentaires non transformés (aucun cas de transformation à la ferme, faute de demande locale de produits transformés, faute aussi de temps et d'équipements pour conduire ces transformations), transports de marchandises et personnes, prise en charge des jeunes enfants, foresterie, entretien des espaces ruraux communs (chemins, bordures de forêts...), petits services vétérinaires, réparation de machines agricoles d'occasion, services de machinisme pour des tiers, etc.

Nous nous sommes essayée, avec beaucoup de prudence, à tenter d'estimer la représentation de l'ensemble de cette « masse intermédiaire d'exploitations paysannes actives » dans le panorama national : si l'approche monographique permet beaucoup de finesse dans la description des stratégies et des trajectoires d'exploitations, elle n'a en revanche pas vocation à servir de support à un tel exercice quantitatif. Par recoupement avec des analyses proposées par d'autres auteurs, et avec les données statistiques nationales, nous avons avancé le chiffre de 2/3 des exploitations du pays. Toutefois ce chiffre doit demeurer objet de débat et de recherches complémentaire. Selon nos résultats de terrain, les exploitations « vivrières » représentent un peu plus d'1/4 des exploitations paysannes actives, les exploitations « paysannes intensifiées » représentent la moitié du groupe, les exploitations correspondant à une trajectoire de « diversification des activités rurales » correspondent à un peu moins d'1/4 du groupe.

En tout état de cause, notre travail suffit à notre avis à infirmer une vision trop « duale » du panorama structurel de la Pologne agricole. Si deux extrêmes se détachent nettement, une masse centrale, dont les trajectoires évolutives n'évoquent ni le ralentissement ni la « modernisation/professionnalisation » à l'occidentale, demeure représentée, quoique le plus souvent masquée dans les analyses, faute peut-être de catégorie analytique pour la percevoir nettement.

Ces exploitations paysannes actives, dans leur variété, ont en effet en commun de bousculer les catégories d'analyse bâties à l'Ouest dans la seconde moitié du vingtième siècle. Comme nous l'avons décrit plus haut, leurs modes productifs articulent à la fois des éléments qualifiables de « prémodernes », et d'autres éléments « modernes » (selon une vision diachronique de l'évolution des structures). En outre, le recours habituel à la pluriactivité (agricole et non agricole) interdit de classer ces agriculteurs selon les catégories « agriculteur professionnel » ou « rural non agriculteur » : là encore, les catégories occidentales (synchroniques cette fois) sont invalidées. Ces familles peuvent être décrites comme des ruraux tirant le meilleur parti possible de l'ensemble des ressources locales (foncières, productives, communautaires, professionnelles, institutionnelles...) pour **établir un niveau de vie acceptable à partir de l'articulation de solutions nécessairement multifformes**. Si certains éléments de leurs modes de vie rappellent des catégories historiques anciennes (médiévales, physiocrates), d'autres relèvent de la « modernité » (machinisme parfois sophistiqué en propriété ou loué à un voisin, intrants et traitements chimiques (en quantités modérées), semences certifiées parfois, insémination artificielle du bétail et sélection génétique (variable !), aides européennes des premiers et second piliers...). Leur stratégie d'ensemble relève toutefois d'une **logique « paysanne »**, selon la définition proposée par Mendras : recours à l'auto-production et l'auto-consommation, stratégie

d'autonomie, importance du groupe familial, recours prioritaire aux ressources communautaires locales dans la sphère de l'interconnaissance.

Par ailleurs, nous avons souligné la plasticité du modèle idéal-typique qui sous-tend les représentations professionnelles des agriculteurs rencontrés : ce modèle admet des déformations parfois assez profondes sous l'effet des contraintes du contexte. Toutefois, ces déformations sont organisées de manière à demeurer aussi réversibles que possible, afin d'autoriser le retour à un système plus proche de l'idéal-type si les contraintes extérieures s'allègent : dans le cas contraire, il y aurait rupture définitive par rapport au modèle paysan, situation qui arrive lorsque les agriculteurs adhèrent progressivement à un autre modèle productif (« modernisé ») ou se trouvent poussés dans une situation extrême d'appauvrissement de leur système productif qui interdit les retours en arrière. Cette capacité à recouvrer une forme proche de la forme initiale après une déformation évoque le principe de « résilience », d'abord mobilisé pour décrire les propriétés physiques des métaux, puis en psychologie pour décrire les processus adaptatifs après une épreuve, enfin en écologie pour décrire le retour des milieux naturels à un état d'équilibre après une agression.

Ce système paysan hybride constitue si l'on veut un « **système idéal(-typique) de résilience** »... Jargon un peu curieux mais synthétique !

B.3 - Confrontation avec les référentiels européens du marché et de la durabilité

Peu de mesures politiques ou d'éléments de contexte traduisant en Pologne l'expression du référentiel de marché convergent avec les objectifs paysans. Si l'on se réfère aux mesures sous-tendues par le recours à ce référentiel pour la mise en place des aides européennes à l'agriculture et au secteur rural en Pologne, plusieurs objectifs émergent. Il s'agit pour les exploitations de réaliser des gains de productivité grâce au progrès technique, grâce à l'amélioration de la productivité du travail. Puis de contribuer au marché : maximiser les échanges d'amont et d'aval du secteur agricole. Puis de générer du capital : accumuler du capital, réaliser des investissements productifs (afin de générer davantage de capital ; etc)

Les principales mesures européennes mises en place dans cette perspective sont les aides au départ en préretraites, à l'installation des jeunes agriculteurs, aux exploitations de semi-subsistance, qui sont conditionnées par l'obligation de définir un projet « viable économiquement » pour la future exploitation : degré d'insertion dans le marché, accroissement du niveau de formation professionnelle, chiffre d'affaire ou taille minimum de l'exploitation...

D'autres catégories d'aides viennent soutenir les investissements matériels, ou fixer des contraintes aux conditions de production dans le but de réguler les marchés ou d'améliorer la qualité sanitaire des produits (quotas laitiers, mécanisation de la traite dans des bâtiments aux normes, réfrigération immédiate du lait...).

Enfin, les conditions d'attribution des aides du premier et second pilier de la PAC en Pologne, proportionnelles à la taille des exploitations, et sélectives pour certaines productions, infléchissent les évolutions structurelles : par exemples, les prairies boisées ou les pommes de terre sont peu ou pas subventionnées, incitant les agriculteurs à remplacer ces éléments de leur système de production par d'autres plus avantageux en terme de soutiens publics, selon une logique de guichet qui distord la conduite agronomique traditionnelle. Les grandes exploitations bénéficient d'aides nettement plus importantes que les plus petites. Cette situation leur permet par exemple de s'approprier rapidement les rares terres libérées au détriment des plus petites structures, et de creuser de manière artificielle les écarts structurels qui existaient avant l'adhésion.

Cette situation nous a conduite à commenter certains points de vue selon lesquels on assisterait actuellement en Pologne à la fin des derniers paysans européens [Gorlach, 2003] : celle-ci relèvera dans ces nouvelles conditions davantage du pilotage politique que des lois inéluctables de l'économie libérale, auxquelles le système paysan s'est montré relativement armé pour résister au cours des années de transition.

Cette puissante politique de restructuration active la capacité de résilience des exploitations paysannes, qui déploient des stratégies multiformes, souvent inédites, pour maintenir leur exploitation. Fût-ce au prix de distorsions plus ou moins importantes du système de production : recomposition des rotations, de l'équilibre entre élevages, entre élevages et cultures, stratégies de contournement des contraintes sanitaires et légales (pour percevoir la préretraite tout en préservant l'exploitation en l'état, pour continuer de produire du lait malgré les contraintes sanitaires et les quotas...), maintien du capital d'exploitation grâce aux aides financières de certains membres de la famille (dont les mandats issus de l'émigration en Europe, en croissance rapide), création d'activités rurales complémentaires dans la sphère de l'économie informelle, réduction des dépenses...

Certaines de ces stratégies adaptatives, que nous qualifions de distorsions, sont réversibles. Elles visent à garantir la pérennité de l'exploitation, tout en préservant la possibilité d'un retour au système paysan plus complet (qui se traduirait par des rotations complètes, le maintien d'une tête de rotation sarclée et de la complémentarité entre élevage laitier et porcin...). D'autres sont relativement irréversibles, indiquant que la capacité de résilience de l'exploitation touche à ses limites, que le seuil de rupture du système est atteint sous l'effet des pressions extérieures. Il en va ainsi de la vente de tout ou partie du foncier, de la cessation totale de l'élevage laitier...

Le travail qualitatif que nous avons mené ne permet pas d'évaluer quelle dynamique domine actuellement, du projet de restructuration européen, ou de la capacité de résistance des exploitations paysannes. Tout au plus avons-nous pu mettre face à face chaque levier européen et chaque réponse adaptative paysanne, et avons-nous pu souligner que le choc est violent. Les jeux ne nous paraissent pas faits, ces deux dynamiques se superposent probablement, chacune faisant preuve de son efficacité dans des espaces définis : on assiste à l'émergence assez nette d'un groupe d'exploitations détenues par de jeunes chefs occupés à plein temps, bien formés, sur des exploitations nettement plus grandes que la moyenne grâce aux aides européennes (notamment grâce aux aides aux jeunes agriculteurs, mais aussi grâce aux aides des deux piliers, proportionnelles à la taille de l'exploitation), mais maintenant un système d'exploitations qui rappelle par bien des aspects le modèle paysan initial : c'est la catégorie 4 de notre typologie. Simultanément, on voit se maintenir des exploitations de taille relativement modeste qui, grâce à la combinaison de plusieurs stratégies adaptatives, maintiennent relativement leur niveau de vie. Ce sont les catégories 3A et surtout 2 de notre typologie.

La mise en place des aides du second pilier de la PAC, intitulées « aides au développement rural », a été souvent invoquée comme espace de maintien et de légitimation des exploitations paysannes en Pologne, en vertu de l'intérêt social et écologique de leur système d'exploitation. Les exploitations paysannes polonaises étaient appréhendées d'emblée comme une illustration de la notion occidentale d'agriculture « durable » : leur avenir européen était tracé, les exploitations paysannes parvenant à survivre seraient désormais le pilier d'un développement relocalisé, soucieux d'environnement, de services ruraux variés (et surtout destinés aux urbains), vecteur d'amélioration des conditions de vie rurales. Au début de cette thèse, cette affirmation nous a semblé trop monolithique et trop peu étayée pour ne pas être suspecte, d'autant plus que la définition des aides de ce second pilier n'était pas achevée. Au fur et à mesure de la publication

des textes-cadres dans ce domaine en 2004 et 2005, nous avons pu entreprendre d'aborder cette perspective à partir de supports plus objectifs.

Notre construction du modèle paysan polonais avait entretemps progressé : l'évaluation des « performances » de ces exploitations non plus dans leur propre référentiel endogène, non plus selon les critères de l'approche économique classique, dominante, mais selon un référentiel permettant d'évaluer leur « durabilité » devenait envisageable.

A partir d'une adaptation de la méthode française IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles), nous avons construit une batterie d'indicateurs aussi fidèles que possibles à la méthode d'origine afin de ne pas dénaturer sa logique, mais reflétant au plus près les caractéristiques du système paysan polonais. En effet, certains indicateurs de la méthode IDEA ne sont pas transposables tels quels en Pologne, et certains aspects de la réalité polonaise ne sont en revanche reflétés par aucun des indicateurs IDEA. Ces indicateurs portent sur trois domaines : agro-écologique, socio-territorial, écologique.

Nous avons isolé dans notre échantillon les exploitations illustrant la catégorie « exploitation paysanne active », c'est-à-dire les exploitations des catégories 2 (« vivrières »), 3A (« paysannes intensifiées ») et 3B (« diversification rurale ») de notre typologie. Rappelons que la performance moyenne de ce groupe pour chaque indicateur a été reportée dans un tableau à double entrée, croisant les composantes principales du modèle paysan (en colonnes), et les composantes principales de la durabilité en agriculture, selon les textes européens d'une part, selon l'approche IDEA, plus complète, d'autre part (en lignes). Cette grille complexe permet plusieurs commentaires :

- La notion d'agriculture multifonctionnelle et/ou durable est floue dans les textes européens, et surtout, comprise de manière plus étroite et parcellaire que dans le cadre d'une approche bâtie dans le temps long par un groupe d'experts, testée sur le terrain et progressivement enrichie (méthode IDEA).
- Les paysans polonais font parfois preuve de bonnes performances dans leur propre référentiel professionnel, mais ces performances ne sont approchées par aucune des lectures de la notion de durabilité. On peut citer d'une manière globale le rôle de refuge social joué par l'agriculture polonaise, ou la capacité à établir un niveau de vie satisfaisant à partir de sources de revenu multiples, et partagées solidairement entre plusieurs générations qui cohabitent et mutualisent travail et ressources.
- En revanche, certaines exigences dans le registre de la multifonctionnalité/durabilité ne trouvent pas écho dans le système paysan polonais. Sur ces aspects, le système paysan peut tout de même se montrer parfois assez performant, toutefois c'est alors « par hasard », car les paysans n'ont pas déployé d'efforts particuliers dans ce sens. L'accès libre de l'espace rural aux promeneurs, le maintien des bordures de cours d'eau en herbe pour limiter les ruissellements de polluants vers les eaux de rivières, les offres agri-touristiques ou la vente de produits agricoles transformés, illustrent cette situation.

Globalement, nos résultats montrent que le système paysan intensifié polonais fait preuve d'excellentes performances dans le domaine agri-environnemental, ainsi que dans le domaine des services aux personnes en milieu rural (sur la base de liens économiques informels, plutôt que de services facturés). Il faut aussi souligner que les modalités d'évaluation de la performance économique de ces exploitations dans le référentiel de la MFA/DD (Multi-fonctionnalité de l'agriculture / Développement durable) s'attachent aux coûts de production (pour l'agriculteur, pour la société), plutôt qu'au produit brut immédiat, à l'accroissement des volumes par ha ou par

travailleur. Cette perspective permet de mettre en évidence de bonnes performances économiques du système paysan : faible pourcentage d'aides publiques directes dans le revenu agricole, bonne efficacité économique du système productif d'ensemble

En revanche, les objectifs de la durabilité « à l'occidentale » et du système paysan ne se rencontrent plus lorsqu'il s'agit, globalement, de satisfaire des demandes urbaines sophistiquées adressées au milieu rural : produits « de qualité » transformés, services agri-touristiques, mise en valeur du patrimoine rural... Les performances paysannes ne sont pas bonnes non plus lorsqu'il s'agit d'évaluer la qualité de vie selon des normes plutôt urbaines : niveau d'équipement domestiques, possibilité de congés ; en revanche, la notion de choix de leur activité ou de qualité de vie (paysage, « air pur ») est fortement mise en avant par les paysans, sans doute plus que ne le reflètent les indicateurs de la durabilité.

Les paysans polonais ne constituent pas vraiment une illustration de l'agriculture « durable ». Ces deux modèles ne se recouvrent que partiellement. Le modèle professionnel paysan est issu d'un processus historique continu, et fondé sur la mobilisation des ressources de la communauté rurale pour satisfaire ses propres besoins. C'est un modèle endogène primaire. En revanche, la notion d'agriculture multifonctionnelle/durable est qualifiable de modèle exogène et secondaire : c'est le fruit d'une prise à partie des agriculteurs par la société dans son ensemble, en réaction aux effets négatifs d'un modèle agricole professionnel produisant une alimentation de masse grâce à des techniques passablement artificialisées. Ces techniques sont évaluées comme polluantes, néfastes au développement social et territorial harmonieux du milieu rural, coûteuses pour la société. La notion d'agriculture « durable », holiste, est proposée comme modèle alternatif, dans un second temps après cette expérience d'un développement agricole devenu trop peu satisfaisant.

Il n'en reste pas moins que le potentiel de rencontre entre ces deux modèles est important dans le registre des faits : les pratiques mises en œuvre par les paysans polonais obtiennent objectivement de bons « scores », globalement, lorsqu'on les évalue dans le référentiel de la multifonctionnalité.

B.4 - Le registre des représentations : quelle identité pour les paysans polonais dans la nouvelle Pologne européenne ?

La notion d'agriculture multifonctionnelle ou durable ne figure pourtant que rarement dans le vocabulaire utilisé par les paysans polonais que nous avons rencontrés entre 2003 et 2006. A l'évidence, il s'agit là de notions importées récemment, en même temps que le modèle agricole occidental dans son ensemble.

Nous avons fait l'hypothèse que, de manière simultanée à l'importation du modèle productiviste occidental, aurait lieu l'importation des modalités de sa contestation sociale, avec pour alternative une présentation des déclinaisons de l'agriculture « durable ». A ce jour, aucun mouvement syndical ou politique d'ampleur nationale de s'est pourtant saisi de cette notion comme support identitaire.

Il en va différemment des reconstructions identitaires chez les paysans : rapides, elles témoignent à nouveau, et finalement sans vraiment de surprise, de la grande capacité d'adaptation de cette population aux conditions du contexte lorsqu'il s'agit de parvenir à maintenir son modèle de production. Nous avons pu mettre en évidence que certains paysans ont rapidement pris connaissance des normes véhiculées par le référentiel de la MFA/DD, grâce souvent à une position de leader local. Ces normes leur offrent l'opportunité d'une relégitimation du modèle paysan qu'ils pratiquent, selon une perspective à la fois validée à l'échelle européenne, et assez favorable au maintien de leur modèle professionnel. Dès lors, si le vocabulaire utilisé pour les

qualifier se modifie, les pratiques demeurent globalement intactes : lorsqu'il s'agira par exemple de faucher à partir de juin des prairies partiellement inondées jusqu'en mai, on évoquera désormais des pratiques respectueuses d'habitats écologiquement sensibles (sous l'effet des aides européennes adéquates), plutôt que de prairies de fauche non pâturées faute d'accès précoce. La rationalité agronomique paysanne, d'ordre individuel, cède le pas à des arguments relevant de la notion de patrimoine collectif.

Notre analyse des registres de la durabilité du système paysan offre l'occasion de multiplier à l'envi ce type d'exemples.

C - Quel processus d'européanisation de la société paysanne polonaise ?

La mise en place de la PAC en Pologne offre l'image du choc de deux référentiels contradictoires. Cette contradiction se traduit à l'échelle de chaque exploitation, dont les performances techniques, sociales et économiques sont évaluées de manière variable, et souvent opposée, selon l'un ou l'autre de ces deux référentiels exogènes : le référentiel du marché impose une dynamique globale de relégation à l'égard des paysans polonais, alors que le référentiel de la MFA/DD ouvre des opportunités inédites de relégitimation de leur modèle professionnel. La situation créée est à l'évidence d'autant plus inconfortable pour la catégorie de population à laquelle nous nous sommes intéressée, que le référentiel du marché domine nettement la dynamique d'ensemble des mesures européennes de soutien à l'agriculture.

La représentation politique du modèle paysan polonais intensifié s'est organisée jusqu'ici selon un mode réactionnaire, à travers des mouvements syndicaux ou des partis politiques signifiant leurs réserves, voire leur opposition frontale, au projet d'adhésion à l'Union : projet trop risqué pour une identité paysanne inscrite dans une trajectoire historique et identitaire présentée comme discordante vis-à-vis de la trajectoire occidentale. Parallèlement, des mouvements politiques réformistes soutiennent pour l'agriculture un projet radicalement modernisateur, fondé sur la promotion d'une petite élite de grandes exploitations « performantes » dans le référentiel de marché.

La situation laisse pour le moment dans la plus grande incertitude la question de la représentation politique du modèle paysan polonais et de la reconnaissance dans l'avenir de ses spécificités et de sa validité sociale. Nous avons pourtant pu montrer que dans deux des trois référentiels mobilisés, celui généré par la paysannerie elle-même, et celui de la multifonctionnalité/durabilité, d'origine occidentale, les performances d'exploitations paysannes polonaises intensifiées sont loin d'être mauvaises. Pourtant, l'origine distincte de ces deux référentiels limite pour le moment l'apparition de convergences idéologiques significatives entre les réseaux qui en assurent respectivement la représentation sociale, et éventuellement politique. En particulier, les paysans polonais demeurent relativement hermétiques à des débats sociétaux traitant d'enjeux extérieurs aux communautés rurales locales : leurs préoccupations restent sous-tendues par une logique de survie immédiate qui risque de se maintenir et même de s'accroître.

Certaines de nos monographies ont permis de pressentir l'émergence de processus de recompositions identitaires chez les paysans concernés, sur le mode de l'hybridation encore : certains des arguments du référentiel exogène de la MFA/DD leur sont favorables. Ces

arguments, et le vocabulaire qui leur est associé, sont alors incorporés dans le système de justification de leur propre modèle, de manière à poursuivre sa validation selon des modalités mieux acceptées dans le contexte contemporain de l'adhésion à l'Union. Nous avons pu montrer que, historiquement, un tel processus a fonctionné dans le registre technique : les innovations n'ont été incorporées que dans la mesure où elles servent l'efficacité productive sans mettre en péril la logique paysanne d'ensemble du modèle professionnel et social. Il nous semble qu'il en va de même aujourd'hui dans le registre identitaire : l'injonction européenne à la « durabilité » fournit l'occasion d'incorporer des « innovations » dans la représentation idéale du modèle paysan, non seulement sans introduire de distorsions importantes dans les pratiques et les processus nécessaires à la survie familiale, mais, en outre, en renforçant leur validité politique et sociale. Les exploitations paysannes polonaises y trouvent finalement des espaces de validation dans un référentiel perçu comme « moderne ».

Il n'en reste pas moins que des espaces significatifs de divergence perdurent entre l'expression du modèle paysan polonais et les exigences du référentiel de la MFA/DD. Nous avons montré que ces écarts limitent pour le moment fortement le potentiel de convergence de mouvements issus de la société paysanne polonaise avec les mouvements contestataires de l'Ouest se réclamant, au sens large, de l'agriculture dite « durable ». Ces écarts ouvrent en revanche des espaces d'échange et d'influence réciproque entre les lieux de validation politique de ces deux référentiels, paysan polonais et MFA/DD.

Un premier mouvement s'opère, des institutions européennes vers les exploitations paysannes polonaises, mouvement qualifié désormais classiquement de *top-down* : sous l'impulsion des institutions européennes, des instances nationales, régionales puis locales traduisent successivement ce référentiel de la MFA/DD en pratiques « souhaitables », soulignées par une part des aides européennes au développement rural. C'est la traduction instrumentale de ce référentiel, qui étend progressivement ses prolongements jusque dans les pratiques quotidiennes des exploitations polonaises, pratiques sans doute progressivement infléchies (repreons l'exemple du fauchage tardif des prairies naturelles exondées, pour lequel quelques adaptations ont été récemment apportées dans nombre d'exploitations sous l'impulsion des aides européennes. Les techniques ou les dates exactes de fauche ont souvent été ajustées afin de se conformer aux exigences du cahier des charges européens, sans toutefois que ces modifications soient perçues comme majeures).

En retour, certains porte-parole locaux, paysans, « colonisent » volontairement ou non les instances de consultation et de conception de projets mises en place par l'Union : associations locales, groupes porteurs de projets, sont ainsi progressivement constitués, renforcés et mobilisés lors de consultations pour la mise en place de la politique nationale de développement rural, pour la définition des programmes Leader+... Ces groupes ont été encouragés par l'Union, assez artificiellement pour tout dire, à renforcer leurs manières de se fédérer, avec la création d'instances nationales consultatives, de forums d'associations locales et régionales... Pour mettre en place sa politique « participative » de développement local, l'Union doit absolument pouvoir s'adresser à des interlocuteurs identifiables, qui prennent parti, et qu'elle contribue (assez paradoxalement !) à organiser de toutes pièces. Ce processus *bottom-up*, qui fonde par exemple la justification des programmes Leader +, n'est peut-être pourtant pas si vidé de son sens que cette formulation le laisserait penser. Nous faisons l'hypothèse qu'une part au moins des élites paysannes locales (soltyś...) y trouve progressivement l'occasion de rendre compte, plus ou moins consciemment, du processus de reconstruction identitaire « hybride » dont ils font acte, en imbriquant leur modèle paysan et celui de la MFA/DD dans leur argumentaire d'ensemble. Le modèle paysan polonais y trouve sans doute progressivement l'occasion d'une audience nationale et européenne inédite, quoique diffuse.

Ce point de vue positif est fondé sur l'hypothèse, partiellement validée d'après nos entretiens, d'une ouverture de canaux inattendus pour une représentation du modèle paysan polonais à l'échelle européenne. Ce processus s'organiserait à notre avis de manière diffuse, non structurée, non identifiée, par des courants ascendants empruntant les voies institutionnelles créées par l'Union.

Ce double mouvement descendant-ascendant (*top-down / bottom-up*), qui formalise de manière originale les voies d'un nouveau dialogue entre institutions européennes et paysans polonais, fonde à notre avis l'essentiel des caractéristiques du processus d'*européanisation* de la société paysanne de ce pays. Il nous semble qu'elle peut se révéler loin d'y être totalement perdante du point de vue identitaire.

D - Perspectives de recherche

Cette situation laisse sans réponse la question du débat explicite, démocratique, sur le choix de l'avenir à donner à ce modèle paysan polonais. Nous avons souligné que son existence est loin d'être marginale. Nous avons montré aussi que les bénéfices qu'il procure à la société peuvent être évalués assez objectivement, et qu'ils sont importants. Nous avons enfin insisté sur le fait qu'une perception trop « duale » des structures agricoles du pays gomme complètement la reconnaissance de l'existence et de la vitalité de ce modèle productif.

Il nous faut encore revenir sur un point :

A l'échelle non plus nationale, mais européenne, une appréhension « professionnelle » de l'activité agricole est fondée sur l'idée que cette activité *doit* fournir à ceux qui la pratiquent la totalité, ou au moins la part majeure, de son revenu, pour des raisons finalement plus idéologiques qu'économiques. Ce point de vue dominant masque, à l'Est comme à l'Ouest, des pans entiers de l'économie rurale fondés sur la pluri-activité, l'hybridation des sources de revenus. Pernet [1979], Muller et alii [1989], ou plus récemment les chercheurs impliqués en France dans la Recherche-Action Petites Exploitations [revue *Pour* n° 194, 2007] en ont par exemple rendu compte pour la France. Cette situation, qui concerne aujourd'hui aussi le statut des paysans polonais et de leur mode de vie de pluri-actifs dans l'Union, souligne comment une catégorie sociale peut être masquée, rendue « invisible », en fonction de la grille de lecture (statistique, politique) employée pour rendre compte de la réalité. Cette observation générale souligne à notre avis l'intérêt et l'urgence de dialogues de normes lorsqu'il s'agit de rendre compte de la réalité sociale. Expliciter les référentiels en fonction desquels on peut rendre compte des faits doit demeurer au cœur des préoccupations de la recherche en sciences sociales.

L'intérêt de la pluri-activité est remis à l'ordre du jour par les débats européens les plus récents sur les modalités d'un développement rural harmonieux. Deux éléments doivent alors continuer d'être appréhendés par la recherche : le bénéfice social (faible ou important) procuré par cette forme d'organisation professionnelle à ceux qui la pratiquent et à la société qui les héberge ; et son efficacité économique d'ensemble. Nous espérons y avoir contribué.

Quelques éléments de critique au moins nous paraissent en revanche limiter la portée de notre travail, et encourager la poursuite de nouvelles recherches.

Il s'agit d'une part d'un travail essentiellement qualitatif : les données chiffrées, nombreuses, que nous avons mobilisées portent malgré tout sur un nombre restreint de

monographies. Quoique nous ayons ciblé celles-ci en fonction d'un profil soigneusement établi, ce travail ne peut prétendre embrasser sans approximations la réalité nationale : c'est avec beaucoup de prudence que les analyses proposées d'après ces monographies doivent être généralisées. Notre travail appelle par conséquent d'autres approches plus quantitatives, dont il peut en revanche aider à définir les catégories analytiques et la hiérarchie des critères.

D'autre part, nous restons relativement insatisfaite du recours au terme de « multifonctionnalité/durabilité » pour définir le second référentiel européen. Ce choix reflète toutefois le flou qui caractérise sa définition dans les textes-cadres que nous avons mobilisés. Si nous avons pu établir une relative grille de lecture des différentes acceptions du terme « multifonctionnalité », il est apparu plus délicat de mener le même travail pour le terme « durabilité », dont le champ d'application demeure aujourd'hui en cours de définition. Nous avons rapproché ces deux termes dans la mesure où les textes européens opèrent cet amalgame sans autre forme de précision. Nous pensons que cette situation reflète finalement l'état du débat européen sur ces deux notions : leur émergence et leur reconnaissance dans la sphère politique sont récentes, nées d'impulsions sociales multiples, parfois contradictoires... Leur stabilisation institutionnelle est loin d'être acquise. Dans ce contexte, notre travail est par conséquent d'ordre exploratoire, et c'est comme tel que nous le présentons.

Enfin, nous nous sommes penchée dans cette thèse sur des processus sociaux émergents en Pologne. Cette phase passionnante de l'histoire polonaise laisse toutefois bien des hypothèses ouvertes, que nous n'avons pu que jalonner, en particulier dans la troisième partie de cette thèse. C'est à moyen terme qu'elles pourront être explorées.

Nous proposons d'achever ce document sur quelques ouvertures disciplinaires, soumises au lecteur pour débat.

Nous nous sommes amplement appuyée dans cette thèse sur le modèle des sociétés paysannes, synthétisé progressivement par Mendras au cours de sa carrière. Ce modèle est fondé sur la distinction entre société paysanne et société englobante, tant lorsqu'il s'agit de souligner leurs intérêts parfois opposés (qui doit s'approprier le bénéfice de l'effort productif ?), que les modalités de leurs interactions. L'émergence de la notion de société globale gomme ces deux catégories. De gré ou de force, les paysans polonais sont aujourd'hui entraînés dans ce flux, et pris à parti dans un processus sociétal européen, voire extra-européen, dans lequel une société industrialisée développe une activité réflexive sur ses choix techniques, illustrés notamment par ses choix de modèle agricole. Les paysans polonais sont, dans ce contexte, appelés à intervenir, ni plus ni moins que l'ensemble de la société civile. A cet égard, l'analyse proposée par Muller, proche de notre objet, est synthétique et inspirante :

« Le « global » se situe désormais au-delà de l'Etat-Nation. [...] La gouvernance européenne, comme processus de production de matrices cognitives qui « s'imposent » aux Etats, constitue une version particulière de cette « gouvernance globale », un lieu de traduction – de transcodage – de ce nouveau référentiel global. Mais en même temps, l'Union européenne, et c'est ce qui constitue son caractère ambigu, est potentiellement un lieu où pourrait se construire un système de représentation démocratique susceptible de participer à la construction d'un ordre politique non pas global, mais qui dépasserait le cadre de l'Etat-nation, et qui serait susceptible de réarticuler, au moins partiellement, la fonction de production des référentiels et la fonction de production des compromis sociaux. » [Muller, 2000 : 205-206]

On serait alors tenté de conclure que le modèle de Mendras a fait son temps, qu'il fut capable de rendre compte d'un fonctionnement social historiquement daté, et qui doit aujourd'hui céder la place à d'autres représentations. Notre conclusion est toute différente. Seul le premier point du modèle de Mendras nous semble partiellement caduc : rappelons que celui-ci portait sur « l'autonomie relative de la collectivité locale à l'égard d'une société englobante qui la domine et respecte son originalité. » [Mendras, 2000]. Aujourd'hui, sur le plan des idées, aucune

des sociétés rurales ne peut rester hermétique aux prises à partie de la société civile européenne et extra-européenne sur l'impact socio-économique et écologique de tel ou tel modèle productif en agriculture, et sur la nécessité de gestion partagée d'espaces ruraux de plus en plus appréhendés comme un bien commun.

Une reformulation des premier et dernier points du modèle de Mendras lui procure en revanche une modernité renouvelée. Rappelons comment l'auteur lui-même résume son modèle des sociétés paysannes :

« Autonomie relative de la collectivité locale à l'égard d'une société englobante qui la domine et respecte son originalité ; groupe domestique qui structure la vie économique et la vie sociale [...] ; autarcie économique orientée vers la consommation familiale qui ne distingue pas consommation et production : les surplus sont prélevés par l'autorité englobante et vendus sur le marché, le travail familial n'est pas comptabilisé ; rapports d'interconnaissance : au sein de la collectivité chacun connaît tout le monde ; rôle de médiation des notables qui assurent tous les rapports [...] avec la société englobante ». ».[Mendras, 2000]

Au prix de deux mises à jour, ce modèle continue de procurer une grille de lecture utile des caractéristiques d'un milieu paysan immergé dans la société européenne du XXIème siècle :

- Le premier et le dernier point de ce modèle doivent à notre avis être reformulés. Si la société paysanne veut demeurer aussi autonome que possible sur le plan matériel, elle ne peut plus l'être sur le plan des idées, des débats et des représentations. Les enjeux sociétaux du XXIème siècle traversent toutes les catégories de population sans exception (modèles techniques, énergétiques, gestion des ressources naturelles finies, disponibilité des ressources alimentaires et leur coût productif... entre autres). Le milieu rural et agricole est à la fois pris à partie dans ces débats, et directement partie prenante. Le premier point de ce modèle pourrait aujourd'hui se formuler de la manière suivante (traduction finalement, de la notion contemporaine consistant à « *agir localement, penser globalement* ») :

« Autonomie *matérielle* relative de chaque collectivité locale, *solidarité* idéologique avec la société englobante »

Le dernier point du modèle de Mendras découlait du premier : en raison du rapport de domination de la société englobante sur la société paysanne, les notables assuraient une position d'intermédiaire, d'interface, entre ces deux échelles. Gommer la limite entre ces deux catégories de population (englobante et paysanne) au nom de la puissance des débats transversaux qui les nivèlent aujourd'hui, mène à réviser l'examen du statut des médiateurs entre milieu rural et reste de la société. Ceux-ci émergent surtout aujourd'hui en fonction de leur capacité à appréhender, formuler et relayer ces débats transversaux tant auprès de la société dans son ensemble qu'auprès de la micro-société locale. Nous avons montré que, de diverses manières, c'est désormais en fonction de leur capital social que sont surtout reconnus ces porte-parole, et non plus en fonction de leur capital matériel comme c'était le cas des notables. L'accès à l'information, à la diversité des représentations sociales, techniques, et à la diversité des langages qui l'accompagnent, constituent ce capital immatériel. Le dernier point du modèle de Mendras pourrait être (formulation qui ne gomme en rien son aspect élitiste, ce que l'on peut regretter...) :

« Rôle de médiation d'une élite éduquée et informée qui assure la traduction des éléments de débats sociétaux transversaux. »

- Les autres point du modèle de Mendras nous semblent demeurer valides et utiles pour décrire des enjeux relatifs aux sociétés rurales contemporaines européennes, sous réserve d'opérer une translocation d'échelle, du *familial* vers

le *local*. En poursuivant notre aventure exploratoire, on peut relever que, pour peu que l'on opère ce changement d'échelle, cette organisation traduit relativement bien l'utopie d'un développement rural « durable » fondée sur une relocalisation des échanges. Le centre de l'économie locale n'y est plus le groupe *familial*, mais la *communauté locale* (qu'elle soit celle du voisinage ou du petit bassin de population ou de production...). Le modèle de Mendras pourrait alors se reformuler de la manière suivante :

« Autonomie *matérielle* relative de chaque collectivité locale, *solidarité* idéologique avec la société englobante ; autarcie économique orientée vers la consommation *locale* qui ne distingue pas consommation et production : les surplus sont [...] vendus sur le marché, le travail *local* n'est pas (*toujours*) comptabilisé ; rapports d'interconnaissance : au sein de la collectivité chacun connaît tout le monde ; *Rôle de médiation d'une élite éduquée et informée qui assure la traduction des éléments de débats sociétaux transversaux.* »

Mendras, qui ne se prétendait « ni prophète ni futurologue, mais guetteur des signes annonciateurs d'un changement d'attitude individuelle ou collective, d'une manière de penser sa vie et le monde¹⁴⁹ », avait d'ailleurs osé lui-même ce basculement d'échelle lorsqu'il rédigea « *Voyage au pays de l'utopie rustique*¹⁵⁰ » en 1980. Il y dressait le portrait d'une société paysanne inspirant des solutions inédites aux problématiques qui traversent la société moderne.

Nos résultats rejoignent l'utopie mendrassienne. Nous avons montré que le principal registre de divergence entre référentiel paysan polonais et référentiel de la MFA/DD porte sur le fait que les paysans polonais se mobilisaient toujours, au moment de l'adhésion de leur pays à l'Union, sur des priorités spécifiques à leur propre communauté. Ils sont aujourd'hui pourtant frontalement pris à partie par la société européenne, à travers les exigences nouvelles qui leur sont soumises via l'expression du référentiel de la durabilité en agriculture. Par ailleurs, nous avons montré que l'essentiel de leurs performances, non seulement techniques, mais sociales et économiques, correspondent fort bien au projet sous-tendu par ce référentiel de la durabilité. Au prix de l'abandon du repli sur soi de la société paysanne, pour prendre part à des débats sociétaux qui l'impliquent qu'elle le veuille ou non, celle-ci se révèle porteuse de solutions économiques et sociales adéquates avec la notion de développement « durable », rural ou non. C'est paradoxalement le recours à la société locale d'interconnaissance et aux échanges informels locaux, qui fonde la plupart de ces solutions. Leur transposition au-delà de l'échelle strictement agricole sous entend de gommer les limites (caduques ?) entre rural et urbain, entre agricole et rural...

C'est exactement là que résidait l'utopie rustique dépeinte par Mendras dans la fiction publiée en 1980, et il nous semble que c'est là encore que réside l'utopie contemporaine du « développement durable ». Le PUR de Mendras ne correspond qu'en apparence à un projet anarchiste : il nous semble correspondre surtout à un projet communautaire autocentré auquel invitent aussi les penseurs contemporains du développement des sociétés paysannes (dont la vocation devrait être non seulement vivrière, mais aussi culturelle) dans une économie mondialisée.

Ce changement d'échelle invite à élargir les solutions socio-économiques paysannes à la construction de scénarii de développement valides à l'échelle de la société dans son ensemble. La problématique « local/global » qui fonde le projet d'un « global durable » trouverait là une de ses issues. Nous avons établi dans ce développement certains parallèles entre les solutions paysannes et la pensée bioéconomique, qui consiste à penser la production et les échanges dans une biosphère aux ressources finies : les notions d'auto-production locale, d'autonomie, de cycles biologiques, de recyclage, de limitation des consommations (énergétiques en particulier) et des besoins matériels, y figurent dans un cas comme dans l'autre au premier plan. L'examen de

¹⁴⁹ Thierry Paquot, revue *Urbanisme*, n°323, 2002

¹⁵⁰ Synthétisé sous l'acronyme de PUR par l'auteur, non sans humour !

l'organisation paysanne mobilise en outre des thématiques reprises dans d'autres registres sociaux lorsqu'il s'agit de penser le développement « durable » : validité diachronique et synchronique de la pluri-activité, solutions d'entraide et de solidarité pour l'organisation des services dans la sphère locale de l'interconnaissance et de l'économie informelle...

A l'inverse, la question agricole et rurale outrepassent aujourd'hui radicalement les frontières du problème sectoriel, et génèrent des débats sociétaux souvent tendus. Pour ces deux raisons, la perspective de la « sociologie rurale » à la française nous semble aujourd'hui trop étroite pour rendre compte de ces questionnements. Nous avons plaidé au paragraphe II.C.1. en faveur de l'émergence d'une **sociologie des questions vivrières**. Nous voulons y revenir. Il s'agirait d'étudier comment chaque société, et particulièrement les sociétés dites modernes, prennent en charge leur question vivrière. Une telle approche devrait traiter de l'impact « global » du ou des modèles agricoles mis en œuvre : économique, sanitaire, environnemental, géo-politique... Les sociétés occidentales ne peuvent à vrai dire plus guère s'épargner le débat « global » sur le ou les modèle(s) vivrier(s) « global » (« globaux »). En miroir, et conformément à la notion de développement durable qui tente dans ses analyses d'articuler global et local, certains acteurs sociaux se mobilisent pour expérimenter à l'échelle locale des modèles vivriers dont ils évaluent l'impact « global » comme positif. Ces modèles impliquent ruraux comme urbains, dont les catégories sont d'ailleurs partiellement gommées. Ces modèles suggèrent des solutions vivrières qui ne sont pas sans rappeler la transposition à l'échelle d'une société locale de solutions socio-économiques et techniques que Mendras aurait qualifiées de paysannes. Ces solutions ne sont plus basées sur la défense d'intérêts catégoriels, mais sur la notion de « réseaux » locaux transversaux qui s'offrent comme vecteurs de scénarii valides globalement.

Une sociologie des questions vivrières se situerait au carrefour de la sociologie des professions, de la sociologie de la famille, de la sociologie politique, de la sociologie de la consommation et de la sociologie de l'environnement, au moins, tout en relevant d'une problématique singulière.

L'aspect fondamental et unique de la question vivrière pour toute société, si moderne soit-elle, situe à notre avis une telle approche au premier plan des priorités pour la recherche contemporaines. Son urgence est désormais soulignée par un souci nouveau de disponibilité des ressources alimentaires mondiales pour une population en croissance rapide, sur fond de fortes tensions géo-politiques, et de crises écologiques majeures. Cette situation rappelle de manière cruciale les limites de la biosphère et l'impact transversal du choix d'un modèle vivrier sur des questions sociétales de grande ampleur. Dans ce contexte, les modèles productifs et sociaux paysans présentent une valeur à la fois empirique et heuristique qui interdit leur relégation au rang d'archaïsme pour les ramener, au contraire, au premier plan d'une réflexion sur la modernité.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la main-d'œuvre familiale en fonction du temps de travail sur l'exploitation, du genre et de la génération

Afin de présenter une synthèse de cette organisation familiale des tâches, nous avons bâti le tableau suivant. Lorsque deux générations adultes sont présentes sur l'exploitation, qu'elles y soient actives ou non, nous avons codifié chaque membre de la famille :

- homme dans le couple-parent : HG1
- femme dans le couple-parent : FG1
- homme dans le couple-enfant : HG2
- femme dans le couple-enfant : FG2

Réf.	Emploi salarié	Main-d'œuvre active sur l'expl.	Système de production	Organisation du travail familial
D6	HG2 à temps-plein	FG2 et HG1 tous deux à temps partiel	2 VL (projet : 10 TM) 1,36 ha pâtures 7,18 ha terres arables	FG2 (mère de famille) et HG2 (relativement âgé) collaborent à temps partiel pour les tâches principales. HG2 très occupé par l'emploi salarié épaulé HG1 pour les tâches lourdes. L'exploitation est en cours de relance, mais peu intensifiée pour le moment
D8	HG1 parti toute la semaine	FG1 FG2 HG2 (18 ans) HG1	7,90 ha 4 VL, 3 TM, betteraves sucrières	Ferme « quasi sans homme » : FG1 coordonne le travail, HG2 « conduit le tracteur depuis 8 ans », HG1 ne revient que le week-end et consacre peu de temps à l'exploitation. L'essentiel des tâches productives est assuré par FG1 et FG2.
K10	FG1 8 mois/an en Belgique	HG1 + HG2 + FG2	17,5 ha, production céréalière intensifiée, 9 VL, 3 TM	L'auto-production alimentaire (jardin, charcuterie, kéfir, volailles) est prise en charge à l'année par FG2, et par FG1 qui revient spécialement en été pour cette raison. HG1 et HG2 assurent un travail régulier sur l'exploitation.
K11	FG2 + HG2 à temps-plein	FG1 + HG1 + HG2	22 ha, 5TM Forte mécanisation financée par les deux salaires, permettant de remplacer le temps de main-d'œuvre (faiblement disponible) par des machines pour les cultures	FG1 et HG1 prennent en charge la répartition « traditionnelle » de genre dans leur exploitation d'origine, où se trouvent les PC. HG2 les aide quotidiennement pour les PC, et prend en charge l'essentiel des cultures.

K14	FG1 salariée à mi-temps	FG1 + HG1	11 ha, 2 TM, 4 VL, système paysan relativement intensifié, projet 12 VL	Autonomie maximum, travail de FG1 sur l'exploitation en plus de son emploi salarié. L'organisation du travail n'est pas modifiée par le salariat
K2	HG2 à temps-plein	FG2 + HG2	Ferme « féminine » d'auto-consommation 2,5 ha exploités sur les 3,75 ha possédés, 1 TM	FG2 assure l'essentiel des travaux sur l'exploitation (vouée surtout à l'auto-consommation), épaulée par HG2. HG2 coordonne les travaux aux champs tous fait par un entrepreneur. FG1 âgée vit sur place sans travailler
K5	FG1 à plein-temps aux Etats-Unis	HG2 + FG2 + 1 salarié	43 ha, 6-7 VL, 1 TM Exploitation céréalière intensive + entrepreneur agricole (moissonneuse-batteuse, enrubannage, tracteur 200 CV)	FG2 prend en charge le jardin et la transformation vivrière, et la maisonnée HG2 et le salarié prennent en charge les productions principales. Le salaire maternel permet l'achat de machines
K6	HG2 plusieurs mois par an en Belgique	FG1 HG1 FG2 HG2	Le système est extensifié car HG2 n'est pas toujours présent : 6VL, 2TM sur 9 ha de terres arables et 8 ha de prairies (l'exploitation supporterait facilement 15 à 20 UGB, elle n'excède pas 11 UGB)	HG2 nourrit les PC et fait la traite lorsqu'il est là. En son absence, la traite est assurée par FG1 ou FG2. Elles assurent les charges féminines de la cour de ferme et de la maison. HG1 nourrit les PC et mène les travaux masculins légers en l'absence de HG2, qui revient pour les tâches lourdes.
K9	FG2 à plein-temps Knyszyn	FG2 + HG2 + FG1	15 ha, 1 VL, 2-3 TM	FG1 prend en charge la maisonnée et ses petits-enfants, le jardin, FG2 prend en charge sur ses congés et sa journée la basse-cour, l'alimentation de « cour de ferme » (PC, VL), la transformation vivrière (charcuterie, conserves) et les chantiers (foin, pommes de terres) ; HG2 prend en charge les productions végétales et la traite
S1	HG2 mi-temps	FG1 (veuve), HG2	Système relativement intensif : 11 ha, 5 TM, 1 VL, 4 JB (24 mois), vente directe de pommes de terre (total 17 UGB, ou 1,45 UGB/ha SFP)	Forte solidarité : HG2 jeune, en cours de formation par sa mère qui l'accompagne dans les travaux techniques masculins. Travaux sur l'exploitation le matin, HG2 assure un service de transport avec son propre véhicule l'après-midi
S3	HG1 + HG2 à temps-plein	FG1 HG1 HG2	Ferme « féminine » d'auto-consommation 2 ha, 3 TM	FG1 « retraitée » assure jardin, cour, PC, binage champs HG1 et HG2 viennent aider à la ferme après leur travail

S5	HG2 temps- plein	HG1 FG2 HG2	Ferme « féminine » d'auto-consommation 3 ha 2 TM	FG2 est la plus active sur l'exploitation (PC, jardin), HG1 (père de HG2) ne vit partage pas la maison mais vient travailler sur l'exploitation (cultures) qui est son ancienne ferme.
S6	HG2 temps- plein	FG2 HG2 HG3 (19 ans)	12 ha 5 TM, 130 PC/an	FG2 s'occupe des porcs, HG2 est salarié de 4h30 à midi, puis « fait son travail dans les champs » aidé de son fils
S7	HG1 temps- plein	FG1 HG1 HG2 (19 ans)	6 ha, 5TM, 1 VL	HG1 est salarié + champs et traite « avant et après son travail » aidé de HG2 « en train d'apprendre » FG1 nourrit PC et VL, jardin, maison, aide pour les PC
Z5	HG1 + 2 HG2 temps- plein	FG1, HG1 (2 HG2 « aident au printemps »)	5,12 ha 6 TM, 1 VL, 200 volailles/an	8 enfants de 5 à 23 ans HG1 salarié de 17 h à 2 h du matin. FG1 surtout travaille sur la ferme, il l'aide de 9 h à 15 h.
Z6	FG1 salariée à plein- temps	HG2 (26 ans) temps partiel FG1 temps partiel	1 TM 1 ha exploité (sur 15 possédés)	Exploitation en cours de relance : avant le retour de HG2, l'exploitation était inactive, les terres cédées en bail précaire

Annexe 2 : Présentation synthétique des exploitations du type 1 de notre typologie

	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
K1	Ferme de subsistance pour M. Mme travaille à temps-plein en Belgique	18 ha	0	3	;	Cesse l'investissement faute de repreneur	Attend la préretraite et vente de l'exploitation
Z1	Retraite de paysan-ouvrier + salaire du fils	1,28	0	0	M. retraité était paysan-ouvrier, sa femme travaillait à plein temps sur l'exploitation ; actuellement exploitation en jachère	A l'origine exploitation de 5 ha divisée entre plusieurs enfants. Puis porcs, 1-2 VL et moutons à laine grâce à des pâturages communaux complémentaires. Cette exploitation est divisée en 2 par la rivière Skawa, sans pont proche, ce qui la rend difficilement tenable ; arrêt de la production laitière après disparition récente de la laiterie communale ; ex.ferme de paysan-ouvrier	Jeune couple (fils) envisage relance d'une activité rurale (fleurs coupées) sur les terres les plus proches de l'exploitation ; pourrait évoluer vers le type 3B
Z3	2 retraites (M. a été pluriactif toute sa vie, charpentier) + salaire du fils paysan-ouvrier	5,35	1	2	Système paysan déséquilibré (cultures>anim.). Issue de l'évolution de la ferme du paysan-ouvrier.	3,8 ha hérités + 1,5 ha achetés en cours de carrière ; pas de petite laiterie dans le village, donc orientation porcs	Reprise prévue par le fils, l'évolution technique du système n'est pas anticipée
Z6	Père impotent, retraité, mère salariée, fils au chômage	15	0	1	Exemple de réversibilité future d'un bail précaire, illustre travail de la terre opportuniste ;	Viennent de reprendre leurs terres pour l'installation du fils, après les avoir données en location pendant plusieurs années (fils à l'armée) ;	En cours de redémarrage Evoluera sans doute vers type 3A (projet : 80 porcs/an)
Z7	Tous les deux au chômage (3 ha de production + 12 ha confiés en bail précaire à des tiers)	3	0	10	Ferme en cessation provisoire d'activité compte-tenu de la perte de revenu extérieur qui la stabilisait, de l'âge de ses propriétaires, de la disparition de la petite fruitière locale et de la baisse du prix du porc	Achat tracteur et autres machines au début des années 90, en les autofinçant progressivement grâce au salaire de M. La ferme « tournait bien » et était autosuffisante. La laiterie locale qui collectait les petits volumes à la fruitière a disparu, le prix du porc n'est pas très rémunérateur → baisse d'activité sérieuse.	Projet de préretraite restructurante avec transmission à leur fils. Il serait propriétaire officiel tout en ne travaillant sur place que lors des pointes de travail, aidé de ses parents ; ré-évolution possible vers type 3A

	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
D1	1 pension de retraite, fils sans emploi	14,5	1	1	<p>Pas de femme dans l'exploitation (femme de M. alitée depuis 6 ans, fils pas marié)</p> <p>Ferme est gérée a minima Vente orge, blé, excédent de foin, truie infertile</p>	<p>Gd-père de M. avait 8 ha qu'il a divisé entre ses deux fils (père de M. et son oncle : 4 ha chacun). Exploitation transmise indivise à M. puis maintenant au fils de M.</p> <p>Le fils de M. Etait salarié à Plock et a repris la ferme il y a 13 ans.</p> <p>Les VL ont été supprimées sauf une pour des raisons sanitaires récemment (arrêt de collecte de la laiterie). Il y avait 4 vaches, puis 3, puis 1...</p>	<p>Projet de relance partielle d'un atelier porc : projet d'achat de 10 porcelets dont 3 seront gardés comme truies mères dès l'année prochaine.</p> <p>La ferme est alors susceptible d'évoluer vers le profil 3A.</p> <p>L'absence de compromet le fonctionnement complet de l'exploitation sur le modèle 3A</p>

Annexe 3 : Présentation synthétique des exploitations du type 2 de notre typologie

	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
K2	1 salaire précaire (CDD aléatoires) + 1 retraite (grand-mère)	2,15	0	1	Dynamique d'autoproduction stabilisant le minimum matériel de la famille dans un contexte de pluri-activité précaire. Gros élevages de pigeons (de loisirs) et de lapins (alimentaire), procurant une source de fertilisation azotée.	Très ancienne ferme recomposée par divisions/héritages/dots dans la famille.	Pas d'ambition de développement, enfants en bas âge Volant d'adaptation de la diversification (pigeons, lapins) en fonction des disponibilités en céréales (bonnes/mauvaises années) et des besoins de porcs de vente pour améliorer le revenu au cours des périodes de chômage de M.
K13	Exploitation seule (22 000 l de quota) + 1 retraite	11,83	6	1	Petite exploitation sans salaire extérieur, en limite de fonctionnement de survie. Presque aucune vente à part le lait, quasi toute la production est auto-consommée. Maison mal équipée et inconfortable	Exploitation de 20 ha divisée par héritage. Emprunt 16 000 zł pour la mise en place d'un bâtiment de 10 vaches avec transfert (exigences sanitaires de la laiterie dans le contexte de l'adhésion). Tout le cheptel vif disponible a été vendu pour financer ce bâtiment (porcs à l'engrais, veaux mâles, une génisse).	Successeur prévu (fils). augmenter la taille de l'exploitation mais ne peuvent faire concurrence aux voisins mieux dotés pour l'accès aux terres.
D6	Exploitation (marginale) + salaire du conjoint à temps-plein	8,54	2	2	Petite exploitation dont l'intensité a diminué quand la femme de M. est décédée Au cours de cette phase de repli, l'exploitation a tout-de-même fonctionné avec un système quasi complet et l'assurance de la quasi totalité de l'autonomie alimentaire de la famille.	En 1986, l'épouse de M. a hérité de cette ferme, et M. a cessé son activité de management. Il a modernisé la ferme grâce à ses économies : mécanisation, machine à traire, restauration de la maison Passage alors de 3-4 vaches à 6-7 vaches, et de 2 TM à 4 TM. Ont semé de l'herbe pour accroître pâturage, et vendu des betteraves (2 ha) tout en utilisant les feuilles comme fourrage	Actuellement la fille de M. est en cours d'installation sur la ferme est faible (environ 6000 l) Elle prévoit donc de porter le nombre de TM à 10, avec l'aide de son père. Son mari garde son emploi à temps-plein. L'exploitation évoluera vers le type 3A sous 2 à 3 ans maximum,

	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
D7	Exploitation (23 000 l de quota + 90 t de quota betteraves + 35 PC/an) + retraite de M. (100 zl/mois) ; leur fils travaille mais garde son salaire. Hébergent sœur de M.	11 ha	6	2	Agé, pas de volonté nette de reprise par le fils. Ferme de semi-subsistance N'a pas fait la mise aux normes de la laiterie, c'est leur dernière année de dérogation. Ensuite devra vendre les vaches, n'en gardera qu'une pour l'auto-consommation	La ferme a été achetée par son grand-père après qu'il ait travaillé aux États-Unis. Puis la ferme a été divisée (M. a hérité de 6 ha alors que la ferme paternelle disposait de 12 ha). Son père avait 5 vaches, 2 chevaux, porcs. Du trèfle était semé comme fourrage, tout était fait sans fertilisation. Puis M. a acheté 2 ha à un voisin. La femme de M. est propriétaire d'une partie de leurs pâturages	Exploitation en danger si pas de repise par le fils Pas de crédits en cours, pas de projets d'investissements. L'absence de repreneur dissuade d'investir dans aménagt laitiers → fin collecte → fin système
S3	Retraite Mme, salaire à temps-plein du fils 23 ans et de M.	2 ha	0	3	« Nous gardons ces 2 ha car c'est la tradition, nous aimons ça, cela procure une sécurité et un complément. On a proposé à mon mari d'avoir plus de terres, il a refusé car il n'aurait eu ni le temps ni le savoir-faire. Mon fils n'agrandira pas la ferme, mais il aime travailler ces 2 ha »	M. a hérité des 6 ha de ses parents, Mme des 2 ha de ses parents. Les parents de M. avaient mis leurs terres à la coop, M. y est salarié, et les terres y restent. La famille n'exploite pour son compte que les 2 ha de Mme. Quand les 2 ha ont été reçus, les parents y élevaient 2 vaches et leur suite, qq porcs. Le travail salarié des deux membres du couple leur a fait choisir de ne produire que des porcs.	Le fils va garder cette ferme de 2 ha, sur laquelle la famille souhaiterait rénover les porcheries, mais sans s'endetter. A la retraite de M., la famille disposera à nouveau des 6 ha confiés à la coop (dispositif légal)
S5	Salaire du mari + ferme	3 ha	0	3	Nous gardons cette ferme « seulement pour nos besoins... Non seulement cette ferme ne rapporte pas d'argent, mais il faut investir dedans ». Mme vient de la ville, son mari s'occupait de la ferme après son travail mais depuis un changement de poste, Mme s'occupe de la ferme avec son beau-père.	Le parcellaire est très dispersé, cela date de la réforme agraire. La ferme vient de la famille de M. : c'était la ferme de ses grand-parents. Son père s'est acheté une autre ferme a proximité, et a donné cette ferme à son fils..	Les enfants ne veulent pas garder cette ferme. « En général ces fermes ne sont pas vendues car elles sont transmises de génération en génération, mais les enfants n'ont plus ce genre de sentiments, et personne ne veut « sponsoriser » ces fermes par son travail salarié. » 10 parcelles de la ferme, formant en tout 3,5 ha, ont déjà été vendues en terrain constructible autour des lacs.

	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
S7	Porcs (100) + salaire mari + 1 veau viande	6	1	5	Système paysan assez complet (VL autoconso + vente veau viande + TM) Epouse active à temps plein, mari double actif depuis longtemps	Ferme héritée, + location depuis 19 ans de terres dont les pptaies sont morts. Le lait était plus développé mais arrêt en début de carrière car point de livraison trop éloigné	Enfants quasi adultes. Père souhaite que les enfants restent actifs sur la ferme (la ferme ne coûte pas cher et a un intérêt (autoconso et maison) Se vit comme un ouvrier qui a une ferme

Annexe 4 : Présentation synthétique des exploitations du type 3A de notre typologie

Type 3A Nom	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
K3	Exploitation surtout, petite activité de charpentier ponctuelle (30 j/an) mais bien rémunérée (300 zl/j)	17,47 (terres médiocres)	10	2	Très auto-suffisants (exploitation et famille) ; peu d'engrais, beaucoup de fumier, semence de ferme, recherche de techniques économes, échanges de services ++, matériel collectif, pluri-activité partielle (complément), conscience agri-environnementale, formation agricole initiale et formation continue active.	Ferme non divisée à la génération précédente.	Sans volonté de s'agrandir davantage. Volonté de poursuivre la progression dans cette voie (intensification/maîtrise technique du système paysan)
K4	Exploitation seule	15,5 (bonnes terres)	4	1 à 3	Système paysan intact, mais discrédité dans le discours. Taille moyenne mais bonnes terres permettant une bonne productivité du système. Tank à lait collectif (fruitière locale), belles pâtures groupées autour de l'exploitation.		M. n'a pas envie de changer de métier. En attente de la décision du fils pour reprise ou abandon de l'exploitation.
K8	Exploitation + 2 pensions de retraite (grand-parents)	20 (très bonnes terres)	10	10	Investissements grâce aux pensions de retraite, aux bonnes années du porc et à la bonne productivité de la terre. Utilise beaucoup la forêt + 1,5 ha de forêt-pâturage. Sole très variée, très bonnes terres (blé d'hiver).	L'exploitation est passée récemment de 5-6 VL à 10 VL, et de 5 à 10 TM.	Aimerait passer en bio mais ne le fait pas faute de débouchés. Ne pense ni agrandir ni changer de système. Souhaite continuer à optimiser son exploitation et tirant parti d'innovations techniques Investissements en cours (silo, moulin à farine...) autofinancés au cours des meilleures années pour le porc. Satisfait de sa situation.
K12	Exploitation seule. (Les deux membres du couple ont cherché du	25,20	0	12	Intensification du modèle paysan, dans le respect de la logique du système adaptée à la dispersion du	Trajectoire d'accumulation amorcée par le grand-père grâce à ses sympathies	Projet de d'atelier naisseur en porcs. En transition d'une dominante lait vers une dominante porcs, car l'exploitation est

Type 3A Nom	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
	travail complémentaire et n'en ont pas trouvé : y ont à présent renoncé en raison de la quantité de travail sur l'exploitation)				parcellaire de l'exploitation. Niveau élevé de formation professionnelle du couple. Opposé à l'idée de prendre un crédit à la banque. Dans toutes les décisions, applique la logique de maximisation de l'autonomie et de l'économie de moyens.	avec le communisme.	dispersée et la maison dans le bourg est incompatible avec vaches et traite. Ne pense pas modifier trop l'exploitation grâce aux aides UE car « l'Union n'est pas éternelle ». estime que les aides ont simplement enfin permis d'acheter les quantités d'engrais adéquates.
K14	0,5 salaire (épouse) + M. maçon 1/6eme temps (famille nombreuse 5 enfants jeunes)	11	4	2	Petite ferme en équilibre et en développement grâce aux revenus complémentaires et à la politique d'économie/autonomie menée sans concession. Tank à lait collectif (fruitière), recherche de réduction de doses pour les intrants (1/2 doses, pas de phyto préventifs...), Autonomie +++ (autoconstruction pour mise aux normes sanitaires des bâtiments, jamais aucun crédit)		Souhaite passer progressivement au cours de sa carrière de 1 à 12 vaches. Aimerais augmenter la surface de l'exploitation grâce à des locations de terre (est-ce réalisable ?) Euro-enthousiaste Souhaite transmettre son exploitation à un de ses enfants dans l'avenir
Z5	Exploitation + 1,5 salaires à temps plein (père et fils aîné) (1,5 * 990 z1/mois : très faible) (Famille de 8 enfants de 22 à 5 ans) Mme travaille sur la ferme à plein temps, M. de 9 h à 15 h	5,12	1	6	Profil paysan-ouvrier (type). Autosuffisance et principe d'autonomie maximale pour la ferme et la famille. N'ont jamais pris de crédit. Réduction des charges maximisée dans tous les domaines Bon équilibre cultures-élevage (transferts de fertilité satisfaisants). Principale production : vente de porcs sur le marché local.	L'exploitation vient de la famille de la mère de M. La surface n'a pas changé, mais ont eu jusqu'à 4 vaches et 2 chevaux. Tracteur en 1995	Sont habitués à leur vie, ne voudraient pas vivre en ville, satisfaits. Par ailleurs la situation du marché du travail bride d'autres projets. « Ce type de ferme va survivre, si des problèmes s'installent, cela n'aura d'influence que sur les plus grosses exploitations (taxes, prix du pétrole...)

Type 3A Nom	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
K11	Exploitation + 2 salaires extérieurs (couple) M. salarié à l'ODR (formation technique en agriculture)	22 (aucun pâturage)	0	5	Intensification /spécialisation/ agrandissement en cours grâce au double salaire extérieur perçu par le couple et au bon niveau de formation. Reste toutefois de taille très modérée et le système paysan est plutôt préservé (carence de fumier ; compense par des engrais). Porc sur paille, abattus sur place et vente directe	Exploitation issue du grand-père paternel (8 ha) et maternel (12 ha) Passé récemment de 12 vaches à 0 et de 3 à 5 truies mères après avoir repris la ferme de ses parents. Récente accumulation de terres grâce à un niveau élevé de formation professionnelle permettant un projet élaboré qui a « fait passer » un dossier de rachat de terres préemptées par l'Etat	
K15	Pas de salaire complémentaire Obtention préretraite + aide JA du fils en cours	20	8 + 3 génisses pleines	3	Tout le capital familial a été progressivement investi dans la capitalisation foncière, pour passer de 4 à 16 ha : par conséquent maison et mode de vie très modestes . Choix d'investir dans une activité paysanne à temps plein, très mobilisés sur cet objectif.	Historiquement , 16 ha depuis la réforme agraire. Divisée entre 4 enfants puis recapitalisation foncière par achats progressifs au moment des départs en retraite des voisins. Emprunt en 80-82 (terres et tracteur)	Evolution d'une production porcine vers une production lait + veaux viande : car meilleures opportunités de prix en ce moment. Pense faire évoluer la gestion du lisier (caniveau) vers plus de respect de l'environnement. Veut améliorer l'étable pour nouvelles normes laiterie grâce aux aides UE + autofinancement + Fils en cours d'aide JA (transition vers type 4 ?)
Z4	Exploitation + retraite du père	20	0	12	Jeunes installés (22 ans) en voie de spécialisation porcs. Tout le fourrage est auto-produit. Rotations assez complètes mais avec faibles surfaces en	La ferme vient de passer de 5 ha à 22 ha en 2 ans (locations), et de 5 à 11-12 truies mères ! A présent pas de pluri-activité	Veut faire une ferme sur le modèle de l'ouest. Va acheter terres (5 ha grâce au prêt JA). Peu de charges, donc peu de risque financier. Changements

Type 3A Nom	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
					patates. Estime que manque de fumier. Beaucoup de phytos. Très nombreuses sources d'informations techniques. Petite spécialisation porcs avec stratégie d'autofinancement progressif + aides JA et PAC (10 000 zl), à partir du profil de l'exploitation paternelle paysan-ouvrier.	mais le père était mineur. La mère a poussé au développement de l'atelier porcs, pour elle-même. Autoconstruction du bâtiment.	graduels sans trop de crédits. Evolution vers type 4
D4	Exploitation + 1 pension de retraite	8,9	0	5 (100 porcs sortis/an)	Auto-consommation au niveau habituel (4 à 6 porcs, œufs, jardin, volailles, pas de bois). Pas de volonté d'intensifier ni d'agrandir, mais maintien du revenu selon meilleure opportunité (passage lait → porc). La ferme donne des signes de déclin et pourrait évoluer vers type 2 selon l'évolution de la famille (travail à l'extérieur, retraite sans successeur) ou être rachetée.	L'arrière-grand-père de Mme avait 18 ha et les a divisés entre ses deux fils. Le grand-père puis les parents (1964) de Mme ont hérité de 9 ha environ. Les parents de Mme faisaient beaucoup de betteraves et des vaches laitières. Elle et son mari (1993) ont fait évoluer l'exploitation vers les porcs car la laiterie locale n'est plus collectée	Ont eu des crédits dans le passé (1974 parents, 1982) mais plus maintenant. Ne souhaitent pas en prendre. Les aides européennes permettent de se dispenser des prêts de campagne. Peu de travail complémentaire local, ne cherchent même pas.
D8	Salaire à temps plein du mari + ferme (400 t quota betteraves + 9800 l quota)	7,9	4	3	Ferme quasi sans homme (mère et fille), le mari travaille à plein temps loin et n'est là que le week-end, le fils de 18 ans conduit le tracteur quand il faut, elle lui dit quoi faire. Entraide : le lait est stocké dans le tank du voisin avec d'autres, chacun a un numéro pour la laiterie. Beaucoup d'autoconsommation (dont fruits), aussi donnée à la famille.	Ferme quasi semblable à celle des grands-parents de Mme : grain, betteraves, vaches, porcs. Mais les prix ont beaucoup baissé : Mme pensait faire des aménagements quand a repris la ferme de ses parents en 94 mais n'a plus les moyens du	Aimerait augmenter les vaches mais ne peut pas à cause du quota. A demandé une rallonge de 5000 l. Dépasse aussi largement son quota de betteraves, vendu à perte. Se sont adaptés aux normes sanitaires (machine à traire, boucles d'oreilles, certificat du véto). Sans doute pas beaucoup de rallonge de lait en perspective : envisage de faire davantage de

Type 3A Nom	Constitution du revenu	SAU totale exploitée	VL	Truies mères	Qualification du type et description	Trajectoire d'origine	Perspectives d'évolution
					Ferme très modeste décidée à poursuivre mais dont la situation est mise à mal par l'évolution du contexte. En danger quoique décidée.	fait des prix. Compte continuer aussi longtemps que possible (« j'ai toujours vécu ici, où aller ? »)	porcs si nécessaire.
S2	Exploitation + salaire à temps plein de sa femme (Trois autres couple + la mère de M. vivent avec des budget autonomes par ailleurs, sur les deux sièges d'exploitation)	24,27	8 (18 000 l de quota)	10 (6 + 4)	A concentré toute la production laitière sur la grande ferme pour faciliter la traite beaux-parents). Les bâtiments de nurserie sont mieux sur la petite ferme. Un seul budget pour les deux exploitations, tout est très souple, c'est presque une seule ferme mais deux structures juridiques reste plus sûr en cas de difficulté. Système paysan complet intensifié, polyculture élevage avec cultures et rotations variées, pas de volonté d'expansion, traitements modérés, entraide familiale, autonomie ++	Réunion de deux exploitations, une petite héritée par M. et une grande héritée par Mme. M. est actif sur la ferme à temps plein, sa femme travaille. Trois autres couples vivent sur les deux fermes avec salaire complémentaire (la mère de M., sa sœur et son mari, les parents de Mme, sa sœur et son mari)	Aimerait avoir plus de quota, et refaire l'étable qui est trop petite. Les VL ou VB sont plus profitables que les porcs. Problème : les parents et beaux-parents, retraités, sont beaucoup mis à contribution, Monsieur est à plein temps sur la ferme, les frères et sœur n'y sont pas impliqués. Que deviendra cette grosse structure avec deux sièges séparés de 15 km à la disparition de la génération-parents ?

Annexe 5 : Présentation synthétique des exploitations du type 4 de notre typologie

Type 4 Nom.	Constitution du revenu	SAU Totale exploitée	Système de production	Trajectoire et perspectives
K7		30 ha	Maïs ensilage + 32 vaches laitières + céréales, fruits, miel Rotations très variées, faibles quantités de traitement	Intensification progressive à partir du système paysan diversifié (10 ha) depuis 1960 par le père. Le fils, actuellement en Belgique, compte reprendre l'exploitation et a financé les investissements les plus récents (laitières)
K10		17, ha	7 laitières + taurillons élevés. Mélange, blé, seigle, lupin et pdt	L'épouse du chef d'exploitation travaille en Belgique 8 mois/an. Achat de machines en commun avec le voisin (semoir, charrue, botteuse). Accès au tank à lait collectif géré à cinq exploitants (transport tournant).
Z8		6 ha	Betteraves sucrières, maïs, porcs	Vision de l'exploitation moderniste/intensifiée malgré la petite taille de l'exploitation
D2		50 ha	50 laitières, rotations complexes, prairies semées avec trèfle et lupin	Dynamique d'investissement et d'agrandissement, recours aux emprunts et aux salariés. Passage de 20 à 50 ha en 5 ans, financement notamment grâce aux prêts JA.
D3		50 ha	32 laitières, betteraves sucrières 4 ans/8 (rotation)	Achat de terres progressif depuis 1996 (19 ha initiaux) et financement de machines par SAPRD. Spécialisation en lait depuis 2000. Prêts JA prévus pour agrandir l'étable et foncier.
D5		50 ha	30 laitières, betteraves sucrières maïs ensilage	45 laitières en 1980. Dynamique d'agrandissement et de spécialisation récente en vaches laitières. Modernisation des bâtiments en 2005 grâce aux fonds européens. Chefs âgés, la reprise de l'exploitation n'est pas assurée.
S8	Ventes de porcs + jeunes bovins + grandes cultures + betteraves sucrières	50 ha	Porcs, jeunes bovins, betteraves sucrières	Processus d'accumulation foncière commencé par le père et poursuivi. Indivision volontaire de la ferme lors des transmissions. Mais le système reste très complet et diversifié, les rotations longues, la complémentarité cultures-élevages importante, l'autonomie est maintenue.
S9		30 ha	Porcs, jeunes bovins, betteraves sucrières	Volonté d'intensification maximale et d'accumulation (machinisme). Reste intermédiaire malgré niveau très élevé de capitalisation et d'intensification (chimisation) : autoprod maxi, VB valorisent feuilles de bett., autoconso présente, autofinancement, rotations 5 ans, tête de rotation sarclée 20 %. Le VB valorisent bien les feuilles de betteraves, et VL demandent pâtures plutôt que cultures (rentables PC). Le fils va reprendre l'exploitation après ses études agricoles. Cherchent à accroître encore la taille de l'exploitation. Ne fera pas de lait car pas de quota

<i>Type 4 Nom.</i>	Constitution du revenu	SAU Totale exploitée	Système de production	Trajectoire et perspectives
S10		40 ha	Porcs, jeunes bovins, betteraves sucrières	Intensification en jeunes bovins surtout (car pâtures) et porcs. Capitalisation machines importante. Système fortement autonome avec rotations complexes (ing. Agro). Fils soltys. Arrêt des VL dans les années 90. Capitalisation foncière très active depuis 2 générations par achat sur emprunts (3 ha → 40 ha). Récemment SAPARD pour machines. Fils jeune propriétaire.

Annexe 6 : Grille IDEA – Version 3 - 2008



Echelle de durabilité agroécologique (1/7)

Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
A1 Diversité des cultures annuelles et temporaires*	BIO COH SOL PAY RNR AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Par espèce cultivée : 2 • Si plus de 6 variétés au total : 2 • Si présence de légumineuses dans l'assolement : <ul style="list-style-type: none"> de 5 à 10 % : 1 de 10 à 15 % : 2 + de 15 % : 3 	<p><i>Les prairies temporaires* de moins de 5 ans, (y compris les mélanges complexes), comptent pour 1 espèce</i></p> <p><i>Compter présence de légumineuses si prairies temporaires semées en mélange graminées/légumineuses</i></p>	0 à 14
A2 Diversité des cultures pérennes	BIO COH SOL PAY RNR AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Prairie permanente ou/et prairie temporaire de plus de 5 ans : <ul style="list-style-type: none"> -moins de 10% de la SAU : 3 -plus de 10% de la SAU : 6 • Arboriculture/ viticulture et autres cultures pérennes : <ul style="list-style-type: none"> -par espèce : 3 • Si plus de 5 variétés, cépages ou porte-greffes : 2 • Agroforesterie, agrosylvopastoralisme, cultures ou prairies associées sous verger <ul style="list-style-type: none"> -Si présence > 1 ha : 1 -comprise entre 10 et 20% SAU : 2 -supérieure à 20% de la SAU : 3 	<p><i>Si valorisation par pâturage ou fauche</i></p> <p><i>Si fonction économique</i></p> <p><i>Toutes valorisations complémentaires entre l'arbre et une production agricole</i></p>	0 à 14
A3 Diversité animale	BIO COH AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Par espèce présente : 5 • Par race supplémentaire (RS) : 2 	<p><i>Avec races supplémentaires = (Nb races - Nb espèces)</i></p> <p>Males reproducteurs et croisements industriels exclus</p>	0 à 14
A4 Valorisation et conservation du patrimoine génétique	COH BIO	<ul style="list-style-type: none"> • Par race ou variété régionale dans sa région d'origine : 3 • Par race, variété, cépages et porte-greffe, ou espèce rare et/ou menacée: 2 	<p><i>Si fonction économique ou patrimoniale</i></p>	0 à 6
DIVERSITE DOMESTIQUE (indicateurs A1 à A 4)			33	

Echelle de durabilité agroécologique (2/7)

Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes		
A5	Assolement	COH SOL BIO PAY EAU AUT	<p>SCA= <u>Surface de la principale Culture Annuelle</u> Surface assolable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si SCA est Inférieure à 20 % : 8 - Inférieure à 25 % : 7 - Inférieure à 30% : 6 - Inférieure à 35 % : 5 - Inférieure à 40 % : 4 - Inférieure à 45 % : 3 - Inférieure à 50 % : 2 - Supérieure à 50% : 0 <ul style="list-style-type: none"> • Présence significative (+10 %) d'une culture en mixité intra parcellaire : 2 • Parcelle en monoculture depuis 3 ans (sauf prairies, luzerne) : -3 	<p><i>Principale culture annuelle ou culture de moins de 18 mois</i></p> <p><i>Surface assolable = SAU – (prairies permanentes et cultures pérennes)</i></p> <p><i>Ex : vesce-avoine, triticale-pois, prairies temporaires à flore complexe</i></p>	0 à 8
A6	Dimension des parcelles	SOL BIO COH PAY EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune "unité spatiale de même culture" de dimension supérieure à: <ul style="list-style-type: none"> 6 ha : 6 8 ha : 5 10 ha : 4 12 ha : 3 14 ha : 2 16 ha : 1 • Si dimension moyenne ≤ 8 ha : 2 • Si uniquement prairies naturelles, parcours et /ou alpages : 6 	<p><i>Les prairies naturelles, parcours et alpages ne sont pas concernés par le critère de dimension</i></p> <p>En arboriculture, viticulture, maraîchage de plein champ et pépinière, les surfaces sont à diviser par 2</p> <p><i>ex: aucune parcelle sup à 3 ha = 6</i></p>	0 à 6
A7	Gestion des matières organiques	SOL COH BIO AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Apport annuel de matières organiques <ul style="list-style-type: none"> -sur plus de 10 % de la SAU : 2 -sur plus de 20 % de la SAU : 3 • Au moins 50% des apports est composté : 2 	<p><i>Ex : utilisation de fumier, déchets verts, compost, sarments broyés ...</i></p> <p><i>Sauf lisiers et matières organiques très fermentescibles à C/N inférieur à 8</i></p>	0 à 5

Echelle de durabilité agroécologique (3/7)

	Indicateurs	<i>Objectifs</i>	Modalités de détermination	Bornes	
A8	Zone de régulation écologique ZRE	BIO PAY COH EAU BIE SOL AUT	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par pourcentage de la SAU en ZRE et limité à 7 points (arrondir à la valeur inférieure) • Point(s) d'eau, zone humide : 2 • Prairies permanentes sur zones inondables (<i>non drainées ou amendées</i>), ripisylve : 3 • Terrasses, murets de pierres entretenus : 2 • Parcours non mécanisables, alpages (si pâturage effectif) : 2 • Existence d'une carte localisant les principaux enjeux environnementaux : 3 	<p><i>Calcul de la surface de régulation : un arbre isolé = 1 are, haies, lisières entretenues = 10 m x Longueur. Bosquet: longueur lisière x 10 m...bandes enherbées= longueur * largeur (cf. annexe infrastructures écologiques)</i></p> <p style="text-align: center;">} Plafonné à 6</p>	0 à 12
A9	Contribution aux enjeux environnementaux du territoire	BIO PAY CIT COH	<ul style="list-style-type: none"> • Si respect d'un cahier des charges territorialisé qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> -moins de 50% de la SAU : 2 -plus de 50 % de la SAU : 4 	Ex: MAETerritorialisées ou Natura 2000	0 à 4
A10	Valorisation de l'espace	SOL COH BIO PAY QLP BIE AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Chargement herbivore et granivore compris entre <ul style="list-style-type: none"> 0,2 et 0,5 UGB/ha SDA : 2 0,5 et 1,4 UGB/ha SDA : 5 1,4 et 1,8 UGB/ha SDA : 3 1,8 et 2 UGB/ha SDA : 1 -supérieur à 2 UGB/ha SDA : 0 • Si absence d'élevage : 0 	<p>SDA : Surfaces destinées aux animaux. <i>Concerne toutes les surfaces impliquées dans l'alimentation du bétail de l'exploitation. Il s'agit donc de la surface fourragère + la surface en céréales intra consommées.</i></p> <p><i>Pour garrigue, maquis et parcours extensifs en zone méditerranéenne, voir coefficients de pondération utilisés localement.</i></p> <p><i>Pour le calcul des UGB zootechniques herbivores et granivores, voir table de correspondance en annexe et/ou sur le site web IDEA</i></p>	0 à 5
A11	Gestion des surfaces fourragères	SOL EAU PAY BIO COH QLP AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Alternance fauche + pâture : 1 • Prairie permanente supérieure à 30 % de la SAU : 2 • Surface maïs ensilage: <ul style="list-style-type: none"> -inférieure à 20 % de la SDA* : 1 -comprise entre 20 et 40 % SDA : 0 -supérieure à 40 % de la SDA : -1 • Aucune Surface Destinée aux Animaux : 0 	→ Dans l'année ou une année sur 2 et sur au moins ¼ des surfaces fourragères (déprimage inclus)	0 à 3
ORGANISATION DE L'ESPACE (indicateurs A5 à A 11)				33	



Echelle de durabilité agroécologique (4/7)

Indicateurs	<i>Objectifs</i>	Modalités de détermination	Bornes	
A12 Fertilisation	EAU RNR AIR QLP COH AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan apparent : <ul style="list-style-type: none"> -inférieur à 30 kg N/ha : 8 entre 30 et 40 kg : 7 entre 40 et 50 kg : 6 entre 50 et 60 kg : 4 entre 60 et 80 kg : 2 entre 80 et 100 kg : 0 -supérieur à 100 kg d'azote /ha/an : - 2 • Cultures de <i>pièges à nitrates</i> sur au moins 10 % de la SAU : 2 • Apport de P minéral Plus de 40 U/ ha SAU /an : -1 • Apport de K minéral Plus de 40 U/ ha SAU /an : -1 	<p><i>Voir les valeurs du bilan apparent en annexe ou sur le site web IDEA</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Raisonnement P et K en moyenne sur deux ans</i></p>	0 à 8
A13 Effluents organiques liquides*	EAU QLV RNR AIR	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'effluents organiques liquides : 3 • Traitement individuel biologique aérobie des effluents avec épandage agréé uniquement sur les surfaces de l'exploitation : 2 • Lagunage, compostage : 2 • Traitement collectif des effluents avec plan d'épandage agréé : 2 • Aucun traitement sur les effluents liquides : 0 	<p><i>Lisier, eaux blanches, eaux vertes</i></p>	0 à 3

Echelle de durabilité agroécologique (5/7)

	Indicateurs	<i>Objectifs</i>	Modalités de détermination	Bornes
A14	Pesticides	EAU BIO AIR SOL QLV QLP COH AUT	<p>• Pression Polluante PP = $\frac{\text{Surface développée}}{\text{SAU}}$</p> <p>Pas de traitement : 13 PP -inférieure à 1 : 12 -comprise entre 1 et 2 : 10 entre 2 et 3 : 8 entre 3 et 4 : 6 entre 4 et 6 : 4 entre 6 et 8 : 2 entre 8 et 10 : 1 entre 10 et 12 : 0</p> <p>Coefficients de pondération</p> <p>-Dispositif de panneaux récupérateurs des flux latéraux : compter 0.9 traitements</p> <p>-Utilisation de substances classées toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes : compter 2 ha développés par ha traité.</p> <p>-Traitement aérien, fumigation, brumisation, pulvérisation manuelle : compter 4 traitements par passage</p> <p>• Lutte biologique sur plus de 10 % de la surface traitée : 2</p> <p>• Absence de cahier d'enregistrement ou de dispositif de rinçage des fonds de cuve au champ : -3</p>	<p>- Surface développée : un ha traité n fois = n ha et un ha traité à $< \frac{1}{2}$ dose homologuée = $\frac{1}{2}$ ha</p> <p>Le mélange homologué de 2 types de produits compte pour 2 traitements. Exemple : régulateur+herbicide = 2 ha/ hectare traité</p> <p>Un type de produit = fongicide ou insecticide ou herbicide ou régulateur.</p> <p>Traitement localisé par foyer, traitement des semences ou localisé dans la ligne de semis = $\frac{1}{2}$ ha développé par hectare concerné et par type de produit (ex: insecticide+fongicide en localisé = 1 ha)</p> <p>voir classification en annexe pesticides et sur le site IDEA</p> <p>Note : s'il existe plusieurs doses homologuées selon la culture, ne retenir que la plus faible quelque soit la culture</p> <p>La lutte biologique (<i>confusion sexuelle, auxiliaires, ...</i>) n'est pas considérée comme un traitement de même que le soufre.</p> <p>0 à 13</p>



Echelle de durabilité agroécologique (6/7)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
A 15	Traitements vétérinaires	QLP QLV BIE COH SOL BIO AUT	<ul style="list-style-type: none"> Traitement vétérinaire : TV = $(\text{nb traitements} \times \text{nb animaux traités})$ Effectif cheptel total <ul style="list-style-type: none"> - TV inférieur à 0,5 : 3 - compris entre 0,5 et 1 : 2 - compris entre 1 et 2 : 1 - supérieur à 2 : 0 Aucune utilisation de vermifuges systémiques : 1 	<p><i>Traitement = antibiotiques, antiparasitaires, hormones... sauf traitements réglementaires obligatoires et traitements homéopathique ou par essences naturelles</i></p> <p>Les exploitations sans élevage ne sont pas concernées par cet indicateur</p>	0 à 3
A16	Protection de la ressource sol	SOL RNR BIO EAU	<ul style="list-style-type: none"> Travail du sol sans retournement <ul style="list-style-type: none"> -sur 30 à 50 % de la surface assolée : 1 -sur 50 à 80 % : 2 -sur plus de 80 % : 3 Prairie permanente ou couvert herbacé en végétation au moins 11 mois sur 12 <ul style="list-style-type: none"> -moins de 25 % de la surface totale : 0 -de 25 à 40 % : 1 -de 40 à 60 % : 2 -plus de 60 % : 3 Aménagements et pratiques anti-érosifs (terrasses, murets, bandes enherbées, labour en courbes de niveaux ...) : 2 Paillage, enherbement des cultures pérennes...) : 3 Brûlage des pailles ou sarments : - 3 	<p><i>Une succession culturale type maïs-blé-céran-maïs-blé est considérée comme une couverture annuelle complète</i></p> <p><i>Sauf cas détecté de maladies des bois</i></p>	0 à 5

Echelle de durabilité agroécologique (7/7)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes
A17	Gestion de la ressource en eau	EAU RNR SOL QLV BIO AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'irrigation : 4 • Irrigation localisée <ul style="list-style-type: none"> - sur plus de 50 % des surfaces : 4 - entre 25 et 50% de la SAU : 2 - sur moins de 25% de la SAU : 0 • Dispositif d'irrigation (et/ou lutte antigel) <ul style="list-style-type: none"> - Sur moins de 1/3 de la SAU : 1 - A partir d'une retenue collinaire ou d'un bassin de récupération des eaux de pluie, de drainage ou de ruissellement : 1 • Irrigation par pivot ou rampe frontale: 1 • Rotation des parcelles irriguées : 1 • Prélèvement individuel, (forage, ruisseau, puits), non déclaré et/ou non équipé de compteur : - 2 	<p style="text-align: center;">0</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">4</p>
A18	Dépendance énergétique	RNR COH AIR AUT	<ul style="list-style-type: none"> • Equivalent litre fioul par hectare <ul style="list-style-type: none"> -EQF inférieur à 200 l/ha : 8 -compris entre 200 et 250 l/ha : 7 -entre 250 et 300 l/ha : 6 -entre 300 et 400 l/ha : 4 -entre 400 à 500 l/ha : 2 - entre 500 et 700 l/ha : 1 - supérieur à 700 l/ ha : 0 supérieur à 1000 l/ ha : -1 • Séchage en crib ou séchage en grange solaire et autre dispositif d'économie et de récupération de chaleur : 1 • photovoltaïque éolienne, biogaz, ... : 2 • Huile végétale pure : 2 • Production et/ou utilisation de bois de chauffage. : 2 	<p style="text-align: center;">0</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">10</p>
PRATIQUES AGRICOLES (indicateurs A 12 à A 18)				34



Echelle de durabilité socio-territoriale (1/4)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes
B1	Démarche de qualité	QLP DVH CIT BIE DVL EMP	<ul style="list-style-type: none"> • Liée au territoire (AOC, IGP...) : 3 • Liée au process (label rouge, norme ISO 14000,...) : 3 • Agriculture Biologique : 7 	<i>Les productions concernées représentent au moins 10 % du Chiffre d'affaires</i> 0 à 10
B2	Valorisation du patrimoine bâti et du paysage	PAY QLV DVH COH DVL	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien ou restauration du bâti ancien et du petit patrimoine rural • Qualité architecturale et Intégration paysagère du bâti récent • Qualité des abords du siège d'exploitation • Aménagement paysager des surfaces de l'exploitation : 2 	<i>auto-estimation de -1 à + 2 par item</i> <i>Exemple : bandes florales, entretien du bocage...</i> 0 à 8
B3	Gestion des déchets non organiques	QLV CIT PAY RNR EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation/valorisation au niveau local : 3 • Tri sélectif et élimination par collecte collective : 2 • Brûlage, enfouissement : - 3 • plasticulture, enrubannage : - 3 	<i>Ex : emballages, bidons, bâches plastiques...</i> 0 à 5
B4	Accessibilité de l'espace	ETH COH QLV CIT	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de clôtures passantes et libre accès aux randonneurs, VTT, chevaux... : 2 • Entretien des chemins : 3 	0 à 5
B5	Implication sociale	CIT ETH COH DVH DVL QLV	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans structures associatives et/ou électives, par association : 2 <i>(Limité à 3 structures dont une professionnelle)</i> • Responsabilité dans une structure associative : 2 • Ouverture de l'exploitation à la vente directe ou à la dégustation : 2 • Habitation très éloignée du siège d'exploitation : -1 	<i>Y compris membres de la famille</i> 0 à 6
QUALITE DES PRODUITS ET DU TERRITOIRE (indicateurs B1 à B5)				33



Echelle de durabilité socio-territoriale (2/4)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes
B6	Valorisation par filières courtes	COH DVL RNR AUT	<ul style="list-style-type: none"> 1 point par tranche de 5 % du Ratio <u>Valeur des ventes directes (hors aides)</u> (Chiffre d'affaires hors aides) (arrondir à la valeur la plus proche) Vente à proximité : 2 	<i>Filière courte: vente directe ou 1 intermédiaire maximum ou transformation (même partielle) sur place</i> 0 à 7
B7	Autonomie et valorisation des ressources locales	AUT COH DVL RNR EAU	<p>Aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> Autonomie ou quasi-autonomie fourragère : 5 Plus de 50% des achats d'aliments de bétail (en quantité ou en valeur) sont issus du territoire local : 2 Moins de 50% des achats d'aliments du bétail sont issus du territoire local: 0 <p>Engrais organiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Moins de 20% des approvisionnements (en valeur ou en quantité) sont produits sur le territoire local : - 1 Si échanges paille-fumier ou équivalent : 1 <p>Animaux (Hors reproducteurs) Achats d'animaux produits sur le territoire local : 1</p> <p>Energie Utilisation d'énergie d'origine agricole ou forestière produite sur le territoire local : 2</p> <p>Eau Valorisation, récupération de l'eau de pluie... : 1</p> <p>Autonomie semencière Semences et plants en partie autoproduits : 2</p>	<i>y compris en céréales et protéines fourragères</i> <i>Fumier, compost urbain, guano...</i> <i>Ex : Huile-carburant, bois de chauffage...</i> <i>Abreuvement des animaux, micro-irrigation...</i> 0 à 10



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

B8	Services, pluriactivité	CIT DVL	<ul style="list-style-type: none"> • Services marchands rendus au territoire : 2 • Agrotourisme : 2 • Ferme pédagogique : 2 • Pratique d'insertion ou d'expérimentations sociales : 3 	<i>Ex: déneigement, débroussaillage, compostage déchets verts des collectivités, valorisation de boves urbaines...</i>	0 à 5
B9	Contribution à l'emploi	EMP CIT DVL ETH	<ul style="list-style-type: none"> • Surface (SAU)/UTH : > 125 ha /UTH : 0 Entre 50 et 125 UTH/ha : 1 Entre 20 et 50 UTH/ha : 2 < 20 ha/UTH : 4 • Création d'un emploi sur l'exploitation dans les 5 dernières années : 4 • Création d'un emploi dans le cadre d'un réseau de proximité (groupement d'employeur) : 2 • Plus de 50% de main d'œuvre saisonnière habite sur le territoire : 2 	<i>Emploi temporaire : pondérer par la durée. Ex : vendange, 12 salariés pendant 15 j = 180 j = 0,5 emploi.</i>	0 à 6
B10	Travail collectif	CIT QLV DVH DVL	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun des équipements et des services : 1 • Banque de travail, entraide + 10j/an : 1 • Groupement d'employeurs : 1 • Travail en réseau : 3 	<i>Ex : Cuma, GIE, atelier de découpe ou de transformation collectif, point de vente collectif...</i> <i>Ex : Civam, GVA, Organisations professionnelles...</i>	0 à 5
B11	Pérennité probable	QLV EMP DVL	<ul style="list-style-type: none"> • Existence quasi-certaine de l'exploitation dans 10 ans : 3 • Existence probable : 2 • Existence souhaitée si possible : 1 • Disparition probable de l'exploitation dans 10 ans : 0 	<i>A dire d'agriculteur(trice)</i>	0 à 3
EMPLOI ET SERVICES (indicateurs B 6 à B 11)					33



Echelle de durabilité socio-territoriale (3/4)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination		Bornes
B12	Contribution à l'équilibre alimentaire mondial	COH ETH DVH RNR AUT	<u>Exploitations avec Elevage :</u> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'importation (TI) TI = $\frac{\text{surface importée}}{\text{SAU}}$ <p>TI inférieur à 10 % : 10 10 < TI < 20 % : 8 20 < TI < 30 % : 6 30 < TI < 40 % : 4 40 < TI < 50 % : 2 TI supérieur à 50 % : 0</p> <u>Exploitations sans élevage</u> <ul style="list-style-type: none"> Production de plantes à protéines si plus de 30 % de la SAU : 5 	<i>Surface importée : 4 t d'aliment du bétail concentré acheté = 1 ha équivalent</i> <i>Exemple, tourteaux, granulés et aliments formulés...</i>	0 à 10
B13	Bien-être animal	BIE QLP QLV ETH	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être animal : <ul style="list-style-type: none"> -Auto-évaluation de la capacité d'accès à l'eau propre : 0 à 3 -Auto-évaluation du confort au champ (ombre, abris...) : 0 à 3 -Auto-évaluation du confort dans les bâtiments d'élevage : 0 à 3 -Auto-évaluation de l'état physique du cheptel (boiterie, blessures...) : 0 à 3 Présence d'atelier en zéro-paturage ou en claustration : -1 par atelier <p>Absence de production animale : 0</p>	<p>Ne retenir que la note la plus faible des 4</p>	0 à 3

Echelle de durabilité socio-territoriale (4/4)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
B14	Formation	COH QLV DVH DVL ADA EMP	<ul style="list-style-type: none"> 1 point par jour de formation continue annuelle en moyenne par UTH (<i>plafonné à 5 points</i>) Accueil de stagiaires rémunérés (plus de 10 J/an) : 2 Accueil de groupes de professionnels (ou d'étudiants) : 1 point/groupe limité à 2 	<i>Quelle que soit la nature de la formation</i> <i>Si limité à 1 stagiaire / UTH</i>	0 à 6
B15	Intensité de travail	COH QLV EMP DVH	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de semaines par an où l'agriculteur se sent surchargé : 7 – (1 point par semaine) 	<i>A dire d'agriculteur(trice)</i>	0 à 7
B16	Qualité de vie	QLV DVH ETH	<ul style="list-style-type: none"> auto-estimation de 0 à 6 	<i>A dire d'agriculteur(trice)</i> <i>Si conjoint ou associés, retenir la plus mauvaise estimation</i>	0 à 6
B17	Isolement	QLV DVH	<ul style="list-style-type: none"> auto-estimation de 0 à 3 du sentiment d'isolement géographique, social, culturel... 	<i>A dire d'agriculteur(trice)</i>	0 à 3
B18	Accueil, Hygiène et Sécurité	QLV ETH CIT DVH EAU	<ul style="list-style-type: none"> Qualité d'accueil et d'hébergement de la main-d'œuvre temporaire et des stagiaires. : estimation de 0 à 2 Sécurité des installations Si contrôle par un organisme certifié : 1 Local de stockage des pesticides conforme aux préconisations réglementaires : 2 Aucun produits phytosanitaires : 2 	<i>Présence de douches, toilette, cuisine, chauffage, facilité de transport...</i> <i>Protection des cardans, protection des fosses à lisier, électricité aux normes...</i> <i>Cf. schéma en annexe</i>	0 à 4
ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN (indicateurs B 12 à B 18)				34	



Echelle de durabilité économique (1/3)

--	--	--	--

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
C1	Viabilité économique	ADA COH QLV DVL	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité économique (VE) : $VE = \frac{EBE - BF}{UTH \text{ non-salariée}}$ VE: Moins de 1 Smic annuel net : 0 -de 1 à 1,1 Smic : 1 -de 1,1 à 1,2 Smic : 2 -de 1,2 à 1,3 Smic : 5 -de 1,4 à 1,5 Smic : 8 -de 1,5 à 1,6 Smic : 10 -de 1,7 à 1,9 Smic : 12 -de 1,9 à 2,2 Smic : 14 -de 2,2 à 2,6 Smic : 16 -de 2,6 à 2,8 Smic : 18 -de 2,8 à 3 Smic : 19 -Plus de 3 Smic : 20 	<p>BF = Besoin de financement = ($\frac{1}{2}$ amortissements) + (Σ annuités)</p> <p>UTH : ne pas compter les salariés rémunérés mais intégrer le travail effectué par la famille</p> <p>EBE : valeur ajoutée + subventions d'exploitation diminuée des frais de personnel, des impôts et taxes</p> <p><i>Réintégrer dans l'EBE, la rémunération des associés</i></p> <p><i>Moyenne des trois dernières années si possible</i></p>	0 à 20
C2	Taux de spécialisation économique	ADA COH	<ul style="list-style-type: none"> • La plus importante activité génère (hors primes et subventions) : <ul style="list-style-type: none"> -moins de 25 % du CA : 8 -entre 25 et 50 % du CA : 4 -entre 50 et 80 % du CA : 2 -plus à 80 % du CA : 0 • Le plus important client achète (hors primes et subventions) <ul style="list-style-type: none"> -moins de 25 % du CA : 4 -de 25 à 50 % du CA : 2 -plus de 50 % du CA : 0 • Si atelier en intégration ou travail à façon : - 2 	<p><i>Principales activités</i></p> <p><i>Viticulture : types de vins nettement démarqués : rouges, blancs, mousseux, AOC, VDP,...</i></p> <p>Arboriculture, céréaliculture : par grandes productions selon indépendance des marchés</p> <p><i>Elevage: lait, viande, reproducteurs...</i></p> <p><i>Chiffre d'affaires = CA= valeur des ventes hors montant des primes</i></p>	0 à 10
VIABILITE (indicateur C1 et C2)				30	

Echelle de durabilité économique (2/3)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
C3	Autonomie financière	ADA COH QLV AUT	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance financière (DF): $DF = \frac{\sum \text{Annuités} + \text{Frais financiers CT}}{\text{EBE}}$ <p>DF</p> <ul style="list-style-type: none"> -inférieure à 20% : 15 -comprise entre 20 et 25 % : 12 -comprise entre 25 et 30 % : 9 -comprise entre 30 et 35 % : 6 -comprise entre 35 et 40 % : 3 -supérieure à 40 % : 0 	<p><i>Inclure les annuités privées liées à l'exploitation (ex: prêt JA)</i></p> <p><i>EBE : excédent brut d'exploitation</i> <i>Moyenne sur 3 ans si possible</i></p> <p><i>Annuités du foncier exclues, sauf si acquisition incontournable (ex : viticulture AOC, exploitation périurbaine)</i> <i>Frais financiers CT frais financiers à court terme</i></p>	0 à 15
C4	Sensibilité aux aides	ADA COH AUT	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilité aux aides (SA): $SA = \frac{\sum \text{aides}}{\text{EBE}}$ <p>SA</p> <ul style="list-style-type: none"> -inférieure à 20 % : 10 -comprise entre 20 et 40 % : 8 -comprise entre 40 et 60 % : 6 -comprise entre 60 et 80 % : 4 -comprise entre 80 et 100 % : 2 -supérieure à 100 % : 0 	<p>Aides prises en compte (premier pilier) <i>DPU normaux (couplés ou non)</i> <i>DPU Jachères</i> <i>Aides couplées</i> <i>Aides spécifiques (ACE, Protéine, Blé dur...)</i></p> <p>Aides non prises en compte (deuxième pilier) <i>Aides régionales ou départementales, ainsi que les</i> <i>CAD, MAE, ICHN et PHAE, aides au boisement des terres agricoles.</i></p>	0 à 10
INDEPENDANCE (indicateurs C3 et C4)				25	

Echelle de durabilité économique (3/3)

	Indicateurs	Objectifs	Modalités de détermination	Bornes	
C5	Transmissibilité économique	ADA COH QLV EMP DVL	<p>Transmissibilité = $\frac{\text{Capital d'exploitation}}{\text{UTH non salarié}}$</p> <p>Transmissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> -inférieure à 80 K€ / UTH : 20 -comprise entre 80 et 90 K€ : 18 -comprise entre 90 K€ et 100 K€ : 16 -comprise entre 100 et 120 K€ : 14 -comprise entre 120 et 140 K€ : 12 -comprise entre 140 et 160 K€ : 10 -comprise entre 160 et 200 K€ : 8 -comprise entre 200 et 250 K€ : 6 -comprise entre 250 et 350 K€ : 4 -comprise entre 350 et 500 K€ : 2 -supérieure à 500 K€ : 0 	<p><i>Utiliser la valeur de négociation (valeur potentielle de vente à dire d'exploitant ou d'expert) ou à défaut la valeur comptable du capital d'exploitation</i></p> <p><i>Capital d'exploitation = total valeur de l'actif hors foncier sauf si achat foncier inévitable</i></p> <p><i>UTH non salariés</i></p>	0 à 20
TRANSMISSIBILITE (indicateur C5)				20	
C6	Efficienc e du processus productif	COH RNR AUT	<ul style="list-style-type: none"> • $\text{Efficienc e} = \frac{\text{Produit} - \text{Intrants}}{\text{Produit}}$ <p>Efficienc e</p> <ul style="list-style-type: none"> -inférieure à 10 % : 0 -comprise entre 10 et 20 % : 3 -comprise entre 20 et 30 % : 6 -comprise entre 30 et 40 % : 9 -comprise entre 40 et 50 % : 12 -comprise entre 50 et 60 % : 15 -comprise entre 60 et 70 % : 18 -comprise entre 70 et 80 % : 21 -comprise entre 80 et 90 % : 24 -supérieure à 90 % : 25 	<p>Produit : montant des ventes hors primes</p> <p>Intrants = montant des consommables (énergie, eau, engrais, pesticides, semences, aliments du bétail, médicaments, intrants des ateliers de transformation...), + frais de MO temporaire spécifique et travaux par tiers relatifs à la production</p>	0 à 25
EFFICIENC E (indicateur C6)				25	



IDEA³
Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles

COH : Cohérence
AIR : Air
SOL : Protection des sols
QLP : Qualité des produits
RNR : Ressources non renouvelables
QLV : Qualité de vie
BIO : Biodiversité
EAU : Eau
BIE : Bien-être animal
ETH : Ethique
PAY : Paysage
DVL : Développement local
EMP : Emploi
AUT : autonomie
DVH : Développement humain
COH : Cohérence
ADA : Adaptabilité
CIT : Citoyenneté

Groupe du Vercors. 10-11 janvier 2007

Kevin Boisset (Bergerie Nationale)
Philippe Girardin (INRA)
Anne Guillaumin (Institut de l'élevage)
Christian Mouchet (Agrocampus)
Philippe Viaux (Arvalis)
Lionel Vilain (France Nature Environnement),
Frédéric Zahm, (CEMAGREF)

Bibliographie

- Aron, R., 1962, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard
- Aubert, C., « Le devenir de l'économie paysanne en Chine », *Revue Tiers Monde*, t. XLVI, n° 183, juillet-septembre 2005, pp. 491-515
- Bafoil, F. (Coord.), 27 novembre 2002, *Final report of ex ante evaluation of documents submitted on the account of structural funds*, Programme Phare, jumelage entre la Pologne (ministère de l'économie) et la France (DATAR)
- Bafoil, F. (Dir.), 2007, *La Pologne*, Fayard – CERI, 398 p.
- Bafoil, F. 2006, *Europe centrale et orientale : mondialisation, européanisation et changement social*, Ed. Presses de Sciences Po, 567 p.
- Bafoil, F., 2001, « La question agricole en Pologne : le défi de l'intégration européenne », *Les études du CERI (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales) - Sciences Po* n°74, 37 p.
- Bafoil, F., 2001, *Les syndicats agricoles en Pologne*, Ed. Mission économique de l'Ambassade de France en Pologne, Varsovie, 4 p.
- Bafoil, F., Guyet, R., L'Haridon, L., Tardy, V., 2003, « Pologne, profils d'agriculteurs », *Le courrier des pays de l'Est*, n°1034, avril 2003, pp.28-45
- Bazin, G., « La PAC contre la multifonctionnalité ? », in *Economie Rurale, La multifonctionnalité de l'activité agricole*, n°273-274, janvier-avril 2003
- Bazin, G., 2007, « Politique agricole commune à l'Est, premiers résultats », *Le Courrier des Pays de l'Est*, n°1063 septembre-octobre 2007, pp.11 :21
- Bazin, G., Larrère, R., De Montard, F.X., Lafarge, M., Loiseau, P., 1983, *Systèmes agraires et pratiques paysannes dans les Monts Dômes*, Paris, INRA, 318 p.
- Bazin, Gilles (Coord. - INAPG), octobre 2002, *Evaluation ex ante – Evaluation des propositions de la Pologne pour l'application du règlement UE 1257/99 relatif au développement rural pour la période 2004-2006* – Document non publié, conclusions disponibles dans [Bafoil, 2002]
- Beck, U. 2003, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, 522 p.
- Beck, U., Grande, E., 2007, *Pour un empire européen*, Flammarion, 413 p. (Première édition, 2004, *Das kosmopolitische Europa*, Suhrkamp Verlag)
- Billaud, J.P., 1992, « La sociologie, entre critique et ingénierie sociales », in Jollivet, M. (Dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières*, CNRS Editions
- Bloch, M., 1999, *La terre et le paysan, agriculture et vie rurale au 17eme et 18eme siècle*, Armand Colin
- Bonny, S., 1994, « Les possibilités d'un modèle de développement durable en agriculture. Le cas de la France », *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°213, p. 5-15
- Bourdieu, P., 1984, *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, Paris
- Bourdieu, Pierre, 1994, *Raisons pratiques*, Paris, Le Seuil
- Callon, M., 1999, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? essai sur la notion de cadrage-débordement », in *Innovations et performances : approches interdisciplinaires*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales pp. 399-431

- Carneiro, M.J., *Multifonctionnalité agricole et ruralité : une démarche comparative*, Colloque société Française d'Economie Rurale, 21 et 22 mars 2002, Paris
- Chambers, R., Conway, G.R., 1991, *Sustainable rural livelihood : practical concepts for the 21st century*, Institute of Development Studies, paper 296, 22 pages
- Chaour, S., 2000, *Le libre échange dans l'agriculture, entre le mythe et la pratique. Ou l'Uruguay round, de la norme libre-échangiste à la réalité interventionniste*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude Servolin, 17 octobre 2000, Université Paris X – Nanterre
- Comité consultatif mixte EU – Pologne, 2001, *Document de travail (côté CES) sur La mutation structurelle des zones rurales en Pologne*, 5 p.
- Commission européenne, 2000, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, *Indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole commune*, Com(2002) 20 final, 26 janvier 2000; 29 p.
- Commission européenne, 2002-2003, *Guidelines for the switch from SAPARD to postaccession rural development instruments (2004-2006)*, 119 p.
- Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), juin 1998, *Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries* (Working document)
- Commission européenne, 2001, Direction générale de la presse et de la communication, Bruxelles, *L'Union européenne : poursuite de l'élargissement*, 25 p.
- Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), 2002a, *Regular report on Poland's progress towards accession*, juillet 2002, 34 p.
- Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, 2002b, « *Agricultural situation in the candidate countries, Country report on Poland* »
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland, 1988, *Notre avenir à tous*. Montréal, Ed. du Fleuve.
- Conseil économique et social, 2001, *Les mutations structurelles des zones rurales en Pologne*, Troisième réunion du comité consultatif mixte EU-Pologne, document de travail (côté CES)
- Crozier, M., Friedberg, F., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- Cuin, C.H., Gresle, F., 2002, *Histoire de la sociologie, tome 1 « avant 1918 »*, Ed. La découverte, coll.Repères n°109, Paris, 128 p
- Cuin,, C.H., 2000, *Ce que (ne) font (pas) les sociologues, Petit essai d'épistémologie critique*, Droz, Genève
- Darrot, C., « La voie paysanne polonaise, une chimère structurelle qui déconcerte l'Europe « Centre », Revue AutrePart n°46, juin 2008, *Libéralisation, processus d'intégration régionale et restructurations agricoles au Sud et à L'Est, regards croisés*, Gana A. et Streith M. (Dir.)
- Darrot, C., 2003, *A la veille de l'adhésion de la Pologne à L'union européenne, situation et devenir des petites exploitations de semi-subsistance*, mémoire de DEA Aménagement-Développement-Environnement, Université d'Orléans.
- Darrot, C., Mouchet, C., 2005, « La paysannerie polonaise peut-elle être moderne et durable ? », in *Ecologie et Politique (Paysans malgré tout !)*, Deléage, E. (dir.), Editions Syllepse, n°34, décembre 2005, 184 p, pp.75 :89
- Deléage, E., 2004, *Paysans, de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Ed. Syllepse, 248 p.

- Deléage, J.P., 1991, *Histoire de l'écologie, Une Science De L'homme Et De La Nature*, Ed. La Découverte, 334p.
- Deléage, J.P., 2001, *La biosphère, notre terre vivante*, Poche, 127 p.
- Desfontaine, Jean-Pierre, « L'agronomie : discipline et interdiscipline », in Jollivet, Marcel (dir), *Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières*, 1992, CNRS éditions, Paris
- Drweski, B., 2003, « Une Eglise à la croisée des chemins ans une Pologne désenchantée », in De Waele, J.M.(Ed.), 2003, *La Pologne et l'intégration européenne*, Edition Université de Bruxelles, 210 p.
- Duby, G., (Dir.), Wallon, A. (Dir.), 1977, *Histoire de la France rurale*, tome 4, Points Histoire, 755 p.
- Dwernicki, C., *Géopolitique de la Pologne*, Edition Complexe, 2000,
- Elias, N., 2000, « La transformation de la balance des pouvoirs entre les sexes. Etude sociologique d'un processus à travers l'exemple de l'Etat romain antique », *Politix*, vol.13, n°51
- Eurostat, 2006, *Structure des exploitations agricoles – Pologne – 2005*, 7 pages
- Fioravanti-Molinié, A., et Lamarche, H., « Elevage, reboisement et tourisme dans une zone montagnaise désertée, l'exemple de barre-des-Cévennes », in *Etudes rurales* n°71-72, Campagnes marginales, campagnes disputées, Isac Chiva (Dir.), 1978
- Fischler, F., Discours « Un avenir pour les espaces ruraux en Europe », in Conférence *Cohésion et constitution*, Bruxelles, 8 juillet 2003
- Fouilleux, Eve, « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la politique Agricole Commune », in *Revue française de science politique*, 2000, volume 50, numéro 2, pp. 277 :306
- Gana, A., 1991, « L'exploitation familiale en Tunisie », in *L'agriculture familiale, une réalité polymorphe*, Lamarche, H. (Dir.), l'Harmattan, 304 p.
- Gasior-Niemiec, A., Glinski, P., 2007, "Europeanization of Civil Society in Poland", *Revija za Socijalnu Politiku*, 14(1): 29–47. URL
- Georgescu-Roegen, N., 1967, « Théorie économique et économie politique agraire », *Economie Rurale*, n°71
- Giddens, A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, l'Harmattan, coll. Théorie sociale contemporaine, 185 p.
- Gorlach, K., Nowak, P., 1994, « Family farms in post-communist Poland. From "repressive tolerance" to "oppressive freedom" », in Jansen, A., Symer, D., (Ed.), *Agricultural restructuring and rural change in Europe*, Wageningen, pp.153:162
- Grisa, C., Schneider, S., 2007, "Plantar pro gasto : a importancia do autoconsumo entre familias de agricultores do Rio Grande do Sul", *Economia e Sociologia Rural*, Rio de Janeiro
- Gwozdz, K., juillet 2002, *La stratégie européenne pour l'emploi appliquée aux pays candidats, premier essai d'évaluation*, Groupement d'Etude et de Recherche Notre Europe, 33 p.
- Halamska M., [2007], « Les « quasi-paysans » polonais dans l'Union Européenne. Quel avenir pour cette petite paysannerie ? », *Séance à l'Académie d'Agriculture de France*, 20 juin 2007, 19p
- Halamska, M., [2004], "A different end of the Peasants?", in *Polish sociological review*, 3(147) pp.245-268
- Illitch, I., *La convivialité*, Points-Seuil, 1973
- Institut Technique de l'élevage bovin (ITEB), septembre 2002, Paris, « la filière laitière en Pologne – Gérer la reprise », *Les dossiers économiques de l'élevage*, septembre 2002, 28 p.

- Institut Technique de l'élevage bovin (ITEB), septembre 2002, Paris, « la filière laitière en Pologne – Gérer la reprise », *Les dossiers économiques de l'élevage*, septembre 2002, 28 p.
- Jobert, Bruno, 1992, « Représentations sociales, controverses et débat dans la conduite des politiques publiques », in *Revue française de science politique*, vol. 42, numéro 2, pp. 219 :234
- Jollivet, 2003, « Comment se fait la sociologie : à propos d'une controverse en sociologie rurale », *Sociétés Contemporaines*, 1/2 (n°49-50) pp.43 :60
- Jollivet, M., 1974, « Sociétés rurales et capitalisme », in Jollivet, M. (Dir.), *Sociétés paysannes ou lutte des classes au village*, Armand Colin, 266 p.
- Jollivet, Marcel (Dir.), 1992, « *Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières* », CNRS éditions, 589 p.
- Jonas, H., 1979, *Le principe responsabilité*, Champs Flammarion, 449 p.
- Kocik, L., 1995, « La petite paysannerie de la Pologne populaire », in *Etudes Rurales*, n°138-140, pp.133 :142
- Kovach, I. and Kucerova, E., 2006, "The Project Class in Central Europe: The Czech and Hungarian cases, *Sociologia Ruralis* Volume 46, (1) 4-21
- Kuhn, T.S., 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion
- Lamarche, H. (Dir.), 1991, *L'agriculture familiale, I. Une réalité polymorphe*, L'Harmattan, 304 p.
- Lamarche, H. (Dir.), 1994, *L'agriculture familiale, II. Du mythe à la réalité*, L'Harmattan, 303 p.
- Landais, E., 1998, « Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social », *Courrier de l'Environnement*, N°33, p 5 - 22.
- Lévi-Strauss, C., *La pensée sauvage*, 1962, Paris, Plon
- Lévi-Strauss, Claude, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in Mauss, M., *Sociologie et anthropologie*, d'après Paris, PUF, 4eme édition, 1968, 482 p,
- Lhomel, E., 2005, « La qualité de la vie en Europe, anciens, nouveaux membres et pays candidats », in *Le Courrier des Pays de l'Est*, n°1051, pp.4 : 16
- Li, P., 1980, "La très catholique insoumission ouvrière", *Politique aujourd'hui (dossier Pologne, la terre de grande promesse ?)*, n° 9 - 10/1980
- Loyat, Petit, 2002 *La Politique Agricole Commune, un enjeu de société*, la documentation française, 2002, 191 p.
- Malassis, L., 1958, *Economie des exploitations agricoles – Essai sur les structures et les résultats des exploitations agricoles de grande et petite superficie*, Librairie Armand Colin, Centre d'Etudes Economiques (Etudes et mémoires)
- Marx, K., 1852, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*
- Massot-Marti, A., *Le paradigme multifonctionnel : outil et arme dans la renégociation de la PAC*, Colloque société Française d'Economie Rurale, 21 et 22 mars 2002, Paris
- Maurel, *Les paysans contre l'Etat, le rapport de forces polonais*, Editions l'Harmattan, Collection Alternatives Rurales, 1998, 240 p.
- Maurel, M.C., Halamska, M., Lamarche, H., 2003, *Le repli paysan, trajectoires de l'après-communisme en Pologne*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 252 p.
- Maurel, M.C., Halamska, M., 1993, "Pologne : l'influence des cultures politiques", in Dubosc, P., Plantin, P., *Les paysans du monde, électeurs sous influence*, Paris, l'harmattan, pp.147-171

- Maurel, M.C., Halamska, M., *Démocratie et gouvernement local en Pologne*, CNRS Editions, Paris, 2006
- Mauss, M., 1967, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Éditions sociales, 1967, 264 pages. Collection : Petite Bibliothèque Payot. (Première édition 1926)
- Mauss, Marcel, « Essai sur le don », in *L'Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924.
- Mauss, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, 1968, PUF, Paris, 482 p.
- Mazoyer, M. Roudart, L., [2002], *Histoire des agricultures du monde ; du néolithique à la crise contemporaine*, Poche, coll. Points histoire
- Meadows, D. et al., 1972, *The limits to the growth*, Universe books, 205 p.
- Mendras, H., [1967], *La fin des paysans*, Paris, S.E.D.E.I.S.
- Mendras, H., 1995, *Les sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie* (Nouvelle édition refondue), Folio Histoire, 368 p.
- Mendras, H., 2000, « L'invention de la paysannerie, un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », in *Revue française de sociologie*, n°41-3, pp. 539 :552
- Ministère de l'agriculture et du développement rural, Varsovie, 2004, « *Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004-2006* », 166 p.
- Mink, G., 2001, « Les sociétés post-communistes, amorphes ou inactives ? », *Le courrier des pays de l'Est*, n°1019, pp. 4-15
- Minsitère de l'Agriculture et du Développement Rural, Varsovie, 2005, *Rural Développement plan for poland 2004 – 2006*, 206 p.
- Moscovici, S., 2002, *Réenchâter la nature, entretiens avec Pascal Dibie*, L'Aube intervention, 66 p.
- Muller, P., 1982, « Comment les idées deviennent-elles politiques ? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965 », *Revue française de science politique*, volume 32, numéro 1, p.90 – 108
- Muller, P., Faure, A., Gerbaux, F., *Les entrepreneurs ruraux: Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, L'Harmattan, 1989 p.
- Muller, Pierre, 2000, « L'analyse cognitives des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », in *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 2, pp. 189-208
- Muller, Pierre, 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique, structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de science politique*, vol.55 n°1, pp. 155:187
- Network of independent agricultural experts in the CEE candidate countries, European commission (directorate general for agriculture), [2004], *The future of rural areas in the CEE new members states*, Edition IAMO (Institut für agrarentwicklung in mittel- und osteuropa, Halle, Germany)
- Pagès, Max, 1990, « L'analyse dialectique : propositions », Congrès de Spetzès, *Psychologie clinique* n°3
- Passet, R., 1979, *L'économie et le vivant*, Petite Bibliothèque Payot, 280 p.
- Pernet, F., 1979, *Résistances paysannes*, Presses universitaires de Grenoble, 189 p.
- Perraud, D., « Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture », in *Economie Rurale, La multifonctionnalité de l'activité agricole*, n°273-274, janvier-avril 2003, pp.45:60
- Piekara, A. et Rambaud, P., *Le débat entre l'autogestion et l'Etat socialiste : l'exemple de la campagne polonaise* – Revue d'Etudes comparatives Est – Ouest – N.16, juin 1985, vol 2

- Pisani, Edgard, 2004, *Un vieil homme et la terre*, Seuil, Paris, 2004, 232 p.
- Podedworna, H, 2003, « L'environnement institutionnel de l'agriculture en Pologne », in De Waele, J.M.(Ed.), 2003, *La Pologne et l'intégration européenne*, Edition Université de Bruxelles, 210 p.
- Pouliquen, A., *Compétitivités et revenus agricoles dans les secteurs agro-alimentaires des PECO, implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE*, Etude remise à la Direction Générale de l'Agriculture de la commission européenne, octobre 2001, 91 p.
- Purseigle, F., 2003, « Les jeunes agriculteurs et la mondialisation – Enjeux et paradoxes d'un positionnement catégoriel », communication au *Colloque international « Les mobilisations atermondialistes »*, 3 – 5 décembre 2003, Paris, Fondation nationales des sciences politiques
- Rambaud, P., « Les agriculteurs polonais à la conquête de leur identité », in *Les actes de la recherche en sciences sociales*, 1982 volume 41, numéro 1, pp.47 - 49
- Reboul, C., 1986, « Calendriers de travail, jours disponibles pour les travaux des champs et systèmes de culture et d'élevage. Itinéraire d'une recherche économique », in Blanc-Pamard, C. (ed.) , Lassailly-Jacob, V. (ed.) , Lericollais, A. (Ed.), *Dynamique des systèmes agraires : l'exercice du développement*, ORSTOM
- Redfield, R., 1956, *Peasant society and culture*, The university of Chicago Press
- Rémy, J; 1987, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », in *Sociologie du travail*, n°4-87, pp. 415-441
- Rieu, A.M., 2004, « Agriculture et rapports sociaux de sexe – La « révolution silencieuse » des femmes en agriculture », in *Les cahiers du Genre* n°37, pp. 115 : 130
- Riparbelli, Giorgio, 1980, « L'économie bloquée », in *Politique aujourd'hui (dossier Pologne, la terre de grande promesse ?)*, numéro 9 – 10, septembre – octobre 1980
- Robert, M., 1986, *Sociologie rurale*, Presses universitaires de France
- Rocher, Guy [1968], *Introduction à la sociologie. 3. Le Changement social*, Le Seuil
- Sabourin, E., Djama, M., « Pratiques paysannes de la multifonctionnalité », in *Economie Rurale, La multifonctionnalité de l'activité agricole*, n°273-274, janvier-avril 2003, pp.45:60
- Sahlins, M., *Age de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1972, 411 p.
- Scott, J.W., Tilly, L., 1987, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages (Edition originale 1978, *Women, work and family*, New York, Holt, Reinart and Wilson
- Sébillotte, Marcel, 1974, « Agronomie et agriculture. Essai d'analyse des tâches de l'agronome », *Cahiers de l'Orstom série Biologie*, n°24, pp.3-25
- Sen, A., 1984, "Rights and capabilities", in *Ressources, values and development*, Oxford, Basil Blackwell, 307:324
- Servolin, C., 1972, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C., *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, pp. 3-40, Armand Colin, Cahiers de la Fondation Nationale des sciences politiques.
- Small, L.A., "The opportunity of subsistence-style agriculture in Central an Eastern Europe", *Eastern European Countryside*, 2003, n°9, pp. 45:62
- Szurek, J.C., 1982, *Aux origines paysannes de la crise polonaise*, Ed. Actes Sud, 179 p.
- Szurek, J.C., 1985, "Résurgence de l'agrarianisme en Pologne (1980-1981)", in *Paysans et nations d'Europe centrale et balkanique*, co-dir., éd. Maisonneuve et Larose, 283 p., p. 241-257

Tassin, E., *Un Monde Commun*, Seuil, 2003, 311 p.

Tchayanov, A., 1990, *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du regard (Première édition 1926)

Tepicht, J., 1973, *Marxisme et agriculture : le paysan polonais*, Armand Colin, Paris, 251 p.

Touraine, A., 1992, *Critique de la modernité*, Fayard, 462 p.

Vilain L. et al., 2003, *La méthode IDEA – guide d'utilisation, deuxième édition enrichie et élargie à l'arboriculture, au maraîchage et à l'horticulture*, Editions Educagri, 151 p.

Weber, M., *Gesammelte Aufsätze zur wissenschaftslehre*, Tübingen, Mohr, J. Winkelmann (Ed.), 1951

Weber, Max, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences physiques et sociales [1904] », *Essai sur la théorie de la science* (1965), Paris, Plon Presse Pocket, 1992

Zahm, F., Viaux, P., Vilain, L., Girardin, P., Mouchet, C., « La méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des exploitations Agricoles) : une méthode de diagnostic pour passer du concept de durabilité à son évaluation à partir d'indicateurs. », PEER conférence, 17-18 novembre 2004, Helsinki.

Pages internet consultées :

http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/socio_et_anthropo_tdm.html [consulté le 19 avril 2007]

Jollivet, M., 1997, « La « vocation actuelle » de la sociologie rurale », in *Ruralia* [en ligne] 1997-01 – Varia, disponible sur <http://ruralia.revues.org/document6.html>.

http://college-heraclite.ifrance.com/documents/r_actuels/em_reforme.htm, Morin, Edgar, 2003, *Pour une réforme de la pensée* [consulté le 17 avril 2007]

Weber, Max, *Essais sur la théorie de la science*. Premier essai (1904) , ouvrage en ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_science/Essais_science_1.doc

http://europa.eu/index_fr.htm : le portail d'information de l'Union européenne

<http://www.stat.gov.pl/cps/rde/xchg/gus> : site du bureau national des statistiques polonais

epp.eurostat.ec.europa.eu/ : informations statistiques de la commission européenne (page en français)

www.minrol.gov.pl/ : Ministère de l'agriculture polonais

Tables des matières

AVANT-PROPOS.....	3
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	6
A - LA POLOGNE AGRICOLE DANS L'UNION ÉLARGIE : CONTEXTE DE CETTE RECHERCHE.....	6
A.1 - Panorama de l'élargissement européen	6
A.2 - La Pologne, géant agricole (aux pieds d'argile ?).....	6
A.3 - Le projet de politique agricole et structurelle européen pour les PECO et la Pologne.....	7
B - QUESTIONS DE RECHERCHE.....	9
B.1 - Que souhaitent et que font les agriculteurs polonais ?.....	9
B.2 - Le pari du dialogue de normes.....	9
B.3 - Trois limites de l'analyse classique occidentale, trois axes pour approcher la réalité des exploitations polonaises.....	10
B.4 - « La performance obtenue dépend du référentiel adopté pour son évaluation » : une perspective fondatrice.....	12
C - PRÉCÉDENTS SCIENTIFIQUES : SOCIOLOGIE ET ÉCONOMIE RURALE.....	13
C.2 - Dialogue de normes : Est-il possible de confronter un projet politique et des pratiques agricoles sur un terrain conceptuel commun ?.....	15
D - DÉMARCHE POUR CETTE THÈSE.....	16
D.1 - Une démarche monographique.....	16
D.2 - Pas de temps pour les monographies, corpus de textes-cadres européens.....	17
D.3 - Dialogue de normes : sur le terrain des opérations !.....	18
E - STRUCTURE DU DOCUMENT.....	19
I - PERSPECTIVE GÉNÉRALE.....	22
A. – LA POLOGNE AU SEUIL DE L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE : ENJEUX GÉOPOLITIQUES, TERRITORIAUX ET AGRICOLES	22
I.A.1. – Un pays historiquement européen.....	22
I.A.2. – Une trajectoire agricole qualifiée d'exception polonaise.....	24
I.A.3. – Emergence d'un objet de recherche : les exploitations familiales petites et moyennes en Pologne au moment de l'entrée du pays dans l'Union.....	25
I.A.1.a - Données structurelles.....	25
I.A.1.b. Une posture normative tenue à distance : prémice.....	27
I.B - LE PAYSAN POLONAIS ET LA PAC : CADRE POUR CETTE RECHERCHE.....	29
I.B.1. – Dans quelles circonstances un référentiel s'impose aux acteurs alors qu'il implique pour eux un changement difficile ?.....	30
I.B.2. – Quelles conséquences pour les paysans, acteurs « cibles » du référentiel « de marché » européen ?	31
I.B.3. – De la société paysanne à la société-monde : enjeux et jeux d'acteurs.....	32
I.C. – PRÉCISIONS DE DÉFINITION ET ARTICULATIONS MÉTHODOLOGIQUES.....	33
I.C.1. -Définition de la notion de référentiel de politique publique.....	33
I.C.2. – La mobilisation de la notion de référentiel dans cette thèse permet le dialogue de normes.....	35
I.C.3. - La grille de lecture proposée par Chambers et Conway.....	38
I.D. - CORPUS ET PAS DE TEMPS.....	41
I.D.1. Premier corpus.....	42
I.D.2. Second corpus.....	43
I.D.2.a. Une commune (gmina) « de référence »	43
I.D.2.b. Trois communes « de transfert ».....	46
I.D.2.c. Le choix d'un zonage de type administratif, ici la commune, peut se discuter	49
I.D.2.d. Modalité de choix des exploitations étudiées.....	50
II – LES PAYSANS EN TANT QU'ACTEURS SPÉCIFIQUES : MÉTHODES D'APPROCHE.....	54

II.A - AGRICULTURE PAYSANNE : FAIT SOCIAL TOTAL, FAIT MODERNE.....	54
II.A.1 – Un objet complexe.....	55
II.A.2 – Un fait social total.....	57
II.B.1 – Bricolage et interdisciplinarité : deux nécessités méthodologiques.....	59
II.B.2 – Apport épistémologique de la prudence Weberienne, intérêt heuristique de l'idéal-type.....	60
II.C - CADRE CONCEPTUEL DE L'APPROCHE PAYSANNE : HÉRITAGES DE LA SOCIOLOGIE RURALE ET DE L'ÉCONOMIE RURALE, APPORTS DE L'AGRONOMIE.....	63
II.C.1 – Le recours théorique à la sociologie rurale française (en tant qu'ensemble).....	63
II.C.2 – Le modèle idéal-typique des sociétés paysannes européennes proposé par Mendras.....	66
II.C.2.a – « Autonomie relative de la société paysanne au sein de la société englobante.....	67
II.C.2.b – Le groupe domestique.....	68
II.C.2.c – L'économie paysanne semi- autarcique et ses relations avec le marché.....	68
II.C.2.d – La société paysanne en tant que société d'interconnaissance.....	74
II.C.2.e – Les fonctions des médiateurs entre collectivités locales et société englobante.....	74
II.C.3 – Eléments de discussion de ce modèle et compléments.....	75
II.C.3.a. Débat avec les sociologues marxistes.....	76
II.C.3.b. Synthèse et complément : la notion d'interdépendance économique.....	78
II.C.3.c. Articulation entre les points 3 et 4 du modèle de Mendras.....	79
II.C.3.d. Notables et autres intermédiaires sociaux.....	80
II.C.3.e. Modalités d'approche du revenu familial.....	80
II.C.4 - La prise en compte du fait technique : apports de l'agronomie systémique.....	81
II.D - SYNTHÈSE	84
III - MISE EN ÉVIDENCE D'UN IDÉAL-TYPE DE L'EXPLOITATION PAYSANNE POLONAISE... 87	
III.A - UNE ANECDOTE DÉTERMINANTE.....	88
III.B - UNE NOTION DE SYSTÈME DE RÉFÉRENCE QUI TRAVERSE NOS QUATRE TERRAINS.....	89
III.B.1 - Notion de permanence.....	89
III.B.2 - Plasticité de circonstance.....	90
III.B.3 - Traits communs.....	92
III.C - UN SYSTÈME « PAYSAN » PROGRESSIVEMENT CONSOLIDÉ AU COURS DU XXÈME SIÈCLE.....	93
III.C.1 - Principe général.....	93
III.C.2 - L'action homogénéisante des différentes vagues de réforme agraire sur les structures.....	94
III.C.2.a - 1920.....	95
III.C.2.b - 1925.....	95
III.C.2.c - 1944.....	96
III.C.3 - Le « gel des structures » au cours de la période socialiste.....	97
III.C.3.a - 1948 - 1956.....	97
III.C.3.b - 1956 - 1970.....	99
III.C.3.c - 1970 - 1980.....	100
III.C.3.d - 1980 - 1981.....	102
III.C.3.e - 1982 - 1989.....	104
III.C.3.f - Conclusion.....	105
III.C.4 - Une énigme apparente : la poursuite relative du « gel des structures » dans le contexte libéral de transition.....	106
HENRI MICHAUD, ECUADOR, 1929.....110	
ET SES TRAJECTOIRE.....110	
IV – LE SYSTÈME IDÉAL-TYPIQUE BÂTI D'APRÈS LES ENTRETIENS DE TERRAIN..... 111	
IV.A – CARACTÈRE 1 : LE FONCIER, UN SOCLE NON-NÉGOCIABLE.....	111
IV.A.1 - Composantes de l'idéal-type.....	111
IV.A.2 - Déclinaisons et aspects concrets.....	112
IV.A.2.a - Baux précaires.....	112
IV.A.2.b. Propriété foncière, vente et achat.....	116
IV.A.3 – Compléments.....	120
IV.B – CARACTÈRE 2 : UNE TÉTRAPARTITION DE L'ESPACE REMARQUABLEMENT STABLE.....	122
IV.B.1. Composantes de l'idéal-type.....	122
IV.B.1.a - L'exploitation polonaise idéal-typique comporte quatre espaces distincts et stables.....	122
IV.B.1.b - Dans le principe, il est très rare qu'une parcelle change de catégorie. Celle-ci est avant tout déterminée par la qualité des terres.....	122
IV.B.1.c - La conduite de ces quatre espaces admet des variants régionaux et structurels, eux-mêmes inclus dans l'idéal-type.....	123
IV.B.1.d - La conduite de ces quatre espaces relève elle aussi d'un traitement idéal-typique.....	123

IV.B.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	127
IV.B.2.a - Surfaces forestières.....	127
IV.B.2.b - Surfaces en herbe.....	131
IV.B.2.c - Surfaces arables.....	136
IV.B.2.d - Le jardin vivrier.....	145
IV.B.3 - <i>Compléments</i>	147
IV.B.3.a – Perspective historique.....	147
IV.B.3.b - Rotations.....	153
IV.C – CARACTÈRE 3 : UNE COMPLÉMENTARITÉ AGRONOMIQUE ENTRE CULTURES ET ÉLEVAGE.....	154
IV.C.1 - <i>Composantes de l'idéal-type</i>	154
IV.C.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	155
IV.C.2.a - Catégories d'élevage présentes sur l'exploitation.....	155
IV.C.2.b - Maintien agronomique de la fertilité.....	156
IV.C.3 - <i>Brefs commentaires</i>	159
IV.D – CARACTÈRE 4 : FIXITÉ DE LA RÉPARTITION INTRA-FAMILIALE DES TÂCHES, LIENS DE SOLIDARITÉ.....	163
IV.D.1 - <i>Composantes de l'idéal-type</i>	163
IV.D.1.a - Répartition du travail entre genres.....	163
IV.D.1.b - Main-d'œuvre marginale.....	164
IV.D.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	164
IV.D.2.a - Variabilité de la quantité de main-d'œuvre familiale disponible selon les périodes de travail et notion de solidarité familiale.....	164
IV.D.2.b - Lien entre la disponibilité de la main-d'œuvre et les productions maintenues sur l'exploitation.....	167
IV.D.2.c - Saliariat féminin, salariat masculin et organisation du travail sur l'exploitation.....	169
IV.D.3 - <i>Commentaire</i>	170
IV.D.3.a - Notion polonaise de partenariat.....	170
IV.D.3.b - Evolution du statut professionnel des femmes dans le modèle agricole professionnel.....	172
IV.D.3.c - Modèle professionnel, modèle patriarcal ?.....	173
IV.D.3.d - Evolution récente de la situation des agricultrices polonaises.....	175
IV.E – CARACTÈRE 5 : AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS : DÉCLINAISONS.....	176
IV.E.1 - <i>Composantes de l'idéal-type</i>	176
IV.E.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	177
IV.E.2.a – Autofourniture des intrants.....	177
IV.E.2.b - Autoconsommation.....	182
IV.E.3 - <i>Commentaires</i>	188
IV.F – CARACTÈRE 6 : TRANSMISSION INTRA-FAMILIALE DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE.....	193
IV.F.1 - <i>Composantes de l'idéal-type</i>	193
IV.F.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	193
IV.F.3 - <i>Commentaires</i>	195
IV.G – CARACTÈRE 7 : AGRICULTURE FAMILIALE POLONAISE, PLURI-ACTIVITÉ, COMPOSITION DU « REVENU ».....	196
IV.G.1 - <i>Éléments de l'idéal-type</i>	196
IV.G.2 - <i>Déclinaisons et aspects concrets</i>	197
IV.G.2.a - Ventes de produits agricoles.....	197
IV.G.2.b - Activités salariées.....	201
IV.G.2.c - Le cas spécifique des revenus de l'émigration.....	202
IV.G.2.d - Pensions de retraite.....	203
IV.G.2.e - Aides directes.....	205
IV.G.2.f - Activités rurales complémentaires.....	205
IV.G.3 - <i>Revenu paysan et dialogue de normes, analyse d'ensemble de ces données</i>	216
IV.G.3.a - Composition des revenus.....	216
IV.G.3.b - Notion de pluri-activité.....	218
IV.G.3.c - Estimation du niveau de vie.....	221
IV.G.3.d - Approche normative de la notion de revenu.....	222
H - SYNTHÈSE.....	225
V – TYPOLOGIE ET TRAJECTOIRES.....	228
V.A- BIBLIOGRAPHIE : AUTRES MODÈLES TYPOLOGIQUES POUR LE MÊME OBJET.....	228
V.A.1 - <i>Approches économiques et patrimoniales</i>	228
V.A.2 - <i>Approches socio-économiques</i>	229
V.A.3 - <i>L'apport de l'analyse des systèmes d'exploitation (« agronomie » sensu lato)</i>	231
V.A.4 - <i>Pourquoi une nouvelle proposition de typologie ?</i>	232
V.B – MISE EN MOUVEMENT DU MODÈLE : UNE TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES D'EXPLOITATION.....	234
V.B.1 – <i>Le « repli paysan » : genèse et trajectoire</i>	235
V.B.1.a - Type 1 : Exploitations – patrimoines.....	235

V.B.1.b - Type 2 : exploitations de semi-subsistance.....	238
V.B.2 – <i>Exploitations paysannes actives : deux catégories de trajectoires</i>	242
V.B.2.a - Type 3 A : exploitations paysannes intensifiées.....	242
V.B.2.b - Type 3B : entrepreneurs ruraux.....	247
V.B.3 – <i>Type 4 – Evolution vers un système marchand, intensif, exigeant en capital</i>	249
V.B.4 – <i>Commentaire</i>	252
VI - UNE « CHIMÈRE PAYSANNE », MODÈLE DE RÉSILIENCE.....	254
VI.A – « CHIMÈRE PAYSANNE », MODÈLE HYBRIDE.....	254
VI.A.1 – <i>Bref retour sur le modèle des sociétés paysannes de Mendras appliqué à notre objet</i>	254
VI.A.2 - <i>Arguments techniques en faveur du modèle de la chimère</i>	255
VI.A.3 - <i>Arguments socio-économiques en faveur du modèle de la chimère</i>	257
VI.B – UN MODÈLE DE RÉSILIENCE.....	258
VI.B.1 – <i>Bref panorama sur la notion de résilience</i>	258
VI.B.2 – <i>La « chimère » en mouvement, un modèle de résilience</i>	259
VI.B.2.a - Les assolements.....	259
VI.B.2.b - Productions animales : lait et porcs.....	259
VI.B.2.c - Céréales, porcs : un jeu de vases communicants.....	260
VI.B.2.d - Equipement matériel.....	260
VI.B.2.e - Travail.....	261
VI.B.3 – <i>Echelle historique, échelle nationale</i>	261
VI.B.4 – <i>Synthèse : articulations paysans – société englobante</i>	263
VI.C – RETOUR SUR LA NOTION DE RÉFÉRENTIEL DE POLITIQUE PUBLIQUE : RÉFÉRENTIEL PAYSAN ENDOGÈNE, RÉFÉRENTIEL DE POLITIQUE PUBLIQUE ?.....	265
VI.D- LES LIMITES DU MODÈLE : TENTATIVE DE BORNAGE (QUANTITATIF) DE CES CATÉGORIES TYPOLOGIQUES	266
VI.D.1 – <i>Position de ces catégories typologiques dans le panorama national</i>	266
VI.D.2 – <i>Combien d’agriculteurs polonais concernés par le modèle idéal-typique de la « chimère paysanne » ? Tentative (seulement) d’estimation</i>	268
COMME IL EST NÉCESSAIRE DE CHANGER LE MONDE.....	271
IL FAUT COMPRENDRE L’INDIVIDUEL.....	271
ET COMPRENDRE LA TOTALITÉ.....	271
CE N’EST QU’INSTRUMENTS DE LA RÉALITÉ.....	271
QUE NOUS POURRONS CHANGER CETTE RÉALITÉ.....	271
B. BRECHT, LA DÉCISION, 1930.....	271
PAYSANS POLONAIS :.....	271
CONFRONTATION DE NORMES.....	271
<u>VII – LES POLITIQUES AGRICOLES EUROPÉENNES ET POLONAISES : ANALYSE D’UN CORPUS DE TEXTES EUROPÉENS</u>.....	<u>273</u>
VII.A - AUTEURS DES TEXTES, LIEUX ET MODALITÉS DE PRODUCTION DU CORPUS DE TEXTES MOBILISÉS.....	274
.....	274
VII.A.1 – AUTEURS ET MODALITÉS DE PRODUCTION.....	274
VII.A.2 – QUELLES MODALITÉS DE RÉGULATION DANS LA RÉDACTION DES TEXTES ?.....	277
VII.B – DIMENSION COGNITIVE ET NORMATIVE DES DEUX RÉFÉRENTIELS DE POLITIQUE PUBLICS REPÉRABLES DANS LES TEXTES MOBILISÉS.....	280
VII.B.1 – LE RÉFÉRENTIEL « DE MARCHÉ ».....	280
VII.B.2 – LE RÉFÉRENTIEL DE LA « MULTIFONCTIONNALITÉ EN AGRICULTURE ».....	285
VII.B.2.a – Multifonctionnalité dans les textes étudiés : un concept proche de la notion de développement durable mais une définition qui demeure floue.....	285
VII.B.2.b – Cohabitation des deux référentiels dans les textes ?.....	287
VII.C – DIMENSION INSTRUMENTALE DE CES DEUX RÉFÉRENTIELS.....	288
VII.C.1 - RÉFÉRENTIEL DE MARCHÉ.....	288
VII.C.1.a - Le premier pilier de la PAC en Pologne	288
VII.C.1.b – Le référentiel de marché dans le second pilier de la PAC.....	289
VII.C.2 - LE RÉFÉRENTIEL DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DANS LE SECOND PILIER DE LA PAC.....	297
VIII – CONFRONTATION RÉFÉRENTIEL DE MARCHÉ – RÉFÉRENTIEL PAYSAN : FACTEURS RÉCENTS DE DISTORSION DU MODÈLE PAYSAN.....	304

VIII.A – ÉVOLUTIONS DES STRUCTURES AU COURS DES PREMIÈRES ANNÉES SUIVANT L'ÉLARGISSEMENT.....	305
VIII.B – LES OBJECTIFS DÉFINIS PAR LE RÉFÉRENTIEL DE MARCHÉ POUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES POLONAISES PETITES ET MOYENNES.....	308
VIII.C – PREMIER OBJECTIF DE LA NOUVELLE PAC EN POLOGNE : SOUTENIR LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ	310
<i>VIII.C.1 – Accroître l'assise foncière des exploitations : potentiel de réussite de cette stratégie européenne</i>	310
<i>VIII.C.2 – Modernisation forcée ? Politiques des préretraites et de l'installation des jeunes en agriculture</i>	312
VIII.C.2.a - Le choix professionnel des jeunes.....	312
VIII.C.2.b - Mesure de préretraite (second pilier de la PAC).....	313
VIII.C.2.c - l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (second pilier de la PAC).....	318
<i>VIII.C.3 – Favoriser le modèle professionnel à deux actifs : un objectif européen face à la solidité paradoxale du profil familial pluriactif</i>	319
VIII.C.3.a – Accès aux emplois complémentaires confortant le revenu familial	319
VIII.C.3.b - Stratégies d'adaptation et situations de rupture.....	322
VIII.D – SECOND OBJECTIF : CONTRIBUER AU MARCHÉ, MAXIMISER LES ÉCHANGES.....	325
<i>VIII.D.1 – Soutien européen aux exploitations de semi-subsistance</i>	325
<i>VIII.D.2 – Instauration des quotas laitiers</i>	326
<i>VIII.D.3 – Contraintes sanitaires dans le secteur agro-alimentaire d'aval</i>	328
<i>VIII.D.4 – Un facteur majeur d'autonomie du système mis en question : la pomme de terre</i>	332
<i>VIII.D.5 – Vendre des porcs ou des céréales ? L'autonomie contre le marché</i>	335
<i>VIII.D.6 – Un facteur éprouvant les stratégies d'adaptation des exploitations : l'ouverture croissante du « ciseau des prix »</i>	336
VIII.E – TROISIÈME OBJECTIF : FAVORISER LES STRATÉGIES DE CAPITALISATION.....	337
<i>VIII.E.1 – Des modalités de versement des aides européennes qui creusent les écarts structurels</i>	337
<i>VIII.E.2 – Quels effets sélectifs des aides (dont le top-up) sur les systèmes d'exploitations ?</i>	339
VIII.F – SYNTHÈSE.....	342
<i>VIII.F.1 – Confrontation de ces deux référentiels : commentaire d'ensemble</i>	342
<i>VIII.F.2 – Avenir du système paysan dans ce nouveau contexte : comment formuler la question ?</i>	346
<i>VIII.F.3 – Éléments de réponse</i>	348
VIII.F.3.a - La question de la représentation démographique du modèle paysan.....	348
VIII.F.3.b - Prospective : représentation sociale du modèle paysan dans la nouvelle Pologne européenne.....	350
IX – CONFRONTATION RÉFÉRENTIEL DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ/DURABILITÉ – RÉFÉRENTIEL PAYSAN : CONVERGENCE, DIVERGENCE.....	353
IX.A – INTRODUCTION : RETOUR SUR LA NOTION DE RÉFÉRENTIEL DE POLITIQUE PUBLIQUE ET SUR SA FONCTION POUR CETTE COMPARAISON.....	353
IX.B – CONTROVERSES SUR LA NOTION DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE.....	355
.....	355
<i>IX.B.1 – Dialectique sur le sens</i>	355
<i>IX.B.2 – Une définition floue dans les textes polonais consacrés au développement rural</i>	357
<i>IX.B.3 – Adoption d'une définition pour poursuivre</i>	357
IX.C – RECOURS À DES INDICATEURS CHIFFRÉS ET À UNE GRILLE D'ÉVALUATION.....	358
<i>IX.C.1 – Le recours à la notion d'indicateurs chiffrés comme langage de négociation : évaluer dans un langage commun comme objectif</i>	358
<i>IX.C.2 – La méthode IDEA : un choix pragmatique et cohérent avec notre approche</i>	359
<i>IX.C.3 – Construction d'une grille d'indicateurs valides pour notre objet à partir de la matrice française construite par les auteurs d'IDEA</i>	360
IX.C.3.a – Les indicateurs.....	360
IX.C.3.b – Les « scores » : comment quantifier ?.....	361
<i>IX.C.4 – « Performances » de notre objet: croisement de référentiels dans une matrice commune</i>	371
IX.D – DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	374
<i>IX.D.1 - Domaines de recouvrement/divergences entre référentiels</i>	374
IX.D.1.a - IDEA et Politique structurelle européenne.....	374
IX.D.1.b - IDEA et spécificité du système polonais.....	374
<i>IX.D.2 - Performance du groupe d'exploitations étudiées dans le référentiel de la durabilité et dans le référentiel paysan</i>	375
IX.D.2.a - Domaine agro-écologique.....	375
IX.D.2.b - Domaine socio-territorial.....	376
IX.D.2.c- Domaine économique et indicateurs spécifiques à la Pologne.....	379

X – VISIBILITÉ POLITIQUE DE CE MODÈLE PAYSAN POLONAIS SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ? DISCUSSION.....	382
X.A – REPRÉSENTATION POLITIQUE EUROPÉENNE DES PAYSANS POLONAIS : RETOUR SUR L'ANALYSE COGNITIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	382
. LA POSITION DES LEADERS PROFESSIONNELS AGRICOLES.....	384
<i>X.B.1. Panorama.....</i>	384
<i>X.B.2. Syndicats et partis.....</i>	385
<i>X.B.3. Lignes de clivages.....</i>	388
X.C. LE RÔLE D'ARBITRE JOUÉ PAR L'ÉGLISE MIS EN QUESTION.....	389
X.D - LE RÔLE NORMATIF DE LA « CLASSE DE PROJET » [KOWACH].....	391
<i>X.D.1. Premier cercle.....</i>	391
<i>X.D.2. Second cercle.....</i>	392
<i>X.D.3. Classe de projet.....</i>	393
X.E – QUEL MODÈLE AGRICOLE POUR LA POLOGNE ? POSTURES DUALES POUR L'IDENTIFICATION D'UN RÉFÉRENTIEL « CENTRAL ».....	394
X.F – PARENTÉ POTENTIELLE AVEC LES MOUVEMENTS PAYSANS ALTERNATIFS DE L'OUEST.....	397
<i>X.F.1. Une convergence dans le registre des faits.....</i>	397
<i>X.F.2. A l'Est : l'hypothèse de l'importation simultanée du modèle intensifié/modernisé/spécialisé occidental et du discours critique réflexif qui l'accompagne.....</i>	399
X.F.2.a. Le référentiel de la multifonctionnalité/durabilité : le registre des idées.....	400
X.F.2.b. Pénétration sociale de ce registre idéal du référentiel de la multifonctionnalité/durabilité à l'Est.....	403
<i>X.F.3. Discours des paysans polonais et discours alternatifs occidentaux : discordance dans le registre des représentations.....</i>	403
X.F.3.a. Concordances / discordances entre discours paysan et arguments fondateurs du référentiel MFA/DD.....	403
X.F.3.b. Synthèse.....	410
X.G – VERS LE PROLONGEMENT DE LA CHIMÈRE PAYSANNE DANS LE REGISTRE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET POLITIQUES.....	412
<i>X.G.1. Synthèse : un nécessaire processus de recomposition identitaire pour le moment sans représentant paysan.....</i>	413
<i>X.G.2. Quelle société civile dans la Pologne rurale d'aujourd'hui ? Apports bibliographiques.....</i>	414
<i>X.G.3. Quels contenus pour une identité paysanne renouvelée, sous l'effet notamment de l'impulsion européenne ?.....</i>	416
X.G.3.a. Référentiel modernisateur.....	417
X.G.3.b. Référentiel paysan, référentiel de la multifonctionnalité.....	417
<i>X.G.4. Quels lieux d'émergence de la représentation politique de cette identité renouvelée ? Approche monographique en quatre étapes.....</i>	419
X.G.4.a. Deux registres d'expression politique, quatre paliers de reconstruction identitaire « européenne ».....	420
X.G.4.b. Premier palier.....	421
X.G.4.c. Second palier.....	423
X.G.4.d. Troisième et quatrième paliers.....	425
CONCLUSION.....	428
A - BREF RETOUR SUR NOTRE PROBLÉMATIQUE INITIALE.....	428
B - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	430
<i>B.1 - Idéal-type des exploitations paysannes.....</i>	430
<i>B.2 - Typologie des exploitations et synthèse des stratégies d'exploitation.....</i>	435
<i>B.3 - Confrontation avec les référentiels européens du marché et de la durabilité.....</i>	438
<i>B.4 - Le registre des représentations : quelle identité pour les paysans polonais dans la nouvelle Pologne européenne ?.....</i>	441
C - QUEL PROCESSUS D'EUROPÉANISATION DE LA SOCIÉTÉ PAYSANNE POLONAISE ?.....	442
D - PERSPECTIVES DE RECHERCHE.....	444
ANNEXES.....	449
<u>VL.....</u>	<u>453</u>
<u>VL.....</u>	<u>455</u>
<u>DIVERSITÉ DOMESTIQUE (INDICATEURS A1 À A 4).....</u>	<u>465</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>466</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>467</u>

<u>ORGANISATION DE L'ESPACE (INDICATEURS A5 À A 11).....</u>	<u>467</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>468</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>469</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>470</u>
<u>MODALITÉS DE DÉTERMINATION.....</u>	<u>471</u>
<u>PRATIQUES AGRICOLES (INDICATEURS A 12 À A 18).....</u>	<u>471</u>
<u>QUALITE DES PRODUITS ET DU TERRITOIRE (INDICATEURS B1 À B5).....</u>	<u>472</u>
<u>EMPLOI ET SERVICES (INDICATEURS B 6 À B 11).....</u>	<u>474</u>
<u>ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN (INDICATEURS B 12 À B 18).....</u>	<u>476</u>
<u>VIABILITE (INDICATEUR C1 ET C2).....</u>	<u>477</u>
<u>INDEPENDANCE (INDICATEURS C3 ET C4).....</u>	<u>478</u>
<u>TRANSMISSIBILITE (INDICATEUR C5).....</u>	<u>479</u>
<u>EFFICIENCE (INDICATEUR C6).....</u>	<u>479</u>
BIBLIOGRAPHIE.....	481

Table des tableaux

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES STRUCTURES D'EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LEUR TAILLE ENTRE 1990 ET 2000, D'APRÈS : ROCZNIK STATYSTYCZNY ROLNICTWA 2001 ET 2002, GUS, VARSOVIE.....	26
TABLEAU 2 : STRUCTURE DE LA FERME POLONAISE MOYENNE EN 1996.....	27
TABLEAU 3 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES INDIVIDUELLES SELON LA TAILLE EN % (1990 – 2000).....	107
TABLEAU 4 : EXPLOITATIONS SANS ACTIVITÉ PRODUCTIVE OU AVEC UNE ACTIVITÉ PRODUCTIVE QUASI-LIMITÉE À L'AUTOCONSOMMATION FAMILIALE.....	113
TABLEAU 5 : EXPLOITATIONS DISPOSANT D'UNE ACTIVITÉ PRODUCTIVE PLUS IMPORTANTE.....	113
TABLEAU 6 : PART DE FORÊT DANS LES EXPLOITATIONS DE KNYSZYN ET LES EXPLOITATIONS DE PODLASIE VUES EN DEA	128
TABLEAU 7 : LIEN ENTRE QUALITÉ DES SOLS ET PRÉSENCE DE PARCELLES FORESTIÈRES DANS LES EXPLOITATIONS DE L'ÉCHANTILLON.....	129
TABLEAU 8 : LIEN ENTRE QUALITÉ DES SOLS ET PRÉSENCE DE PÂTURES DANS LES EXPLOITATIONS DE L'ÉCHANTILLON.....	133
TABLEAU 9 : RÉCAPITULATIF DES ROTATIONS DANS LES EXPLOITATIONS DE L'ÉCHANTILLON.....	137
.....	158
TABLEAU 10 : OCCUPATION DE LA SAU, CHEPTEL BOVIN ET PORCIN,	158
CHARGEMENT ANIMAL DANS LES EXPLOITATIONS DE L'ÉCHANTILLON.....	158
TABLEAU 11 : COMPOSITION DU MÉNAGE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'EXPLOITATION	166
TABLEAU 12 : EVALUATION DE L'AUTOCONSOMMATION DANS L'EXPLOITATION K15 D'APRÈS LES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL.....	184
TABLEAU 13 : VALEUR DE L'AUTO-CONSOMMATION ALIMENTAIRE EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EXPLOITATION.....	189
TABLEAU 14 : PRODUCTIONS DANS NOTRE ÉCHANTILLON D'EXPLOITATIONS.....	198
TABLEAU 15 : EXPLOITATIONS BÉNÉFICIAINT À NOTRE CONNAISSANCE DE REVENUS PROCURÉS PAR L'ÉMIGRATION.....	202
TABLEAU 16 : COMPARAISON ENTRE PROJETS DE DIVERSIFICATION ENCOURAGÉS PAR LE SOP	207
« RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL »	207
[MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, VARSOVIE, 2004] ET ACTIVITÉS OBSERVÉES LORS DE NOS ENTRETIENS.....	207
TABLEAU 17 : TAUX DE PLURI-ACTIVITÉ DANS LA POPULATION ACTIVE POLONAISE EN 2005.....	216
TABLEAU 18 : TRAVAIL SUR L'EXPLOITATION ET EN DEHORS EN 2001 (DONNÉES EN %)...	217

TABLEAU 19 A : SITUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE TYPE 1 PAR RAPPORT AUX AUTRES GROUPES D'EXPLOITATION DE CETTE TYPOLOGIE.....	236
TABLEAU 19 B : SITUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE TYPE 1 PAR RAPPORT AUX AUTRES GROUPES D'EXPLOITATIONS DE CETTE TYPOLOGIE.....	240
TABLEAU 20 : COMPARAISON DES EXCÉDENTS BRUTS D'EXPLOITATIONS DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 1 ET 2.....	241
TABLEAU 21 : RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXPLOITATION K2 ESTIMÉS POUR L'EXERCICE 2003.....	242
TABLEAU 19 C : SITUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE TYPE 3A PAR RAPPORT AUX AUTRES GROUPES D'EXPLOITATIONS DE CETTE TYPOLOGIE.....	243
TABLEAU 22 : EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION AVEC ET SANS AUTO-CONSOMMATION DANS CHAQUE CATÉGORIE D'EXPLOITATION.....	244
TABLEAU 23 : ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATIONS RURALES OBSERVÉES DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 3B.....	247
TABLEAU 19 D : SITUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE TYPE 3B PAR RAPPORT AUX AUTRES GROUPES D'EXPLOITATION DE CETTE TYPOLOGIE.....	248
TABLEAU 19 E : SITUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS DE TYPE 4 PAR RAPPORT AUX AUTRES GROUPES D'EXPLOITATION DE CETTE TYPOLOGIE.....	250
TABLEAU 24 : INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ, INTÉRÊT POUR LES PAYSANS DE CHAQUE CATÉGORIE D'EXPLOITATION DE NOTRE TYPOLOGIE (TABLEAU DE SYNTHÈSE).....	264
TABLEAU 25 : SOUS-MESURES DE LA MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALE EN POLOGNE	298
TABLEAU 26 : OBJECTIFS DÉFINIS PAR LES TEXTES EUROPÉENS DANS LE CADRE DU RÉFÉRENTIEL DE MARCHÉ.....	309
TABLEAU 27 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE ENTRE 2004 ET 2006 DANS LES QUATRE VOÏVODIES OÙ SE SITUENT NOS TERRAINS ET COMPARAISON NATIONALE - SOURCE : LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES CONTRIBUENT À LA DIMINUTION DU CHÔMAGE EN EUROPE, EUROSTAT, DOCUMENT 124/2007, 19/12/2007.....	320
TABLEAU 28 : TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DE 1998 À 2006	321
SOURCE : WWW.EUROPA.EU.INT, 11/12/2007.....	321
TABLEAU 29 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE COMMUNAL, ÉVOLUTION DU % D'EXPLOITATIONS PETITES ET MOYENNES.....	323
TABLEAU 30 : PROPORTIONS DE REVENUS COMPLÉMENTAIRES DANS LE REVENU GLOBAL DES FAMILLES, PROPORTION D'EXPLOITATIONS DE MOINS DE 10 HA, DANS LES QUATRE COMMUNES.....	324
TABLEAU 31 : CHIFFRE D'AFFAIRE MOYEN ET MONTANTS DES AIDES DIRECTES EN 2004 EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EXPLOITATION - SOURCE : « PAYSAN DU HAUT-RHIN » DU 10 DÉCEMBRE 2004.....	338
TABLEAU 32 : FACTEUR DE DÉSTABILISATION DU SYSTÈME PAYSAN, MODE D'IMPACT SUR LE SYSTÈME, STRATÉGIES DE RÉSISTANCE PAYSANNE.....	345
TABLEAU 33 : CALCUL DES SCORES POUR LES INDICATEURS ÉTABLIS DANS LE DOMAINE AGRO-ÉCOLOGIQUE.....	364
TABLEAU 34 : CALCUL DES SCORES POUR LES INDICATEURS ÉTABLIS DANS LE DOMAINE SOCIO-TERRITORIAL.....	366
TABLEAU 35 : CALCUL DES SCORES POUR LES INDICATEURS ÉTABLIS DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE.....	369
TABLEAU 36 : CALCUL DES SCORES POUR LES INDICATEURS ÉTABLIS SPÉCIFIQUEMENT POUR LA POLOGNE	370

(HORS INDICATEURS IDEA).....	370
TABLEAU 37 : EVALUATION DE LA DURABILITÉ DES EXPLOITATIONS PAYSANNES DE NOTRE ÉCHANTILLON PAR LA MÉTHODE DES INDICATEURS.....	372
TABLEAU 38 : PERCEPTION DU RÔLE DE L'ETAT PAR LES AGRICULTEURS POLONAIS (D'APRÈS UNE ENQUÊTE DE MAUREL, HALAMSKA ET LAMARCHE EN 2003) D'APRÈS MAUREL, HALAMSKA, LAMARCHE, 2003 : 191.....	385
TABLEAU 39 : CONCORDANCES/DISCORDANCES ENTRE ARGUMENTS JUSTIFIANT LE MODÈLE PAYSAN ET CELUI DE LA MFA/DD.....	411

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DE NOS QUATRE TERRAIN SUR LA CARTE DE POLOGNE.....	45
FIGURE 3 : TAILLE D'EXPLOITATIONS EN 2002 DANS LES 4 COMMUNES ÉTUDIÉES, SOURCE : GUS 2002.....	121
.....	178
FIGURE 4 : VALEUR DE L'AUTO-PRODUCTION DES INTRANTS EN ZŁOTY	178
EN FONCTION DE LA SURFACE DE L'EXPLOITATION (4 ZŁ = 1 EURO).....	178
FIGURE 5 : VALEUR DE L'AUTOPRODUCTION D'INTRANTS PAR UGB	179
SELON LA PROPORTION D'ÉLEVAGE PORCIN DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉLEVAGE.....	179
FIGURE 6 : VALEUR DE L'AUTOPRODUCTION EN % DES CHARGES EFFECTIVES DE L'EXPLOITATION.....	181
FIGURE 7 A :	187
PART DE L'AUTOCONSOMMATION DANS LE REVENU AGRICOLE.....	187
FIGURE 7 B : VALEUR ABSOLUE DE L'AUTO-CONSOMMATION	187
EN ZŁ EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EXPLOITATION.....	187
FIGURE 8 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TRANCHES DE SURFACE DANS LES QUATRE COMMUNES ÉTUDIÉES.....	200
FIGURE 9 : NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION DE RETRAITE	203
DANS LES EXPLOITATIONS DE NOTRE ÉCHANTILLON.....	203
FIGURE 10 : ORIGINE DU REVENU FAMILIAL DANS NOTRE ÉCHANTILLON.....	209
FIGURE 11 : COMPOSITION DU REVENU ANNUEL (EN ZŁ) SELON LA TAILLE DE L'EXPLOITATION.....	210
FIGURE 12 : NOMBRE DE SALAIRES MINIMUM (8784 ZŁ/PERS/AN) DISPONIBLE PAR MEMBRE DU FOYER.....	211
FIGURE 13 : REVENU FAMILIAL TOTAL EN ZŁ/AN	213
FIGURE 14 : REVENU AGRICOLE NET/ACTIF OBTENU GRÂCE À LA SEULE ACTIVITÉ AGRICOLE, EN % DU REVENU NATIONAL MOYEN (2000 ZŁ/MOIS = 500 EUROS/MOIS).....	214
FIGURE 15 : BÉNÉFICIAIRE/ACTIF TIRÉ DE L'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DES FAMILLES PAYSANNES RENCONTRÉES EN % DU REVENU MOYEN POLONAIS (2000 ZŁ/MOIS = 500 EUROS/MOIS).....	214
FIGURE 16 : COMPOSITION DU REVENU DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 1 « PATRIMOINE ».....	237
FIGURE 17 : COMPOSITION DU REVENU FAMILIAL EN ZŁ POUR CHAQUE CATÉGORIE DE NOTRE TYPOLOGIE.....	237
FIGURE 18 : COMPOSITION DU REVENU DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 2 « SEMI- AUTARCIQUES ».....	239
FIGURE 19 : COMPOSITION DU REVENU DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 3A « PAYSAN INTENSIFIÉ ».....	244
FIGURE 20 : COMPOSITION DU REVENU DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 3B « DIVERSIFICATION RURALE ».....	249

FIGURE 21 : COMPOSITION DU REVENU DANS LES EXPLOITATIONS DE TYPE 4 « VERS UN MODÈLE INTENSIFIÉ »	252
FIGURE 22 : EVOLUTION DE QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES À L'ÉCHELLE NATIONALE DONNÉES : GUS 2006	306
FIGURE 23 PYRAMIDE DES ÂGES EN 2002 EN % DE LA POPULATION TOTALE (CENTRE BOURG)	315
(SOURCE GUS 2002)	315
FIGURE 24 PYRAMIDE DES ÂGES EN 2002 EN % DE LA POPULATION TOTALE (ZONES RURALES)	315
(SOURCE GUS 2002)	316
FIGURE 26 : NOMBRE D'HABITANTS DE LA COMMUNE EN 2002	316
(SOURCE GUS 2002)	316
FIGURE 27 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES > 1 HA / 100 HABITANTS EN 2002	316
(SOURCE GUS 2002)	316
FIGURE 28 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION EN POLOGNE (SOMME ALGÈBRIQUE DE L'ACCROISSEMENT NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE) - DONNÉES SOURCE : WWW.EUROPA.EU.INT	322
FIGURE 29 : EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX (PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)	335
EN CÉRÉALES ET PORCS CHARCUTIERS	335
FIGURE 30 MONTANTS D'AIDES EUROPÉENNE VERSÉS EN 2004 SELON LA SURFACE DE L'EXPLOITATION (SOURCE IBID)	338
FIGURE 31 : MONTANTS D'AIDES EUROPÉENNE VERSÉS SELON LA SURFACE DE L'EXPLOITATION - PROSPECTIVE 2013 (SOURCE IBID)	338

Table des photographies

PHOTOGRAPHIES 1 ET 2 : [K2].....	126
PHOTOGRAPHIE 6 : BOIS ISSU DES FORÊTS D'ETAT.....	135
PHOTOGRAPHIE 7 : [K6], JARDIN VIVRIER, PHOTO CATHERINE DARROT.....	146
PHOTOGRAPHIE 8 : [K6] 2004 – CHARRUE SIMPLE, TRACTION À CHEVAL.....	152
PHOTOGRAPHIE 9 : [K6] 2004 – MOISSONNEUSE-JAVELEUSE, À L'ARRIÈRE PLAN, HERSE, TRACTION À CHEVAL.....	152
PHOTOGRAPHIE 10 : [K6] 2004 – MOISSONNEUSE-JAVELEUSE, TRACTION À CHEVAL -.....	152
PHOTOGRAPHIE 11 : [K3] STABULATION DE 1979.....	246
PHOTOGRAPHIE 12 : [K3] BÂTIMENT D'ÉLEVAGE.....	246
PHOTOGRAPHIE 13 : [K3] STOCKAGE DU FOIN.....	246
PHOTOGRAPHIE 14 : [K3] RESSOURCE EN BOIS.....	247



Tables des annexes

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR L'EXPLOITATION, DU GENRE ET DE LA GÉNÉRATION.....	450
ANNEXE 2 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES EXPLOITATIONS DU TYPE 1 DE NOTRE TYPOLOGIE.....	453
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES EXPLOITATIONS DU TYPE 2 DE NOTRE TYPOLOGIE.....	455
ANNEXE 4 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES EXPLOITATIONS DU TYPE 3A DE NOTRE TYPOLOGIE.....	458
ANNEXE 5 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES EXPLOITATIONS DU TYPE 4 DE NOTRE TYPOLOGIE.....	463
ANNEXE 6 : GRILLE IDEA – VERSION 3 - 2008.....	465